

Louis-Antoine Dessaulles

ÉCRITS

ÉDITION CRITIQUE
PAR YVAN LAMONDE



BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Écrits

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Honoré Beaugrand, *la Chasse-galerie et autres récits* (François Ricard)

Paul-Émile Borduas, *Écrits I* (André-G. Bourassa, Jean Fisette
et Gilles Lapointe)

Arthur Buies, *Chroniques I, II* (Francis Parmentier)

Jacques Cartier, *Relations* (Michel Bideaux)

François-Xavier de Charlevoix, *Journal d'un voyage I, II*
(Pierre Berthiaume)

Alfred DesRochers, *À l'ombre de l'Orford* (Richard Giguère)

Henriette Dessaulles, *Journal* (Jean-Louis Major)

Louis Fréchette, *Satires et polémiques I, II* (Jacques Blais, Luc Bouvier
et Guy Champagne)

Alain Grandbois, *Avant le chaos et autres nouvelles*
(Chantal Bouchard et Nicole Deschamps)

Alain Grandbois, *Né à Québec* (Estelle Côté et Jean Cléo Godin)

Alain Grandbois, *Poésie I, II* (Marielle Saint-Amour
et Jo-Ann Stanton)

Alain Grandbois, *Visages du monde* (Jean Cléo Godin)

Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois
et Yvette Francoli)

Germaine Guèvremont, *le Survenant* (Yvan G. Lepage)

Jean-Charles Harvey, *les Demi-civilisés* (Guildo Rousseau)

Albert Laberge, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

Lahontan, *Œuvres complètes I, II* (Réal Ouellet et Alain Beaulieu)

Pamphile Le May, *Contes vrais* (Jeanne Demers et Lise Maisonneuve)

Joseph Lenoir, *Œuvres* (John Hare et Jeanne d'Arc Lortie)

Ringuet, *Trente arpents* (Jean Panneton, Roméo Arbour
et Jean-Louis Major)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Louis-Antoine Dessaulles

Écrits

Édition critique

par

YVAN LAMONDE

Université McGill

1994

Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A, Montréal (Québec), Canada H3C 3J7

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des études humaines dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Dessaulles, L.-A., 1819-1895

Écrits

(Bibliothèque du Nouveau Monde)

Éd. critique / par Yvan Lamonde.

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

ISBN 2-7606-1639-8

1. Dessaulles, Louis-Antoine, 1819-1895 – Correspondance. 2. Dessaulles, Louis-Antoine, 1819-1895 – Pensée politique et sociale. 3. Libéralisme – Canada. 4. Anti-cléricalisme – Canada. 5. Église et État – Canada. I. Lamonde, Yvan, 1944- . II. Titre. III. Collection.

AC25.D47 1994

C844.6

C94-941244-9

« Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur. »

ISBN 2-7606-1639-8

Dépôt légal, 3^e trimestre 1994

Les Presses de l'Université de Montréal, 1994

Imprimé et relié au Canada

INTRODUCTION*

Le nom de Louis-Antoine Dessaulles évoque peu de choses en dehors du cercle restreint des historiens et des gens de lettres. L'individu avait pourtant de quoi piquer la curiosité. L'abondance de ses écrits (d'une décourageante dispersion), la véhémence de ses polémiques, son infatigable défense de l'Institut canadien, la multiplicité de ses opposants, voire de ses agresseurs, la condamnation de deux de ses brochures par la Congrégation de l'Index font de lui un personnage haut en couleur. Sans compter un exil de vingt ans en Europe, sur lequel on a longtemps fait silence autant dans la famille¹ que chez les historiens.

Le triomphe apparent, vers 1880, des idées auxquelles il s'était opposé depuis 1840, sa mort en solitaire à Paris, en 1895, et l'historiographie sélective des clercs québécois jusqu'après 1950 expliquent le silence tombé sur Dessaulles, qui n'avait pourtant pas cessé, de 1847 à 1875, d'être la cible préférée de tout ce qui n'était pas libéral radical. Les travaux de Philippe Sylvain et de Jean-Paul Bernard² lui ont toutefois redonné une place dans l'histoire du libéralisme canadien, en retraçant les origines mennaisiennes de sa pensée et en montrant la constance de ses convictions, soit à l'Institut canadien de Montréal, soit dans la presse libérale.

* Pour les sigles et abréviations, voir p. 63.

1. Les souvenirs de sa fille unique, Caroline Dessaulles-Béique, sont à cet égard révélateurs (voir M^{me} F.-L. Béique, *Quatre-vingts ans de souvenirs. Histoire d'une famille*).

2. Pour les études sur Dessaulles, voir Bibliographie, p. 343.

En 1873, l'ultramontain Adolphe-Basile Routhier esquissait ainsi son portrait : « [...] il combattait au premier rang de l'opposition, et ne comptait pas les blessures qu'il recevait, ni les morts qui tombaient à ses côtés. On lui reprochait même avec raison, de sacrifier inutilement ses soldats. Ce n'était pas lui qui portait les meilleurs coups à l'ennemi ; mais il pouvait se vanter de porter les premiers³. » Le libéral Edmond Lareau, premier historien de la littérature canadienne-française, le considérait en 1874 comme « le plus illustre représentant, le chef actuel de l'école libérale au Canada » et « un penseur hardi qui, en Europe, se placerait aux côtés des Laurent, des Jules Simon, des Michelet et des Sainte-Beuve⁴ ». Quelques jours après son décès, le journal libéral *le Réveil*, de Montréal, écrivait de cet homme qui « ne se plaisait que dans la mêlée » : « Il ne lui servit de rien de recevoir la plus tragique des leçons et il est mort entouré de ses chimères et l'œil emplí des visions qui l'avaient hanté à travers toutes les vicissitudes⁵. »

Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895) traverse le siècle. Il naît avec la reconstruction de l'Europe par le traité de Vienne. Lors de la Révolution de 1830, qui inspire la montée du sentiment des nationalités, il n'a que douze ans, mais il en a trente, en 1848, lorsque se réamorcent les nationalismes européens. Né avec la restauration politique et religieuse et la récente célébrité d'un Félicité de Lamennais, ultramontain qui devient libéral, Dessaulles connaît la montée du conservatisme consigné dans l'encyclique *Quanta Cura* et dans le *Syllabus* « des erreurs modernes » (1864) qui y est attaché ; il est contemporain de la centralisation du pouvoir catholique à Rome, symbolisée par le concile du Vatican de 1870, qui proclame l'infaillibilité du pape en matière de dogme. L'exil lui fera connaître la III^e République en France, l'époque de Jules Ferry, de l'Exposition universelle de Paris de 1889 et de la condamnation de Dreyfus (1894).

3. Jean Piquefort [A.-B. Routhier], « Portraits et pastels littéraires », *le Franc-parleur*, 26 août 1873.

4. E. Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 449 et 452.

5. Anonyme [Arthur Buies ?], « Louis-A. Dessaulles », *le Réveil*, 17 août 1895, p. 389.

*Éveil intellectuel
et conscience politique (1818-1850)*

Jean Dessaulles (1766 ?-1835), seigneur de Saint-Hyacinthe depuis 1814, épouse, le 21 février 1816, Rosalie Papineau (1788-1857), sœur de Louis-Joseph Papineau, député à la Chambre d'assemblée depuis 1809 et leader du Parti canadien depuis 1815⁶. Il a donc plus de cinquante ans et son épouse vingt-huit lorsque naît, au manoir, Louis-Antoine, le 31 janvier 1818⁷. Le couple aura deux autres enfants : Rosalie-Eugénie (1824-1906) et Georges-Casimir (1827-1930).

En 1824, Louis-Antoine entre au collège de Saint-Hyacinthe, fondé et dirigé par son parrain, l'abbé Girouard. Il y étudie jusqu'en 1829, puis ses parents le placent, de 1829 à 1832, chez les sulpiciens de Montréal. Il réside alors vraisemblablement chez les Papineau, rue Bonsecours. Il a douze ans lorsque éclate au collège de Montréal, en 1830, une « petite révolution » qui mime la Révolution de Juillet en France. Les élèves prennent prétexte de l'événement pour critiquer le loyalisme des sulpiciens à l'égard du pouvoir britannique colonial. L'épidémie de choléra de 1832 incite ses parents à le ramener à Saint-Hyacinthe, où il demeurera inscrit jusqu'en août 1836. Il y trouve de remarquables professeurs, tels les abbés Joseph Larocque, Isaac Lesieur-Désaulniers et Joseph-Sabin Raymond.

Aux examens publics du mois d'août 1833, une polémique oppose l'abbé Raymond, admirateur de Lamennais, auteur d'un *Essai d'un système philosophique* (1831) qui fait reposer sur la tradition et sur le sens commun le fondement de la raison et de la certitude philosophique, et l'abbé Jacques Odelin, favorable à

6. J.-P. Bernard, *DBC*, t. VI, p. 226-227 ; contrat de mariage entre Jean Dessaulles et Rosalie Papineau, 20 février 1816, ANQM, greffe du notaire N.-B. Doucet, minute 3997 ; archives du musée McCord, fonds Dessaulles, boîtes 1, 3, 6.

7. Certificat de naissance et de baptême de Louis-Antoine Dessaulles, paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe, registre des actes de baptêmes et de sépultures, 31 janvier 1818, folio 131, n° B-23 ; nous référons une fois pour toutes à la biographie de Dessaulles par Yvan Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895). Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994, 369 p. La chronologie (p. 41-62) fournira les dates précises ainsi que des références à certaines publications mentionnées dans l'introduction.

Descartes, à la certitude de l'évidence rationnelle. Pour la première fois, Louis-Antoine Dessaulles est exposé à une polémique en même temps qu'il trouve une première formulation des grands principes de gouvernement. L'enjeu, selon les polémistes, n'est pas que philosophique (se soumettre à l'évidence de l'autorité ou à l'autorité de l'évidence) ; il est aussi politique dans la mesure où le statut que l'on donne à la raison éveille à l'affirmation de l'individu puis à la souveraineté populaire.

En classe de Philosophie, le jeune collégien débat aussi d'une question centrale de l'enseignement de la morale générale et de la vie civique : quelle est, pour les hommes, la meilleure forme de gouvernement ? L'enseignement des collèges, à Saint-Hyacinthe et ailleurs, opte pour la monarchie de droit divin, faisant quelques concessions à la monarchie constitutionnelle, sous laquelle vit d'ailleurs la colonie de la Grande-Bretagne. L'origine du pouvoir politique ne vient pas du peuple, qui n'est pas souverain, mais de Dieu, qui le délègue à un souverain. La formule sera martelée pendant des générations : *Omnis potestas a Deo*⁸.

En septembre 1836, après le décès de son père, le 20 juin 1835, Dessaulles habite chez son oncle Papineau, à Montréal ; il y entreprend des études de droit au milieu des agitations politiques et des luttes constitutionnelles. La politique est au centre des discussions familiales : le père de Louis-Antoine fut député et conseiller législatif de 1832 à son décès, son oncle est leader politique et député. La pression politique a monté depuis qu'on a formulé, dans les 92 Résolutions de 1834, les doléances constitutionnelles des Canadiens français, doléances qu'on a expédiées à Londres mais qui en reviennent sur le mode du refus dans les résolutions Russell d'avril 1837. Admirateur de son oncle, le jeune étudiant en droit discute politique avec ses cousins, écoute les propos des patriotes réunis chez Papineau ou à la librairie Fabre, conduit son oncle dans des tournées de campagne et assiste au saccage des locaux du journal patriote irlandais, *The Vindicator*,

8. C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis la fondation jusqu'à nos jours*, t. I, p. 80-81 ; t. II, p. 279 ; O. Maurault et A. Dansereau, *le Collège de Montréal*, p. 122-125, 235, 500 ; ASSH, « Résultats », section A, série 12, dossier 1.11 et « Comptes des élèves » ; O. Maurault, « Une révolution collégiale à Montréal il y a cent ans », *Cahiers des Dix*, 1937, p. 35-44 ; Y. Lamonde et L. Marcil-Lacoste, *DBC*, t. VII, p. 710-712 ; Y. Lamonde, *la Philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, p. 96-107.

par les loyalistes du Doric Club. La tête de Papineau étant mise à prix, Dessaulles, déguisé tout comme son oncle, assure la sortie du chef patriote de Montréal, le 13 novembre 1837. Le 23, jour de l'affrontement victorieux à Saint-Denis, il trouve Papineau et le docteur O'Callaghan chez le docteur Nelson qui propose à Papineau de fuir. L'événement allait avoir des suites. À dix-neuf ans, il est déjà éveillé à une conscience politique claire, façonnée au voisinage de Papineau, qui présentera son neveu « comme un autre moi-même⁹ ».

Il fait, en 1838, une première visite à son oncle en exil aux États-Unis. Dès août 1839, il va le rejoindre à Paris, où le leader des Patriotes a décidé de s'installer. Les visites de Paris se conjuguent à des conversations avec Papineau et avec son cercle d'amis : les Bossange, Louis Blanc, Jacques Lafitte, Lamennais. Chez Papineau ou chez le libraire Bossange, il trouve *Affaires de Rome* de Lamennais, publié en 1836. La lecture de ce livre est un choc intellectuel, comme en témoigne une lettre à son cousin Denis-Émery Papineau (*infra*, p. 67). En un sens, Lamennais récapitule son siècle et sa propre évolution dans cet ouvrage capital.

Peu de catholiques au XIX^e siècle ont incarné, comme Félicité de Lamennais (1782-1854), les déchirements de l'Église catholique confrontée aux suites de la Révolution française. L'évolution radicale de Lamennais, de l'ultramontanisme au libéralisme, témoigne des difficultés pour l'Église de faire siennes les grandes idées de liberté issues de 1789.

Le Lamennais ultramontain, défenseur de l'autorité pontificale, du Trône et de l'Autel et de la primauté de la foi sur la raison, se fait connaître par la publication, entre 1817 et 1823, des deux volumes de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, qui affirme la nécessité de la foi et l'antériorité de la religion à toute institution. Encore en 1826, dans *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, Lamennais maintient le principe de l'autorité papale et religieuse et dénonce le principe de la souveraineté du peuple comme source d'instabilité sociale. La réconciliation de l'ultramontain avec la société moderne s'amorce

9. A. Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté*, t. I, p. 47-49, 60-63, 80-81, 87-88, 92, 96 ; t. II, p. 84 ; L.-J. Papineau à Arthur Roebuck, 11 octobre 1839, ANQQ, fonds Papineau-Bourassa.

vers 1829, avec la publication de son ouvrage *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, dans lequel il propose de « ne pas mettre l'esprit aux fers » et où il s'ouvre à l'idée de la souveraineté du peuple et à celle de la liberté de la presse¹⁰.

Débute alors une décennie de remise en cause des acquis du Congrès de Vienne, qui avait recomposé une Europe post-napoléonienne et rétabli des monarchies toujours désireuses du maintien ou de la restauration de leurs pouvoirs. Révolution ou contre-Révolution : la première moitié du XIX^e siècle européen gravite autour de ce défi politique¹¹. C'est dans le contexte des révolutions de 1830 en France, en Belgique, en Italie et en Pologne que paraît *l'Avenir* (octobre 1830 - novembre 1831), publié à Paris par Lamennais et ses amis catholiques libéraux. Sa devise est « Dieu et liberté » et son programme se résume dans la conciliation de la religion et de la liberté : « pas de Dieu sans liberté, pas de liberté sans Dieu¹² ». L'évolution de la Pologne et de l'Italie après 1830 complique singulièrement la tâche de Rome et de la papauté sur le plan des principes et dans la pratique : se ranger du côté des libéraux italiens ou polonais équivalait pour la papauté à provoquer et à se mettre à dos les grands empires que sont l'Autriche et la Russie. Le dilemme est clair : promotion de la libération nationale ou défense de la légitimité. *L'Avenir* doit donc naviguer dans cette époque agitée, aux écueils inévitables pour qui cherche un équilibre entre Dieu et les libertés, y compris celle des peuples à disposer d'eux-mêmes.

10. Sur Lamennais, voir G. Bordet, *la Pologne, Lamennais et ses amis, 1830-1834*, Paris, Éditions du dialogue/Centre national de la recherche scientifique, 1985 ; J.-R. Derré, *Lamennais, ses amis et le mouvement des idées à l'époque romantique, 1824-1834*, Paris, Klincksieck, 1962 ; P. Dudon, *Lamennais et le Saint-Siège, 1820-1854*, Paris, Librairie académique Perrin, 1911 ; L. Le Guillou, *les Discussions critiques. Journal de la crise mennaisienne*, Paris, Armand Colin, 1967 ; M.-J. et L. Le Guillou, *la Condamnation de Lamennais*, Paris, Beauchesne, 1982.

11. Sur l'Europe post-napoléonienne, voir R. Aubert, *le Pontificat de Pie IX (1846-1878)*, Paris, Bloud et Gay, 1952 ; P. Benaerts, H. Hauser, F. L'Huillier et J. Maurain, *Nationalité et nationalisme (1860-1878)*, Paris, Presses universitaires de France, 1968 ; J.-B. Duroselle, *l'Europe de 1815 à nos jours. Vie politique et relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 1975 ; P. Renouvin, *Histoire des relations internationales*, t. V : *le XIX^e siècle. I : de 1815 à 1871. L'Europe des nationalités et l'éveil de nouveaux mondes*, Paris, Hachette, 1954.

12. Sur *l'Avenir* de Lamennais, voir R. L. White, *l'Avenir de La Mennais. Son rôle dans la presse de son temps*, Paris, Klincksieck, 1974.

En 1831, Lamennais publie son *Essai d'un système de philosophie catholique*, qui sera étudié au Collège de Saint-Hyacinthe. Au même moment, les prises de position de *l'Avenir* sur la politique pontificale relative à la Romagne italienne, l'opposition croissante du clergé et de l'épiscopat français et les difficultés matérielles du journal contraignent Lamennais à suspendre la publication de *l'Avenir*. Il se rend à Rome avec le père Henri Lacordaire et le comte Charles de Montalembert, pour y faire valoir la position de son journal.

En mars 1832, Grégoire XVI reçoit en audience « les pèlerins de Dieu et de la liberté », mais Rome n'en condamne pas moins *l'Avenir* dans l'encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832. Celle-ci désapprouve la liberté de conscience et la liberté de presse et réaffirme le principe de la soumission aux Princes. Lamennais et ses amis se soumettent dès septembre, mais la confiance de Lamennais est entamée : en 1833, il n'adhère plus à l'idée de l'infaillibilité pontificale et renonce à toute fonction sacerdotale. En avril 1834, il publie *Paroles d'un croyant*, vulgarisation des idées de *l'Avenir*, écrite sur un ton passionné et prophétique. L'ouvrage connaîtra une édition pirate au Québec en 1836 et Dessaulles avouera avoir connu « par cœur les *Paroles*¹³ ». Une seconde condamnation frappe le catholique libéral : l'encyclique *Singulari Nos* du 7 juillet 1834 réproouve « cette détestable production d'impiété et d'audace » que constituent *Paroles d'un croyant* ainsi que le système philosophique de Lamennais, objet de polémique au Collège de Saint-Hyacinthe un an plus tôt. Dès lors, le groupe des catholiques libéraux éclate¹⁴.

Après la lecture des écrits philosophiques de Lamennais et de *Paroles d'un croyant*, Dessaulles découvre dans *Affaires de Rome* la collusion entre Rome, d'une part, et l'Autriche et la Russie, d'autre part. L'histoire et le cheminement de Lamennais et de *l'Avenir* lui fournissent la preuve de l'alliance entre la religion et la monarchie et lui font comprendre que ce n'est pas Rome qui a condamné Lamennais et son journal, mais bien l'empereur et

13. L.-A. Dessaulles, « L'Index », dans *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, p. 55.

14. Sur l'évolution de la pensée de Lamennais, voir L. Le Guillou, *l'Évolution de la pensée religieuse de Félicité de Lamennais*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966.

le tsar. Le jeune démocrate, qui, comme son oncle, s'est scandalisé deux ans plus tôt du mandement de M^{gr} Lartigue contre les Patriotes, comprend une fois pour toutes qu'il faut distinguer le spirituel du temporel, séparer l'Église de l'État. Ce constat sera, jusqu'à sa mort, le pivot de son libéralisme.

Si les affaires universelles de Rome l'ont éveillé au scandale du double conservatisme politique et clérical, les affaires locales ne tardent pas à faire vibrer la même corde de l'indignation. C'est par un litige avec le curé de Saint-Hyacinthe et bientôt avec le nouvel évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, que Dessaulles fait son entrée sur la scène publique. Articles dans *la Minerve* et procès entendent bien faire comprendre au curé Crevier que l'administration temporelle de la paroisse relève non seulement des marguilliers mais aussi des notables, en raison du droit – démocratique – de représentation conféré par l'imposition ; la polémique porte aussi sur la mauvaise administration « temporelle » du curé, argument supplémentaire pour en laisser l'exercice aux laïcs. Mais l'évêque refusera de désavouer son curé et c'est sur cette première incompréhension que se construira l'anticléricalisme de Dessaulles contre le clergé canadien-français et contre M^{gr} Bourget¹⁵.

La vie publique de Dessaulles se poursuit par sa candidature – demeurée vaine – comme député libéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe en 1844. Son programme « Aux libres et indépendants électeurs de St-Hyacinthe » (*infra*, p. 78) expose néanmoins les positions du jeune libéral qui a vécu de près les rébellions de 1837 et de 1838 et qui reste en contact avec Papineau. « Né sujet britannique », le candidat, « toujours Canadien avant tout », se dit favorable à un gouvernement colonial de plus en plus responsable, à un changement de la tenure seigneuriale et au maintien de la « connexion » avec la métropole britannique. Cette dernière position évoluera bientôt lors du retour d'exil (septembre 1845) de Papineau et de la campagne du vieux pa-

15. Un Paroissien, « Correspondance. Exposé des difficultés de la Fabrique de St-Hyacinthe, et justification de la conduite des paroissiens », *la Minerve*, 18 décembre 1843 ; E. Crevier, « Correspondance », *la Minerve*, 4 janvier 1844 ; L.-A. Dessaulles, « Correspondance », *la Minerve*, 29 janvier 1844 ; ANQM, greffe D. G. Morison, minutes 2259 et 2732 ; AESH, XVII.C.37 : dossier sur le contentieux entre le curé Crevier et Dessaulles ; M^{gr} Bourget à L.-A. Dessaulles, 14 octobre 1848, ACAM, RLB, 5 : 35.

triotte et de son neveu en faveur du rappel de l'Union que quarante mille signataires bas-canadiens avaient refusée en 1840. Tout en étalant les raisons de son opposition à ce régime constitutionnel, Dessaulles s'oppose au parti réformiste de La Fontaine et à la presse ministérielle (*infra*, p. 83 et 88). L'affrontement entre Papineau et La Fontaine prend toutes les formes, y compris celle d'une campagne de dénigrement à l'endroit du chef patriote, que le docteur Wolfred Nelson accuse d'avoir fui aux États-Unis au tout début des rébellions. « Le neveu », comme l'appelle ironiquement la presse ministérielle, qui avait été témoin de la rencontre des deux hommes en novembre 1837, se porte à la défense de son oncle et réunit ses articles dans une brochure intitulée *Papineau et Nelson. Blanc et noir... et la lumière fut faite* (1848).

Depuis janvier 1847, les libéraux montréalais disposent d'un nouveau journal au titre évocateur, *l'Avenir*, qui donne voix aux revendications des opposants à La Fontaine. Dessaulles y a publié ses articles contre l'Union et s'en prend, en 1849, au pouvoir temporel du pape (*infra*, p. 95). Le lecteur des *Paroles d'un croyant* de Lamennais et surtout de ses *Affaires de Rome* réagit alors à la « question romaine », c'est-à-dire à la crise déclenchée par les libéraux italiens, désireux de faire l'unité de l'Italie et de reconquérir les territoires nationaux en s'emparant des domaines de la papauté qui, soutient-on, n'a besoin ni de territoire ni de pouvoir temporel ou politique. Cette prise de position de Dessaulles suscite un tollé général de la part de M^{gr} Bourget et de la presse catholique et ministérielle ; le jeune libéral, qui a déjà un contentieux avec l'évêque, voit se lever contre lui le théologien sulpicien Pierre-Adolphe Pinsonneault puis le populaire prédicateur de croisades de tempérance, l'abbé Charles Chiniquy (*infra*, p. 103). À la fin de 1849, il est devenu clair pour les libéraux favorables à Papineau que l'alliance entre le parti de La Fontaine et le clergé s'est opérée et que les réformistes ont pris l'ascendant sur le Bas-Canada (*infra*, p. 115). C'est dans ce contexte que Dessaulles, Papineau et des membres de l'Institut canadien de Montréal (1844) optent pour l'annexion du Canada aux États-Unis, solution de déception et de pis-aller face à l'insuccès de la campagne en faveur du rappel de l'Union. Cette question de l'annexion du Canada aux États-Unis sera le sujet des six premières conférences publiques que Dessaulles prononcera à l'Institut canadien de Montréal, d'avril 1850 à juin 1851, et qui paraîtront en volume en 1851.

*Le seigneur de Saint-Hyacinthe
en difficulté (1850-1854)*

Le testament de Jean Dessaulles ayant été annulé en 1835, pour une raison technique, sa veuve a dû se constituer tutrice des enfants mineurs. En devenant ainsi coseigneur avec sa mère, dès le début de la vingtaine, Louis-Antoine est confronté à de sérieuses difficultés financières. À telle enseigne qu'en 1842 et en 1845, il se rend en Angleterre dans l'espoir – bientôt déçu – de vendre la seigneurie. Madame Papineau Dessaulles en confie alors l'administration à son gendre, Maurice Laframboise, époux d'Eugénie (1846-1852). Ce désaveu partiel des talents administratifs de Dessaulles le dégage toutefois des tâches du quotidien, mais en devenant maire de Saint-Hyacinthe (1849-1857) il prend en mains ses intérêts seigneuriaux et ceux de sa ville, bien conscient de la convergence de l'avenir de l'agglomération et du sien propre.

Le débat autour du régime seigneurial, qui occupe des comités parlementaires depuis 1841, se généralise vers 1850 : *l'Avenir* de Montréal prend une position claire et ferme en faveur de l'abolition de ce système de propriété du sol. Dessaulles, qui a déjà, en 1844, affirmé son accord avec la possibilité de cette abolition, ne peut se permettre, comme démocrate, de ne pas suivre le mouvement. Ses amis de *l'Avenir* vont pourtant plus loin que lui dans leur détermination en faveur de l'abolition du régime (*infra*, p. 118).

Le voyageur, qui a observé le développement des manufactures et du capitalisme en Europe et aux États-Unis, mise sur le nouvel axe ferroviaire (1848) Longueuil-Saint-Hyacinthe-Portland (Maine) et investit des capitaux vers 1850 dans l'exploitation de carrières de pierre et de chaux qui se trouvent dans la seigneurie, à proximité de Saint-Dominique. L'acheminement du minerai se fait par le « chemin de fer à lisses Dessaulles » qui relie, à Britannia Mills, les carrières au tronçon de la compagnie Atlantic and St. Lawrence.

À trente-deux ans, Louis-Antoine Dessaulles épouse, le 4 février 1850, sa cousine au troisième degré, Zéphirine Thompson, âgée de vingt-trois ans. Le couple n'aura qu'un enfant, Caroline, née le 13 octobre 1852. Dessaulles devient légalement seigneur

de la seigneurie dite Dessaulles-propre et propriétaire du manoir seigneurial, le 1^{er} avril 1852.

Cette phase maskoutaine de Dessaulles comporte non seulement des initiatives économiques mais aussi des innovations culturelles. Après avoir mis sur pied une salle de lecture de journaux et une bibliothèque en 1838 et contribué à l'organisation d'une association mutuelle d'ouvriers, il fonde, en mai 1854, l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe, où il fait, le 25 juin, une conférence sur « le progrès au XIX^e siècle ». En 1854, il est de nouveau défait aux élections législatives. À l'occasion de cette campagne s'amorce le débat sur la représentation parlementaire, qui sera la pierre d'achoppement dans les questions constitutionnelles jusqu'à la Confédération. Depuis 1840, malgré une évidente différence de population entre le Bas et le Haut-Canada, le nombre de députés à l'Assemblée législative est le même. Or, depuis qu'au recensement de 1851 il est devenu clair que le Haut-Canada est plus peuplé que le Bas-Canada, les politiciens hauts-canadiens réclament une représentation proportionnelle à la population. L'évolution politique est, au niveau des principes, fondamentale : pourquoi ce qui n'était pas requis en 1840 doit-il le devenir après 1850 ? Sur ce sujet, Dessaulles sera conséquent avec lui-même : il se dit toujours favorable au principe de la représentation selon la population, mais il propose qu'on ne l'applique pas, tout comme l'avaient fait les Hauts-Canadiens alors qu'ils étaient démographiquement minoritaires¹⁶.

À l'Institut canadien de Montréal (1855-1862)

Miné par son radicalisme, *l'Avenir* disparaît en 1852 ; le *Pays* entend être dorénavant la voix, moins tonitruante, des libéraux. Dessaulles espérait alors s'établir à Montréal et diriger le nouveau journal avec Louis Labrèche-Viger. Il signe le prospectus du *Pays* (*infra*, p. 128) en lui donnant le mandat d'un combat démocratique où les valeurs de souveraineté populaire et d'égalité doivent transcender toute autre valeur, y compris les composantes qui

16. « Adresse à MM. les électeurs de la division de Rougemont », *le Pays*, 16 septembre 1856 ; *le Pays*, 14 novembre 1856 ; *A Messieurs les électeurs de la division de Rougemont*, 1858, p. 9, 31, 41, 53, 61.

peuvent définir la nationalité canadienne-française. Libéralisme et nationalisme y sont remarquablement conjugués. Mais les diverses entreprises de Dessaulles et le partage de la seigneurie l'empêchent de quitter Saint-Hyacinthe et d'assumer la direction du *Pays*.

Tout maskoutain qu'il demeure, Dessaulles devient membre de l'Institut canadien de Montréal le 19 avril 1855. Il y aborde, un an plus tard, un deuxième sujet, après l'annexion : la vie et la condamnation de Galilée (*infra*, p. 134). Suscitée par une autre conférence publique faite par un prêtre, l'intervention de Dessaulles dépasse la circonstance de sa genèse. En faisant l'histoire de l'ostracisme dont Galilée fut la victime, Dessaulles préfigure son propre destin. Au point que cette conférence paraît, rétrospectivement, autobiographique. Les aristotéliens qui avaient harcelé et fait condamner Galilée annoncent les ultramontains : se dessine alors la trajectoire de Dessaulles qui va, lui aussi, connaître les foudres du tribunal de l'Inquisition romaine.

Il se fait enfin élire non pas à l'Assemblée législative mais au Conseil législatif, devenu électif ; il sera conseiller législatif de la « division » de Rougemont, de 1856 à 1863, tout en assumant une correspondance parlementaire pour *le Pays*. Cette élection est assombrie par un procès retentissant que Dessaulles intente au Grand-Tronc et qu'il perd : c'est la fin de ses entreprises d'exploitation minière et ferroviaire¹⁷.

De plus en plus présent à l'Institut canadien de Montréal, il y donne une conférence publique sur Lamartine (28 novembre 1856), puis une autre sur le progrès (22 février 1858), qui crée quelques remous, mais sans plus. Deux mois plus tard, l'Institut est condamné par M^{gr} Bourget : les membres qui persisteront dans leur adhésion à cette association volontaire seront excommuniés, avec le risque de se voir refuser l'absolution à l'article de la mort¹⁸.

En 1860, il s'installe avec sa famille à Montréal, rue Berri, à l'angle de la rue Lagachetière. Le règlement final (124 947,99\$)

17. ANQM, Cour Supérieure, Louis-Antoine Dessaulles vs Grand Trunk Railway, 15 juillet 1857, n° 1731 ; Y. Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles*, chapitre V.

18. *MEM*, t. VI, p. 36.

de l'abolition de sa seigneurie l'y invite et le fiasco financier l'y contraint. La direction du *Pays* (mars 1861 – décembre 1863) lui fait oublier ses tracas matériels. Journaliste et polémiste, il retrouve son univers de prédilection : les « affaires » de Rome, qui le polarisent depuis 1839 et qui lui ont suscité en 1849 ses premières oppositions publiques, l'accaparent dès son entrée au *Pays*. Dans son bilan de l'année 1861 (*infra*, p. 185), il rend compte de l'expédition victorieuse de Garibaldi en Sicile et de l'achèvement prochain de l'unité italienne, seules la Vénétie et Rome résistant encore aux libéraux italiens. Il fait une charge contre le pouvoir politique du chef spirituel de l'Église et la mauvaise administration temporelle des territoires pontificaux.

La presse conservatrice et les milieux ultramontains n'apprécient guère cette critique de l'autorité catholique. D'autant que l'Institut canadien entreprend de faire une visite au prince Napoléon, de passage à Montréal et à Québec, et qui fait figure d'anticléricale et d'opposant au pouvoir temporel du pape. Le journal *l'Ordre*, dirigé par Hector Fabre, qui fut la cheville ouvrière de la scission à l'Institut canadien en 1858, publie même une lettre du comte de Montalembert, ex-ami de Lamennais, qui dit s'étonner de cette démarche d'un « certain » Institut du Canada. S'amorce alors une virulente polémique entre Fabre, qui récidive, et Dessaulles, qui réplique aux détracteurs « grands et petits » de l'Institut canadien. Au même moment, M^{gr} Bourget contre-attaque en soumettant au *Pays* sept lettres qui prennent à partie les positions du journal sur les affaires romaines et italiennes ; les propriétaires du *Pays* refusent de les publier, alors que le rédacteur Dessaulles en eût volontiers fait de l'eau pour son moulin¹⁹.

Président de l'Institut canadien de mai 1862 à novembre 1863, Dessaulles voit venir cette nouvelle croisade et fait, le 23 décembre 1862, un « Discours sur l'Institut canadien » (*infra*, p. 197) où il préconise la tolérance et le respect de la raison. Il y défend à nouveau l'Institut et s'emploie à montrer qu'en 1858 l'association avait été condamnée sans preuve par l'évêque de Montréal et

19. Y. Lamonde et P. Nolin, « Des documents cruciaux du débat libéral-ultramontain : les lettres (1862) de M^{gr} Bourget au journal *le Pays* », *Littératures*, n° 3, 1989, p. 115-204.

qu'en conséquence les excommunications des membres devraient être levées.

*Marginalisation personnelle et défense
de l'Institut canadien de Montréal (1863-1871)*

Plus que tout autre libéral, Dessaulles a porté des coups. Il en a aussi reçu : de la part de l'évêque Bourget, du théologien Pinsonneault, du prédicateur Chiniquy, de la presse ministérielle et, récemment, de *l'Ordre*, sans compter les procès intentés ou subis²⁰. Un nouveau feu groupé le vise après 1863, avec l'intention de le déstabiliser et de le marginaliser. M^{gr} Bourget l'accuse de rationalisme, lui reprochant de « faire prévaloir la pauvre raison humaine sur la foi divine ». L'auteur d'une brochure sur le rougisme s'en prend presque à chaque page à l'un « des plus chauds claqueurs du rougisme ». Un vieil ennemi, Cyrille Boucher, revient à la charge et rouvre, en 1863, une polémique à propos de la conférence sur le progrès de... février 1858 ; l'enjeu de cet acerbe débat dans la presse est tout simple : la place de la raison chez l'homme et dans la société. *L'Ordre* récidive, cette fois sous la direction de Louis Labrèche-Viger, un ancien du *Pays* de 1852 ; le journal goûte peu les « dissertations philosophiques » de Dessaulles et du *Pays* et considère que, tout compte fait, cette attitude radicale nuit au parti libéral. Le rédacteur du *Pays* dénonce (*infra*, p. 236) ceux qui regardent « comme *purement philosophique* la grande discussion de savoir *si le libéralisme est pour les peuples le grand fléau que la réaction prétend, et si le despotisme est la plus grande bénédiction qui puisse tomber sur eux*. Rien ne nous paraît plus erroné », maintient Dessaulles²¹.

20. Sur les procès intentés ou subis par Dessaulles, voir Bibliographie, p. 346-348 et 351-352.

21. Texte de l'annonce de M^{gr} Bourget du 18 janvier 1863 dans L.-A. Dessaulles, « L'Index », *Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, p. 55 ; L.-H. Huot, *le Rougisme en Canada* (repris dans *Écrits du Canada français*, vol. 34, 1972, p. 219) ; les textes de Dessaulles concernant la polémique sur le progrès se trouvent dans *le Pays* de 1863 (titres au complet dans la bibliographie) : 11 août, 27 octobre, 10, 12, 14, 17, 19, 29 novembre, 3 décembre, et dans le *Journal de Saint-Hyacinthe*, 14, 15 décembre 1863 ; ceux de Cyrille Boucher, dans *la Minerve*, 18 août, 24 décembre ; voir aussi le *Journal de Saint-Hyacinthe*, 9, 16, 19 novembre, 15, 30 décembre 1863 et 28 janvier 1864, le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27, 29 octobre,

Le 19 décembre 1863, on se réjouit sans doute dans les bureaux de *la Minerve*, qui réclamait que l'on « casât » Dessaulles : celui-ci est nommé greffier-adjoint de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Montréal, poste administratif plutôt modeste qu'il occupera jusqu'en août 1875. L'ex-rédacteur du *Pays* ne rentre pas dans le rang pour autant. Il est toujours l'infatigable défenseur de l'Institut canadien, mais la stratégie doit changer après l'échec des pourparlers (mai-novembre 1864) entre un comité de l'Institut et l'évêque de Montréal. Dans sa lettre à M^{gr} Bourget du 16 novembre 1864 (*infra*, p. 251) où il fait état de l'arbitraire de l'évêque, Dessaulles, après les refus systématiques du prélat d'indiquer les livres prohibés de la bibliothèque de l'Institut canadien ou les passages « blasphématoires » de sa brochure sur l'Institut, se demande où loge « cette orgueilleuse raison » que l'évêque ne trouve que chez les autres. C'est la fin des rapports personnels entre M^{gr} Bourget et celui qu'il considère comme le plus dangereux ennemi de la religion au Canada. Désormais, Dessaulles, président de l'Institut canadien de mai 1865 à mai 1867, s'adresse à Rome, à l'autorité hiérarchique de M^{gr} Bourget, faute de pouvoir être entendu à Montréal. Supplique de membres catholiques de l'Institut canadien, mémoire et lettre de Dessaulles au cardinal Barnabo, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, sont adressés à Rome, en 1865 et en 1866, dans l'espoir d'obtenir justice et de mettre fin « au désarroi des familles » divisées par les condamnations et les excommunications. M^{gr} Bourget réplique dans un mémoire aussi soumis à Rome²².

D'autre part, Dessaulles ne peut rester indifférent aux événements qui entourent les discussions du projet de confédération

13, 17 novembre, 20, 24 décembre 1863, *la Minerve*, 12 novembre, 10 décembre 1863 ; Un catholique canadien, « Nos tristes malentendus », *le Courrier du Canada*, 30 novembre, 7, et 11 décembre 1863 ; N. Cyr à L.-A. Dessaulles, ANQM, fonds Dessaulles, n° 19 ; M^{gr} Charles Larocque à L.-A. Dessaulles, 28 et 29 décembre 1863, ACAM, 901.135, 863-4 ; correspondance entre L.-A. Dessaulles et M^{gr} Charles Larocque, 11 décembre 1863 au 16 mai 1864, AESH, XVII.C.37 ; la Rédaction, « Nous croyons... », *l'Ordre*, 27 novembre 1863.

22. Supplique à Pie IX, 16 octobre 1865, BVM, fonds de l'Institut canadien de Montréal, document n° 1 ; mémoire de L.-A. Dessaulles au cardinal Barnabo, *ibid.*, n° 2 ; lettre de L.-A. Dessaulles au cardinal Barnabo, 30 octobre 1865, *ibid.*, non numéroté, p. 96-116 ; mémoire de M^{gr} Bourget sur l'Institut canadien, 21 septembre 1866, ACAM, RLB, 16 : 39-54.

canadienne. À peine sort-il d'une polémique de plus d'un an (1867) avec l'abbé Joseph-Sabin Raymond, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, polémique qui avait porté sur l'anachronisme de l'enseignement moral des collèges et sur ce qu'il fallait bien considérer comme l'alliance du Trône, de l'Autel et du Séminaire²³, qu'il se lance dans une vaste enquête, au *Pays*²⁴ (Appendice II), sur l'intervention du clergé dans l'élection de 1867, qui, bien que non référendaire, scellait le sort d'une nouvelle loi constitutionnelle. Le lecteur d'*Affaires de Rome* ne désarme pas : le grand objectif consiste à dissocier le pouvoir civil et le pouvoir religieux, à faire échec à toute tentative de théocratie. Le confessionnal, la chaire et la soutane ne doivent pas servir de prétexte à l'immixtion de l'Église dans l'État, au support du parti conservateur par le clergé, à la dénonciation de la démocratie et de la république.

Rome tarde toujours à répondre à la supplique d'octobre 1865. Face à la montée de l'intolérance, Dessaulles prononce une retentissante conférence publique sur la tolérance à l'Institut canadien de Montréal, le 17 février 1868, conférence qu'il reprend à l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe trois jours plus tard. « D'où viennent nos difficultés ? » demande-t-il. « De ce que nous avons des membres protestants ; de ce que nous recevons des journaux protestants, et de ce que nous avons quelques livres philosophiques à l'*index*. » Or, l'évêque d'Ottawa tolère la présence de protestants à l'Institut local ; la Mercantile Library, non confessionnelle, de Montréal reçoit aussi des journaux catholiques. Les livres mis à l'Index ne seraient-ils pas souvent ceux qui contestent la suprématie temporelle du pape ? Les libéraux se heurtent à une incompréhension durable de la part de l'Église, qui ne peut concevoir la tolérance autrement que comme indifférence religieuse, comme neutralité, donc comme renoncement à une croyance. On doit s'afficher catholique et infléchir tout ce

23. La polémique entre Dessaulles et l'abbé Raymond se trouve dans plus d'un journal ; voir, par exemple, *le Pays*, du 24 janvier au 9 juillet 1867, et le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, du 5 février au 22 juin 1867.

24. Enquête sur les élections : *le Pays*, 17 septembre 1867 au 20 février 1868 ; au sujet de l'attribution de ces textes à Dessaulles, voir L.-A. Dessaulles à Fanny Leman, 27 décembre 1867, MMFD, dossier 19 ; L.-A. Dessaulles à L.-J. Papineau, 12 septembre et 27 octobre 1867, Centre de recherche Lionel-Groulx, P41, XIV : 58a-60c.

qui est de l'ordre spirituel ou moral vers le confessionnel. C'est la position de M^{gr} Bourget, qui informe alors Rome de la publication de la conférence de Dessaulles dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868* et la présente comme « l'enseignement » même de l'Institut²⁵.

Après une première condamnation de l'Institut canadien par M^{gr} Bourget en 1858, une seconde désapprobation arrive, de Rome cette fois, le 7 juillet 1869 : la Congrégation générale de la Sainte Inquisition condamne les doctrines « de l'Institut canadien », c'est-à-dire la conférence de Dessaulles sur la tolérance parue dans l'*Annuaire* de l'Institut, et la Congrégation de l'Index condamne cet *Annuaire*. C'est le premier ouvrage canadien mis à l'Index. La nouvelle se répand du haut des chaires dans les églises du diocèse et Dessaulles tente, au nom de l'Institut, de nouveaux pourparlers avec l'administrateur du diocèse, son parent, le chanoine Truteau. Après l'échec de ces pourparlers, quatre membres de l'Institut (Dessaulles, Casimir-Fidèle Papineau, Joseph et Gonzalve Doutre) lancent un second appel à Rome le 12 octobre 1869.

Les événements se bousculent alors avec le décès, le 18 novembre 1869, de Joseph Guibord, typographe, membre de l'Institut canadien et signataire de la supplique au pape de 1865. À cet excommunié, membre d'une société condamnée, l'Église refuse la sépulture ecclésiastique. L'Institut prend en main sa cause : Joseph Doutre et Rodolphe Laflamme assurent sa défense, Dessaulles témoigne longuement au procès et fait une conférence publique (29 décembre 1869) sur le sujet. En effet, pour Dessaulles, l'Institut n'a pas été véritablement jugé : en 1858, les faits n'étaient pas établis ; en 1869, la condamnation n'a pas porté sur les premières accusations mais sur le contenu de l'une de ses conférences ; de surcroît, Guibord n'a pas été formellement excommunié ; or, pour toutes ces raisons, il a droit à la sépulture ecclésiastique. Pour Dessaulles, l'enjeu est de taille : le droit canon va-t-il prévaloir sur le droit civil, le religieux sur le politique ? Il conclut sa conférence par l'énoncé d'un principe

25. L.-A. Dessaulles, « [Sur la tolérance] », *Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 18 ; mémoire de M^{gr} Bourget sur l'Institut canadien, 27 avril 1869, ACAM, 901.135, 869-4.

directeur : « Si l'État doit être l'humble serviteur du pouvoir ecclésiastique et ne peut mettre frein à sa soif perpétuelle d'omnipotence, mieux vaut le savoir tout de suite ; mais rien n'indique que nous courions ce danger. Au contraire je suis convaincu qu'il n'est pas possible que les hommes éclairés qui président à l'administration de la justice en ce pays, n'affirment pas ce principe fondamental : QUE L'ÉGLISE EST DANS L'ÉTAT, ET NON L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE²⁶ ».

L'infatigable défenseur de l'Institut remonte à la tribune le 11 janvier 1870 et aborde la question de l'Index, dénonçant les évêques « qui ont un peu trop mis la religion au service de leurs petits mécontentements et de leurs petites hostilités²⁷ ». Le 2 mai, les défenseurs de Guibord obtiennent gain de cause, mais le jugement est immédiatement porté en appel. Pendant ce temps, à Rome, les évêques Bourget et Laflèche soumettent chacun un mémoire en réponse à l'appel des quatre membres de l'Institut du 12 octobre 1869 et, le 13 août 1870, Rome prend position sur la supplique de l'Institut : l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, qui contient les deux conférences de Dessaulles sur Guibord et sur l'Index, est aussi mis à l'Index. Pour le tribunal de l'Inquisition et le cardinal Barnabo, la question « est définie pour toujours²⁸ ».

À peine le jugement favorable à Guibord vient-il d'être renversé (10 décembre 1870) que Dessaulles met un terme à sa défense de l'Institut canadien de Montréal par une lettre au cardinal Barnabo dans laquelle il affirme n'être pas « de ceux qui croient devoir se soumettre en silence parce que l'injustice vient de haut ». Il se dit atterré par l'imbroglio construit par M^{gr} Bourget et par Rome pour détourner le débat des vraies questions. Selon lui, on n'a jamais répondu à la seule vraie question : « Un catholique encourt-il les censures ecclésiastiques et le refus des sacrements pour le fait seul qu'il est membre [d'une] association » qui possède quelques livres à l'Index ? Blessé, renvoyé à son échec, il demande : « Et enfin, est-ce donc bien à Rome que l'on tient si

26. L.-A. Dessaulles, « Affaire Guibord », *Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, p. 50.

27. L.-A. Dessaulles, « L'Index », *ibid.*, p. 84.

28. Cardinal Barnabo à M^{gr} Baillargeon, 13 août 1870, ACAM, 901.135, 870-4, ou dans L.-A. Dessaulles, *Dernière correspondance entre S. E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles*, 1871, p. 14.

peu compte de cette grande parole, dite à Jérusalem il y a dix-huit siècles : SI J'AI MAL PARLÉ, FAITES-MOI VOIR LE MAL QUE J'AI DIT ; MAIS SI J'AI BIEN PARLÉ, POURQUOI ME FRAPPEZ-VOUS²⁹ ? » L'Évangile n'était pas compris de la même façon en-deçà et au-delà de la rue Saint-Laurent ou de l'Atlantique.

La grande guerre ecclésiastique (1872-1875)

La grande guerre ecclésiastique est celle que Dessaulles mène contre le cléricalisme, mais pour un moment, après la publication (avril 1871) du Programme catholique, qui entend franchement faire entrer la religion en politique partisane, il s'agit bien plus de la guerre intestine à laquelle se livre le clergé. Dessaulles, qui a combattu la confusion du religieux et du politique, écrit au cardinal Barnabo, en juin 1871 : « [...] il devrait être évident à tout homme sensé que le clergé ne pourrait jamais rester *toujours unanime* une fois sur le terrain toujours un peu orageux de la politique³⁰. »

Cette guerre intra-ecclésiastique se déploie sur plusieurs fronts : le futur abbé Alphonse Villeneuve s'en prend dans sa *Comédie infernale* au gallicanisme des sulpiciens et au « libéralisme catholique » des prêtres du diocèse de Québec et de l'abbé Raymond de Saint-Hyacinthe³¹ ; l'abbé Alexis Pelletier, sous le pseudonyme de « Luigi », et le sulpicien Pinsoneault, sous celui de « Binan », apportent des munitions à l'auteur de la *Comédie infernale*. Le conflit entre les clercs ultramontains ultramontés et les clercs ultramontains éclate de façon disgracieuse à l'occasion des noces d'or sacerdotales (octobre 1872) de M^{gr} Bourget. Dans sa brochure de juin 1873, *La Grande guerre ecclésiastique. La comédie infernale et les Noces d'or. La suprématie ecclésiastique sur l'ordre temporel*, Dessaulles repart en guerre en dénonçant la prétention ultramontaine à un « droit chrétien » plutôt qu'à un droit tout court. Il s'emploie surtout à faire voir les prises de position contradictoires des évêques

29. *Ibid.*, p. 16, 23-25, 30.

30. L.-A. Dessaulles au cardinal Barnabo, 3 juin 1871, ANQQ, fonds Dessaulles, Penn Letter Book, p. 199-202.

31. Un illuminé [Alphonse Villeveuve], *la Comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers par un illuminé*, Montréal, Le Franc-Parleur, 1871, 532 p.

sur le libéralisme ou sur l'intervention cléricale en politique : malicieusement, Dessaulles avoue ne plus savoir « à quel évêque se vouer³² » !

La guerre étant déclarée, M^{gr} Bourget intervient par une circulaire (13 juin 1873) affirmant que la brochure de Dessaulles doit être traitée comme l'*Annuaire de l'Institut canadien* pour 1868 et pour 1869, qui ont été mis à l'Index ; en conséquence, sa possession, sa vente, sa lecture entraînent le refus des sacrements³³. L'évêque de Montréal s'autorise ainsi d'un droit d'Index habituellement réservé à Rome. Le mois suivant, Dessaulles attaque avec sa *Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne* dans laquelle il menace l'évêque de procès si celui-ci persiste à empêcher la circulation des écrits de quelque auteur que ce soit³⁴.

La grande guerre ecclésiastique contre Dessaulles se poursuit avec l'offensive de l'abbé Alexis Pelletier, alias « Luigi », qui publie *le Don Quichotte montréalais sur sa Rossinante ou M. Dessaulles et la Grande Guerre Ecclésiastique*, où le polémiste ultramontain associe la « Rossinante » à la raison *laïque* et prend à partie le naturalisme du « Don Quichotte » qui tient si peu compte de « l'ordre surnaturel³⁵ ». Le tir vient aussi de Basile Routhier alias « Jean Piquefort », signataire du Programme catholique de 1871, qui se moque allégrement du style et des idées de Dessaulles³⁶. Celui-ci leur réplique avec deux publications : *Au public éclairé* et *Examen critique de la soi-disant réfutation de la Grande guerre ecclésiastique*³⁷,

32. L.-A. Dessaulles, *la Grande guerre ecclésiastique. La comédie infernale et les Noces d'or. La suprématie ecclésiastique sur l'ordre temporel*, 1873, p. 5, 10-11, 17, 21 ; les originaux des lettres à M^{gr} Bourget contenues dans cet ouvrage se trouvent aux archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal, 901.135, 872-2, 872-3, 872-4.

33. MEM, t. VI, p. 403-405, 405-415.

34. L.-A. Dessaulles, *Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne. Suite à la Grande guerre ecclésiastique*, 1873, p. 1, 3, 6, 14-18.

35. Luigi [Alexis Pelletier], *le Don Quichotte montréalais sur sa Rossinante ou M. Dessaulles et la Grande guerre ecclésiastique*, 1873, p. 4, 7, 8, 35.

36. Jean Piquefort [A.-B. Routhier], « Portraits et pastels littéraires » : *le Franc-parleur*, 26 août 1873.

37. L.-A. Dessaulles, *Au public éclairé. Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes*, 27 août 1873, [3 p.] ; *Examen critique de la soi-disant Réfutation de la « Grande guerre ecclésiastique » de l'Honorable L.-A. Dessaulles, sans réhabilitation de celui-ci, par UN FAILLIBLE, qui n'a point lu l'ouvrage interdit, contre une légion d'infailibles*, 1873, 40 p.

qui tournent au byzantinisme dans la polémique. Le sulpicien Pinsoneault lance la dernière salve avec douze lettres « À l'Honorable L.A. Dessaulles » qui stigmatisent le fait « qu'un abîme infranchissable » s'est creusé entre Dessaulles et « la patrie³⁸ ».

L'exil et la mort (1875-1895)

Depuis 1860, Dessaulles se passionne pour les inventions et les brevets susceptibles de lui donner une aisance dont l'ont privé ses déboires d'entrepreneur. Associé à un certain Charles Dion, qui multiplie les trouvailles, Dessaulles investit d'importantes sommes dans la fabrication et la mise en marché de maquettes et de modèles ou dans des voyages de promotion aux États-Unis. Il se lance aussi dans la spéculation minière aux États-Unis avec André-Narcisse Lamothe, une connaissance. Dessaulles entretient Lamothe à New York, à Londres ou à Paris, où celui-ci refait l'histoire des titres de propriété d'une famille française du temps de la Nouvelle-France, négocie l'achat de parties de succession ou cherche à intéresser des capitalistes anglais ou français. La panique boursière aux États-Unis, qui s'amorce en 1873 et connaît son apogée en 1875, oblige Dessaulles à signer billets promissaires sur billets promissoires³⁹.

Caroline, enfant unique des Dessaulles, vient d'épouser Frédéric-Liguori Béique. Le jeune couple voyage en Europe au moment où Dessaulles ne parvient plus à se maintenir financièrement. Le 28 juillet 1875, il fuit aux États-Unis, incapable d'honorer les nombreux billets qu'il a signés. C'est la faillite. Il s'en explique à sa femme, reconnaissant s'être laissé « dominer par des mirages, des probabilités [qu'il changeait] en certitudes dans [son] esprit » (*infra*, p. 271). La presse ultramontaine prend une douce revanche ; *le Franc-parleur* écrit : « la rétribution était

38. Binan [P.-A. Pinsoneault], *Neuvième lettre à l'Hon. Dessaulles* par Binan, membre de la rédaction du *Franc-parleur*, Montréal, Société des écrivains catholiques, 1874, 36 p. ; les douze lettres ont paru dans *le Franc-parleur*, du 17 octobre 1873 au 26 octobre 1874.

39. André-Narcisse Lamothe à L.-A. Dessaulles, ANQM, fonds Dessaulles, lettres 34, 39, 40, 44, 47, 48, 50, 52, 57, 74, 77, 87, 89-91.

sévère, mais grand Dieu, elle était solidement méritée⁴⁰ ». En effet, l'échec n'est pas que financier ; il est tout autant moral. N'est-ce pas le moralisateur qui est maintenant pointé du doigt, celui qui avait proposé dans la *Grande Guerre ecclésiastique* de laisser « les paroles pour ne s'attacher qu'aux faits, seul moyen sûr de juger pertinemment un homme⁴¹ » ?

Le 18 septembre 1875, il s'embarque à destination de l'Europe. Il se fixe d'abord en Belgique, où il séjournera jusqu'au 25 février 1878, au cœur du conflit clérical-libéral belge. Le Canadien français issu d'une société bilingue, biculturelle et bireligieuse, qui suit depuis 1840 l'évolution politique et religieuse de l'Europe, s'avère un observateur exceptionnellement perspicace de la Belgique. Il ne tarde pas à y retrouver les stratégies cléricales (la presse, le confessionnal, la chaire, l'influence électorale, les captations d'héritage) déjà observées et dénoncées au Canada⁴². L'exil le ramène à sa table de travail. En août 1876, un manuscrit (disparu) est prêt : « L'ouvrage comprend deux forts volumes *in octavo*. La première partie est une comparaison entre le secret jésuitique et le secret maçonnique. La seconde est un examen de la terrible action politique secrète exercée dans tous les pays par le clergé, le tout avec nombreuses citations à l'appui. La troisième est une revue de la lutte constante de la science contre l'Église qui l'a toujours proscrite sous toutes les formes, le tout terminé par une petite revue de l'enseignement universitaire catholique qui n'a d'autre but que d'empêcher les élèves de s'instruire d'une manière sérieuse. L'ouvrage est, de fait, une réponse à celui de M^{gr} Dupanloup contre la Franc-Maçonnerie⁴³. »

L'exil le renvoie surtout à ses rêves de se refaire une fortune et une réputation. Il multiplie les projets, les inventions et les tentatives de vendre une machine à gaz qui tarde à bien fonctionner ou qu'on cherche à s'approprier. Car Dessaulles, sans capital, ne peut avoir l'initiative de la réalisation de ses projets. Déçu par les Belges, auxquels il fait porter la responsabilité de ses succès, il

40. La Rédaction, « Est-ce juste ? », le *Franc-parleur*, 6 août 1875.

41. L.-A. Dessaulles, *La Grande guerre ecclésiastique*, p. 76.

42. É. Gubin et Y. Lamonde, *Un Canadien français en Belgique au XIX^e siècle. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles (1875-1878)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1991, lii, 190 p.

43. L.-A. Dessaulles à Caroline Dessaulles-Béique, 24 août 1876, ANQM, fonds Dessaulles, n° 163.

obtient l'accord de son gendre et de sa famille pour s'installer à Paris, où il vivra de février 1878 à son décès en 1895.

Le Paris de ce dernier quart du XIX^e siècle est celui de la III^e République, de Jules Ferry, des Expositions universelles de 1878 et de 1889. Dessaulles y est manifestement à l'aise intellectuellement, bien qu'il soit toujours confronté aux nécessités du *primum vivere*, atténuées toutefois par la générosité de son gendre Bélique. S'il ne réussit pas à convaincre les journaux parisiens et canadiens-français de l'intérêt de sa collaboration, il obtient des correspondances journalistiques dans deux journaux anglo-canadiens et une revue américaine. D'avril à novembre 1878, il envoie, aux quinze jours, au *Globe* de Toronto, un point de vue libéral sur Paris et sur l'Exposition. Pendant l'année 1879, les lecteurs du *Montreal Witness* suivent sa chronique parisienne en cette année de la réforme scolaire de Jules Ferry et de l'opposition de l'Église. Question brûlante à laquelle il s'intéresse depuis 1840 et qui est ravivée par le fameux article 7 du projet de loi Ferry, qui interdit l'enseignement public et privé aux congrégations religieuses non autorisées par l'État. L'anticlérical canadien-français donne d'ailleurs libre cours à sa passion dans un article au *National Quarterly* de New York, intitulé « The Clerical Question in France » et signé par « Un de la gauche ».

Ces correspondances ne suffisent pas à le faire vivre et n'occupent pas tout son temps, qu'il emploie aussi à suivre des cours au Collège de France, au Muséum d'Histoire naturelle, à la Sorbonne ou à la Société d'anthropologie. La paléontologie continue de le passionner, cependant que son sens de la démocratie et de l'égalité des personnes le porte à s'intéresser aux suffragettes et au combat pour l'obtention de droits fondamentaux pour les femmes (*infra*, p. 280).

Mais il faut vivre. Dessaulles tâte de toutes les entreprises : traduction, transcription d'archives, projet d'importation de sucre d'érable ou d'exportation de produits français mis en rabais, fabrication de beignets qu'il pourrait appeler « madeleines canadiennes ». Mais ce sont surtout les inventions qui l'occupent après 1881, au moment où son ami Dion arrive à Paris pour l'exposition de l'électricité (*infra*, p. 288). À nouveau, les projets prolifèrent : Dessaulles conçoit une horloge avec un globe terrestre, une boîte d'allumettes servant aussi de paravent pour allumer un cigare, une malle de sauvetage en mer ; Dion et lui mettent de l'avant une bobine électrique à spirales métalliques, une lampe à

arc, un accumulateur, une lampe portative à pile, un phonographe ou « échophone », une plaque électrique pour violon, un nouveau téléphone, un poêle thermo-électrique. Mais tous ces projets font long feu et Dessaulles explique à sa belle-sœur Fanny Leman-Dessaulles les raisons de l'échec, toujours momentané : l'irréalisme en affaires de Dion et le manque d'esprit d'entreprise des Français (*infra*, p. 293).

Il investit une partie des minimes revenus qu'il peut tirer de ces inventions dans la publication d'un ouvrage intitulé *les Erreurs de l'Église en droit naturel et canonique sur le mariage et le divorce* (1894). Il s'agit d'une nouvelle partie de l'*opus magnum*, manuscrit qu'il a apporté de Belgique mais qu'aucun éditeur n'accepte. Il publie, vraisemblablement à compte d'auteur, ce chapitre de son grand ouvrage qui entend démontrer, textes à l'appui, que l'Église « s'est emparée d'une institution qui ne lui appartenait à aucun titre. Le mariage est une institution essentiellement de droit naturel puisqu'il est le moyen régulier de la propagation de l'espèce⁴⁴ ».

Il tardait à Dessaulles de publier cette dernière charge contre l'Église car la maladie qui le mine depuis 1888 s'aggrave en 1894. Sa dernière lettre à Caroline témoigne que l'homme n'a pas changé depuis cinquante ans. Le déiste, conscient de peut-être offusquer sa fille, mais se souvenant du traitement que le sulpicien Giband avait fait subir à Papineau en 1871, s'en prend à saint Augustin, selon qui « la vie tout entière de l'infidèle *est un péché* ». À son habitude, il convoque saints et Pères de l'Église pour montrer qu'il y a un salut pour les justes hors de l'Église, « l'essentiel étant de vivre moralement ». Il rassure sa fille (« Ne te tourmente donc pas sur mon sort à venir ») et signe : « Adieu, ton père » (*infra*, p. 304). Il meurt, vraisemblablement du diabète, le 4 août 1895, à l'âge de 77 ans. Le surlendemain, il est enterré au cimetière de Pantin. Seules quelques personnes, dont Hector Fabre et Louis Fréchette, suivent le cortège.

L'homme privé et le polémiste

On connaît mal les rapports entre Louis-Antoine Dessaulles et ses parents, son père étant décédé alors qu'il n'avait que dix-

44. *Les Erreurs de l'Église*, p. vii.

sept ans. Toutefois, les lettres et les gestes ne manquent pas pour témoigner de son attachement à son oncle Louis-Joseph Papineau, l'une des sources, avec Lamennais, de sa capacité d'indignation devant l'inacceptable.

De son mariage, à 32 ans, avec sa cousine au troisième degré, Zéphirine Thompson, on sait par son cousin Amédée qu'il en fut un « tout d'amoureux », car la jeune fille n'apportait ni avoir ni savoir remarquables. La correspondance avec Zéphirine évoque davantage la quotidienneté du couple, faite d'éloignements, de petits conseils, de nouvelles familiales et d'expressions de tendresse. On sait toutefois l'attachement profond du mari, par la lettre écrite lors de la fuite de 1875 (*infra*, p. 270) et par la correspondance d'exil au moment du décès de l'épouse⁴⁵.

Caroline fut la grande consolation de l'exilé. Non seulement sa fille et son gendre l'entretiennent-ils durant tout son exil, mais de part et d'autre la correspondance entre la fille et le père est hebdomadaire, ou presque, pendant vingt ans. Cet attachement filial et cette dépendance évidente ne l'empêchent toutefois pas de s'indigner devant l'initiative prise par Caroline de transcrire les correspondances de son père aux journaux, pour assurer l'anonymat complet des articles (*infra*, p. 277) : l'abolition de la signature, oui ; celle de la calligraphie, non !

La véritable confidente révélée par sa correspondance est Fanny Leman Dessaulles, seconde femme de son frère cadet, Georges-Casimir. Avec Fanny, il se laisse aller à parler de recettes culinaires, à décrire ses amusements avec les enfants ou telle foule bigarrée du marché de Saint-Hyacinthe, à se moquer de l'anticlérical qu'il est. C'est à elle qu'il fait le récit de ses déboires d'exil (*infra*, p. 293), c'est avec elle qu'il fait des courses et qu'il va à l'opéra lors de séjours de Fanny à Paris, en janvier 1892 et de mai à juillet 1894⁴⁶.

On sait donc peu de choses sur sa vie privée. Il faut bien sûr en chercher l'explication dans la disparition possible d'archives personnelles ou intimes. Mais cette évacuation du privé tient

45. L.-A. Dessaulles à Zéphirine Thompson-Dessaulles, ANQM, fonds Dessaulles, lettres 512, 669, 672, 674, 677, 679, 681, 682, 684, 686 ; le même à Fanny Leman-Dessaulles, 7 août 1891, MMFD, dossier 19.

46. L.-A. Dessaulles à Fanny Leman-Dessaulles, correspondance, Musée McCord, fonds Dessaulles, dossier 19.

aussi au fait que toute sa vie est publique, que ses idées et certains de ses sentiments ont été « publiés ». L'homme a donc vécu exposé à tous les vents de son époque, marquée, comme l'a formulé Philippe Sylvain, par l'antagonisme libéral-ultramontain. Il fut contemporain du ressac insurrectionnel, de l'affirmation du réformisme favorable à l'Union et à la Confédération, du militantisme clérical et de son succès relatif. Son époque est traversée par la polarisation idéologique et partisane, illustrée autant par les crises ministérielles et les mœurs électorales que par la guerre des mots dans la presse. On comprend son option pour le polémique, sous toutes ses formes. Il faut bien, aussi, chercher une raison personnelle, psychologique, à cette constante dans l'expression de soi. La psychanalyse a d'évidentes limites pour l'historien – on ne peut faire « associer » un mort – et elle exige de toute façon une compétence qui nous manque. Mais on peut avancer qu'une pulsion d'agressivité sous-tend l'œuvre écrite de Dessaulles, quand ce n'est pas la vie même de l'individu. Il faudrait pouvoir étayer cette hypothèse, en voir le caractère complexe, les origines et les conséquences.

Le polémique traverse donc les écrits d'une personnalité exceptionnelle immergée dans une époque batailleuse. Déjà les deux sources de sa pensée et de son action sont à l'enseigne du combat : politique chez Papineau, religieux et idéologique chez Lamennais. Son éveil intellectuel se fait avec les insurrections et avec *Affaires de Rome* de Lamennais. Son premier geste public est un procès et un article dans *la Minerve* de 1843 contre le curé de Saint-Hyacinthe. Les procès vont d'ailleurs se succéder, à titre de demandeur – contre Duvernay qui l'a accusé d'athéisme, contre Taché qui a mis en cause son administration comme maire de Saint-Hyacinthe, contre le Grand-Tronc – ou à titre de défendeur, cas plus fréquent chez ce mauvais administrateur et ce mauvais payeur. Le polémique ne prend pas chez lui que des formes écrites ou juridiques : le combat est tantôt un duel (mai 1861), tantôt un assaut dont il est victime (juin 1863). Mais ses moyens d'expression écrite ou verbale sont marqués de part en part par le polémique. Brochures, volumes, articles de journaux ou conférences publiques témoignent d'un même esprit, bien résumé par le titre de son ouvrage de 1873 *la Grande guerre ecclésiastique*. Dessaulles est essentiellement polémiste ; ses écrits s'adressent à un adversaire, à l'encontre du pamphlétaire qui, lui, ne requiert pas un interlocuteur pour dénoncer l'inacceptable.

Les titres de ses brochures et de ses livres nomment un interlocuteur, un adversaire : *Papineau et Nelson* ; *Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne, Examen critique de la soi-disant Réfutation de la « Grande guerre ecclésiastique »*. Au public éclairé, *Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes*. L'apostrophe prend à l'occasion la forme d'une lettre : *À Sa Grandeur Monseigneur Charles Larocque ; Dernière correspondance entre S.E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles*. Les grandes polémiques journalistiques ont aussi des cibles individuelles : les abbés Joseph-Sabin Raymond, Charles Chiniquy, Alexis Pelletier, le sulpicien Pierre-Adolphe Pinsoneault, le chanoine Godefroi Lamarche, Cyrille Boucher, Hector Fabre. Pourtant, Dessaulles s'était bien promis de s'attacher davantage aux principes qu'aux hommes ; mais l'époque rendait une telle promesse difficile à tenir.

Polémiste, Dessaulles l'a été jusque dans ses conférences publiques à l'Institut canadien de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Sa conférence sur Galilée est faite en réplique à celle d'un prêtre sur le même sujet et vise essentiellement les aristotéliens de son temps, les ultramontains ; les conférences sur l'Institut canadien, sur la tolérance, sur Guibord et sur l'Index portent l'ombre de M^{gr} Bourget et du cléricalisme en général ; même les six conférences sur l'annexion sont un moyen de dénoncer à nouveau l'Union ; les six autres sur la guerre de Sécession et sur l'esclavage constituent une occasion de pointer du doigt les vieilles monarchies européennes, y compris la papauté. On peut considérer sa grande enquête de 1867, dans *le Pays*, sur l'intervention du clergé dans les élections, comme une démarche de procureur et d'accusateur.

La propension polémique de plusieurs écrivains du XIX^e siècle québécois est aussi perceptible dans le recours au pseudonyme. Dessaulles en a utilisé au moins treize (Tuque bleue, Étoffe du pays, M., Un ami de l'art dramatique, Un innocent comme eux, LAD..s, Etc, Etc, Etc, le Rédacteur, Un qui a vu tout ce dont il parle, Par plusieurs citoyens de la partie Est de Montréal, Un faillible), dont deux avec plus de régularité : Campagnard et Anti-Union. Dès 1849, Dessaulles avait pourtant proposé à ses interlocuteurs de se battre à découvert, de laisser tomber le voile du pseudonyme (*infra*, p. 116). Une telle franchise aurait permis de faire davantage place au « je » dans certains textes. De toute façon, le « je » est peu présent chez Dessaulles écrivain ou confé-

rencier ; lorsqu'il est utilisé, ce « je », peu investi d'intimité, se fait plutôt le porte-parole d'un groupe.

Le caractère peu personnel du style témoigne de ce que ses contemporains avaient perçu, à savoir que chez lui la matière importe davantage que la manière⁴⁷. Il y a certes un style Dessaulles qui permet notamment de lui attribuer des textes non signés ; il a une façon de recourir à la répétition d'une formule pour marteler l'idée ; on trouve chez lui, surtout après 1870, une obsession du ponctuel dans la réplique. Le polémiste prend parfois un ton moqueur, invente une formule heureuse, mais à cet égard Louis Fréchette est plus styliste que lui, plus soucieux de la manière, des effets rhétoriques, comme si dans la dernière décennie du siècle le combat et la polémique avaient généré de nouvelles règles. De 1840 à 1875, le combat à finir requerrait toutes les énergies et tous les arguments. Les libéraux, et Dessaulles en particulier, posaient les jalons des grandes idées libérales, les inscrivant dans la réalité de la presse, des associations, des conférences publiques, des bibliothèques associatives, dans la mise en valeur des principes de la séparation de l'État et de l'Église, de l'électivité aux fonctions, de la décentralisation. C'est en affirmant et en posant ces principes – et non en s'opposant d'abord, comme on l'écrit souvent, donnant à penser qu'en 1840, l'initiative est au clergé et au jeune Ignace Bourget – que Dessaulles en vient à défendre ses positions, à polémiquer. De ce point de vue, la polémique ne peut être réduite à un genre littéraire pittoresque et secondaire : elle est la marque par excellence du débat d'idées, dans une société idéologiquement polarisée, où des gens comme Joseph Doutre proposaient d'atténuer l'antagonisme idéologique d'une manière toutefois différente de celle avancée par Laurier⁴⁸.

47. « Il est plus philosophe que littérateur, meilleur polémiste que bon rhéteur, plus entortillé que coulant, plus coulant que châtié » (E. Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 453).

48. Après l'exil de Dessaulles, Joseph Doutre écrivait à Arthur Buies (14 août 1876) : « Faites bien attention à ceci : quand vous reprochez quelque chose au clergé et ce sera, hélas, tous les jours, n'impliquez jamais la totalité du clergé. Laissez toujours un noyau d'hommes sages dans lequel pourront se classer ceux qui nous approuveront. Si vous attaquez tout le corps comme le faisait Dessaulles, vous constituez vous-même tout le corps en hostilité déclarée et implacable. » Cité dans Arthur Buies, *Chroniques II*, édition critique par Francis Parmentier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1991, p. 15.

Le libéralisme de Dessaulles est dominé par l'anticléricisme, par la question de la séparation de l'État et de l'Église, par l'impérieuse distinction entre le civil et le religieux, mais l'anticléricisme seul ne saurait pourtant définir Dessaulles. Il fallait quelqu'un pour mener ce combat, quelqu'un qui comprît que la séparation des pouvoirs est la condition *sine qua non* d'une société civile normale, où les élections symbolisent le droit du peuple souverain à se donner des représentants, où l'expression de soi est un droit et une liberté, où les librairies et les cimetières n'ont pas à être d'abord « catholiques ». La manière de Dessaulles fut discutable et discutée, mais n'y avait-il pas un temps pour la résistance maximale de façon à s'assurer une réaction minimale ? Laurier a bénéficié de cette stratégie en 1877. Mais il ne faut pas faire un mythe du discours de 1877, qui fut bien l'aboutissement d'un processus amorcé en 1862 par les libéraux modérés de *l'Ordre* pour marginaliser Dessaulles. De ce point de vue, sans devenir le successeur de son oncle au titre de chef du parti libéral au Bas-Canada, Dessaulles marqua à sa façon le libéralisme, lui conférant un ton radical que d'autres adopteront par la suite.

La valorisation de la raison en fait aussi un homme exceptionnel, dans la mesure où la promotion de la rationalité donnait tout son sens à la mise en valeur de l'individu, du libre examen individuel. Et même si cette affirmation de soi ne prenait pas souvent la forme du « je », il faut bien convenir que raison et individualité s'avèrent une composante intellectuelle du libéralisme, comme en témoignent les fortes « personnalités » de Dessaulles, de sa nièce Henriette, de Doutre, de Buies. Ainsi, les *Écrits* de Dessaulles, où figurent des textes polémiques, des conférences publiques ainsi que des lettres, invitent à réexaminer le genre littéraire de l'essai au XIX^e siècle, qu'on a beaucoup trop défini d'après le corpus des années 1950.

Que faut-il donc retenir de la vie de ce grand libéral qui dut s'exiler pour des raisons peu glorieuses ? Il faut tout retenir, forces et faiblesses, mais en lui appliquant le principe rationnel qu'il a valorisé durant toute sa vie : distinguer.

Il y a du « don Quichotte » chez Dessaulles, c'est-à-dire une incoercible indignation devant l'intolérance plutôt qu'une inconscience sur la validité de ses combats. Car celui qui accuse l'autre d'être un « don Quichotte » et qui évoque les « faux moulins » contre lesquels il se bat révèle tout autant les limites de ses propres

initiatives ou perceptions. Mais si la détermination et la valeur des combats peuvent sauver don Quichotte, la manière de se battre contre quelque moulin peut être discutable. Et Dessaulles n'y échappe pas. Sa monomanie de polémiste et d'inventeur ne peut pas ne pas intriguer le lecteur. Sa réputation de mauvais payeur était fondée, comme en témoignent les nombreux procès où il était le défendeur. Les initiatives du seigneur-maire ne l'incriminent pas, car il gagna son procès ; mais il a suffi qu'on suggérât un endroit où il pouvait porter flanc à la critique. Et tout comme ses adversaires, il fait parfois flèche de tout bois. Après 1870, il se sert de l'existence de son « Carnet » (voir Appendice II) sur les mœurs du clergé plus que de son contenu ; mais ces munitions faites de témoignages non prouvés rappellent que s'il n'a pas joué le jeu de ses adversaires d'évoquer la vie privée, il se tenait prêt à le faire.

Dessaulles a connu son purgatoire non seulement dans l'exil, mais tout autant dans le silence fait par ses contemporains sur ses combats. Il avait miné sa réputation comme sa vie. Au mieux, on pouvait faire comme Aristide Filiatreault, en 1896 : en souvenir de *la Grande guerre ecclésiastique*, intituler un ouvrage *la Grande cause ecclésiastique*. C'était peu pour rendre compte du combat d'une vie.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Un choix

L'ensemble des écrits de Louis-Antoine Dessaulles se compose d'une œuvre publiée (7 volumes totalisant 1 347 pages, 7 brochures faisant environ 300 pages et 619 articles dans 17 journaux) et d'une œuvre manuscrite, constituée, pour la seule correspondance, de quelque 1 160 lettres.

L'œuvre publiée est principalement celle d'un journaliste, certaines brochures reprenant des articles parus. Elle est aussi celle d'un conférencier : conférences sur l'annexion, sur la guerre de Sécession, sur Galilée, sur l'Institut canadien, sur la tolérance, sur l'affaire Guibord et sur l'Index. Elle est, enfin, celle d'un polémiste : certains articles de journaux, de même que les derniers volumes et brochures qui gravitent autour de *la Grande guerre ecclésiastique* (1873). Quant aux textes manuscrits, leur nombre tient à l'exil de Dessaulles, devenu épistolier par la force des choses.

L'édition de tous les textes s'avérant matériellement impossible, et surtout discutable en raison de répétitions dues aux circonstances, ces *Écrits* proposent un choix qui illustre les prises de position de Dessaulles sur les grandes questions de son temps (les rébellions de 1837-1838, l'Union, l'annexion aux États-Unis, l'abolition du système seigneurial, la séparation de l'Église et de l'État¹), son libéralisme radical, sa curiosité scientifique et tech-

1. Plutôt que la conférence de 1868 sur la tolérance, qui a servi de prétexte à la condamnation par Rome, nous retenons la conférence de 1862 sur l'Institut canadien de Montréal, qui en présente un historique plus clair, moins exaspéré et moins byzantin. Le texte de la conférence de 1868 se trouve dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1868*, p. 4-21.

nologique, ses entreprises aventureuses qui l'ont conduit à l'exil, enfin, dans sa correspondance, quelques aspects de sa vie privée.

Dessaulles journaliste est identifié au *Pays*, dont il est le rédacteur de 1861 à 1863 : de 1852 à 1871, il y publiera 376 articles, signés de son nom ou d'un pseudonyme, ou qui lui sont attribués. Il collabore aussi à *l'Avenir* (1847-1852), où il publie 71 articles, et au *Journal de Saint-Hyacinthe*, qui en publie 65. À lui seul, cet ensemble constitue plus de 80 % de son œuvre journalistique². Plus que tout autre, vraisemblablement, et avant Buies, Dessaulles a marqué la presse libérale radicale de son temps. Presse, tribune, polémique : l'homme est investi dans l'actualité, dans un présent dont il connaît le passé et dans lequel il cherche les tendances de l'avenir.

On trouvera ici vingt-trois textes de Dessaulles : douze articles de journaux, deux conférences et neuf textes manuscrits (huit lettres et, en appendice, des extraits de son « Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique »). Sept textes, couvrant la période de 1839 à 1849, donnent un aperçu de son entrée dans la vie publique, au moment où son oncle, Louis-Joseph Papineau, occupe à nouveau le devant de la scène politique. Trois textes de la décennie de 1850 abordent ses idées sur le système seigneurial, sur la démocratie au Canada et sur Galilée, qui devient une préfiguration de son propre destin. Six textes illustrent son travail de rédacteur au *Pays* et sa défense de l'Institut canadien de Montréal après 1860. Les autres datent de son exil en Europe (nous n'avons pas retenu les lettres écrites de Belgique, dont le corpus a été, pour l'essentiel, publié en 1991³).

Présentés dans l'ordre chronologique de leur rédaction, ces textes tracent la courbe intellectuelle et émotive d'un homme qui, à toutes fins utiles, traverse le xix^e siècle ; ils témoignent de l'engagement public d'un homme, mais aussi de ses convictions morales et de ses abandons émotifs.

2. Les autres articles paraissent dans le *Globe* de Toronto (33), le *Montreal Witness* (19), la *Minerve* (15), *Courrier de Saint-Hyacinthe* (13), le *National* (9), *l'Événement* (5), la *Réforme* (4), *l'Ordre* (2), le *Nouveau monde* (2), *l'Union nationale* (1), le *Défricheur* (1), le *Journal de Québec* (1), le *National Quarterly Review* de New York (1) et la *Patrie* (1).

3. É. Gubin et Y. Lamonde, *Un Canadien français en Belgique au xix^e siècle. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles (1875-1878)*.

Les états de textes

Les états de textes sont rares, en raison de la disparition des archives manuscrites d'un Dessaulles qui, du jour au lendemain, quitte femme, maison, pays. Nous disposons certes d'une volumineuse correspondance, mais de peu de manuscrits d'articles ou de conférences, dont cette fameuse conférence de 1858 sur « le progrès », que nous cherchons toujours.

Une seule des lettres manuscrites que nous publions existe en deux états : la lettre à sa femme, Zéphirine (1^{er} août 1875). Nous avons choisi comme texte de base la version qui semble être la plus définitive (voir *infra*, p. 270, n. 1). Les douze articles de journaux n'existent qu'en une version, celle de *l'Avenir*, du *Pays* ou de *la Minerve*, sauf le programme politique de 1844 que *la Minerve* publie à quatre reprises ; les articles de *l'Avenir* ou du *Pays* n'ont pas fait, comme c'était parfois l'usage, à l'époque, l'objet d'une publication dans un autre journal libéral. La conférence sur Galilée n'a été publiée que sous la forme d'une brochure, offerte par *l'Avenir* à ses abonnés. Le *Discours sur l'Institut canadien* fut publié dans *le Pays* et repris en brochure, sans liste d'errata, à l'imprimerie du *Pays*. Nous n'avons pu retracer la bibliothèque de Dessaulles ni aucun catalogue, manuscrit ou imprimé, de cette bibliothèque, où nous aurions peut-être trouvé des annotations ou des commentaires.

Interventions

Pour la commodité de la lecture, nous avons corrigé certaines pratiques orthographiques et grammaticales qui ne sont pas des faits de langue généralement admis à l'époque de Dessaulles ou qui, assez fréquemment, peuvent être considérés comme des erreurs ou des distractions soit de Dessaulles, soit du typographe⁴.

– *Majuscules* : assez souvent dans les substantifs nationaux (*Canadiens, Anglais, Italiens, Canadiens français*), dans *Institut canadien, Sud, Église, État, Moyen Âge*.

4. Ces erreurs sont beaucoup plus fréquentes dans les lettres manuscrites et dans les journaux que dans les brochures, sujettes à des corrections d'épreuves.

– *Accents* : suppression de l’accent circonflexe dans *base*, *purement*, *vu*, *philosophia*, *oser*, *apparat*, *boiteux*, *dûs* et parfois au passé antérieur (3^e pers. sing.) ; rétablissement de cet accent dans *paraît*, *dû*, *mû*, *brûlé*, *bûcher*, *sûr* et, assez souvent, à l’imparfait du subjonctif (3^e pers. sing.) ; substitution de l’accent grave à l’accent circonflexe dans *blasphème*, *géomètre* et *thermomètre*, de l’accent circonflexe à l’accent aigu dans *bêtise* ; substitution de l’accent grave au tréma dans *poète*.

– *Traits d’union* : rétablissement dans *doit-on*, *quelques-uns*, *arrière-pensée*, *bien-être*, *sang-froid*, *va-et-vient*, *là-dedans*, *là-dessus*, *Notre-Dame*, *chefs-lieux* ; suppression dans *vingt et un*, *lieux communs*, *trois quarts*.

– *Orthographe* : correction de *quarré*, *débarasser*, *aucuns détails*, *erronné*, *adresse*, *aggrandir*, *agresseur*, *aggression*, *apaiser*, *appercevoir*, *assujétir*, *applanir*, *rationel*, *allarme*, *magazin*, *rappetisser*, *naguères* et *guères*, *parceque*, *jetter*, *hazard*, *hazarder*, *nazillarde*, *hérétique*, *persiflage*, *s’harmonier*, *d’avantage*, *stricte* (pour *strict*), *renouvelé*, *quand* (pour *quant*) ; mise à jour des terminaisons archaïques en *-ens*, *-ems* : *bouleversemens*, *changemens*, *engagemens*, *événemens*, *gouvernements*, *longtems*, *récons*, *sentimens*.

– *Grammaire* : correction de *quelque soit* (pour *quel que soit*), *quoiqu’on* (pour *quoi qu’on*), *quelques fois* (pour *quelque fois*), *rejetent* (pour *rejettent*), *soyions* (pour *soyons*) ; correction de quelques fautes d’accord.

– *Ponctuation* : normalisation de l’emploi de la virgule (rarement) ; substitution du point-virgule aux deux-points dans de longues énumérations.

* * *

Remerciements

Pour leur accueil et leurs suggestions, nous tenons à remercier les archivistes des dépôts visités, ainsi que le regretté Philippe Sylvain de l’Université Laval et Jean-Paul Bernard de l’Université du Québec à Montréal. Nous sommes aussi reconnaissant au Comité des bourses de la Faculté des études supérieures et de la recherche de l’Université McGill qui nous a financièrement aidé pour la photocopie de l’ensemble des écrits disséminés de Dessaulles, maintenant du domaine public.

CHRONOLOGIE

1766 (?)

Naissance de Jean Dessaulles, fils de Jean-Pierre DeSaulles, de la communauté de Fenin, dans le canton de Vallangin (Suisse), venu au Canada en 1760.

1788

18 février Naissance de Marie Rosalie Papineau, fille de Joseph Papineau (1752-1841) et de Marie-Rosalie Cherrier (1756-1832), et sœur de Louis-Joseph Papineau (né en 1786).

1799

6 janvier Mariage de Jean Dessaulles et de Marguerite Anne Waddens.

1801

1^{er} mai Décès de Marguerite Anne Waddens.

1814

3 février Jean Dessaulles hérite de la seigneurie de Saint-Hyacinthe qui appartenait à son cousin, Hyacinthe-Marie Delorme (greffe de Joseph Papineau).

1815

Congrès et traités de Vienne qui repartagent l'Europe après les guerres napoléoniennes. On parle alors de la Sainte-Alliance des souverains (Autriche, Prusse et

Russie) et de la Quadruple-Alliance des vainqueurs de Napoléon (plus l'Angleterre).

Louis-Joseph Papineau, élu député en 1809, devient orateur (président) de la Chambre d'Assemblée.

1816

21 février Mariage de Jean Dessaulles et de Rosalie Papineau.

25 avril Jean Dessaulles est élu député du comté de Richelieu. Il sera réélu jusqu'en juin 1832, alors qu'il deviendra le député du nouveau comté de Saint-Hyacinthe (octobre 1830 – juin 1832).

16 décembre Naissance de Jean Joseph Hyacinthe Dominique, qui mourra en bas âge.

1817

Publication de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* de Félicité de Lamennais.

1818

31 janvier Naissance et baptême, à Saint-Hyacinthe, de Louis-Antoine Dessaulles. Parrain : le curé Antoine Girouard ; marraine : Marie-Anne Cherrier, veuve Cavalier, tante de l'enfant.

1824

Septembre Louis-Antoine entre à l'« école française » du Collège de Saint-Hyacinthe.

2 mai Naissance de Rosalie Eugénie. Elle épousera Maurice Laframboise (1821-1882) le 18 février 1846.

1826

23 avril Naissance de Marie Séraphine Aurélie, qui mourra en bas âge.

9 novembre Fondation de *la Minerve* à Montréal (paraîtra jusqu'en 1899).

1827

- 29 septembre Naissance de Georges-Casimir (1827-1930), qui épousera en premières noces Émilie Mondelet (1835-1864), le 20 janvier 1857, et, en secondes noces, Frances Louise (Fanny) Leman (1844-1914), le 14 janvier 1869.

1829

- Septembre Louis-Antoine Dessaulles entre au Collège de Montréal, sous la direction des Messieurs de Saint-Sulpice. À cause d'une épidémie de choléra, ses parents le ramèneront à Saint-Hyacinthe en 1832.

Publication de *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* de Lamennais.

Irlande : loi d'émancipation des catholiques (O'Connell).

1830

- 27-29 juillet Révolution en France (les « Trois Glorieuses »). Louis-Philippe, duc d'Orléans, monte sur le trône.

- Août Révolution en Belgique contre le royaume des Pays-Bas.

- Octobre-novembre 1831 Lamennais et ses amis catholiques libéraux publient *l'Avenir* à Paris.

- 29 novembre Soulèvement des catholiques libéraux en Pologne.

1831

- Février L'union des catholiques belges et des libéraux anticléricaux assure à l'Église belge, au moment de la Constitution, une grande indépendance à l'égard du pouvoir civil.

Soulèvements, en Italie centrale, des duchés de Parme et de Modène et en Romagne, qui relève des États pontificaux. Les Romagnols proclament l'abolition du pouvoir temporel du pape.

- 8 septembre Chute de Varsovie.

Publication de *l'Essai d'un système de philosophie catholique* de Lamennais.

Pontificat de Grégoire XVI (1831-1846).

Garrison publie *The Liberator*, à Boston, journal anti-esclavagiste.

1832

- 9 juillet Bref de Grégoire XVI aux évêques de Pologne.
- Nomination de Jean Dessaulles au Conseil législatif par le gouverneur Aylmer.
- 15 août Encyclique *Mirari Vos* de Grégoire XVI contre la liberté de presse et de conscience et en faveur de la soumission aux Princes.

1833

- 12 et 13 août En classe de Belles-Lettres, Dessaulles est témoin, lors des examens publics de fin d'année, d'une polémique au sujet de Descartes et de Lamennais.

1834

- Avril Publication de *Paroles d'un croyant* de Lamennais.
- 7 juillet Encyclique *Singulari Nos* de Grégoire XVI contre les *Paroles d'un croyant* et le système philosophique de Lamennais.

1835

- 20 juin Décès de Jean Dessaulles. Rosalie Papineau Dessaulles assume la tutelle des enfants à compter du 9 septembre 1835.

1836

- Érection du diocèse de Montréal, dirigé par M^{sr} Jean-Jacques Lartigue (1777-1840).
- Septembre Études de droit de Louis-Antoine Dessaulles à Montréal. Il habite chez son oncle Louis-Joseph Papineau. Rentre à Saint-Hyacinthe, à l'été de 1837, sans avoir complété ses études.
- Novembre Publication des *Affaires de Rome* de Lamennais.

1837

Septembre Lors des insurrections, Dessaulles conduit Papineau dans des villages, assiste au saccage du bureau du *Vindicator*, évacue Papineau de Montréal le 13 novembre ; le 23 novembre, il est chez le D^r Wolfred Nelson à Saint-Denis et y voit Papineau et le D^r O'Callaghan. Les Dessaulles accueillent la famille Papineau à Saint-Hyacinthe.

1838

Juin et juillet Voyage aux États-Unis, à deux reprises, pour rendre visite à Papineau ; séjours à Philadelphie, à New York et à Saratoga.

1839

Février *Rapport* de lord Durham.

*23 juillet-
fin décembre
1839* Premier voyage en Europe, auprès de Papineau à Paris. Séjour à Londres. Lecture des *Affaires de Rome* de Félicité de Lamennais.

1840

M^{gr} Ignace Bourget (1799-1885) devient le deuxième évêque du diocèse de Montréal ; il démissionnera en septembre 1876.

1841

10 février Proclamation du régime de l'Union.

1842

*Octobre
1842-
avril 1843* Deuxième voyage en Europe. Visite à Papineau et recherche de capitaux à Londres. Passage en Belgique.

1843

18 décembre Première intervention dans *la Minerve*, sur ses démêlés avec le curé Crevier de Saint-Hyacinthe. Vaine demande d'intercession auprès de M^{gr} Bourget, évêque de Montréal.

1844

- 19 octobre Exposé de ses principes politiques, dans *la Minerve* du 19 octobre, avant l'élection des 28 et 29 octobre où il subit la défaite contre le D^r Thomas Boutillier.
- 17 décembre Fondation de l'Institut canadien de Montréal.

1845

- Septembre-novembre Vraisemblablement à Paris, pour y vendre la seigneurie.

1846

- Juin Pontificat de Pie IX (1846-1878).
- 10 août Devant le notaire Ovide Leblanc, partage de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Trois huitièmes aux Debartzch et cinq huitièmes aux Dessaulles. À la suite de difficultés financières qui durent depuis 1841, l'administration de la seigneurie est confiée (1846-1852) à Maurice Laframboise, époux d'Eugénie Dessaulles.

1847

- Juin Fondation de *l'Avenir*, journal libéral qui se radicalisera à compter de 1848 et sera publié de façon continue jusqu'en 1852.
- 31 décembre Sous le pseudonyme d'« Anti-Union », Dessaulles prend le parti de Papineau, revenu à la politique, et demande, dans *l'Avenir*, l'abrogation de l'Union.

1848

- 12 janvier Révolution à Palerme. Ferdinand II est contraint d'octroyer une Constitution au royaume des Deux-Siciles.
- 22-24 février Révolution à Paris. Échec en juin.
- 29 février Sous le pseudonyme de « Campagnard », Dessaulles inaugure une longue collaboration de « correspondant » à *l'Avenir* et une polémique quasi continuelle avec *la Minerve*, la *Revue canadienne*, les *Mélanges religieux* et le *Journal de Québec*.
- 13-15 mars Insurrection à Vienne.

- 14 mars* Début d'une longue polémique avec *la Minerve* à propos de l'accusation portée par le D^r Wolfred Nelson au sujet de la « fuite » de Papineau en novembre 1837. Dessaulles réunira une partie de ses textes dans *Papineau et Nelson. Blanc et noir... et la lumière fut faite* (1848). La polémique suscite un autre pseudonyme, « Tuque bleue », et un premier procès – gagné – contre Ludger Duvernay de *la Minerve*.
- Mars* Révolution à Turin, à Rome, à Naples et à Florence. Soulèvements, contre la souveraineté autrichienne sur le Lombard-Vénitien, à Milan (18-22) et à Venise (18-19), qui restaurent la République.
- 22 mars* Charles-Albert, roi du Piémont, prend la tête de la lutte contre l'Autriche.
- 24 mars* Les duchés de Parme et de Modène chassent leurs souverains.
- 27 mars* Soulèvement national en Hongrie.
- 29 avril* Allocution de Pie IX condamnant toute guerre entre chrétiens. Le refus du pape d'adhérer à l'unité italienne est interprété comme un appel à la soumission à l'empereur d'Autriche.
- 15 novembre* Assassinat du comte Pellegrino Rossi, chef du gouvernement pontifical.
- 24 novembre-avril 1850* Pie IX se réfugie à Gaète.
- 10 décembre* Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République en France.

1849

- Janvier-mars* Premiers affrontements entre *l'Avenir*, Dessaulles et M^{gr} Bourget, à propos des affaires d'Italie et du pouvoir politique du pape.
- 9 février* Établissement de la République à Rome.
- Avril* Victoire des Autrichiens sur les Piémontais. Début d'une réaction qui conduira au rétablissement du pouvoir temporel du pape, en juillet, grâce à l'intervention de Louis-Napoléon.
- 14 avril* Déclaration d'indépendance de la Hongrie face à l'Autriche.

- 21 juillet Sous le pseudonyme « Un paroissien », Dessaulles soulève la question de la répartition de la dîme.
- 13 août Capitulation de la Hongrie face aux forces conjuguées de l'Autriche et de la Russie.
- Octobre Dessaulles signe le manifeste en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis.
- 26 novembre Maire de Saint-Hyacinthe : il le sera jusqu'au 3 avril 1857. Il est toujours coseigneur du lieu.

1850

- 4 février Épouse sa cousine Zéphirine Thompson, fille de John Thompson et de Flavie Truteau.
- 17 février Incendie des locaux de *l'Avenir* et de l'Institut canadien de Montréal.
- 13, 20,
27 avril Prise de position, dans *l'Avenir*, sur le projet d'abolition de la tenure seigneuriale : Dessaulles y est favorable, moyennant une compensation équitable.
- 23 avril Première conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis ». Les cinq autres « lectures » auront lieu les 24 et 25 janvier, 25 avril, 23 mai et 4 juin 1851.

Exploitation des carrières de pierre et de pierre à chaux de Saint-Dominique, dont les produits sont expédiés par le « chemin de fer à lisses Dessaulles » via Britania Mills vers Longueuil ou Richmond.

La réaction autrichienne et russe a repris le contrôle de la situation européenne. Pour faire l'unité italienne, on devra dorénavant compter sur l'aide d'une puissance étrangère.

1851

- Août Naissance d'un premier enfant, Henri, qui mourra à l'âge d'un an.
- 2 décembre Coup d'État de Louis-Napoléon.

1852

- 15 janvier Avec Louis Labrèche-Viger, corédacteur du *Pays*, qui succède à *l'Avenir*. Il formule le programme démocratique du journal.

1^{er} avril Partage de la succession et de la seigneurie. Louis-Antoine hérite de la seigneurie dite Dessaulles-propre et du manoir.

13 octobre Naissance de Caroline, enfant unique des Dessaulles.

1853

24 février Parution du *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

1854

16 mai Fondation de l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe par Dessaulles et d'autres libéraux. Dessaulles en est le président.

25 juin Première conférence publique de Dessaulles à l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe : « Le progrès au xix^e siècle ».

Octobre Dans Bagot, deuxième défaite électorale, par 25 voix.
Abolition du régime seigneurial.

1855

Février-mars Première crise à l'Institut canadien de Montréal au sujet des journaux de polémique religieuse.

19 avril Membre de l'Institut canadien de Montréal.

1856

14 mars Deuxième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation ».

Novembre Élection au Conseil législatif. Il représentera la circonscription de Rougemont jusqu'en décembre 1863. Correspondance parlementaire au *Pays*.

28 novembre Troisième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Lamartine ».

12 décembre Deuxième conférence à l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe : « Lamartine » (reprise de la conférence à Montréal).

1857

- 15 juillet Important procès contre le Grand-Tronc ; échec financier de Dessaulles.
- 5 août Décès de sa mère, Rosalie Papineau Dessaulles.

1858

- 22 février Quatrième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Le progrès ».
- Mars, avril, mai Condamnation de l'Institut canadien de Montréal par l'évêque du diocèse, M^{gr} Bourget, dans trois lettres pastorales (10 mars, 30 avril et 31 mai).
- 13 avril Proposition à l'Institut canadien au sujet du contenu de la bibliothèque.
- 22 avril Démission de 138 membres de l'Institut canadien de Montréal.
- Novembre Publication d'*À Messieurs les électeurs de la division de Rougemont*.
- 23 novembre Parution de *l'Ordre* (jusqu'au 23 octobre 1871).

1859

- Janvier La Commission d'abolition de la tenure seigneuriale évaluée à 124 947,99 dollars la seigneurie de Louis-Antoine Dessaulles.
- Juin Contre la cession de Nice et de la Savoie à la France, Napoléon III appuie le Piémont, qui triomphe de l'Autriche à Magenta (4 juin) et à Solferino (24 juin). La Lombardie revient au Piémont, mais la Vénétie reste à l'Autriche.

1860

- La famille Dessaulles s'établit à Montréal, rue Berri, près de la rue Lagauchetière.
- 2 avril Réunion du premier parlement « italien » à Turin après la libération de la Toscane, de Parme, de Modène et de la Romagne.
- 7 septembre Libération du royaume des Deux-Siciles et de Naples par Garibaldi et ses Mille.

- 18 septembre Défaite à Castelfidardo des zouaves pontificaux, petite armée levée par le pape pour défendre ses États.
- 6 novembre Abraham Lincoln est élu président des États-Unis ; guerre de Sécession.

1861

- Février-mars Soulèvements en Pologne.
- 13 février Capitulation de François II, roi des Deux-Siciles.
- 1^{er} mars Rédacteur du *Pays* jusqu'au 24 décembre 1863.
- Mars Articles contre le pouvoir temporel du pape, au moment de l'offensive des libéraux italiens.
- Mai Duel entre Dessaulles et Louis-Siméon Morin, Solliciteur général dans le cabinet Macdonald-Cartier.
- 13 septembre Visite de l'Institut canadien au prince Napoléon, libéral favorable à l'unité italienne.
- 15 septembre Parution du *Journal de Saint-Hyacinthe*.

1862

- 7 janvier Dans une lettre publiée dans *l'Ordre*, le comte de Montalembert dénonce la visite de l'Institut canadien au prince Napoléon. La presse conservatrice commence à stigmatiser les dangers, pour le Parti libéral, du radicalisme philosophique et de l'anticléricalisme.
- 3, 5, 7,
12 février Dans *l'Ordre*, Hector Fabre, qui a quitté l'Institut canadien en 1858, s'en prend au radicalisme et à l'anticléricalisme de Dessaulles.
- 12-24 février M^{gr} Bourget envoie sept lettres au *Pays* à propos des positions du journal sur la question italienne. Malgré l'accord du rédacteur Dessaulles, les directeurs refusent de les publier.
- 22 février et
1^{er}, 11,
13 mars Réplique de Dessaulles dans *le Pays*.
- 1^{er} mai Dessaulles devient président de l'Institut canadien de Montréal ; il le sera jusqu'au 5 novembre 1863.

- 23 décembre Cinquième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Discours sur l'Institut canadien ».

1863

- 18 janvier Dans les églises du diocèse de Montréal, lecture d'une lettre de M^{gr} Bourget dénonçant le rationalisme affiché par Dessaulles dans sa conférence sur l'Institut canadien.
- 9 juin Assaut physique contre Dessaulles à l'occasion d'une élection.
- Août-décembre Polémique avec Cyrille Boucher à propos de la conférence du 22 février 1858 sur le progrès.
- Octobre Formation d'un comité de l'Institut canadien de Montréal, composé du docteur Joseph Émery-Coderre, de Joseph Doutre, de Wilfrid Laurier et de Louis-Antoine Dessaulles, en vue d'aplanir les difficultés avec M^{gr} Bourget.
- 19 décembre-août 1875 Nommé greffier adjoint de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Montréal.
- 24 décembre-2 février 1864 Première polémique avec le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond.

1864

- 19 janvier Dessaulles gagne son procès contre Louis Taché, qui l'avait accusé de pratiques douteuses comme maire de Saint-Hyacinthe en 1857.
- Février-mai Correspondance avec M^{gr} Joseph Larocque au sujet d'un sermon de l'abbé Désaulniers concernant la conférence sur le progrès.
- Mai Dessaulles et Casimir-Fidèle Papineau remettent à M^{gr} Bourget le catalogue des livres de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, lui demandant de leur signaler les livres défendus.
- 14 novembre M^{gr} Bourget refuse d'indiquer les livres défendus.
- 14 décembre Sixième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « La guerre américaine, ses origines et ses causes ». Les six conférences – 14 décembre 1864, 26 janvier, 9 février, 3 et 23 mars et 6 avril 1865 – paraîtront sous le titre *la Guerre américaine, ses origines et ses causes* en 1865.

18 décembre Encyclique *Quanta Cura* et *Syllabus* de Pie IX.

1865

Mai Dessaulles est de nouveau président de l'Institut canadien de Montréal ; il le sera jusqu'en mai 1867.

16 octobre Supplique de dix-huit membres catholiques de l'Institut canadien de Montréal à Pie IX pour faire lever la condamnation de 1858. Dessaulles joint un mémoire (26 octobre) et une lettre personnelle (30 octobre) au cardinal Barnabo, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

1866

Avril Intérêt croissant de Dessaulles pour les inventions et les brevets ; association avec Charles Dion.

23 août Conséquence du traité de Prague : fin de la domination de l'Autriche sur l'Allemagne et l'Italie.

21 septembre Mémoire de M^{gr} Bourget sur l'Institut canadien de Montréal présenté au cardinal Barnabo.

Octobre La Vénétie est annexée à l'Italie.

17 décembre Inauguration de l'édifice de l'Institut canadien de Montréal.

1867

Janvier-juillet Deuxième polémique avec le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond.

1^{er} juillet Confédération canadienne.

12 juillet Vente aux enchères de la seigneurie de Dessaulles, adjugée à Robert Jones pour 32 025,00 dollars.

17 septembre-20 février 1868 Enquête du *Pays* sur l'intervention du clergé dans l'élection de 1867.

Septembre Parution du *Nouveau monde* dirigé par le chanoine Godefroy Lamarche (le journal paraîtra jusqu'en 1900).

3 novembre Garibaldi échoue dans sa tentative de délivrer Rome (bataille de Mentana).

- 19 décembre Dessaulles soutient la négative lors d'un débat à l'Institut canadien de Montréal : « Le gouvernement peut-il permettre l'enrôlement de ses citoyens pour soutenir la guerre d'un pouvoir étranger ? »

1868

- 5 mars Dessaulles soutient l'affirmative lors d'un débat à l'Institut canadien de Montréal : « L'Institut canadien doit-il manifester en dehors de son enceinte ses principes, se mêler activement aux événements et leur prêter son concours ? »
- Mars-mai Échec de la commission créée par Rome et présidée par M^{gr} Laflèche, évêque de Trois-Rivières, au sujet des difficultés entre l'Institut canadien et M^{gr} Bourget.
- Juin-août Difficultés entre Dessaulles et M^{gr} Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, au sujet des dons faits par la famille Dessaulles pour la construction de la cathédrale.
- 11 juin et 23 août Troisième et quatrième conférences publiques à l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe : « Le fanatisme protestant en Irlande ».
- Septembre-mars 1869 Arthur Buies publie *la Lanterne canadienne*.
- 17 décembre Septième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « La tolérance ». Le texte paraît dans l'*Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868*.
- 20 décembre Cinquième conférence publique à l'Institut canadien de Saint-Hyacinthe : « La tolérance », reprise de la conférence de Montréal.

1869

- 27 avril Mémoire de M^{gr} Bourget à la Sacrée Congrégation de la Propagande faisant état de la récente conférence de Dessaulles sur la tolérance et présentant l'*Annuaire* de l'Institut comme une publication officielle de l'association. Ces éléments s'ajoutent au dossier du procès de l'Institut canadien.
- Difficultés financières de Dessaulles, qui connaîtront leur dénouement en 1875.
- Mai Premier chemin de fer transcontinental aux États-Unis.

- 7 juillet Condamnation des doctrines de l'Institut canadien de Montréal par la Congrégation générale de la Sainte Inquisition et de l'*Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868* par la Congrégation de l'Index.
- 16 juillet Circulaire de M^{gr} Bourget, alors à Rome, au clergé du diocèse de Montréal, sur la condamnation de l'Institut canadien de Montréal.
- 29 août Cette condamnation est annoncée au prône dans toutes les églises du diocèse de Montréal.
- 9-23 septembre Échec des pourparlers entre l'Institut canadien, représenté par Dessaulles, et l'administrateur du diocèse de Montréal, sur la signification de la condamnation romaine.
- 24 septembre Début d'une correspondance entre Dessaulles et *le Nouveau monde*.
- 12 octobre Louis-Antoine Dessaulles, Casimir-Fidèle Papineau, Joseph et Gonzalve Doutre en appellent au cardinal Barnabo à propos de la condamnation de l'Institut canadien.
- 18 novembre Décès de Joseph Guibord, typographe, membre de l'Institut canadien de Montréal et signataire de la supplique du 16 octobre 1865.
- 21 novembre Refus de sépulture par la fabrique de la paroisse Notre-Dame du corps de Joseph Guibord dans le cimetière catholique de la Côte-des-Neiges.
- Décembre-
février 1870 Séjour de Gonzalve Doutre à Rome pour veiller aux affaires de l'Institut canadien.
- 29 décembre Huitième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « Affaire Guibord ».

1870

- 11 janvier Neuvième conférence publique à l'Institut canadien de Montréal : « L'Index ».
- 19-28 janvier Témoignage de Dessaulles au procès Guibord.
- 2 mai Jugement du juge Charles Mondelet dans l'affaire Guibord : obligation, avec dépens, pour la fabrique d'inhumer le corps de Guibord dans le cimetière catholique.

- 27 mai Réponse de M^{gr} Bourget à l'appel des quatre membres de l'Institut canadien de Montréal, adressée à la Congrégation de la Propagande.
- Juin Arthur Buies publie *l'Indépendant*, journal républicain qui paraîtra une cinquantaine de fois.
- 16 juin Mémoire de M^{gr} Laflèche au Saint-Office sur l'appel des quatre membres de l'Institut canadien de Montréal.
- 13 août Réponse du Tribunal de l'Inquisition à l'appel des quatre membres de l'Institut canadien de Montréal. Le texte en est communiqué à l'archevêque de Québec puis à M^{gr} Bourget et à M^{gr} Laflèche le 23 septembre et à Dessaulles le 24 octobre.
- 2 septembre À Sedan, capitulation de la France devant l'Allemagne.
- 4 septembre III^e République en France.
- 20 septembre Les libéraux italiens s'emparent de Rome enfin réunie à l'Italie.
- 12 octobre Publication de *Cathédrale de Montréal*, brochure de Dessaulles à propos de M^{gr} Bourget.
- 10 décembre La décision du juge Mondelet dans l'affaire Guibord est renversée par la Cour de révision. La cause sera portée en appel.
- Concile du Vatican proclamant l'infailibilité du pape en matière de dogme.
- Guerre franco-allemande.

1871

- 10 mars Lettre de Dessaulles au cardinal Barnabo. Dessaulles communique cette lettre à l'Institut canadien le 13 avril, à l'occasion de sa dixième conférence publique, et la publie dans *Dernière correspondance entre S. E. le cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles*.
- 20 avril Publication du « Programme catholique » des ultramontains radicaux.
- 10 mai Paix de Francfort : perte de l'Alsace-Lorraine et indemnité de cinq milliards de francs à payer par la France.
- 21-28 mai Semaine sanglante de la Commune de Paris.

- 31 août Adolphe Thiers à la présidence de la République française.
- 25 septembre Décès de Louis-Joseph Papineau à Montebello.
- Octobre Correspondance entre Dessaulles et le curé Rousselot de Notre-Dame au sujet du sermon du sulpicien Giband sur les croyances religieuses de Louis-Joseph Papineau.
- Novembre-juin 1872 « Un illuminé » [Alphonse Villeneuve] publie *la Comédie infernale ou Conjuración aux enfers*, d'abord dans *le Franc-parleur* puis en brochure.
- Décembre *Le Pays* cesse de paraître.

1872

- Janvier-février Polémique avec Adolphe-Basile Routhier dans *l'Événement*. Les lettres seront reprises par Auguste Laperrière dans ses *Guêpes canadiennes* en 1881.
- 24 avril-février 1879 Collaboration épisodique au *National*, financé par son beau-frère Maurice Laframboise et dirigé par Charles Laberge.
- Mai Benjamin Pâquet, *le Libéralisme*.
« Luigi » [abbé Alexis Pelletier], *Quelques observations critiques sur l'ouvrage de M. l'abbé Pâquet, le Libéralisme*.
- 29 octobre Noces d'or sacerdotales de M^{gr} Bourget.
Spéculations minières avec André-Narcisse Lamothe.

1873

- 24 mai Démission de Thiers face à une majorité monarchique, Mac-Mahon à la présidence de la République.
- juin *La Grande guerre ecclésiastique* rend publiques deux lettres à M^{gr} Bourget, du 31 juillet et du 15 décembre 1872.
- 13 juin Circulaire de M^{gr} Bourget à propos de *la Grande guerre ecclésiastique*.
- c. 15 juillet Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne. Suite à *la Grande guerre ecclésiastique*.

- 22 juillet-
8 août « Luigi » [abbé Alexis Pelletier], *le Don Quichotte montréalais sur sa Rossinante ou M. Dessaulles et la Grande guerre ecclésiastique* ; ces six articles paraissent d'abord dans *le Franc-parleur*.
- 26 août-
5 septembre « Jean Piquefort » [Adolphe-Basile Routhier], « Portraits et pastels littéraires. M. L. A. Dessaulles », *le Franc-parleur* ; repris par Auguste Laperrière dans ses *Guêpes canadiennes* en 1881.
- c. 27 août *Au public éclairé. Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes.*
- c. 29 août *Examen critique de la soi-disant Réfutation de « La grande guerre ecclésiastique » de l'Honorable L. A. Dessaulles, sans réhabilitation de celui-ci, par UN FAILLIBLE, qui n'a point lu l'ouvrage interdit, contre une légion d'inafaillibles.*
- 17 octobre-
26 octobre
1874 « Binan » [M^{gr} P.-A. Pisonneault], 12 lettres en 45 articles au *Franc-parleur*. Seule la *Neuvième lettre à l'Hon. Dessaulles* a paru en brochure.

Panique boursière aux États-Unis.

1874

Wilfrid Laurier élu à la Chambre des communes.

1875

- 15 avril Mariage de Caroline Dessaulles (1852-1946) et de Frédéric-Liguori Béique (1845-1933).
- 19 avril-
fin août Voyage de noces des Béique en Europe.
- 12 juillet Loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur en France.
- 28 juillet Fuite de Dessaulles aux États-Unis pour échapper à ses créanciers.
- 18 septembre Départ pour l'Europe.
- 3 octobre En Belgique. À Anvers du 3 au 16 octobre ; à Bruxelles du 20 octobre au 28 décembre ; à Gand du 28 décembre au 25 février 1878.

1876

- Mai-septembre* Buies publie *le Réveil*, à Québec.
12 décembre Gouvernement Jules Simon en France.

1877

- 4 mai* Discours de Gambetta contre le cléricalisme.
16 mai Renvoi du gouvernement Jules Simon ; « coup d'État du 16 mai » et dissolution de la Chambre par Mac-Mahon.
26 juin Discours de Wilfrid Laurier sur le libéralisme.

1878

- 25 février* Installation de Dessaulles à Paris, où il habitera jusqu'à sa mort.
4 avril-20 novembre Articles au *Globe* de Toronto, sur Paris et sur l'Exposition universelle, ouverte en mai.
Décembre Voyage d'affaires en Angleterre.

1879

- 4 janvier-22 décembre* Articles au *Montreal Daily Witness*.
30 janvier Démission de Mac-Mahon face à l'affirmation républicaine ; élection de Grévy ; radicalisation de l'anticléricalisme.
4 février Ministère Waddington, Jules Ferry ministre de l'Instruction publique.
24 février Honoré Beaugrand lance *la Patrie* après la disparition du *National*.
15 mars Projet de loi Ferry ; « article 7 » : interdiction d'enseignement public ou privé pour les congrégations religieuses non autorisées par l'État.
2 août Rejet de l'article 7 par le Sénat français.
9 août Loi Paul Bert sur les écoles normales.
 Lampe électrique d'Edison.

1880

- 29 mars Décret de Ferry : expulsion des jésuites, obligation aux congrégations de demander à l'État l'autorisation d'enseignement.
- Avril Long article, signé « Un de la gauche », au *National Quarterly Review* de New York.
- Juin Exécution des décrets du 29 mars.
- Juillet Amnistie des communards et loi supprimant l'obligation du repos dominical.
- 25 septembre Ministère Jules Ferry.
- Fermeture de l'Institut canadien de Montréal et vente de l'édifice. La bibliothèque sera déposée au Club canadien de 1882 à 1885, avant d'être cédée au Fraser Institute.

1881

- 16 juin Gratuité de l'enseignement en France.
- 14 juillet-1905 Jules-Paul Tardivel lance *la Vérité*, journal ultramontain.
- Août Bref séjour de Dessaulles au Havre.
- 1^{er} août-15 novembre Exposition internationale de l'électricité.
- 29 septembre-5 octobre Trois articles à *l'Événement* de Québec sur « L'exposition d'électricité ».
- 5 novembre Démission du ministère Ferry, ministère Gambetta.

1882

- 19 janvier Krach de l'Union générale.
- 29 mars Loi Ferry sur l'enseignement obligatoire et la laïcité de l'enseignement.
- Juin Voyage à Londres.
- Ouverture du commissariat canadien à Paris.
- 31 décembre Mort de Gambetta.

1883

- 21 février Deuxième ministère Ferry.
Décès de Louis Veillot.

1884

- 27 juillet Loi française sur le divorce.
Commissaire du Canada en France, Hector Fabre publie *Paris-Canada*.
Parution de *la Presse*.

1885

- 30 mars Chute du ministère Ferry.
8 juin Décès de M^{gr} Bourget.
Affaire Riel.

1886

- Février Boulanger, un des rares généraux républicains, est nommé au ministère de la Guerre.
30 octobre Loi laïcisant le personnel des écoles de l'État, en France.

1887

- Wilfrid Laurier élu chef du Parti libéral.
Honoré Mercier élu Premier ministre du Québec.

1888

- 15 avril Écarté du ministère de la Guerre, le général Boulanger est élu député du Nord.

1889

- 27 janvier Élu député de Paris, Boulanger cristallise « l'esprit de revanche » et de mécontentement.
1^{er} avril Menacé d'arrestation, Boulanger fuit à Bruxelles.

- 6 mai Ouverture de l'Exposition universelle de Paris jusqu'en novembre.
- Septembre-1893 Maurice Barrès élu député boulangiste ; échec du boulangisme, qui donne l'essor au nationalisme.

1890

Question des écoles du Manitoba.

1891

- Janvier Aristide Filiatreault publie *le Canada artistique*, qui deviendra *Canada-Revue*.
- 15 mai Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII.
- 6 juillet Décès de Zéphirine Thompson, que Dessaulles n'a pas revue depuis 1875 ; elle habitait chez les Béique.

1893

- Aristide Filiatreault publie *Ruines cléricales*.
- 17 mars Décès de Jules Ferry.
- Août-septembre Voyage de Dessaulles en Suisse et à Ferney, à l'ancien château de Voltaire.
- Novembre-décembre Voyage à Londres.

1894

- Les Erreurs de l'Église en droit naturel et canonique sur le mariage et le divorce*, publié à Paris.
- Décembre Condamnation de Dreyfus.

1895

- 22 mars Première projection, à Paris, de *La sortie des usines*, des frères Lumière.
- 4 août Décès de Louis-Antoine Dessaulles.
- 6 août Inhumation à Paris, au cimetière de Pantin.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
AESH	Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe
ANQM	Archives nationales du Québec, Centre de Montréal
ANQQ	Archives nationales du Québec, Centre de Québec
ASHSH	Archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe
ASSH	Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
BVM	Bibliothèque de la ville de Montréal
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
édit.	éditeur
<i>et al.</i>	et d'autres
ICMH	Institut canadien de microreproductions historiques
LAD	Louis-Antoine Dessaulles
MEM	<i>Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Montréal</i>
MSRC	<i>Mémoires de la Société royale du Canada</i>
<i>ibid.</i>	même lieu
<i>loc. cit.</i>	lieu cité
<i>op. cit.</i>	ouvrage cité
s. édit.	sans éditeur
s. l.	sans lieu
trad.	traduction

Page laissée blanche

Écrits

Page laissée blanche

I

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Denis-Émery Papineau¹

Cette lettre de Dessaulles à son cousin est le document qui nous renseigne le plus sur son cheminement intellectuel. Elle porte une double marque : la présence de Lamennais et la question de la séparation du civil et du religieux. S'il y a une trame dans la pensée et les combats de Dessaulles, c'est bien cette idée que la démocratie et la république ne peuvent s'établir et prospérer sans la séparation de l'État et de l'Église. Déjà se révèle dans cette lettre la capacité d'indignation de Dessaulles devant l'injustice et l'ostracisme.

C'est le regretté Philippe Sylvain qui a mis au jour ce document et qui, le premier, en a fait voir la richesse (voir « Un disciple canadien de Lamennais : Louis-Antoine Dessaulles »).

Paris², 29 Septembre 1839

Mon cher Émery³,

Je t'adresse celle-ci, parce qu'elle doit contenir des choses singulières, surprenantes, étranges, étonnantes, extraordinaires,

1. Lettre en deux parties, datées respectivement du 29 septembre et du 3 octobre 1839 (BVM, salle Gagnon, fonds Dessaulles).

2. En mars 1839, Louis-Joseph Papineau s'installe à Paris et une partie de sa famille l'y rejoint, accompagnée par Louis-Antoine Dessaulles alors âgé de 21 ans. En juin et juillet 1838, il a rendu visite à son oncle Louis-Joseph Papineau, en exil aux États-Unis. Il séjourne en Europe du mois d'août à la fin de novembre 1839, visitant Paris, mais aussi Londres, Bruxelles, Anvers, Dunkerque. Parti de Portsmouth, il débarque à New York le 26 novembre et rentre au Canada le lendemain. Il est à Paris, auprès de son oncle, lorsqu'il écrit cette lettre à propos de l'ouvrage de Félicité de Lamennais, *Affaires de Rome*, paru en 1836 (voir R. L. White, *Louis-Joseph Papineau et Lamennais*).

3. Denis-Émery Papineau (1819-1899), fils de Denis-Benjamin Papineau (1786-1871). Avec Louis-Joseph-Amédée (1818-1903), fils de Louis-Joseph, il fut, parmi les

incroyables, inexplicables, épouvantables, inconcevables, inimaginables, terribles, affreuses ; de ces choses qui n'ont pas de nom ; qu'aucune langue inventée par les hommes ne peut qualifier. L'idée m'est venue de t'écrire, en lisant aujourd'hui l'ouvrage de M^r De La Mennais, intitulé : *Affaires de Rome*⁴. Je ne manquerai pas de l'apporter au Canada. C'est là qu'on voit par combien d'intrigues, de menées sourdes, de bassesses, on a réussi à obtenir la condamnation du grand écrivain : c'est là qu'on dit que ce sont purement et uniquement des considérations politiques qui ont décidé le Pape à la prononcer. C'est l'Autriche qui a condamné M^r De La Mennais, c'est la Russie ; ce n'est pas Grégoire XVI. C'est dans cet ouvrage qu'on voit combien les affaires se font franchement et saintement à Rome.

Je vais d'abord te copier quelques passages d'une lettre du Cardinal Pacca⁵ à M^r De La Mennais. Remarque bien que [mot rayé] tout ce qui va suivre n'a rapport qu'aux principes énoncés dans l'*Avenir* ; les paroles d'un croyant qui ont si grandement courroucé Rome, n'avaient pas encore paru. (Tout ce qui est sou-

parents immédiats, l'un des meilleurs amis de Dessaulles. Le « Journal » d'Amédée témoigne au fil des ans de leurs rencontres et de leurs discussions. Denis-Émery Papineau fut, pendant cinquante ans, le notaire de la ville de Montréal ; son greffe contient de nombreux actes passés par Dessaulles entre 1844 et 1867 ; c'est à lui que Dessaulles confiera le partage de la seigneurie, le 14 mai 1852. Voir « Généalogie Famille Papineau », folio 171 ; Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté*, 2 vol. publiés et le volume 7, toujours manuscrit, ANQQ ; greffe de Denis-Émery Papineau, ANQM : les minutes 2982 et 3012 concernant le partage.

4. La publication d'*Affaires de Rome* en novembre 1836 marque la rupture définitive de Lamennais avec Rome. L'ouvrage constitue un véritable dossier de cette rupture, depuis la prise de position de Grégoire XVI en faveur du tsar Nicolas 1^{er}, contre les catholiques libéraux polonais, jusqu'à la condamnation de l'*Avenir* par l'encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832. Lamennais y raconte son voyage à Rome pour plaider la cause de l'*Avenir*, explicite son interprétation de l'attitude papale face à la crise polonaise et publie les documents susceptibles d'étayer son analyse (voir Lamennais, *Œuvres complètes*, t. XII, *Affaires de Rome*, p. 1-182, 275-401). Un exemplaire de la troisième édition (1839), en deux tomes, porte la signature de Dessaulles et celle de Lactance Papineau (BNQ : 844.71, L22 af2, n. 2). Des passages marqués (t. I, p. 35, 163-164, 196-205 ; II, p. 50, 120-129) correspondent aux extraits cités par Dessaulles.

5. Bartolomeo Pacca (1756-1844), cardinal (1818), évêque d'Ostie (1830), doyen du Sacré Collège (1829) et secrétaire de la Congrégation du Saint-Office. La lettre du cardinal Pacca du 16 août 1832 à Lamennais se trouve dans les *Œuvres complètes*, t. XII, p.128-133. La citation de Dessaulles, qui se trouve aux pages 131 et 132, comporte deux modifications de mots et l'omission d'un court membre de phrase. Voir aussi la *Correspondance générale* de Lamennais, t. V, p. 583-585 ; sur le cardinal Pacca, voir *Catholicisme*, t. X, col. 369-371.

ligné l'est dans l'original⁶.) « Je vais vous expliquer franchement et en peu de mots les points principaux qui, après l'examen de l'*Avenir*, ont déplu davantage à sa Sainteté. (Tous ces points ont été particulièrement mentionnés dans l'Encyclique⁷). D'abord elle a été beaucoup affligée de voir que les Rédacteurs aient pris sur eux de discuter en présence du public et de décider les questions les plus délicates qui appartiennent au gouvernement de l'Église..... Le Saint Père désapprouve aussi et réproue même les doctrines relatives à la liberté *civile* et *politique*, lesquelles, contre nos intentions sans doute, tendent de leur nature, à exciter et propager partout l'esprit de sédition et de révolte de la part des sujets contre leurs souverains. Or cet esprit est en ouverte opposition avec les principes de l'Évangile et de notre Sainte Église, laquelle, comme vous savez, prêche également aux peuples l'obéissance et aux souverains la justice.

Les doctrines de l'*Avenir* sur la *liberté des cultes* et la *liberté de la presse*, qui ont été traitées avec tant d'exagération et poussées si loin par MM. les Rédacteurs, sont également très répréhensibles, et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Église. Elles ont beaucoup étonné et affligé le Saint Père : car, si dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien, ou comme une chose désirable.

Enfin ce qui a mis le comble à l'amertume du Saint Père est l'acte d'union proposé à tous ceux qui, malgré le meurtre de la Pologne et le démembrement de la Belgique, et la conduite des gouvernements qui se disent libéraux, espèrent encore en la liberté du monde et veulent y travailler⁸. Sa Sainteté réproue un tel acte pour le *fond* et pour la *forme*. »

6. Sauf le qualificatif « politique ».

7. L'encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832, publiée en latin et en français dans les pièces justificatives d'*Affaires de Rome* (*Œuvres complètes*, t. XII, p. 316-355), est aussi reprise et traduite en français dans M.-J. et L. Le Guillou, *la Condamnation de Lamennais*, p. 645-664, ainsi que dans la *Correspondance générale* de Lamennais, t. V, p. 166-173.

8. La révolution avait éclaté en Italie, à Parme, à Bologne puis en Romagne – l'actuelle Émilie-Romagne – qui faisait partie des États pontificaux. Le pape Grégoire XVI, nouvellement élu, n'avait pu y réprimer les soulèvements qu'avec l'aide des troupes autrichiennes. Des catholiques libéraux avaient aussi revendiqué récemment les libertés constitutionnelles en Irlande, en Belgique et en

Voici encore deux passages de l'Encyclique du 5 octobre 1833⁹.

« De cette source infecte de *l'indifférentisme*¹⁰ découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit (*cuilibet*) la *liberté de conscience*. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinion pleine et sans bornes, qui se répand au loin, pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême imprudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion..... » « Là se rapporte cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur ».

Voilà sur quoi on a condamné M^r De La Mennais. Je ne sais si tu le savais, moi je ne le savais pas. Je ne le soupçonnais pas. Car le Pape non seulement désapprouvant, mais même réprouvant les opinions actuelles relatives à la liberté civile et politique, il suit de là que la plus forte partie du monde catholique qui réclame

Pologne et cet « acte d'union » entendait créer une « grande fédération morale des peuples ». Les signataires étaient convaincus que « là où l'Église est opposée, on ne reconquiert la liberté religieuse qu'à l'aide des libertés politiques ». Cette « grande Charte du siècle » reconnaissait le principe de la séparation des pouvoirs civil et religieux, la liberté de conscience et de culte, la liberté d'association, la liberté de l'éducation et de la presse (voir J.-B. Duroselle, *l'Europe de 1815 à nos jours*, p. 104-105). Publié dans le dernier numéro de *l'Avenir* du 15 novembre 1831 et signé par les membres du comité de rédaction (Lamennais, Gerbet, Lacordaire, de Caux, Montalembert), le texte porte le long titre évocateur souligné par Dessaulles (repris dans M.-J. et L. Le Guillou, *la Condamnation de Lamennais*, p. 531-540, et L. Le Guillou, *l'Évolution de la pensée religieuse de Félicité Lamennais*, p. 146-147).

9. Erreur de date : le 15 août 1832. Le 5 octobre 1833 est la date d'un bref de Grégoire XVI à M^{gr} de Lesquen, évêque de Rennes, qui est repris en français dans M.-J. et L. Le Guillou, *la Condamnation de Lamennais*, p. 377-379. Dessaulles écrit : « opinion », au lieu d'« opinions », « quelqu'écrit », au lieu de « quelque écrit ».

10. Lamennais, dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, prônait une adéquation entre la ferveur intérieure de la foi et sa manifestation extérieure. Le respect de la croyance ou de la conscience de l'autre atténuait nécessairement ou infléchissait l'expression de la croyance. Au Canada français, cette question menaisienne se posait pour Dessaulles et les libéraux, dans la mesure où l'ultramontanisme militant brouillait les relations entre Franco-catholiques et Anglo-protestants. Pour Dessaulles et les libéraux radicaux, la foi était une affaire privée, sans extériorisation excessive.

aujourd'hui des garanties contre le despotisme des souverains, est tout à fait hors de l'Église ; il suit de là qu'on ne peut pas être républicain de fait ni d'opinion sans tomber dans l'hérésie formelle, ou plutôt la désobéissance complète à l'Église, de là on encourt la peine d'excommunication ; pourquoi ne l'a-t-on donc pas fait en Canada ? Puisque la liberté civile et politique est réprouvée, il n'y a donc que le gouvernement du Grand Sultan ou du Czar Russe qui soient en harmonie avec les règles de l'Église ! O'Connell¹¹ qui communiait souvent dans le temps même qu'il réclamait des libertés *civiles et politiques* très étendues pour l'Irlande, dans le temps même qu'il disait en Chambre des communes : le Bill passera, s'il ne passe pas, nous sommes sept millions, a donc fait autant de sacrilèges que de communions : car ce n'était pas là une protestation d'obéissance au gouvernement despotique qui opprime l'Irlande, et par conséquent à l'Église qui n'admet que ces gouvernements.

Octobre 3. J'ai suspendu ma lettre pendant quelques jours, comme tu vois. Cela dépend des courses continuelles que j'ai faites dans les environs de Paris. J'en parlerai plus bas. Revenons au Pape et son Encyclique pour la liberté de la presse, mêmes difficultés que ci-dessus. Le Cardinal dit, d'après les ordres du Saint Père, que la liberté de la presse est en opposition avec les maximes, l'enseignement, et la pratique constante de l'Église ; et l'Encyclique établit formellement que la liberté de la presse est une liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur. Voilà encore une fois tout le monde catholique déclaré digne de l'excommunication, car il est bien décidé à ne pas se dessaisir de cette liberté de la presse qui est sa plus forte *garantie* de liberté politique. Au fond, qu'est-ce que la presse, c'est la parole écrite ; c'est une plus grande extension donnée à la parole ; or que dirait-on de cette proposition ? La liberté de la parole est une liberté funeste et

11. Daniel O'Connell (1775-1847), avocat, promoteur de l'émancipation de l'Irlande catholique vis-à-vis l'Angleterre. Il critique dès 1800 l'Acte d'Union de l'Angleterre et de l'Irlande, qui continue d'assujettir l'Irlande catholique à l'Angleterre protestante. Élu député en 1813, il travaille à l'affirmation des droits de ses coreligionnaires jusqu'à la passation de la loi d'émancipation (1829), qui fait des catholiques des citoyens éligibles et aptes à occuper des emplois publics (voir *New Catholic Encyclopedia*, New York/Toronto, McGraw-Hill, 1967, vol. 5, p. 294-295, vol. 10, p. 633-635 ; O. MacDonagh, *Daniel O'Connell*, New York, Saint Martin's Press, 1987 et 1989, 2 vol.).

dont on ne peut avoir assez d'horreur. Le pape lui-même en rit. Comme il n'est pas un ordre d'idées qui n'ait pas son point de contact avec la doctrine catholique, il faudrait, si on proscriit absolument la liberté de presse, établir un vaste système de censure ecclésiastique à la mesure duquel tous les écrits quelconques seraient soumis. Ce serait donc un point de foi de croire que toute pensée humaine est soumise de droit au jugement du Pape puisqu'il est le seul juge en ces matières-là. Ce serait un point de foi de croire qu'on ne saurait avoir assez d'horreur d'un ordre de choses dans lequel chacun aurait droit de publier quoi que ce soit sans l'autorisation du pape ou de ses délégués. D'ailleurs comme le Pape ne pourrait lui seul lire et examiner tous les ouvrages publiés continuellement sur tous les sujets possibles, il faudrait créer un tribunal. Or prétendrait-on que ce tribunal jouirait de l'infaillibilité qu'on attribue au Pape ?

Vient ensuite « *cette manière absurde et erronée ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit (cuilibet) la liberté de conscience* ». S'il est de foi qu'on ne doit pas tolérer aucun autre culte que le culte catholique, cette règle ne doit souffrir aucune exception de temps, ni de lieux, ni de personnes. Tout catholique donc est obligé d'employer la force, du moment que la prudence le permet, pour extirper l'hérésie. Voilà je crois la conséquence rigoureuse de ce principe ; et la conséquence de cette conséquence est la justification pleine, entière et complète de l'inquisition¹² et de la Saint-Barthélémy¹³. Louis XIV¹⁴ a donc agi catholiquement en

12. L'excommunication constitua longtemps la forme spirituelle de la condamnation, mais la tendance à recourir à des peines physiques se renforçant au Moyen Âge, l'Église institutionnalisa la procédure de l'Inquisition au XIII^e siècle pour « rechercher, identifier et punir les hérésies » (G. et J. Testas, *l'Inquisition*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je », n° 1237, 1990).

13. Après la paix de Saint-Germain (1570), favorable aux protestants, Charles IX et Catherine de Médicis inaugurèrent une politique de conciliation. Une forte réaction catholique encadrée par les Guise donna lieu à une nouvelle guerre de religion et au massacre des protestants à Paris, dans la nuit du 23 au 24 août 1572, jour de la fête de saint Barthélemy, puis en province jusqu'en octobre. Dessalles retrace donc deux épisodes où le catholicisme recourut à la force « pour extirper l'hérésie » (voir J. Garisson, *la Saint-Barthélémy*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1987).

14. Louis XIV (1638-1715), roi de France de 1643 à sa mort. Son animosité contre les protestants prit d'abord la forme d'une application rigoureuse de l'édit de Nantes jusqu'à ce que sa révocation (1685) dégénérât en persécutions qui conquirent leur point culminant avec la guerre des Camisards (1702) (voir M. Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, p. 2827-2830 ; *Catholicisme*, t. VII, col. 1154-1160).

révoquant l'édit de Nantes¹⁵ : il a agi catholiquement en envoyant des troupes pour obliger les Huguenots à se convertir ou à sortir du royaume. Fénelon¹⁶ et Bossuet¹⁷ avaient donc tort de protester contre les violences commises alors ; de dire que l'Évangile était un livre de paix, qu'on ne devait pas le propager par la force des baïonnettes. Si la liberté de conscience est défendue de Dieu, tout catholique est obligé d'employer tous les moyens possibles, et en dernier lieu la force et la contrainte, pour faire cesser cet abus. Ils vont donc se mettre en guerre contre tout le reste du genre humain ; car il n'y a rien à quoi les hommes tiennent autant qu'à leurs opinions religieuses, et c'est surtout dans le domaine intellectuel qu'ils ne veulent souffrir aucune contrainte. Or doit-on regarder les échafauds, les bûchers, les tortures, les haines, les pillages et les confiscations de biens, comme une chose voulue par l'Église ou plutôt comme la conséquence d'une chose voulue par l'Église ? Il y a plus. Le peuple irlandais, entre autres demandes de redressement de griefs, n'exige que pleine liberté de conscience. Mais, dira-t-on, il la demande à un Hérétique¹⁸ ; mais qu'est-ce que cela fait c'est le principe en général qu'il demande, ou l'application du principe à sa situation particulière : d'ailleurs peut-il raisonnablement exiger pleine liberté de conscience parce que l'hérétique doit l'accorder au catholique, ou que ce dernier seul a la vérité ; ce serait une demande singulièrement motivée ; c'est donc le principe en général qu'il demande, sans aucune arrière-pensée, sans interprétation possible : or, dit

15. Édit de pacification religieuse signé à Nantes, le 13 avril 1598, par Henri IV pour mettre fin aux guerres de religion (voir J. Garisson, *l'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*, Paris, Seuil, 1985 ; J. Delumeau, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p.174-199).

16. François de Salignac de la Mothe Fénelon (1651-1715), archevêque (1695) de Cambrai. Disciple et ami de Bossuet jusqu'à l'affaire du Quietisme, il témoigna d'une certaine souplesse à l'égard des convertis du protestantisme (voir M. Mourre, *op. cit.*, p. 1800-1801 ; *Catholicisme*, t. IV, col. 1177-1185).

17. Jacques Bénigne Bossuet (1627-1704), évêque de Meaux, le plus célèbre prédicateur français au temps de Louis XIV. Théoricien de l'absolutisme, gallican convaincu de la liberté de l'Église de France à l'égard de Rome, il montra, dans sa controverse avec les protestants, un remarquable souci de compréhension et une évidente volonté d'union. C'est dans cet esprit qu'il rédigea son *Histoire des variations des Églises protestantes* (voir M. Mourre, *op. cit.*, p. 618 ; *Catholicisme*, t. II, col. 174-179).

18. Allusion aux rapports entre l'Irlande catholique et l'Angleterre protestante et antipapiste.

M^r De La Mennais, « de deux choses l'une ; ou il le peut faire catholiquement, et alors que penser de l'Encyclique¹⁹ ; ou il ne le peut pas, et alors pourquoi le laissant délirer autant qu'il le veut n'essaie-t-on même de le ramener dans les voies catholiques ? »

D'un autre côté, quelle sera la conséquence de l'intolérance dans ce qui a rapport plus directement à la religion ? La proscription entière du culte catholique. On ne l'abattra pas partout, c'est vrai ; mais qu'on pense à Élisabeth²⁰ et à Robespierre²¹, ils lui ont bien donné de rudes coups : si l'on a à proscrire un culte, lequel choisira-t-on ? Évidemment le culte catholique. Il le sera avant tous les autres. Ici, en France, sous les Bourbons²², on ne jouissait pas pleinement de la liberté de la presse ; la censure existait : eh bien on écrivait tout ce qu'on voulait contre l'Église, contre le culte ; et on était à l'abri de toute investigation ; pendant que ceux qui la défendaient étaient traduits devant les tribunaux de police correctionnelle. La plupart de ces raisonnements sont tirés

19. Les paroles attribuées à Lamennais ne se trouvent pas dans *Affaires de Rome*, bien qu'il y soit question de l'Irlande (voir *Œuvres complètes*, t. XII, p. 63, 64, 151, 282-283).

20. Élisabeth I^{re} (1533-1603), fille d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn, reine d'Angleterre de 1558 à 1603. Couronnée selon le rite catholique, elle adopta néanmoins, sous la pression des protestants, une politique susceptible de lui assurer un pouvoir complet sur l'Église anglaise. Excommuniée par Pie V en 1570, elle intensifie la répression contre les catholiques à partir de 1580 : interdiction du culte catholique, exécution de missionnaires et de Marie Stuart (voir M. Duchein, *Élisabeth I^{re} d'Angleterre*, Paris, Fayard, 1992).

21. Maximilien Marie Isidore de Robespierre (1758-1794). Avocat, homme politique français, lecteur de Rousseau, épris des idées philosophiques et radicalement opposé aux privilèges de l'Église et de la noblesse. Promoteur du culte et de la fête de l'Être Suprême (8 juin 1794), il fut l'un des révolutionnaires qui menèrent une lutte sans relâche contre l'Église : confiscation des biens ecclésiastiques, constitution civile du clergé, substitution du calendrier révolutionnaire au calendrier romain (voir G. Walter, *Maximilien de Robespierre*, Paris, Gallimard, 1989).

22. Dessaulles paraît faire allusion autant à la fin du règne de Charles X, roi de France de 1824 à 1830, qu'à celui de Louis-Philippe I^{er} (1830-1848). Le 25 juillet 1830, Charles X avait tenté d'affirmer son pouvoir par des ordonnances, dont l'une suspendait la liberté de presse. L'opposition populaire se manifesta du 27 au 29 juillet 1830 – les Trois Glorieuses – et provoqua la chute du roi. Louis-Philippe I^{er}, le « roi citoyen », le « roi des Français », prit le pouvoir et la bourgeoisie confisqua la révolution populaire à son profit. La Révolution de Juillet finit en Monarchie de Juillet et l'opposition fut placée dans l'illégalité (voir A. Jardin et A.-J. Tudesq, *la France des notables*, t. II : *La vie de la nation, 1815-1848*, Paris, Seuil, « Points », 1973).

pour le fond et un peu pour la forme de M^r De La Mennais : ils me paraissent convaincants. Maintenant vas-tu croire que c'est tout ? il est difficile d'imaginer, il est vrai, quelque chose de plus extraordinaire ; pourtant cela va venir : c'est ici que s'appliquent tous mes adjectifs du commencement. (Je vais copier mot pour mot.)

Après la révolution de Juillet, des insurrections éclatèrent à Bologne, Parme, Modène. Rome même se souleva pendant le conclave assemblé en ce moment, et cette tentative menaçante contribua beaucoup à hâter l'élection vivement disputée jusqu'à cet instant, et qui s'acheva sous l'influence impériale. Léon XII²³, par des motifs d'économie, avait réduit les troupes pontificales au nombre strictement nécessaire pour la défense de quelques places, et pour les besoins de la police intérieure. En conséquence, le nouveau pape²⁴ se trouva privé des forces indispensables pour ramener à l'obéissance ses sujets révoltés. Les sujets voulaient traiter sur la base reconnue de droits réciproques, et le souverain exigeait une soumission préalable et entière qui supposait son droit absolu. Toute conciliation devint impossible. Il fallut, sinon réclamer, du moins accepter l'intervention de l'Autriche. La France suivit l'exemple de l'Autriche et occupa Ancône²⁵. Le pape se trouva par là enveloppé dans de grandes difficultés dont il était difficile de prévoir la fin. La Russie sut tirer habilement parti des craintes qui assiégeaient Grégoire XVI. On ne pouvait la soupçonner, comme les deux autres puissances, de songer à se former un établissement territorial en Italie ou à favoriser l'esprit révolutionnaire. Elle offrit au pape de mettre éventuellement à sa disposition un corps de troupes, destinées au besoin à le protéger contre toute attaque, de quelque part qu'elle

23. Pape (1823-1829), prédécesseur de Pie VIII et de Grégoire XVI.

24. Pie VIII (1829-1846). Son élection, au terme d'un conclave de cinquante jours marqué par des menaces d'émeutes, donne le ton à son pontificat, traversé par la préoccupation de maintenir son pouvoir temporel. Ce défi l'oppose aux libéraux favorables à la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel et l'incite à prendre des positions conservatrices : désapprobation des catholiques libéraux belges qui réussissent à obtenir une constitution libérale, approbation de la répression tsariste contre les catholiques libéraux polonais, appui aux prétendants absolutistes en Espagne et au Portugal, condamnation de *l'Avenir* (voir *Catholicisme*, t. V, col. 249-251).

25. Sur l'intervention de l'Autriche, voir *supra*, p. 69. Après le congrès de Vienne (1815), l'Autriche et le Piémont dominant l'Italie tandis que la France exerce son pouvoir sur le royaume des Deux-Siciles. En 1830, les libéraux italiens s'inspirent de la révolution parisienne et misent sur l'appui des libéraux français, mais Louis-Philippe refuse d'aider les insurgés écrasés par l'Autriche ; son intervention se limite à l'occupation de la ville d'Ancône (1832-1838) (voir J.-B. Duroselle, *l'Europe de 1815 à nos jours*, p. 106).

vint. Un traité se conclut sur cette base, et le *bref aux évêques de Pologne*²⁶ fut le prix exigé par la Russie en échange de ce qu'elle promettait²⁷.

(Ici se rapporte une note de M^r De La Mennais. Elle est au bas de la page 120 du premier vol.). La voici : « Nous avons eu, dit-il, entre les mains la minute même de ce bref, envoyé de la secrétairerie d'État au Ministre de Russie pour s'assurer d'avance de son approbation, *et corrigée de sa main*. Nous nous rappelons une des corrections. En parlant aux Évêques Polonais, le Pape employait cette expression de l'écriture : *combattez les combats du Seigneur*. Cette citation biblique parut suspecte au prince Gagarine²⁸ : il l'effaça. » « On voit donc que cet acte du pontife trouve dans les nécessités fâcheuses du prince temporel une explication plus que suffisante pour la sagesse politique. Il fut du reste longtemps tenu secret. Un très petit nombre de cardinaux le connut avant le public, qui lui-même ne le connut que par les gazettes d'Allemagne. »

Voilà l'extraordinaire, l'incroyable ; voilà ce qui n'a pas de nom. À présent que va-t-on dire de cela ? Il n'y aura pas d'autre moyen de l'attaquer que de le nier. Il faudra donc croire que M^r De La Mennais affirme ce qu'il sait être contraire à la vérité. Moi il m'est impossible de le soupçonner même d'une pareille horreur. Un pareil allégué fait sciemment contre la vérité serait la plus infâme calomnie qu'il serait possible d'inventer. Or je ne crains pas d'avancer que quiconque a vu M^r De La Mennais ne

26. Bref de Grégoire XVI aux évêques de Pologne, du 9 juillet 1832. Le pape y formule sa position sur les événements polonais, depuis le soulèvement du 29 novembre 1830 jusqu'à la chute de Varsovie, le 8 septembre 1831. *L'Avenir* de Lamennais a porté une attention soutenue et sympathique à ces événements provoqués par un double projet de liberté religieuse et d'indépendance nationale. Le bref pontifical condamne les catholiques polonais qui, « sous le prétexte de la religion, se sont élevés contre la puissance des souverains légitimes », et incite les évêques à prêcher la soumission au pouvoir établi, c'est-à-dire au tsar Nicolas, souverain schismatique de surcroît. On peut attribuer à ce document tout autant qu'à l'encyclique *Mirari Vos* (15 août 1832) l'origine de la crise religieuse de Lamennais (voir L. Le Guillou, *les Discussions critiques*, p. 17-18). Le bref est repris, en français, par Lamennais dans *Affaires de Rome* (*Œuvres complètes*, t. XII, p. 309-313).

27. *Affaires de Rome*, dans *Œuvres complètes*, t., XII, p. 104-105. Même s'il prétend copier « mot pour mot », Dessaulles a pris quelques libertés avec le texte sans en modifier le sens : il a omis des parties de phrases et modifié la ponctuation ; il résume en trois lignes deux pages du texte original (p. 105-106), qui reprend avec « La Russie... » ; il souligne les dernières lignes de la citation.

28. Le prince Gagarine était le représentant du tsar Nicolas auprès du Saint-Siège (voir L. Le Guillou, *les Discussions critiques*, p. 18, n. 18).

pourra jamais l'en croire capable. Eh bien ! cela est-il étonnant ou non ? T'y attendais-tu ? Je suis bien sûr que non. Demande à M^r Désaulniers²⁹ s'il s'y attend. Demande-lui aussi quel nom, quelle signification il faut donner à pareil acte. Tout commentaire est inutile là-dessus, cela saute aux yeux.

« Tant que l'issue de la lutte entre la Pologne et ses oppresseurs demeura douteuse, le journal officiel romain ne contient pas un mot qui pût blesser le peuple vainqueur en [mot illisible]. Mais à peine eut-il succombé ; à peine les atroces vengeances du Czar eurent-elles commencé le long supplice de toute une nation vouée à l'exil, à la servitude que le même journal ne trouva point d'expressions assez injurieuses pour flétrir ceux que la fortune avait abandonnés. » [...] ³⁰

29. Isaac Désaulniers (1811-1868), prêtre, professeur de philosophie au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Dessaulles s'est familiarisé avec la pensée de Lamennais au contact de ses professeurs, les abbés Joseph-Sabin Raymond et Isaac Désaulniers, tous deux fervents lecteurs du penseur français. Aussi est-il curieux de connaître la réaction de Désaulniers à *Affaires de Rome*. Il prendra ses distances à l'égard du séminaire vers 1855 et surtout en 1867, lors d'une polémique avec l'abbé Raymond, au cours de laquelle l'abbé Désaulniers interviendra pour réfuter, sur le plan philosophique, la conférence sur le progrès faite par Dessaulles en 1858 (voir *DBC*, t. IX, p. 512-513).

30. La lettre se termine par une longue description de lieux visités – Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cloud, Saint-Denis, Versailles, Paris – et de l'itinéraire prévu pour le retour au Canada.

II

Aux libres et indépendants électeurs de Saint-Hyacinthe¹

Dessaulles a 26 ans lorsqu'il se présente comme candidat dans le comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative de l'Union en 1844. Il est alors coseigneur de Saint-Hyacinthe avec sa mère, car le règlement de la succession a connu des difficultés et le partage ne se fera qu'en 1852. Comme la plupart des candidats, il publie son programme politique dans la presse. On trouve ici l'énoncé de ses « principes politiques » – qui évolueront – à propos de questions fondamentales : la souveraineté du peuple, le maintien de l'Union, le gouvernement responsable et les droits « féodaux » des seigneurs. L'essentiel de sa prise de position porte sur le gouvernement responsable, question centrale de l'histoire constitutionnelle du Canada, qui marquait le début d'un long processus d'autonomisation de la colonie vis-à-vis la métropole. Défait par le D^r Thomas Boutillier (par 446 voix), il se porte candidat en 1854 dans le nouveau comté de Bagot où il est battu par le conservateur Timothée Brodeur (par 25 voix). Il deviendra toutefois conseiller législatif de la circonscription de Rougemont, de 1856 à 1863, lorsque le Conseil législatif sera électif.

Messieurs,

Appelé par un très grand nombre des plus influents et des plus respectables habitants de ce Comté, à me porter comme candidat à la prochaine élection, je n'ai pas cru pouvoir demeurer indifférent à une semblable manifestation de votre part. J'ai été

1. *La Minerve*, 19 octobre 1844 ; texte repris les 21, 24 et 28 octobre. On trouve dans le même numéro du 19 octobre le programme politique de l'autre candidat, le D^r Thomas Boutillier.

heureux de ce beau témoignage de confiance dont vous m'avez honoré ; je vous en remercie avec gratitude, et je vous prie de croire que je sens vivement l'importance des devoirs que m'imposera la charge que j'aurai peut-être à remplir. Nouveau encore dans l'arène politique de mon pays, je n'ai malheureusement pas, messieurs, le bonheur de pouvoir vous présenter de ces antécédents qui, formant la base de la vie publique d'un citoyen, offrent de sûres garanties de ses principes, et sont pour ainsi dire, les générateurs de ses actes pour l'avenir. C'est pour suppléer à ce qui manque à mon passé, que je viens faire une déclaration solennelle et explicite de mes principes, et une exposition franche et loyale des idées qui formeront la base d'action de ma politique.

J'ai d'ailleurs, dans la conduite de plusieurs membres de ma famille², de beaux exemples de patriotisme à imiter, et je me plais à reconnaître, que ce serait étrangement forfaire à mes devoirs envers mon pays, que de ne pas marcher toujours, avec activité et indépendance, dans le sens de vos intérêts, politiquement et industriellement parlant.

Né Canadien, messieurs, je serai toujours Canadien avant tout, je dévouerai mes incessants efforts à la conservation *de notre belle langue, et de nos institutions politiques, civiles et religieuses*. Né sujet britannique, je travaillerai sincèrement à maintenir la connexion avec la métropole, dans la ferme confiance qu'elle nous laissera jouir, dans toute leur étendue, des droits inaliénables des sujets anglais³.

Je me déclare, de la manière la plus positive et la plus solennelle, partisan zélé du principe de la RESPONSABILITÉ ENVERS LE PEUPLE. Je regarde ce principe, comme la base essentielle de nos libertés politiques et civiles. Avec le gouvernement responsable, nous conserverons notre dignité d'hommes libres ; sans le gou-

2. Son père, Jean Dessaulles, fut député du comté de Richelieu, de 1816 à 1830, et du nouveau comté de Saint-Hyacinthe, de 1830 à 1832, avant d'être nommé au Conseil législatif, de 1832 à son décès en 1835. Son oncle, Louis-Joseph Papineau, est député depuis 1809, « orateur » de la Chambre d'assemblée et leader du Parti canadien puis du Parti patriote depuis 1815.

3. Dessaulles est alors favorable au maintien du lien colonial. Mais cette position est fonction de l'autonomie croissante que la métropole accorde à la colonie en rendant le gouverneur responsable devant l'Assemblée législative. Sa position à ce sujet évoluera après le retour d'exil de Papineau, en 1845. Papineau et Dessaulles demanderont alors la dissolution du régime constitutionnel de l'Union.

vernement responsable, *nous deviendrons des ilotes*. Je serai toujours l'adversaire ardent et déterminé de tous ceux qui voudraient porter atteinte à ce principe sacré, fondement nécessaire de notre existence politique. Lorsque des ministres, possédant la confiance du peuple, ont été nommés par le chef du gouvernement, ils ont [le] droit d'être consultés par lui, sur tous les actes administratifs qui doivent émaner de son autorité ; car sans le droit de consultation, la responsabilité chez les ministres ne serait plus qu'un vain mot, une amère dérision ; comment pourrait-on les tenir responsables d'actes dont les projets ne seraient jamais parvenus à leur connaissance ? Du droit de consultation chez les ministres, dérive nécessairement pour le chef de l'exécutif le devoir de les consulter ; car le devoir est la conséquence du droit ; et des résolutions de septembre 1841⁴ découle nécessairement encore cette autre conséquence, *que dans l'administration de nos affaires locales, le gouverneur, en règle générale, doit suivre l'avis de ses ministres*.

Le pays doit prendre acte de la déclaration solennelle du gouverneur-général⁵ dans sa réponse au Comté de Russell : « C'EST MON DEVOIR, a-t-il dit, DE CONSULTER MES MINISTRES ! » Et aussi de celle qu'il a faite dans son message en réponse à la lettre des ex-ministres, relative à leur résignation⁶ : « Le gouverneur-général, y est-il dit, souscrit entièrement à la résolution de l'assemblée législative du 3 septembre 1841, et considère tout autre système de gouvernement, que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'assemblée représentative comme étant impraticable en cette province. »

Ces déclarations si explicites, il est du devoir impérieux de tous les représentants du peuple de cette province, d'en exiger, d'une manière ferme et décidée, la réalisation dans la pratique ; tout en s'abstenant néanmoins comme la Chambre l'a décidé par la motion de M. Boulton⁷, de faire aucune tentative dont le but

4. Allusion au débat sur le gouvernement responsable et sur le sens à donner à ces résolutions (voir le texte de Louis-Hippolyte La Fontaine dans le numéro de *la Minerve* du 19 octobre 1841 ; Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, t. V, p. 58-61).

5. Sir Charles Bagot, gouverneur général du Canada de septembre 1841 à janvier 1843 (voir *DBC*, t. VIII, p. 33-36).

6. Anglicisme : démission.

7. William Henry Boulton (1812-1874), maire et député de Toronto à l'Assemblée législative de 1844 à 1857 (voir *DBC*, t. X, p. 84-86).

serait d'obtenir du chef de l'exécutif, aucune stipulation quant à l'exercice de la prérogative royale ou quant aux conditions sous lesquelles une administration provinciale doit rester au pouvoir. Pour moi, messieurs, je jure d'observer fidèlement les bases de conduite que je viens de poser, et de veiller avec vigilance à ce que le principe de responsabilité soit maintenu et mis en pratique, d'une manière franche et loyale, sans subterfuges, dans le vrai sens en un mot que le peuple y attache.

« Je serai toujours l'ennemi de cette politique étroite et mesquine qui fait consister le patriotisme dans l'approbation aveugle et complaisante de tout ce que fait ou dit un homme, si important qu'il soit dans l'ordre politique. L'amitié ou la confiance ne doivent jamais détourner un homme honnête de la ligne de ses devoirs. Un homme peut représenter un principe, il n'en peut jamais être la personnification⁸. »

Il est une question, Messieurs, d'une importance majeure pour nous tous, sur laquelle il est important que je vous fasse connaître mes opinions. Je veux parler de la question *des droits seigneuriaux*.

Lorsqu'une institution, utile d'abord, n'est plus dans les mœurs, ou plutôt dans l'association d'idées générales qui prévaut chez un peuple, il devient nécessaire de la modifier dans le sens des idées de celui pour lequel elle a été établie. Je ne m'opposerai donc pas à un changement de tenure, je l'encouragerai au contraire, pourvu qu'il soit basé sur des principes justes et équitables. Je n'épargnerai rien pour faire s'harmoniser autant que possible, dans l'application, ces deux grands principes sociaux, l'inviolabilité de la propriété et le pouvoir inhérent au peuple de modifier ses institutions, quand il les juge vieilles ou nuisibles à sa prospérité et à son bien-être. On a essayé de persuader à plusieurs d'entre vous, Messieurs, que j'étais opposé aux améliorations locales dont nous ressentons si vivement le besoin. Il a fallu plus que de la légèreté pour oser faire un pareil avancé en présence des faits qui se sont passés récemment. D'ailleurs une réflexion toute simple vous convaincra du peu de crédit que vous devez donner

8. Ce passage entre guillemets semble être de Dessaulles, qui soulignerait ainsi un engagement solennel. Il est tout à fait conforme à un slogan politique de Dessaulles : « Les principes et non les hommes ».

à ces injustes accusations. Comment me supposer capable de négliger les intérêts locaux du comté, quand il est évident que les miens propres leur sont intimement liés ? Tout ce qui contribue à l'augmentation de la valeur de vos propriétés réagit en ma faveur : ce serait donc de la démence à moi, que de ne pas faire usage de toute mon énergie pour la promotion de vos intérêts industriels ou agricoles, puisque j'y rencontre mon propre avantage. Ces observations ne doivent pas néanmoins vous porter à croire que mon intérêt personnel puisse jamais être le mobile de mes actions ; des faits patents prouvent, je crois, que je ne mérite pas qu'un pareil soupçon plane sur moi, je ne me les suis permises, Messieurs, qu'afin de vous faire voir, que certaines objections, qu'on a essayé de vous présenter comme plausibles, ne peuvent pas être regardées comme fondées, ni en fait ni en raison.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre humble et dévoué
Serviteur,

L. A. Dessaulles

III

Le rappel de l'Union¹

L'Union du Bas et du Haut-Canada, proposée par lord Durham dans son Rapport de 1839, est instituée en 1840, malgré l'opposition quasi unanime des Canadiens français, et proclamée le 10 février 1841. Dans l'esprit de lord Durham, l'Union doit entraîner l'assimilation des Canadiens français et mettre fin aux crises politiques dont les insurrections de 1837 et de 1838 ont constitué le point culminant.

En décembre 1847, Papineau, de retour d'exil depuis deux ans, publie son « Adresse aux électeurs des comtés de Huntingdon et de Saint-Maurice » dans laquelle il préconise le rappel de l'Union, c'est-à-dire l'abolition du régime constitutionnel institué depuis sept ans. Dessaulles lui emboîte le pas et, dans l'Avenir, journal libéral de fondation récente, plaide pour le rappel de l'Union en faisant valoir les injustices du régime du point de vue d'un démocrate.

M. le Directeur²,

La France en cédant ce pays à l'Angleterre eut soin de stipuler que l'on nous garantirait notre religion, notre langue et

1. *L'Avenir*, 31 décembre 1847.

2. Fondé en juin 1847 par Jean-Baptiste-Éric Dorion et George Batchelor, *l'Avenir* de Montréal est alors dirigé par un comité de collaborateurs – les Treize de *l'Avenir*. Il se met à l'enseigne de *l'Avenir* de Paris, dont l'encyclique *Mirari Vos* avait condamné les thèses sur les libertés et sur la séparation de l'Église et de l'État. Il sera, avec l'Institut canadien, le fer de lance du libéralisme après l'échec des insurrections de 1837 et de 1838. Il propose le rappel de l'Union, l'annexion du Canada aux États-Unis, l'abolition des dîmes et se montre favorable aux libéraux italiens qui s'opposent au pouvoir politique du pape. Le journal paraîtra de façon

nos lois. L'Angleterre déclara qu'elle nous considérait comme ses sujets. – Voilà la source de nos droits ; mais aussi la source de notre lutte tant avec nos co-sujets qu'avec l'Angleterre elle-même. Car les hommes publics comprirent de suite toutes les conséquences de cet aveu de l'Angleterre. « Nous sommes sujets anglais, il nous faut donc jouir de tous les droits dont jouissent les sujets anglais. Rien de moins ne nous satisfera. » Cette pensée fut le trait lumineux qui nous guida jusqu'à ce que nous eussions obtenu le gouvernement responsable³, cet autre sujet de lutte.

Pendant cinquante ans tous les hommes marquants du pays luttèrent les uns pour les autres contre l'octroi de tous ces droits de sujets anglais que nous réclamions⁴. Du côté populaire les champions furent vigoureux et capables ; en parlement comme hors du parlement, en public comme en particulier, devant les tribunaux, devant le parlement anglais, devant le peuple, partout et toujours, ils revendiquèrent des droits, et ils le firent avec tant de talent, tant de vigueur, avec une persistance tellement courageuse et patriotique que tout citoyen fut pénétré du même sentiment, du même désir, de la même volonté ; tellement que le peuple s'identifia avec ses chefs et se trouva tellement pénétré de cette idée qu'une plus longue résistance de ses adversaires lui parut intolérable ; ceux-ci croyant lui tendre un piège amenèrent insidieusement les événements de 1837⁵.

continue jusqu'en 1852, puis de façon intermittente jusqu'en 1857. Dessaulles, qui a fait paraître quelques articles dans *la Minerve* en 1843 et en 1844, publiera dans *l'Avenir* une soixantaine d'articles sous sa signature ou sous divers pseudonymes, en particulier comme « correspondant » à la « tribune du peuple » (voir A. Beaulieu et J. Hamelin, *la Presse québécoise des origines à nos jours*, t. I (1764-1859), p. 157-158 ; R. L. White, « *l'Avenir* » de Lamennais ; J.-P. Bernard, *les Rouges*, p. 33-102).

3. Forme de gouvernement selon laquelle un cabinet ou un conseil exécutif est responsable auprès des représentants du peuple, dont il tire sa légitimité. Réclamé par Robert Baldwin et les « réformistes » de Louis-Hippolyte La Fontaine, le gouvernement responsable fut octroyé par Londres le 10 février 1841 et mis en application en 1848 (voir P. Buckner, *The Transition to Responsible Government : British Policy in British North America, 1815-1850*, Westport, Greenwood Press, 1985).

4. Allusion aux conflits récurrents, depuis 1810, entre le gouverneur et la Chambre d'assemblée ainsi qu'aux démarches de marchands anglophones depuis 1822 en faveur d'une union du Québec et des régions occidentales du pays.

5. Dans son *Histoire de l'insurrection du Bas-Canada en réfutation du Rapport de Lord Durham* (1839), Louis-Joseph Papineau avait soutenu que les événements de 1837 avaient été provoqués par le pouvoir exécutif. Dessaulles endosse ici cette interprétation (voir J.-P. Bernard, *les Rébellions de 1837 et de 1838*, p. 22).

Quand un homme souffre la perte de ses biens plutôt que d'abandonner ses opinions il mérite considération, quelles que soient ses opinions ; mais quand il fait le sacrifice de sa vie plutôt que celui de ses opinions il devient vénérable et généralement les opinions arrosées du sang des martyrs (religieux ou politiques) triomphent. Tel fut le fruit précieux du sang de nos martyrs politiques. L'Angleterre comprit que des idées pour la réalisation desquelles nous donnions notre sang ne pouvaient être plus longtemps méprisées et refoulées ; elle devait nous rendre justice. Elle nous accorda le droit de faire nos affaires pour nous-mêmes, elle nous accorda le gouvernement responsable. Au peuple du Canada pris en masse elle a accordé justice. Mais a-t-elle accordé justice aux Canadiens du Bas-Canada ? Non !

Par l'acte d'union des deux provinces elle a chargé la province unie de la dette de la province du Haut-Canada, dette de £ 1,500,000, le Bas-Canada ne dirait rien ! Elle a réparti la représentation de telle sorte que la province du Bas-Canada avec une population presque double de celle du Haut n'a que le même nombre de représentants ; mais cette dernière mesure était spécialement destinée à anéantir l'importance politique des Canadiens français et par là même les soumettre à leurs co-sujets canadiens-anglais⁶. Car lord Durham dans son rapport l'avait conseillé. « Les Anglais ne peuvent être satisfaits qu'en autant que vous mettez la population française dans une minorité telle que jamais ils ne puissent inspirer d'ombrage aux Anglais⁷. » Le bill d'union est l'œuvre de lord Sydenham⁸ et de ceux qui l'avisèrent. Dans le

6. Selon Dessaulles, Londres avait renié, en 1840, le principe de la représentation proportionnelle en favorisant un Parlement du Canada-Uni qui n'était pas proportionnel à la population, à l'encontre de la tradition démocratique anglaise. Les deux provinces étaient représentées par un nombre égal de députés, alors que le Bas-Canada comptait 600 000 habitants et le Haut-Canada 400 000 (voir L.-A. Dessaulles, *À Messieurs les électeurs de la division de Rougemont*, 1858 ; « Rapport du Comité [...] des membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada », *le Pays*, 29 octobre 1859 ; « L'Union, la représentation et le grand parti national », *le Pays*, 24 août 1861 ; « Programme ministériel », *le Pays*, 27 mai 1862 et *Journal de Saint-Hyacinthe*, 2 juin 1862 ; « *Le Globe* », *le Pays*, 21 juin 1862).

7. Cette phrase ne se trouve pas textuellement dans le *Rapport* de Durham, même si certaines formulations s'en rapprochent (voir le *Rapport de Durham*, traduit et édité par Marcel-Pierre Hamel, [s. l.], Éditions du Québec, 1948, p. 71, 102, 307, 312, 315, 318, 321).

8. Charles Edward Poulett Thomson, 1^{er} baron Sydenham (1799-1841), gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique de septembre 1839 à juillet

Bas-Canada ce fut son conseil spécial composé de tories, dans le Haut-Canada ce fut la Chambre d'assemblée où dominait alors une majorité de libéraux. Ce sont donc les tories du Bas-Canada et les libéraux du Haut qui ont fait l'acte d'union, on dit même que ceux du Haut voulaient avoir 60 membres du parlement et n'en donner que 40 au Bas. Nous devons donc notre malheur à nos ennemis du Bas-Canada et à nos amis du Haut. Pensons-y bien⁹ !

C'est à l'approche d'une nouvelle élection¹⁰ que nous devons réfléchir à la marche que nous devons suivre. Nous avons refusé d'accepter trois membres du gouvernement sur six avec le droit de voter pour le septième. Nous avons déclaré que nous ne voulions du pouvoir qu'en le partageant avec les libéraux du Haut-Canada. Puisque nous avons accepté l'union nous devrions en subir les conséquences et tirer du gouvernement tout l'avantage possible pour le peuple du Bas-Canada. Le gouvernement c'est la force. Il n'y a que cette force qui nous sauvera, prenons-la donc. Se refuser parce que les libéraux du Haut-Canada n'y sont pas appelés, c'est folie. Eux nous ont mis dans la minorité, eux nous ont chargés de leur dette, eux votent tous les jours pour la distribution inégale et inique des deniers publics, donnant tout au Haut-Canada et rien au Bas et nous nous sacrifions encore pour eux ! C'est trop ! c'est trop !

Mais non ! l'union est faite dans un but unique, celui de nous anéantir ! Eh bien, il faut rappeler l'union. Le rappel de l'union doit être notre cri de ralliement, acceptons du gouvernement telle part que nous pourrions en avoir comme moyen de faire rappeler l'union ! Que ceux qui prennent le pouvoir s'engagent à travailler à faire rappeler l'union ! Qu'on jette ce cri au

1841, formula le projet d'union du Bas et du Haut-Canada, en réponse aux recommandations du *Rapport* de Durham, et fut responsable de sa proclamation le 10 février 1841 (voir *DBC*, t. VII, p. 926-934).

9. Dessaulles impute la responsabilité de l'Union aux conservateurs ou « réformistes » du Bas-Canada, dirigés par Louis-Hippolyte La Fontaine, et aux libéraux du Haut-Canada. Cette situation compliquera par la suite toute alliance entre les libéraux du Bas-Canada et ceux du Haut-Canada.

10. L'élection aura lieu fin décembre 1847 et début janvier 1848.

milieu du peuple et il sera répété d'un bout de la province à l'autre : à bas l'union !!

Anti-Union¹¹

Saint-Hyacinthe, 23 décembre, 1847.

11. Dessaulles n'utilise ce pseudonyme que pour cet article et pour la suite publiée le 5 février 1848. Il dévoilera son identité lors de son procès contre Ludger Duvernay, de *la Minerve*, les 17 et 18 décembre 1849 (voir *l'Avenir*, 27 décembre 1849 et 3 janvier 1850).

IV

L'UNION¹

Après avoir fait voir, dans l'article précédent, l'injustice de l'Union, Dessaulles en dégage ici les conséquences ruineuses pour les Canadiens français et s'emploie à suggérer que « nous sommes destinés à former un peuple à part ».

M. le Directeur,

Vous avez eu la libéralité d'insérer dans votre feuille un article contre l'union des deux provinces que je vous ai adressé en décembre² ; c'est plus que je n'avais pu obtenir, il y a environ six mois, d'un grand journal du pays³. Néanmoins quand je songe à la déloyauté avec laquelle on fait aujourd'hui la politique et au secours que la cause du pays doit en définitive obtenir de ce journal, je ne lui conserve aucune rancune et je dois même louer son silence actuel et son refus d'alors. La réunion des deux provinces est un acte contre nature et qui n'aura jamais son exécution franche et entière. L'étendue du territoire qu'elle soumet ou plutôt qu'elle voulait soumettre à une même administration est un obstacle réel à surmonter. Il est impossible de veiller aux intérêts de chaque partie d'un si grand *tout*.

1. *L'Avenir*, 5 février 1848.

2. Anti-Union, « M. le Directeur », *L'Avenir*, 31 décembre 1847. Voir *supra*, p. 83-87.

3. *La Minerve*. Sur son refus de publier un texte de Dessaulles, voir Campagnard [Dessaulles], « Correspondances », *L'Avenir*, 29 février 1848.

Un autre obstacle, plus sérieux, est la diversité des lois, du langage, de la religion, des coutumes et des usages des habitants des deux provinces, choses que le pouvoir des hommes ne changera jamais. Pour parer à ces inconvénients on a réuni deux administrations dans une ; ce qui décèle de suite le mensonge qui recouvre le terme de *réunion des deux provinces*, et ces deux administrations réunies se trouvent par là placées, l'une, celle du Bas-Canada, à l'extrémité supérieure du pays ; l'autre, celle du Haut, pis encore, *n'est pas même dans les limites de la province*.

Ce système d'administration à *deux faces* ne peut donc que nuire aux deux provinces et n'a qu'un effet réel, celui que l'on en attendait, c'est-à-dire de soumettre les ressources financières, tous les moyens du gouvernement, les charges d'honneur et de profits des deux provinces au contrôle absolu, irrésistible, d'une minorité réelle du peuple afin de lui assurer par là la suprématie sur la majorité réelle⁴. C'est là le torysisme⁵ dans toute sa gloire. L'administration du gouvernement est en effet composée d'une majorité anglaise tandis que la race française est une majorité dans les provinces réunies. Sept Anglais et deux Canadiens français formaient la plus forte et plus glorieuse administration libérale que nous ayons eue, l'administration de MM. Baldwin-Lafontaine⁶. C'était donc en minorité que se trouvaient placés là les Canadiens français et il en sera toujours ainsi nécessairement ; autrement le but de la réunion serait manqué. Il faut mettre les Canadiens français dans un état d'infériorité tel que jamais ils ne puissent inspirer de crainte aux Canadiens anglais. Voilà l'idée qui a présidé à l'acte de réunion. Bénissez donc l'union, Canadiens français ! C'est *un fait accompli*⁷ ! Gardez-vous de toute plainte ! Vous troubleriez le calme à la paix de conscience de vos maîtres !

Mais, direz-vous, c'est pour sauver les libéraux du Haut-Canada.

4. Dessaulles reprend l'argument d'une Union anti-démocratique construite sur une députation non proportionnelle à la population.

5. C'est-à-dire le conservatisme, opposé au libéralisme des whigs.

6. Sur Robert Baldwin, voir *DBC*, t. VIII, p. 49-66 ; sur Louis-Hippolyte La Fontaine, voir *DBC*, t. IX, p. 486-497.

7. C'est la position et l'argument de la presse favorable à La Fontaine : *la Minerve*, *la Revue canadienne* et le *Journal de Québec*.

Eh oui ! c'est merveille pour qui ne les connaît, les libéraux du Haut-Canada ! ont-ils essayé de réparer le tort qu'ils nous ont fait ? ont-ils demandé à nous remettre sur un pied d'égalité, ont-ils voté une distribution proportionnelle des revenus des deux provinces ? Jamais ! au contraire, si je suis bien informé, les quelque £ 300,000 d'emprunt dont on a dernièrement surchargé la province avaient été escamotées pour le profit du Haut-Canada à l'administration Baldwin-Lafontaine. Mais enfin pour quoi les libéraux du Haut-Canada abandonneraient-ils leur proie ? Si elle leur était échue par hasard, je pourrais espérer. Mais non ! c'est leur ouvrage ! ils jouissent là du résultat de leur politique comme on l'a vu dans un autre article⁸. C'est à eux et aux tories que l'on doit l'acte de réunion. Que le pouvoir soit aux mains des tories ou des libéraux pourvu que ce soit aux mains d'une majorité anglaise (et la chose ne peut jamais être autrement). Tories et libéraux anglais y trouvent leur compte. Les libéraux anglais ne sont pas situés, comme nous libéraux français, tous dans une même localité. Au contraire, ils sont mélangés parmi les tories et sont répandus comme eux presque uniformément sur tout le pays établi par la population anglaise. Ainsi donc, en appropriant aux besoins de la population anglaise tous, ou la plus grande partie des revenus et des moyens de la province-unie, libéraux anglais et tories y trouvent leur compte et leur avantage. Nous, libéraux français, nous ne venons en aide aux libéraux anglais que pour leur faire avoir les places d'honneur et de profit qui tombent aux mains des vainqueurs quand nous le sommes avec eux ou plutôt qu'ils le sont par nous.

Mais le triomphe des principes !

Eh oui ! c'est cela ! nous avons pas mal l'air de ces anciens preux qui jadis allaient courant le monde, pourfendant force géants et monstres dans le but de délivrer les filles et les femmes des autres pendant que leurs propres familles vivaient de glands, de racines et du récit des hauts-faits de leurs chefs ! – mieux vaut s'attacher à suivre une politique plus solide et plus en accord avec nos besoins et les exigences du peuple du Bas-Canada. Et du reste quand nous avons la disposition de nos affaires avant l'union, avons-nous quelquefois fait faux bond aux bons principes ? n'avons-nous pas, au contraire, porté plus loin qu'aucune autre colonie

8. Voir *supra*, p. 83-87.

(actuellement) anglaise l'exigence des principes de la constitution anglaise ? n'est-ce pas à nos efforts incessants, à notre lutte courageuse et bien dirigée pendant cinquante ans que les autres colonies doivent, en grande partie, le gouvernement responsable ? Et si nous avons gagné cette forme si avantageuse de gouvernement, pourquoi serait-elle exploitée à notre préjudice et à notre ruine ? nous aurons combattu et vaincu pour d'autres ? Nous avons donc, étant seuls, aidé et assuré le triomphe des principes libéraux ; nous demandons à jouir par nous-mêmes des fruits de la victoire. D'ailleurs les libéraux anglais qui nous trouvent à leur suite sous prétexte d'aller à la conquête du *libéralisme pur* me paraissent avoir d'étranges idées que nous n'avions pas, nous, libéraux français ; j'hésite à les prendre pour maîtres en fait de libéralisme ! Quand je considère d'un côté l'union que l'on doit aux libéraux, de l'autre la demande d'abolir les lois anglaises de la navigation, des droits différentiels et quelques autres mesures semblables attribuées à droit au parti tory, j'avoue que j'ai des doutes sur la qualification des mots ! n'y a-t-il pas en effet *libéralisme* dans l'œuvre des tories et toryisme pur dans l'œuvre des libéraux anglais ?

Les Anglais craignent le voisinage d'une république française. Vous êtes si turbulents et si portés naturellement à chercher à nous affranchir de l'Angleterre !

L'Angleterre n'a d'autre république à redouter que celle des États-Unis ; et d'après tout ce que disent les publicistes, les économistes, les politiques et tous les hommes d'État anglais, français, américains, c'est une crainte inutile, inutile en ce qu'elle ne peut pas parer au malheur. Car, d'après toutes ces autorités, les Canadas s'en vont grand train et inévitablement se noyer dans la grande république américaine ! Sont-ce les Canadiens français qui amènent ce résultat ? Mais du tout ! nous sentons notre incapacité à entrer dans ce nouvel ordre de choses à moins que ce ne soit pour une époque encore bien reculée. Nous sommes encore si pauvres et si ignorants ! mais la population anglaise, qui est riche et instruite et qui par conséquent est prête à profiter et gagner au change, regarde très souvent de l'autre côté de la ligne⁹ avec un œil de concupiscence et à notre grand scandale, surtout

9. Anglicisme : frontière.

depuis que le mémoire de lord Durham a ouvert leurs yeux à la vérité, menaçant d'une manière insolente la mère-patrie d'une séparation ! Ces messieurs vont beaucoup trop vite, nous ne sommes pas obligés de les suivre, ainsi point de république pour le quart d'heure ! Toute la rébellion dont on nous parle va se borner à demander constitutionnellement à être restitués dans nos droits et privilèges de sujets anglais, ceux à qui nous voulons répandre nos dépouilles vont crier aux rebelles ! qu'importe ! ordinairement on laisse crier les battus. Ici ce sont les assassins qui veulent crier plus haut.

Mais l'Angleterre a un moyen de nous ôter l'idée de l'abandonner si elle croit que nous l'avons vraiment. Qu'elle nous rende nos droits au lieu de nous laisser les mêmes droits qu'à nos co-sujets, elle nous met dans un état d'infériorité dégradant, elle nous soumet à un régime tyrannique ! Elle nous a soumis, nous la majorité, les Canadiens français, au pouvoir des Canadiens anglais qui nous sont absolument inférieurs en nombre. C'est en cela que consiste toute tyrannie ! de fait nous ne sommes plus sous le régime gouvernemental de l'Angleterre, mais bien sous celui d'une minorité de nos co-sujets ! allons-nous demeurer tranquillement soumis à un pareil état de choses ? oh non ! non ! ne descendons pas si lâchement dans l'abîme ! !

Nous sommes destinés à former un peuple à part et par nous-mêmes, que ce soit sous la protection du pavillon anglais ou sous celle du pavillon américain. Nous ne nous mélangerons pas avec les peuples du continent américain, aucune immigration¹⁰ n'a pu ni ne pourra altérer notre caractère national, le français seul pourrait s'établir avec nous parce que c'est le peuple de qui nous sortons, même sang, même langage ; toutes les nations sont parties du même point, elles ont été lancées en avant par la main de Dieu ; dans quel but et jusqu'où, on l'ignore ; mais le fait existe. Elles ne se mêleront pas dans la marche. La principale barrière qui les sépare est la différence du langage qui amène avec elle différence de lois, d'usages et quelquefois de religions ; ces institutions distinguent les peuples les uns des autres et les séparent toujours. Quand ils se rencontrent dans leur marche paisible, celui dont les institutions sont les plus fortes et les plus vigoureuses

10. Dessaulles écrit « émigration » ; nous corrigeons par « immigration », selon le sens. Même correction au paragraphe suivant.

repousse l'autre ; alors celui-ci se détourne et change de direction.

Quel était le nombre d'habitants d'origine française lors de la cession du pays aux Anglais ? environ 60,000. Il diminua alors ; car plusieurs familles retournèrent en France ou émigrèrent aux îles françaises. Quel n'a pas été leur prodigieux accroissement comparé surtout à celui de la race anglaise ! Le Canadien français n'a pas eu l'avantage de se recruter par l'immigration française ; il a même perdu au moins 30,000 de ses nationaux émigrés aux États-Unis. Malgré cela, il se compte par 600,000 ! et l'Anglais favorisé du gouvernement, favorisé de l'immigration continuelle, malgré les millions d'immigrants qui sont arrivés par le *Saint-Laurent* n'a guère plus de 100,000 âmes dans les limites du Bas-Canada proprement dit ! Au lieu de gagner, elle va aller perdant ! Nos institutions découlent de sources tellement fortes que les autres reculent devant elles ; nous envahissons les *townships* du Bas-Canada où l'immigration anglaise a commencé ses établissements, nous reculons cette race paisiblement, mais d'une manière irrésistible. Nous achetons leurs terres encore en bois debout ; nous achetons leurs terres défrichées ; nous avançons sur eux, et eux se retirent vers l'ouest où leur race domine. La chose est inévitable. Aujourd'hui les Canadiens français envahissent les *townships* pour s'y fixer permanemment. La religion les suit, partout le prêtre apparaît au milieu des bûcherons qui abattent les forêts. Ils sont aux portes de Sherbrooke, de Stanstead, de Dunham, de Stanbridge, les plus anciens établissements anglais. Leurs votes décident des élections municipales et parlementaires. Il faut qu'ils marchent en avant, et avant un quart de siècle ils auront atteint la ligne provinciale au sud et sud-est, et au nord et nord-ouest ils peuvent s'étendre à l'infini pour ainsi dire, mais toujours par degrés et en serrant les rangs. L'Angleterre peut-elle arrêter ce développement ? Non ! Elle peut, suivant des conseils pernicieux, essayer de retarder chez nous le développement de nos ressources, développement que tout autre gouvernement favoriserait, mais on pourra réussir ! L'union des deux provinces est un de ces moyens. Qu'elle le fasse, il n'y a là rien d'extraordinaire pour qui la connaît. Mais que des Canadiens français l'aident, qu'ils implorent pour elle et ses fins mauvaises la doctrine si avilissante des faits accomplis ! Oh ! j'en rougis ! surtout quand cela se fait au moment qu'on nous vient en aide ! Les Anglais ont reconnu le rugissement du lion, et lui ont répondu par des cris de rage, d'épou-

vante et de haine ! eux qui croyaient dévorer en paix leurs grasses victimes ont droit d'être dans l'épouvante. Mais nous, Canadiens français, irons-nous lâchement leur demander pardon des opinions de Papineau ! Non ! non ! s'il y a encore chez nous quelque patriotisme, quelque amour de la nationalité, unissons-nous autour de lui. Il nous mènera encore à la victoire. C'est sous lui que déjà nous avons vaincu constitutionnellement. Cinquante ans nous avons marché sous lui, il est encore capable de nous mener à la victoire. Une chose doit nous consoler et nous encourager ; il a retrempé son patriotisme et l'amour de sa nation au foyer de la France. Il est revenu plus canadien, si la chose était possible, qu'il n'était parti. Concourons donc avec lui à la destruction de l'union des deux provinces.

À bas l'union et vive la reine.

ANTI-UNION¹¹.

Saint-Hyacinthe, 23 janvier 1848.

11. Le microfilm de cet article, réalisé par la Société canadienne du microfilm, porte, écrit à la main (par qui ?), le nom de D. G. Morrison. Nous maintenons l'attribution à Dessaulles.

V

Pouvoir temporel du Pape¹

Du front politique, Dessaulles passe au front religieux avec la question du pouvoir politique du pape. Les deux problèmes sont d'ailleurs liés, dans la mesure où les libéraux italiens, faisant appel au principe des nationalités, contestent le pouvoir du pape sur certains États de l'Italie sans lesquels l'unité du pays risque d'achopper. La question du pouvoir temporel du pape opposera à nouveau Dessaulles à M^{gr} Bourget en 1862 (voir Yvan Lamonde et Pierre Nolin, « Des documents cruciaux du débat libéral-ultramontain : les lettres (1862) de M^{gr} Bourget au journal le Pays », Littératures, n° 3, 1989, p. 115-204).

Les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent la déchéance du *Pape*, comme *roi*, et la proclamation de la république à Rome !

Si cet acte n'est pas prématuré ; si le Pape, le *premier évêque* de la chrétienté repousse les conseils perfides qui l'invitent à se servir des armes étrangères pour ressaisir un pouvoir temporel au nom de celui qui disait « mon royaume n'est pas de ce monde » ; enfin si le sang ne doit plus couler pour le maintien de l'ordre actuel ou pour le rétablissement de l'ordre ancien, nous saluons avec enthousiasme cet événement que nous n'hésitons pas à pro-

1. *L'Avenir*, 14 mars 1849. Le ton de l'article, des rappels évidents au contenu des lettres à Denis-Émery Papineau et la récurrence de ces positions sur le pouvoir temporel du pape dans les écrits de Dessaulles nous incitent à lui attribuer ce texte, à la suite de Philippe Sylvain (« Un disciple canadien de Lamennais », *Cahiers des Dix*, vol. 34, 1969, p. 77-78).

clamer comme glorieux pour la cause des nations. S'il devait coûter une seule goutte de sang de plus, nous le croirions chèrement acheté, car pour nous, nous avons la conviction que ces changements qui ont nécessité pour s'opérer de si terribles bouleversements, doivent à l'avenir s'effectuer par la seule force des idées, et que plus tôt ou plus tard la *démocratie* doit l'emporter, puisque Dieu l'a mise dans le cœur de tous les hommes comme le sentiment du beau, du bon et du vrai.

Mais si le sang coule pour le rétablissement d'un ordre de choses qui s'en va de lui-même parce que la base en est viciée, ce sang retombera sur ceux qui veulent se partager les peuples comme des troupeaux et qui, au nom de Dieu, ne tremblent pas de faire massacrer leurs frères pour avoir le puéril orgueil de siéger sur un trône et de ceindre leurs têtes d'un diadème qu'ils auront arraché, par la force, aux peuples dont ils se disent ironiquement les protecteurs.

Les peuples sont-ils l'héritage des gouvernements ou les gouvernements ont-ils été établis par le peuple pour lui-même ? Voilà pour nous la question réduite à sa plus simple expression. Pour soutenir qu'un peuple appartient à son gouvernement, il faut supposer que ce gouvernement existait avant le peuple, et que ce gouvernement se serait créé le peuple. Or, cette supposition est également ridicule, si l'on remonte à l'enfance du genre humain pour l'apprécier, ou si l'on se borne à l'envisager de nos jours.

Le bon ordre à maintenir dans la société a pu seul faire songer à établir une forme de gouvernement. C'est donc le peuple qui a dû songer à former ce gouvernement, c'est donc chacun des individus ou plutôt la majeure partie des individus qui ont remis entre les mains d'une administration une partie de leur liberté pour que l'autre fût sous la garantie de la force *publique* qu'on établissait ainsi. Qu'on torture à loisir le raisonnement pour en tirer des sophismes et des arguties, on sera, malgré soi, forcé d'en revenir à la doctrine de l'établissement du pouvoir par le peuple.

Cet établissement des gouvernements par le peuple prouve donc que les droits des gouvernements ont des limites – que ces gouvernements n'ont été créés que pour l'avantage des peuples et qu'ils ne doivent subsister qu'en autant que le peuple en retire les avantages qu'il s'était promis – qu'aussitôt que le peuple s'aperçoit qu'une autre forme de gouvernement lui serait plus

avantageuse, il ne fait qu'exercer un droit incontestable, s'il l'adopte.

Nous demandons excuse à nos lecteurs de leur remettre sous les yeux des principes aussi clairs et aussi élémentaires. Mais nous nous croyons obligés de le faire parce que tout élémentaires que soient ces notions politiques, il existe partout une classe d'hommes qui se donnent la mission de les combattre, qui s'attachent aux institutions à mesure qu'elles vieillissent, plantes parasites qui ne croissent que sur les mesures.

Ces principes de gouvernement sont vrais pour celui de Rome, comme pour celui de France, comme pour tout autre gouvernement ; et nous nous contentons de hausser les épaules en lisant les *diatribes pieuses* que lancent certains journaux² contre nous, parce que nous soutenons que *le pouvoir temporel du Pape n'a pas d'autre base que celle de tous les autres gouvernements politiques de l'univers*.

D'abord établissons qu'il n'y a dans cette proposition aucune question religieuse. Il s'agit d'une question politique, et de rien autre chose. Le pouvoir spirituel du Pape comme chef de l'Église n'est nullement contesté. Le Pape sans être *roi* peut être évêque, le premier évêque de l'Église. Son autorité spirituelle n'en sera ni moins respectée, ni moins obligatoire dans les matières de foi. Et de fait, le Pape n'est plus *roi* depuis plus de trois mois ; en est-il moins *Pape* ? ne prescrit-il pas encore au monde chrétien comme auparavant³ ?

Le Pape n'est pas le seul évêque du monde. Chacun des autres évêques est sujet ou citoyen d'un autre pays. Le Pape lui-même pendant six cents ans n'a été qu'un citoyen romain, et l'Église n'a pas cessé de progresser. Nous ne comprenons pas qu'il soit plus indispensable que le *Pape* soit *roi* que tout autre évêque. Mais dit-on, si vous dépouillez le Pape de sa souveraineté

2. *La Minerve* et en particulier *les Mélanges religieux* des 20, 23, 27 mars et 3, 9, 10, 19, 23 avril 1849. *Les Mélanges* étaient la voix officielle de l'évêché de Montréal.

3. Après l'assassinat du comte Rossi (15 novembre 1848), chef du gouvernement pontifical, et les émeutes qui ont suivi, le pape quitte Rome et se réfugie à Gaète. Une assemblée constituante décrète alors la déchéance du gouvernement temporel du pape et l'établissement de la République à Rome le 9 février 1849, soit trois mois avant l'article de Dessaulles (voir R. Aubert, *le Pontificat de Pie IX*, [Paris], Bloud et Gay, 1952, p. 18).

temporelle, vous privez les sociétés d'un arbitre puissant entre les rois et les peuples !

Cet arbitrage a été d'une très grande utilité dans le Moyen Âge où les peuples étaient ignorants, où les armées étaient à la solde des rois, où la force brute l'emportait toujours, alors que les éléments de l'ordre social n'avaient plus d'équilibre. Mais, grâce à Dieu, les peuples n'ont plus maintenant besoin d'arbitres entre eux et les rois. Ils savent faire respecter leurs droits sans l'intervention d'un tiers. Et disons-le, la dernière sentence arbitrale, prononcée par le Pape dans la cause des peuples et des rois, n'a pas été de nature à faire regarder comme un bienfait de nos jours cet arbitrage que le peuple polonais ne demandait pas au Pape. L'exemple de la malheureuse Pologne cruellement livrée à *l'empereur de Russie par le roi de Rome* (le Pape) a pu faire comprendre aux peuples que leurs intérêts seraient plus en sûreté entre leurs mains qu'entre celles d'un intéressé, et que l'indépendance si vantée du Pape comme roi n'est en réalité qu'un jouet entre les mains de l'Autriche, de la Russie ou de toute autre grande puissance de l'Europe.

L'histoire de l'Encyclique de Grégoire XVI en est une preuve frappante. Lorsque *l'Autriche*, cette *puissance amie et protectrice du Saint Siègle* (!), sous le prétexte de protéger le Pape eut envahi les États pontificaux qui s'étaient soulevés à la suite de la révolution de juillet, et toujours aussi pour protéger le Pape, intriguait parmi les populations pour supplanter celui qu'elle venait protéger, Grégoire XVI, *roi de Rome et Pape*, se vit forcé de se protéger à son tour contre ses protecteurs, les Autrichiens. Pour prix des forces qu'elle mettait à la disposition du *roi de Rome*, la Russie exigea du *Pape* l'anathème contre les Polonais : et le *Pape* pour sauver le *roi de Rome* anathémisa les Polonais soulevés contre les usurpateurs de leurs pays, contre les tyrans les plus infâmes. Telles furent les circonstances dans lesquelles les foudres du Saint-Siègle frappèrent les malheureux Polonais, c'est ainsi que fut rendue cette sentence arbitrale, la dernière dont le monde ait été témoin : ce qui fait qu'encore aujourd'hui l'univers est scandalisé des plus odieuses persécutions dirigées par la Russie contre ses sujets polonais catholiques⁴.

4. Dessaulles retrace l'histoire de l'encyclique *Mirari Vos* et de la condamnation de Lamennais, qu'il avait exposée dix ans plus tôt à son cousin Denis-Émery Papineau (voir *supra*, p. 67-77).

Autrefois les Papes ont déposé des rois de leurs trônes à cause des excès dont ils se rendaient coupables envers leurs sujets. Ces sujets se trouvaient dès lors déliés de leurs serments de fidélité. À nos yeux, cette déposition par le Pape n'eût pas été nécessaire pour rompre les engagements des sujets envers leurs rois ; mais enfin telle était la persuasion du temps. Cette noble conduite des Papes qui prenaient le fait et cause de peuples opprimés n'a pas été le moindre motif de l'attachement des peuples au Saint-Siège. Les principes vraiment démocratiques professés par le chef de l'Église dans les premiers siècles furent infailliblement la cause qui porta le peuple de Rome à décerner au Pape le pouvoir temporel, alors que les empereurs d'Orient ne songeaient à l'Empire d'Occident que pour en opprimer les citoyens.

Les choses ont bien changé depuis lors. Ce ne sont plus les peuples persécutés qui ont trouvé grâce aux yeux du Pontife, *roi* : ce sont les persécuteurs, les usurpateurs ; parce qu'ils avaient le droit du plus fort sans doute. Mais les droits des peuples sont imprescriptibles, et la sentence du Pape n'a pu leur faire perdre ces droits. Aussi les revendiquent-ils glorieusement aujourd'hui, et tôt ou tard ils triompheront sans aucun doute.

Nous avons regretté l'emploi du monitoire⁵ lancé par le Pape contre ceux qui participeraient au gouvernement nouveau. Car nous y trouvons un abus du pouvoir spirituel de la part du Pape pour conserver une autorité temporelle et purement profane. Le changement du gouvernement est-il plus illicite en Italie qu'en France ? Non, certes, si ce changement est illicite dans un cas, il doit l'être dans l'autre. Et cependant a-t-on fulminé des excommunications contre le peuple français qui chassait son roi Louis-Philippe : – en a-t-on fulminé contre lui quand il chassait Charles X ? – Non. On a donc reconnu tacitement le droit du peuple français de changer de roi et de forme de gouvernement quand il le jugerait convenable. Et si ce droit existe pour le peuple français, peut-il ne pas exister pour tous les peuples également ? Si le peuple français a pu, sans cesser d'être *cher au cœur* du Pape, se constituer en république, comment expliquer l'anathème lancé contre les Italiens par le Pape, quand ils veulent imiter ce peuple cher au cœur du Pontife ?... Le clergé est-il schismatique en France ? Qui l'oserait dire ! – et cependant le clergé

5. Avertissement qui précède une excommunication.

français s'est rallié au mouvement révolutionnaire dès les premiers jours de la révolution ; on ne l'a pas traité de rebelle ! Mais les prêtres romains qui se sont prononcés pour l'émancipation de l'Italie, pour la réunion de la nation italienne, morcelée et divisée, en une seule et grande nation, ces prêtres sont des rebelles, des impies, etc. etc. C'est qu'on a *deux poids et deux mesures* ; que dans un cas on s'est abstenu parce que le changement ne faisait ni prendre ni gagner, et que dans l'autre cas, les richesses et le pouvoir temporel se trouvent dans la balance ! Voilà ce que nous avons trouvé de mal – c'est la différence de conduite dans les révolutions française et italienne. Nous avons approuvé la conduite du clergé dans la révolution française ; nous devons blâmer une conduite différente dans la révolution italienne.

Une autre raison qu'on ne manque jamais de faire valoir en faveur de la souveraineté temporelle du Pape, c'est la nécessité qu'il soit indépendant pour la bonne régie de l'Église. Nous avons déjà dit que pendant plus de 600 ans les Papes avaient été sujets ou citoyens : que l'Église n'en avait pas moins prospéré. L'Église n'a nullement besoin de cette souveraineté pour se maintenir. Supposons même que l'Église retire d'immenses avantages de ce pouvoir temporel, ce qui peut être une question ; nous nous demandons comment il se pourrait faire qu'on pût exiger des Italiens en particulier le sacrifice de leurs droits politiques pour la commodité du reste des nations chrétiennes. Les Italiens, comme peuple, ont droit de se choisir la forme de gouvernement qui leur est la plus avantageuse, et leur consentement seul peut leur faire renoncer à ce droit ; eux seuls sont les juges dans l'exercice de ce droit. Le reste des nations ne peut leur dire : vous aurez telle ou telle forme de gouvernement pour la commodité de nos croyances religieuses, pendant que nous, nous choisirons celle qu'il nous plaira. Ce serait ramener l'arbitraire et la tyrannie de nation à nation, renouveler le spectacle inconcevable de nations étrangères se coalisant pour imposer, par la force des armes, un homme, une famille à un peuple qui les rejette. La raison et la morale s'opposent également à une pareille doctrine.

On pourra peut-être trouver étonnant que nous nous prononcions si chaleureusement sur des principes dont l'application pratique peut ne jamais être nécessaire chez nous. Cela peut paraître d'autant plus étrange que nous avons de nombreuses et d'importantes discussions à soutenir sur la politique locale. Mais ceux de nos lecteurs qui sentent vivement la beauté et la vérité

des principes que nous défendons, comprendrons notre insistance, sachant surtout que cette révolution d'Italie est l'occasion d'attaques incessantes contre les principes démocratiques venant de sources d'autant plus à craindre qu'elles sont plus respectables. Avec bonne foi, sans doute, mais avec un aveuglement déplorable, on confond tout, pouvoir temporel et spirituel, les principes et les hommes⁶. Les excès commis par les révolutionnaires italiens sont le prétexte d'une condamnation pure et simple des principes. Mais nous, qui blâmons autant et plus que qui que ce soit des meurtres inexcusables parce que nous les regardons comme des obstacles à la diffusion de nos idées, – nous, que n'aurions-nous pas à rétorquer contre les absolutistes ? la dégradante, l'inhumaine conduite des généraux, des monarques européens pour maintenir leurs trônes ; les massacres encore tout récents, les meurtres commis à Vienne par le représentant de l'empereur d'Autriche, *cette puissance amie du Saint-Siège*, enfin toutes les horreurs dont nous avons été témoins après la victoire de l'Autriche sur ses sujets révoltés par la tyrannie ; les ruines encore fumantes de villes prospères dans la malheureuse Italie ; et tout cela pour imposer comme chefs des hommes odieux aux peuples ! Que signifie près de ces calamités publiques, le meurtre, tout odieux qu'il est, de quelques individus⁷ ? Et c'est sur les *démocrates* qu'on rejette tout le blâme : on n'a que des paroles de paix et d'amitié pour les hommes qui, repoussés par les peuples, les font massacrer pour retenir leur pouvoir et leur empire ! Nous disons, nous, que le langage de nos adversaires n'est pas un langage *chrétien* ! *Salus populi suprema lex*. Le salut du peuple, telle est la première loi, la loi souveraine. Et nos adversaires sacrifient les peuples aux princes. Ils foulent aux pieds cette loi immuable.

Nous avons déjà été signalés comme de mauvais catholiques par rapport à nos idées avancées en politique. On a fait appel aux sentiments religieux de nos abonnés pour les engager à renvoyer notre feuille. Si cet appel eût été le cri d'un journal indifférent à notre politique locale, et exclusivement dévoué aux intérêts de la religion, peut-être eût-il fait quelque sensation. Mais poussé par

6. Allusion à la circulaire au clergé et à la lettre pastorale de M^{gr} Bourget, du 18 janvier 1849, dans lesquelles l'évêque de Montréal invitait son clergé à inspirer au peuple « une sainte horreur pour les révolutions » dont le pape était victime et à se méfier des « discours séditieux » de *l'Avenir* (MEM, t. II, p. 20-34).

7. Sur l'assassinat du comte Rossi, voir R. Aubert, *op. cit.*, p. 33-34.

des adversaires *politiques*, ce cri n'a pu trouver d'écho, parce que nos lecteurs et le public ont compris que, ne pouvant arrêter par le raisonnement le progrès des idées démocratiques, nos adversaires veulent en détruire l'organe ; et que peut-être ils étaient mus dans ce dessein plus par des animosités locales que par des convictions sincères⁸.

Au reste nous livrons nos opinions sans arrière-pensée à la discussion publique. Forts de notre conviction raisonnée nous attendons en le favorisant autant que nous le pouvons, le règne des idées démocratiques. Nous l'attendons avec certitude, car, nous le répétons, cette doctrine est le *rationalisme* en politique, et la raison doit dominer en ce monde.

Il y a dix-sept ans, à peine, le dogme de la *liberté de la Presse* était déclaré en « opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Église⁹ ». Cette question n'en est plus une maintenant. Celle de la Souveraineté du peuple sera mûre avant ce temps et toutes les nations en cueilleront les fruits. « *Les rois s'en vont.* » Qu'ils soient Pape ou laïcs, il faut qu'ils disparaissent, c'est la loi de nos jours.

8. Pour l'opposition à l'article de Dessaulles, voir *les Mélanges religieux*, 20 et 23 mars 1849 ; pour l'opposition aux « principes » de *l'Avenir*, voir *ibid.*, 27 mars, 3 et 10 avril 1849.

9. Allusion à l'encyclique *Mirari Vos*.

VI

Réplique à Chiniquy¹

L'article de Dessaulles sur le pouvoir temporel du pape suscite une levée de boucliers : répliques des Mélanges religieux (organe de l'évêché de Montréal), intervention du sulpicien Pinsoneault et entrée en scène du populaire prédicateur Charles Chiniquy, qui dénonce les « principes » de l'Avenir et somme ses collaborateurs de se rétracter sur la question du pouvoir temporel du pape.

Dessaulles voit dans la position de « l'apôtre de la tempérance », mis à contribution par « une impulsion étrangère » en faveur du pouvoir politique du pape, une volonté de « domination théocratique » et le désolant avoué que le catholicisme est incompatible avec le libéralisme.

M. le Directeur,

J'ai lu avec sang-froid, quelque difficile que cela soit à un homme qui pense, les lettres² dans lesquelles M. Chiniquy³ essaie de vous ramener à ce qu'il appelle « les bons principes » ; et j'ai lu

1. *L'Avenir*, 23 juin 1849.

2. Dans *l'Avenir* du 18 avril 1849 et dans *les Mélanges religieux* des 20 avril, 18 et 29 mai 1849. Les réponses de *l'Avenir*, autres que celles de « Campagnard », ont paru les 18 et 25 avril, 15 et 16 mai, 6 et 16 juin 1849.

3. Charles Chiniquy (1809-1899), prêtre catholique qui deviendra ministre presbytérien, écrivain. Promoteur de la tempérance depuis 1840, prédicateur de croisades antialcooliques, auteur d'un *Manuel ou Règlement de la Société de tempérance* (1844), il prononce quelque cinq cents sermons dans le diocèse de Montréal en 1848-1849 (voir *DBC*, t. XII, p. 205-209).

aussi avec une entière satisfaction vos réponses, dans lesquelles le talent marche de pair avec la loyauté de la discussion, deux moyens que vos adversaires paraissent se donner bien de garde d'employer. Pour tous ceux qui ont seulement les premières notions de droit et qui ont encore quelque sentiment d'indépendance au cœur, la position que vous avez prise, depuis que sous le prétexte de la religion on vous attaque sur le terrain de la politique, est celle de la bonne foi, de la raison et du bon sens. Je suis fâché d'être obligé de dire que chez votre adversaire, j'ai retrouvé, avec une profonde surprise, une vive appréhension surtout, l'esprit moine du treizième siècle, dans toute sa pureté, l'entêtement clérical qui se croit important et essaie de donner le change en se qualifiant lui-même de charité évangélique ou d'amour fraternel et enfin des velléités de domination théocratique infiniment mal déguisées sous quelques cafardises oratoires auxquelles on donne une tournure de sentimentalisme politique ; témoins ces mots emmiellés « notre cher Canada », « notre bien-aimée patrie » et quelques gloses sur ses bonnes intentions passées et futures à l'adresse de « nos bons habitants ».

Je prie les rédacteurs de l'autorité ecclésiastique de faire attention que cette qualification, « nos bons habitants », n'est plus regardée par personne comme un éloge, mais bien comme une amère satire : et pour l'amour de Dieu, qu'ils ne se mettent donc pas à copier les expressions dues au génie de M. le propriétaire de la *Minerve*⁴. Chacun est assez riche du sien sans faire d'emprunt compromettant.

Je viens de parler des rédacteurs de l'autorité ecclésiastique et je m'explique. M. Chiniquy s'imagine-t-il que tous les gens sensés se sont laissés prendre à ses protestations, qu'il n'a agi par aucune impulsion étrangère et que la voix de sa conscience seule l'a engagé dans le débat actuel, *qui tôt ou tard réagira contre le corps dont il fait partie* ? Si M. Chiniquy croit cela, il compte un peu trop

4. Ludger Duvernay (1799-1852), imprimeur, journaliste, patriote. De retour d'exil, il relance, en septembre 1842, la *Minerve*, qui soutient le parti de La Fontaine. La *Minerve* publie les articles du docteur Wolfred Nelson accusant Louis-Joseph Papineau d'avoir fui en novembre 1837. Cette campagne, qui vise à entacher la réputation de Papineau, avait donné lieu à la première brochure de Dessaulles, *Papineau et Nelson. Blanc et noir... et la lumière fut faite* (1848). Accusé de parjure dans la *Minerve* du 28 août 1848 et d'athéisme dans celle du 12 octobre 1848, Dessaulles intente un procès pour libelle contre Duvernay. Le procès, gagné par Dessaulles, a lieu les 17 et 18 décembre 1849 (voir *DBC*, t. VIII, p. 286-292).

sur la bonacité⁵ des lecteurs ; et je ne comprends pas comment M. Chiniquy ne s'est pas aperçu qu'aux yeux des gens qui savent comment se font les affaires de ce monde, et qui n'acceptent des protestations d'un intéressé que ce qu'elles ont de plausible, ses assurances que dans la question actuelle, il jouit de toute l'étendue de son libre arbitre, ne seraient pas acceptables.

Je dirai donc à M. Chiniquy que ceux, parmi les laïcs, qui jugent des intentions des hommes, non par des phrases préparées avec soin et où la sensiblerie ascétique domine, mais par le rapprochement des faits, par les intérêts de classe ou de hiérarchie, ou par les idées plus ou moins étroites qu'ils savent exister chez les hommes qu'ils combattent, que ceux-là, dis-je, sont loin de croire que M. Chiniquy, qui, vu ses prédications, a moins que personne le temps de se livrer à la polémique, s'y soit, de lui-même, jeté à corps perdu.

Si M. Chiniquy a toujours présents à l'esprit les préceptes qu'il prêche relativement à l'humilité chrétienne il a dû se dire : « Je ne suis pas de force à faire une discussion sérieuse ; je n'ai ni l'habitude d'écrire ni les connaissances historiques et politiques nécessaires pour traiter des questions où Liguori⁶, Bergier⁷ et Suarez⁸ ne font plus autorité : si je me lance dans une discussion politique, je cours le risque de dépenser, dès mon premier article, tout ce que la nature m'a départi de capacités, d'éparpiller tout l'acquis que mes professeurs ont réussi à loger dans ma tête, et une fois cela fait, que ferai-je ? » Si M. Chiniquy ne s'est pas dit cela ou quelque chose d'analogue, il n'a donc jamais entendu parler de la maxime « connaissez-vous vous-même ».

Je démontre la plausibilité des réflexions que je viens de prêter à M. Chiniquy, par le fait qu'il lui a fallu, pour rendre son dernier écrit supportable, aller emprunter des idées dans une maison où

5. Terme impropre pour « bonasserie ».

6. Alphonse de Liguori (1696-1787), docteur de l'Église, auteur d'une *Theologia moralis* importante dans l'enseignement ecclésiastique européen et canadien (voir *Catholicisme*, t. I, col. 352-357).

7. Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790), prêtre, auteur d'ouvrages d'apologétique mais surtout d'un *Dictionnaire théologique* en 3 volumes (1788-1790), modérément gallican et plusieurs fois réédité au XIX^e siècle (voir *Catholicisme*, t. I, col. 1464-1465).

8. Francisco Suarez (1548-1617), théologien et philosophe, qui a exposé la doctrine morale des Jésuites.

on en a, à ce qu'il paraît, et pour soi et pour les autres⁹. Et si les lecteurs peuvent se résoudre à relire la dernière lettre de M. Chiniquy, ils s'apercevront sans peine que la dernière partie de la lettre est beaucoup plus forte que la première et que la totalité des deux autres lettres. Les idées que contient cette fin de lettre, car là, je reconnais qu'il y en a et de très précieuses, dont je me chargerais bien de démontrer l'inexactitude, mais je ne viens aujourd'hui qu'offrir une discussion et non pas la faire ; ces idées n'appartiennent pas à M. Chiniquy, car elles ont été émises par quelqu'un, dans des conversations avec d'autres personnes que M. Chiniquy, avant que M. Chiniquy n'en eût fait son bien.

M. Chiniquy, qui a dû prévoir ce résultat, n'a donc pas pu, de lui-même et avec réflexion, entreprendre la discussion qu'on a soulevée, ou bien, mon Dieu, que penser donc ?...

M. Chiniquy a encore dû réfléchir aux difficultés que ses absences fréquentes lui susciteraient ; et est-il possible de croire qu'avec un aussi grave empêchement, il ait néanmoins, de son plein gré, soulevé une lutte dans laquelle le fait seul de ses déplacements continuels, qui lui rendent les études et les recherches impossibles, étaient une cause presque infaillible d'infériorité ?

Enfin M. Chiniquy savait ce que tout le monde sait ; que le clergé possède quelques hommes qui, ayant été constamment voués à l'étude, et n'ayant jamais été détournés par les soins du ministère ou les travaux de la prédication, étaient, eux, parfaitement qualifiés, sous tous les rapports pour soutenir une discussion qui exige quelque chose de plus que des études théologiques assez bornées.

L'homme qui n'a étudié que de la théologie et qui, en fait de livres profanes, n'a pas osé sortir de M. de Maistre¹⁰ ou de

9. Allusion à l'évêché de Montréal. M^{gr} Bourget avait accueilli Chiniquy en 1848 alors que celui-ci était en conflit avec l'évêque de Québec, dont il relevait depuis son ordination.

10. Dans ses *Considérations sur la France* (1796), Joseph de Maistre (1753-1821) a formulé l'idée d'une Révolution de 1789 catastrophique et providentielle qui « punit pour régénérer ». Théoricien de l'ultramontanisme dans *Du pape* (1819) et dans *les Soirées de Saint-Petersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* (1821), il oppose à la raison la foi et le sens commun (voir H. de Maistre, *Joseph de Maistre*, Paris, Perrin, 1990).

M. de Bonald¹¹, est aussi complètement neuf sur les questions sociales et politiques que l'élève en philosophie ou le tonsuré sur les questions de haute théologie.

Voilà plusieurs raisons dont une seule était suffisante pour engager M. Chiniquy à se renfermer absolument dans la sphère qui, d'après ce qu'il rapporte lui-même, lui a été tracée par une voix d'en haut. Le succès qu'il a obtenu peut bien être une preuve que sa première mission était belle et sainte, mais quant à la dernière, il est peut-être permis de douter qu'elle soit le résultat d'une seconde apparition.

Mais s'il existait pour M. Chiniquy personnellement de puissantes raisons de se tenir à l'écart, il existait pour l'autorité ecclésiastique, ennemie naturelle des idées démocratiques et du progrès social tant qu'elle possède de l'influence au point de vue temporel, de puissantes raisons aussi pour lancer M. Chiniquy plutôt que tout autre sur ces idées qu'on redoute bien plus pour le temporel que pour le spirituel tout en faisant semblant de faire le contraire.

On ne voulait plus, pour champion, de M. Pinsonneault¹², dont le style échevelé et les airs de jeune carme effarouchaient un peu ceux qui s'attendaient à trouver dans les écrits d'un prêtre, au moins un peu d'esprit évangélique, et comme on avait compris qu'il fallait changer de style, on décida qu'il fallait conséquemment changer d'homme.

11. Louis de Bonald (1754-1840), tenant de la réaction monarchique et traditionaliste. Se fondant sur l'affirmation d'une révélation transmise par la tradition, sorte de raison universelle qui donne au sens commun le moyen de contrer la raison individuelle, il soutient que l'homme ne peut être le créateur de son langage, donc de sa pensée ; l'idée selon laquelle il faut substituer l'évidence de l'autorité à l'autorité de l'évidence est de lui et entend faire pièce au cartésianisme. Il est aussi l'auteur d'une *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile* (1796) (voir *Catholicisme*, t. II, col. 121).

12. Pierre-Adolphe Pinsonneault (1815-1883) fait ses études de théologie au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et est ordonné en 1840 à Issy-les-Moulineaux. Se désolidarisant de ses confrères, curés de l'unique paroisse de Montréal (Notre-Dame), qui font échec au projet de M^{gr} Bourget d'établir des chapelles et des églises dans les faubourgs, il quitte la Compagnie de Saint-Sulpice en 1849. Disciple de M^{gr} Bourget, il attaque l'article de Dessaulles sur le pouvoir temporel du pape dans *les Mélanges religieux* des 9, 19 et 23 avril 1849 (articles repris dans *la Minerve* des 9, 19 et 20 avril 1849). La réplique de Dessaulles, sous le pseudonyme de « Campagnard », paraît dans *l'Avenir* du 2 mai 1849.

Alors se présenta la question suivante : « Lequel choisir ? Le plus capable ou le plus connu ? celui qui écrira le mieux, ou celui dont l'influence est la plus générale ? »

On voulait attaquer un journal dont la circulation est grande à la campagne¹³ : on savait que ce journal est lu par un grand nombre de personnes dont l'éducation n'est pas très complète et qu'il serait peut-être possible d'influencer au moyen d'un nom ; et voilà ce qu'on s'est dit : « Chez *nos bons habitants* qui sont peu instruits, un nom connu et prôné vaudra peut-être plus que les meilleurs écrits, car un homme dont on parle beaucoup sera sans doute, chez eux, censé ne dire que de bonnes choses : ainsi, au risque d'être faibles aux yeux des gens instruits, qu'il sera difficile, même avec nos meilleures plumes, de convaincre, nous allons faire attaquer l'*Avenir* par un homme qui, vu le bien qu'il a produit dans les campagnes, a, sur *nos bons habitants*, plus de chances d'influence qu'un autre. Quand même il n'aurait pas au même degré que quelques autres l'influence du talent, il aura plus que personne l'influence du prestige momentané qui l'entoure, et c'est probablement plus sûr. » Voilà le calcul qu'a fait l'autorité ecclésiastique sur la docilité *des bons habitants* et ce qui le prouve, c'est que plusieurs curés qui, dans l'ardeur de leur zèle pour le rétablissement de la souveraineté temporelle du Pape, que l'*Avenir* n'entrave ni ne favorise d'un iota, se sont donné la peine d'aller chez ceux de leurs paroissiens qui souscrivent à cette feuille afin de les engager à la renvoyer, finissaient invariablement leur doléance par ces mots : « Enfin voyez ce bon M. Chiniquy qui vous a fait tant de bien et qui vous aime tant : eh bien ! il est obligé, bien à l'encontre de son cœur, de se prononcer contre l'*Avenir* parce que les principes de cette feuille sont dangereux. Il vous conseille de cesser de la recevoir : pouvez-vous croire un instant qu'il le ferait, si un catholique pouvait la lire sans danger ? »

Une fois ce moyen arrêté, on a donné à M. Chiniquy, dans les *Mélanges*, sous la forme d'une prédiction qui, évidemment détruisait, par sa teneur, le libre-arbitre d'un inférieur, l'ordre évident

13. En avril 1848, l'*Avenir* tire à 700 exemplaires, à 1 200 en août. La lecture à haute voix des « gazettes » est fréquente dans les campagnes. Le journal compte dix-huit agents dans le Bas-Canada en juin 1848 et trente-cinq en 1850 (voir J.-P. Montminy, « L'*Avenir* », *Recherches sociographiques*, vol. 10, n^{os} 2-3, 1969, p. 324).

sinon formel de cesser de souscrire à l'*Avenir* : et M. Chiniquy a évidemment fait acte d'obéissance envers ses supérieurs, car avant cet ordre, il n'avait pas discontinué sa souscription. Je ne lui fais pas un reproche d'avoir obéi, il en a fait le vœu : mais si c'est par esprit d'obéissance qu'il a cessé de souscrire à l'*Avenir*, il est du dernier naturel que par obéissance aussi il l'ait attaqué. On sait d'ailleurs à quel point, dans l'ordre religieux, les supérieurs tiennent à ce que leur opinion soit la seule règle de conduite de ceux qu'ils dirigent.

Enfin, on a beau être sur ses gardes, il est difficile de ne pas commettre quelque légère inadvertance ou au moins d'empêcher les autres d'en commettre pour soi. Ainsi par exemple, une lettre de M. Chiniquy arrive au bureau de l'*Avenir* datée de la veille, de Longueuil ; un méchant qui parle toujours trop, reconnaît dans le porteur un homme qui appartient à l'évêché, et chose remarquable, l'oublie¹⁴ est encore toute fraîche !! Cela prouverait-il, par hasard, qu'à l'évêché, on n'a jamais pris connaissance de cette lettre ? Voilà un incident que je crois vrai, et qui me paraît de nature à faire penser même ceux qui ne pensent pas.

À considérer froidement les choses, il y avait donc dix contre un à parier que M. Chiniquy ne soulèverait pas, de propos délibéré, une lutte dans laquelle son genre d'occupations même devait lui donner un immense désavantage ; pendant qu'il paraît évident que l'autorité ecclésiastique, qui a décidé de faire tomber l'*Avenir*, et qui y réussirait si ses lecteurs avaient autant de bonhomme qu'elle a bien voulu leur en supposer, a dû nécessairement choisir M. Chiniquy pour instrument, parce que, vu certaines raisons de circonstance, il possède aujourd'hui, une influence plus générale qu'aucun autre prêtre.

Je crois donc pouvoir dire que quand une démarche quelconque ; que quand une tactique quelconque s'expliquent d'une manière parfaitement plausible et qui est en complète harmonie avec les idées, les habitudes et les intérêts de ceux qui les ont adoptées, on est en droit de ne pas accepter sans réserve des dénégations qui, selon les gens qui les font, peuvent être dues aussi

14. Pain à cacheter (voir N.-E. Dionne, *le Parler populaire des Canadiens français* (1909), Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 474).

bien à l'amour-propre, à l'esprit d'intrigue, aux intérêts de corps ou de hiérarchie qu'à la seule sincérité.

– Mais pourquoi suspecter notre sincérité ?

– Comment voulez-vous que j'aie foi en votre sincérité quand vous attribuez aux collaborateurs de l'*Avenir* des idées qu'ils n'ont jamais exprimées, quelque indirectement que ce soit ?

Par exemple quand M. Chiniquy adressait aux collaborateurs de l'*Avenir* les paroles suivantes : *Si vous ôtez l'idée de la charité, de la justice, du bien et du mal moral... si vous ôtez l'idée du droit, de l'autorité, de l'obéissance, de la propriété*¹⁵... pouvait-il, la main sur sa conscience de prêtre, dire : « j'ai là, dans les articles éditoriaux de l'*Avenir*, des phrases dont la tendance était de détruire toutes ces idées, et tous ces principes » ? Non jamais, car, dans aucun de leurs écrits, les collaborateurs n'ont attaqué, quelque légèrement que ce puisse être, l'idée du bien et du mal moral, l'idée du droit, l'idée de la propriété, celles de la justice ou de la charité. Comment donc M. Chiniquy a-t-il osé supposer un pareil désir !

– Mais l'autorité, l'obéissance.....

– Ah ! pour cela j'en conviens, l'autorité telle que vous la définissez, l'obéissance telle que vous l'entendez, ils n'en veulent pas, ni moi non plus. Mais de ce que nous ne voulons pas de l'autorité qui se résume dans la théocratie ; de ce que nous n'admettons pas l'obéissance passive en politique, il ne faut certes pas conclure que nous rejetons l'idée du bien et du mal moral, celle du droit, celle de la propriété, et je défie M. Chiniquy de citer une seule phrase de l'*Avenir* dans laquelle on aurait cherché à affaiblir ces idées sans lesquelles il n'y aurait pas de société possible.

Quand donc M. Chiniquy a poussé l'inadvertance jusqu'à reprocher à peu près directement aux collaborateurs de rejeter l'idée du bien et du mal moral, du droit de la propriété, de la justice, de la charité, de l'autorité, de l'obéissance, en prenant tous ces mots dans leur acception la plus générale, voilà ce qu'il a donné aux collaborateurs le droit de lui répondre. « Si vous comprenez la portée de vos paroles, vous nous indiquez avec préméditation au pays, comme des hommes sans principes, sans honneur et sans frein ; alors c'est une atroce calomnie que vous

15. « M. le Directeur », l'*Avenir*, 18 avril 1849.

proférez froidement ; si au contraire, vous n'avez pas compris la portée de vos paroles, comprenez au moins ceci, que souvent il n'y a rien qu'on trouve si vite que le bout de son esprit, et alors nous vous invitons instamment à vous choisir un substitut dont nous ne soyons pas obligés de dire : "Seigneur, pardonnez-lui..." »

M. Chiniquy nous apprend qu'il va bientôt, si la collaboration le lui permet, continuer la discussion. M. Chiniquy tient donc à prouver à tout le monde qu'il est excessivement faible comme écrivain et comme penseur. Je ne vois pas là quant à moi un grand inconvénient pour le pays, mais je ne vois pas trop non plus quelle si grande utilité M. Chiniquy espère en retirer ; de plus je crois, moi, qu'elle sera loin d'être utile. Néanmoins, si l'attaque contre l'*Avenir* continue, il faudra bien que l'*Avenir* continue la défense. Si des correspondants attaquent l'*Avenir*, il ne devra pas paraître étrange que des correspondants le défendent. J'espérais qu'on aurait assez de raison pour cesser l'attaque, voilà pourquoi je n'ai pas encore pris part à la lutte, mais enfin, messieurs, si vous prenez la démocratie corps-à-corps, vous devez vous attendre à nous voir prendre la théocratie ou l'esprit réactionnaire corps-à-corps, et faites attention que sur la terre d'Amérique la démocratie cédera difficilement le pas au mode d'existence sociale ou politique le plus complètement mauvais que les peuples, dans leur enfance, aient eu à supporter.

Néanmoins avant de commencer sérieusement une lutte dans laquelle il faudra dévoiler bien des faits qui paraîtront bien étranges à beaucoup de lecteurs, flétrir bien des iniquités, percer en un mot les secrets de l'histoire, qui nous apprend, vous le savez, que les gouvernements où l'influence du clergé a dominé ont été loin d'être les meilleurs ; avant de commencer sérieusement une lutte qu'il vous faudra bien pousser à ses dernières conséquences, s'il devient impossible de l'éviter, je crois devoir présenter quelques considérations qu'il serait peut-être bon de méditer avant de nous pousser au pied du mur.

D'abord que voulez-vous précisément ? Évidemment une rétractation relativement à deux expressions qui vous ont paru peu respectueuses. Eh bien, il vous a été dit bien clairement, mais pas encore assez, à ce qu'il paraît pour que vous le comprissiez, qu'au point de vue purement religieux, les textes des conciles ne vieillissent pas, et que les foudres de l'excommunication ne s'usent pas, mais que néanmoins on considérerait qu'amener ces choses

sacrées sur le terrain des affaires purement temporelles, c'était abuser du pouvoir spirituel. Vous n'êtes pas encore contents et vous voudriez davantage ; et bien je me permets de trouver que vous êtes singulièrement exigeants à notre égard après l'avoir été si peu à l'endroit du rédacteur¹⁶ des *Mélanges* qui se dit l'organe du clergé, et qui n'a cessé, depuis si longtemps, de remplir sa feuille des plus odieux mensonges.

En admettant pour un moment que l'*Avenir* aurait eu tort et aurait, comme vous le prétendez, insulté le Pape, dites-moi donc franchement lequel est le plus coupable ? Celui qui a manqué de respect envers le chef humain de l'Église, ou celui qui, par des mensonges prémédités qu'il a refusé de rétracter, a directement insulté son chef réel ? Dites-moi donc, si le clergé, qui n'a pas forcé son organe à rétracter les impudents mensonges qui lui ont été journellement prouvés, a bien réellement le droit d'être aussi sévère qu'il l'est sur le compte de l'*Avenir*.

Non, nous nous apercevons parfaitement que ce n'est pas tant à la rétractation que vous tenez qu'à la destruction d'une feuille dont les principes démocratiques vous épouvantent, vous ennemis de la démocratie, puisque vous déniez au peuple romain le droit de changer ses institutions politiques.

Puis quel sera infailliblement le résultat de la prolongation de la discussion que vous avez soulevée soit par un zèle mal entendu, soit par un esprit de corps un peu trop ardent ? Évidemment de rendre de plus en plus infranchissable l'espace déjà considérable qui sépare vos convictions religieuses des convictions politiques de tous les hommes éclairés de tous les pays. Trouvez-vous que ce résultat soit bien désirable ? Croyez-vous donner de la force au catholicisme en démontrant qu'il est incompatible avec le libéralisme ?

Si vous continuez une discussion dans laquelle vous irez, malgré vous, tomber dans la théocratie, croyez-vous qu'en heurtant ainsi le sentiment universel, qu'en blessant aussi profondément la conscience des peuples, vous aurez trouvé le vrai moyen d'aug-

16. Hector-Louis Langevin commence sa carrière aux *Mélanges religieux*, dont il est directeur du 17 juillet 1847 au 20 juillet 1849 (voir A. Désilets, *Hector-Louis Langevin. Un père de la Confédération (1826-1906)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 21-48).

menter votre influence, résultat de leur confiance et de leur estime ?

Est-ce que vous tiendrez absolument à prouver au monde que vous êtes stationnaires par instinct, immobiles par calcul, rétrogrades par nécessité, monarchistes par entêtement ou par intérêt ?

Est-ce que par hasard vous prendriez au sérieux les approbations empressées des *Mélanges*, de la *Minerve* et du *Journal de Québec*, ou en d'autres termes de l'hypocrisie et de la fausseté personifiées, de l'ignorance et de la bassesse ?

Ne voyez-vous pas que toute cette cohue d'affamés ne se sert de vous que parce que vous êtes contre nous ; que ce n'est pas vous qu'on aime, mais que c'est nous qu'on hait ? Ne voyez-vous pas que tous ces gens qui vous flattent aujourd'hui parce que vous nous attaquez et qui vous encouragent parce qu'ils espèrent que vous nous affaiblirez, sauront bien se rappeler plus tard, quand un revirement dans les affaires les aura forcés de devenir libéraux de cœur au lieu de ne l'être que de bouche, qu'il fut un temps où vous vous posiez en adversaires du libéralisme moderne ?

Croyez-vous que des gens qui, aujourd'hui, agissent malhonnêtement à l'égard de l'*Avenir*, en copiant vos articles sans copier ses réponses, se conduisent toujours à votre égard d'après des principes de stricte délicatesse ?

Une dernière considération et je termine. Vous cherchez à faire croire que l'*Avenir* est un journal anti-religieux parce qu'à l'égard du pouvoir temporel du Pape, il adopte précisément les vues de M. de Chateaubriand¹⁷ ! J'avais pourtant toujours cru que M. de Chateaubriand était un auteur essentiellement catholique et que c'était, de tous les écrivains modernes, celui auquel l'Église devait le plus. Pourquoi donc, quand l'*Avenir* a cité à M. Pinsonneault ce passage dans lequel M. de Chateaubriand envisage quelles doivent être les destinées futures de l'Église, M. Pinsonneault, qui a, tant bien que mal, abordé tout le reste, n'a-t-il pas fait une seule réflexion sur cette citation ? C'était précisément ce que la réponse de l'*Avenir* contenait de plus fort, ce à

17. Chateaubriand, *le Génie du christianisme*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, p. 454 (référence fournie par Philippe Sylvain).

quoi vous deviez répondre avant tout, et vous n'y avez pas touché !! et vous nous reprochez, avec accompagnement de suppositions toutes plus charitables les unes que les autres, de ne pas avouer des torts que vous ne démontrez pas ! En vérité vous êtes de première force !!

Eh bien, cette fois, je préviens, en cas que vous ne vous décidiez à continuer la discussion, que la première chose à laquelle il vous faudra répondre, si vous voulez mériter d'être lu, c'est la lettre dans laquelle le père Lacordaire¹⁸ dit que lui, *prêtre, ne pouvait se jeter à corps perdu dans un camp quelconque de la politique, parce que sa conscience de prêtre eût été inévitablement contristée par l'action du citoyen*. Prétendez-vous encore que le prêtre doit se mêler de politique ? Avant d'embrasser une autre opinion que la sienne, je vous le demande en grâce, *regardez-le donc et puis regardez-vous*.

CAMPAGNARD¹⁹.

Saint-Hyacinthe, 21 juin 1849.

18. Déclaration de Lacordaire à l'Assemblée nationale (voir M.-J. Rouët de Journal, *Une Russe catholique. La vie de Madame Swetchine (1782-1857)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1955, p. 340 [référence fournie par Philippe Sylvain]).

19. « Campagnard » est le pseudonyme le plus utilisé par Dessaulles dans *l'Avenir* : trente et une fois du 29 février 1848 au 15 juillet 1852. L'identité de Dessaulles a été révélée lors du procès contre Ludger Duvernay (*l'Avenir*, 31 janvier 1850) et de « l'affaire de Bagot » (*la Patrie*, 14 janvier 1858).

VII

La lutte entre le libéralisme et le despotisme¹

Ses nombreuses interventions depuis 1848 sur les fronts politique et religieux incitent Dessaulles à déclarer une guerre ouverte. Que tombent les pseudonymes : la défense du libéralisme et de la « liberté de penser » contre « le despotisme moral et religieux » et les « influences indues » l'exige.

M. le Directeur,

La lutte entre le libéralisme et le despotisme moral et religieux est devenue inévitable. Le clergé canadien, à l'instigation des *prêtres importés*², veut tuer les idées libérales qui mènent droit à l'annexion d'un pays que l'on espérait exploiter encore pendant quelques générations. La question que je me posais dans un de mes derniers articles³ est maintenant vraie, que malgré le progrès universel des idées démocratiques, le clergé presque en masse, de tous les pays, est stationnaire par instinct, immobile par calcul, rétrograde par nécessité, monarchiste par entêtement ou par intérêt. Non content de se séparer, dans l'ordre des croyances politiques, de la grande masse des peuples civilisés, il fait aujourd'hui, ici et ailleurs, de la propagande sacrée dans des questions purement humaines.

1. *L'Avenir*, 20 septembre 1849.

2. Allusion aux sulpiciens qui, à l'époque, se recrutent encore majoritairement en France.

3. La réplique à l'abbé Chiniquy dans *L'Avenir* du 23 juin 1849 (voir *supra*, p. 103-114).

Il n'y a donc plus à délibérer. Dans un pays peu éclairé encore, où les moyens de s'instruire sont rares et coûteux, où l'habit autant que l'état donnent une grande influence, où le clergé peut facilement imprimer aux esprits, politiquement parlant, une direction dangereuse, si le peuple n'est pas mis sur ses gardes, il est impérieusement obligatoire, pour tous ceux qui savent quels ont été les funestes résultats de son intervention dans les affaires humaines, de jeter le cri d'alarme au milieu d'une population qu'il voit endormie. Il faut combattre toutes les influences indues quelles que soient les idées ou les doctrines qu'elles représentent.

Je viens donc, M. le directeur, apporter ma faible part de travail et d'intelligence à la défense du libéralisme attaqué dans ce pays par ses plus ardents ennemis, ceux qui prêchent l'abnégation de la pensée individuelle.

Néanmoins, comme on reproche aux correspondants de l'*Avenir*, de n'attaquer que sous le voile de l'anonyme, je crois devoir faire la déclaration suivante.

Si un prêtre de ce pays veut entamer une discussion sur les questions actuellement débattues, sous son nom propre, je suis prêt à la soutenir en signant le mien. Dans ce cas la discussion sera conduite de ma part avec tout le sang-froid et la courtoisie possibles. Nous écrirons chacun un égal nombre d'articles, et le sort désignera celui qui écrira le premier. J'attendrai la réponse huit jours. Si personne ne se présente, M. le Directeur, je vous demanderai la permission d'occuper la place de Trépassé⁴ quand il sera las d'indiquer les abus, les fautes et même quelquefois les crimes.

Loin de ne m'appuyer que sur Voltaire, comme le donnent à entendre de véridiques et spirituels correspondants (qui ne se sont pas doutés le moins du monde que quand on parodiait le Diable⁵ on était tenu d'y mettre au moins de la finesse), je

4. « Trépassé », qui signe une série d'articles sur le pouvoir temporel du pape dans l'*Avenir* en juin 1849, est le pseudonyme de Joseph-Guillaume Barthe (voir ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, Montréal, J. Chapleau et fils, 1885, p. 271).

5. Allusion à des dialogues intitulés « Scènes d'enfer » et signés « Un damné », que publie la *Minerve* (13, 17, 20, 24 septembre, 4, 8, 18, 22, 25, 29 octobre et 2, 22 novembre 1849). « Un damné » met en scène le Diable et les démons de l'enfer conspirant pour répandre les idées libérales sur terre. Sous le pseudonyme de

n'entends m'appuyer que sur l'histoire ecclésiastique de Fleury⁶ ou surtout, sur celle de Morénus⁷, approuvées par le pape Benoît XIV⁸, et sur des ouvrages qu'on n'accusera pas d'impiété.

Seulement, comme je n'ai pas encore recueilli toutes les autorités dont j'ai besoin, je serai forcé, quelque chose qui arrive, d'attendre une quinzaine de jours peut-être, car je ferai la discussion complète.

Je ne veux plus que l'on me dise que *mon petit possible n'a abouti à rien* ; et je veux que l'on comprenne que si je n'ai rien dit de plus il y a quelques mois, c'est que j'étais plus réfléchi que ceux qui me provoquent.

CAMPAGNARD.

Saint-Hyacinthe, 18 septembre 1849.

« Campagnard », Dessaulles réplique dans ses « Entretiens de la campagne » (*l'Avenir*, 16 octobre et 6 novembre 1849). Ce genre littéraire et journalistique sera repris par Alphonse Villeneuve dans la *Comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers par un illuminé* (1871).

6. Claude Fleury (1640-1723), avocat, prêtre, auteur surtout connu pour son *Histoire ecclésiastique* en vingt volumes (1690-1720) dont se réclament jansénistes et gallicans (voir *Catholicisme*, t. IV, col. 1343-1344).

7. Erreur de Dessaulles sans doute, aucun auteur du nom de Morénus n'ayant publié une histoire ecclésiastique. Peut-être s'agit-il de Louis Moréri, auteur du *Grand dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, publié à Lyon en 1674 et qui a connu une vingtaine d'éditions.

8. Benoît XIV (1675-1758), pape de 1740 à 1758.

VIII

Droits seigneuriaux¹

Les doléances à propos du système seigneurial, qui se multiplient vers 1850, trouvent leur origine dans l'Acte de Québec de 1774 qui perpétuait le système seigneurial, mais, surtout vers 1830, dans les réclamations de la bourgeoisie anglophone qui y voit un obstacle au développement capitaliste de la colonie. Après 1840, la petite bourgeoisie francophone joint ses revendications à celles des anglophones et les censitaires se plaignent de plus en plus des conditions d'exercice de ce régime de tenure foncière. L'enquête de 1843 sur le régime seigneurial donne lieu, en 1845, à un timide règlement de la question : elle propose une commutation facultative, aux conditions des seigneurs, qui, tout compte fait, sera peu retenue par les censitaires.

L'intérêt de la Minerve pour la question seigneuriale (fin 1848), l'agitation censitaire, quelques projets plus radicaux de solution proposés par des assemblées de comtés, par le député Davignon ou par Clément Dumesnil dans sa brochure De l'abolition des droits féodaux au Canada (1849), la mise sur pied, la même année, de l'Association pour la réforme des droits seigneuriaux créent une situation nouvelle. L'Avenir s'intéresse à la question et suscite la tenue d'une « convention » seigneuriale en octobre et novembre 1849.

Dessaulles intervient avec trois articles dans l'Avenir, en avril 1850. Démocrate et républicain, il est confronté, tout comme son oncle Louis-Joseph Papineau, au défi de mettre en pratique ses principes sur l'égalité. Sa position ne diffère guère de celle qu'il avait prise comme candidat aux élections de 1844. D'accord avec l'abolition, moyennant « juste compensation », il s'oppose cependant à un taux fixe de compensation, qui servirait davantage les intérêts des censitaires et du gouvernement que les

1. L'Avenir, 13 avril 1850.

droits des seigneurs. Une négociation à la pièce serait plus susceptible, selon les seigneurs, de tenir compte des situations particulières. Les libéraux de l'Avenir (4 et 18 mai 1850) marqueront toutefois très clairement leur désaccord avec les positions de Dessaulles, qui s'engage en 1851 dans l'Association des seigneurs.

En juin 1850, quelques mois après les articles de Dessaulles, La Fontaine propose la formation d'un nouveau comité d'étude dont les travaux mèneront à la loi d'octobre 1854 sur l'abolition du système seigneurial.

Lors du règlement, en 1863, Dessaulles se retrouve au onzième rang des propriétaires fonciers du Bas-Canada indemnisés pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Ces propriétaires sont : le Séminaire de Québec (788 575 \$) ; les Sulpiciens, seigneurs de l'Île de Montréal, d'Oka et de Saint-Sulpice (674 740 \$) ; Ellice, de Beauharnois (402 834 \$) ; les religieuses de l'Hôpital général de Montréal (267 296 \$) ; les Beaujeu, de la Nouvelle-Longueuil et de Soulanges (249 791 \$) ; les dames Drapeau, de Rimouski (183 470 \$) ; C. I. Grant, de Longueuil (183 001 \$) ; la veuve de Lotbinière, de Rigaud (163 400 \$) ; la veuve Masson, de Terrebonne (148 758 \$) ; les Rolland, de Monnoir (135 747 \$) ; Louis-Antoine Dessaulles pour la seigneurie dite Dessaulles-propre (134 895 \$) ; puis, au vingt-deuxième rang, Louis-Joseph Papineau, de la Petite Nation (88 833 \$). Voir Jean Benoît, « La question seigneuriale au Bas-Canada (1850-1867) », mémoire de maîtrise, Université Laval, 1978, chapitres I-III et p. 204-207 ; Colette Michaud, « Les censitaires et le régime seigneurial canadien (1791-1854). Étude des requêtes anti-seigneuriales », mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1982, p. 295-305 ; D^r Boutillier, Pétition du Conseil municipal de Saint-Hyacinthe au Gouverneur général, 24 janvier 1849, ANC, RG4 C1, vol. I, dossier 279, n^o 201 ; lettre de L.-A. Dessaulles à P. Panet, 1850, ANC, MG24, L3, vol. 22, p. 13017.

Saint-Hyacinthe, mars 1850.

M. le Directeur,

La question des droits seigneuriaux a été traitée par presque toute la presse du pays, au seul point de vue de l'intérêt des censitaires². Un grand nombre d'écrivains différents ont fait

2. Voir en particulier, *la Minerve*, novembre 1848, et *l'Avenir*, de septembre à fin décembre 1849.

part au public de leurs vues sur cette importante matière. Les uns ont fait un travail consciencieux ; les autres n'ont fait que des appels passionnés et violents aux préjugés : ici j'ai vu le désir d'opérer le bien général ; là, la meilleure envie du monde de dépouiller l'un au profit de l'autre ; ici des reproches fondés, là des récriminations injustes.

Sur la question des droits seigneuriaux comme sur toutes les autres questions, les uns agissent par devoir, les autres par légèreté ; les uns par conscience, les autres par passion.

Il m'a répugné beaucoup de venir traiter, dans les journaux, une question dans laquelle je suis personnellement intéressé : car je dois apprendre à ceux de vos lecteurs qui ne me connaissent pas, que *Campagnard* a le malheur d'être un seigneur, c'est-à-dire, un de ces hommes que l'on a dit être les vampires de la prospérité du pays. Je sais que je m'expose, en abordant ce sujet, à ce qu'on m'attribue des vues intéressées ; peut-être au reproche d'être un ennemi du progrès, car ici comme ailleurs, le progrès qui, pour les uns, signifie amélioration, pour d'autres signifie bouleversement.

Néanmoins il fallait que cela fût fait par quelqu'un : il était nécessaire que la question fût envisagée des deux points de vue opposés : il n'est que juste que, le censitaire ayant produit ses raisons et ses moyens, le seigneur produise aussi les siens ; et il me semble que les gens raisonnables doivent sentir qu'un seigneur qui traite honnêtement la question, au point de vue de ce qu'il croit être ses justes droits, n'est pas d'un iota plus à blâmer que le censitaire qui l'envisage du point de vue de l'intérêt de la masse, qui est le *sien propre*, après tout.

Le censitaire lui-même ne peut former son opinion avec sûreté qu'en étant mis au courant de tous les moyens de sa partie adverse.

Je ne viens pas le moins du monde me poser comme le champion des droits seigneuriaux au point de vue social ou industriel. Je puis assurer les lecteurs que pas un censitaire n'en désire plus que moi l'abolition. Je ne crois sincèrement pas qu'ils aient produit tout le mal qu'on leur attribue ; je crois même que c'est aux droits seigneuriaux que le pays doit de s'être défriché aussi rapidement : mais d'abord, chacun a le droit de penser différemment ; en second lieu, là seulement n'est pas la question.

La vie de chaque peuple a des phases particulières dans lesquelles il se fait visiblement un travail dans les intelligences : chaque époque a ses idées ; chaque âge a ses besoins réels ou imaginaires. En Canada, pays sans prospérité et sans activité commerciale ou industrielle parce qu'il a toujours été mal gouverné, systématiquement exploité au profit d'un autre peuple, l'état de pauvreté universelle frappe tous les esprits ; mais on paraît souvent ne pas attribuer cet état à la cause véritable qui l'a produit. Au lieu de rejeter la responsabilité de la détresse générale sur le mauvais gouvernement d'une métropole ambitieuse et invariablement inique dans ses moyens d'organisation politique appliqués à cette colonie, on a attribué tout le mal à la tenure seigneuriale, qui à mon avis, a été l'objet de bien des récriminations que le gouvernement seul méritait.

Je sais bien qu'il y a des seigneurs qui ont fait des exactions ; mais on sait bien aussi que l'abus n'est pas le système. Mais ce qui m'étonne par-dessus tout c'est de voir des hommes qui ont été membres de l'Assemblée depuis vingt ans et qui ne peuvent trouver d'expressions assez fortes pour exprimer leur haine contre le système seigneurial, n'avoir jamais eu le cœur de proposer un seul projet de loi pour la répression des abus qui s'y sont glissés. Ce qui m'étonne encore, c'est de voir des gens jouissant d'une belle aisance, se plaindre en toute occasion du système seigneurial, et ne pas se prévaloir de la loi de commutation³, qui existe depuis quatre ans, pour se débarrasser d'un fardeau qu'ils prétendent ne pas être supportable.

Un des plus ardents adversaires de la tenure seigneuriale répondit, il y a deux ans, à quelqu'un qui lui demandait pourquoi il ne libérait pas ses propriétés des charges seigneuriales : « Est-ce que vous me croyez assez fou pour payer une commutation sur des propriétés que je ne veux pas vendre ? Vous voudriez que j'aie à payer au seigneur une indemnité pour lods et ventes que je ne lui paierai jamais, puisque je veux garder mes terres ? » Et pourtant ce même homme cherche tous les jours à persuader à des habitants *qui ne veulent pas non plus vendre leurs propriétés*, de payer au seigneur une commutation qui serait relativement beaucoup plus onéreuse pour eux que pour lui.

3. Changement de mode de propriété du sol. Passage d'une tenure de type seigneurial à une tenure franche, c'est-à-dire exempte de toute servitude.

Il est donc vrai, et cela d'un ennemi de la tenure seigneuriale, que celui qui a l'intention de transmettre ses propriétés à ses enfants est intéressé à ne pas payer de commutation au seigneur ; et rien de plus naturel, parce que l'indemnité qu'il aurait à payer pour lods et ventes serait donnée en échange d'une liberté, pour ses transactions privées, dont il n'a nullement besoin, puisqu'il n'est pas dans le cas d'en ressentir la privation. Il n'y a que celui qui veut vendre qui puisse se plaindre de l'intervention inévitable du seigneur dans ses transactions ; celui qui ne veut pas vendre n'a rien à démêler avec lui, car son industrie ne sera pas *tarie*, suivant l'expression sacramentelle.

Or je crois pouvoir mettre en fait que les cinq sixièmes au moins des habitants-censitaires du Bas-Canada transmettront leurs propriétés à leurs enfants ; ils ne paieront donc pas de lods et ventes ; ils ne consentiront donc pas à payer au seigneur une indemnité pour une charge qui ne pèsera jamais sur eux, car ce serait *racheter un capital qui ne leur sera jamais demandé*. Les cinq sixièmes des habitants du pays sont donc intéressés à ne pas payer de commutation aux seigneurs, et il n'y a réellement que celui qui veut vendre sa terre qui soit intéressé à la libérer du droit de lods et ventes.

Voilà donc un obstacle déjà très sérieux à la passation d'une loi de commutation générale, qui obligerait les censitaires de se libérer dans un temps donné, des charges seigneuriales, car les plus onéreuses de ces charges ne pèsent que sur le petit nombre.

Néanmoins, quand un système d'organisation foncière, jugé utile, le meilleur de tous même, lors de l'établissement d'une colonie, devient, à tort ou à raison, odieux à tout un peuple ; quand ce peuple le considère comme nuisible à ses intérêts ; en opposition avec ses besoins actuels ; en contradiction avec les idées dominantes que la marche du temps a fait naître chez lui ; peut-il ou ne peut-il pas, au point de vue du droit naturel et politique, modifier ou abolir ce système ? Voilà la question, à mon avis.

À cela quelqu'un répond : « Non, il ne le peut pas, car la propriété privée est inviolable. » Un autre réplique : « Oui, il le peut, car son droit de modifier ses institutions est indéniable ! »

Eh bien, voilà deux hommes qui ont raison tous deux, chacun de leur point de vue particulier, et qui certainement ne s'entendront jamais ; et pourtant, à propos des droits seigneuriaux, comme à propos de toute autre chose, il faut s'entendre.

J'observe au premier qu'il est pleinement vrai, qu'en thèse générale, la propriété privée est inviolable ; qu'elle est le plus sacré de tous les droits *après celui de l'indépendance de la pensée* ; et qu'ainsi on ne peut dépouiller personne de sa propriété sans que le droit naturel ne soit odieusement violé ; que néanmoins il est certains cas exceptionnels dans lesquels tous les codes permettent l'expropriation forcée moyennant indemnité ; que pour la construction des édifices publics, le creusement d'un port ou d'un canal, le passage d'un chemin de fer, on force les propriétaires de vendre des biens-fonds dont aucune considération d'intérêt personnel ne les engageait à se défaire ; que quoique dans chacun des cas, la liberté individuelle soit jusqu'à un certain point violée, la société en général considère que l'intérêt public est quelquefois une raison suffisante pour justifier l'espèce d'empiètement⁴ qu'elle exerce sur le droit de l'individu ; que quant à la tenure seigneuriale, quoique je ne croie pas qu'elle froisse les intérêts généraux du pays au degré qu'on dit, je dois admettre qu'elle froisse certaines associations d'idées générales qu'il est toujours impossible de contrôler ; que la tenure seigneuriale est, aux yeux de la grande majorité de la population du pays, un système usé, une institution discordante avec les idées et les mœurs modernes, parce qu'elle conserve de légers vestiges d'inégalité sociale ; qu'il est tout naturel que sur le continent américain, où la démocratie est la seule base possible de toute organisation sociale (quoi qu'en puissent dire et penser les royalistes spirituels ou temporels), cette tenure soit devenue odieuse et même impossible ; et qu'il ne faut voir, dans ce fait, que le résultat inévitable de la marche progressive des idées, dont le coup est irrésistible, quoi qu'on fasse pour le refouler ou le faire dévier de la direction qu'il a choisie ; qu'en conséquence, si la société en général juge la tenure seigneuriale nuisible à son progrès industriel ; si elle la regarde comme une des causes de l'état arriéré du pays, je ne puis lui dénier le droit de modifier la constitution de ce genre de propriété foncière ; à la condition expresse, toutefois, car la minorité a ses droits comme la majorité, que la classe de propriétaires sur laquelle portera la réforme, ou qui sera dépossédée des biens dont elle jouit aujourd'hui, sera pleinement dédommagée de ce qu'on lui fera perdre. Je n'admets pas qu'il y ait spoliation là où on donne l'équivalent de ce que l'on prend, *quand c'est la société*

4. Empiètement.

qui agit collectivement : la spoliation n'a lieu à mon avis, que quand c'est l'individu qui se substitue à la société ; ou quand la société s'empare d'une propriété sans indemniser suffisamment le propriétaire.

Quant au second, j'admets avec lui « qu'un peuple a le droit de modifier ses institutions politiques quand il le trouve bon » mais je n'admets pas qu'il ait indistinctement celui de déposséder les propriétaires.

Tout genre de propriété immobilière qui ne forme nullement obstacle au développement de l'industrie ou au progrès général, et qui ne gêne en rien la liberté individuelle ou l'essor de l'activité sociale est strictement inviolable, et c'est une violation du droit naturel, en même temps qu'un abus de la force, que d'y porter atteinte. Le droit d'expropriation n'existe que pour mettre la société en état de favoriser certains intérêts généraux, quand ils entrent en conflit avec les intérêts individuels ; il ne s'applique donc qu'à ce qui est nuisible à autrui et non à ce qui est indifférent de soi. Ainsi la société, qui a, sans aucun doute, le droit de modifier ses institutions politiques, n'a que dans certains cas exceptionnels, le droit de toucher à la propriété foncière ; et la raison en est qu'un gouvernement n'ayant reçu qu'une délégation d'autorité, cette délégation est évidemment révocable de sa nature ; pendant que le propriétaire, ayant reçu une garantie de la société, celle-ci ne peut retirer cette garantie que pour les plus graves raisons ; et elle ne le peut jamais sans donner à l'individu qu'elle dépossède, un équivalent strictement complet. La société est tenue de garantir à l'individu qu'elle exproprie une fortune précisément de la même valeur que celle qu'elle lui fait perdre. Si elle ne le fait pas, elle viole le droit naturel, la liberté individuelle ; elle viole ses obligations les plus sacrées ; elle se déshonore enfin parce qu'elle commet un vol bien plus inexcusable encore que celui du larron des grandes routes.

Ici j'entends quelqu'un me dire : « Soyez sûr que personne ne pense à dépouiller les seigneurs. »

Voilà, je le sais bien, ce que tout le monde dit, mais d'un autre côté, je vois des gens qui, par les projets d'abolition qu'ils proposent, démentent complètement leurs protestations ; et la position des seigneurs a cela de particulier qu'ils voient souvent dans leurs plus ardents adversaires ceux qui sont appelés à se prononcer sur le mode définitif de se débarrasser d'eux.

Ainsi un comité a été nommé dernièrement, par la Convention sur la tenure seigneuriale, pour préparer un travail ou projet sur son abolition. Ce comité a fait un rapport qui a été publié dans les journaux⁵. La première recommandation de ce rapport est la réduction de toutes les rentes seigneuriales *au taux fixé par la loi*.

Chacun des lecteurs de ce rapport a donc dû croire qu'il existe une loi qui fixe un taux de concession que les seigneurs n'ont pas dû dépasser.

Eh bien, j'ai acquis non seulement la conviction, mais la certitude, qu'une telle loi n'a jamais existé.

– Mais, dira-t-on sans doute, vous vous trompez nécessairement : le comité a dû la voir, cette loi, puisqu'il dit qu'elle existe. D'ailleurs il la cite.

Et moi je réponds : – C'est précisément sur l'arrêt de 1711, que le comité *indique au lieu de citer*, et sur plusieurs autres, que je m'appuie pour dire qu'il n'existe pas de taux légal, il n'y en est pas dit un mot.

– Il n'est pas fixé explicitement peut-être ; mais l'esprit de la loi l'indique.

– Et moi je comprends l'esprit de la loi tout autrement que ne le fait le comité.

– Mais vous êtes intéressé, comme seigneur, à ne pas voir de taux légal de fixé là où nous en voyons un.

– Et chacun des membres du comité est intéressé, comme censitaire, à voir un taux légal de fixé là où nous, seigneurs, n'en voyons point.

Maintenant il faut que nos prétentions respectives soient jugées ; et quant à moi, tout ce que je demande, c'est de n'être pas jugé par ma partie adverse ; car il est contre le droit naturel qu'on soit en même temps juge et partie. Je ne veux pas plus être jugé par le censitaire que le censitaire ne voudrait être jugé par le seigneur.

5. Rapport de la Convention sur la tenure seigneuriale, publié dans *l'Avenir* du 22 novembre 1849.

Il me semble qu'un comité chargé de faire un travail sur une question aussi importante aurait dû citer au long les documents sur lesquels il s'appuyait, afin de bien convaincre les intéressés, soit pour soit contre, qu'il leur donnait le vrai sens qu'ils comportaient. Mais on n'a pas fait cela. Le comité a dit tout simplement : « L'arrêt de 1711, celui de 1732, fixent un taux légal. » J'ai lu ces deux arrêts à des hommes intelligents, adversaires décidés de la tenure seigneuriale, que le rapport du comité avait mis sous l'impression qu'en effet ces deux arrêts fixaient pour les rentes, un maximum, et ils ont été tout surpris de voir qu'il n'y existait rien de semblable.

Je vais donc, avant d'aller plus loin, discuter ce rapport, et citer textuellement les ordonnances que le comité n'a fait qu'indiquer.

Le plus ancien arrêt que j'aie pu trouver, relatif aux concessions de terres, date du 21 mars 1663. Le roi de France y ordonne que les terres qui n'auront pas été défrichées à une époque déterminée « seront confisquées, et distribuées par nouvelles concessions, au nom de Sa Majesté, soit aux anciens habitants, soit aux nouveaux ».

En 1672 un autre arrêt fut rendu, par lequel la moitié de certaines concessions était ôtée aux concessionnaires parce qu'ils ne pouvaient les défricher, vu leur trop d'étendue. Ces concessions ainsi confisquées : « Sa Majesté ordonne que le sieur Talon les donnera à de nouveaux habitants, à la condition de les défricher sous quatre ans, faute de quoi ces nouvelles concessions seront nulles. »

Cette ordonnance fut renouvelée en 1675.

En 1676, pouvoir fut donné à messieurs de Frontenac et Duchesneau d'accorder des concessions.

Voici cet arrêt : « Étant nécessaire de pourvoir à la concession des nouvelles terres... (au Canada) nous vous avons donné et donnons pouvoir par ces présentes... conjointement, pour donner les concessions des terres... à condition que les dites concessions nous soient représentées dans l'année de leur date, pour être confirmées, autrement, nous les déclarons nulles. Voulons de plus que les dites concessions ne soient accordées qu'à condition de défricher les terres et les mettre en valeur dans les six années prochaines et consécutives, autrement, elles demeureront

nulles ; et que vous ne les pourrez accorder que de proche en proche et contiguës aux concessions qui ont été faites ci-devant, et qui sont défrichées. »

Ces arrêts et surtout le dernier, sont très importants en ce qu'ils constatent que trente-cinq ans seulement avant l'ordonnance de 1711, et alors qu'on organisait régulièrement l'octroi des concessions, il n'est fait mention d'aucun taux de rente particulier auquel les terres dussent être concédées.

Si le roi de France avait voulu établir un taux uniforme pour toute la province, ne l'aurait-il pas fait dans un arrêt par lequel il donnait pouvoir au gouverneur et à l'intendant d'octroyer des concessions. C'était certainement l'occasion de le faire, car c'est précisément à cette époque que se sont faites les premières concessions de seigneuries.

L'ordonnance de 1679 confisque des terres non défrichées et en ordonne une nouvelle distribution, sans fixer aucun taux.

L'arrêt de 1680 confirme les concessions de diverses seigneuries faites à une trentaine de personnes dont on y lit les noms : « à la charge de défricher et mettre les terres à eux concédées en valeur dans six années, et aussi à la charge de payer les redevances dont elles seront chargées ».

Cette ordonnance n'oblige nullement les seigneurs dont on a confirmé les titres à se borner à un taux quelconque dans la concession des terres.

En 1683, autre confirmation de concessions de seigneuries faite dans les mêmes termes.

Maintenant passons à l'arrêt de 1711.

CAMPAGNARD.

(à continuer⁶)

6. L'article se poursuit dans « La tribune du peuple » de *l'Avenir*, les 20 et 27 avril 1850.

IX

Prospectus du *Pays*¹

Plus que tout autre, Dessaulles contribue par ses articles sur le rappel de l'Union et sur le pouvoir temporel du pape à la réputation de radicalisme de l'Avenir, dont la parution, compliquée par des difficultés financières et par l'incendie (1850) des locaux du journal, est interrompue le 21 janvier 1852, six jours après le lancement du Pays.

Le prospectus du Pays met ce nouveau journal libéral à l'enseigne du « drapeau de la démocratie », au-dessus des partis politiques et des « différences d'origine ». Le ton du prospectus marque une décision de ne pas continuer l'Avenir sous un autre nom. Dessaulles partage avec Louis Labrèche-Viger la rédaction du Pays durant les premiers mois. Ses fonctions de maire (1849-1857) et de seigneur de Saint-Hyacinthe, et le partage final de l'héritage le 14 mai 1852, l'empêchent de réaliser son projet d'établissement à Montréal. Dès la fin d'avril, son départ du Pays paraît imminent (voir le Pays, 29 avril et 3 mai 1852).

Les différentes formes de gouvernement que l'on trouve dans l'histoire des peuples et qui régissent encore l'humanité, ont donné lieu à une erreur qui s'évanouit insensiblement dans les esprits justes. On a cru que la nature humaine subissait des modifications profondes, suivant que l'homme vivait sous une forme de gouvernement ou sous une autre, – en un mot, que la nature humaine perdait, pour ainsi dire, le cachet indélébile que lui imprime la divinité, et se remodelait sous la pression d'une certaine forme d'institutions politiques.

1. *Le Pays*, 15 janvier 1852.

C'est d'après cette erreur que les monarchistes ont longtemps cru que les peuples avaient pris pour toujours le moule du servage, et qu'en conséquence les dynasties ne seraient ébranlées sur leurs trônes que par le bouleversement qui doit terminer les siècles. Parce qu'un peuple avait vécu pendant quelques siècles sans murmurer contre l'absolutisme d'un gouvernement monarchique, on en était venu à croire que ce peuple était définitivement et pour toujours arrêté dans ses idées et dans ses mœurs.

Mais à cet âge de l'humanité, quand on embrasse d'un coup d'œil l'histoire du monde entier ; quand on voit les monarchies et les dynasties rouler les unes après les autres dans l'abîme des révolutions, les formes de gouvernement se renouvelant sur tous les points du globe ; – et quand on recherche la cause des bouleversements qui ont amené ces modifications de gouvernement chez tous les peuples indistinctement –, ce serait stupidité que de croire encore qu'il serait possible de façonner la nature de l'homme à des institutions qui répugnent à ses instincts comme à ses facultés intellectuelles.

Or, de toutes les causes qui peuvent être assignées aux variations qu'ont éprouvées les différentes formes de gouvernement chez tous les peuples, quelle est celle qui se présente le plus uniformément à l'observation ? Quelle est la cause que l'on voit percer presque partout, sinon celle qui met en action le sentiment de dignité qui est si fortement empreint dans la nature de l'homme, celle qui pousse l'homme sans cesse et toujours à la poursuite de l'égalité des conditions ?

Si donc cette cause se retrouve partout la même dans les luttes de l'humanité, c'est que l'homme est toujours le même, quelle que soit la forme du gouvernement qui le régit.

Ce sentiment de dignité qui pousse l'homme à la recherche de l'égalité des conditions, c'est l'essence de la démocratie ; c'est ce fait providentiel, universel, durable dont parle M. de Tocqueville².

2. « Je pense que les peuples démocratiques ont un goût naturel pour la liberté ; livrés à eux-mêmes, ils la cherchent, ils l'aiment, et ils ne voient qu'avec douleur qu'on les en écarte. Mais ils ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle, invincible ; ils veulent l'égalité dans la liberté » (A. de Tocqueville, *la Démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, t. II, p. 122-123 ; voir aussi t. I, p. 117-121, sur la souveraineté du peuple comme « loi des lois », et p. 283, sur la « lutte des principes contraires »). Joseph Doutré présentera les six conférences de Dessaulles sur l'annexion du Canada aux États-Unis comme un « complément à l'œuvre de M. de Tocqueville » (*Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, préface, p. x).

Si de l'histoire du monde nous jetons les yeux sur l'humble coin de terre que nous habitons, nous retrouvons ce fait providentiel et durable au fond de toutes les luttes qui composent notre histoire politique. Car notre histoire est celle de tous les peuples. Ici comme partout ailleurs, tous les incidents de notre existence politique se rattachent aux deux principes contraires, qui seuls sont aux prises dans l'humanité entière, savoir : d'un côté, le principe de la dignité humaine, de la démocratie, des intérêts des masses ; de l'autre, le principe de l'exploitation des masses par quelques individus.

Remontez à l'époque la plus reculée de notre histoire, passez en revue nos luttes parlementaires, et toujours vous trouverez ces deux principes face à face l'un de l'autre, absorbant en eux tous les petits incidents et toutes les causes étrangères et dominant tous les événements importants.

Tantôt victorieuse, tantôt vaincue, la démocratie ne disparaît jamais, car elle est dans la nature de l'homme, et elle ne peut disparaître qu'avec le dernier homme, de même qu'elle est née avec le premier homme.

Dans tous les partis qui ont partagé et qui partagent actuellement l'opinion publique, en Canada comme ailleurs, le sentiment démocratique se retrouve au fond des idées de tous ceux qui sont désintéressés dans leur action politique, — car c'est un fait universel. Les causes qui tendent à obscurcir ces idées dans l'esprit de quelques hommes et à les jeter dans un parti adverse à la démocratie, sont des ACCIDENTS ; celles qui tendent à éclaircir ces idées dans l'esprit de l'homme et à le rapprocher de la démocratie, sont des causes naturelles, des causes dues à la Providence immuable qui les a mises dans sa nature.

Un homme, jusque-là inconnu, disait dernièrement en se présentant au collège électoral de Québec : « Il n'y a plus de partis en Canada » ; et cet homme disait vrai, s'il entendait par *partis* les associations d'hommes qui avaient pris des dénominations politiques. Que sont en effet devenus les partis qui, sous les noms de tory et de libéral, remplissent tout le passé de notre existence sous le gouvernement anglais ? Tous deux se sont détruits en s'entrechoquant ; et leurs ruines en se confondant sur le théâtre de ce choc violent, n'ont pas même laissé de traces qui puissent permettre de discerner distinctement l'un de l'autre. Le mot tory n'a plus d'application à aucun parti dans le pays, si on lui conserve

la signification d'autrefois ; – de même le mot libéral n'est plus propre aux idées qu'il représentait autrefois³.

Cette démocratie que nous avons montrée comme un fait universel, nécessaire et comme la cause première de nos anciennes luttes, apparaissait sous la dénomination de parti libéral. Aujourd'hui que les idées se sont définies dans les esprits, que l'éducation politique du peuple lui a appris quels étaient ses droits, la démocratie se dépouille des dehors nuageux dont l'avaient enveloppée les circonstances.

Tous les partis sont morts autour de cette démocratie ; elle seule est demeurée ferme et forte au milieu des ruines ; – car la démocratie n'est pas un parti – ; un parti se compose de mille petits intérêts, dirigés le plus souvent par l'ambition, la haine et toutes les passions. La démocratie est au-dessus de toutes les misères des partis ; elle est la fin de l'homme sur la terre, celle qu'il poursuit, aveuglément parfois, mais sans relâche et sans trêve.

La démocratie, c'est l'état de l'homme rendu à lui-même, avec dignité ; c'est l'état de l'homme se gouvernant lui-même, ne subissant d'autre loi que celle de la vertu et du respect d'autrui et de lui-même ; c'est la conquête de l'égalité des conditions dans les mœurs, la conquête de la souveraineté populaire dans le gouvernement ; c'est le but des aspirations de l'humanité, la réalisation des rêves de liberté qui, quoique séculièrement comprimés, résident dans le cœur de tous les hommes.

La démocratie a ses partisans dans toutes les dénominations de convention que prennent les diverses couleurs de l'opinion publique ; car dans tous les partis, il y a des hommes qui, dégagés

3. Dessaulles évoque ici l'évolution politique du pays depuis le début de l'Union. Le libéralisme avait alors connu un courant « réformiste », mené par Louis-Hippolyte La Fontaine, et un courant anti-unionniste et bientôt annexionniste, identifié à Louis-Joseph Papineau. Les « réformistes » qui avaient accepté l'alliance avec le clergé catholique paraissaient, aux yeux des « vrais » libéraux, être devenus des « libéraux-conservateurs ». Au même moment, certaines idées des libéraux radicaux – les Rouges – avaient fait leur chemin. Du même souffle, et le même jour, Dessaulles fait l'histoire politique du Bas-Canada depuis 1841 et affirme que le parti réformiste n'a fait qu'une réforme, la réforme postale (« Quels sont les vrais démocrates en Canada ? », *le Pays*, 15 janvier 1852). Une semaine plus tard, il écrira : « Le pays, voilà le but » (« Quand on a... », *le Pays*, 22 janvier 1852). Voir J.-P. Bernard, *les Rouges*, p. 105-106 ; P. G. Cornell, *la Grande coalition*, Ottawa, Société historique du Canada, brochure historique n° 19, 1966, p. 3-11.

des passions envenimées dont sont animés les chefs qui les dirigent, poursuivent silencieusement et instinctivement le but auquel les destine la Providence. C'est pour cela que les partis disparaissent et que la démocratie subsiste.

Ils doivent à cette cause un nouvel organe⁴ qui proclame ouvertement son existence et qui entreprend de répandre la connaissance des bienfaits dont elle est la source, nous n'inaugurons donc pas une nouvelle nuance de l'opinion publique. Nous ne ferons que continuer l'œuvre de nos aînés, tant sous l'ancienne constitution que sous celle qui nous régit.

D'après les idées que nous avons énoncées, tout le monde concevra avec quelle indifférence nous regardons les diverses dénominations que certaines nuances de l'opinion publique s'arrogent encore. Une seule fixe notre attention et jouit d'avance de notre amour fraternel ; c'est celle qui, portant déjà le drapeau de la démocratie, nous a précédés dans l'arène et a fait tant de généreux sacrifices pour la cause du peuple. En dehors de ces valeureux champions de la démocratie, nous n'avons ni haine ni amour, et le seul sentiment qui nous anime pour les partis et les hommes est un sentiment de défiance dépouillée de passion. De quelque côté que nous vienne un acte ou une proposition favorable au mouvement démocratique, nous l'accepterons avec reconnaissance ; de quelque parti que nous vienne un acte ou une proposition tendant à restreindre les libertés ou les franchises du peuple, nous n'obéirons à aucune sympathie personnelle et nous repousserons de tout le pouvoir que les circonstances mettront à notre disposition, les agressions dont le peuple sera l'objet.

C'est là notre programme largement posé.

Dans l'état de vague et d'incertitude dans lequel se trouve actuellement le pays, nous n'avons pour personne ni fiel ni rancune, nous n'avons à signaler à la démocratie aucun homme à honnir ni à bénir. De cet état de vague sortira nécessairement une crise, pacifique il est vrai, mais qui exercera une influence considérable sur l'avenir du pays⁵. Répandons en attendant de

4. *Le Pays*.

5. L'impasse ministérielle, due en bonne partie à ce que le Haut-Canada réclame une représentation selon la population, deviendra évidente vers 1861 (voir P. G. Cornell, *op. cit.*, p. 12-17).

saines notions de liberté ; réunissons en un seul corps toutes les idées nobles et généreuses qui sont au fond du cœur de notre société canadienne. Rapprochons les hommes que de mesquines passions divisent, dans la communion des principes démocratiques. Instruisons les masses ; rappelons à chaque individu ce qu'il est, ce qu'il doit à la société, et ce que la société lui doit.

Et quand viendra le moment d'imprimer à la législation du pays le caractère et les tendances qu'exige l'état des esprits, le nombre, la respectabilité et la force des partisans de la démocratie forceront infailliblement les gouvernants à agrandir la sphère de l'action du peuple.

Le peuple, ne l'oublions pas, ce sont tous les habitants du pays. La démocratie ne reconnaît pas de différences d'origine. Ce qui peut favoriser une origine au détriment de l'autre est contraire au principe démocratique. Laissons donc à la passion les petites animosités qui ont fait tant de mal au pays et à chaque origine en particulier. Que la raison, le sens calme et réfléchi dominant et remplacent la passion, et une ère nouvelle peut s'ouvrir devant nous.

X

Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation¹

Dessaulles réplique à la conférence du père Kerrigan, « Galileo and Roman Inquisition », faite à Québec, le 26 avril 1854 (voir True Witness, 12 mai 1854 ; P. Sylvain, « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français : affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865) », p. 130). L'ampleur des recherches témoigne d'une préoccupation personnelle fondamentale. Encore en 1880, il poursuit des recherches sur « l'affaire Galilée » et projette de publier un nouvel essai sur la question (voir Y. Lamonde et S. Simard, Inventaire chronologique d'une correspondance, nos 349, 360, 375).

Sa vie durant, Dessaulles s'intéressera à la science, comme en témoignent ses conférences sur le progrès et sur l'Institut canadien, sa passion pour les inventions et son assiduité aux musées ou aux cours du Collège de France durant son exil après 1875. Mais cette conférence sur Galilée à l'Institut canadien de Montréal ne porte pas que sur la substitution de l'héliocentrisme de Copernic au géocentrisme d'Aristote. Elle a un caractère autobiographique anticipatoire. Dessaulles s'identifie à Galilée, aux tenants du renversement des théories et des connaissances, alors que les péripatéticiens, disciples d'Aristote, correspondent aux ultramontains, ses contemporains. Le défi est celui de « la critique des faits » ; il faut tuer la scolastique et l'ultramontanisme et ne pas renoncer à défendre une « vérité incontestable », dût-on être « le seul apôtre alors de la vérité scientifique ».

Dessaulles s'est très fortement inspiré de l'ouvrage de Guillaume Libri, Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la re-

1. Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation. Lecture publique faite devant l'Institut-Canadien par L. A. Dessaulles le 11 mars 1856, 1856. L'Avenir du 25 avril 1856, qui précise qu'il n'a pu publier la conférence, offre la brochure « en prime » à ses abonnés.

naissance des lettres jusqu'à la fin du XVII^e siècle (1838-1845) (*réimpression, Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1967*), en particulier au tome III, p. 201, au tome IV, p. 158-258 et 278-279. La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal contenait un certain nombre d'autres ouvrages qu'il a aussi utilisés : Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition espagnole en quatre volumes* (catalogue de 1852) ; Arago, *Leçons d'astronomie* ; Joseph de Maistre, *Œuvres complètes* ; Fleury, *Histoire ecclésiastique* (catalogue manuscrit de 1857, ACAM, 931.134, 857-1).

*Messieurs de l'Institut,
Mesdames et Messieurs.*

Le jour qui vit mourir Michel Ange vit naître Galilée², le fondateur de la philosophie expérimentale, le père de la science moderne ; le plus illustre savant de son époque, le premier professeur de son temps, et dans la science le maître de l'Europe.

Avant lui on ignorait presque entièrement les règles qui doivent guider l'esprit dans l'étude de la nature. Ce qui frappe le plus, dans les ouvrages scientifiques du XVI^e siècle, est le manque de philosophie, le défaut de justesse dans l'appréciation. On n'y trouve presque pas de méthode, la vérité n'y perce qu'à travers de monstrueuses erreurs, la prolixité de style surpasse toute croyance ; et l'on cherche vainement à s'expliquer comment les savants de ce temps, qui, dans les arts et les lettres, montraient tant de talent et de goût, pouvaient, sans examen, adopter les opinions les plus erronées, quelquefois même les plus ridicules, – pouvaient admettre, sans discussion des faits, les erreurs les plus manifestes. Jusqu'à Galilée, les hommes qui s'occupaient de science paraissaient chercher, dans l'étude de la nature physique, plutôt le merveilleux que le vrai ! et on est tenté de croire que le vrai leur paraissait peu digne d'exercer l'attention, de provoquer l'étude du philosophe.

2. Michel-Ange mourut le 17 février 1564. Galilée naquit le 18 février 1564. Pour une chronologie de la vie de Galilée, voir Appendice I, p. 311.

Les phénomènes extraordinaires exerçaient seuls la sagacité des savants qui eussent cru déroger en observant attentivement mille effets naturels que nous voyons tous les jours se passer sous nos yeux ; et on a mis en quelque sorte des siècles à s'apercevoir que, pour expliquer les faits les plus étranges que présente la nature, il fallait d'abord chercher et comprendre les causes des faits les plus ordinaires et qui paraissent les moins remarquables.

Le balancement d'une lampe à la voûte d'une église, la chute d'une pierre, sont des faits bien simples en eux-mêmes, et pourtant c'est de l'observation de ces faits si simples et si longtemps dédaignés, que des hommes de génie ont déduit les principales lois de la nature ; c'est l'observation de ces faits qui les a conduits aux plus brillantes et aux plus utiles découvertes dont s'enorgueillisse la science.

Avant Galilée, les esprits les plus éminents paraissent n'avoir pas même soupçonné l'existence des erreurs infinies qui faisaient le fond de tous les systèmes de philosophie ou d'enseignement. Ils acceptaient tout sur la foi d'un nom célèbre, d'une opinion un peu générale. Ce qu'ils recherchaient avec passion, c'était l'extraordinaire, le surnaturel, ou ce qui leur paraissait l'être. Galilée se fraya une autre route, et s'appliqua évidemment à dégager l'erreur de la vérité ; à discuter les opinions, les systèmes scientifiques ; à approfondir les croyances populaires adoptées aveuglément par les hommes d'étude ; à remonter des effets aux causes ; à étudier les faits naturels dont les causes étaient restées inexpliquées. Ce fut une véritable révolution qu'il opéra dans la philosophie, dans la science, dans l'enseignement. Le caractère spécial de ce grand esprit, c'est la critique des faits, la recherche de leur raison d'être ; son côté le plus saillant, c'est la faculté d'observation, je dirais presque l'intuition des lois naturelles, des causes premières. L'œuvre de Galilée, dans le monde savant, c'est la création de la philosophie de la science. Il est sans contredit le fondateur de l'enseignement moderne, le régénérateur de l'esprit philosophique. Aucun des savants ses contemporains n'a su au même degré que lui écarter toute idée purement spéculative, tout esprit de système ; aucun ne s'est astreint autant que lui à se renfermer strictement dans le vrai.

Enfin cet homme remarquable ne fut pas seulement grand géomètre, grand astronome, mais il fut aussi – et cela ne paraît pas avoir été compris de tout le monde –, il fut aussi le plus profond philosophe de son temps et le réformateur de la philosophie

naturelle à laquelle il donna pour bases l'observation, l'expérience et l'induction, ce que personne n'avait fait avant lui.

C'est à Florence que Galilée passa sa première jeunesse. Il montra de très bonne heure de merveilleuses dispositions pour la mécanique, et fabriquait de ses mains des modèles de toutes sortes de machines. Son père l'avait d'abord destiné au commerce ; mais voyant les progrès étonnants qu'il faisait dans l'étude des langues savantes et de la logique, son aptitude à la peinture et à la mécanique, ses succès surprenants dans la musique, il abandonna bientôt l'idée d'en faire un marchand de laine, et voulut qu'il se livrât à l'étude de la médecine, seule science qui pût alors conduire rapidement à la fortune.

Ce fut pour étudier cette profession que son père l'envoya à Pise, à l'âge de dix-sept ans. Son esprit observateur s'y révéla en mainte occasion, et surtout un jour qu'étant dans la cathédrale de Pise, il observa les oscillations d'une lampe suspendue à la voûte, et que le vent balançait. Les oscillations étaient tantôt plus grandes, tantôt plus petites, mais il remarqua que quelle que fût leur amplitude, elles conservaient à peu près la même durée. Il put constater assez exactement l'égalité de durée des diverses amplitudes en se servant des battements de son pouls comme moyen de comparaison. On croit que ce fut là le point de départ des découvertes que fit plus tard Huygens³ sur le pendule, dont on se servit peu après pour mesurer le temps, et, par un rapprochement assez remarquable, les oscillations du pendule sont devenues une des meilleures démonstrations, et rendent sensible à l'œil le fait du mouvement de la terre, dont Galilée eut tant de peine à faire accepter la théorie.

À l'âge de dix-neuf ans, il se consacra presque exclusivement à l'étude de la géométrie. Son professeur, Ricci⁴, lui fit cadeau d'un Archimède, ce qui porta son goût pour l'étude jusqu'à la passion ; et de ce moment il fit, dans la science, des pas de géant,

3. Christian Huygens (1629-1695), physicien, mathématicien astronome, opticien, auteur de l'*Horologium oscillatorium* (1658), publié après les travaux de Galilée sur le mouvement.

4. Ostilio Ricci, professeur des pages du grand-duc de Toscane. Il enseigna les éléments des mathématiques à Galilée à l'Université de Pise (voir G. Libri, *Histoire des sciences mathématiques*, [...] Paris, J. Renouard, 1838-1841, t. IV, p. 173-174).

et se rendit maître en peu de temps des vérités contenues dans les ouvrages d'Euclide⁵ et d'Archimède⁶.

À vingt et un ans, il avait perfectionné la théorie des centres de gravité des solides, et comme sa réputation commençait à s'étendre, son père, qui succombait sous la charge d'une nombreuse famille, demanda pour lui une bourse au Grand-Duc de Toscane⁷. Mais il fut refusé, et Galilée, ne recevant aucun encouragement, fut bientôt obligé, vu sa pauvreté, de quitter l'Université de Pise avant d'avoir pu recevoir le degré de docteur.

Malgré cela, son nom était déjà devenu célèbre : il correspondait régulièrement avec un grand nombre de savants connus dans toute l'Europe. Le marquis Del Monte⁸, géomètre distingué de cette époque, le surnommait l'Archimède de son temps, et publiait partout que depuis la mort de l'illustre Sicilien, on n'avait pas encore vu un génie pareil.

Ses amis firent plusieurs tentatives inutiles pour le faire nommer professeur à Bologne ; mais enfin ils réussirent, en 1589, à lui faire donner la chaire de mathématiques de l'Université de Pise, avec un traitement de soixante écus par an, ou environ vingt sous par jour.

C'était à peine une aumône, et néanmoins, il était alors dans une si grande détresse qu'il regarda sa nomination comme une bonne fortune. Vous voyez qu'à cette époque, ce n'était pas par un chemin semé de roses que l'on parvenait à la célébrité.

5. Euclide (323-283 av. J.-C.), mathématicien et astronome, auteur des *Éléments de géométrie*.

6. Archimède (287-212 av. J.-C.), mathématicien, inventeur dont le savoir se diffusa rapidement à compter du xv^e siècle grâce à la traduction de ses œuvres.

7. Le grand-duc de Toscane était alors Francesco Maria de Medicis, qui porta ce titre de 1574 à 1587. Ses successeurs furent Ferdinand I^{er} de Médicis (1587-1609), Cosme II de Médicis (1609-1621) et Ferdinand II de Médicis (1621-1670) (voir M. Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, p. 3020-3022).

8. Guidobaldo del Monte (1545-1607), marquis, mathématicien et mécanicien, inspecteur général des forteresses du gouvernement de Toscane, auteur de nombreux ouvrages scientifiques (voir *Le Opere di Galileo Galilei*, sous la direction d'Antonio Favaro, Florence, Barbèra, 1909, t. XX, p. 488-489. Nous nous référons à cette édition critique en langue italienne pour les notices biographiques et pour les documents pertinents non traduits en français ; voir aussi René Taton, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée*, p. 23).

Aussitôt qu'il eut pris possession de sa chaire, Galilée se prononça ouvertement contre l'enseignement et les doctrines des Péripatéticiens⁹. Il avait trop d'indépendance d'esprit pour adopter et se soumettre aveuglément à toutes les puérides routines de l'enseignement de cette époque, qui n'avaient d'autre effet que de rétrécir l'entendement et d'arrêter l'essor de l'intelligence. C'était alors, vu l'influence énorme que l'ignorance générale donnait aux sectateurs de l'École d'Aristote, un acte d'énergie et de courage que de se prononcer ouvertement contre leur absurde système ; et ce fut sans aucun doute la guerre constante qu'il fit aux incroyables niaiseries dont les Péripatéticiens surchargeaient l'enseignement, qui lui valut les persécutions incessantes et acharnées qu'il eut à subir plus tard. Avec les ignorants ou les fanatiques, on n'a jamais raison impunément.

C'est pendant la première année de son professorat à Pise que Galilée commença ses recherches sur la chute des corps et fit la découverte des lois, suivant lesquelles la pesanteur s'exerce sur tous les corps de la nature.

Il élucida ses recherches et confirma ses découvertes par de nombreuses expériences faites du sommet de la tour penchée de Pise. C'est là qu'il posa les bases de la dynamique, science qu'il créait ainsi à 25 ans. Il prouva par l'expérience ce que Benedetti¹⁰ avait essayé de démontrer par le raisonnement seulement : « que tous les corps tombent de la même hauteur dans des temps égaux » (dans le vide, bien entendu), et il alla beaucoup plus loin que le savant Vénitien, en démontrant que les vitesses étaient proportionnelles aux temps, et que les espaces parcourus par un corps qui tombe sont entre eux comme les carrés des vitesses.

C'est au sujet de ces découvertes, qui paraissent si simples et si faciles à ceux qui les reçoivent toutes faites avec leurs nombreuses et importantes applications, que Lagrange¹¹ s'exprime en ces termes, dans sa mécanique analytique :

9. Les péripatéticiens ou aristotéliens soutenaient, à la suite d'Aristote, le géocentrisme de l'univers et l'incorruptibilité du monde céleste.

10. Giovanni Battista Benedetti (1530-1590), mathématicien et physicien, critique d'Aristote, fut l'un des plus importants prédécesseurs de Galilée, en particulier en ce qui concerne les théories sur le mouvement (voir S. Drake, « Benedetti », *Dictionary of Scientific Biography*, New York, Scribner, 1970, vol. 1, p. 604-609).

11. J.-L. Lagrange, *Mécanique analytique*, t. I, p. 9-10 ; Dessaulles emprunte cette citation à Guillaume Libri, *Histoire des sciences mathématiques*, t. IV, p. 179, n. 1.

« La dynamique est la science des forces accélératrices ou retardatrices, et des mouvements variés qu'elles doivent produire. Cette science est due exclusivement aux modernes, et c'est Galilée qui en a jeté les premiers fondements. Avant lui on n'avait considéré les forces qui agissent sur les corps qu'à l'état d'équilibre ; et quoiqu'on ne pût attribuer l'accélération du mouvement des corps pesants dans leur chute qu'à l'action constante de la gravité, personne encore n'avait réussi à déterminer les lois de ces phénomènes d'après une cause si simple. Galilée a fait le premier ce pas important et a ouvert par là une carrière nouvelle et immense à l'avancement de la mécanique. La découverte des satellites de Jupiter, des phases de Vénus, des taches du soleil, que Galilée fit plus tard, ne demandaient que des télescopes et de l'assiduité ; mais il fallait un génie extraordinaire pour démêler les véritables lois de la nature, dans des faits que les savants avaient eus journellement sous les yeux et dont les causes ou l'explication leur avaient toujours échappé. Les découvertes de Galilée sur la chute des corps ne lui procurèrent pas, de son vivant, autant de célébrité que ses découvertes dans le Ciel, mais elles font aujourd'hui la partie la plus solide et la plus réelle de la gloire de ce grand homme, parce que ce sont elles qui prouvent le mieux la force extraordinaire de son intelligence. »

Et, en effet, n'aurait-il d'autre gloire que d'avoir déterminé, par son observation personnelle, la trajectoire que décrit un corps qui s'écarte, dans sa chute, de la ligne verticale, que cette découverte seule eût suffi pour le faire classer parmi les génies hors-ligne.

Galilée, suivant les habitudes de ce temps, avait été engagé pour trois ans. Quoique son traitement fût tout à fait indigne d'un pareil professeur et évidemment insuffisant (nous avons vu qu'il n'excédait pas vingt sous par jour), la pauvreté de sa famille rendait impérieuse pour lui la nécessité de le renouveler. Cependant, comme il était naturellement d'une grande indépendance d'esprit et de caractère, il aima mieux risquer son avenir que de celer la vérité. Voici à quelle occasion.

Jean de Médicis, fils naturel du Grand-Duc de Toscane, et qui se croyait grand architecte et grand ingénieur, avait inventé une machine à draguer. Côme de Médicis chargea Galilée d'examiner cette machine. Celui-ci lui trouva des défauts graves et les signala au Grand-Duc. Cette franchise rendit furieux l'auteur de

la machine, qui se plaignit hautement et attaqua Galilée avec violence. Tous les professeurs péripatéticiens de la Toscane, qui étaient les ennemis ardents de Galilée, parce qu'il n'acceptait pas aveuglément l'autorité d'Aristote, profitèrent de cette occasion pour se venger de lui, et appuyèrent les réclamations de Jean de Médicis. Tous les moines se déclarèrent pour leurs chefs, et cette affaire prit des proportions telles que Galilée se vit sur le point d'être renvoyé de sa chaire. Il n'attendit pas qu'on le chassât et se retira de lui-même à Florence. Il était dans sa destinée d'être persécuté, soit pour découvrir la vérité, soit pour la soutenir avec indépendance.

Ses amis et admirateurs s'intéressèrent de nouveau à son sort, et le marquis del Monte, aidé de son frère le Cardinal del Monte¹², lui fit obtenir la chaire de mathématiques à l'Université de Padoue. Galilée s'y rendit en 1592, et, dit un de ses biographes, « il se plaisait à raconter dans sa vieillesse que la malle qu'il emporta de Florence pesait beaucoup moins de cent livres et contenait tout ce qu'il possédait au monde¹³ ».

Ce fut pendant les premières années de son séjour à Padoue qu'il inventa le thermomètre, invention qui a été attribuée à plusieurs savants, mais dont la première idée lui appartient certainement. Son instrument n'approchait pas sans doute de la perfection des thermomètres actuels, mais, là comme ailleurs, Galilée avait donné le point de départ, et avait reconnu une cause et un fait naturel inobservés avant lui. Ses successeurs n'ont fait que perfectionner sa découverte.

« Or, dit M. Libri, la véritable physique, la physique du poids et de la mesure, la physique exacte en un mot, ne prit naissance que du jour où cet instrument fut inventé¹⁴. »

C'est vers le même temps que Galilée inventa le compas de proportion, instrument presque indispensable aux ingénieurs et qui eut un succès si extraordinaire qu'un nommé Balthazar Capra,

12. Francesco Maria del Monte (1549-1626), cardinal (1588), doyen du Sacré Collège à son décès (voir Galilée, *Le Opere*, t. XX, p. 488).

13. « [...] il se plaisait à raconter dans sa vieillesse que la malle qu'il emporta en partant de Florence ne pesait pas cent livres : elle renfermait tout son avoir » (G. Libri, *op. cit.*, p. 181).

14. *Ibid.*, p. 188.

de Milan, voulut s'approprier cette invention. Il en résulta un procès devant une commission chargée d'examiner l'affaire, et Capra fut convaincu de plagiat et couvert de honte.

Galilée eut quelquefois à se plaindre de ses contemporains sous ce rapport. Comme tous les esprits d'élite, il était d'une excessive libéralité, et, d'ailleurs, il aimait la science pour elle-même et en dehors de toute idée de gain ou d'intérêt personnel. Ainsi, il communiquait volontiers ses recherches, et laissait prendre copie de ses manuscrits sans s'occuper de faire constater l'époque de ses découvertes ; aussi plusieurs personnes eurent-elles l'indiscrétion d'abuser de sa complaisance. Il est même assez probable que si on ne chercha pas à lui ravir un plus grand nombre de ses découvertes scientifiques, c'est que plusieurs étaient si peu comprises et tellement en avant de l'état de la science à cette époque, qu'on les regardait souvent comme des absurdités ou des rêveries.

Quand les six premières années de son professorat à Padoue furent expirées, Galilée fut continué dans sa chaire, et on augmenta son traitement. Son enseignement avait acquis un succès européen. Ses élèves étaient devenus si nombreux qu'il n'y avait plus, à Padoue, de salle assez vaste pour les contenir tous. Ils l'entouraient partout : dans les rues, à la promenade, et même à table ; et comme ce grand homme n'était pas riche en linge, il leur donnait des feuilles de papier en guise de serviettes.

Dans les premiers mois de l'année 1609, un nouveau champ à explorer se présenta au génie de Galilée. On venait d'inventer en Hollande les lunettes d'approche. Le bruit se répandit en Italie qu'on y avait fabriqué un instrument qui avait la propriété de faire voir les objets éloignés comme s'ils n'étaient qu'à une petite distance. On n'avait néanmoins aucun détail sur la forme de l'instrument.

Galilée réfléchit là-dessus une nuit entière, et dès le matin il construisit le télescope qui a pris son nom. Il lui donna en peu de temps divers perfectionnements et finit par obtenir un grossissement de mille fois en surface. Cette création excita dans Venise un enthousiasme extraordinaire ; et le Sénat confirma Galilée dans la possession de sa chaire pour toute sa vie, et porta son traitement à mille florins par année.

Galilée, dans une de ses lettres, nous apprend lui-même que, pour satisfaire l'immense curiosité que sa découverte excita, il fut

obligé de se tenir, pendant plus d'un mois, au prix des plus grandes fatigues, à côté de son instrument, pour en montrer les effets à la multitude de ceux qui voulaient en juger par eux-mêmes¹⁵.

« Les tours et les clochers de Venise, dit un auteur contemporain, sont littéralement couverts de curieux qui, le télescope en main, regardent les vaisseaux voguer sur l'Adriatique, et les gondoles glisser dans les canaux et les lagunes¹⁶. »

Les Vénitiens n'avaient vu, dans l'invention de Galilée, qu'un moyen de surprendre ou d'éviter les ennemis de la République, et de s'assurer l'empire de la mer. Galilée songea, lui, à explorer un tout autre domaine, et, dirigeant son télescope vers les astres, il se mit à étudier les profondeurs du Ciel, et le plus magnifique comme le plus sublime domaine de la science se trouva conquis.

Jusqu'alors on avait cru que les phénomènes célestes étaient, tant par leur éloignement infini que par leur nature propre, absolument inaccessibles aux études et aux recherches de l'homme, et on les regardait comme les secrets du Créateur. Au moyen de son instrument, Galilée contempla, dans l'immensité, des phénomènes qu'aucun œil humain n'avait encore aperçus : la lune lui apparut hérissée de montagnes plus élevées que celles de la terre, et sillonnée par des vallées profondes ; il découvrit les phases de Vénus, puis les quatre satellites de Jupiter ; reconnut que la voie lactée n'est qu'un amas d'étoiles, que les lunettes ne grossissent pas les étoiles fixes ; il remarqua aussi la libration¹⁷ de la lune, la lumière cendrée, la figure de Saturne ; observa les nébuleuses ; détermina les orbites et les périodes des révolutions des satellites de Jupiter ; appliqua les éclipses de ces satellites à la détermination des longitudes en mer ; aperçut les taches du soleil, et en déduisit le fait de la rotation de cet astre sur lui-même – découverte que Fabricius¹⁸ faisait exactement dans le même temps – ; enfin toutes ses observations le convainquirent de la vérité du système

15. Par exemple, Galilée à Belisario Vinta, 19 mars et 7 mai 1610 (voir *Le Opere*, t. X, p. 297-302, 348-349 ; t. XX, p. 554).

16. G. B. C. Nelli, *Vita e commercio letterario di Galileo* (1793), ouvrage utilisé par Libri, *op. cit.*, t. IV, p. 205.

17. Balancement apparent de la lune perçu par un observateur terrestre.

18. J. Fabricius (1587-1617 ?), astronome hollandais, publia en 1611 un ouvrage sur les taches solaires (*De maculis in sole observatis*), que Galilée venait lui aussi de découvrir grâce à sa lunette (voir *Le Opere*, t. XX, p. 438).

de Copernic¹⁹, qu'il avait déjà adopté, et il crut dès lors invinciblement à la fixité du soleil au centre du monde, et à la rotation de la terre sur elle-même et autour du soleil.

Toutes ces magnifiques découvertes se succédèrent rapidement ; chaque semaine en voyait naître une nouvelle ; l'étonnement fut à son comble, l'enthousiasme impossible à décrire ; le Grand-Duc de Toscane lui témoigna son admiration par de riches présents ; l'Empereur Rodolphe²⁰ lui fit demander l'explication de ses secrets ; et le Roi de France²¹ lui fit demander des astres qui porteraient son nom.

Tant de génie et de gloire soulevèrent autour de Galilée des jalousies et des haines proportionnées à ces magnifiques succès. Les Péripatéticiens nièrent ces découvertes avec fureur, prétendirent que ce n'étaient là qu'illusions produites par le diable sur les verres des lunettes ; plusieurs affirmèrent avoir eu en leur possession, pendant des nuits entières, le télescope de Galilée, et n'y avoir rien vu de ce que l'astrologue, comme ils l'appelaient, avait cru découvrir ; d'autres enfin refusèrent même de mettre l'œil au télescope, bien convaincus, disaient-ils, que cet instrument de sortilège et de magie leur ferait voir le diable en personne. Ainsi on ne sait quoi l'emportait, de l'imbécillité, de l'ignorance ou de la mauvaise foi.

C'est de ce moment que le fanatisme commença à gronder sourdement. Néanmoins, tant que Galilée resta dans les États de Venise, il fut protégé contre les haines des esprits arriérés ; car l'Inquisition n'avait pas, sous le gouvernement de Venise, la puissance que, pour le malheur de Galilée et de l'avancement de la science, elle possédait dans la Toscane et dans les États de l'Église.

Galilée était donc enfin entré dans une phase de prospérité et d'aisance qui lui avait toujours été inconnue. Son nom se répé-

19. Nicolas Copernic (1473-1543), astronome, fondateur de l'astronomie moderne identifiée à l'héliocentrisme, en opposition au géocentrisme aristotélicien. Son *De revolutionibus orbium cælestium* (1543) fut condamné en 1616 lors de l'avertissement donné à Galilée.

20. Rodolphe II de Habsbourg (1552-1612), empereur d'Allemagne (1576-1612), passionné de sciences (voir G. Libri, *op. cit.*, t. IV, p. 210 ; J. Béranger, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990, p. 264-267, 271-289).

21. La découverte de la lunette par Galilée datant de 1610, on ne peut savoir s'il s'agit d'Henri IV, assassiné le 14 mai 1610, ou de Louis XIII, alors âgé de neuf ans.

tait d'un bout à l'autre de l'Europe ; il comptait à Padoue et à Venise surtout des amis dévoués et puissants qui l'eussent sans doute mis à l'abri des odieuses persécutions dont le gouvernement de Toscane ne put le préserver ; rien ne l'entravait dans ses travaux ni dans la libre expression de sa pensée, car, à Venise, on jouissait de plus de liberté que partout ailleurs dans tout ce qui était purement du domaine de la philosophie.

Ce fut donc une bien fatale détermination que celle qu'il prit tout à coup de retourner en Toscane. On ne sait pas exactement quels furent ses véritables motifs. Il avait été maltraité par les Médicis ; il ne pouvait plus, en Toscane, compter sur la protection des amis qu'il laissait à Venise ; car à cette époque où les droits de l'individu n'avaient pas d'existence, en quelque sorte, personne ne pouvait se passer de protection ; il revenait dans un pays où les Péripatéticiens avaient toute influence, et ils étaient, généralement parlant, ses ennemis, parce qu'il avait tué la scolastique et ses misérables routines ; il revenait, lui, un des esprits les plus énergiques et les plus indépendants qui aient existé, dans un pays où il allait se trouver à la merci de l'Inquisition, ce terrible tribunal dont la mission et la tâche ont été de tout temps de blâmer tout changement, de repousser toute amélioration, d'enrayer tout progrès, d'anéantir toute découverte, de comprimer toute intelligence, de tuer toute liberté, de détruire toute indépendance d'esprit, de prohiber toute manifestation de raison et de génie, de proscrire toute expression libre de la pensée humaine ; — il laissait un État fort et indépendant pour passer à l'obéissance d'un prince encore mineur, circonvenu par des influences redoutables, et qui n'avait ni la puissance politique, ni la force d'esprit nécessaires pour tenir tête soit à la Cour de Rome, soit au pouvoir occulte de l'Inquisition, et néanmoins, en dépit de toutes ces raisons, que ses amis firent valoir de leur mieux, il commit la faute irréparable de retourner à Florence sur l'invitation que lui en fit le Grand-Duc, qui le nomma son premier mathématicien, mais avec un traitement inférieur à celui dont il jouissait à Padoue. Telle a été la source de tous ses malheurs. Pourtant nous n'en sommes pas encore arrivés à l'époque des persécutions qu'il eut à subir pour avoir eu, en quelque sorte, plus de génie que n'en comportait son siècle.

En 1611, à la sollicitation de plusieurs personnages éminents employés dans les plus hautes charges de l'Église, il se rendit à Rome et fit voir à tout le monde les remarquables nouveautés

qu'il avait observées dans le Ciel. Presque tous les cardinaux s'empressèrent d'aller lui témoigner leur admiration et de jouir, au moyen du télescope, de la vue des corps célestes dont l'augmentation de volume, produite par l'instrument, les jetait dans le dernier étonnement. À Rome comme à Venise la sensation fut immense, et Galilée retourna en Toscane couvert de gloire. Néanmoins les Péripatéticiens étaient à l'œuvre, et prétendaient toujours que les cieux étant incorruptibles, suivant l'expression d'Aristote, Galilée ne pouvait y trouver des changements ou des modifications à ce que la simple vue avait toujours permis d'y découvrir. Pour cette école, c'était une croyance inflexible que les astres se montraient à nos yeux tels qu'ils sont véritablement.

On est peiné de voir que le premier personnage important qui ait jeté le cri d'alarme à propos des découvertes de Galilée soit le grand orateur et le grand publiciste des Jésuites, le cardinal Bellarmin²². Il adressa plusieurs questions à ce sujet à l'astronome Clavius et à trois autres pères de la Compagnie de Jésus²³, qui, dans une réponse en date du 24 avril 1611²⁴, admirèrent quelques-unes de ces découvertes comme vraies, tout en gardant le silence sur ce qui leur paraissait trop opposé aux préjugés de l'époque, dans les théories et les démonstrations de Galilée. On mettait la plus grande prudence même dans l'énonciation de la vérité.

C'est à son retour de Rome que Galilée inventa le microscope.

22. Robert Bellarmin (1542-1621), jésuite, théologien, cardinal (1599), membre de nombreuses congrégations romaines, fut mêlé au premier procès de Galilée, dont il suivait les travaux, sur lesquels il avait demandé un avis (19 avril 1611) à ses confrères jésuites du Collegio romano (voir n. 24). Le 12 avril 1615, il écrivit au père Foscarini une lettre où il faisait voir les conséquences du système de Copernic pour la théologie (lettre dans G. de Santillana, *le Procès de Galilée*, p. 119-121). C'est lui qui, en mars 1616, communiqua à Galilée le décret de condamnation du système de Copernic (voir *Le Opere*, t. XX, p. 388 ; *Dictionnaire de théologie catholique*, vol. 2, t. I, col. 572-573 ; *Catholicisme*, t. I, col. 1379-1384).

23. Les pères C. Clavius, C. Grienberger, G. P. Lembo et O. Malcotio (voir *Le Opere*, t. XX, p. 421, 457 ; R. Taton, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée*, p. 31).

24. « I matematici del Collegio romano a Roberto Bellarmino, Roma, 24 avril 1611 » (*Le Opere*, t. XI, p. 92-93). La consultation du cardinal Bellarmin du 19 avril se trouve aux pages 87-88.

Tous les prodiges, toutes les merveilles de la création se trouvèrent ainsi dévoilés. Après le domaine de l'infiniment grand vint celui de l'infiniment petit ; après les soleils des sphères sans limites, les êtres invisibles, quoique organisés, de notre terre ; après l'explication de ce monde dans lequel des millions de lieues ne forment qu'un point inappréciable de l'espace, l'exploration de cet autre monde non moins merveilleux dans lequel des millions d'êtres organisés peuvent vivre sur un pouce carré d'étendue ! Galilée avait en quelque sorte embrassé les deux infinis.

En 1612 Galilée publia son remarquable ouvrage sur les corps flottants.

Le Grand-Duc de Toscane réunissait quelquefois les savants de Florence pour les faire discuter en sa présence sur les questions scientifiques qui occupaient leur attention. Dans une de ces discussions, quelques professeurs péripatéticiens prétendirent que c'était surtout la figure d'un corps plongé dans l'eau qui lui donnait la faculté de surnager, et non son poids intrinsèque. D'après cette lumineuse théorie, un morceau de fer taillé exactement comme un morceau de bois devait également flotter. Galilée n'eut, comme de raison, pas de peine à démontrer l'imbécillité et l'ignorance de ses adversaires, et c'est à cette occasion et pour les réfuter plus pleinement qu'il composa l'ouvrage dont je viens de parler, qu'il intitula : « Discours sur les choses qui surnagent et se meuvent dans l'eau ».

Galilée y établit la véritable théorie de l'équilibre des corps flottants et y cite de nombreuses observations qu'il avait faites lui-même, de phénomènes naturels qu'il explique d'après les vrais principes de la physique moderne. On y trouve pour la première fois établi le principe des vitesses virtuelles dont il déduit les principaux théorèmes de l'hydrostatique. La puissance de conception de cet homme extraordinaire était si grande qu'il semblait posséder l'intuition des lois fondamentales de la nature.

Cet ouvrage souleva d'incroyables clameurs et essuya les plus furieuses critiques de la part des moines péripatéticiens qui attaquèrent Galilée avec un acharnement dont on ne peut se faire aucune idée. Ils publièrent de nombreux écrits dans lesquels ils maintenaient, par des raisonnements merveilleux de bêtise et d'ignorance, la prétention que c'était uniquement la figure d'un corps qui le faisait flotter ; quelques-uns traitaient Galilée de fou, de visionnaire, d'orgueilleux, d'imposteur, de sorcier, d'hérétique,

de précurseur de l'Anté-Christ, de suppôt de Satan, de géomètre du Diable..... Voilà les adversaires contre lesquels l'illustre savant eut à lutter presque toute sa vie. Cette fois, néanmoins, il chargea du soin de leur répondre le père Castelli²⁵, moine de l'ordre du Mont-Cassin, homme éminent de cette époque et d'un savoir étendu.

Galilée avait, fort jeune encore, adopté le système de Copernic sur le mouvement de la terre ; mais il avait toujours hésité à le soutenir publiquement, ne se sentant pas encore assez d'influence et de réputation pour braver les préjugés et le ridicule dont on avait partout essayé de couvrir l'illustre prêtre polonais. Néanmoins il n'avait jamais manqué, dans ses conversations avec ses amis ou ses élèves, de leur présenter le système de Copernic comme le seul qui fût vrai et rationnel. Ce fut vers l'année 1612 qu'il donna plus de publicité à ses idées là-dessus, et qu'il comença d'essayer de réformer l'opinion générale.

Alors on croyait universellement à l'immobilité absolue de la Terre, que l'on croyait être le centre du monde. On s'appuyait, pour soutenir cette doctrine, sur quelques passages de la Bible. Au fond, comme Galilée le démontra, et comme on le reconnaît aujourd'hui partout et même à Rome, ces passages ne prouvaient rien contre le système de Copernic : on les prenait trop à la lettre et on les interprétait mal, voilà tout. Mais du moment que Galilée voulut essayer de faire comprendre cette erreur d'interprétation et y substituer son interprétation propre qui était la véritable, il n'y eut qu'un cri général de réprobation parmi les moines contre ce laïc téméraire qui s'arrogeait le droit d'interpréter l'Évangile, et qui osait prétendre qu'avant lui le clergé, seul juge en pareille matière, l'avait mal interprété. Cette tactique eut son effet, et, sauf quelques brillantes exceptions, tout le clergé des États romains et de la Toscane se prononça contre lui. Ses plus ardents adversaires furent les Dominicains et les Jésuites.

25. Benetto Castelli (1577-1644), dominicain, philosophe et mathématicien, professeur à l'Université de Pise, se porta à la défense de Galilée à l'incitation du grand-duc de Toscane. Galilée clarifia ses positions sur les rapports entre la science et la Bible dans sa *Lettre à Castelli* (21 décembre 1613), traduite par Paul-Henri Michel, dans *Galilée. Dialogues et lettres choisies*, Paris, Hermann, 1966, p. 384-391 (voir *Le Opere*, t. XX, p. 412-413 ; *Enciclopedia cattolica*, Rome, Cité Vaticane, 1952, t. VIII, col. 1348-1349).

Ce fut en Toscane même que les premiers symptômes de persécution contre le grand astronome se déclarèrent.

L'Archevêque de Florence, l'Évêque de Fiesole, et le proviseur de l'Université de Pise, l'attaquèrent sans ménagement ; et d'un autre côté l'Évêque Campioli²⁶, le père Foscarini²⁷ et le père Castelli le défendirent avec vigueur.

La polémique devint ardente, et Galilée ainsi que les prêtres savants et illustres qui le défendaient furent proclamés hérétiques et menacés de l'intervention du Saint-Office.

Le père Caccini entre autres, Dominicain, prononça à Florence un sermon virulent dans lequel il démontrait que « la géométrie est un art diabolique et que les mathématiciens devraient être bannis de tous les États comme auteurs et fauteurs de toutes les hérésies²⁸ ».

C'était là attribuer à la géométrie une tendance passablement en dehors de son objet.

D'un autre côté, Maraffi²⁹, général des Dominicains, écrivit à Galilée qu'il était peiné de ces attaques ; mais, dit-il, *pour mon malheur, je participe, par ma position, à toutes les bêtises que peuvent dire trente ou quarante mille moines.*

La lecture de toute cette polémique, très ennuyeuse à cause de l'incroyable prolixité de style de plusieurs de ses auteurs, fait

26. Giovanni Campioli (1589-1643), secrétaire du pape Urbain VIII (voir René Taton, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée*, p. 42).

27. Paolo Antonio Foscarini (1588 ?-1616), moine de l'ordre des Carmes, professeur de théologie et de philosophie à Naples, provincial de son ordre (1608-1612), auteur de *Lettera del R. P. M. Foscarini Carmelitano sopra l'opinione dei Pittagorici e del Copernico della mobilità della Terra e stabilità del Sole...* (1615), où il plaide pour l'acceptation du système de Copernic. L'ouvrage de Foscarini fut condamné en même temps que celui de Copernic le 5 mars 1616 (voir *Le Opere*, t. XX, p. 443 ; *Enciclopedia cattolica*, t. V, col. 1545-1546 ; G. de Santillana, *le Procès de Galilée*, p. 118-121).

28. Tommaso Caccini (1574-1648), dominicain, prononça ce sermon à Santa Maria Novella de Florence. Le texte cité par Dessaulles se trouve dans Guillaume Libri, *Histoire des sciences mathématiques*, t. IV, p. 233. Le père Caccini déposa le 19 mars 1615 une requête dans laquelle il offrit de témoigner contre les « erreurs » de Galilée (voir *Le Opere*, t. XX, p. 407 ; G. de Santillana, *op. cit.*, p. 59-66, 138-140, 346).

29. Luigi Maraffi (?-1616), prédicateur général (1609) (et non général des Dominicains), s'était dissocié de l'attaque de son confrère, le père Caccini (voir *Le Opere*, t. XX, p. 475 ; G. de Santillana, *op. cit.*, p. 61, 112, 350).

voir clairement que le petit nombre des membres du clergé qui défendirent Galilée à cette époque étaient incomparablement supérieurs à la foule de ceux qui condamnaient ses doctrines, et s'il avait contre lui les gros bataillons, il n'y a nul doute qu'en fait de talent et surtout de savoir réel, de compétence scientifique, il ne comptât en sa faveur ce qu'on peut appeler la *bonne compagnie* ; car les noms de tous ses défenseurs, prêtres, sont restés célèbres dans la science, pendant que presque tous les professeurs et théologiens qui l'attaquèrent avec tant de passion et d'injustice sont aujourd'hui parfaitement inconnus. Leurs noms mêmes ne nous sont parvenus que grâce à la défense.

Les théologiens adverses à Galilée s'appuyaient principalement sur ce passage de la Bible où il est dit que Josué arrêta le soleil, pour démontrer que les nouvelles théories étaient en contradiction avec la parole de Dieu ; on citait aussi cet autre passage de la Bible : « *Terra in æternum stat*³⁰ », etc., et on tirait de ces deux passages la conclusion que la terre était nécessairement immobile au centre de l'univers, et que toutes les planètes, puis le soleil, puis toutes les étoiles tournaient autour d'elle ; puis que le mouvement du soleil autour de la terre étant prouvé par le livre sacré, on ne pouvait croire à son immobilité sans tomber formellement dans l'hérésie.

Galilée répondit à toutes ces objections dans une lettre adressée en 1615 à la Grande-Duchesse de Toscane³¹. Il y examine le côté théologique de la question, non pas, comme cela a été affirmé erronément, pour faire de l'Évangile la base de son système, mais uniquement pour faire voir que ses adversaires se trompaient quand ils prétendaient que la théorie de Copernic était en contradiction formelle avec le texte sacré. Son unique but était de prouver que le texte de la Bible, raisonnablement interprété, n'était nullement en opposition avec le système de Copernic. Il démontre, par la citation de nombreux passages de l'Évangile et par plusieurs citations des pères de l'Église, que l'on pouvait, sans irrévérence, ne pas prendre à la lettre les deux passages en

30. *Ecclésiaste* I, 4 ; d'autres références à la création de l'univers se trouvent dans les deux premiers récits de la création (*Genèse*, I et II), dans *Josué* X, 12 et 16 et dans les *Psaumes* 18 (17), 19 (18), 104 (103). Références fournies par Claude Giasson, professeur de philosophie au CEGEP Édouard-Montpetit de Longueuil, ainsi que la référence de la note 51.

31. *Lettre à Madame Christine de Lorraine, Grande-Duchesse de Toscane* (1615), traduite par François Russo dans M. Clavelin et al., *Galilée*, p. 331-359.

question ; il rappelle à ses adversaires qu'il y a une multitude de passages de l'Évangile qu'eux-mêmes n'interprétaient pas à la lettre, sans pour cela se croire hérétiques.

Mais tout fut inutile, parce que le préjugé et l'ignorance étaient beaucoup plus la cause de ces attaques que la conviction religieuse froissée. On avait toujours cru au mouvement du soleil autour de la terre, et on n'en voulait pas démordre ; mais comme on n'avait rien de plausible, à part les deux textes de la Bible auxquels j'ai fait allusion, à opposer aux lumineuses démonstrations de Galilée en faveur du mouvement de la terre, la tourbe des criards se rejetait sur l'audacieuse prétention d'un laïc d'interpréter mieux la Bible que tous ses interprètes naturels ne l'avaient fait pendant une longue suite de siècles. On accusait Galilée d'empiéter sur les droits et prérogatives de l'Église, de porter la main à l'encensoir, de manquer de respect au corps du Clergé, et de pareils reproches avaient déjà valu la prison, la torture et le bûcher à plus d'un homme illustre.

Galilée, voyant l'orage gronder autour de lui, et ayant été informé par ses amis de Rome que le cardinal Bellarmin avait exprimé l'opinion que le système de Copernic était en contradiction avec l'Évangile, et par conséquent avec la foi, craignit qu'on ne réussît à obtenir de la Congrégation de l'Index la condamnation du système dont il se croyait en état de démontrer l'exacte vérité, et se rendit à Rome pour défendre sa doctrine et ses démonstrations.

Le Grand-Duc de Toscane lui avait donné de nombreuses lettres de recommandation ; mais à son arrivée à Rome il trouva les préjugés beaucoup plus violents contre lui qu'il ne s'y attendait, et il vit que ses ennemis avaient fait bien du chemin. Les cardinaux, ses admirateurs et amis de 1611, n'osaient déjà plus en 1616, élever la voix en sa faveur, et il s'aperçut que la protection du Grand-Duc lui serait de bien peu de secours. Néanmoins, avec cette énergie que donne la conscience de la vérité et la certitude d'une bonne cause, il fit tête à ses ennemis et exprima beaucoup d'espoir dans une lettre qu'il adressa au secrétaire du Grand-Duc.

Il était soutenu par le prince Cesi, Président de l'Académie des Lincei³², corps savant qui s'était formé à Rome ; mais l'influ-

32. Prince Federico Cesi (1585-1630) (voir *Le Opere*, t. XX, p. 417). Dessaulles écrit « Sincei » : nous corrigeons.

ence des savants n'allait pas loin sous Paul V³³ qui ne les aimait guère ; et quand le cardinal Arsini³⁴, seul de tout le sacré collège, voulut entreprendre de plaider devant le Pape la cause de Galilée et de son enseignement, non seulement le Pape l'accueillit froidement, mais il lui intima l'ordre formel de garder un silence absolu sur ces questions.

Galilée se trouva donc réduit à ses propres forces, à sa seule influence personnelle dans un temps où la protection des hommes puissants était tout, et le génie compté pour assez pauvre monnaie. Il multiplia vainement ses leçons et ses démonstrations devant l'Académie des Lincei et ailleurs : le raisonnement, l'expérience, ses propres observations astronomiques, que tout le monde pouvait faire comme lui, tout cela fut incompris ou repoussé comme rêveries ou innovations dangereuses ; et en dépit de ses lucides et savantes démonstrations, dit M. Arago³⁵, juge *assez compétent* en pareille matière, Galilée fut sommé de comparaître devant le Saint-Office³⁶.

L'acte d'accusation porte qu'il a été dénoncé *pour avoir tenu comme vraie, la fausse doctrine que le soleil était le centre du monde et qu'il était immobile, et que la terre avait un mouvement diurne. (Quod teneres tanquam veram, falsam doctrinam a multis traditam, Solem videlicet esse in centro mundi et immobilem, et terram moveri motu etiam diurno*³⁷.)

Galilée essaya vainement de démontrer ses théories ; on ne voulut pas l'entendre ; mais on décida néanmoins de le traiter avec douceur, et on se contenta de lui signifier un arrêt de la

33. Camille Borghese (1552-1621), pape (1605-1621), mit bientôt à l'Index (1616) l'ouvrage de Copernic, *De revolutionibus orbium caelestium* (1543) (voir *Le Opere*, t. XX, p. 503 ; *Catholicisme*, t. X, col. 929-930).

34. Il s'agit du cardinal Orsini (1593-1626) (voir *Le Opere*, t. XX, p. 498).

35. François Arago (1786-1853), astronome et homme politique français, auteur d'une biographie de Galilée (voir *Notices biographiques*, dans *Œuvres de François Arago*, Paris-Leipzig, Gide et Baudry-T. O. Weigel, 1855, t. III, p. 240-297).

36. Présidé par le pape, ce tribunal, connu sous le nom de Saint-Office ou Sacrée Congrégation de l'Inquisition, jugeait les affaires de doctrine. Ses procédures étaient secrètes. La Sacrée Congrégation de l'Index, séparée de la précédente en 1587, établit la liste des ouvrages jugés dangereux. Le premier *Index librorum prohibitorum* date de 1564 (voir *Dictionnaire de théologie catholique*, vol. 3, t. I, col. 1111-1113).

37. L'acte d'accusation du 3 mars 1616 se trouve dans G. de Santillana, *le Procès de Galilée*, p. 150-151, et dans É. Namer, *L'affaire Galilée*, Paris, Gallimard/Julliard, « Archives », 1975, p. 136.

Congrégation de l'Index, en date du 25 février 1616, portant qu'il serait enjoint à Galilée de renoncer à ses théories sur le mouvement de la terre, et qu'il lui serait défendu de les enseigner à l'avenir, sous peine d'être enfermé dans les prisons du Saint-Office. Cet arrêt lui fut signifié par le cardinal Bellarmin, et Galilée dut promettre de s'y conformer.

Afin d'empêcher que les opinions nouvelles ne se répandissent en Europe, la Congrégation de l'Index rendit, le 5 mars suivant, un décret dans lequel on censurait formellement le système de Copernic.

Voici les termes mêmes du décret, qui est signé par le cardinal de Sainte-Cécile, et le frère François-Madeleine Tête-de-fer.

1° *Que le soleil soit placé au centre du monde et qu'il soit immobile, est une proposition absurde et fausse en philosophie, et formellement hérétique, parce qu'elle est expressément contraire à l'Écriture sainte.*

2° *Que la terre ne soit pas le centre du monde et ne soit pas immobile et qu'elle ait même un mouvement journalier de rotation, est aussi une proposition absurde et fausse en philosophie, et considérée, théologiquement, au moins erronée en matière de foi.*

(Solem esse in centro mundi et immobilem, est propositio absurda et falsa in philosophia, et formaliter hæretica, quia est expresse contraria sacre scripturæ.

Terram non esse centrum mundi nec immobilem, sed moveri motu etiam diurno, est item propositio absurda et falsa in philosophia, et theologice considerata, ad minus erronea in fide.)

Dans le même décret, la Congrégation de l'Index interdit d'une manière absolue la brochure écrite par l'Abbé Foscarini au soutien des démonstrations de Galilée, et interdit, jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, le livre de Copernic et celui d'Astunica³⁸.

38. Sur la notification de censure du 25 février 1616, voir G. de Santillana, *op. cit.*, p. 149-150, et É. Namer, *op. cit.*, p. 134. Selon Santillana (p. 151) et Namer (p. 137), le décret du 5 mars 1616 ne fut signé que par le cardinal de Sainte-Cécile, évêque d'Albano, alors que, selon Jean-Baptiste-Joseph Delambre (*Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, Veuve Courcier, 1821, t. I, p. 663), il fut cosigné par le frère Tête-de-fer (Capiferreus), secrétaire des Dominicains. L'interdiction frappait le *De revolutionibus orbium cælestium* de Copernic, *Sur Job* de Diego de Zuniga (« d'Astunica » chez Dessaulles) et la *Lettera* du père Foscarini sur l'opinion des pythagoriciens et de Copernic concernant le mouvement de la Terre. A propos de Zuniga, dit aussi de Stunica, voir *Le Opere*, t. XX, p. 561, et G. de Santillana, *op. cit.*, p. 429.

Galilée ne fut pas nommé dans ce décret parce qu'il avait promis de ne plus enseigner le système de Copernic ; néanmoins ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait été puni et forcé de rétracter ses opinions. Pour démentir ces assertions, il se fit donner, par le cardinal Bellarmin, un certificat portant « qu'il n'avait pas été puni ni condamné comme auteur de doctrines hérétiques ; mais qu'on avait exigé qu'il renonçât à l'opinion du mouvement de la terre, comme contraire à l'Écriture sainte, et qu'on lui avait défendu de l'enseigner à l'avenir³⁹ ».

Galilée ressentit vivement cette condamnation, portée par des hommes qui ignoraient absolument la science de l'astronomie, contre un système qu'ils ne comprenaient pas et refusaient même d'étudier ; et il voulut tenter de nouveaux efforts pour démontrer l'injustice du décret, non pas tant contre lui personnellement que contre les auteurs qui y étaient nommés. Il ne pouvait se résoudre à voir tuer, pour ainsi dire, une idée féconde, à voir ensevelir un système de la vérité duquel il s'était convaincu par les études et les observations les plus étendues et les plus approfondies qui eussent jamais été faites ! Il ne pouvait se résoudre à renoncer d'enseigner une vérité qui lui paraissait tout à fait incontestable ; et il se mit à solliciter plusieurs personnages influents pour tâcher d'obtenir la révision du décret de la Congrégation de l'Index. Mais Paul V s'irrita tellement de ce qu'il regardait comme une désobéissance formelle, que Guicciardini, ministre de Toscane à Rome, se crut obligé d'écrire au Grand-Duc que Galilée se compromettait gravement, et que ce serait peut-être s'exposer à une rupture avec la cour de Rome que d'essayer de le protéger, et qu'il vaudrait beaucoup mieux, en conséquence, le faire revenir en Toscane. Les motifs que l'Ambassadeur fait valoir dans cette lettre sont très curieux.

« Le Pape actuel, dit Guicciardini, fait fort peu de cas des lettres et des talents, et ne peut souffrir les nouveautés ; de sorte que ceux qui savent quelque chose, s'ils ont un peu d'esprit, font semblant de ne rien savoir pour éviter d'être persécutés. »

Puis il ajoute que les moines de toutes dénominations sont ennemis de Galilée, et que si celui-ci reste à Rome, il finira par

39. Certificat de Bellarmin à Galilée, 26 mai 1616, dans G. de Santillana, *op. cit.*, p. 325-326. Voir F. Lo Chiatto et S. Marconi, *Galilée entre le pouvoir et le savoir*, p. 143, et É. Namer, *op. cit.*, p. 145.

s'attirer des désagréments sérieux, et peut-être même par en attirer au gouvernement toscan, qui s'est toujours fait remarquer par sa déférence envers l'Inquisition. Il conseille au Grand-Duc d'engager le prince Charles, son frère, qui venait d'être créé cardinal et qui se disposait à partir pour Rome, à fuir les savants avec le plus grand soin, parce que le Pape les aime si peu que chacun s'efforce de paraître ignorant ; enfin l'Ambassadeur termine en disant qu'il y aurait péril, pour le nouveau cardinal, à prendre Galilée sous sa protection⁴⁰.

Ces assertions sur l'éloignement de Paul V pour les savants peuvent paraître étranges, mais elles sont confirmées par le témoignage de plusieurs écrivains ecclésiastiques contemporains.

Galilée fut donc obligé de s'en retourner à Florence, et de renoncer à enseigner le véritable système du monde. Ce fut tout à la fois, pour ce grand homme, une cause de chagrin et d'humiliation que d'être obligé de garder un silence absolu sur une question de cette importance, dont la démonstration était due à son génie.

À Florence, Galilée continua ses recherches et ses travaux scientifiques, mais sans les publier, la sentence dont il venait d'être atteint lui ayant fait comprendre qu'il n'était pas toujours prudent d'avoir trop de génie. Le seul ouvrage qu'il publia de 1616 à 1632, époque où on lui fit subir la brutale persécution qui se termina par son abjuration, fut le *Saggiatore*⁴¹, qui parut en 1623. C'est un ouvrage de pure polémique scientifique, en réponse au père Grassi⁴², de la Compagnie de Jésus, sur la nature des comètes.

C'est dans cette année, 1623, que le cardinal Barberini fut élu Pape sous le nom d'Urbain VIII. Il avait toujours été l'ami et l'admirateur de Galilée, et même il avait, en 1620, composé une pièce de vers à sa louange. L'Académie des Lincei, dont Galilée était membre, lui dédia le *Saggiatore* ; et Galilée, rempli d'espoir par cette nomination, dont il tirait un heureux augure pour lui-même, fit un troisième voyage à Rome pour féliciter son ancien

40. Cité par G. Libri, *Histoire des sciences mathématiques*, t. IV, p. 239-240.

41. Traduction : *L'essayeur*.

42. Père Grassi (c. 1590-1654), jésuite, professeur de mathématiques à Gênes et à Rome (voir *Le Opere*, t. XX, p. 456).

ami sur sa promotion à la Papauté. Urbain VIII le reçut avec les plus grandes démonstrations d'amitié, le combla d'honneurs et de présents et lui remit, à son départ de Rome, un bref adressé au Grand-Duc, dans lequel il louait sans réserve son savoir et sa piété.

Galilée avait eu un double but en se rendant à Rome. Non seulement il voulait féliciter le Pape sur sa promotion, mais il voulait surtout sonder le terrain relativement à la condamnation des doctrines auxquelles il avait voué sa vie, et voir s'il ne serait pas possible d'assoupir un peu les préjugés hostiles au système de Copernic. Il jugeait le moment favorable, comptant, comme il le faisait sur l'amitié, l'influence et la protection du chef de la chrétienté.

Dans ses entretiens avec le Pape ou avec les personnages influents de sa cour, il ne manquait jamais l'occasion de glisser quelques mots en faveur du système qu'on lui avait défendu d'enseigner, et il lui avait même été permis quelquefois de raisonner assez au long sur l'opinion que la croyance au mouvement de la terre ne pouvait pas être une hérésie. Néanmoins, tout ce qu'il put obtenir, ce fut quelques paroles de bon vouloir, quelques assurances de parfaite estime, mais tout se borna là. Cependant, une fois revenu à Florence, il se dévoua exclusivement à la composition de son grand ouvrage intitulé : « Dialogue sur les deux grands systèmes du monde⁴³ ».

Dans la vue de se conserver les bonnes grâces du Pape et de se créer des appuis parmi les cardinaux, il fit un autre voyage à Rome en 1628, et y retourna encore en 1630. C'est dans ce dernier voyage qu'il soumit à la censure l'ouvrage dont je viens de parler auquel il avait mis la dernière main. Les censeurs lui firent plusieurs corrections qui indiquaient une grande ignorance sur les matières qu'on y traitait, et permirent l'impression de l'ouvrage ; mais quelques jours après cette permission fut retirée.

Galilée s'en revint donc à Florence profondément découragé et en proie au cuisant chagrin de se voir, lui, le seul apôtre alors de la vérité scientifique, repoussé, maltraité, incapable de donner à sa pensée la publicité et la circulation. Néanmoins, il

43. *Dialogue sur les deux principaux systèmes du monde*. En italien, Galilée y affichait, sur un ton polémique, son accord avec le système de Copernic.

était si fort travaillé intérieurement par la conscience de son droit et de la vérité de son enseignement, par la certitude qu'il avait d'être le dépositaire de vérités sublimes et fécondes, par la passion que ressent tout vrai savant à propager la science, à disséminer partout les idées saines et les découvertes utiles, qu'il se décida à solliciter auprès des censeurs de Florence la permission qui lui avait été refusée à Rome.

Après de longues hésitations, l'Inquisiteur général de Florence, qui ignorait probablement le refus qu'on avait fait à Rome, donna son autorisation, et, chose assez remarquable, sans faire aucune des corrections que les censeurs romains avaient cru devoir faire ; et les *Dialogues* parurent enfin en 1632.

Ces *Dialogues* contiennent un examen raisonné des deux systèmes astronomiques de Ptolémée⁴⁴ et de Copernic, et sont censés avoir lieu entre deux savants de l'école de Galilée, Salviati et Sagredo, et un philosophe péripatéticien nommé Simplicius. Celui-ci reproduit les arguments de la philosophie scolastique et combat les doctrines et le système de Galilée, dont les deux autres soutiennent la vérité. Les raisonnements de Simplicius, ses explications, ses théories, ses conclusions, sont presque toujours ridicules ou absurdes ; pendant que les arguments des deux autres interlocuteurs sont toujours lucides, bien déduits et presque toujours exacts, même au point de vue des progrès énormes que la science a faits depuis deux siècles. Eh bien ! malgré cette infériorité de talent et de connaissances exactes attribuée au champion de l'erreur, celui-ci a l'air d'avoir remporté la victoire, et les autres font l'effet d'avoir cédé à ses arguments, dont pourtant la faiblesse et la fausseté ont été parfaitement évidentes pour le lecteur. Ce résultat inattendu est très remarquable. On voit évidemment que Galilée a voulu convaincre son lecteur, mais ne tirer aucune solution explicite, pour lui laisser, en quelque sorte, la responsabilité de la déduction. On voit que Galilée redoute quelque chose, qu'il ne se sent pas libre d'émettre explicitement toute sa pensée, qu'il craint de pousser le raisonnement à sa dernière limite.

On devine, derrière Simplicius, ce terrible pouvoir inquisitorial qui s'étendait à tout, qui disséquait l'esprit, l'âme, la pensée ;

44. Ptolémée (c. 100-c. 170), mathématicien et astronome.

qui ne s'appliquait qu'à détruire le libre arbitre intellectuel, et qui était redoutable particulièrement aux hommes supérieurs, aux génies hors-ligne ; qui a mis tant de fois hors la loi, hors l'humanité, les hommes qui ont agrandi le champ des connaissances humaines, élevé l'intelligence générale, instruit les nations, illuminé la science, dompté la nature, les hommes enfin qui, par leurs conceptions hardies, profondes ou sublimes, semblaient avoir reçu le privilège de reculer, de franchir les bornes de l'esprit humain.

La publication des *Dialogues* prit véritablement les proportions d'un événement européen. L'effet fut prodigieux. Tous les savants de l'Europe applaudirent. De toutes parts Galilée reçut des compliments, des félicitations, des encouragements. On croyait, pour ainsi dire, voir poindre dans cet ouvrage l'aurore des progrès immenses que la science allait faire bientôt.

Galilée traitait incidemment, dans ses *Dialogues*, beaucoup de questions entièrement neuves à cette époque ; il y expliquait de nombreux phénomènes qu'il avait observés, étudiés ; et il y développait de nouvelles conséquences des découvertes qu'il avait faites antérieurement ; il y examinait tous les anciens systèmes de philosophie naturelle, les critiquait, les combattait, les réfutait, et en démontrait avec lucidité le faux et l'absurde.

Aussi ne faut-il pas demander si les Péripatéticiens, si les amis de la routine, si les esclaves du préjugé, si tous ces esprits arriérés que le poète nous montre :

Au char de la raison, attelés par derrière⁴⁵,

si tous les fanatiques qui n'ont jamais su que jeter un cri de rage à chaque pas en avant de l'humanité, firent retentir les chaires profanes et sacrées de leurs clameurs et de leurs diatribes. Jamais encore on n'avait vu un homme élevé si haut par ses admirateurs, ravalé si bas, injurié avec tant de passion, par ses ennemis.

Quoique Galilée n'eût exprimé dans ses dialogues aucune conclusion définitive, aucune solution explicite sur l'objet principal qu'il avait en vue, la démonstration du système de Copernic, les arguments présentés au soutien de ce système étaient si concluants, ceux apportés en opposition si peu satisfaisants, que la véritable conclusion se présentait forcément à l'esprit. Malgré

45. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation.

l'absence de conclusions, le mouvement de la terre se trouvait démontré, à l'encontre de la défense de la Sacrée Congrégation de l'Index. Il n'en fallait pas davantage pour soulever en masse tous les Péripatéticiens de l'Italie, pour qui le Ciel restait incorruptible parce qu'Aristote l'avait dit. Ceux de Rome particulièrement se mirent à l'œuvre, et un nombre incroyable de pamphlets, de discours, de dissertations, de sermons, furent imprimés et répandus à profusion. Un prédicateur alla jusqu'à dire que « *la doctrine du mouvement de la terre était une hérésie plus horrible et plus dangereuse que tout ce qu'on pourrait dire contre l'immortalité de l'âme et la création, et qu'un fidèle ne devait pas parler du mouvement de la terre même pour le combattre*⁴⁶ ».

Un autre affirme que les dialogues de Galilée sont plus abominables, et plus pernicieux pour l'Église, que n'importe quel écrit de Luther ou de Calvin⁴⁷.

Enfin la passion et la sottise étaient sans limites.

Ce fut un jésuite⁴⁸ qui attaqua Galilée avec les armes les plus sérieuses.

Il rappela : 1° la condamnation des livres de Copernic, d'Asunica et de Foscarini, le 5 Mars 1616 ; 2° la défense générale faite le même jour, par la Sacrée Congrégation de l'Index, de croire à l'immobilité du soleil et à la rotation de la terre ; 3° la condamnation en 1620 de l'ouvrage de Kepler intitulé : « *Epitome Astronomice Coperniceae*⁴⁹ » ; 4° la défense signifiée à Galilée par le Cardinal Bellarmine, le 26 Février 1616, d'enseigner désormais, sous peine de la prison, la doctrine du mouvement de la terre, déclarée être contraire à l'Écriture Sainte ; 5° enfin, le refus des censeurs romains, en 1630, de permettre la publication des *Dialogues*..... De tout cela il conclut : que Galilée ne pouvait ignorer que la croyance au mouvement de la terre était une hérésie formelle, et qu'ayant soutenu et essayé de prouver cette opinion dans un ouvrage imprimé et publié par ses soins, il s'était rendu coupable

46. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation.

47. Il s'agit du pape Urbain VIII (voir *Œuvres de François Arago*, t. III, p. 257).

48. Peut-être le jésuite Melchior Inchofer (1585-1648), professeur à Messine, qui avait pris position contre Copernic et Galilée (voir *Le Opere*, t. XX, p. 462 ; G. de Santillana, *le Procès de Galilée*, p. 307-309).

49. Johannes Kepler (1571-1630), astronome et physicien, auteur de *Epitome Astronomice Copernicanae* (1618-1621).

d'irrévérence envers le Saint-Siège, de désobéissance à l'Église, de mépris des défenses de la Sacrée Congrégation de l'Index et du Saint-Office, et enfin d'hérésie formelle, et qu'il était en conséquence du devoir de l'Inquisition de le citer à son tribunal.

De pareilles suggestions n'avaient encore jamais été faites inutilement, et l'Inquisition ne fermait ordinairement pas les yeux, quand on lui indiquait une victime. Aussi Galilée fut-il bientôt assigné à comparaître ; et malgré ses infirmités, et les douleurs rhumatismales qui le retenaient souvent au lit ; malgré son grand âge (il avait alors soixante-dix ans) ; malgré l'attestation de son médecin, qu'il n'était pas en état de supporter, au milieu d'un hiver rigoureux, les fatigues d'un long voyage, le Pape exigea qu'il se rendît à Rome sans délai, pour comparaître devant l'Inquisition.

Urbain VIII se montra très animé contre Galilée pendant tout le cours de cette affaire. Les dépêches de Niccolini, Ambassadeur du Grand-Duc de Toscane à Rome, ne laissent aucun doute à cet égard.

« Quant à Sa Sainteté, dit l'Ambassadeur, dans sa dépêche au Grand-Duc en date du 5 septembre 1632, elle ne peut pas être plus mal disposée contre notre pauvre Monsieur Galilée..... Sa Sainteté est entrée dans une très grande colère, et m'a répondu avec violence que la doctrine du mouvement de la terre était perverse au plus haut degré..... que dans le fait cette œuvre (les *Dialogues*) était pernicieuse⁵⁰. »

Avant de permettre à Galilée de quitter Florence, le Grand-Duc tenta un dernier effort et représenta au Pape qu'il lui paraissait cruel de sévir contre un homme de cet âge, qui, après tout, n'avait publié son ouvrage qu'avec la permission des censeurs florentins du Saint-Office. Rien ne put fléchir Urbain VIII, et Galilée fut forcé de partir pour Rome, où il arriva le 13 Février 1633.

Galilée se rendit d'abord chez l'Ambassadeur de Toscane et y resta jusqu'au mois d'Avril. On le força alors de se rendre dans les prisons de l'Inquisition, où on lui fit subir plusieurs interrogatoires. Voici comment l'illustre persécuté rend compte, dans une de ses lettres, de ses premiers rapports avec ses juges.

50. Lettre de Niccolini à Cioli (et non au grand-duc de Toscane), 5 septembre 1632 (voir É. Namer, *l'Affaire Galilée*, p. 197).

« Je fus remis à la clémence de l'Inquisition et du souverain Pontife. D'abord on me renferma dans le palais de la Trinité du Mont. Le lendemain, je reçus la visite du père Lancio, commissaire du Saint-Office, qui me prit dans sa voiture. En chemin, il me montra un grand désir que je réparasse le scandale que j'avais donné à toute l'Italie, en soutenant l'opinion du mouvement de la terre ; et à toutes les preuves mathématiques que je lui présentais, il me répondait par ces paroles de l'Écriture : "*La terre sera immobile pour toute l'éternité, parce qu'elle est immobile de toute éternité....*". Nous arrivâmes au palais du Saint-Office : je parus devant une congrégation nommée pour me condamner et non me juger : néanmoins je me mis à exposer mes preuves. Quelque peine que je me donnasse je ne pus venir à bout de me faire comprendre : on coupait tous mes raisonnements par des élans de zèle, ou bien on me reprochait le scandale que j'avais donné, et l'on m'opposait toujours le passage de l'Écriture sur le miracle de Josué, comme la pièce victorieuse de mon procès. Cela me fit souvenir d'un autre passage, où le langage des livres saints est évidemment conforme aux idées populaires, puisqu'il y est dit que les *cieux sont solides et polis comme un miroir de bronze*⁵¹. Cet exemple me parut venir bien à point pour prouver que le mot de Josué pouvait aussi être interprété et ne pas être cru à la lettre ; et la conséquence me semblait parfaitement juste ; mais on n'en tint aucun compte, et je n'eus pour toute réponse que des haussements d'épaulé⁵². »

Pourra-t-on jamais exprimer assez de sympathie pour cette grande intelligence, obligée de subir des scènes de comédie aussi misérables, où les arguments les plus décisifs venaient se briser, comme des traits sans force, contre l'ignorance et la superstition ?

Galilée resta en prison quinze jours suivant les uns, six semaines suivant les autres. On a même prétendu qu'il ne fut pas

51. *Job*, XXXVII, 18 : « [...] peux-tu étendre comme lui la nue, durcie comme un miroir de métal fondu ».

52. Parmi les cinq lettres connues de Galilée, écrites entre avril et septembre 1633 (le procès se déroule en juin), celle du 23 juillet aborde la question de la séquestration. Le libellé de ces lettres diffère toutefois du texte cité ici. Il s'agit probablement d'une lettre plus tardive que nous n'avons pas retracée (voir *Le Opere*, t. XV, p. 187-188 ; les quatre autres lettres se trouvent aux p. 88-89, 101, 169-170, 198).

emprisonné du tout, mais cette prétention n'est évidemment pas soutenable. D'ailleurs, tous les voyageurs qui vont à Rome visitent la cellule où il fut détenu. Or, s'il n'avait jamais été emprisonné, comment le gouvernement Papal permettrait-il à ses propres employés de confirmer une pareille fausseté et d'en perpétuer la croyance ?

On ne sait donc pas exactement quelle fut la durée de l'emprisonnement qu'on lui fit subir avant sa sentence, mais il n'a pas dû excéder quelques semaines, car c'est de chez l'Ambassadeur toscan que Galilée fut ramené à l'Inquisition le 20 Juin 1633⁵³, pour entendre le prononcé du jugement du Saint-Office.

Ce jugement porte que « Galilée s'est rendu véhémentement suspect d'hérésie pour avoir cru et tenu que le soleil était le centre du monde et qu'il n'avait pas un mouvement d'Orient en Occident, et que la terre elle-même se mouvait : qu'en conséquence il a encouru toutes les censures, etc., etc..... Que néanmoins il plaît aux Inquisiteurs de l'absoudre, pourvu qu'auparavant, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, il abjure, maudisse et déteste devant eux *les susdites erreurs et hérésies, etc., etc.* »

(*Qua propter, per hanc nostram definitivam sententiam, ... dicimus, pronunciamus, judicamus et declaramus te Galileum, ... te ipsum reddidisse huic Sancto Officio vehementer suspectum de hæresi, hoc est quod credideris et teneris solem esse centrum orbis terræ, et eum non moveri ab Oriente ad Occidentem, et terram moveri..... A quibus placet nobis ut absolvaris, dummodo prius, corde sincero et fide non fictâ, coram nobis abjures, maledicas et detesteris supradictos errores et hæreses, &c., &c.*)

Le jugement porte en outre : « la prohibition absolue des Dialogues, la défense de rien enseigner, de rien publier à l'avenir, l'obligation de réciter, à titre de pénitence salutaire (*titulo paenitentiae salutaris*), les sept psaumes de la pénitence, une fois par semaine pendant trois ans ; la condamnation à la prison suivant le bon plaisir du Saint-Office ; et enfin l'injonction de promettre solennellement de ne jamais rien dire ou écrire quoi que ce soit au soutien de la doctrine condamnée ».

53. La sommation eut lieu le 20 juin ; la comparution, le 21 juin ; la sentence, le 22 juin (voir G. de Santillana, *le Procès de Galilée*, p. 373-374 ; R. Taton, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée*, p. 44-45).

Ce jugement est signé par les cardinaux d'Ascoli, de Cremone, de Saint-Onuphre, de Varospi, Bentivoglio, Gypsius et Ginetti⁵⁴.

Je me suis procuré le texte même de l'abjuration que Galilée fut obligé de réciter à genoux et de signer. Je l'ai trouvé dans le troisième volume des œuvres posthumes de M. Arago⁵⁵, qui l'avait copié de l'Histoire de l'astronomie de Delambre, qui, lui, l'avait copié à Paris, sur les pièces originales du procès que Napoléon avait fait venir de Rome, pour les publier, – mais les événements de 1814 l'en empêchèrent.

« Moi, Galileo Galilei, fils de Vincent Galilei de Florence, âgé de soixante-dix ans, constitué personnellement en jugement, et agenouillé devant vous, éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la république universelle chrétienne, inquisiteurs généraux contre la malice hérétique, ayant devant les yeux les saints et sacrés Évangiles, que je touche de mes propres mains, je jure que j'ai toujours cru, que je crois maintenant, et que Dieu aidant, je croirai à l'avenir tout ce que croit, prêche et enseigne la sainte Église catholique et apostolique romaine. Mais comme ce Saint-Office m'avait juridiquement enjoint d'abandonner entièrement la fausse opinion qui tient que le soleil est le centre du monde et qu'il est immobile ; que la terre n'est pas le centre et qu'elle se meut ; et comme je ne pouvais la tenir, ni la défendre, ni l'enseigner d'une manière quelconque, de voix ou par écrit, après qu'il m'avait été déclaré que la susdite doctrine était contraire à la sainte Écriture ; et comme malgré cela j'ai écrit et fait imprimer un livre dans lequel je traite cette doctrine condamnée, en apportant des raisons d'une grande efficacité en faveur de cette doctrine sans y joindre aucune solution ; pourquoi j'ai été jugé véhémentement suspect d'hérésie pour avoir tenu et cru que le soleil était le centre du monde et immobile, et que la terre n'était

54. Pour le texte français de la sentence, voir G. de Santillana, *op. cit.*, p. 378-384 (citation de Dessaulles, p. 383) et É. Namer, *op. cit.*, p. 220-225. Les noms des cardinaux sont tirés des *Œuvres de François Arago*, t. III, p. 255, n. 1 ; Arago avait pu les trouver dans J.-B.-J. Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. I, p. 669.

55. Dessaulles appelle à tort « Œuvres posthumes » les *Notices biographiques* d'Arago publiées dans les *Œuvres de François Arago*. Ce que Barral, l'éditeur d'Arago, a nommé « Œuvre posthume » (en 4 volumes) comprend son *Astronomie populaire*. Le texte de l'abjuration de Galilée se trouve dans *Œuvres de François Arago*, t. III, p. 253-254.

pas le centre et qu'elle se mouvait ; c'est pourquoi, voulant effacer des esprits de vos éminences et de tout chrétien catholique cette suspicion véhémement connue contre moi avec raison, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, j'abjure, maudis et déteste les susdites erreurs et hérésies, et généralement toute autre erreur quelconque et secte contraire à la susdite sainte Église ; et je jure qu'à l'avenir, je ne dirai ou affirmerai, de vive voix ou par écrit, rien qui puisse autoriser contre moi de semblables soupçons ; et si je connais quelque hérétique ou suspect d'hérésie, je le dénoncerai à ce Saint-Office, ou à l'Inquisition, ou à l'Ordinaire du lieu dans lequel je serai. Je jure en outre, et je promets que je remplirai et observerai pleinement toutes les pénitences qui me seront imposées par ce Saint-Office ; que s'il m'arrive d'aller contre quelques-unes de mes paroles, promesses, protestations et serments, ce que Dieu veuille bien détourner, je me sou mets à toutes peines et supplices qui, par les saints canons et autres constitutions générales et particulières, ont été statués et promulgués contre de tels délinquants. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses Saints Évangiles que je touche de mes propres mains.

« Moi, Galileo Galileï, susdit, j'ai abjuré, juré, promis, et me suis obligé comme ci-dessus, en foi de quoi, de ma propre main, j'ai souscrit le présent chirographe⁵⁶ de mon abjuration, et l'ai récité mot à mot, à Rome, dans le couvent de la Minerve, ce 22 juin 1633.

« Moi, Galileo Galileï, j'ai abjuré comme dessus, de ma propre main⁵⁷. »

Examinons un peu, maintenant, cet incroyable document, cet impérissable monument de fanatisme, cette preuve péremptoire d'une persécution odieuse, qui doit marquer d'un stigmate indélébile, dit M. Arago⁵⁸, le tribunal au nom duquel la sentence a été rendue, et les juges qui y apposèrent leur nom.

La première chose qui frappe, en lisant cette déplorable pièce, c'est la profonde humiliation personnelle, c'est la poi-

56. De *chirographum*, autographe. La valeur du document tient au fait qu'il est rédigé de la main même du signataire.

57. Pour le texte de l'abjuration de Galilée, voir G. de Santillana, *op. cit.*, p. 385-387 ; É. Namer, *op. cit.*, p. 225-226.

58. Nous n'avons pu retracer cette formule d'Arago.

gnante dégradation morale infligée à l'une des plus fortes intelligences qui aient existé ; c'est l'obligation dans laquelle on plaça l'immortel vieillard de souscrire, d'attester avec les formes les plus respectables que l'on pût employer, un parjure formel ; car Galilée, après vingt ans de profondes études, en était arrivé à une certitude invincible que le système de Copernic était l'expression de la vérité scientifique. Il croyait au mouvement de la terre avec la même force de conviction, la même sécurité de conscience que nous y croyons tous. Eh bien ! c'est ce fait évident, avéré pour lui, par suite de ses démonstrations et de ses découvertes astronomiques ; c'est cette vérité mathématique dont il ne doutait pas plus que de sa propre existence, qu'on lui fait déclarer, la main sur l'Évangile, être une doctrine fausse, contraire aux livres sacrés ; être enfin une hérésie formelle qu'il déclare détester et maudire !!

Voyons, soyons de bon compte ; mettons de côté toute idée préconçue, tout préjugé en faveur d'un ordre, d'une classe ; examinons la question strictement en elle-même : vit-on jamais torture morale plus cruelle, plus atroce, que celle qu'eut à subir cette illustre victime de l'esprit de persécution ? Voyez-le, cet homme chargé de gloire, un des quatre ou cinq plus grands génies qui aient existé, dit M. Arago ; voyez-le, ce bon vieillard de 70 ans, agenouillé, pieds nus, en chemise, comme les plus vils criminels, comme les parricides, les assassins, les voleurs ; entendez-le proclamer que d'une foi *non feinte* il abhorre une opinion qu'il sait être vraie, une opinion que, le premier d'entre les hommes, il a démontré être vraie !! Et ce n'est pas tout. On force ce grand homme, un des cœurs les plus généreux qui aient existé, à promettre de se faire, quoi ? Espion ! espion du Saint-Office : on lui fait déclarer qu'il dénoncera à l'official du lieu où il sera toute personne qu'il suspectera d'hérésie !

Quel tribunal a jamais su avilir ses victimes à ce degré ?

Par quels terribles moyens a-t-on amené là cet esprit si indépendant, cette volonté si ferme ? Que s'est-il donc passé pendant ces quinze jours où l'histoire le perd de vue ; pendant ces quinze jours où il s'est trouvé seul avec sa conscience, avec le fanatisme ? L'a-t-on torturé ? Ah ! les Inquisiteurs seuls le savent ! Rien ne l'établit directement et d'une manière absolue ; mais tout l'indique, l'établit à peu près certainement.

De graves autorités l'ont nié ; des ennemis ardents de la Cour de Rome ne l'ont pas cru, je le dis franchement : mais le code de l'Inquisition est là ; mais il y a des faits recueillis par les chroniqueurs, des phrases échappées à des contemporains ; il y a des inductions tirées des habitudes de procédure du Saint-Office ; il y a des rapprochements, des circonstances accessoires ; et tout cela réuni me paraît mettre hors de doute le fait qu'il a été vraiment soumis à la question.

D'abord, toutes les procédures du Saint-Office étaient strictement secrètes. Voilà pourquoi on en est réduit aux inductions sur ce fait important. Mais, par cela même, ceux qui nient que Galilée ait été torturé, n'ont jamais rien apporté de positif au soutien de leur dénégation. Ils font exactement ce que je fais, ils tirent des inductions. Eh bien ! voyons un peu ce que ces inductions valent.

L'un, M. de Maistre, par exemple, se fonde, pour nier que la torture ait été donnée, sur *la clémence bien connue* du tribunal ! !..... La clémence de l'Inquisition ! qui, d'après ses propres statistiques, trouvait un innocent sur deux mille accusés⁵⁹ ! ! L'autre, de ce que, dans l'information, le mot de torture n'est pas même prononcé – comme si l'Inquisition avait jamais dit le mot pour faire la chose ; et d'ailleurs, je prouverai qu'elle l'a dit, ce mot, ou l'équivalent ! – Celui-ci, du peu de probabilité qu'il y a que l'on ait traité avec barbarie, un homme de 70 ans, malade, et surtout remarquable par ses hautes qualités et son génie..... – comme si l'âge, le génie, et même la vertu la plus pure, avaient jamais trouvé grâce devant le Saint-Office ! ! – Celui-là, enfin, du silence obstinément gardé par Galilée lui-même, qui n'a jamais voulu dire ce qui s'était passé..... – comme si ce silence-là même n'équivalait pas à une quasi-certitude.

Voilà tout ce que j'ai pu trouver au soutien de la prétention que Galilée n'a pas été torturé.

Eh bien ! voici maintenant sur quoi je me fonde pour croire qu'il a été vraiment soumis à la question.

59. Voir J. de Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon* (*Œuvres complètes*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1884, t. VI, p. 463-469). Dessaulles a pu aussi s'inspirer des *Lettres sur l'Inquisition espagnole*, dans *Œuvres complètes*, t. III.

D'abord il fallait qu'on prévît de terribles secrets dans cette affaire, puisque Urbain VIII avait exigé de Niccolini⁶⁰ que toutes ses dépêches au Grand-Duc fussent écrites de sa propre main, et lui avait même défendu, sous peine d'excommunication, de révéler à qui que ce fût, à la seule exception du Grand-Duc, ce qu'il pourrait apprendre sur le procès. On peut avoir la preuve de ces singuliers détails en consultant la correspondance de l'Ambassadeur⁶¹.

En second lieu, on sait par Delambre⁶², qui avait eu dans les mains les pièces originales du procès, que toute la procédure était complète, *sauf l'interrogatoire*. Or, dans les habitudes de procédure de l'Inquisition, c'est précisément l'interrogatoire qui fait foi de l'application de la torture. C'est l'interrogatoire seulement qui eût fourni la preuve certaine si Galilée avait été torturé ou non ; car dans les interrogatoires des prévenus, non seulement on décrit toujours, dans leurs plus menus détails, les moyens employés pour les faire parler, mais on consigne invariablement, ou on exprime autant que faire se peut, les supplications, les plaintes, les sanglots, les cris, les exclamations, les hurlements que la douleur leur arrache. Cela peut paraître incroyable, mais cela est vrai. Je cite une procédure. Je prends au hasard.

En 1705, une femme de Novare fut accusée par-devant le Saint-Office d'avoir épousé régulièrement une autre femme. L'accusée avouait le délit ; mais on voulait savoir quelle avait pu être son intention. Or, du moment que les Inquisiteurs avaient conçu le plus léger doute sur l'intention réelle d'un accusé, ils étaient obligés, par leur code, de décréter le *Rigoureux examen*, formule usitée pour signifier la torture et qui l'impliquait nécessairement. On le décréta donc contre cette femme, et voici un extrait de son interrogatoire. (Elle n'avait rien dit de positif sur son intention.)

« Alors les susdits seigneurs, (les Inquisiteurs), après avoir répété la protestation précédente (que l'accusée ne pouvait imputer

60. Francesco Niccolini (1584-1650), ambassadeur du grand-duc de Toscane à Rome (1621-1643), il se fit le défenseur de Galilée. Voir *supra*, p. 160, n. 50 ; *Le Opere*, t. XX, p. 494 ; G. de Santillana, *op. cit.*, p. 229-234, 258-261, 267-272, 344, 401.

61. Nous n'avons pu retracer ce document ; attesté par G. de Santillana, *op. cit.*, p. 227-228.

62. J.-B.-J. Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. I, p. 662-670.

la torture qu'à elle-même), et y persistant fermement, ordonnèrent qu'elle fût élevée en haut : laquelle étant ainsi suspendue, se mit à crier, disant Ahi !..... mon Dieu !.... hélas !.... ah !.... Messieurs, ayez pitié de moi !... Sainte Marie !.... Miséricorde !.... oh !.... oh !.... et comme on n'en put tirer rien autre chose, les susdits seigneurs ordonnèrent qu'on la détachât, qu'on lui remit les articulations des bras (car dans le supplice de la corde, le coude et l'épaule étaient invariablement disloqués), qu'on la réhabillât et qu'on la reconduisît en prison. »

Vous le voyez, rien n'est omis des cris et des exclamations de la victime : l'Inquisition tenait note même des hurlements de la douleur. Eh bien ! tous les interrogatoires se ressemblent. Avec la torture, toujours la répétition minutieuse des supplications et des sanglots de la victime.

Or, des centaines de procédures ont été examinées par le sénateur Nelli, par M. Libri, et par d'autres ; jamais les interrogatoires ne manquaient. Pourquoi manque-t-il dans les pièces du procès de Galilée ? Probablement parce qu'on avait quelque chose à cacher ! De tout temps on a crié à la haine, à la calomnie, contre ceux qui ont maintenu que Galilée avait été torturé. On avait un moyen bien simple et bien certain de les confondre ! On n'avait qu'à publier l'interrogatoire ! Pourquoi donc ne l'a-t-on jamais rendu public ?

Mais, me disait quelqu'un, ces jours derniers même : « puisqu'il n'existe pas d'interrogatoire, cela prouve que Galilée n'a pas été interrogé, – la conséquence est bien simple ! » Et mon interlocuteur me regardait fixement, croyant m'avoir pulvérisé par sa conséquence.

Eh bien ! il y a eu un interrogatoire ; la procédure le prouve. La sentence contient la phrase suivante : (je copie littéralement !) « Considérant que tu nous as semblé ne pas avoir dit entièrement la vérité sur ton intention, nous avons jugé nécessaire d'en venir contre toi au *Rigoureux examen*, dans lequel (sans préjudice des choses confessées par toi, et déduites contre toi, touchant la dite intention), tu as répondu catholiquement⁶³. »

Puisque Galilée a répondu, il y a donc eu un interrogatoire... et un *Rigoureux examen*, puisque la sentence le porte.

63. Cité par J.-B.-J. Delambre, *op. cit.*, t. I, p. 668.

Voyons maintenant ce que c'est que le *Rigoureux examen*.

Nous le trouvons clairement défini dans l'*Arsenal Sacré*, qui est le code de procédure du Saint-Office, au titre – *De la manière d'interroger les coupables dans la torture*.

« Le prévenu ayant nié les délits qui lui sont attribués, et ces délits n'étant pas pleinement prouvés, si, dans le terme assigné pour ses défenses, il n'a déduit aucune chose à sa décharge, il est nécessaire, pour tirer de lui la vérité, d'en venir contre lui au *Rigoureux examen* (ce sont les paroles mêmes du jugement de Galilée), la torture ayant été précisément inventée pour suppléer au défaut de témoignages – et cela ne répugne nullement à la mansuétude ou à la bénignité ecclésiastique ; au contraire, quand les indices sont légitimes, suffisants, clairs et concluants dans leur genre, l'Inquisiteur peut et doit le faire sans aucun blâme, afin que les coupables, en confessant leur délit, se convertissent à Dieu, et par le moyen du châtiment, sauvent leur âme.... »

(Arsenal Sacré, ou pratique de l'office de la Sainte Inquisition, édition de Rome, 1730, page 263.)

Qu'on fasse attention à cette phrase : *Il est nécessaire d'en venir au Rigoureux examen, la torture ayant été précisément inventée pour, etc., etc....* N'est-il pas évident que *Rigoureux examen* et *torture* découlent nécessairement l'un de l'autre, sont inséparables ; que le rigoureux examen veut précisément dire : *examen au moyen de la torture* ?

Eh bien ! comme je tiens, dans cette circonstance-ci, à être inattaquable, je vais, au risque de devenir ennuyeux, citer d'autres passages de l'*Arsenal Sacré*, pour démontrer péremptoirement que le Rigoureux examen *n'admettait pas* l'absence de la torture.

On lit à la page 282 au chapitre : *Manière de continuer ou répéter les tourments* : « Il convient quelquefois, à cause de l'atrocité du délit.... ou d'autres importantes considérations, de répéter ou continuer la torture ; dans ce cas, les juges devront, à la fin du *premier examen rigoureux*, faire ajouter, par le Notaire, cette clause, *Animo tamen....* qui marque dans les juges la volonté de *continuer* la dite torture.... »

On lit à la page 285.... « Alors les juges ordonnent qu'il soit suspendu à la corde, lequel se met à crier disant : Ahi !....

mon Dieu !.... Ô Sainte Marie !.... pitié !.... ou bien il garde le silence. »

(Vous le voyez, tout est là. Ce n'est que le code que je cite ici ! Eh bien ! le code exprime les cris parce qu'il les prévoit ! La procédure exprime les cris parce qu'elle les entend.)

« Cela fait on l'interroge comme il suit :

Si tout ce qu'il a avoué dans son premier examen rigoureux est vrai.... si, *dans la torture*, le prévenu persiste dans la négative, on *terminera l'examen* comme suit.... »

Page 283 – « Souvent il arrive que le prévenu ne veut pas répondre avec précision ; mais il le fait en termes évasifs : je ne sais.... je ne me souviens pas.... cela peut être..... je ne crois pas..... Dans ce cas il est nécessaire d'en venir contre lui au *Rigoureux examen* (toujours la formule du jugement de Galilée) pour tirer de lui une réponse précise, satisfaisante..... Après l'avoir fait suspendre, on l'interrogera *dans sa torture* ».....

Eh bien ! voyons : peut-on raisonnablement prétendre que la torture ne soit pas une conséquence implicite, directe, formelle, nécessaire, de l'examen rigoureux ?

N'est-il pas de toute évidence que l'un est le corollaire obligé de l'autre ?

On dit que dans la sentence de Galilée, le mot torture n'est pas même prononcé..... Mais il ne l'est pas davantage dans la sentence de cette femme de Novare dont j'ai parlé ! La pauvre femme n'en a pas moins été torturée. Sa sentence, comme celle de Galilée, ne porte que les mots *Rigoureux examen*. Elle a été torturée : Galilée a donc dû l'être aussi, puisque les deux sentences sont exactement les mêmes.

Mais il y a plus. D'après le texte de la sentence de Galilée, il est évident que les Inquisiteurs le soupçonnaient sur son intention. Il ne pouvait en être autrement puisqu'ils le déclarent véhémentement suspect d'hérésie. Eh bien ! du moment que le soupçon sur l'intention du prévenu s'élevait dans l'esprit des Inquisiteurs, ils n'étaient plus libres, d'après leur infernal code, ils n'étaient plus libres d'épargner la question au prévenu.

Voyez aux pages 267, 268, 270, de l'*Arsenal Sacré*, au titre : Manière d'examiner, dans la torture, sur l'intention seulement.

« Dans ce cas (celui où ils doutent de l'intention du prévenu), les seigneurs Inquisiteurs décrètent qu'il soit mis à la torture sur l'intention et la croyance..... Et ils ordonnent que le prévenu soit conduit au lieu du tourment, qu'il soit mis à nu, attaché, appliqué à la corde..... » Et à la page 266 – « Si le prévenu confesse le délit dans les tourments, *on devra immédiatement* l'interroger, en continuant la dite torture, sur l'intention et la croyance ; et *l'examen* se terminera par la signature du notaire.

Comment pourrait-on douter, après ces nombreuses citations, que Galilée ait réellement souffert la torture ? Il n'y a pas de milieu, ou il faut admettre qu'il a été torturé, ou il faut avouer que les Inquisiteurs ont violé les devoirs que leur imposait le code inquisitorial, et qu'ils ont dérogé à toutes les habitudes de procédure du Saint-Office. Eh bien ! qu'on produise donc un seul cas où ils aient dérogé, par indulgence, à la procédure ordinairement suivie !

Les Inquisiteurs ont eu des doutes sur les intentions de Galilée ; ils le constatent dans la sentence : le code inquisitorial les oblige, dans ce cas, de décréter la torture ; ils constatent, *dans le jugement*, que vu leurs doutes sur l'intention de Galilée, ils *ont eu recours* au rigoureux examen contre lui ; ces mots sont la *forme invariable* dans laquelle la torture est décrétée ; aucune procédure n'en a *jamaï indiqué d'autre : va-t-on conclure de tout cela qu'il n'a pas dû être torturé ?* Le bon sens, la logique, le raisonnement, l'évidence n'existent-ils plus quand il s'agit du Saint-Office ?

Non, il faut admettre l'évidence ! Il faut savoir reconnaître la vérité, quand elle brille comme le soleil ! Il faut savoir admettre un tort n'importe où on l'aperçoit ; savoir avouer une faute, n'importe qui l'a commise !

Galilée a dû être torturé, puisqu'il était violemment soupçonné d'hérésie, et que les Inquisiteurs doutaient de son intention ; il l'a certainement été, puisque la sentence porte que l'on *a eu recours* contre lui au rigoureux examen.

Et puis, une remarque, en passant. Qu'est-ce que c'est que l'abjuration de Galilée ? C'est la renonciation à une croyance sincère, profonde, invincible chez lui, parce qu'elle était le résultat de ses études, de ses méditations, de ses observations astronomiques, de son expérience personnelle, en un mot ; c'est la déclaration que ce qu'il sait être vrai, il le proclame faux ; c'est l'admission

que ce qu'il voit de ses yeux, il ne le voit pas ; c'est l'affirmation, en quelque sorte, que le soleil ne luit pas. Eh bien ! à première vue, mettant de côté pour un instant toutes les preuves que je donne, est-il probable qu'un esprit de cette portée, qu'un caractère de cette trempe, qu'un homme qui a toujours fait preuve d'une si grande indépendance personnelle, d'une si haute élévation de sentiments, est-il probable, est-il croyable que sans la plus terrible pression morale, que sans la plus barbare coercition physique, il aurait consenti à abjurer sa conviction la plus intime, la plus chère ? Cela n'est pas dans la nature.

Après son abjuration, Galilée croyait au mouvement de la terre tout aussi fermement, tout aussi sincèrement qu'avant, car la persécution n'a jamais changé les convictions intimes de qui que ce soit, et ce n'étaient certainement pas les raisonnements des Inquisiteurs qui avaient pu lui démontrer la fausseté de sa doctrine ! Eh bien ! peut-on croire qu'on lui ait arraché cette négation d'une doctrine qu'il n'abjurait pas intérieurement sans avoir eu recours aux plus terribles moyens dont le Saint-Office pût disposer ? Évidemment non !

On a dû le traiter avec indulgence, dit-on, vu son grand âge, ses qualités personnelles..... Misère et ineptie que tout cela !

En vérité, il faut bien peu connaître le Saint-Office ; il faut ignorer bien profondément toute l'histoire du 15^e et du 16^e siècle pour exprimer cette pensée !

D'abord je ne vois pas pourquoi, quand on humiliait si inhumainement le génie, quand on torturait si brutalement la conscience, je ne vois pas, dis-je, pourquoi on aurait été si humain, si indulgent pour le corps. Je ne sache pas que le Saint-Office ait jamais reculé devant une douleur à faire subir, devant un supplice à infliger !

Et puis, Galilée est-il donc le seul homme, illustre par son génie, sur lequel la terrible main du Saint-Office se soit appesantie ? Mais on compte par douzaines les savants qu'il a torturés ; on compte par centaines ses victimes réellement illustres !

Jérôme de Prague, brûlé vif ! Savonarole, brûlé vif ! Étienne Dolet, brûlé vif ! Pierre Leclerc, brûlé à petit feu ! Anne Dubourg, ce savant et vertueux magistrat, étranglé, puis brûlé ! Vanini, torturé, et pendu après avoir eu la langue coupée, et brûlé après avoir été pendu ! Campanella, appliqué sept fois à la question en

24 heures ! Pallavicini, trahi et décapité ! Palearius, torturé et pendu ! Marc Antoine Dominis, torturé et empoisonné dans sa prison ! Sarpi, poignardé en pleine rue ! Giordano Bruno, torturé et brûlé vif ! Oliva, torturé avec tant de cruauté, qu'il s'élança par une fenêtre et se tua, pour éviter un second examen rigoureux ! Pierre Centeno, devenu fou par la crainte d'une seconde torture ! Dominique de Roxas, brûlé vif ! Losada, brûlé vif ! les trois Cazalla, brûlés ; Gonzalez, brûlé avec ses deux sœurs qui l'avaient caché dans leur maison ! Marie de Bourgogne, emprisonnée à 85 ans, torturée à 90 et tuée par la torture ! Jeanne Bohorques, morte pendant sa torture et reconnue innocente ! !

J'ai dit que la vertu la plus pure ne trouvait pas grâce devant l'Inquisition. Elle a persécuté le bienheureux Jean d'Avila, l'apôtre de l'Andalousie ! Elle a persécuté *Sainte Thérèse*, *Saint Jean de Ribera*, Louis de Grenade, l'Évêque Barthélemy de Las Casas, ce sublime défenseur des Indiens, André Cuesta, Évêque de Léon, le savant Montanus ! Elle a mis en jugement *Saint Jean de Dieu*, *Saint Joseph Calazanz* ! Elle a emprisonné *Saint Jean de la Croix*, Louis de Léon ! Elle a détenu 18 ans en prison Barthélemy Carranza, Archevêque de Tolède, un des hommes les plus vertueux et les plus savants qu'ait produit l'Espagne ! Enfin je n'en finirais pas si je voulais énumérer tous les personnages célèbres, soit par leur savoir, soit par leur génie, soit par leur vertu, qu'elle a persécutés, torturés ou brûlés ! Et c'est là le tribunal de la clémence duquel on veut arguer ! !

Après avoir parcouru ce martyrologe de la science, est-il si étonnant, paraît-il si impossible que Galilée ait été torturé ?

— Enfin, dit-on, Galilée s'est toujours obstinément refusé à dévoiler les faits de son procès !

— Eh ! mais c'est précisément en faveur de la thèse que je soutiens que cela prouve ! Galilée a-tu quelque chose ? Il y avait donc quelque chose à taire. Ah ! ce silence obstiné il ne l'a pas gardé sans de bien graves raisons !

Non seulement Galilée ne voulait rien révéler sur son procès, mais Niccolini lui ayant demandé si on lui avait défendu d'en parler, il ne put même tirer de lui un oui ou un non, et la figure de Galilée resta strictement impassible, « sauf », dit Niccolini, « une légère rougeur qui colora ses joues, ce qui me fit juger qu'il devait

y avoir quelque chose⁶⁴ ». Que pouvait être ce quelque chose ? On le devine sans peine !

L'Inquisition avait l'habitude de faire jurer à ses victimes de ne rien révéler, soit par écrit, soit en paroles, soit *par simples signes*, de tout ce qui avait pu leur arriver pendant leur détention ; le tout sous peine d'emprisonnement sous bon plaisir dans les prisons secrètes. Or, ceux qui avaient déjà passé par les prisons ordinaires n'avaient, certes, nulle envie d'essayer les autres ! Eh bien ! Galilée a dû, lui aussi, faire cette promesse ; et la preuve qu'il l'a vraiment faite, c'est qu'il l'a tenue !

Enfin, Niccolini, qui l'a reçu au sortir des mains de l'Inquisition, écrit à son gouvernement : « Dieu veuille que nous soyons à temps, car il me semble bien affligé, bien tombé et bien brisé⁶⁵. » Que signifient ces mots, *être à temps, bien brisé* ?

N'est-il pas raisonnable de conjecturer qu'ils se rapportent bien plutôt au corps qu'à l'esprit ? D'ailleurs les mémoires du temps prouvent qu'après son procès il souffrait d'une hernie, incommodité dont il ne se plaignait pas auparavant ! Or, la hernie était une conséquence *presque habituelle* du supplice de la corde.

Eh bien ! de toutes ces citations, de tous ces faits, de toutes ces analogies, de toutes ces coïncidences, de tous ces témoignages, de toutes ces présomptions, peut-on tirer d'autre conclusion que celle-ci : GALILÉE A VRAIMENT ÉTÉ TORTURÉ !

J'ai dit que je tirais des inductions ! Ne pouvais-je pas dire, sans m'exposer à être taxé de légèreté, que j'apportais des preuves concluantes, décisives ?

N'y a-t-il pas mille faits historiques moins appuyés dont personne ne songe à douter ?

La condamnation de Galilée fut transmise avec toute l'importance et l'apparat d'une pièce diplomatique à toutes les cours et à toutes les universités de l'Europe.

Quant à Galilée lui-même, on lui fit grâce des prisons du Saint-Office, et on le relégua dans les Jardins de la Trinité du Mont ; puis on lui permit d'aller à Sienne, chez l'Archevêque

64. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation.

65. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation.

Piccolomini, où il passa cinq mois ; enfin, on lui permit de se réfugier dans une maison de campagne à Arcetri, près de Florence. C'est là qu'il vit la fin de son emprisonnement et de sa vie.

Feller⁶⁶ prétend qu'à Arcetri, il vécut *comme il voulut*. C'est une grossière erreur, démentie par les écrivains du temps et surtout par le sénateur Nelli ; démentie de nos jours par Monsieur Arago ; démentie par Galilée lui-même qui, dans ses lettres, parle souvent de sa prison d'Arcetri (*della mia carcere d'Arcetri*) ; et démentie enfin par les documents officiels. On peut encore voir à Florence, où on la conserve, la réponse qui lui fut faite quand il demanda la permission de recevoir ses amis et d'aller à la ville.

Cette réponse porte l'injonction de s'abstenir désormais de toute demande, sous peine d'être renvoyé dans les prisons de l'Inquisition⁶⁷. Était-ce là *vivre comme il voulait* ?

Il ne peut voir ses amis, ni sortir de sa maison, sans permission ; et ce n'est pas là être en prison, d'après les admirateurs du Saint-Office ! ! Il ne fut jamais emprisonné, disent-ils, ni avant ni après sa sentence ! et, en disant cela, ils *savent* qu'ils jouent sur les mots ; et ils profitent de ce que Galilée n'était pas (après sa sentence) dans les prisons mêmes de l'Inquisition, pour affirmer audacieusement qu'il ne fut jamais emprisonné ; comme si un homme qui est privé de sa liberté personnelle, de la faculté d'aller et venir comme bon lui semble, de la jouissance de recevoir ses amis en tout temps, n'était pas en prison, fût-il dans un palais ! Voilà pour l'emprisonnement après la sentence. Quant à l'emprisonnement avant la sentence, que l'on nie *parce que le certificat du geôlier n'est pas produit*, en quelque sorte, il est indubitable qu'il a réellement été infligé : car j'ai démontré que Galilée avait été soumis à la question ; or, on n'a pu le soumettre à la question que dans les prisons mêmes, dans la chambre des tourments. (*In loco tormenti.*)

66. F.-X. Feller, *Biographie universelle ou Dictionnaire historique [...]*, Paris, J. Leroux, 1847-1850 (édition revue), t. IV, p. 85. L'italique n'est pas dans le texte ; on y lit toutefois cette citation de Galilée : « Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetri, où je respire un air pur auprès de ma chère patrie. »

67. De la main même d'Urbain VIII : « Qu'on l'avertisse de ne pas présenter de suppliques, sinon il sera ramené en prison » (traduit du latin) (voir G. de Santillana, *op. cit.*, p. 401-402, 455-456).

Cette réponse sans nom qu'on lui a faite, on la lui a expédiée le jour même de la mort de sa fille, dont la compagnie et les soins adoucissaient un peu ses malheurs ! L'Inquisition savait appliquer la torture à l'âme avec autant d'effet qu'au corps !

Tous les auteurs s'accordent à dire que son procès l'avait vieilli de vingt ans et qu'à Arcetri il était *accablé d'infirmités*. Il est à regretter qu'ils ne nous aient pas laissé quelques détails sur ces infirmités, car ces détails eussent pu fournir la preuve certaine de l'application de la question.

En 1637 il eut le malheur de perdre la vue. Voici comment le noble martyr s'exprime à ce sujet, dans une lettre à Diodati, en date du 2 janvier 1638 :

« Ce Ciel, ce monde, cet univers, que par mes observations, et mes évidentes démonstrations (voyez combien l'abjuration *était réelle*), j'ai agrandi cent et cent mille fois au-delà de ce qu'avaient cru les savants de tous les siècles passés, sont maintenant si restreints, si diminués pour moi, qu'ils ne s'étendent pas au-delà de l'espace occupé par ma personne. »

« La mélancolie me ronge », dit-il un peu plus loin, « une immense tristesse m'accable⁶⁸. »

Et, en effet, quels ne devaient pas être le chagrin, la tristesse, l'abattement qu'ont dû produire chez ce grand homme la barbarie et l'acharnement de ses persécuteurs ! Quelles colères intimes n'ont pas dû se faire jour, dans cet esprit qui connaissait sa force et auquel on interdisait d'en faire usage !

Néanmoins il y avait tant de puissance dans cette intelligence hors ligne, tant de vitalité dans ce génie, tant de pouvoir, de réaction dans cette nature d'élite, que c'est pendant les neuf années qu'il passa à Arcetri, qu'il composa ses meilleurs ouvrages, et en particulier ces *Discours et démonstrations mathématiques*⁶⁹ que Lagrange disait ne pouvoir venir que d'un génie extraordinaire.

Que n'eût pas fait ce génie si, au lieu de l'humilier, de le séquestrer, de lui fermer son domaine, l'enseignement et la presse,

68. Dans *Le Opere*, t. XVII, p. 247-248 ; cité dans *Œuvres de François Arago*, t. III, p. 263.

69. *Discours et démonstrations mathématiques sur deux nouvelles sciences*, Leyde, 1638.

on lui eût laissé toute latitude, toute liberté d'action ; si on l'eût applaudi pour ses découvertes, honoré pour ses travaux, encouragé dans ses recherches ?

« C'est du temps de sa réclusion à Arcetri », dit M. Arago, « que datent les plus profondes publications de Galilée. La perte de la vue semblait avoir augmenté la pénétration intellectuelle, la puissance d'abstraction de ce génie immortel ». Nous n'en finissons pas si nous voulions citer toutes ses remarques fines et marquées au coin de la plus grande sagacité sur diverses questions délicates d'astronomie. Ce puissant esprit éclaircissait quelquefois d'un mot les questions pendantes à son époque ; ou bien, avec son regard d'aigle, il plongeait dans l'avenir de la science.

Ainsi il disait que les mouvements des étoiles, mieux observés, ajouteraient aux preuves qu'il avait données du mouvement de la terre ; cette prédiction s'est réalisée. C'est dans ses ouvrages que l'on trouve la première idée de la méthode moderne de déterminer la parallaxe annuelle des étoiles. « L'espace compris entre Saturne et les étoiles », dit-il quelque part, « doit contenir des planètes encore invisibles ». Les découvertes d'Uranus et de Neptune, 200 ans après sa mort, sont venues confirmer cette remarquable prévision⁷⁰.

« On sait assez généralement », dit M. Libri, « que Galilée a inventé le thermomètre, le compas de proportion et le microscope ; que sur une vague indication il a deviné et perfectionné le télescope, et qu'armé de ce puissant instrument, qu'il dirigea le premier vers le Ciel, il a découvert les satellites de Jupiter, les phases de Vénus, les taches et la rotation du soleil, les montagnes et la libration de la lune. On sait aussi qu'après avoir découvert l'isochronisme des oscillations du pendule, il appliqua cette remarque à la mesure du temps et à la musique, comme il a appliqué les observations des satellites de Jupiter à la détermination des longitudes en mer ; qu'il a posé les bases de l'hydrostatique, créé la dynamique en donnant la théorie de la chute des corps, et appliqué le principe des vitesses virtuelles au calcul des effets des machines. Mais on sait moins que Galilée s'était occupé de toutes les branches de la philosophie naturelle ; qu'il avait composé des traités spéciaux sur l'optique, sur le choc des corps, sur

70. Cité dans *Œuvres de François Arago*, t. III, p. 296.

le magnétisme, sur le mouvement des animaux, et que si ces ouvrages ont péri, on en retrouve la substance dans ses autres écrits... »

« Dans les mathématiques appliquées, dans la physique, Galilée a fait une foule de remarques ingénieuses dont on essaierait en vain de faire l'énumération. Ici c'est un procédé pour déterminer le poids de l'air ; là des recherches sur la chaleur rayonnante, qui, dit-il, traverse l'air sans l'échauffer et est différente de la lumière ; plus loin, des considérations sur la vitesse de la lumière dont il ne croit pas la propagation instantanée. La méthode pour apprécier la cohésion des corps, l'observation à l'aide de laquelle il détermine les rapports des vibrations, ses idées sur le magnétisme terrestre, sont bien dignes de remarque. Il a aussi fait de longues recherches sur le calcul des indivisibles, sur le calcul des probabilités ; sur la force par laquelle les corps agissent les uns sur les autres. Enfin sous le rapport du style, Galilée est un des meilleurs prosateurs et des plus illustres écrivains de l'Italie. Ses dissertations sont d'une clarté, d'une lucidité inconnue à son époque, et le raisonnement y est toujours simple et juste⁷¹. »

Galilée est donc incontestablement un des génies les plus vastes, une des intelligences les plus sublimes que le monde ait vus.

Eh bien ! le plus grand crime de l'Inquisition, ce n'est pas d'avoir torturé le corps, c'est d'avoir essayé d'étouffer le génie ; c'est d'avoir muré la pensée ; c'est d'avoir conséquemment nui au progrès de la science, à la dissémination des connaissances utiles, des travaux philosophiques.

Quel est le savant qui n'a pas dû être effrayé du traitement fait à Galilée ? Est-il raisonnable de croire qu'une aussi violente persécution n'a pu avoir aucun effet sur les hommes qui s'occupaient de recherches scientifiques ? Les bûchers allumés partout, en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Hollande, ne devaient-ils pas avoir l'effet de forcer les intelligences d'élite de se dissimuler en quelque sorte, de se faire petites pour n'être pas aperçues des sbires de la pensée ?

71. G. Libri, *Histoire des sciences mathématiques*, t. IV, p. 284-285, 289-290. Dessaulles omet quelques membres de phrases.

Pendant tout le temps de sa réclusion à Arcetri, Galilée ne put, comme de raison, publier aucun de ses ouvrages. Il l'essaya bien à deux ou trois reprises différentes, mais comme sa sentence portait la défense formelle de rien publier, s'il envoyait un manuscrit quelque part, de suite arrivait une défense de l'imprimer, de la part du Saint-Office. Il réussit néanmoins, en 1638, à faire passer en Hollande le manuscrit de son grand ouvrage intitulé : *Discours et démonstrations mathématiques sur deux nouvelles sciences*, qui fut publié à Leyde la même année.

Ce grand penseur était obligé d'aller chercher des lecteurs à 400 lieues de son pays. Mais voyez encore quelle devait être sa position, quelles précautions il avait à prendre ! De peur d'un redoublement de rigueur, il obligea l'ami auquel il confia son manuscrit, d'affirmer, dans l'avertissement qu'il mettrait en tête de l'ouvrage, qu'il le lui avait dérobé.

Tous les genres de rigueurs, toutes les tyrannies possibles, toutes les tortures morales ont donc été infligées à ce véritable martyr de la science !

Eh bien ! c'est cette profonde infortune, c'est cet interminable supplice, c'est cette vie abreuvée de dégoûts, de vexations brutales, c'est cette série non interrompue de *hideuses persécutions* (Arago), que M. de Maistre, cet audacieux sophiste, cet impudent falsificateur de l'histoire, a osé railler, a osé qualifier, avec le rire du bourreau, *d'historiette de Galilée* ! Et cet homme parle, écrit, se donne comme le défenseur-né de la morale, de l'honnêteté, de la justice, du droit, de la vérité !

Galilée attachait, comme de raison, beaucoup d'importance à ce que ses travaux et ses études ne fussent pas perdus pour la science, et il prit des précautions minutieuses pour transmettre à la postérité le fruit de ses méditations et de ses veilles. Il légua tous ces manuscrits à Viviani⁷², son élève et presque son fils adoptif. Celui-ci les mit au net, mais fut obligé de les cacher, pour les soustraire aux recherches actives qui furent faites pour les découvrir. Le petit-fils de Galilée eut en sa possession plusieurs manus-

72. Vincenzo Viviani (1622-1703), disciple et légataire des manuscrits de Galilée, rédigea la première biographie de son maître, *Racconto istorico della vita di Galileo Galilei*, écrite en 1654 et publiée pour la première fois en 1717 (voir *Le Opere*, t. XIX, p. 597-632 ; t. XX, p. 555-556).

crits importants du grand philosophe, mais étant entré dans les ordres, il les brûla par scrupule.

Après la mort de Viviani, les précieux manuscrits qu'il avait rassemblés et enfouis dans un silo furent découverts par un domestique qui, ignorant la valeur de ce dépôt, crut n'en pouvoir mieux disposer qu'en les vendant à un charcutier, qui en fit des enveloppes.

Le sénateur Nelli, un des grands admirateurs de Galilée, étant un jour entré dans la boutique de ce charcutier pour y acheter quelque chose, l'enveloppe de l'objet acheté se trouva être une lettre autographe de Galilée. Nelli retourne de suite chez le charcutier, lui demande comment il se trouve en possession d'un pareil document, et le charcutier lui indique une valise toute pleine de *chiffons*, disait-il. Ces *chiffons* n'étaient rien moins que les lettres et les manuscrits de Galilée. Nelli acheta de suite la valise et son contenu, et commença un grand travail sur la vie du philosophe ; mais il mourut avant d'avoir pu l'achever. Les manuscrits de Galilée sont encore dans une bibliothèque particulière, à Florence, et ils forment plusieurs volumes.

Cette grande intelligence s'éteignait le 8 janvier 1642, l'année même de la naissance de Newton, qui occupa avec tant d'éclat et de gloire la place que Galilée avait laissée vide⁷³. Son génie passait dans un autre homme.

Galilée est mort à l'âge de 78 [ans].

Vous le voyez, Messieurs, la persécution que subit ce grand homme n'a pas été une affaire passagère, une querelle d'un moment, de quelques semaines ou de quelques mois. Elle ne s'est pas bornée à de simples tracasseries d'écoles, à de pures disputes théologiques ; elle n'a pas été seulement la conséquence des passions d'un moment, le résultat de l'inimitié ou de la mauvaise humeur de quelques hommes ; elle ne s'est pas bornée surtout à l'unique défense d'interpréter la Bible autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

C'étaient, quoi qu'on en dise, les systèmes surannés, les routines consacrées par une longue habitude, les préjugés d'une intolérante ignorance qui s'insurgeaient contre la *supériorité* du

73. Newton est né le 25 décembre 1642.

génie, contre l'avancement de la science. C'était la philosophie scolastique qui se roidissait contre sa défaite.

C'était le passé qui se levait menaçant pour faire reculer l'avenir.

C'était l'ignorance qui ne pouvait supporter l'éclat d'une lumière trop subite.

C'était les introducteurs, dans le monde, de l'asservissement de l'esprit, de l'esclavage de la pensée humaine, qui jetaient un immense cri de colère et d'effroi à l'idée de son émancipation.

Ce n'était pas tant Galilée que l'on persécutait que les principes de libre arbitre moral, d'indépendance philosophique qu'il introduisait dans l'enseignement, dans les études scientifiques. Dans l'homme on poursuivait une idée que l'on croyait ennemie ! Avec le professeur on croyait proscrire l'œuvre.

Ce qui le prouve, c'est que l'on est encore plus strict contre la doctrine que barbare envers l'individu. Une fois la condamnation prononcée, c'est l'intelligence que l'on séquestre avec le plus de rigueur ! C'est beaucoup plus contre le génie que contre l'individu que l'on sévit ! C'est à la pensée surtout que l'on interdit son domaine naturel, la libre communication avec les peuples, avec l'humanité !

Défense de rien écrire, de rien publier ! « Eh ! quoi ! » disait Micanzio⁷⁴ au grand Inquisiteur, « même s'il voulait imprimer le Credo ? »

On savait que toutes ces défenses, que toutes ces prohibitions de l'intolérance n'atteignaient pas la pensée ; que l'âme conservait sa puissance méditative, sa force créatrice ; que fait-on ?

On ôte à l'illustre victime presque toute possibilité de faire de nouvelles découvertes scientifiques. À Arcetri ce grand homme se plaint qu'il n'a plus aucun moyen de pousser ses investigations, de continuer ses recherches, d'éclaircir ses doutes, de multiplier ses expériences, de compléter ses travaux.

« Il me restait pourtant beaucoup à faire », écrit-il à Diodati⁷⁵.

74. Fulgenzio Micanzio (1570-1654), théologien (voir *Le Opere*, t. XX, p. 484).

75. Lettre de Galilée à Elia Diodati, 15 mars 1635 (voir F. Lo Chiatto et S. Marconi, *Galilée entre le pouvoir et le savoir*, p. 257).

Que de découvertes en germe, peut-être, dans ces paroles, venant d'une telle intelligence !

Hélas ! la lumière était sous le boisseau !

La lettre voulait tuer l'esprit !

Et puis, voyez quelle suite, quelle persévérance, dans ce combat livré par l'esprit d'intolérance aux idées progressives, à la science émancipée.

On condamne Copernic, et par contre-coup Galilée, en 1616. Quatre ans après, en 1620, on condamne Kepler et ses démonstrations *rigoureusement, exclusivement mathématiques*. Treize ans plus tard, en 1633, on condamne Galilée personnellement, on l'emprisonne, on le torture, et on le force à l'abjuration d'une vérité *mathématiquement démontrée*.

De 1633 à 1642, pendant neuf ans, on le prive de sa liberté personnelle ; il ne peut voir librement ses amis ; on le tient séparé du reste du monde ; on met le séquestre sur son génie ! Il n'est pas dans un de ces sombres et sinistres édifices que l'on nomme prisons, je le sais ; mais personne, hormis le Grand-Duc de Toscane et les Inquisiteurs, ne peut le voir, l'approcher sans permis ! Il ne peut franchir l'enceinte de sa maison et de l'étroit enclos qui le contient.

Voilà ce que les admirateurs de l'Inquisition appellent *n'être pas en prison...* être traité *avec tous les égards, tous les ménagements possibles* !

Et puis, au moins, pour justifier ou expliquer ces rigueurs, s'agissait-il d'un crime commis ? Pas le moins du monde. On voulait tout simplement infliger une *légère punition* (style d'aujourd'hui) à l'un des plus grands génies de l'histoire qui s'était donné le tort de vouloir démontrer une vérité.

Cette *légère punition*, c'est la disparition de ce génie de la société dont il était la plus haute gloire. Cela dura neuf ans ; mais avec les admirateurs de l'Inquisition, qu'est-ce que neuf ans dans la vie d'un homme, en aurait-il déjà soixante-dix ? Ces philanthropes d'une nouvelle espèce n'ont pas encore réussi à découvrir là, je ne dirai pas une monstruosité, mais même la plus simple exagération de rigueur.

Pendant ces neuf années il ne peut rien publier, rien communiquer de ses méditations au monde savant. En tant qu'écrivain

c'est le silence absolu et perpétuel qu'on lui impose. Pourquoi ? *Parce qu'il tenait trop à ses opinions*, dit Bergier⁷⁶, opinions que tout le monde a adoptées depuis. Son corps n'était pas au cachot, dit-on. – Non, sans doute ; mais son intelligence, son âme, sa pensée, y étaient bien certainement ! C'est bien plus encore le génie auquel il est défendu de franchir le seuil ; et il faut qu'un de ses amis aille jusqu'au fond de la Hollande, à quatre cents lieues de Florence, pour faire imprimer une de ses œuvres ! Et encore est-il obligé de déclarer qu'il la lui a dérobée, de peur de le compromettre !

Et après tout cela, on n'a que des sarcasmes et des injures à jeter à ceux qui osent observer que Galilée n'a pas été traité avec toute la douceur possible !

Après sa mort, les familiers de l'Inquisition prétendent que ses dernières dispositions sont entachées de nullité, parce qu'ayant été pénitencié par l'Inquisition, il n'avait pas le droit de tester. Il fallut, pour que ses dernières volontés fussent respectées, que les trois plus célèbres légistes de Florence décidassent que sa condamnation ne l'avait pas flétri !

Ce ne fut que cent quinze ans après la mort de ce grand homme, et grâce à Benoît XIV⁷⁷, l'un des Pontifes les plus éclairés qui aient gouverné l'Église, que l'on commença à permettre l'impression des ouvrages où l'on traitait du mouvement de la terre. Néanmoins il était toujours défendu d'exposer le système de Copernic comme étant la vérité scientifique. On permettait seulement de le présenter sous forme d'hypothèse.

Enfin, le 16 août 1820, deux cents ans exactement après la condamnation des démonstrations mathématiques de Kepler, la congrégation du Saint-Office décida que l'on pouvait se servir de l'affirmation en exposant le système de Copernic ; et deux ans plus tard, le 17 décembre 1822, la même congrégation rendit un jugement définitif confirmant la permission donnée en 1820, et

76. N.-S. Bergier, *Dictionnaire théologique*, 1^{re} édition en trois volumes, 1788-1790, article « Galilée ». Se reporter aux éditions antérieures à celle, « revue et corrigée », de l'abbé Lenoir (1880).

77. Pape de 1740 à 1758. C'est à la fin de son pontificat, soit en 1757, qu'on commença à revoir la position de l'Église sur l'héliocentrisme (voir *Catholicisme*, t. I, col. 1439-1440).

déclarant *permises à Rome* l'impression et la publication « d'ouvrages traitant de la mobilité de la terre et de l'immobilité du soleil, selon l'opinion commune des astronomes modernes ». (*Operum tractantium de mobilitate terræ et immobilitate solis, juxta communem modernorum astronomorum opinionem.*) Ce dernier décret fut approuvé et ratifié par le Pape Pie VII⁷⁸. Malgré cela, les ouvrages de Copernic, de Foscarini, de Stunica⁷⁹, de Kepler et de Galilée ne furent rayés de la liste de l'Index qu'en 1835.

Ce n'est donc réellement qu'en 1822 que, débordée de toutes parts, isolée dans le monde scientifique, reléguée en quelque sorte au bas de l'échelle intellectuelle, l'Inquisition a permis, sans réserve, d'enseigner la science de Copernic, de Kepler et de Newton.

Ce n'est donc qu'en 1822, il y a trente-quatre ans, que l'Inquisition a formellement autorisé la croyance au monde tel que Dieu l'a fait !

Il y avait deux cents ans que la vérité philosophique, la science moderne, la vraie science chrétienne, au fond, frappaient à la porte et n'étaient pas admises !!!

L. A. DESSAULLES

78. Pape de 1800 à 1823. Le décret de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition (11 septembre 1822) est approuvé par le pape le 25 septembre (voir *Catholicisme*, t. XI, col. 261-268 ; *Dictionnaire de théologie catholique*, vol. 6, t. I, col. 1093).

79. Voir *supra*, p. 153, n. 38.

XI

1861¹

À peine a-t-il rédigé le prospectus du Pays, en janvier 1852, que Dessaulles doit quitter le journal pour se consacrer à ses tâches seigneuriales à Saint-Hyacinthe. Sa fonction de représentant élu de la circonscription de Rougemont au Conseil législatif (novembre 1856-décembre 1863) du Canada-Uni le met en bonne position pour expédier des correspondances parlementaires au Pays.

En 1860, sa famille s'installe à Montréal, au 33 de la rue Berri, près de Lagauchetière. Dessaulles peut alors assumer la rédaction du Pays, du 1^{er} mars 1861 au 26 décembre 1863. Dès son entrée au journal, il aborde la question du pouvoir temporel du pape confronté aux succès des libéraux italiens. L'anticlérical, qui avait publié un fameux article sur la question dans l'Avenir du 14 mars 1849, demeure conséquent, tout comme M^{gr} Bourget, qui se voit refuser par les directeurs du Pays, malgré l'assentiment de Dessaulles, en 1862, la publication de sept longues lettres où il dénonce les positions du journal et de son rédacteur sur la question italienne et romaine.

Le bilan qu'il dresse de l'année 1861 donne l'exacte mesure de sa connaissance des tenants et aboutissants des événements européens et états-uniens.

Cette feuille porte à nos lecteurs les derniers échos d'une année qui vient de se fondre, comme tant d'autres, sous la marche irrésistible du temps. Comme toutes ses devancières, elle offre

1. *Le Pays*, 31 décembre 1861.

aux méditations du penseur et à l'observation du philosophe sa part de bien et de mal, sa somme de misères d'un côté, de progrès de l'autre.

Dans l'ancien monde, elle nous montre, en Pologne, un peuple martyr, souffrant héroïquement des brutalités sans nom, gémissant sans répit, sous une tyrannie sans entrailles, mais sachant attendre avec patience l'époque où il lui serait permis de reprendre son rang parmi les nations souveraines. Le *progrès* est lent à faire son apparition sur l'horizon politique de la Pologne, mais il se fait graduellement dans l'opinion et il arrivera aussi irrésistiblement là qu'ailleurs quand l'heure marquée par la Providence pour punir ses oppresseurs aura sonné à l'horloge des siècles. Il y a bientôt trente ans que la Pologne expie dans le sang et les larmes, dans les horreurs du cachot ou le désespoir de l'exil, l'anathème néfaste qui l'a offerte en holocauste aux vengeances du Czar. L'héroïsme de ce noble pays, écrasé sous un sceptre de fer, et auquel la seule voix amie sur laquelle il pût compter a fait défaut au moment de l'épreuve suprême, semble, dans le moment, poussé à bout, et ne plus pouvoir supporter les effroyables vexations dont un despote l'abreuve² !

Comme l'Italie, ce peuple, brisé par une oppression féroce, semble ne pouvoir espérer son salut que d'une intervention extérieure.

D'où viendra la main amie qui le replacera au rang d'où le parjure de trois despotes l'a fait déchoir ? C'est encore là le secret de l'avenir.

L'année qui s'écoule nous montre encore la Hongrie³, provoquée à l'insurrection par la violation systématique de ses droits

2. En février et en mars 1861, des manifestations ont lieu en Pologne pour commémorer l'insurrection de 1830-1831. Les troupes russes interviennent et, face à un nouveau soulèvement, le pouvoir tsariste réprime brutalement le pays. En évoquant les « trois despotes » – l'empereur d'Autriche, le tsar de Russie et le roi de Rome (le pape) –, Dessaulles reprend un propos de 1851 (*Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, p. 16) qu'on lui reprochera fréquemment par la suite.

3. Face aux initiatives des libéraux nationalistes de Louis Kossuth (1802-1894) et à la déclaration d'indépendance (14 avril 1849) de la Hongrie, l'Autriche fait appel au tsar Nicolas pour obliger les Hongrois à capituler (13 août 1849). La Hongrie est alors soumise à un régime autrichien répressif, mais Kossuth parvient à s'enfuir. À deux occasions, à l'Institut canadien de Montréal, on s'est intéressé

séculaires, se réfugier avec grandeur dans sa force d'inertie et déjouer ainsi les espérances du gouvernement hypocrite, parjure et spoliateur de l'Autriche ;

Elle nous montre encore ce dernier empire, croulant sous l'inhabile administration de ses finances ; employant son énorme armée à retenir forcément sous une domination détestée, les nombreuses nationalités, si distinctes de mœurs et de langages, qui occupent son territoire rapiécé sans intelligence comme sans instinct des aspirations nationales. La chute de l'Autriche, comme puissance souveraine, sera le plus grand pas dans la voie du progrès humanitaire qui aura été fait depuis la révolution de 1789⁴ ;

Elle nous montre aussi cette merveilleuse Italie, cette mère des arts et de la civilisation en Europe, où l'œuvre de la régénération nationale marche à grands pas en dépit des inintelligentes protestations des hommes du passé contre ce progrès si hautement pratique qui les effraie ; elle nous la montre repoussant énergiquement de son sol tous ces *indigents souverains* (pour nous servir de l'expression de M. de Montalembert⁵) qui, par le morcellement insensé de son magnifique territoire, et par une politique exclusivement réactionnaire et antinationale, l'avaient reléguée au dernier rang des peuples ; elle nous la montre enfin revenant peu à peu à l'unité politique et nationale, et indiquant au monde,

à la crise hongroise : Louis Ricard y a fait une conférence publique sur Louis Kossuth le 4 mai 1852 (*le Pays*, 9, 11, 14, 16, 21 juin et 2 juillet 1852) et une autre le 18 mars 1853 sur « La lutte de la Hongrie en 1848, son origine, ses moyens et son dénouement » (*le Pays*, 23 mars 1853). Kossuth faisait alors une tournée aux États-Unis et le « kossuthisme » était à son apogée (voir J. Béranger, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990, p. 561-564, 590-616).

4. La situation politique de l'Autriche de 1860 trouve son origine, au début du siècle, dans les guerres napoléoniennes. Après la victoire de Napoléon sur les Autrichiens à Wagram (juillet 1809), s'esquisse une coalition antinapoléonienne à laquelle Metternich (1773-1859) associe l'Autriche. Après le Congrès de Vienne (1815), l'impérialisme autrichien se déploie vers l'Italie et l'Adriatique, puis, se ralliant à l'idée de la Sainte-Alliance (Prusse, Russie et Autriche), s'oppose à la montée du libéralisme et des nationalismes, dans l'espoir d'assurer un équilibre européen. Pour réprimer une révolution à Vienne même et des soulèvements en Italie et en Hongrie (mars et avril 1848), un gouvernement centralisateur et policier s'installe jusqu'en 1859. Mais l'Autriche perd la Lombardie aux mains des Franco-Piémontais lors des batailles de Magenta et de Solferino (juin 1859) (voir G. Berthier de Sauvigny, *Metternich*, Paris, Fayard, 1986 ; J. Béranger, *op. cit.*, p. 553-613).

5. Montalembert, « Pie IX et la France en 1849 et en 1859 », *le Correspondant*, 25 octobre 1859 (référence fournie par Philippe Sylvain).

dans sa grande exposition de l'industrie, à quelles destinées elle est appelée comme nation manufacturière, du moment qu'un gouvernement éclairé et vraiment national favorisera le déploiement de son génie au lieu de l'enchaîner par peur de son émancipation intellectuelle et politique. Ici la marche du *progrès* est plus sensible, plus rapide que dans tout autre pays comme si la Providence se plaisait à infliger une sévère leçon à ses plus grands ennemis⁶.

Elle nous montre en France un des hommes les plus puissants qui aient existé rentrant peu à peu dans le droit commun de la démocratie, et sachant céder de temps à autre à la pression de l'opinion publique ; elle nous montre cet homme, mettant en quelque sorte sa nation au timon des affaires de l'Europe, et la présentant aux nationalités opprimées, comme le phare resplendissant vers lequel doivent converger tous les regards et toutes les espérances ; elle nous le montre enfin incontestablement grand par son esprit d'initiative et par les résultats sérieux et tangibles qu'il a su réaliser, administrant si habilement les affaires générales du pays qu'un déficit d'un milliard, évidemment prévu et graduellement amené, n'y cause non seulement pas la moindre commotion, mais pas même le moindre malaise relativement à l'avenir⁷.

6. Le *risorgimento* – la « résurrection » –, qui symbolise depuis 1815 la conquête de la liberté et de l'unité italiennes, est sur le point de se réaliser. Après l'époque (1815-1830) de la résistance des *carbonari* (membres de sociétés secrètes organisées sur le modèle des corporations de « charbonniers ») à l'Autriche, puis la période des soulèvements de 1830 et de 1848 inspirés par les révolutions tant en France qu'à Vienne, la répression autrichienne et française frappe à nouveau l'Italie en 1848. Seul le Piémont demeure indépendant et Cavour (1810-1861) y poursuit le projet d'unité de l'Italie, compliqué par l'alliance de l'Autriche et de la papauté. La tenue, à Turin, du premier parlement italien en 1860 marque la libération et l'unification du Nord de la péninsule. L'espoir se porte alors vers le Sud. Au moment où Dessaulles fait le bilan de 1861, Garibaldi a libéré, en septembre 1860, le royaume des Deux-Siciles et Victor-Emmanuel II a été proclamé (mars 1861) roi d'Italie (voir S. Romano, *Histoire de l'Italie du Risorgimento à nos jours*, Paris, Seuil, 1977).

7. L'appui de Napoléon III (1808-1873) à l'unité italienne – victoires françaises à Magenta et à Solferino en juin 1859 – fait un peu oublier son coup d'État du 2 décembre 1851 et son régime autoritaire (1852-1860), néanmoins marqué par une forte expansion économique. La politique de l'empereur à l'égard du pouvoir temporel du pape, jugée néfaste par les milieux catholiques, l'incite à chercher l'appui des libéraux et contribue à la mise en place de la phase libérale de l'Empire (voir P. Séguin, *Louis-Napoléon le Grand*, Paris, Grasset, 1990, p. 249-263, 345-348).

Elle nous montre l'Irlande, menacée de nouveau de famine, comptant avec raison sur les sympathies publiques et sur un système administratif tellement amélioré qu'une nouvelle décimation de sa population n'est plus une chose possible.

Elle nous montre encore les susceptibilités nationales faisant place à la raison, et au sentiment mieux compris de la dignité des peuples, dans les rapports de deux grandes nations dont l'alliance ne sera pas troublée par la même cause qui les avait fait courir aux armes il y a cinquante ans. Voilà incontestablement un progrès dû à la seule influence de l'opinion⁸.

D'un autre côté elle nous montre la réaction politique et les tendances absolutistes momentanément victorieuses en Espagne⁹, et elle a vu l'institution de tout temps maudite de l'esclavage ébranler d'un dernier et puissant effort le sol de l'Amérique ! Mais nous avons le ferme espoir qu'une autre année ne s'écoulera pas sans que le *progrès* ne reprenne son empire, et ne fasse sentir sa bienfaisante influence en aplanissant les difficultés, en faisant triompher la puissance du droit, et en démontrant une fois de plus la force et la souplesse des institutions démocratiques.

Nous avons la plus grande confiance que l'année 1862 relèguera dans l'oubli du passé, et jettera aux gémonies [de] l'histoire le cri de triomphe que l'absolutisme a lancé sur le monde à la vue du nuage qui a momentanément couvert la plus belle démocratie qui fût jamais.

Nous n'avons jamais un instant douté que les institutions démocratiques ne continuent dans l'ordre fondamental de leur organisation le principe curatif des maux temporaires que les intérêts sectionnels ou les passions humaines peuvent faire surgir dans leur sein.

8. Après la loi d'émancipation des catholiques (1829), les efforts du Premier ministre anglais Gladstone (1809-1898) pour apaiser les conflits entre protestants et catholiques mèneront à la séparation entre l'Église protestante d'Irlande et l'État (1869).

9. Le règne d'Isabelle II (1843-1868) est marqué par l'instabilité politique, les scandales financiers et le favoritisme, sans qu'on parvienne à établir une monarchie parlementaire (voir M. Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, p. 2418).

L'épreuve que la nation américaine subit en ce moment n'aura servi qu'à épurer le système administratif en corrigeant ce que les institutions purement populaires, encore à l'état d'expérience, pouvaient avoir de défectueux dans certains détails d'organisation.

L'institution de l'esclavage s'est portée à elle-même son coup de mort en essayant de morceler le territoire, pour se perpétuer avec plus de sécurité dans l'isolement géographique ; et son abolition aura probablement été hâtée de trente ans par le gigantesque effort qu'elle vient de faire pour conquérir une suprématie que la Providence ne peut lui concéder sans, en quelque sorte, se donner à elle-même un démenti.

L'esclavage n'est que le dernier relais de la barbarie, le dernier vestige de l'antiquité païenne faisant tache sur le droit chrétien. Sa défaite est donc une chose aussi certaine que celle du servage l'a été dans un temps en Europe ; que celle de l'absolutisme l'est aujourd'hui.

Maintenant qu'il n'est pas une violence des oppresseurs, pas une plainte des opprimés qui, au moyen des chemins de fer, du télégraphe électrique, et des cent mille voix de la presse, ne parviennent en quelques heures jusque dans les recoins les plus ignorés de notre globe, la régénération politique ou sociale d'une nation s'accomplit en moins d'années aujourd'hui qu'il ne fallait de siècles avant que le génie de l'homme n'eût rapetissé le monde.

Il ne faut donc pas douter de l'avenir de la démocratie aux États-Unis, parce que la prédominance longtemps maintenue d'une institution abhorrée, non seulement sur tous les départements de l'État, mais aussi sur tous les détails de son administration, s'est enfin manifestée au monde par une tentative désespérée de désunion et d'amoindrissement national ; précédée de la désorganisation systématique des forces du gouvernement, de la dilapidation du trésor, de la corruption jetée à pleines mains des régions du pouvoir.

Il n'y a jamais eu d'empire, si puissant qu'il fût, qui n'ait eu ses commotions intérieures, ses convulsions politiques ; de même qu'il n'existe pas d'organisation physique qui ne soit soumise à certaines perturbations organiques.

On a vu quelquefois les maladies d'un corps sain et robuste réjouir ceux qui lui enviaient sa force et sa beauté. C'est là préci-

sément ce que font aujourd'hui les partisans aveugles de l'absolutisme, les ennemis de l'indépendance de la pensée et de la suprématie de la raison, que la prospérité merveilleuse des États-Unis faisait gémir de dépit. On voit aujourd'hui quel cri d'allégresse se fait jour chez ces partisans de l'automatisme universel ! On voit quelle joie profonde ils éprouvent à la vue d'une maladie de la démocratie ; maladie qui n'a été produite, au fond, que par l'implantation irréflechie d'un germe de mort dans son sein.

Le ver était dans le fruit, le poison dans l'organe.

Ce n'est pas la génération présente qui en est coupable. Et bien bornés ou bien injustes sont ceux qui lui font un crime d'une commotion que la nature même des choses rendait inévitable. La liberté et l'esclavage, le droit et la servitude, l'égalité civile et sa négation, l'avenir et le passé en un mot, ne peuvent exister dans le même pays, habiter sous le même toit, sans que tôt ou tard, le mal : *l'esclavage*, ne cherche à prédominer sur le bien : *la liberté* !

Pour que la maladie soit extirpée du corps social, il faut qu'elle y cause des perturbations. Alors on cherche le remède et on l'applique.

D'où vient la perturbation actuelle aux États-Unis ? Est-ce de ceux qui ont, avec toutes les formes légales, et dans les limites voulues par la constitution, remporté une victoire électorale, par l'élection d'un Président¹⁰ ; ou de ceux qui, une fois le fait légitimement obtenu, n'ont pas voulu se soumettre à la constitution et à la loi et les ont violées toutes deux, en s'emparant, à main armée, des propriétés de l'État ?

C'est donc l'illégalité qui sert de base à la perturbation actuelle ; c'est donc l'idée anarchique qui l'a inspirée !

10. Abraham Lincoln (1809-1865) vient d'être élu président des États-Unis, le 6 novembre 1860. Dessaulles fera, du 14 décembre 1864 au 6 avril 1865, six conférences publiques à l'Institut canadien de Montréal sur « la guerre américaine, ses origines et ses causes », centrées sur la question de l'esclavage et de la démocratie (voir Y. Lamonde, *Gens de parole*, p. 69 et 157). Sur l'attitude canadienne-française favorable aux États du Sud, voir P. Savard, « 1861, la presse québécoise et la guerre de Sécession », *Cahiers d'histoire de la Société historique (Québec)*, vol. 13, 1961, p. 110-128.

Ce n'est donc pas de là que le bien peut venir ! Le maintien de l'esclavage, c'est la reculade vers le droit payen, ce n'est donc pas le *progrès*.

Nous croyons donc que si 1861 a vu l'esprit du passé apparaître à la surface du monde politique, aux États-Unis, et essayer d'y introniser l'esprit révolutionnaire, 1862 verra cette tentative étouffée par le bon sens général et par l'incroyable vitalité que les principes démocratiques savent insuffler chez les nations.

Car qu'on ne s'y trompe pas, la révolte du Sud, c'est le passé qui se lève menaçant pour enrayer l'avenir ; c'est l'absolutisme qui, tout en criant à *l'esprit révolutionnaire en Europe*, se fait révolutionnaire ici. Preuve, le Sud compte parmi ses champions, voit dans les rangs de ses défenseurs, précisément les supports du despotisme dans le monde civilisé. C'est le torysme, en Angleterre, c'est le légitimisme en France, c'est le ministérielisme fossile ici, qui acclament le Sud et anathématisent le Nord, qui seul, pourtant, a la constitution et la légalité pour lui.

Ceux qui crient contre les *révolutionnaires d'Italie* sont précisément les mêmes esprits qui sympathisent avec les *révolutionnaires* du Sud ; précisément comme on voit en Italie même, ceux qui anathématisaient les révolutionnaires des légations diriger eux-mêmes les révolutionnaires de Naples ! Car enfin où est la révolution aujourd'hui dans le Sud de la péninsule, si ce n'est chez les partisans d'un Roi tombé malgré son armée, malgré le prestige du pouvoir, malgré l'organisation politique et nationale qu'il tenait dans sa main, en quelque sorte, et qu'il pouvait diriger à volonté ; et tombé devant qui ? Devant un homme sans armée régulière, à la tête seulement de quelques soldats improvisés, et qui, *lui sixième*¹¹, entre sans coup férir dans une capitale de 500,000 âmes !

Une fois François II¹² parti de Gaëte, où est le pouvoir, où est l'autorité, où est le délégataire de la souveraineté nationale ?

11. Philippe Sylvain suggère avec pertinence que « sixième » signifie ici le sixième « État », soit la Sicile, à se joindre au mouvement d'unité nationale italienne, après le Piémont, la Vénétie-Lombardie, la Toscane, Modène, Parme et Naples.

12. François II (1836-1894), roi du royaume des Deux-Siciles – appellation officielle du royaume de Naples depuis 1816 –, doit capituler le 13 février 1861, suite à l'expédition victorieuse des Mille conduite par Garibaldi, qui prend Naples le 7 septembre 1860 (voir Max Gallo, *Garibaldi*, Paris, Fayard, 1982, p. 247-285).

On n'entassera jamais assez de sophismes pour faire croire aux gens sincères que l'autorité légale et légitime, ce soit ce roi disparu qui, ne pouvant conserver sa capitale, est allé d'abord se réfugier dans une citadelle à la tête de quelques milliers de mercenaires qui, à aucun titre, ne pouvaient représenter la nation, pour aller ensuite promener son exil en terre étrangère !

Une famille exilée ne peut être le *pouvoir établi de Dieu*, car ce pouvoir doit être visible, actuel, présent dans la nation et non évanoui à l'étranger !

Or quels sont aujourd'hui ceux qui *anathématisent le pouvoir présent* et soutiennent une famille absente qui n'est plus le pouvoir ? Précisément ceux qui ont toujours à la bouche le texte de saint Paul sur la soumission due au pouvoir ! Eh bien l'esprit révolutionnaire, contre lequel ils ont tant crié, souffle sur eux aujourd'hui et les met en contradiction avec eux-mêmes ! Ceux qui se disent les représentants de l'ordre dans sa plus haute expression sont devenus les fauteurs du désordre dans le royaume de Naples ! De par le texte de saint Paul ils approuvent le brigandage, et leurs journaux en font l'apothéose ! !

Pour eux aujourd'hui, dans le royaume de Naples, le représentant de la loi, de l'autorité, de l'ordre ; la plus haute expression, la plus visible personnification du pouvoir royal, c'est le brigand Chiavone¹³ et ses 500 bandits qui pillent et incendient les fermes, assassinent les hommes et enlèvent les femmes ! !

Le gouvernement du Piémont, disent ces défenseurs de la religion, de la société et de la famille, est l'ennemi de la religion, de la société et de la famille, on peut donc légitimement le renverser ! Voilà pourquoi on donne cette mission à l'illustre brigand Chiavone qui, naguère, promenait avec lui dans ses expéditions, sa concubine, M^{lle} Cocco, jusqu'au moment où il l'a bravement laissée aux mains de l'ennemi¹⁴ !

Voilà l'homme que les partisans de l'ordre jugent digne de venger la religion, la société et la famille ! !

13. Luigi Alonzi (1823-1862), dit Chiavone, surnom d'un soldat des Bourbons de Naples devenu brigand et finalement fusillé par eux (voir *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1960, t. II, p. 523).

14. Note de l'auteur : Nous avons lu récemment ces intéressants détails dans une feuille italienne.

Non, le *progrès* n'est pas plus avec les propriétaires d'esclaves qu'il n'est avec les réactionnaires de Naples. Seulement ici l'avantage reste et de bien loin, à l'Amérique parce qu'au moins les révolutionnaires du Sud ont formé une organisation nationale qui leur a fait mériter le titre de *belligérants*, pendant que les réactionnaires de Naples resteront éternellement flétris du titre qu'ils se sont décernés eux-mêmes. Incendiaires et pillards, ils n'ont pas osé se donner un autre nom que celui de *brigands* et ils s'en montrent dignes.

Si le Sud n'est pas subjugué, il formera un gouvernement régulier et se constituera en corps de nation ! Supposons, par impossible, Borgès¹⁵ et Chiavone vainqueurs : quelle en est la conséquence ? Ce n'est pas seulement François II qui monte sur le trône, c'est avec lui le brigandage qui l'y aura porté, qui aura fait ses conditions, stipulé sa récompense, et qui restera, comme par le passé, maître du royaume par trois ou quatre effroyables associations, comme la CAMORRISTA¹⁶, et quelques autres affiliations de bandits auxquelles le pouvoir royal permettait d'exercer leur industrie par lettres patentes de la police.

Si l'année qui s'écoule aujourd'hui n'a pas vu la fin du brigandage napolitain, il n'y a aucun doute que 1862 nous rendra témoin de la pacification de ce beau pays que la réaction gémit de lui voir échapper. Ce n'est pas à François II que l'on tient, c'est aux idées représentées par lui, par l'Autriche, c'est au despotisme, en un mot ; et chose digne de remarque, non pas tant au despotisme politique qu'au despotisme moral ! Ce à quoi l'on tient surtout, c'est à la soumission aveugle de l'esprit *même dans l'ordre purement civil*. Voilà le but principal, avoué ou désavoué, selon l'interlocuteur, de l'école dont Chiavone est aujourd'hui le *glorieux* représentant, nous pourrions presque dire le symbole ! *Quomodo ceciderunt*¹⁷...

15. Nous n'avons rien trouvé sous le patronyme de Borgès, Borghi, Borghese ou Borghesi dans les encyclopédies et dictionnaires biographiques italiens.

16. Membre de la *camorra*, société secrète napolitaine d'abord favorable à la cause de l'unité italienne ; le mouvement déborda bientôt le pouvoir et le harcela par des actes de brigandage et d'extorsions.

17. Allusion à la complainte de David sur Saül et Jonathas : « *Quomodo ceciderunt fortes in prælio ?* » – « Comment les héros sont-ils tombés au milieu du combat ? » (II *Samuel*, I, 25).

Quant au *Sud*, sa position financière, tant du gouvernement que des particuliers, est devenue si grave, que nous penchons fortement à croire que l'esprit sectionnel – que l'on y qualifie de patriotisme et qui sans aucun doute y a montré une grande puissance – devra se soumettre aux nécessités de la situation. On a des hommes sans doute, mais l'argent manque. Une seule chose a soutenu le *Sud*, c'est l'espoir de voir briser les blocus par les grandes puissances européennes et de les voir reconnaître la confédération. Le jour où cet espoir s'évanouira sera forcément celui de son retour à l'unité.

Pour revenir au Canada, 1861 nous a rendus témoins du départ de ce Gouverneur universellement honni dans le pays ; qui vivra dans nos souvenirs comme la personnification de l'ineptie, de l'astuce, de la partialité, de la brutalité de manières et de langage, de la mesquinerie personnelle, de l'ignorance du devoir, de l'encouragement donné à la corruption, au mensonge et au mépris des sentiments.

Cet homme a fait perdre entièrement à la haute position de représentant de notre Reine le prestige que sir Charles Bagot, Lord Metcalfe et Lord Elgin avaient su lui donner ; le premier par son caractère noble et loyal avant tout ; le second par son affabilité et sa munificence sans bornes ; le troisième par la supériorité de son intelligence. Sir Edmund Head était exactement, et dans chaque détail, la contradiction de ses trois prédécesseurs. Il en a été, en certaines occasions, la burlesque parodie¹⁸.

18. Sir Edmund Walker Head (1805-1868), gouverneur général du Canada de 1854 à 1861, est mêlé à la crise politique de 1857 à propos du choix d'une capitale pour le pays. Cette question entraîne la démission du gouvernement Cartier-Macdonald ; Head appelle alors George Brown à former un gouvernement tout en promettant de ne pas dissoudre la Chambre. Après avoir prêté le serment d'office et démissionné de leur siège à la Chambre, George Brown et Antoine-Aimé Dorion font face à un vote de non-confiance de la part de l'opposition et demandent la dissolution du Parlement, qui leur est refusée par le gouverneur Head. Cartier est alors invité à former un nouveau ministère, sans avoir à déclencher une nouvelle élection, alors que Brown et Dorion, démissionnaires, doivent, eux, se présenter devant leurs électeurs. Dessaulles a suivi de près cet épisode, connu sous le nom de « double remaniement », alors qu'il était conseiller législatif (1856-1861) et correspondant parlementaire du *Pays* (voir sur Head, *DBC*, t. IX, p. 419-426 ; sur sir Charles Bagot, gouverneur-général du Canada de 1841 à 1843, *DBC*, t. VII, p. 33-36 ; sur le baron Charles Metcalfe (1843-1845), *DBC*, t. VII, p. 653-660 ; sur James Bruce, 8^e comte d'Elgin (1846-1854), *DBC*, t. IX, p. 97-102).

1861 a aussi vu la fin du parlement sans contredit le plus corrompu dont nos annales fissent mention. Les fautes les plus criantes, les violations de la constitution et de la loi les plus audacieuses, les corruptions les plus révoltantes, les actes de pillage les plus flagrants, les lois les plus insensées, il a tout approuvé, tout sanctionné, tout pardonné.

Espérons qu'avec un nouveau parlement, 1862 verra surgir à notre horizon une politique nouvelle qui fera oublier les hontes du passé, réparera les trahisons du chef du cabinet, et délivrera le pays de son égoïsme et de son incapacité.

Nous avons enfin à féliciter nos lecteurs de ce que l'année 1861 a vu s'éloigner, aussi rapidement qu'elle était venue, la crainte d'une collision nationale entre l'Angleterre et les États-Unis.

Cette guerre qui eût été une ruine commerciale pour nous et eût inévitablement amené le fléau de l'invasion étrangère est maintenant détournée.

L'acte du capitaine Wilkes¹⁹ a été désavoué par son gouvernement, et les commissaires du Sud vont être remis sous la protection du pavillon anglais.

Nous pourrons donc commencer une nouvelle année sans que l'horizon national soit chargé de nuages.

Nous pourrons entrer dans l'année 1862 sans inquiétude de l'extérieur, et reporter toute notre énergie sur notre politique intérieure qui demande de promptes et fondamentales réformes.

19. Charles Wilkes (1798-1877), officier de marine, explorateur, commandant du *San Jacinto*, intercepte le vapeur anglais *Trent* et s'empare par la force de deux agents confédérés. L'événement, connu sous l'appellation de « l'affaire du *Trent* » (novembre-décembre 1861), avait mis en péril les relations anglo-américaines (voir *Concise Dictionary of American Biography*, New York, Scribner, 1964, p. 1205).

XII

Discours sur l'Institut canadien¹

Dessaules est président de l'Institut canadien de Montréal depuis mai 1862. Il prononce cette conférence à l'occasion du dix-huitième anniversaire de la fondation de l'association, dont il est membre depuis 1855. Face aux attaques récentes contre l'Institut – polémique avec Hector Fabre de l'Ordre en février et mars 1862 ; lettres de M^{gr} Bourget contre la position du journal à propos de l'unité italienne et du pouvoir temporel du pape –, Dessaules, alors rédacteur du Pays, décide de faire une mise au point. Il s'arrête, bien sûr, à faire l'histoire des démêlés de l'Institut canadien avec l'évêque de Montréal, M^{gr} Bourget, qui, lors de la démission de 138 membres en 1858, avait condamné l'Institut et excommunié ses membres. Il réaffirme la croyance des libéraux dans le progrès et la raison et souligne l'injustice commise par M^{gr} Bourget en condamnant l'Institut : une accusation portée, selon lui, sans preuves véritables et sans préavis aux intéressés, et une condamnation dont les conséquences sont hors de proportion avec la situation. Dessaules fera de ces arguments le pivot de sa défense de l'Institut canadien jusqu'à sa seconde condamnation par Rome en 1869.

1. *Discours sur l'Institut canadien de Montréal* prononcé par l'Hon. L. A. Dessaules, président de l'Institut à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation, Montréal, Le Pays, 1863, 21 p. D'abord publié dans le *Pays* des 27 et 30 décembre 1862 et des 8 et 10 janvier 1863 ; repris immédiatement sous forme de brochure. Sur le sens de cette conférence, voir la lettre de Dessaules à Hector Bossange, 13 octobre 1860, BVM, salle Gagnon, fonds Dessaules.

I

Messieurs,

Il y a dix-huit ans déjà, à pareil jour, plus de 200 jeunes gens de cette ville se réunissaient dans les anciennes salles de la société d'histoire naturelle de Montréal.

Sentant les difficultés de plus d'un genre qu'éprouve en ce pays l'homme qui veut s'instruire ; comprenant, par leur propre expérience, que l'éducation que l'on reçoit au collège n'est rien qu'un point de départ, un simple acheminement vers l'instruction, n'est réellement que le moyen de savoir quelle marche il faut suivre pour arriver à l'acquisition des connaissances sans lesquelles un homme ne saurait se distinguer dans les professions libérales, seule pépinière possible des hommes d'État, sauf quelques remarquables exceptions ; sentant que le seul moyen de suppléer à la rareté des livres est de recourir à la communion des idées par la discussion et l'examen en commun des matières qui font habituellement le sujet des investigations de l'esprit ; comprenant enfin que quand on n'a pas à sa portée les ressources nécessaires pour s'instruire seul, on peut y suppléer jusqu'à un certain point par des réunions dont le mobile est l'émulation, et dont l'objet est l'enseignement mutuel, le travail associé ; ces deux cents jeunes gens décidèrent de suppléer au manque de capitaux par une recrudescence d'énergie et une communauté d'action qui leur permissent d'arriver, par l'association, au but que chacun d'eux, pris isolément, ne pouvait atteindre².

Comptant sur la libéralité et la sympathie du public, qui fait rarement défaut à ceux chez lesquels la sincérité d'intention se prouve par des actes utiles, ces jeunes gens, presque tous sans moyens, et à cette époque de la vie où l'homme sent que de son seul travail dépend son avenir, décidèrent de se former en corps délibérant, pour ainsi dire, afin de se prêter main forte les uns aux autres dans la tâche, toujours précaire et difficile pour l'individu, de se préparer une carrière et de devenir un homme fort et instruit.

2. Voir Y. Lamonde, *Territoires de la culture québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 105-116 : « Les associations au Bas-Canada : de nouveaux marchés aux idées (1840-1867) ».

II

Par ce moyen, ils utilisaient les nombreuses heures pendant lesquelles un jeune homme, nouvellement lancé dans un monde dont il ne connaît encore, par lui-même, ni le bon ni le mauvais côté ; dans lequel il arrive souvent préjugé contre les hommes et les choses, ne peut toujours se suffire à lui-même et s'abandonne quelquefois à l'oisiveté, soit au découragement, soit même à un cours d'idées plus funestes encore.

La devise qu'ils adoptèrent prouve qu'ils comprirent parfaitement le principe fondamental de l'existence de l'homme en société.

LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT ! se dirent-ils.

En effet, quels que soient son état social et sa position de fortune, un homme ne peut se suffire à lui-même, ni porter la vie avec satisfaction, sans un travail quelconque qui le rende au moins utile à autrui, utile à son pays, s'il n'est pas nécessaire à sa propre existence. Le travail est la condition de l'homme quel qu'il soit. Il faut que socialement, moralement ou industriellement, il produise quelque chose, sous peine d'inutilité et conséquemment de déchéance personnelle.

L'égoïste qui ne vit que pour lui est la plaie de la société dont il ne mérite pas d'être considéré comme l'un de ses membres puisqu'il ne veut rien faire pour elle.

L'Institut canadien fut donc formé dans un but d'étude, de travail associé, de perfectionnement intellectuel et de progrès moral. Son premier motto³ a été :

Le travail triomphe de tout !

Voilà l'idée du présent : et de là il est passé à cette autre :

Altius tendimus !

qu'il a gravée sur son sceau et qui est le mot de l'avenir.

NOUS TENDONS PLUS HAUT ! c'est-à-dire : *Après avoir voulu le bien nous voulons le mieux !*

LE TRAVAIL, C'EST LE MOYEN, MAIS LE PROGRÈS, C'EST LE BUT !!

3. Mot anglais : devise.

Or le progrès est indéfini, lent peut-être quelquefois, mais irrésistible comme le temps. Quelque progrès que nous réalisons, soit au point de vue social, soit au point de vue individuel, nous devons toujours nous écrier : *ALTIUS TENDIMUS* ; car c'est là le mot essentiel soufflé par la Providence à l'oreille de l'humanité quand elle lui a donné le monde pour empire.

Voilà donc, Messieurs, les deux idées fondamentales qui ont présidé à la fondation de notre Institut :

Travail et progrès.

Cette idée fut parfaitement comprise par les uns, un peu trop comprise, peut-être, depuis, par les autres !!

III

Une fois l'Institut formé, une fois ce moyen d'instruction créé pour la jeunesse de Montréal, les hommes déjà mûris par la réflexion et l'étude, ou ceux qui s'étaient déjà acquis une position par un travail quelconque, sentirent l'à-propos d'encourager ces jeunes gens, qui, d'eux-mêmes et par le simple désir du bien, du perfectionnement individuel et du progrès général, s'unissaient dans une action commune pour se préparer à mieux étudier et approfondir les sciences humaines. Grand nombre d'amis des lettres et de l'éducation s'empressèrent de faire des dons de livres à l'institution naissante, et après trois ou quatre ans, l'Institut possédait déjà, provenant des dons de ses amis, une bibliothèque de quinze cents volumes⁴. Une grande activité intellectuelle se manifesta de suite, et les séances étaient suivies par un nombreux auditoire de membres et d'amis qui s'intéressaient vivement au progrès de la nouvelle association.

De la discussion habituelle des différentes questions politiques et sociales, on passa à la lecture d'essais élaborés avec soin dans le travail du cabinet et l'on finit par organiser ces soirées lit-

4. Le rapport annuel de l'Institut canadien de Montréal pour 1848 indique qu'à cette date la bibliothèque compte 1 291 volumes, à l'exclusion des brochures (voir Y. Lamonde, *les Bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècles)*. Sources et problèmes, Montréal, BNQ, 1979, p. 53). Nous utilisons cette source pour vérifier les affirmations de Dessaulles sur les activités de l'Institut. Seuls les écarts significatifs seront mentionnés.

téraires si intéressantes pour les promoteurs et les amis de l'institution, où quelques esprits d'élite venaient de temps à autre faire part au public qui les avait encouragés, du résultat de leurs travaux. C'est à l'Institut canadien que revient l'honneur d'avoir inauguré, dans la population française de cette ville, les lectures publiques d'essais préparés en vue de ces fréquentes réunions de l'élite de notre société auxquelles nous avons tous pris part, réunions qui offraient aux amis de l'Institut la preuve tangible des résultats obtenus.

Les sympathies du public étaient donc acquises à l'Institut, l'encouragement qu'il lui donnait était cordial et permanent parce qu'on était journellement témoin d'un progrès manifeste chez ses membres. Ses réunions étaient une école où l'on s'habituaient à penser, à parler en public, où l'on se formait aux luttes oratoires, aux discussions de la tribune ou du barreau. De plus, cet exemple avait été suivi⁵.

Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Saint-Athanase, L'Industrie [Joliette], Chambly, Sorel, Berthier, L'Assomption avaient vu se former des institutions analogues à celles de Montréal ; l'émulation du travail et de l'étude surgissait partout, et c'était à l'Institut canadien que revenait la gloire d'avoir le premier montré la route de ce genre de progrès et donné l'exemple d'une association fondée dans un but d'enseignement mutuel⁶.

IV

Tout semblait donc marcher à souhait pour la jeune institution quand, en février 1850, un terrible malheur vint fondre sur elle. Un incendie⁷ dévora ses archives, sa bibliothèque, son ameublement ; en une nuit, le travail et les dons accumulés de six

5. Voir Y. Lamonde, *Cens de parole*.

6. Voir Y. Lamonde, « Liste alphabétique des noms de lieux où existent des associations littéraires au Québec (1840-1900) », *Recherches sociographiques*, vol. 14, n° 2, mai-novembre 1975, p. 277-280.

7. L'incendie eut lieu le 17 février 1850. Il détruisit les ateliers de *l'Avenir* et les locaux de l'Institut canadien. Voir *le Moniteur canadien*, 22 février 1850, « Adresse de l'Institut canadien au public » ; *la Minerve*, 14 avril 1850 ; Y. Lamonde, « Les archives de l'Institut canadien de Montréal (1844-1900). Historique et inventaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 1, juin 1974, p. 77-93.

années furent détruits ; elle se trouva complètement désorganisée dans un temps où l'avenir ne semblait lui réserver que des succès, et tout fut à recommencer.

Dans le premier moment, ce revers parut un désastre irréparable. Cette bibliothèque, due en plus grande partie à la générosité publique, comment la reconstituer ? Où aller frapper ! Une somme de 600 piastres, produit de l'assurance pour recommencer ! Cette somme serait plus qu'absorbée par les premiers frais d'installation ! De la bibliothèque, il restait 51 volumes, presque tous dépareillés, qui se trouvaient entre les mains des membres lors de l'incendie. On avait tout perdu, jusqu'aux noms des membres.

Ce malheur, quelque cruel qu'il fût, ne pouvait néanmoins jeter le découragement d'une manière permanente chez des hommes qui avaient adopté la devise : *le travail triomphe de tout*, car elle implique autant la persévérance que l'énergie.

On comprit bientôt, d'ailleurs, qu'avec les sympathies déjà acquises d'un public comme celui de Montréal, sympathies qu'un revers si inattendu ne pouvait que surexciter, rien n'était perdu. On se remit donc à l'œuvre avec courage, et dès le 17 décembre 1850, dix mois après le désastre, on comptait déjà 700 volumes dans la bibliothèque, et on avait réuni, par souscription, une somme de £ 115 pour en acheter d'autres.

En 1852, l'Institut comptait déjà 418 membres et sa bibliothèque se composait de 2,000 volumes dont près de 1,500 provenaient des dons qui lui avaient été faits par ses amis. Deux ans après le désastre, l'Institut se trouvait dans une meilleure situation qu'avant.

Le rapport annuel de 1853 porte le nombre des membres actifs à 500 et à 2,700 le chiffre des volumes de la bibliothèque.

Celui de 1854 porte le chiffre des membres à 629 et celui de la bibliothèque à 3,400 volumes.

V

L'association avait acquis une si grande importance que l'on songea alors à acquérir une propriété, afin de se débarrasser de la charge d'un loyer annuel et de se donner le luxe du chez-soi. D'ailleurs l'acquisition d'une propriété donnait à l'association un caractère de permanence et de stabilité qui devait lui assurer la

continuation de l'encouragement cordial que lui donnait le public de Montréal, sinon l'augmenter encore. Les membres de l'Institut souscrivirent au-delà de mille louis pour cette acquisition et nombre de citoyens de cette ville, qui n'étaient pas membres de l'Institut, mais qui savaient apprécier les avantages d'une pareille association, souscrivirent aussi des sommes importantes. Après quelques démarches l'Institut devint, le 14 février 1854, propriétaire de la maison où nous sommes aujourd'hui⁸.

En même temps que l'Institut faisait l'acquisition de cette propriété, il obtenait de la Législature un acte d'incorporation qui lui assurait l'existence légale et le reconnaissait comme une des associations régulières de l'État⁹.

Au mois de décembre 1855 le nombre de ses membres actifs était de 664 et sa bibliothèque contenait environ 4,000 volumes. Ainsi quatre ans seulement après un revers qui avait semblé être un désastre presque irréparable, l'Institut se trouvait dans une situation plus florissante que jamais, s'était donné l'existence légale et la propriété d'un immeuble important ; avait montré quel degré de vitalité possèdent les institutions dont l'émulation d'une jeunesse studieuse est la base et le mobile, et semblait être à l'abri de nouveaux revers, sauf ceux pouvant provenir de divisions intestines. Malheureusement, il ne fut pas permanemment à l'abri de celles-ci.

VI

Depuis les premiers jours de son existence, toutes les tendances de l'Institut avaient été essentiellement libérales. Le programme du libéralisme moderne était le sien. Ce programme se résumait dans les mots : TOLÉRANCE ET LIBERTÉ DE PENSER.

Jusqu'à 1857 ce programme fut suivi sans réclamations de l'intérieur, sans tentatives sérieuses d'intervention de l'extérieur.

8. L'Institut canadien établit successivement ses quartiers à la Montreal Natural History Society, dans un local au 25 de la rue Saint-Gabriel, et à la salle des Odd-Fellows, avant d'acquérir en 1854 la maison Montmarquette et d'occuper ses nouveaux locaux, rue Notre-Dame, en décembre 1866. Selon nous, l'Institut canadien se trouvait immédiatement à l'est, côté sud, de l'actuel hôtel de ville de Montréal (voir Y. Lamonde, *Gens de parole*, p. 19-21).

9. *Statuts du Canada*, 16 Victoria, chapitre 261, 14 juin 1853.

Il y eut bien, de loin en loin, quelques petites tentatives réservées et pudiques, quelques petits moyens détournés d'employés pour altérer ce programme, mais ils n'eurent pas de résultat.

Il n'était donc encore venu à l'idée de personne dans l'Institut, de limiter le champ de l'étude, de circonscrire le domaine de l'intelligence, d'essayer de bâillonner la pensée, et d'introduire la censure des livres dans une association d'hommes indépendants et libres.

Jusqu'à 1857 personne n'avait songé à s'effrayer des dangers que pouvaient faire courir *à la société* quelques innocentes discussions où le mauvais côté des questions était presque invariablement soutenu de manière à faire triompher les notions saines et justes.

Comment veut-on d'ailleurs qu'il y ait discussion sans l'examen du pour et du contre ? Comment la vérité peut-elle resplendir et triompher si l'erreur n'est pas démontrée ? Comment distinguer toujours l'erreur sans la mettre en juxtaposition avec la vérité ?

Mais, dira-t-on, ne devait-on pas quelquefois exprimer des idées erronées, anti-sociales même ?

— Eh ! sans doute on les exprimait pour qu'elles fussent combattues ! Est-ce en examinant une question d'un seul côté qu'on l'approfondit ? Est-ce en écartant les objections qu'on les résout ?

Remarquons bien qu'il ne s'agit plus, pour des hommes qui sont lancés dans le monde ; qui sont en pleine jouissance de leur libre arbitre moral ; qui ont dorénavant à étudier et à juger par eux-mêmes, de recevoir des impressions systématisées d'avance, des idées toutes faites élaborées pour eux par un professeur qui leur fait invariablement envisager toutes les questions possibles d'un seul et même point de vue.

VII

Que la tutelle du collège soit utile, nécessaire même, ce n'est certes pas moi qui le nierai ! Mais il doit arriver un temps où cette tutelle cesse de plein droit ; où l'intelligence qui a été guidée tant qu'elle ne pouvait pas marcher seule avec avantage pour elle-même, s'émancipe d'une sujétion morale qui ne peut toujours durer ! Le temps du collège une fois passé, le système du collège

doit finir ! Ce qu'on nous montre au collège, ce n'est que le moyen de se former l'esprit ! On nous y indique la route à suivre, voilà tout ! Mais quand un jeune homme sort du collège, est-ce qu'il est instruit ? Non certes, il lui faut encore travailler dix ans pour se mettre en état de devenir un homme utile !

Il vient un temps, d'ailleurs, où l'homme ne peut être sûr de discerner le vrai par lui-même que s'il examine le faux, l'erroné ! S'il doit rester éternellement en tutelle, qu'on le dise ! Mais qui ose le dire ? Personne. Or nous ne devons pas permettre qu'on essaie de le faire sans le dire !

Le but fondamental d'une institution comme la nôtre est de s'éclairer mutuellement par l'examen et la discussion, afin de mettre en commun, en quelque sorte, le fonds général des connaissances acquises.

Or que signifient les mots « examen », « discussion » ?

Que l'on étudiera une question d'un seul point de vue ? C'est dire que l'on parle d'un examen qui ne sera pas un examen ; d'une discussion où tout le monde devra être d'accord avant de parler ? C'est ainsi que l'on veut que l'esprit se forme !

Que l'on dise donc de suite que l'on ne veut pas qu'il se forme ! On aurait au moins le mérite de la franchise.

VIII

En 1855 une discussion assez vive avait eu lieu par suite de la proposition qui avait été faite d'exclure certains journaux de notre salle de lecture. La majorité se prononça contre cette exclusion et la minorité céda¹⁰.

10. Aux séances du 22 février, du 8 et du 15 mars 1855, Joseph Duhamel propose que l'Institut s'abonne à *l'Univers* de Paris dirigé par Louis Veuillot. À la séance du 15 mars, Louis Labrèche-Viger s'y oppose, arguant que les journaux de polémique religieuse constituent un véritable « fléau pour la société canadienne », qu'un tel abonnement peut ouvrir la porte à des journaux protestants, qu'il ne faut point les encourager. Le vote égal est finalement tranché par le président, P.-R. Lafrenaye, qui vote contre l'amendement Labrèche-Viger pour lequel avaient voté Hector Fabre et Louis-Amable Jetté, par exemple. À la même réunion, Labrèche-Viger revient à la charge, donne avis qu'il proposera que l'Institut ne reçoive plus *le Witness* et *le Semeur canadien*, journal protestant de langue française. Joseph Doutre propose immédiatement que, puisqu'il admet des membres de toute origine, de toute croyance religieuse et politique, l'Institut s'abstienne de

Cet Institut étant basé sur un principe de tolérance, de bienveillance mutuelle ; la diversité de croyance religieuse n'étant pas un obstacle à l'admission parmi nous, nous nous fussions clairement mis en contradiction avec nous-mêmes si nous avions banni certains journaux parce qu'ils ne représentaient pas les croyances de la majorité.

Professant la tolérance civile et religieuse qui, quoi qu'on en dise, est devenue l'une des idées dominantes du siècle, et qui nécessairement finira par faire disparaître cet esprit d'exclusivisme absolu contre les personnes qui dominent encore certains esprits, l'Institut canadien ne pouvait évidemment pas faire à ceux de ses membres qui professent les cultes dissidents l'injure de rejeter tout journal qui ne fût pas exclusivement catholique dans ses tendances.

Ou il ne faut pas admettre de protestants, ou il faut leur montrer, une fois admis, la considération qu'ils méritent comme honnêtes gens.

Respecter leurs idées, respecter leurs croyances, ce n'est pas les adopter ! Nous ne devons pas plus mépriser leur culte que nous devons leur permettre de mépriser le nôtre. Ni chez eux, ni chez nous, il ne doit y avoir d'esprit de propagande ; et pour ma part je vois plus de vrai sentiment religieux chez ceux qui, professant des principes différents, savent vivre en bonne harmonie les uns avec les autres, que chez ceux qui déclarent guerre ou exclusivisme implacable à tous ceux qui ne pensent pas comme eux !

Quel mal peut nous faire, à nous, Bas-Canadiens, la proclamation ouverte, formelle, du principe de tolérance, dans une population mixte où nous sommes en minorité ? Quel mal ne pourra pas nous faire, éventuellement, la proclamation du principe contraire ? Croit-on donner de la force au catholicisme, en déclarant qu'il ne veut rien souffrir autour de lui ? Croit-on que

censurer ces journaux. La proposition est défaite (108-75), mais Wilfrid Dorion propose que la motion de Labrèche-Viger soit discutée dans douze mois et que l'Institut reçoive les journaux expédiés gratuitement pourvu qu'ils ne soient ni obscènes ni immoraux. Le vote égal est à nouveau tranché par le vote prépondérant, en faveur de l'amendement Dorion (voir *le Pays*, 27 février, 6, 10, 24 mars et 10 avril 1855) ; les procès-verbaux de l'Institut n'ont été conservés qu'à partir de juin 1855).

c'est en proclamant l'intolérance comme base de rapports entre chacune des sections d'une société mixte que l'on assurera la paix et l'harmonie dans cette société ? L'esprit religieux consiste-t-il à se déclarer les uns aux autres la guerre des idées ? N'est-ce pas ainsi que, dans tous les temps et dans tous les pays, on a réussi à amener ces conflits terribles qui ont ensanglanté l'Europe ?

IX

Dans un pays de population mixte, comment veut-on vivre en paix avec ses voisins si on proclame l'intolérance religieuse et l'exclusivisme absolu comme base nécessaire de l'organisation *même d'une société littéraire* ?

Il y a des distinctions essentielles que tout homme sensé est tenu de faire entre telle organisation et telle autre.

Une association ayant pour but l'étude et l'enseignement mutuel ne comporte pas, de soi, l'exclusivisme religieux. Dans toute population il y a des sociétés ayant un caractère plus particulièrement politique, d'autres ayant un caractère plus particulièrement littéraire, d'autres enfin un caractère essentiellement religieux.

Que l'on adopte dans celles-ci le principe exclusif, cela se comprend, cela va de soi ; mais qu'on veuille le faire adopter dans une association essentiellement littéraire, et surtout qu'on proclame anti-religieuse une association littéraire dans laquelle on ne fait que se tenir en dehors, EN TANT QU'ASSOCIATION SEULEMENT, de l'élément religieux, cela est d'une injustice flagrante et j'oserais me permettre d'ajouter, d'un absurde complet¹¹.

Je n'entends pas le moins du monde faire l'ombre d'une réflexion, ici, contre une autre association rivale qui n'a pas cru devoir adopter le même principe que nous¹² ; elle est dans son droit en proclamant tel principe qu'elle trouve juste ; mais nous

11. La non-confessionnalité de l'Institut canadien de Montréal sera au centre de la défense de Dessaulles jusqu'en 1871. C'est en vertu de cette idée que l'Institut réclamera son autonomie dans l'administration de ses activités et de sa bibliothèque.

12. L'Institut canadien-français fondé par des membres de l'Institut canadien qui ont démissionné en avril 1858.

sommes aussi incontestablement dans le nôtre en agissant différemment ; et l'on commet une grave injustice envers nous en inférant l'impiété, ou même l'indifférentisme individuel contre les membres de cette Institution, du fait que nous proclamons la tolérance comme base de notre association.

Nous croyons de la meilleure foi du monde être plus dans le vrai en pratiquant la tolérance qu'en nous jetant dans l'exclusivisme.

X

Ce fut donc seulement en 1858 que l'on réussit à organiser un mouvement sérieux et fortement combiné pour modifier l'esprit de l'institution ou, si l'on n'y parvenait pas, la désorganiser. Les promoteurs du mouvement prirent pour prétexte la composition de la bibliothèque, et prétendirent qu'elle contenait des livres immoraux.

L'Institut est, à proprement parler, une association littéraire ayant pour but l'étude et la discussion. Un pareil corps doit, de toute nécessité, se former une bibliothèque. Sans bibliothèque, point d'étude approfondie possible.

Vu le peu de ressources dont il pouvait disposer, l'Institut dut avoir recours à la générosité publique pour s'en former une. Il acheta lui-même un grand nombre de bons ouvrages, en reçut, en pur don, un grand nombre d'autres, et parmi les dons offerts il se trouva peut-être une dizaine de volumes, au plus, que l'on pouvait à bon droit vouloir éliminer de la bibliothèque. Je n'hésite pas à le dire, et je défie que l'on donne la preuve du contraire : aucun de ces livres n'est resté longtemps sur les rayons de notre bibliothèque, et ils ont été généralement éliminés du moment que les bibliothécaires et les autres officiers de l'Institut se sont mis au fait de leur contenu ou ont été informés de leur présence.

Au moment de la grande discussion de 1858 et de la malheureuse scission qui en a été la suite, aucun de ces livres n'existait dans la bibliothèque. On l'a affirmé, on l'a répété à satiété, mais au moment du débat, alors même que l'on avait non seulement intérêt à prouver ce que l'on affirmait, mais que c'était un devoir de le faire si on le pouvait, on n'en a pas cité un seul !

XI

Il est toujours facile, Messieurs, de faire une longue tirade de lieux communs, d'écrire des phrases à perte d'haleine sur le danger des mauvaises lectures, car il y a toujours une certaine somme de vrai dans les idées qu'on exprime, vu que tel livre, parfaitement inoffensif pour l'un, peut ne pas l'être pour l'autre.

Que l'on mette les gens sur leurs gardes, rien de plus juste ; c'est plus qu'un droit dans certains cas, c'est un devoir. Mais on ne me contestera pas non plus qu'il doit y avoir une limite à certaines prétentions ; que l'on doit mettre un peu de discernement dans l'application du principe : « que toute lecture n'est pas bonne à tout le monde ».

Tel livre qu'on ne peut guère mettre entre les mains d'un collégien de 15 ans, n'offrira pas de dangers à un étudiant de 25 ; et même, tel autre livre dangereux pour certains esprits de 20 ans ne le sera nullement pour certains esprits du même âge.

Maintenant, de ce principe « que toute lecture n'est pas bonne à tout le monde », va-t-on déduire cet autre principe : « *qu'une bibliothèque ne doit contenir que des livres inoffensifs* À TOUT LE MONDE » ? Il faudra donc mesurer la bibliothèque à l'ignorance et non à l'instruction ! Il faudra donc que l'homme instruit se contente de livres où il n'aura rien à apprendre ! ! Va-t-on donner des permis d'après le caractère, le degré d'instruction ? Qui sera le juge ? D'après l'âge ? Mais tel livre qui sera peut-être pernicieux à un homme illettré de 50 ans ne le sera pas à un homme de trente qui aura quelque étude ! Il est facile de déclamer mais il n'est pas si facile d'indiquer une ligne de démarcation définie et praticable.

Simplement pour faire du raisonnement pratique, et nullement dans l'intention de blâmer, sortons des lieux communs, des phrases généralisées, et voyons un peu ce qui se passe sous nos yeux tous les jours, mais ce à quoi nombre de bons esprits même ne font pas attention.

XII

Un étudiant de 18 ans, dans sa dernière année de collège, sera surpris lisant un livre de médecine ou d'anatomie. Il y a dix contre un à parier qu'on le punira très sévèrement, si même on

ne le chasse pas, pour s'être procuré un livre que l'on regarde comme très dangereux pour lui. Quatre mois plus tard, ses études finies, ce même étudiant se décide à suivre la carrière de la médecine. Eh bien on lui remettra, sans considérer qu'il y ait le moindre danger, ce même livre que, quelques semaines plus tôt, on regardait comme si hautement pernicieux ! Les inquiétudes que l'on manifeste sont donc souvent plutôt conventionnelles que de principe rigoureux.

Dans un certain ordre d'idées, les étudiants ne lisent, n'étudient, que des livres considérés comme dangereux, propres à produire de mauvais effets sur de jeunes imaginations. Cela les démoralise-t-il, et les médecins forment-ils une classe plus immorale que les autres ?

Supposons que l'Institut, dans le but d'être utile aux médecins qui en sont membres, ou pour avoir une bibliothèque scientifique complète, décide d'acheter quelque ouvrage de médecine ou d'anatomie de première classe. Va-t-on mettre cet ouvrage à part pour ne le montrer qu'aux médecins ? Mais il a été payé à même la bourse commune ! Il est la propriété de chacun des membres de l'Institut ! Va-t-on dire que l'on ne devra pas acheter ce livre utile parce que l'Institut compte des jeunes gens ? Mais l'Institut compte peut-être parmi ses membres vingt étudiants en médecine pour qui l'achat de cet ouvrage aura été une bonne fortune vu qu'ils ne peuvent pas se le procurer par leurs propres ressources ! Va-t-on dire qu'il n'expose pas au danger les étudiants en médecine et qu'il met en danger les mœurs des étudiants en loi ? Il faudra donc, pendant que ceux-là étudieront, surveiller ceux-ci pour les empêcher de jeter un oeil indiscret sur les planches ? Nous voilà donc revenus au régime du maître d'étude ! Franchement est-ce que ce régime est applicable à des hommes faits ; à des hommes qui, une fois affranchis de la tutelle nécessaire à la jeunesse, ne seront probablement pas disposés à s'y soumettre de nouveau ?

XIII

Passons à un autre ordre d'idées. Vous voulez étudier les sciences physiques, ou la philosophie, ou même l'histoire ?

Pensez-vous étudier la géologie, par exemple, sans lire des ouvrages qui contrediront en certains cas la cosmogonie de Moïse ? Il vous faudra quelquefois beaucoup d'étude et de recherches

pour les réconcilier avec elle. Ils ne sont néanmoins ni immoraux, ni antireligieux ; au contraire, à l'homme vraiment instruit, ils démontreront souvent l'exactitude générale de la Bible sur les faits fondamentaux ! Pourtant, je crois pouvoir dire que cette démonstration n'existera qu'aux yeux de celui qui aura bien saisi l'ensemble des faits et aura su s'affranchir des difficultés de détail. Voilà donc des livres où un homme peu instruit pourra apprendre des choses qui mettront son esprit mal à l'aise, pendant qu'ils ne feront que confirmer, même dans ses croyances religieuses, l'homme qui les possédera bien et qui aura pu les étudier à fond ! Va-t-on dire que ces livres, peut-être pernicioeux à celui qui ne les comprend pas suffisamment, certainement utiles à celui qui les aura fortement étudiés parce qu'ils lui donnent de nouvelles raisons de croire, doivent être bannis de notre bibliothèque vu le peu d'instruction de quelques-uns des membres de notre corps ? Mais s'il faut proportionner une bibliothèque aux forces intellectuelles de l'homme illettré ; s'il faut mesurer l'étude à ceux qui veulent s'instruire d'après le degré d'avancement de ceux auxquels leur position dans la vie ou leur genre d'occupation ne permet pas d'étudier, où allons-nous ? Au savoir ou à l'ignorance ?

Vous voyez donc, Messieurs, que s'il est toujours facile de dire d'une manière générale qu'il faut bannir les mauvais livres d'une bibliothèque, ce qui est incontestable en principe abstrait, il n'est pas toujours facile de définir exactement quel est le mauvais livre, car des milliers de livres qui sont jugés dangereux pour les uns ne le sont pas pour les autres.

Supposons qu'il s'agisse de l'étude de la philosophie. Peut-on l'étudier avec fruit sans lire quelques-uns des ouvrages modernes ? Peut-on laisser de côté Royer-Collard, Dugald Stewart, Jouffroy, Cousin¹³ et quelques-uns des philosophes allemands ?

13. Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845), homme politique de la Restauration, promoteur d'une philosophie spiritualiste, qui importa la philosophie écossaise du sens commun (Reid, Stewart) en France. Dugald Stewart (1753-1828), figure importante de la philosophie écossaise du sens commun. Théodore Jouffroy (1796-1842), disciple de Cousin, tenant de la philosophie spiritualiste française, qui a traduit, publié et préfacé les œuvres de Reid et de Stewart. Victor Cousin (1792-1867), suppléant de Royer-Collard à la Sorbonne, connu pour sa philosophie éclectique et ses travaux sur la philosophie écossaise et allemande (voir D. Huisman (dir.), *Dictionnaire des philosophes*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, vol. 1, p. 630-634, 1377-1378 ; vol. 2, p. 2253-2254 ; *The Encyclopedia of Philosophy*, New York, Macmillan Co. and the Free Press, 1967, vol. 8, p. 16-17).

Ce serait assez singulière manière d'étudier une branche quelconque des sciences humaines que de laisser de côté un aussi grand nombre de ceux qui l'ont le plus approfondie !

XIV

Enfin passez à l'histoire. Étudiez-y le progrès des sociétés, l'esprit des diverses époques, les associations d'idées générales dominantes à telle ou telle phase de la vie de l'humanité, les diverses législations qui se sont succédé ainsi que les principes sur lesquels elles étaient basées ; étudiez-y les systèmes et les hommes ; voyez-y ceux-ci en déshabillé, en quelque sorte, avec leurs passions et leurs vices : eh bien, l'histoire ne vous offrira-t-elle pas, presque à chaque feuillet, pour ainsi dire, des faits, des actes, des cruautés, des tyrannies, des violations de devoir ou de droit qui, si vous les examinez au point de vue du droit naturel ou du droit écrit, de la morale ou de la religion, jetteront dans l'étonnement, dans le malaise, tout esprit réfléchi et logique, s'il veut juger les divers acteurs du drame qui se développe sous ses yeux, d'après ces idées fondamentales de justice et de vérité qui doivent diriger les actions publiques ou privées des hommes ?

Si l'on étudie l'histoire, non au seul point de vue d'un système particulier, d'un ordre d'idées préconçues, mais dans le but de se mettre exactement au fait des progrès véritables réalisés à certaines époques dans les institutions politiques ou dans l'amélioration des conditions sociales ou économiques des nations de la terre, on devra nécessairement, à tel point donné de l'histoire, juger avec sévérité l'abus des choses les plus saintes et regretter que quelquefois les gardiens-nés de certains principes ou de certaines institutions aient été les premiers à les violer ou à les mettre en péril.

En un mot il n'est presque pas un sujet d'étude qui n'offre un danger possible aux esprits mal faits ou peu éclairés : cela dépend beaucoup du point de vue où l'on se place. Faut-il pour cela renoncer à s'instruire ? Faut-il mettre sous clé tous les trésors de la pensée humaine ? Faut-il que nos bibliothèques deviennent des moyens de réaction, ou d'amoindrissement intellectuel ? Faut-il qu'elles cessent d'être des répertoires complets des connaissances humaines ? Faut-il, par exemple, renoncer aux économistes parce qu'ils sont presque tous condamnés ? Pourtant la science de l'économie politique est un peu nécessaire aux hommes publics d'un

pays ! Faut-il enfin rejeter les trois quarts des esprits éminents qui ont élevé si haut la raison de l'homme et illuminé le monde ?

XV

Mais à ce mot de raison, je vois ses détracteurs, je vois les partisans ordinaires du despotisme moral, les enfants perdus de l'automatisme intellectuel, prendre leur moins gracieux sourire, leur expression la plus hautaine et la plus dédaigneuse, et nous jeter ce mot de leur invention :

« La raison ! » disent-ils, « la raison n'a prouvé sa force que pour détruire, elle n'a jamais rien fondé de solide. »

Donc, naturellement, sa supériorité est une chimère !

Donc son indépendance est un danger.

« C'est la folle du logis », s'écrie une école qui croit faire acte de haute raison en niant la raison.

Au reste, nous avons vu de tout temps cette école non seulement nier les droits de la raison humaine, mais lui contester même ses plus évidents bienfaits ! Nous l'avons vue de tout temps lancer ses sarcasmes passionnés, ses colères inextinguibles sur tout ce qui pouvait tendre, de près ou de loin, à consacrer l'indépendance de l'esprit humain.

Voyez-les, ces *Pharisiens du siècle*, toujours disposés à faire la nuit sur le genre humain, regarder la science comme une hérésie, la civilisation comme un danger, le progrès comme un malheur ; voyez-les crier HARO sur chaque vérité lancée dans le monde par les penseurs ; voyez-les traîner éternellement Galilée par les cheveux, mettre un bâillon à la pensée partout où ils en ont le pouvoir ; poser le droit sur la lame du sabre, ramener le peuple à l'esclavage, proscrire la démocratie, n'adorer que la force, se prosterner avec empressement devant le succès, et crier Anathème sur toutes les libertés ; à la liberté politique, la liberté de conscience, et même la liberté civile ! ! (Les passages soulignés sont empruntés à Eugène Pelletan¹⁴.)

14. Eugène Pelletan (1813-1884), critique, journaliste à *la Presse*, au *Bien public* et au *Siècle*. Parmi ses publications antérieures à 1862 : *les Dogmes, le clergé et l'État* (1844), *Profession de foi du dix-neuvième siècle* (1852), *Lettres à Lamartine. Le monde marche* (1857) (voir D^r Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, Paris, Firmin Didot, 1862, t. XXXIX, col. 499-501).

C'est cette école, Messieurs, qui proclamait naguère l'ère des télégraphes, des chemins de fer, de la navigation à vapeur, du journalisme, de l'amélioration de la condition économique des peuples, comme une époque de décadence pour l'humanité !

XVI

Que signifient au fond toutes ces diatribes contre la raison que l'on nous sert chaque matin ? Ceux-là mêmes qui nient sa puissance sont bien forcés de la subir !

Avec quoi nient-ils la raison ? *Avec le livre*, qui est la plus grande conquête de la raison !

Ah ! la raison ne sait que détruire ! Mais qui a donc rédigé nos codes ? Qui donc a dicté nos institutions civiles et politiques ? Qui donc a organisé les divers gouvernements de la terre ?

Qui donc a découvert les lois des plus redoutables forces de la nature ? Qui donc a observé, constaté leurs effets ? Qui donc a su les assujettir pour dompter la nature, faire disparaître l'espace et mettre en rapport habituel, journalier, instantané, les divers peuples du globe ?

À qui doit-on le télégraphe qui porte des messages à la vitesse de mille lieues par seconde ?

À qui doit-on la locomotive qui nous fait franchir cent lieues en dix heures ?

À qui doit-on la découverte de la vapeur, dont la puissance représente aujourd'hui dans le monde le travail réuni de plus de 700,000,000 d'hommes ?

Qui a emprisonné le rayon de soleil pour en faire le peintre le plus fidèle de la nature vivante ou inanimée ?

Qui donc a surpris à notre planète, en quelque sorte, le secret apparemment impénétrable de son âge, et a reconstruit, à la seule inspection d'un ossement enfoui dans ses souches souterraines depuis des milliers de siècles, le squelette de monstres qui n'existent plus ?

Qui donc a trouvé le moyen d'assoupir même la douleur physique, et de faire les plus terribles opérations à l'aide d'un sommeil artificiel infiltré au patient ?

À qui doit-on toutes ces institutions de bienfaisance qui, plus que toute autre chose peut-être, prouvent le progrès de l'humanité au point de vue social... l'école devenue universelle ; la crèche d'asile ; les associations de secours mutuel ; l'assurance sur la vie ; la banque de prévoyance et d'épargne ?

À qui doit-on la boussole, la poudre à canon et, surtout, l'imprimerie, le plus grand moyen de progrès de l'humanité ?

La raison de l'homme n'est-elle pas un peu au fond de tout cela ?

XVII

Et qui donc a pesé les mondes et découvert la loi universelle de la gravitation ? N'est-ce pas par la puissance du calcul, qui est une création de sa raison, que l'astronome mesure et la masse et la distance des astres ?

N'est-ce pas la raison humaine qui a deviné le plan et la structure de l'univers ? N'est-ce pas elle qui a assigné à des planètes que nul œil humain n'avait encore aperçues, leur place exacte dans le firmament ? N'est-ce pas la raison qui a remporté cet éclatant triomphe d'annoncer au monde savant – et cela par la seule puissance du calcul, par la seule observation approfondie de la cause et de l'effet, et sans l'emploi des instruments inventés par elle – qu'à tel jour, à telle minute, dans tel recoin de l'immensité, on pourrait apercevoir une planète dont l'existence n'avait pas même été soupçonnée ?

Et à qui doit-on la géologie, ce registre exact, infaillible en quelque sorte des annales de la création ? À qui doit-on l'anatomie comparée qui nous a rendu familières les faunes des âges antédiluviens ? À qui doit-on toutes les sciences, en un mot : la chimie, l'optique, la dynamique, l'hydrostatique, la physiologie, l'anatomie, la botanique, la météorologie, l'astronomie, le calcul infinitésimal, l'algèbre, les mathématiques et enfin les arts utiles et la mécanique dans toutes ses branches : depuis l'immense machine à vapeur qui fait franchir au navire l'océan en huit jours jusqu'à la simple machine à coudre ; depuis la gigantesque presse d'imprimerie qui jette à l'intelligence publique 25,000 copies de journal à l'heure, jusqu'à l'imperceptible instrument qui découpe avec une précision mathématique une roue dentée d'une ligne

de diamètre, partie essentielle d'une montre que l'horloger enchâssera dans le chaton de votre bague ?

XVIII

Qui donc a inspiré Pythagore et Démosthène ; Platon et Sénèque ; Socrate et Cicéron ; Descartes et Leibnitz ; Copernic et Kepler ; Newton et Galilée ; Colomb et Gutenberg ; Bacon et Pothier¹⁵ ; Franklin et Volta ; Laplace et Cuvier ; Morse et Stephenson¹⁶ ?

Toutes ces conquêtes de la raison, dont je viens de donner une très incomplète nomenclature, démontrent-elles son impuissance à construire ? Les génies que je viens de nommer sont-ils apparus dans le monde en détruisant tout sur leur passage ? N'ont-ils pas au contraire été les vrais promoteurs du progrès des sociétés ? Ah ! il est vrai qu'ils ont détruit l'ignorance, combattu les préjugés, vaincu l'hostilité à la science et au progrès ! J'avoue que, sous ce point de vue, ils ont été de grands destructeurs !

Mais que l'on compare ce qu'ils ont détruit à ce qu'ils ont *construit*, que l'on compare les idées qu'ils ont introduites dans le monde avec celles qu'ils en ont fait disparaître, et on verra si la somme du bien l'emporte ou non sur la somme du mal ; on verra si la raison *n'a prouvé sa force que pour détruire* !

D'ailleurs, je le demande à tous ces faiseurs de diatribes : qu'est-ce que c'est que la raison ? Voici la réponse de M. de Lamartine : « La raison humaine est la confidente divine de la Providence sur la terre. Elle est, quoi qu'en disent les amateurs de ténèbre, la révélation continue des vérités dont la clarté s'accroît sans cesse sur l'horizon des peuples¹⁷. »

Le nom de M. de Lamartine n'est-il pas assez orthodoxe, passons à ceux que voici.

15. Robert-Joseph Pothier (1699-1772), juriste dont les traités et les ouvrages furent des classiques de l'enseignement juridique en France et au Québec. La première édition de ses *Œuvres complètes* date de 1778-1781 (voir J.-F. Michaud, *Biographie universelle* (1854), réédition, Graz, Druck-u. Verlagsanstalt, 1968, t. XXXIV, p. 183-190).

16. John Stephenson (1809-1893), constructeur de diligences, d'omnibus et de wagons de chemin de fer (voir « Stephenson », dans *Dictionary of Scientific Biography*, New York, Scribner, 1970, vol. 17, p. 583-584).

17. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation de Lamartine.

XIX

Saint Augustin, *saint* Thomas d'Aquin, Bossuet, Fénelon, Malebranche, n'avaient pas si mauvaise opinion de la raison humaine que tous ces petits *Saint-Thomas* en frac qui infestent nos rues. Car enfin, Messieurs, vous êtes tous comme moi à même d'observer ce phénomène ! Nombre de jeunes étudiants, aujourd'hui, après avoir lu cinquante pages de Domat¹⁸ et une ou deux brochures de Veuillot¹⁹, se mettent à parler théologie comme Suarez et sont prêts à décréter d'impiété tous ceux qui ne les prennent pas au sérieux comme d'illustres docteurs de l'Église ! Ils parlent de la raison d'autrui, de la raison générale comme si la fée de la raison elle-même les avait doués, au moment de leur naissance, aux dépens de toute leur génération !

Eh bien, les grands écrivains religieux que je viens de nommer, presque tous de vrais docteurs de l'Église, loin de mépriser en tout et partout la raison humaine, loin de l'humilier à outrance ; loin de nous apprendre que Dieu n'a départi la raison à l'homme que pour qu'il s'en débarrasse à un jour donné comme un accessoire inutile ; loin de lui imposer le suicide comme l'acte le plus sage qu'elle puisse réaliser ; lui reconnaissent au contraire des droits très étendus, tout en lui imposant certains devoirs, et voici les sublimes définitions qu'ils en donnent.

« La raison », disent-ils, « c'est l'impression de la lumière divine en nous-mêmes » ! ou encore : « Elle est la lumière naturelle mise dans notre âme par l'illumination même de Dieu ! » Telles sont leurs propres expressions.

Va-t-on conclure de ces définitions si belles et si vraies, que la raison n'a aucun droit dans le monde, et que le meilleur moyen d'en faire usage, de remplir les vues de la Providence, c'est de l'abdiquer ?

Nos imberbes docteurs laïques vont-ils décréter d'hérésie les grands hommes que je viens de nommer ?

18. Jean Domat (1625-1696), spécialiste du droit romain et de la coutume française, auteur d'un classique *Traité des lois* (1689) (voir R. D'Amat et R. Limouzin-Lamothe (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Âné, 1967, vol. 11, p. 466-467).

19. Louis Veuillot (1813-1883), journaliste catholique, qui fit de *l'Univers* de Paris le fer de lance de l'ultramontanisme.

XX

Je ne veux certes pas affirmer, Messieurs, que la raison individuelle soit infaillible. Je ne veux pas non plus nier qu'elle n'ait besoin d'être guidée à un certain âge et sur certaines questions ! Je suis même prêt à admettre qu'à tout âge et à tous les degrés d'instruction, un homme raisonnable et sensé doit être sur ses gardes et veiller toujours à ce que sa raison ne fasse pas fausse route ; qu'en fait d'étude, en un mot, la défiance de soi-même est toujours une idée salutaire ; je veux encore moins nier que quelques hommes n'aient fait un très mauvais usage de leur raison ; mais aussi je désire vous rappeler :

Que cette négation énergique, systématique, des droits de la raison humaine n'est pas, après tout, sans quelque danger ; car enfin toutes les vérités qui forment aujourd'hui le fonds des connaissances et des croyances humaines ne reposent en dernière analyse que sur *l'assentiment intérieur* qui ne peut s'exercer qu'au moyen de la raison. La conscience et la raison humaines sont solidaires, inséparables ! Qui nie l'une nie l'autre ; et je ne comprends pas comment on peut croire affirmer la conscience en niant la raison.

Et si je me suis permis, Messieurs, de vous peindre à grands traits, et d'une manière bien incomplète, les résultats généraux réalisés dans le monde par la raison humaine, j'ai voulu seulement faire comprendre à nos agresseurs :

Que tous ces magnifiques résultats n'eussent pas été obtenus, si tous les génies des générations passées eussent été sous tutelle ; car après tout, ils doivent admettre que quelques-unes des grandes découvertes scientifiques modernes se sont un peu faites malgré eux ;

Que ce n'est pas en niant notre raison qu'ils peuvent nous donner une bien haute idée de la leur ;

Que ce n'est pas en nous contestant le droit de juger qu'ils peuvent nous faire admettre leur droit de nous juger ;

Que ce n'est pas en nous conseillant l'abdication de notre propre raison qu'ils peuvent nous persuader de la supériorité de la leur sur la nôtre ;

Que ce n'est pas en exprimant un mépris affecté, en nous jetant à pleines colonnes ce qu'ils croient être « l'humiliation » qu'ils peuvent nous convaincre de leur propre sagesse ;

Que ce n'est pas en nous calomniant qu'ils peuvent nous faire croire à leur sincérité d'intention ;

Que ce n'est pas enfin en faisant de la persécution morale acharnée contre nous – et en vérité, nous sommes presque fondés à croire que s'ils pouvaient exercer la persécution *légal*e, ils se donneraient cette jouissance avec délices –, qu'ils peuvent nous convaincre de leur esprit de conciliation et de charité.

XXI

De même que nous avons incontestablement des devoirs à remplir envers la société au milieu de laquelle nous vivons, de même nous avons un droit indéniable, imprescriptible à ce que l'on observe à notre égard les règles toujours sacrées de la justice.

L'a-t-on fait à l'égard de l'Institut ? Je crois pouvoir répondre en toute sincérité que non ; et cela me ramène au point principal de mon sujet, la tentative de dissolution de l'Institut qui a été faite en 1858.

J'ai dit que l'on avait pris *pour prétexte* la composition de la bibliothèque.

Messieurs, je ne veux pas faire ici de discussion oiseuse, encore moins acerbe ; et surtout je ne veux pas attaquer personne. Sûrement, il me sera bien permis de dire que depuis quatre ans, ce n'est pas de nous que les agressions sont venues !

Je pense aussi que vous admettez avec moi qu'attaqué comme il l'est souvent dans la presse, comme il l'est souvent même dans l'intimité de la famille, il est à propos que l'Institut définisse sa position devant le public et repousse les accusations certainement imméritées dont il est l'objet.

À force de répéter certaines choses inexactes, on a fini par faire croire à beaucoup de personnes qu'il devait y avoir quelque chose de fondé dans des reproches faits avec tant d'apparente conviction. Je réponds donc ici à des attaques au lieu d'en faire !

Eh bien, reprenons les choses du commencement et examinons les faits de sang-froid. Expliquons-nous, sans aigreur contre nos adversaires comme sans arrière-pensée vis-à-vis du public.

On accusait l'Institut de conserver de mauvais livres, des livres propres à démoraliser la jeunesse, dans sa bibliothèque.

Des membres de l'Institut disaient : « Elle contient des livres immoraux. » La majorité des membres de l'Institut répondait : « L'assertion est inexacte, elle n'en contient pas. »

Voilà exactement quel était le débat en 1858.

En présence de cette affirmation et de cette négation, que fallait-il faire ?

Il n'y avait clairement qu'une seule ligne de conduite à suivre : Vérifier les faits ! Eh bien, quelle tactique a-t-on adoptée ?

XXII

Le 13 avril 1858, une motion fut faite dans l'Institut, proposant de « créer un comité qui recevrait instruction de faire une liste des livres qui, dans son opinion, devraient être retranchés de la bibliothèque²⁰ ».

À première vue, Messieurs, cette motion peut paraître très pertinente et surtout très inoffensive. Pourtant si on veut se donner la peine d'en bien saisir le sens et la portée, on se convaincra de suite qu'elle était complètement inadmissible. Pourquoi ? *Parce qu'elle affirmait précisément ce qui était en débat !*

« Faire une liste des livres qui devraient être retranchés »... Qu'est-ce que cela sinon affirmer emphatiquement qu'il y avait de tels livres et même qu'il y en avait tant qu'on en pouvait faire une liste ! Or comment la majorité de l'Institut, qui n'admettait pas qu'il y eût des livres immoraux dans la bibliothèque, pouvait-elle accepter une motion qui constatait très explicitement un fait qu'elle, la majorité, niait péremptoirement ? En adoptant cette motion, la majorité aurait implicitement avoué la vérité de l'accusation même contre laquelle elle s'inscrivait en faux ! !

XXIII

Pourquoi, en présence de la dénégation de la majorité, ne demandait-on pas la nomination d'un comité chargé de reviser la

20. ANQM, fonds Institut canadien de Montréal, « Procès-verbaux II », séance du 13 avril 1858, p. 130-133. Déjà le 1^{er} avril, Érasme d'Orsonnens avait proposé qu'un tel comité fût constitué (p. 126-128). D'Orsonnens avait déjà créé un certain émoi en proposant que la question « La religion a-t-elle rendu plus de services à la civilisation que le commerce ? » ne soit pas débattue. Il fut destitué de son poste de secrétaire-archiviste, pour un article publié dans *la Minerve* du 6 avril (voir la séance du 15 avril 1858, « Procès-verbaux II », p. 133-135 ; *le Pays*, 13 avril 1858 ; *la Minerve*, 20 avril 1858).

bibliothèque ? En supposant même du mauvais vouloir à la majorité, quel motif raisonnable pouvait-elle faire valoir, quelle objection plausible pouvait-elle offrir à la demande de la minorité de faire cette révision, ou l'examen, *dans un but quelconque*, de la bibliothèque, mais il ne l'était pas d'affirmer l'existence des mauvais livres *avant examen*. C'était une erreur grave que d'affirmer un fait avant de l'avoir régulièrement constaté !

Voudra-t-on dire que je fais ici une distinction puérile ? Messieurs, en affaires de cette importance, et quand il s'agit d'un fait qui peut emporter condamnation contre quelqu'un, la puérilité consiste à ne pas exprimer exactement l'état d'une question ; la puérilité consiste à ne pas savoir circonscrire rigoureusement un débat dans ses vraies limites ; à lui donner une portée, ou une signification qu'il ne doit pas avoir. Dans les corps délibératifs, depuis le plus grand jusqu'au plus infime, c'est celui qui ne sait pas dresser sa motion qui se met dans son tort, et non pas celui qui la repousse parce qu'elle dit trop ou trop peu. Ce n'est pas à l'accusé à corriger les motions de l'accusateur ! Au *oui* gratuit de celui-ci, il a incontestablement droit de répondre par un *non* gratuit.

XXIV

Si la minorité avait réellement eu l'intention de mettre la majorité en demeure, elle n'eût pas mêlé à une proposition légitime en elle-même l'affirmation du fait même que cette proposition avait pour but ostensible de prouver. On ne devait en justice affirmer qu'après la preuve et non avant !

Que s'en est-il suivi ?

La minorité affirmant, *avant enquête*, par sa motion, que la bibliothèque contenait des livres immoraux, la majorité affirma le contraire par un amendement très explicite établissant entre autres choses :

« Que l'Institut canadien avait toujours veillé avec la plus scrupuleuse sollicitude à ce que sa bibliothèque fût exclusivement composée de livres moraux, scientifiques, philosophiques, ou historiques, propres à nourrir le cœur et à développer l'intelligence ;

Que l'Institut saisissait cette occasion de repousser les calomnies et les insinuations lancées contre lui par des personnes

malveillantes qui avaient faussement avancé que sa bibliothèque contenait des mauvais livres, propres à démoraliser la jeunesse ; que l'Institut déclarait formellement que sa bibliothèque n'avait jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale ; et que les différents comités permanents ou spéciaux ainsi que les bibliothécaires auxquels incombait spécialement le devoir de faire rapport de temps à autre, sur la nature et l'état de la bibliothèque, n'avaient pu, après des travaux longs et consciencieux depuis quatorze ans, trouver sur ses rayons un seul livre d'une nature obscène ou immorale²¹. »

Enfin l'Institut déclarait d'une manière très compréhensible qu'il entendait être maître chez lui. Cela pouvait probablement se dire, sans nous exposer tous au reproche de socialisme, ou de travers d'esprit ; car cette idée n'était pas, après tout, si nouvelle dans le monde !

Eh bien, devant cette emphatique déclaration, « que la bibliothèque de l'Institut n'avait jamais contenu de livres immoraux », que restait-il à faire à la minorité, s'il n'y avait pas eu un but *non avoué* chez les principaux promoteurs de la *sécession* ? Il n'y avait pas d'alternative : ou il fallait prouver la mauvaise foi de la majorité en citant les livres immoraux de la bibliothèque, et alors celle-ci se trouvait mise en demeure de l'en expurger ; ou, si on n'avait aucun livre à citer qui eût ce caractère, il fallait céder de bonne grâce et se rallier au corps. À qui incombait la preuve ? Nécessairement à ceux qui se plaignaient !

XXV

S'il y avait des livres immoraux dans la bibliothèque, il ne devait pas être si difficile de les indiquer ! D'ailleurs, Messieurs, s'il y en avait réellement, la chose serait d'autant plus remarquable que, depuis trois ans, les bibliothécaires et assistants-bibliothécaires *appartenaient presque tous à la section qui s'est séparée* ! ! S'il y avait tant de mauvais livres qu'on en pût *faire une liste*, d'après l'expression de la motion, comment se fait-il : 1° qu'on ait attendu trois ans pour faire la proposition d'expurgation ; 2° qu'au moment même

21. ANQM, fonds Institut canadien de Montréal, « Procès-verbaux II », séance du 13 avril 1858. L'amendement à la motion de D'Orsonnens fut proposé par Pierre Blanchet et accepté par 110 voix contre 88.

de la proposition, et quand la majorité niait énergiquement qu'il y eût des livres immoraux, la mémoire ait tellement été en défaut qu'on n'ait pas pu citer au moins quelques titres de pareils livres ?

N'était-ce pas à ce moment-là même que l'on pouvait facilement donner une preuve ; que l'on était, par devoir, obligé de confondre ceux qui niaient l'existence des mauvais livres ?

Voyons, sérieusement, qu'est-ce qui pouvait empêcher un membre de la minorité de proposer que tel ou tel ouvrage fût retranché ou mis sous clé, pour n'être lu que sur permission ? Par ce moyen on serait sorti des accusations vagues, générales ; on aurait porté le débat sur un point tangible. Le *non* de la majorité devait disparaître devant le *oui* prouvé de la minorité ! Un seul ouvrage cité et le débat était fini !

Eh bien non, on ne fait rien de cela. Après avoir affirmé, on ne prouve pas. Après avoir essayé de compromettre la majorité par une proposition qu'en toute sincérité, je crois pouvoir qualifier d'insidieuse, et se trouvant en face d'une dénégation absolue, on se retire sans rien citer à l'appui de ses affirmations, sans même éprouver le bon vouloir de la majorité, en faisant une proposition directe d'élimination.

On signifie une espèce de protêt, de résignation collective motivée, et qu'y trouve-t-on ? Des déclarations généralisées autant que possible ; une allusion à l'offre d'une preuve, mais pas une citation, soit des livres immoraux, soit des opinions révoltantes que l'on prétendait justifier l'importante décision à laquelle on en était venu ! L'idée saillante du document est que la tribune de l'Institut était devenue une *trompette*, au moyen de laquelle on répandait les idées les plus absurdes en fait de religion, de *morale* et de nationalité ! Quant à la preuve de ces assertions, elle est encore à venir !

Messieurs, il ne peut pas y avoir une justice pour l'Institut canadien et une autre justice pour les autres corps et les autres hommes ! La preuve des allégués incombe nécessairement à celui qui affirme un fait, jamais à celui qui le nie ! Eh bien, ici, ceux qui accusaient emmenaient avec eux, dans leur scission, presque tous ceux qui avaient été bibliothécaires, et qui nécessairement devaient être au fait du contenu de la bibliothèque ; et malgré cela, en présence d'une dénégation formelle, ils se retirent en faisant quoi ? En répétant l'accusation sans l'ombre d'une preuve ni d'une citation à l'appui !

S'il y avait si peu de mauvais livres qu'ils ne fussent même pas connus des bibliothécaires, *devenus adversaires*, et qu'il fallût une révision minutieuse de la bibliothèque pour les découvrir, *LE MAL N'ÉTAIT DONC PAS SI GRAND QU'ON L'A FAIT !* Le cri soulevé contre l'Institut a donc été *HORS DE PROPORTION* avec la cause que l'on prétendait le motiver ! !

Eh bien, Messieurs, c'est sur cette absence de preuve, c'est sur une affirmation conséquemment gratuite d'hommes dont je ne veux certes pas contester la respectabilité ; chez un grand nombre desquels même j'admets de bonnes intentions, mais dont je crois avoir le droit de dire qu'ils n'étaient ni plus instruits, ni plus sincères, ni meilleurs juges des livres que ceux qui restaient ; c'est, dis-je, sur cette absence de preuves, sur cette affirmation conséquemment gratuite, qu'une condamnation a été portée contre l'Institut sans qu'il eût même été mis en demeure de se défendre et de présenter son point de vue sur la question ! Encore ici donc, deux poids et deux mesures ! Croyance implicite dans les uns, défiance exagérée des autres !

C'est enfin sur cette absence de preuves que beaucoup de personnes croient encore, à l'heure qu'il est, qu'il y avait, qu'il y a encore aujourd'hui des livres infâmes dans notre bibliothèque ! Cela s'affirme au-dehors par certaines personnes dont les intentions sont incontestablement bonnes, et par d'autres qui profitent de ce qu'un préjugé a été soulevé dans une partie de notre population pour l'exploiter à outrance.

C'est dans l'intérêt de la vérité qu'on nous calomnie !

XXVII

On a voulu justifier la flagrante injustice d'une condamnation *ex parte* par la respectabilité des membres qui se sont retirés.

Mais n'en restait-il donc aucune chez ceux qui restaient ? A-t-on rompu depuis la scission, avec les membres de l'Institut, socialement parlant ? Ont-ils cessé d'être admis dans le mouvement social, dans le mouvement politique ? A-t-on cessé d'aller, comme chez les autres citoyens, leur demander leur part des œuvres de bienfaisance, des œuvres mêmes de contribution au culte ? Est-il bien juste en soi, que la même main qui sollicite leurs offrandes les anathématise ensuite ?

Cent trente-huit personnes se séparent d'une société qui comptait en tout environ 700 membres : elles ne formaient donc qu'un cinquième de son effectif²².

Or ce cinquième emportait-il nécessairement avec lui toute la respectabilité, toute la rectitude d'intention, toute la capacité de réfléchir, de comprendre les questions de devoir et de droit que possédait le corps avant la scission ? Sur 700 individus, n'y avait-il que 138 intelligences, 138 cœurs droits et honnêtes ? Les 500 et quelque membres qui avaient voulu conserver leur indépendance et leur libre-arbitre ; qui ne pensaient qu'à tout âge on dût rester soumis à la surveillance collégiale ; qui croyaient au contraire que des hommes lancés dans le monde ou dans les carrières libérales, et qui ont une certaine latitude de lecture et de travail intellectuel ; ces cinq cents et quelque membres étaient-ils seuls frappés d'incompétence ou d'aveuglement ? Sont-ils, dans la vie ordinaire, moins bons citoyens que les autres ? Étaient-ils nécessairement les seuls sur lesquels l'esprit de parti ou l'exagération des idées pussent avoir prise ?

XVIII

On nous reproche de l'exagération.

Mais n'est-ce pas un peu exagération que d'affirmer avec persistance, avec opiniâtreté, que nous avons des livres immoraux, quand nous affirmons énergiquement le contraire ; et qu'après avoir été mis en demeure de le prouver, on a cru devoir s'abstenir ?

N'est-ce pas un peu exagération que de crier cela partout et de n'en pas avoir d'autre preuve que notre refus en '58, *non pas de permettre l'examen, mais d'affirmer*, AVANT L'EXAMEN, qu'il y eût de tels livres ?

N'est-ce pas un peu exagération que de parler de l'Institut comme composé de gens flétris ?

22. L'Institut compte 710 membres en 1856, 741 en 1857, 336 en 1858, 386 en 1859 et 500 en 1860. Parmi les démissionnaires, on compte Hector Fabre, Louis Labrèche-Viger, Louis-Amable Jetté, Éraste D'Orsonnens, L.-O. Loranger, Napoléon Bourassa, J.-A. Mousseau, Joseph Comte, J.-A. Plinguet, Charles-Ovide Beauchemin, Zéphirin Chapeleau, C.-E. Belle (voir *la Minerve*, 24 avril 1858 ; Y. Lamonde, *les Bibliothèques de collectivités*, p. 53).

N'est-ce pas un peu exagération que de dire que nous sommes déjà rendus dans la fosse commune²³ ?

N'est-ce pas un peu exagération que de nous représenter comme ennemis de la religion et *neutres entre toutes les morales*, ce qui équivaut à dire que nous sommes tous gens sans principe et sans aveu ?

Mais qu'on nous cite donc, chez nous, des exagérations qui approchent de celles-là ! Nous a-t-on jamais vus essayer de mettre au ban de l'opinion une association quelconque de citoyens ? Nous a-t-on vus faire de la persécution contre autrui ? Notre code n'est-il pas : « Tolérance envers les autres » ? Celui de nos adversaires n'est-il pas : « Intolérance envers nous » ? et beaucoup plus que cela, car enfin vis-à-vis de nous, il est aujourd'hui des gens qui se croient tout permis ! Non seulement on nous calomnie, mais on regarde comme chose toute simple, toute naturelle, toute permise, *tout honorable même*, de venir faire de l'espionnage au milieu de nous pour aller ensuite défigurer tout ce que l'on a vu !

XXIX

Une dernière petite croisade s'est organisée, ces jours derniers, contre l'Institut²⁴. Comment s'y est-on pris ?

Un jeune étranger à l'Institut se glisse un jour dans une de nos séances : il s'y conduit avec une telle liberté d'allure que le président ne peut se permettre le soupçon qu'il ne soit pas membre ; il entend la lecture d'un essai que personne, hors d'un esprit tout neuf ou boiteux, ne pouvait prendre au sérieux ; qui,

23. Allusion à l'excommunication des membres de l'Institut canadien de Montréal par M^{re} Bourget en 1858 et au refus éventuel des derniers sacrements et de la sépulture ecclésiastique, ce qui deviendra une réalité, huit ans après la conférence de Dessaulles, avec l'affaire Guibord en 1870.

24. À la séance du 4 décembre 1862, un certain A. Charland propose que l'Institut censure les principes émis dans un essai d'Henry Lacroix sur « L'état des sociétés chrétiennes en Europe ». Dessaulles, président, accepte la motion, mais Gonzalve Doutre et Pierre Blanchet soutiennent que, n'étant pas responsable des idées de ses conférenciers, l'Institut n'a pas à censurer quoi que ce soit. À la séance du 11 décembre, une motion voulant qu'à l'avenir les conférences et les débats ne portent pas sur des sujets religieux rallie tout le monde (voir ANQM, fonds Institut canadien de Montréal, « Procès-verbaux II », p. 339-342 ; *l'Ordre*, 9, 15, 26 décembre 1862).

d'un bout à l'autre, n'était qu'une bizarre enfilade de phrases incohérentes, sans liaison comme sans portée, sans logique comme sans but défini. Tous les membres présents, sans exception, le jugent ainsi, et ne veulent pas, pour cela même, faire à l'essai l'honneur d'en arrêter la lecture, à titre de chose sérieuse ou dangereuse.

Néanmoins, comme il devient quelquefois nécessaire qu'un acte irréfléchi reçoive le blâme qu'il mérite, surtout quand on a eu l'impression de froisser les sentiments d'autrui, un membre propose que l'auteur de l'essai soit censuré, car il avait produit sur l'auditoire l'impression qu'une idée de propagande religieuse se trouvait au fond de toute l'affaire.

Une objection d'ordre est soulevée contre la motion, fondée sur ce que l'Institut ne possédait pas le droit de censure sur les opinions individuelles de ses membres.

Je déclare, comme président, qu'elle est dans l'ordre, vu que l'Institut possède, à tous les points de vue possibles, le droit de censure sur ses membres ; non pas sans doute dans ce qui est de pure opinion individuelle mais relativement à l'expression officielle, au sein du corps, de certaines opinions exprimées dans un but de propagande, ou avec l'intention de froisser les sentiments des autres membres.

Cette circonstance, assez remarquable pourtant, et qu'on ne pouvait avoir oubliée vu que là-dessus avait roulé toute la discussion de la soirée, cette circonstance, dis-je, fait dominant de la séance, est passée sous silence par le jeune indiscret qui s'est cru de force à jouer le rôle de censeur, et dès le lendemain il s'en va religieusement faire du *grand style* dans les journaux sur l'esprit irréligieux d'un corps qui *encourageait*, a-t-il osé dire, de pareilles lectures, quand au contraire, le corps réprouvait énergiquement l'acte *et se préparait à en empêcher le retour ! !*

XXX

Eh bien, je le demande en toute confiance ; si un membre de cet Institut allait assister à une séance d'un Institut rival pour être témoin de ses procédés et les défigurer ensuite avec passion sur les journaux ; n'en publier que ce qui pourrait préjuger le public et retrancher avec soin tout ce qui serait de nature à le satisfaire ;

exagérer le mal et cacher le bien, et se dire témoin pour calomnier avec plus d'effet : nos adversaires, avec leurs *habitudes de liberté* envers l'Institut, n'inféreraient-ils pas de suite, d'un fait si odieux et si lâche, que l'Institut canadien n'est pas une école de véracité et d'honorabilité ?

Eh bien, retournons la médaille. C'est contre nous que cela s'est fait ! C'est nous qu'on est venu espionner pour aller nous calomnier ensuite ! Quelle en est la conséquence ? Ah bah, qu'est-ce que cela fait, dit-on dans certains cercles, c'est l'Institut canadien ! En tout et partout, à notre égard, avec certaines personnes, deux poids et deux mesures !

Mais ce n'est pas tout. À la séance suivante, l'affluence des membres est considérable. Non seulement le président est approuvé et soutenu, mais tous les membres qui prennent part à la discussion, même ceux qu'on représente comme *exagérés*, expriment leur complète désapprobation de l'essai qui fait le sujet du débat. On va plus loin. On passe unanimement une résolution exprimant l'opinion que les membres devraient s'abstenir de soulever des discussions religieuses.

On remarque plusieurs étrangers à la séance qui, eux, je dois le dire, ont su se conduire en hommes bien élevés. Plusieurs de ces étrangers se déclarent parfaitement satisfaits de l'esprit qu'a manifesté l'Institut pendant cette séance ! La chose est incontestablement répandue dans le public !

Eh bien, après cette séance-là même, où l'Institut a prouvé clairement, péremptoirement, qu'il voulait fermer à ses membres le domaine de la discussion religieuse, on redouble d'injures à propos de ses tendances irrégulières !! On rend le corps responsable d'un acte *qu'il a blâmé* ! !

N'y a-t-il pas là parti pris de calomnier ? Où est l'exagération ici ? Chez nous ou chez nos agresseurs ?

XXXI

Messieurs, ce mauvais vouloir ; cette hostilité tantôt sourde tantôt ouverte ; ces agressions que rien ne motive puisque nous n'attaquons personne ; ces faussetés réaffirmées dix fois malgré nos dénégations énergiques ; ces combinaisons pour nous déconsidérer ; ces clameurs pour préjuger le public contre nous, n'em-

pêchent pas pourtant l'Institut canadien de se maintenir, de prospérer même, et de recevoir constamment des accessions. Cela prouve, Messieurs, qu'il ne faut qu'un peu d'énergie, de zèle et d'entente pour résister à des attaques qui ne sont pas soutenues par l'opinion publique.

On s'aperçoit, malgré tout ce déploiement de *bonnes intentions*, qu'au fond de tout ce bruit qui se fait autour de nous, il existe beaucoup d'intolérance, un peu d'esprit persécuteur ; un peu trop de désir de régenter autrui ; plus de préjugé que de froide raison ; plus d'aigreur que de sincérité ; plus de passion que de sagesse ; trop d'inimitié et pas assez d'indulgence ; trop de colère et pas assez de charité. Beaucoup de personnes ont compris qu'avec les moyens d'instruction que nous possédons, que nous donne une bibliothèque qui se compose déjà de 5,500 volumes et d'une splendide collection de plus de 5,000 gravures d'art ou historiques, et qui, je ne puis assez le répéter, ne contient pas de livres immoraux ; que nous sommes enfin prêts à expurger si elle en contient ; beaucoup de personnes, dis-je, ont compris que ceux qui s'éloignent si fort de nous, dans un pays où les moyens d'instruction sont encore rares et difficiles, ne font après tout de mal qu'à eux-mêmes ! Plusieurs se sont convaincus que ces grands cris contre notre bibliothèque ne soutenaient pas l'examen ; et que le parti pris de blâmer, de juger sans entendre, de proscrire sans savoir, faisait après tout autant de mal à l'esprit qu'au cœur.

XXXII

Et je permettrai ici un rapprochement que je ne puis jamais faire sans surprise. Je n'applique pas ce que je vais dire aux laïcs. Pourquoi tant de récriminations à propos de notre bibliothèque et tant d'admiration pour la bibliothèque provinciale ? Pourquoi ceux qui nous attaquent avec si peu de mesure ne voient-ils jamais cette belle collection de livres sans s'extasier sur son importance, sur son utilité ? Il n'est pas un Canadien qui, en entrant dans notre bibliothèque législative, ne se sente heureux de voir un pareil dépôt de livres dans le pays ! Il n'y a qu'une voix pour dire que la législature a fait là un grand et noble emploi des fonds publics, et que cette magnifique collection, – magnifique au moins pour l'Amérique sinon pour l'Europe – témoigne hautement en faveur de ceux qui l'ont réunie !

Pourquoi donc tant d'éloges là et tant d'amertume ici ? Pourquoi faire de l'obscurantisme ici *et avoir honte d'en faire là* ? Les gens mêmes qui pousseraient le scrupule jusqu'à se rejeter en arrière dans la porte de notre bibliothèque font leurs délices de celle de Québec ! Et pourtant si la nôtre mérite censure, ce que je nie, quelle plus énergique censure ne mérite pas celle du Parlement qui est assez complète en fait de philosophie, d'histoire ou de littérature ? Croit-on qu'il soit possible de réunir 55,000 volumes sans s'écarter un peu, beaucoup même, du cercle infranchissable que l'on veut tracer autour de nous qui, au fond, n'en sommes sortis qu'aux yeux seulement de gens qui sont *beaucoup plus exagérés dans leur sens* que nous ne le sommes dans le nôtre ? Si on doit crier à l'immoralité de quelques ouvrages, ce n'est pas ici ! Si on doit crier à l'esprit répréhensible, à certain point de vue, d'un nombre considérable d'autres ouvrages, ce n'est pas ici ! Pourquoi donc être si sévères ici et si coulants là-bas ?

XXXIII

Voyons, sérieusement, quel est le député qui oserait de son siège en Chambre, le catalogue en main, proposer que la bibliothèque fût *expurgée* de l'Encyclopédie du XVIII^e siècle, de celle du XIX^e, de l'Encyclopédie moderne, du dictionnaire de la conversation – prisé très haut dans tous les cas, par ceux-là mêmes qui crient contre nous, puisqu'ils l'ont acheté –, des œuvres philosophiques de Cousin, de Jouffroy, de Hegel, de La Mennais, de Locke, de Jules Simon²⁵ ; des leçons de géologie de Miller²⁶, de l'histoire de Paris de Dulaure²⁷, de l'histoire du Christianisme de de Potter²⁸, des admirables études historiques de Chateaubriand, du *Jocelyn* de Lamartine, ou des discours de Mirabeau ou de

25. Parmi les œuvres de Jules Simon antérieures à 1862 : *Manuel de philosophie à l'usage des collèges* (1846), *le Devoir* (1854), *la Religion naturelle* (1856), *la Liberté de conscience* (1857), *la Liberté* (1859).

26. Nous n'avons pu identifier ce Miller, auteur d'un ouvrage de géologie, dans les catalogues des imprimés de la Bibliothèque nationale de France et de celle du Congrès.

27. J.-A. Dulaure, *Histoire civile, physique et morale de Paris*, Paris, Guillaume, 1821-1825, 8 vol.

28. L.-J.-A. de Potter, *Histoire philosophique, politique et critique du christianisme et des Églises chrétiennes depuis Jésus jusqu'au dix-neuvième siècle*, Paris, A. Leclaire, 1836-1837, 8 vol.

Victor Hugo ? Quel ne serait pas le rire inextinguible de la Législature et du pays ? Eh bien ! un certain nombre de ces ouvrages ne se trouvent pas dans la bibliothèque de l'Institut ! Ils sont tous dans celle du Parlement ! Et pourtant on admire là-bas et l'on proscriit ici ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce là deux poids et deux mesures, oui ou non ?

Messieurs, ces rapprochements ont un effet sur les gens raisonnables, sur ceux qui sont désintéressés dans la question ; sur ceux qui sont plutôt influencés par leurs sympathies que par leurs préjugés ; sur ceux qui ne veulent pas mettre les bibliothèques sous le boisseau par crainte d'un danger imaginaire ; sur ceux qui croient au libre arbitre et à l'indépendance d'action des hommes faits ! Nous voyons tous les jours des citoyens de la plus haute respectabilité, qui ne sont pas membres de l'Institut, déplorer l'inimitié qu'on nous montre et la guerre imméritée qu'on nous fait !

D'ailleurs si, d'un côté, nous avons eu le regret de voir qu'on ne nous laisse pas même étudier tranquilles, nous avons eu, d'un autre côté, d'amples compensations dans les encouragements, les énormes présents que nous avons dernièrement reçus d'un homme qui ne demandait évidemment pas mieux que de laisser plus d'une trace de ce genre sur son passage, et qui sont venus donner une nouvelle infusion d'énergie, d'activité et de vie à notre Institut²⁹.

XXXIV

Profitant de la présence en ce pays du premier membre d'une maison régnante de la France qui eût encore mis le pied

29. Allusion aux dons faits à l'Institut canadien par le prince Napoléon lors de son passage à Montréal, le 21 septembre 1861, et à qui l'Institut rendit visite. Les suites de cette visite furent à la fois imprévisibles et importantes. Au plus fort des succès des libéraux italiens pour s'emparer des territoires pontificaux, les milieux conservateurs et ultramontains montréalais n'apprécièrent guère ce geste de l'Institut à l'égard d'un homme identifié au républicanisme et à l'anticléricalisme et, de surcroît, favorable à l'unité italienne et à l'abolition du pouvoir temporel du pape. La visite suscita la publication, dans *l'Ordre* du 7 janvier 1862, d'une lettre du comte de Montalembert qui disait s'étonner de cette visite. Une polémique autour de l'histoire de l'Institut s'engagea alors entre Dessaulles et Hector Fabre, rédacteur de *l'Ordre* et leader des 138 démissionnaires de l'Institut canadien en 1858 (voir J.-G. Barthe, *le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen, 1855 ; P. Sylvain, « La visite du prince Napoléon au Canada (1861) », *MSRC*, 4^e série, t. II, section 1, 1964, p. 105-126).

sur le sol du Canada, nous avons cru devoir saisir cette occasion pour exprimer les sentiments de cordialité, d'attachement, de sympathie inaltérable qui nous rattachent toujours à notre ancienne mère-patrie, à un proche parent de son chef politique.

Nous ne faisons pas plus une visite personnelle au prince Napoléon qu'une manifestation de bon souvenir envers la grande nation dont nous perpéтуons en Amérique la langue, les traditions et la littérature.

Avons-nous été cruellement attaqués pour cet acte de haute convenance ? N'entendez-vous pas encore le tapage réactionnaire dont notre atmosphère était ébranlée ?

Perdant de vue le fait que Monseigneur le Coadjuteur de Québec, le métropolitain du pays, n'avait pas cru *blesser* la religion, *avilir* son caractère, *rabaisser* ses compatriotes à l'étranger et *déshonorer* son pays en offrant au prince Napoléon une réception convenable et polie à l'Université Laval, on nous a adressé tous ces mots foudroyants, toutes ces clameurs et tous ces reproches, et cela avec tant de passion qu'on semblait, en quelque sorte, se venger sur nous d'un manque apparent d'entente ailleurs.

Aussi nous a-t-on représentés comme nous étant placés de nous-mêmes au ban de l'opinion ! comme ayant froissé la conscience publique dans ce qu'elle avait de plus cher ! comme faisant tache, en un mot, sur l'honneur du pays ! oubliant toujours que chacune de ces récriminations faisait ricochet quelque part !

En un mot, on a déployé toutes les ressources de la tactique ; on a fait même de la plus savante stratégie, jusqu'à importer *presque* !! un général d'Europe³⁰ !!

XXXV

À quoi tout cela a-t-il abouti ?

À convaincre beaucoup de bons esprits que les vrais exagérés, ce n'était pas nous ! que les vrais ennemis de l'indépendance

30. Le général Pimodan (1822-1860), de l'armée pontificale, tué à la bataille de Castelfidardo. Voir O. Crémazie, *Œuvres complètes*, édition critique par Odette Condemine, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, t. I : *Poésies*, p. 389-394 (référence fournie par Philippe Sylvain).

d'action chez les citoyens, ce n'était pas nous ! qu'enfin ce n'était pas de nous que venaient les colères et les proscriptions !

La discussion soulevée par nos agresseurs a fini par reporter l'esprit de la population sur cette idée qu'après tout les membres de l'Institut étaient des citoyens tout aussi honorables dans leurs relations, tout aussi paisibles, tout aussi nationaux, tout aussi zélés pour les œuvres de bienfaisance, tout aussi respectables dans leur vie privée que les autres !

Et la dernière conséquence de cet acte qui a été si mal jugé et qui nous a valu tant d'injustice, a été l'envoi des plus magnifiques présents qu'aucune institution du pays ait encore reçus de l'étranger.

Nous avons non seulement fait acte de convenance envers la France, mais le résultat démontre à tous les esprits non préjugés que nous avons fait acte de courtoisie envers un homme *qui le méritait* personnellement, et aujourd'hui l'Institut doit à la reconnaissance comme à la vérité de dire que le prince Napoléon a été, et restera probablement, son plus grand bienfaiteur !

Et on me permettra d'ajouter que l'Institut ne devrait pas être le seul à lui savoir gré de sa munificence ; mais que la jeunesse studieuse de Montréal, qui finira nécessairement par comprendre que c'est à elle que l'on fait du mal en l'empêchant de s'instruire ; que c'est elle que l'on amoindrit en lui fermant une source d'étude précieuse ; qu'elle ne gagne rien à refuser de jeter même la vue sur des ouvrages scientifiques d'une immense valeur et qui ne se trouvent qu'ici et dans notre bibliothèque provinciale – et encore avons-nous nombre d'ouvrages importants que celle-ci ne possède pas –, que la jeunesse studieuse de Montréal, dis-je, devrait être heureuse de voir nos maigres bibliothèques prendre de l'importance, et de voir aussi notre ville s'enrichir des trésors de l'intelligence humaine.

XXXVI

Car enfin, nos petites difficultés momentanées disparaîtront : la raison commune aplanira tout cela ; certaines rivalités s'apaiseront ; on commence un peu à rire en se prenant pour ennemis ; on s'aperçoit que forcément nous redevenons amis après nous être lancé des boulettes de mie de pain ; que personne ne reste blessé ; l'éloignement ne saurait donc être permanent !

D'ailleurs, les hommes passent et les choses restent ! Nous passerons tous et notre bibliothèque restera, *et s'enrichira toujours* ! Le bienfait du Prince est une œuvre permanente, nos petites ranunces ne sont que transitoires ! Si nous ne nous entendons pas bientôt, eh bien, nos successeurs le feront, et s'il est une chose certaine, à mon sens, c'est qu'on ne s'obstinera pas éternellement à refuser de toucher un bon livre parce qu'il aura été donné par le prince Napoléon. Le bon sens finit toujours par avoir raison du préjugé. On accepte bien, par raison de pauvreté, le produit d'une représentation théâtrale ; pourquoi n'accepterions-nous pas, nous, la science, ou au moins le moyen de l'obtenir, des mains d'un homme distingué qui a compris ce qui nous manquait et nous a fait la générosité, très acceptable, de nous l'offrir ?

XXXVII

Jamais, à aucune époque, notre bibliothèque ne s'est enrichie comme elle l'a fait depuis quinze mois. Elle possède aujourd'hui des ouvrages d'une haute valeur et pour les savants et pour les artistes, et pour les architectes et pour les mécaniciens. Notre collection de gravures n'est surpassée que par celle de notre bibliothèque provinciale. Quand nous les aurons fait relier, nous posséderons plus de cent volumes de gravures valant environ dix louis en moyenne. Tout ceci nous vient de son Altesse Impériale le prince Napoléon.

Nous avons aussi reçu dernièrement une partie des envois que veut bien nous faire de temps à autre l'Institut de France. Une caisse reste encore à Paris.

Quant à l'état de nos affaires pécuniaires, dont les membres peuvent voir les détails dans le rapport du trésorier³¹, je ne surprendrai personne sans doute en disant que nous sommes plus riches en livres qu'en argent. Néanmoins, je dois dire que le zèle des membres est tel qu'un besoin un peu pressant s'étant manifesté dernièrement, on a pu voir, par les généreuses souscriptions spontanément offertes, qu'un corps comme le nôtre n'est jamais pauvre, quand l'esprit d'union et de zèle règne parmi ses membres.

31. Le rapport annuel de 1862 est l'un des cinq qui ne furent pas publiés ; il ne se trouve pas non plus dans les procès-verbaux (ANQM, fonds de l'Institut canadien de Montréal, « Procès-verbaux II », décembre 1862).

Malgré les difficultés incontestablement sérieuses que l'Institut a eues à combattre depuis quelques années, il compte encore environ 500 membres, et reçoit chaque mois de nouveaux renforts.

XXXVIII

Ce fait prouve, Messieurs : Que la lutte nous maintient fermes et unis ;

Que la persécution ne tue pas les idées ;

Que l'intolérance peut longtemps encore gronder autour de nous ;

Que tout en évitant soigneusement d'empiéter jamais sur le domaine de qui que ce soit, nous savons néanmoins défendre l'intégrité du nôtre ;

Qu'il y a une section importante de la population de cette ville qui tient à faire triompher l'esprit de tolérance, la liberté de penser, d'étudier, de discuter et de s'instruire ; et qui veut conserver un asile à l'inviolabilité de la raison humaine ;

Que nous voulons conserver à notre association le même degré d'énergie et de vitalité que par le passé ;

Que nous pouvons sans crainte, aussi longtemps que nous resterons fidèles à notre programme, aussi longtemps que nous saurons respecter les sentiments, les convictions et le droit d'autrui, que nous pouvons, dis-je, envisager sans crainte les combats de l'avenir, s'il nous en tient en réserve ;

Qu'enfin l'idée grande et féconde qui a présidé à la fondation de l'Institut reste tout à la fois notre guide et notre but ; et qu'aujourd'hui comme il y a dix-huit ans, forts de nos convictions et de nos principes, de notre union et de notre succès, nous pouvons continuer d'inscrire sur la bannière de l'Institut canadien cette devise qui a fait sa force :

TRAVAIL ET PROGRÈS ! TOLÉRANCE ET LIBERTÉ DE PENSER³² !

32. C'est finalement à propos de cette idée de tolérance que l'Institut canadien et Dessaulles seront condamnés par l'Inquisition et l'Index de Rome en 1869. Le prétexte en sera précisément la conférence de Dessaulles du 17 décembre 1868 sur la tolérance, publiée dans l'*Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868*, p. 4-21.

XIII

Nos articles n'ont-ils aucune actualité¹ ?

Entré au Pays à titre de rédacteur en chef, le 1^{er} mars 1861, Dessaulles a mené le combat contre le pouvoir temporel du pape. Il s'est porté à la défense du prince Napoléon en visite à Montréal. Face aux attaques d'Hector Fabre, des sécessionnistes de 1858, il fait son Discours sur l'Institut canadien, le 23 décembre 1862, dans lequel il défend les avantages de la raison dans le domaine temporel. Déjà, en janvier 1862, Hector Fabre s'était interrogé sur les torts causés au Parti libéral par l'Institut canadien : « Il y a des hommes modérés qui se demandent si, arrivés au pouvoir, quelques-uns des amis du Pays ne tenteraient pas d'étendre à la politique du pays les principes proclamés et pratiqués à l'Institut » (l'Ordre, 20 janvier 1862).

M^{sr} Bourget ne tarde pas à réagir au Discours sur l'Institut canadien. Dans une annonce faite aux prônes des paroisses du diocèse, le 18 janvier 1863, il se serait adressé ainsi aux paroissiens : « Nous allons donc prier pour que ce monstre affreux du rationalisme, qui vient de montrer de nouveau sa tête hideuse dans l'Institut et qui cherche à répandre son venin infect dans une brochure qui répète les blasphèmes qui ont retenti dans cette chaire de pestilence, ne puisse nuire à personne » (L.-A. Dessaulles, l'Index, 1871, p. 55 ; nous n'avons pas retracé ce texte dans les Mandements).

À l'été de 1863, l'abbé Huot publie une charge contre le Rougisme en Canada, où Dessaulles est pris à partie, et la Minerve suggère de « casser » celui-ci (« La Minerve », le Pays, 2 juillet 1863). À l'automne, Cyrille Boucher attaque à nouveau la conférence de Dessaulles sur « le

1. *Le Pays*, 1^{er} décembre 1863. Dans le même numéro, Dessaulles publie un autre texte, non signé : « Le libéralisme vs le despotisme. Quelques faits offerts à l'appréciation de ceux qui n'aiment pas les idées ».

progrès », faite en 1858, tandis que Louis Taché, qui avait accusé Dessaulles de malversation financière à l'époque où il était maire de Saint-Hyacinthe, perd son procès.

En novembre, Dessaulles dénonce l'intention des « croisades » menées contre l'Institut canadien, contre la raison, contre lui, contre le Parti libéral (le Pays, 21, 24, 26, 28 novembre 1863). Louis Labrèche-Viger, avec qui il a dirigé le Pays à ses débuts, a succédé à Hector Fabre à la rédaction de l'Ordre qui, le 27 novembre 1863, publie à la une : « Nous croyons, dans l'intérêt du parti ministériel, exprimer notre regret sincère de voir la rédaction du Pays se lancer dans des dissertations philosophiques qui n'avanceront guère les intérêts du parti libéral en Canada ». La Minerve emboîte le pas le lendemain en parlant des « élucubrations philosophiques » du Pays.

Dessaulles invoque un « droit de défense » le même jour, mais ce n'est que le 1^{er} décembre qu'il demande aux lecteurs du Pays : « Nos articles n'ont-ils aucune actualité ? » Le titre laisse planer un doute sinon un découragement passager. Fabre et Labrèche-Viger viennent de mettre en cause le style et les idées de Dessaulles à l'Institut canadien et au Pays, en posant la question critique à laquelle Wilfrid Laurier apportera une réponse en 1877. Le Parti libéral peut-il se permettre, s'il veut jamais être élu, d'être associé à « la raison pure », au rationalisme, au philosophisme ? À quoi Dessaulles réplique : la raison et le libéralisme ne sont pas que des questions « philosophiques », leur défense est au cœur du quotidien.

Les éternels ennemis de la pensée et du droit n'ont pas manqué de nous chanter des injures parce que nous avons cru devoir répondre à une attaque qu'il était difficile de ne pas croire combinée sur mot d'ordre, quand elle partait simultanément de tous les coins de l'horizon, de Montréal et de Québec au même moment.

Nous n'avons certes jamais attendu de libéralité de la part de gens que nous voyons tous les jours oublier les plus communes règles de l'honnêteté, mais nous ne pouvons comprendre comment on n'a pas assez de raison pour admettre que l'attaque provoque et nécessite la défense.

Nos adversaires comprennent si bien la loyauté dans les rapports d'homme à homme que quand ils ont complètement faussé

les intentions et la pensée d'autrui, ils ne veulent pas même permettre à la partie déloyalement attaquée de s'expliquer et de combattre les injustes imputations lancées à son adresse.

On reconnaît bien là le parti² qui ne crie : « Soumettez-vous, soumettez-vous ! » que parce qu'il se sent incapable de soutenir la discussion sérieuse et calme.

Les savantes plumes du parti aiment beaucoup à surcharger de temps à autre les colonnes d'un journal des plus innocents lieux communs, mais du moment qu'on leur cite des faits qu'ils ne peuvent ni nier, ni interpréter dans leur sens, ils plient noblement bagage et crient d'autant plus fort à l'impiété qu'ils sont plus incapables de faire décente figure. Quoi qu'on en dise, nous voyons tous les jours les gens qui pensent, apprécier à sa juste valeur cette singulière tactique d'attaquer *déloyalement* autrui, puis de lui défendre, au nom d'une religion qui doit signifier droiture et charité, puisqu'elle signifie essentiellement justice et amour, puis de lui défendre, disons-nous, de repousser l'attaque et de s'expliquer franchement.

Si quelques-uns de nos amis, d'un autre côté, pensent que nous n'avons d'autre but que d'attaquer le clergé en acceptant la discussion en faveur des droits de la raison, qui ne sont rien autre chose que la base essentielle de toute liberté politique ou civile, ils sont dans une grande erreur.

Dire que l'attaque vient de nous, ce n'est pas être juste.

À propos de rien, ou plutôt à propos d'un acte louable, les ennemis des droits des peuples, ceux qu'on trouve toujours les premiers à la défense des abus et les derniers à les extirper, soulèvent une croisade contre l'Institut. Non seulement on accuse celui-ci de rationalisme, mais on le représente avec l'entêtement de la fausse conscience, comme visant à la destruction des idées religieuses. On sait que rien n'est plus faux, mais on a un but. Quel est-il ? Par delà l'Institut on voit le libéralisme, on mesure le chemin qu'il a parcouru depuis seize ans, on déteste le ministère libéral³, on regrette les douceurs de la crèche et l'on se dit : « Il faut à tout prix chasser ces gens-là. »

2. Ce « parti » comprend tout autant le clergé catholique que les tenants du parti « libéral-conservateur » et les journalistes de la presse catholique et conservatrice.

3. Le gouvernement de John Sandfield Macdonald et Louis-Victor Sicotte puis celui de Macdonald et Antoine-Aimé Dorion (voir *DBC*, t. XI, p. 909-912).

Pour avoir quelque effet sur une population essentiellement catholique, on fait un appel à la passion religieuse et on se prétend inspiré par le seul désir de défendre la religion, *qui n'est pas attaquée*, mais qui sert de prétexte commode à couvrir d'ardentes convoitises.

« Libéralisme », « liberté politique », voilà les deux grands résultats de la raison humaine appliquée à l'amélioration du sort des peuples ; or, comme on déteste l'un et l'autre, on s'en prend à la raison de leur existence et pour mieux tuer les enfants on calomnie la mère, la raison.

Il n'est de plus sûr moyen de tuer toute liberté que d'exiger l'abdication complète de la raison dans l'ordre temporel, et voilà strictement ce que veulent nos adversaires quoiqu'ils n'osent pas le dire explicitement ! Mais ce qu'ils n'osent pas dire, ils le font en persistant avec l'acharnement dont nous sommes tous les jours témoins à attribuer tous les maux de l'humanité, toutes les atrocités et toutes les catastrophes sociales au seul libéralisme, produit de la raison.

La monarchie absolue, le droit divin des rois, la soumission des peuples au caprice d'un homme et à l'égoïsme d'une caste, voilà pour eux l'idéal du droit politique et social. Toute révolution est illégitime parce que le pouvoir n'est responsable qu'à Dieu et que le droit du peuple ne découlant de Dieu qu'à travers le roi, le droit de celui-ci est primordial au droit de celui-là. Voilà la belle logique du parti.

Le libéralisme ne produisant que des révolutions et des cataclysmes, et étant en même temps le fils de la raison, il suit qu'il faut nier les droits de celle-ci puisqu'elle produit un pareil enfant ; de là les tirades sans fin contre le libéralisme et la raison, causes uniques des maux de l'humanité.

Or, ce que le libéralisme a fait en France il le fera ici nécessairement⁴ ; donc il faut l'écraser sans miséricorde ; mais pour le déconsidérer ici il faut montrer ce qu'il a fait ailleurs, l'exagérer ridiculement, et ne jamais dire un mot des fautes et des crimes de

4. Le 27 juin 1877, dans son célèbre discours sur le libéralisme politique, Wilfrid Laurier tentera de distinguer le libéralisme à la française du libéralisme à l'anglaise, auquel il identifiera le Parti libéral (voir W. Laurier, *le Libéralisme politique*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1941).

la monarchie. Celui qui dévoile ceux-ci est un ennemi du repos des peuples et de la religion qui, disent ceux qui la pervertissent, ne trouve de garanties qu'avec la monarchie. Hasardez-vous à dire un mot contre le trône et l'on vous reproche avec passion d'en vouloir aussi à l'autel.

On n'attaque donc la raison humaine que pour mieux tuer le libéralisme et puis on lance des médiocrités, des ferrailleurs d'autant plus impudents qu'ils savent moins, sur ceux qui défendent le libéralisme en faisant voir les abus bien plus graves encore du principe d'autorité mal compris et les écarts du parti qui veut le maintenir encore au dix-neuvième siècle.

TAISEZ-VOUS !! TAISEZ-VOUS !! Voilà la seule chose que nos adversaires aient jamais pu bien dire !

Eh bien, nous croyons sincèrement que *nous taire* quand la croisade contre le libéralisme est si active, si acharnée, si fortement combinée, c'est *abdiquer*, c'est laisser le champ libre aux amis de l'automatisme, c'est avouer en quelque sorte que le libéralisme ne peut être défendu et que le despotisme seul est la véritable voie de l'humanité. Or, le libéralisme ne peut se faire accepter qu'en démontrant, l'histoire à la main, que le despotisme est réellement la négation du bien. Quand il ne l'est pas c'est par exception.

Ne voir aucune actualité dans une discussion qui a pour but de prouver que c'est réellement au despotisme et non au libéralisme que les peuples doivent leurs misères et la lenteur des progrès de la civilisation, surtout quand les amis du despotisme crient si haut ses bienfaits, pour faire oublier ceux du libéralisme, c'est ne faire aucune attention aux bruits souterrains qui indiquent que le mineur est à l'œuvre pour faire sauter les murailles de la ville.

Quant à ceux qui espèrent ramener, concilier seulement au libéralisme les amis du despotisme et de la coercition morale ; ceux qui ont été les éternels ennemis de la liberté ici et partout, nous les prions d'examiner ce qu'ils ont obtenu depuis douze ans en fait de tolérance et d'adhésion aux saines notions de politique sociale. Le parti libéral n'est-il pas partout dénoncé comme agent du désordre et de révolution dans le temps même où il est appelé et se met sérieusement à corriger les abus et les hontes du régime intronisé par les ennemis de la raison et de la liberté ?

Qui le parti réactionnaire soutient-il aujourd'hui ? Le parti de l'immoralité politique érigée en moyen de gouvernement et rien autre chose ! A-t-il jamais élevé la voix contre le pillage ? Pourquoi est-il aujourd'hui acharné contre nous ? Parce que la religion est en danger ? Allons donc ! Est-ce qu'il ne croit pas mieux à sa religion que cela, pour être toujours en transes, à propos d'une paille qui traverse l'atmosphère ?

Ce n'est pas au danger de la religion qu'il croit ; d'abord parce qu'elle n'est pas attaquée, en second lieu parce que si elle l'était elle saurait bien se défendre, vu qu'elle a tous les éléments possibles de puissance et de vitalité.

Mais ce qu'il craint c'est l'avènement du libéralisme. Voilà pourquoi il le calomnie ! Voilà pourquoi il le fait envisager comme un monstre dévorant tout ce qui l'approche ! Et il ne sera pas permis au libéralisme de rappeler au droit divin que même sous les meilleurs rois qu'ait eus la France, même sous le bon Henri IV, les abus administratifs étaient intolérables, et que des milliers d'individus pourrissaient dans les prisons *sous bon plaisir* ! Il ne sera pas permis de rappeler aux soi-disant *amis de l'ordre* qu'il n'est peut-être pas un seul règne de la monarchie française, à la seule exception de celui de Louis XII, qui n'ait offert des atrocités égales à tout ce que la révolution a produit et quelquefois pires encore ?

Non, non, ce n'est pas en reculant toujours devant un ennemi acharné et puissant, et surtout si fortement organisé, que l'on gagne du terrain. Faire voir ce qu'a été la monarchie, ce qu'a produit le *droit divin des rois*, ou ce qui revient exactement au même, *l'irresponsabilité complète du pouvoir* ; faire envisager la révolution sous son vrai jour, celui de l'avènement du droit et de la loi, celui de la destruction des effroyables abus de l'ancien régime, de ce régime qui est *mort* d'après M. de Montalembert⁵, et

5. « Beaucoup d'entre eux [certains catholiques] sont encore par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience. Cet ancien régime avait son grand et beau côté : je ne prétends pas le juger ici, encore moins le condamner. Il me suffit de lui reconnaître un défaut : il est mort, il ne ressuscitera jamais, ni nulle part » (« Premier discours prononcé [au congrès de Malines] dans la séance du 20 août 1863 », dans *Discours de M. le comte de Montalembert*, Paris, Victor Lecoffre, 1892, deuxième édition, t. III (1848-1852), p. 401). Référence fournie par Philippe Sylvain.

que ses admirateurs d'ici, par une contradiction singulière, veulent faire revivre parmi nous, ou plutôt river à jamais sur ce jeune pays ; faire voir en un mot que le despotisme, c'est la négation de la raison humaine, du droit naturel et de la justice sociale, et que le libéralisme, tel qu'il doit être compris c'est la consécration des trois grandes aspirations des sociétés modernes : liberté des cultes, liberté civile et liberté politique ; l'idée avant la force, le droit avant le fait, la morale avant l'intérêt, l'esprit avant la lettre ; faire voir enfin que le libéralisme c'est la justice pour tous, la liberté pour tous, la tolérance pour tous, conséquemment l'ordre au moyen de la satisfaction générale, conséquemment la meilleure garantie de stabilité et de prospérité générale, conséquemment enfin ce que Dieu lui-même a voulu, le bonheur de tous par la raison de tous, faire tout cela, démontrer toutes ces vérités, ce n'est pas faire tort au libéralisme, c'est au contraire faire sentir aux gens honnêtes et sensés de tous les partis que le libéralisme est emphatiquement aujourd'hui la *vérité sociale* comme la *vérité politique* et que là seulement se trouve le véritable progrès des sociétés.

Cet article était écrit quand nous avons lu l'article d'hier de notre confrère de l'*Ordre*⁶, qui nous paraît être une raison de plus d'expliquer notre pensée. Tous les libéraux ne pensent pas comme notre ami, car nombre d'entre eux et des plus sincères et des plus éclairés, nous approuvent. Quelques-uns néanmoins partagent l'idée de notre confrère et regardent aussi comme *purement philosophique* la grande question de savoir *si le libéralisme est pour les peuples le fléau que la réaction prétend, et si le despotisme est la plus grande bénédiction qui puisse tomber sur eux*. Rien ne nous paraît plus erroné.

Au reste, nous en sommes à la monarchie et à ses crimes ; il n'y a rien d'antireligieux là-dedans, et nous pensons, malgré l'opposition de notre ami à notre manière de voir, que quand il aura lu notre conclusion, il cessera de croire que nous faisons tort au parti, ce que d'ailleurs le plus grand nombre de nos amis n'admet pas.

6. « Dans son article de samedi... », l'*Ordre*, 30 novembre 1863.

XIV

Conciliation et bon vouloir¹

La conciliation est dans l'air à l'automne de 1863, mais les résultats sont minces. En octobre, l'Institut canadien forme un comité, composé du D^r Émery-Coderre, de Joseph Doutre, de Wilfrid Laurier et de Dessaulles, chargé « de s'enquérir des moyens propres à aplanir les difficultés entre Sa Grandeur l'évêque de Montréal et l'Institut ». Le 27, une rencontre entre les parties ne donne aucun résultat.

Dans son article du 1^{er} décembre, « Nos articles n'ont-ils aucune utilité ? », Dessaulles doutait pourtant des chances de conciliation. Ici, il définit sereinement sa position et suspend ses « remarques en défense des droits de la raison dans l'ordre temporel ». L'Ordre du lendemain ne semble pas y croire, et le 1^{er} décembre, le Courrier de Saint-Hyacinthe titre : « M. Dessaulles est condamné ». Le 19 décembre 1863, Dessaulles est nommé greffier adjoint de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Montréal ; il quitte le Pays le 24.

Nous avons lu avec plaisir l'éditorial du *Canadien* de lundi dernier, signé par son rédacteur². Cet article étant écrit dans un bon esprit, celui du rapprochement et de la conciliation, nous manquerions à notre devoir si nous n'y répondions pas comme l'importance de la chose le mérite.

Le rédacteur du *Pays* est si loin d'être l'homme *extrême* dont parle M. Fabre, qu'il ne relèvera pas le mot un peu désagréable

1. *Le Pays*, 3 décembre 1863.

2. H. Fabre, « *Le Pays* publie... », *le Canadien*, 30 novembre 1863. Fabre avait quitté l'*Ordre* le 18 mai 1863 pour assumer la direction du *Canadien* de Québec.

qu'on lui adresse, voulant ne faire que de la discussion calme et loyale et mettre de côté tout ce qui pourrait ressembler le moins du monde à la personnalité.

M. Fabre ne s'est pas mépris sur le sens des articles du *Pays*. Nous affirmons en toute sincérité qu'il n'y avait pas le moins du monde une idée d'agression chez nous. Voyant que de récentes attaques amenaient encore l'Institut canadien devant le public, de manière à représenter inexactly les vues de ses membres, nous avons cru devoir, dans notre feuille du 21³, donner des explications un peu précises sur les principes réellement professés par l'association.

Nous avons nié, et nierons toujours que l'Institut veuille, directement ou indirectement, substituer l'autorité de la raison humaine à celle de l'Église dans les questions religieuses, car le principe fondamental de son organisation est l'abstention de toute propagande religieuse. Ainsi, dire que l'Institut est un foyer de rationalisme, en prenant ce mot dans son sens le plus étendu, savoir : « indépendance absolue de la raison humaine dans l'ordre religieux comme dans l'ordre temporel », c'est affirmer une inexactitude, vu que l'Institut déclare au contraire qu'il n'entre pas dans le domaine religieux, et qu'il empêche dans son sein toute tentative de propagande religieuse.

Si on veut dire que des membres de l'Institut ont pu exprimer privément des idées rationalistes, cela se peut, mais il n'est pas juste d'en rendre le corps responsable. Serait-il juste de rendre l'Institut canadien-français responsable de quelque folie de jeunesse d'un de ses membres ?

Loin de voir, dans nos articles, de l'hostilité aux idées religieuses, M. Fabre y a vu au contraire une tentative de « transition et de conciliation ». Nous lui savons gré de la loyauté avec laquelle il admet cela. Nous lui savons gré aussi d'avoir fait une véritable avance à ses adversaires, avance dans laquelle il serait malveillant et déplacé de voir autre chose qu'un sincère désir de faire cesser des malentendus, quand il vient, nous devons dire noblement, avouer qu'il a pu, malgré de bonnes intentions, manquer d'habileté, de prudence ou de modération, dans les luttes qui ont précédé la scission qui a eu lieu dans l'Institut.

3. « Encore une croisade », *le Pays*, 21 novembre 1863.

Nous ne commettrons pas l'enfantillage de triompher de cette admission comme de l'aveu tardif d'un tort, mais nous n'y verrons que le désir de se montrer libéral et de se donner ainsi le droit d'exiger que les autres le soient aussi.

Nous croyons pouvoir dire hautement qu'une fois sur ce terrain, M. Fabre ne nous verra pas refuser de faire au moins la moitié du chemin.

Pour preuve de notre sincérité là-dessus, nous ne nous permettrons pas la moindre récrimination à propos de quelques phrases de l'article dans lesquelles il nous semble que M. Fabre pose un peu trop à notre avis comme incontestable le fait que les chefs démocratiques ne seraient que *d'aujourd'hui* disposés à *accepter les conditions religieuses du pays qu'ils veulent gouverner*, car il n'est pas un homme important du parti libéral ou démocratique, ce qui est la même chose au fond, qui ne soit pas prêt non seulement à *accepter* les conditions religieuses de la population canadienne, mais qui ne soit aussi prêt à affirmer qu'il ne désire pas voir changer ou modifier ces conditions.

Voilà notre franche opinion, quant à nous. Il a pu convenir à des hommes dont nous nous sommes attiré l'hostilité dans des luttes peut-être un peu passionnées quelquefois dans la forme, de nous représenter avec entêtement et persistance comme hostile au culte de la masse entière de nos concitoyens, mais cette accusation était injuste, et l'est aussi vis-à-vis du parti libéral et de ses chefs.

Ainsi donc, quant à « respecter avec scrupule les croyances de ses compatriotes », nous croirions manquer aux plus impérieux devoirs de la tolérance comme aux plus communes règles du bon sens si nous ne respections pas ces croyances.

Quant au clergé, nous n'avons cessé de le répéter, nous admettons avec empressement et sans arrière-pensée que l'ordre religieux est son *domaine exclusif*; nous n'avons jamais dit un mot qui contredise cette idée.

Nous ne pouvons donc admettre que les « chefs démocratiques » désirent *se réconcilier* avec le clergé, car le fait de ce désir démontrerait celui de la séparation, ou de l'hostilité antérieures, que nous nions au contraire emphatiquement.

Beaucoup de gens sincères, en Canada, n'ont pas assez tenu compte de ce fait, pourtant si patent, que les reproches d'irréli-

gion venaient beaucoup plus de l'hostilité politique, de la passion de parti, que de la conviction franche et honnête.

Il semble pourtant que rien n'était plus essentiellement injuste que de faire retomber sur tout un parti quelques exagérations individuelles, ou quelques assertions hasardées dues le plus souvent à l'inexpérience plutôt qu'au parti pris d'attaquer les croyances de la population. Comment veut-on que dans des luttes quelquefois ardentes, de très jeunes gens parlent toujours comme s'ils avaient l'expérience et les lumières de l'âge mûr ? La chose n'est pas possible. Il y a eu quelques exagérations, sans doute ; mais sont-ils donc les seuls coupables d'exagération ? Est-ce que ceux qui font de si grands reproches à des jeunes gens de ne pas parler comme des hommes de 50 ans calmes et instruits, n'ont pas quelquefois commis des erreurs qui n'étaient qu'erreurs et non pas crimes ? Cela les empêchait-il de voir des crimes dans les simples erreurs d'autrui, souvent de gens beaucoup plus jeunes qu'eux ? N'ont-ils pas quelquefois montré trop d'intolérance, profité d'un mot imprudent pour tirer des conséquences exagérées ? N'a-t-on pas eu quelquefois deux poids deux mesures, jugeant les libéraux avec un peu de préjugé de parti, et commettant soi-même des actes que les libéraux de leur côté pouvaient honnêtement trouver répréhensibles ?

Est-on bien juste, bien loyal, envers le parti libéral, démocrate si vous voulez, quand on affirme avec persistance qu'il veut soumettre l'autorité de l'Église à celle de la raison ? Nous protestons en toute occasion contre cette appréciation entièrement inexacte, erronée de nos sentiments et de nos principes. Est-ce que notre dénégation doit absolument compter pour rien ? Est-ce qu'on a bien légitimement le droit de nous dire, de fait : « Nous connaissons mieux votre pensée que vous ! » Cela néanmoins se fait tous les jours !

Puisque nous en sommes maintenant à préciser les situations et les idées, non pour susciter des discussions, des animosités ou des querelles, mais simplement pour essayer de nous rencontrer sur terrain ami, pour voir si réellement nous ne pensons pas tous la même chose, pour essayer enfin de faire cesser un éloignement que des paroles incomprises seules ont pu causer, et nullement l'intention réelle de nous scinder en deux camps, l'un hostile au catholicisme, l'autre hostile au libéralisme, nous nous permettrons d'assurer à notre confrère du *Canadien* qu'aujourd'hui comme toujours nous ne demandons que trois choses au clergé, savoir :

1° Faire loyalement la distinction entre le domaine spirituel et le domaine temporel :

2° S'abstenir d'amener la politique dans le temple :

3° Cesser de représenter le libéralisme comme hostile au catholicisme parce qu'il réclame sa pleine indépendance dans l'ordre purement social et politique.

Est-ce à dire que nous refusions au prêtre l'exercice légitime et normal du droit de citoyen ? Non certes. Mais nous lui demandons de ne pas entrer *comme prêtre* dans l'arène des partis.

Qu'un prêtre, dans sa capacité personnelle, exprime dans un journal ses idées ou ses principes politiques, aucun libéral sensé ne songera jamais à lui en faire un crime, car il est dans son droit. Mais du moment qu'il exprime en chaire ses opinions politiques et qu'il leur donne ainsi l'autorité morale dont son caractère religieux peut les revêtir aux yeux de la classe la moins éclairée, nous voyons là, dans toute la sincérité de notre conscience, un abus sérieux.

Nous demandons donc avec instance au clergé de ne pas employer l'influence considérable dont il jouit à juste titre dans une autre sphère que celle où elle doit légitimement s'exercer pour le bien de la religion.

Cette influence, il ne doit pas, ce nous semble, la détourner de ses fins naturelles et légitimes.

On nous permettra bien de dire que tel théologien consommé est souvent d'une grande inexpérience dans la politique, dans l'art de gouverner les hommes. Tel homme sera une très haute autorité en religion et une très pauvre autorité dans les questions de droit civil ou social. Est-ce manquer au clergé que de trouver mauvais que cet homme, plus versé dans la connaissance des écritures que dans l'interminable dédale des questions politiques, juge au nom de la religion des questions entièrement étrangères à la religion ?

Nous maintenons que dans le domaine politique le catholique est entièrement libre de ses déterminations et de ses actes. Est-ce là une idée anticatholique ?

Nous voulons que quand le prêtre parle politique, ce soit le citoyen qui parle et non le prêtre. Est-ce là un vœu dangereux à la religion ?

Mais quand le prêtre parle politique en chaire, ce n'est plus le citoyen qui parle, c'est le prêtre qui juge. Voilà ce que nous blâmons.

Ceci concédé, et nous ne pensons pas qu'il y ait un homme sincère, un catholique éclairé sur la surface du pays qui veuille s'inscrire en faux contre les principes que nous venons d'émettre, nous sommes prêts de notre côté à admettre emphatiquement que dans la sphère religieuse le laïc n'a rien autre chose à faire qu'à se soumettre au jugement de l'Église s'il est catholique, et qu'il ne peut une seule minute se dire catholique s'il veut, sur une question purement religieuse, faire prévaloir sa raison individuelle sur les décisions régulières de ses pasteurs.

Voilà quels sont nos principes, voilà ce à quoi nous souscrivons, voilà ce que nous demandons au clergé.

Si dans ce que nous venons de dire il y a un mot qui soit hostile au catholicisme, nous déclarons que nous n'avons pas voulu le faire tel ; mais aussi, si ce que nous avons dit est juste, si nos demandes au clergé sont pertinentes, nous prions ceux qui nous ont jugés avec leurs préjugés et non sur les faits réels, de cesser de nous accuser d'être hostiles au catholicisme.

Il n'y a aucune arrière-pensée dans ce que nous venons d'exprimer. Si le clergé a besoin de l'appui du parti libéral pour le défendre contre la propagande ennemie ou le fanatisme de secte, cet appui ne lui fera pas défaut ; mais nous réclamons en retour le droit de lui dire respectueusement et amicalement que quand ses membres entrent trop ardemment dans la polémique et les passions des partis, ils affaiblissent chez ceux auxquels ils [s']opposent le respect qu'ils doivent à leur pasteur ; ils compromettent la cause qu'ils veulent sincèrement servir ; s'exposent à voir diminuer la charité, le calme d'esprit et la droiture d'intention qui sont les plus grandes nécessités de leur ministère ; se mettent en contradiction avec les instructions des Évêques qui sont les pasteurs du clergé comme des laïcs ; et enfin jettent dans les esprits une perturbation dont les conséquences ne peuvent jamais être favorables à la religion.

Ce que nous voulons en un mot, c'est la séparation de bonne foi de l'ordre spirituel d'avec l'ordre temporel. Que l'Église soit libre dans sa sphère, protégée au besoin, mais qu'elle n'intervienne pas dans les affaires de l'État ou les conflits des partis.

La religion ne peut que perdre à se heurter aux écueils de la politique.

Que l'on veuille bien nous permettre deux citations qui compléteront notre pensée et que nous puisons à une source que nos adversaires, puissions-nous dire dorénavant nos amis, accepteront comme orthodoxe.

M^{gr} Parisis, Évêque d'Arras, dit dans son ouvrage intitulé : « Cas de conscience⁴ », page 45 :

Dans le cas où l'on tenterait de donner civilement au catholicisme l'autorité supérieure, dominante, et toujours exclusive en soi qui appartient à la vérité venue de Dieu, on provoquerait certainement de nouvelles et incalculables révolutions suivies de réactions terribles contre le catholicisme lui-même.

Et il dit à la page 77 :

Le moyen le plus efficace de déconsidérer aujourd'hui la religion dans l'esprit des peuples, serait certainement de la mettre *politiquement* en faveur. Du jour où ses ministres appuient comme tels, une action directe dans les affaires du gouvernement ; où les pouvoirs publics seraient, comme tels, obligés de faire publiquement certains actes religieux ; où les lois de l'Église seraient, comme telles, imposées par les lois de l'État... de ce jour, qu'on en soit bien sûr, la religion redeviendrait l'objet d'une animadversion dont il serait impossible d'arrêter ou de calculer les effets.

Maintenant, nous prions ceux qui liront cet article de le lire avec leur sympathie naturelle pour ce qui est juste et sincère, et non avec les préjugés possibles qu'ils peuvent entretenir contre celui qui l'a écrit. Si nous avons tort en quelque point, nous le reconnaitrons avec plaisir, si nos idées sont justes, nous demandons qu'on l'admette ; et nous supplions ceux qui entretiennent des doutes sur la sincérité du parti libéral ou sur la nôtre, de voir dans les lignes que nous venons d'écrire l'exposé franc et honnête de nos idées et de nos principes quant à ce que doit être la position du parti libéral vis-à-vis de la politique.

4. Pierre-Louis Parisis (1795-1866) fut d'abord proche de Lamennais et de Montalembert, mais il évolua après sa nomination (1851) comme évêque d'Arras. Son ouvrage, *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques ou Accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes* (1847), abordait précisément des cas où se joue la conciliation de la religion et de la liberté (voir *Dictionnaire de théologie catholique*, vol. 9, t. II, col. 573-575 ; vol. 11, t. II, col. 2039-2040).

Que l'on accepte ce terrain et tout ira bien. Qu'en dehors de l'ordre religieux on laisse pleine liberté aux catholiques, et on aura en retour l'entière cordialité du parti libéral dans le support zélé des pasteurs du peuple.

Si, par impossible, ce programme n'était pas accepté, la responsabilité des conséquences ne pourrait clairement retomber sur nous.

Comme preuve de bonne volonté entière, puisqu'on nous parle raison et conciliation, nous suspendons aujourd'hui nos remarques en défense des droits de la raison dans l'ordre temporel, nous réservant seulement le droit de faire quelques observations à l'écrivain qui écrit dans le *Courrier du Canada* sous le pseudonyme « un catholique canadien », sous le titre « nos tristes malentendus », ce que nous faisons un peu plus loin, simplement pour rétablir quelques inexactitudes⁵.

5. Un Catholique canadien, « Nos tristes malentendus », *le Courrier du Canada*, 30 novembre, 7 et 11 décembre 1863. Dessaulles répond avec le même titre dans *le Pays*, 3 décembre 1863.

XV

À Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal¹

Le long contentieux entre Dessaulles et M^{gr} Bourget culmine dans cette lettre du 16 novembre 1864. Greffier depuis le 19 décembre 1863, Dessaulles a certes quitté le Pays, mais il demeure actif à l'Institut canadien de Montréal. Ce sont d'ailleurs ses responsabilités dans un comité ad hoc de l'Institut qui ont conduit Dessaulles à l'évêché le 14 novembre 1864, pour connaître l'avis de l'évêque de Montréal à la suite du dépôt, en mai 1864, du catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien. Le 15 novembre, Dessaulles fait rapport à l'Institut. Le lendemain, dans sa lettre, il s'en prend à « l'inflexibilité absolue » de M^{gr} Bourget, à sa « tactique d'écrasement » et lui retourne les accusations de « caractère faux » et de « falsificateur » que celui-ci a portées contre lui.

Cette lettre marque la fin des relations entre Dessaulles et M^{gr} Bourget. Élu président de l'Institut canadien de Montréal en mai 1865, Dessaulles, avec dix-sept autres membres « catholiques » de l'Institut, adresse, le 16 octobre, une supplique au pape dans l'espoir de faire lever les excommunications contre l'Institut canadien décrétées en 1858. S'amorce alors une phase de plaidoyers et d'attentes qui se clôturera par la condamnation de l'Institut et de Dessaulles, par Rome, le 7 juillet 1869.

Monseigneur,

Il ne m'était pas possible, vendredi soir², de retenir Votre Grandeur assez longtemps pour lui dire ce que me paraissait

1. ACAM, 901.135, 864-3.

2. Le 14 novembre 1864.

nécessiter la manière plus qu'extraordinaire, qu'adopte Votre Grandeur, de traiter les gens contre lesquels Elle s'est une fois préjugée. D'ailleurs ayant été très directement invité à me retirer et voyant le mécontentement profond que causait à Votre Grandeur une insistance qui devenait embarrassante pour Elle, j'ai dû remettre à un autre moment les réflexions que soulevait chez moi la conduite si entachée de passion et d'injustice de Votre Grandeur.

L'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Grandeur me fait voir une fois de plus ce que l'on peut attendre de l'autorité ecclésiastique quand elle se croit toute-puissante. Je puis maintenant le dire à Votre Grandeur : je ne suis allé chez Elle, cette fois, que pour démontrer aux personnes qui croyaient encore à la possibilité de prévaloir sur Son esprit par la modération et l'esprit de conciliation, la profonde erreur où elles étaient. J'ai été prié d'y retourner une dernière fois par des personnes qui espéraient qu'une démarche indiquant le bon vouloir chez nous pourrait porter Votre Grandeur à mettre un peu moins de hauteur et de sévérité dans ses rapports avec nous ! Je leur ai prédit le résultat que la connaissance que j'ai acquise du caractère de Votre Grandeur me faisait présager comme certain ! Ces personnes me répondirent que j'étais préjugé ; que je ne rendais pas justice à Votre Grandeur, que je lui attribuais une prédisposition à la sévérité inflexible ou à l'obstination qui n'étaient pas dans son caractère. Je savais moi qu'en penser et je crois voir qu'elles commencent à le savoir aussi.

Moi qui me rappelais la manière dont Votre Grandeur avait autrefois traité la paroisse de *Saint-Hyacinthe*³ ; moi qui savais

3. Ce contentieux avec l'évêque de Montréal remonte au début de l'épiscopat de M^{sr} Bourget. Dans son article intitulé « Correspondance. Exposé des difficultés de la Fabrique de St-Hyacinthe, et justification de la conduite des paroissiens » (*la Minerve*, 18 décembre 1843), Dessaulles a fait état du procès que des citoyens de Saint-Hyacinthe ont intenté au curé Crevier, notamment à propos de la pertinence et des modalités de la construction d'une nouvelle église. Il invoquait le droit de regard des notables, et non pas seulement des marguilliers, sur l'administration temporelle des fabriques, et ce, en vertu du principe démocratique « *No Taxation without Representation* ». En 1848, Dessaulles et M^{sr} Bourget s'affrontent encore une fois à propos du curé Crevier (voir sommation du curé Crevier, greffe du notaire Morisson, ANQM, minute 2259 ; réplique à Dessaulles du curé Crevier et du vicaire Turcotte, *la Minerve*, 4 janvier 1844 ; Dessaulles à Crevier, 15 janvier 1848, ANQM, fonds Dessaulles, n^{os} 5, 6, 7, 8 ; Bourget à Dessaulles, 14 octobre 1848, ACAM, RLB, 5, 35 ; Dessaulles à Bourget, 28 novembre 1848, ANQM, fonds Dessaulles, n^o 9).

combien il avait été impossible de l'amener à reconnaître que la conduite de M^r le Curé d'alors ne pouvait que gravement compromettre les intérêts de la paroisse, résultat prévu de tout le monde à la seule exception de Votre Grandeur et qui s'est finalement résumé dans l'obligation où l'on s'est trouvé de démolir l'église avec une perte de dix mille louis pour la paroisse ; ... moi qui avais vu Votre Grandeur jeter sur une table avec une indicible expression de mépris et de colère une pétition que le D^r Bouthiller⁴ et moi lui présentions de la part de la majorité des paroissiens de Saint-Hyacinthe en nous adressant ce mot inqualifiable chez n'importe quelle autorité : « *Messieurs, je ne la lirai pas* » ; ... moi qui avais le souvenir des refus persistants de Votre Grandeur de venir examiner les difficultés qui avaient surgi entre M^r le Curé de Saint-Hyacinthe et les paroissiens à propos de la défalcation de ce Monsieur qui avait reconnu s'être approprié l'argent de la fabrique par l'insertion de sa reconnaissance sous forme de billet promissoire dans le texte même des délibérations de la fabrique ; refus obstinément fait par Votre Grandeur en dépit de plusieurs lettres officiellement écrites de l'Évêché nous annonçant Sa venue ; en dépit de l'assertion faite à un paroissien de Saint-Hyacinthe par Monseigneur Prince⁵, « que Votre Grandeur se proposait de venir *sous peu de jours* à Saint-Hyacinthe et qu'il était *essentiel* qu'Elle y vînt » ; moi qui savais par moi-même combien étaient flagrantes et caractérisées les injustices que Votre Grandeur avait fait subir à la paroisse de Saint-Hyacinthe ; moi qui n'avais jamais vu Votre Grandeur faire de près ou de loin l'aveu de torts ou d'une erreur, pas même de ce tort si patent envers la partie Est de la ville de lui avoir sans raison enlevé la possession de l'Évêché qu'elle avait si libéralement construite alors que son établissement rencontrait une opposition si acharnée dans une grande partie du clergé, tort ou erreur de jugement, comme on le voudra, qui est la seule cause que Votre Grandeur ne se trouve pas aujourd'hui logée beaucoup plus magnifique-

4. Thomas Bouthillier (1797-1861), médecin, patriote, homme politique. D'abord radical, il devient réformiste. Il défait Dessaulles dans Saint-Hyacinthe à l'élection de 1844, mais sera battu par lui à la mairie de Saint-Hyacinthe (voir *DBC*, t. IX, p. 80-81).

5. Jean-Charles Prince (1804-1860), ordonné prêtre en 1826, secrétaire de M^{gr} Lartigue, qui est l'auxiliaire à Montréal de l'évêque de Québec, directeur (1831-1840) du Collège de Saint-Hyacinthe, rédacteur (1840-1843) des *Mélanges religieux*, coadjuteur de M^{gr} Bourget dans le diocèse de Montréal, premier évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe (1852-1860) (voir *DBC*, t. VIII, p. 789-792).

ment, en fait de cathédrale et d'évêché qu'Elle ne l'était avant l'incendie⁶ ; moi qui savais tout cela, je disais : « À quoi bon aller encore soulever des discussions inutiles ? Nous n'obtiendrons rien de Sa Grandeur, car la seule chose à laquelle elle songe depuis longtemps c'est d'écraser l'Institut et non de faire de la conciliation ou de lui rendre justice. » À cela on me disait : « Il n'est pas possible que cela soit vrai, retournez-y et vous verrez que vous jugez mal Sa Grandeur. La proposition que vous lui avez faite doit être acceptée et le sera. »

Je suis donc allé trouver Votre Grandeur et me suis confirmé dans l'opinion où j'étais ; et les personnes qui m'ont prié de faire un dernier effort sont dans la stupeur et paraissent enfin disposées à admettre que l'inflexibilité absolue dans laquelle se réfugie Votre Grandeur semble être due tout autant à l'obstination qu'au sentiment du devoir.

J'ai dit aux prêtres qui m'ont conseillé de me mettre en rapport avec Votre Grandeur au nom de l'Institut que je ne prévoyais aucun résultat satisfaisant de cette démarche ; que j'avais depuis longtemps acquis la conviction que Votre Grandeur ne cédait jamais d'un iota ; qu'aucune représentation, aucun raisonnement ne pouvaient jamais prévaloir sur Elle. Eux aussi m'ont dit que j'étais préjugé, que Votre Grandeur ne s'obstinerait peut-être pas dans son inflexibilité ; qu'il devait être possible de s'entendre en faisant quelques légères concessions *des deux côtés*. D'après ce que j'ai vu, Monseigneur ; d'après ce que ces prêtres m'ont dit, d'après ce qui me vient d'autres sources, j'en suis venu à la conclusion qu'avec tout autre dignitaire que Votre Grandeur il serait possible de s'entendre et de faire lever les censures *injustes* qui pèsent sur l'Institut. Il y a un grand désir chez plusieurs prêtres que cela s'obtienne et le moyen qui a été proposé leur paraissait bon et acceptable⁷. Eux ne voulaient pas croire au parti pris, moi

6. Dessaulles interpellera bientôt M^{gr} Bourget au sujet de la décision d'établir la nouvelle cathédrale dans la partie ouest de la ville, la première ayant été détruite lors du grand incendie de 1852 (voir Dessaulles, *Affaire Guibord* (1870), p. 38 ; Plusieurs citoyens de la partie Est de Montréal [pseudonyme de Dessaulles], *la Cathédrale de Montréal*, 12 octobre 1870).

7. À savoir que M^{gr} Bourget indique sur le catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien les titres dont la lecture est interdite aux catholiques et que ces livres soient mis sous clé dans « une espèce de séquestre » et ne soient accessibles aux membres catholiques de l'Institut que sur autorisation du Président ou du Comité de régie (voir BVM, fonds Institut canadien, document 5 ; ACAM, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, [1857], 901.135, 857-1).

je savais à quoi m'en tenir. L'un d'eux néanmoins m'a franchement avoué que Votre Grandeur poussait quelquefois l'inflexibilité jusqu'à ses dernières limites ; « mais essayez toujours, me dit-il, et quand vous aurez fait ce que vous aurez pu vous n'aurez pas de reproche à vous faire, et les torts finissent toujours par se placer sur la tête de qui de droit. »

Il n'est pas un diocèse de France, Monseigneur, où l'on ne permette l'existence, où l'on ne tolère au moins, des bibliothèques publiques dix fois pires que la nôtre qui, tout en contenant des livres philosophiques, ne contient certainement rien d'immoral ou d'obscène. De ce que les Évêques doivent condamner publiquement certains livres afin de mettre les fidèles en garde contre les doctrines qu'ils développent, il ne suit pas que les possesseurs de bibliothèques contenant certains livres condamnés doivent être tenus sous le coup des censures, car en pratique l'élimination absolue de tous les livres condamnés est une impossibilité pour les gens d'étude.

Il n'est pas au monde une bibliothèque qui mérite ce nom d'où on ait exclu *tous* les livres condamnés par l'Index, et l'on ne met pas partout ceux qui les possèdent sous le coup des censures. Est-ce qu'il est possible, raisonnable même, de tenir des hommes faits qui veulent s'instruire sous la même tutelle que les élèves d'un collège ? Il y a deux manières d'envisager l'Index des livres ; l'une étroite et bornée, comprenant seulement la lettre et non l'esprit, qui consiste à maintenir qu'aucun livre où se trouvent des doctrines malsonnantes ne peut être lu ; l'autre plus libérale et plus éclairée, qui ne regarde pas comme nécessairement désastreuse pour l'intelligence la lecture d'un livre condamné, puisqu'une fois le danger de ce livre indiqué par l'autorité compétente l'esprit est suffisamment mis en garde contre l'adoption des principes malsains qu'il peut contenir. J'ai vu des prêtres éclairés la rejeter entièrement. De ce fait, Monseigneur, j'ai dû tirer les conclusions qu'il suggère naturellement à l'esprit.

Eh bien, puisqu'il doit y avoir scission, puisque l'Institut doit rester sous le coup de censures injustes et regardées comme telles par nombre de catholiques des plus sincères ; nous acceptons bon gré mal gré la situation ; et le public aura peut-être encore de temps à autre l'étrange spectacle d'un prêtre qui, oubliant de demander à un moribond s'il est membre de l'Institut et lui donnera l'absolution, revient le lendemain lui demander avec insistance sa résignation, insiste au point d'aggraver l'état du malade

et finit par voir celui-ci lui répondre : « J'ai votre absolution et je la garde. »

De pareils traits, Monseigneur, ne me paraissent guère de nature à faire respecter la religion.

Au reste nous nous consolons de la pression certainement exagérée que Votre Grandeur exerce depuis longtemps sur notre société en général, en songeant qu'elle paraît déjà si lourde à nombre de *catholiques très sincères* qu'ils admettent volontiers que l'effet ne peut en être que pernicieux au point de vue de notre progrès social sans le moins du monde être nécessaire au maintien de la religion. Voilà une idée qui fait assez rapidement son chemin dans la population instruite ; qui n'aura sans doute aucun effet sur les dispositions ou la tactique de Votre Grandeur, mais qui produira toujours son effet tôt ou tard sur le public. Et je n'ai pas le moindre doute qu'il ne vienne un temps où malgré la condamnation de Votre Grandeur, notre bibliothèque ne paraîtra plus une cause nécessaire d'excommunication contre les membres du corps. Cela aura lieu quand un préjugé nourri avec persistance cessera de dominer entièrement la notion de la liberté de l'indulgence et du devoir. Il faudra tôt ou tard que la liberté individuelle finisse par être respectée et que l'autorité ecclésiastique comprenne qu'il est aussi pernicieux d'exiger trop que pas assez. Quant à notre institut, sa situation est très prospère pendant que l'Institut canadien-français n'existe plus guère que de nom, n'ayant pas même une bibliothèque qui mérite ce nom à offrir à ses membres⁸. Cela démontre peut-être que nous pourrions éviter d'entrer en pourparlers avec Votre Grandeur sur la question des censures ecclésiastiques puisque nous sommes sûrs d'exister malgré elles ; cela démontre aussi que nous étions prêts à faire acte de bonne volonté et à adopter les démarches nécessaires pour mettre plus à l'aise ceux des membres de l'Institut qui désiraient plus particulièrement rentrer en bonne intelligence avec leur Évêque, mais qui voient aujourd'hui dans les exigences

8. Fondé par des sécessionnistes de l'Institut canadien en mai 1858, l'Institut canadien-français organise, de 1858 à 1872, 38 conférences publiques, 15 essais et 146 débats. Sa bibliothèque compte, en 1864, 925 volumes et reçoit 32 journaux et revues, alors que, la même année, la bibliothèque de l'Institut canadien possède 5 646 volumes et offre 78 périodiques à ses abonnés (voir Y. Lamonde, « L'association culturelle au Québec... », p. 175 ; *id.*, *les Bibliothèques de collectivités*, p. 78, 53-54).

de Votre Grandeur autre chose que la seule impulsion du devoir ; cela démontre enfin que ce que je me permettrai d'appeler la *tactique d'écrasement* suivie avec tant de parti pris par Votre Grandeur n'emporte pas nécessairement les conséquences qu'Elle en espérait.

Enfin ce qui me paraît plus que tout le reste démontrer la détermination préconçue de Votre Grandeur de ne rien entendre, c'est qu'Elle n'a pas même voulu indiquer sur le catalogue de l'Institut les livres qu'Elle juge dangereux. Quand M^r Papineau⁹ et moi sommes allés porter le catalogue à Votre Grandeur, il avait été entendu qu'Elle voudrait bien nous faire prévenir aussitôt qu'Elle serait prête à nous communiquer la décision à laquelle Elle en serait venue. Il y a déjà six mois de cela et Votre Grandeur ne nous a pas fait prévenir. Je me décide enfin à y aller, et Votre Grandeur n'avait pas même songé à indiquer les livres qu'Elle veut faire éliminer ! Cela n'est-il pas de nature à faire croire que son seul mobile, dans toutes ces malheureuses difficultés qui, car je le crois sincèrement et je ne suis pas le seul, n'eussent jamais été poussées aussi loin par tout autre qu'Elle, est d'abattre l'Institut n'importe comment ?

Je passe maintenant à la question qui m'est strictement personnelle. Je regrette d'être aussi long, mais comme Votre Grandeur m'a personnellement maltraité d'une manière que je crois entièrement injustifiable, j'ose me permettre une dernière protestation contre sa conduite à mon égard.

J'étais loin de m'attendre à voir Votre Grandeur descendre jusqu'aux injures et aux insinuations insultantes qu'Elle m'a adressées vendredi. Je me félicite de n'être pas sorti des bornes de la modération et de la bienséance vis-à-vis de Votre Grandeur qui a peut-être un peu trop oublié qu'Elle était *chez Elle* et qui n'en a pas fait autant à mon égard ; mais je me permettrai de dire que la manière réellement insultante que Votre Grandeur a cru devoir adopter aurait peut-être fait sortir bien des personnes de leur équilibre moral. Je n'ai certes pas trouvé que le langage de Votre Grandeur fût celui d'un Évêque et c'est un fait assez remarquable que la modération dans le langage, la placidité de l'esprit et le respect de la bienséance se soient trouvés chez l'inférieur et non chez le supérieur spirituel ; mais puisque cela est arrivé, j'ai acquis le droit de le constater vis-à-vis de Votre Grandeur.

9. Casimir-Fidèle Papineau.

Elle a donc cru pouvoir oublier sa position jusqu'à me dire que j'étais un *caractère faux*, un *falsificateur des faits et des questions que je discutais* et enfin que *je savais parfaitement le contraire de ce que je lui affirmais*, cette dernière partie exprimée sur le ton du persiflage et conséquemment de l'insulte.

Votre Grandeur ne doit pas être surprise si je n'accepte pas ces *définitions* de mon caractère sans mot dire. J'avoue que j'ai été surpris d'entendre Votre Grandeur me reprocher de la fausseté de caractère quand le reproche que mes ennemis politiques me font, c'est de trop dire ma pensée, ou de la dire trop crûment au lieu de la déguiser. Mais puisque Votre Grandeur est descendue sur le terrain des personnalités elle m'a par là donné le droit de rétorquer respectueusement au moins dans la forme du langage. Si les faits sont désagréables à entendre, j'ai la satisfaction de me dire que ce n'est pas à moi qu'en remonte la responsabilité. Je me permets donc de rappeler à Votre Grandeur un fait qui est encore très peu connu mais qui peut donner la mesure de la latitude que peuvent quelquefois se donner ceux qui voient si facilement de la fausseté de caractère chez autrui.

En 1862 Votre Grandeur émana un mandement dans lequel, entre autres choses, Elle recommandait au clergé de son diocèse d'observer la neutralité entre les partis¹⁰. Aux élections suivantes, la sœur d'un curé d'une des paroisses du Nord (ceci est constaté par sa déposition sous serment en cour de justice) lut à un habitant, pour le faire voter contre ceux qu'elle appelait « les rouges », un passage d'une circulaire de Votre Grandeur (circulaire qui est comme de raison restée secrète) qui faisait sentir aux curés la nécessité d'abattre le « parti rouge » par tous les moyens possibles¹¹. Le curé, appelé aussi comme témoin déclara, aussi sous serment, qu'il ne se rappelait plus du contenu de la circulaire et qu'il ne pouvait la produire, *l'ayant égarée*. Passons sur la coïncidence quelque singulière qu'elle paraisse. Heureusement la sœur de

10. Vraisemblablement la circulaire au clergé du 13 mai 1863 (*MEM*, t. IV, p. 383-384).

11. Cette circulaire ne figure ni dans le tome VIII des *Mandements, lettres pastorales* [...], qui comprend les pièces omises dans les tomes précédents, ni dans les dossiers des archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal. Une autre « lettre privée et confidentielle », du 5 janvier 1874, portant sur les élections, se trouve au tome VI, p. 459 ; elle n'a toutefois pas le ton agressif ni la référence chronologique de la circulaire mentionnée par Dessaulles.

ce curé avait une excellente mémoire et déclara sous serment qu'elle avait lu à cet habitant le passage en question qui eut l'effet de le faire voter contre « les rouges ».

Voilà donc un acte public de Votre Grandeur, découlant de sa qualité de pasteur de ce diocèse, qui recommande la neutralité au clergé entre les partis, et une lettre secrète, subséquente à cet acte public, lui conseillant de ne pas observer cette neutralité.

L'existence de cette lettre secrète m'a été confirmée par une autre personne que j'ai rencontrée l'été dernier. Elle était très hostile au parti libéral et pour nous prouver combien nous étions blâmables elle nous informa qu'elle avait entendu la lecture d'une circulaire dans laquelle Votre Grandeur recommandait au clergé *de ne rien négliger* pour abattre le parti rouge. Donc, disait-elle, vous êtes un parti dangereux.

Après un pareil fait, Monseigneur, d'un document public conseillant une chose et d'un document secret conseillant le contraire, je me surprends à penser que Votre Grandeur peut n'être pas un juge absolument compétent du caractère d'autrui.

Votre Grandeur me reprochait aussi d'avoir *falsifié* les faits et les documents que j'avais cités ou consultés, relatifs à l'administration des États romains. Quand on dit de pareilles choses, Monseigneur, même quand on est Évêque, on est tenu de citer au moins quelque chose, quelque fait tangible à l'appui d'une pareille assertion. Votre Grandeur a-t-elle condescendu à le faire à mon égard ? Non, certes ; elle m'a adressé ce reproche injurieux sans rien avoir à citer qui pût le motiver. Eh bien, Monseigneur, permettez-moi de rappeler à Votre Grandeur un fait très frappant.

Dans ses lettres au *Pays*, Votre Grandeur maintenait emphatiquement que toutes les réformes promises par Sa Sainteté en 1847 avaient été réalisées puisqu'elle disait que le *Pays* mentait quand il affirmait le contraire¹². Dans ma réponse à Votre Grandeur, je lui ai cité la dépêche du Cardinal Antonelli au duc de Gramont, dans laquelle le Cardinal disait, *en 1860* :

12. Dessaulles à M^{gr} Bourget, 7 mars 1862 (voir Y. Lamonde et P. Nolin, « Des documents cruciaux... », p. 193-194).

« Le Saint Siège n'adhérera à aucun protocole qui ne lui garantisse pas la restitution des Romagnes. Il *persiste à différer jusque-là* l'exécution des réformes consenties par le Saint Père. »

Il me semble qu'un pareil fait aurait dû porter Votre Grandeur à soupçonner au moins qu'Elle avait pu se tromper ; mais non, devant une pareille preuve Elle s'obstine à dire que c'est moi qui ai tort.

Depuis, j'ai eu occasion de citer à Votre Grandeur un fait tout aussi concluant pour démontrer combien Elle était inexcusable de m'avoir reproché *d'impudents mensonges* à propos de la réalisation de ces réformes. Dans ma lettre du 9 Février¹³ 1863 je rappelais à Votre Grandeur que le 13 Décembre 1862, M^{gr} Pila, ministre de l'intérieur des États romains émanait une circulaire annonçant que les élections municipales allaient se faire sous l'autorité du *Motu proprio* de 1850. Que peut-on offrir de plus concluant ? C'est certainement Votre Grandeur qui se trompait en affirmant que les réformes promises *avaient été réalisées*, et qui surtout commettait la plus grave injustice envers moi en m'attribuant d'impudents mensonges quand *je disais la vérité*. Eh bien, malgré l'évidence, malgré la preuve formelle et péremptoire que je donne, Votre Grandeur m'accuse encore d'avoir falsifié les faits et ajoute de plus que *c'est moi* dont le caractère est faux ! Et je n'ai pas l'ombre d'un doute qu'après cette preuve si concluante que ce n'est pas chez moi qu'est le tort, Votre Grandeur n'en ressentira que plus de mécontentement contre moi, au lieu d'avouer de bonne grâce que c'est Elle qui se trompait. Je me permets enfin de rappeler à *Votre Grandeur* que les élections annoncées par M^{gr} Pila n'ont pas encore eu lieu.

Enfin, Monseigneur, Votre Grandeur m'a *refusé* de m'indiquer les passages de ma brochure qu'Elle qualifiait de *blasphèmes* dans son « Annonce » du 18 Janvier 1863¹⁴. Sur mon affirmation, que je proteste être faite en toute sincérité, que je ne croyais honnêtement pas avoir rien dit de pareil, Votre Grandeur me soutint,

13. Lettre de Dessaulles à M^{gr} Bourget, 7 (et non pas 9) février 1863 (ACAM, 901.135, 863-1).

14. Le texte de cette « annonce » se trouve dans la conférence de Dessaulles, « L'Index », dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, p. 55.

sur le ton d'un homme qui veut dire une chose désagréable, que *je savais parfaitement l'avoir fait*. Je ne réponds à cette insultante affirmation qu'en rappelant à Votre Grandeur que sa phrase équivalait à me dire que je me rendais coupable d'un mensonge prémédité. Votre Grandeur voudra bien se rappeler que je lui ai fait cette observation dans la forme la plus respectueuse et sans même paraître ressentir l'injure que Votre Grandeur me faisait. Votre Grandeur me dit avec un peu de passion de le prendre *comme je le voudrais*.

Je remarquai encore une fois à Votre Grandeur que je ne comprenais pas comment Elle pouvait me refuser de m'indiquer les passages qu'Elle incriminait ; que cela ne se refusait jamais, que ce n'était pas seulement une question de condescendance mais une question de devoir ! Votre Grandeur me répliqua très sèchement qu'Elle n'avait de comptes à rendre à personne, changeant ainsi adroitement la question de terrain ; car je ne demandais pas compte à Votre Grandeur de ses motifs, mais je la priais respectueusement de m'indiquer les passages qui, à Son gré, constituaient mes torts. Je n'ai donc pu rien obtenir, et voici Monseigneur, la conclusion à laquelle j'en arrive :

Je sais ce que c'est qu'un blasphème, et j'ai la certitude absolue de n'en pas avoir proféré, soit dans ma brochure sur l'Institut, soit ailleurs. Je savais parfaitement, quand j'ai posé ma question à Votre Grandeur, qu'Elle était incapable de m'indiquer un mot qui, de près ou de loin, pût faire penser à un blasphème, mais j'avais incontestablement le droit de poser ma question puisque j'avais reçu publiquement le reproche. Votre Grandeur avait un moyen bien facile de sortir honorablement de la question en me disant : « Je crois que vous avez exprimé des idées erronées, mais peut-être, en effet l'expression de *blasphème* est-elle un peu forte et pas strictement applicable ». Si Votre Grandeur m'eût dit simplement cela, je vous le déclare, Monseigneur, en toute sincérité, je me serais de suite déclaré satisfait, et je dois avouer que j'espérais vraiment que Votre Grandeur aurait la franchise d'admettre que l'expression était un peu forte. Au lieu de cela Votre Grandeur, incapable de m'indiquer rien de blasphématoire, refuse de répondre et prend l'étrange parti de soutenir avec obstination que je sais parfaitement avoir exprimé des blasphèmes ! Voilà Monseigneur ce que j'appelle une échappatoire bien indigne d'un homme de votre position et de votre caractère. Un fait

analogue, chez moi, ferait dire à Votre Grandeur que c'est là le fait d'une raison orgueilleuse et sans frein qui ne veut se soumettre à personne et refuse de reconnaître ses torts. Je serais curieux de voir par quel procédé de raisonnement on pourrait essayer de présenter le refus de Votre Grandeur ainsi que son injurieuse insinuation de déloyauté à mon adresse comme un moyen paternel de me ramener à la vérité.

Je termine, Monseigneur, en relevant le reproche que Votre Grandeur m'a glissé, de n'être pas assez religieux.

J'admets volontiers, Monseigneur, que je puis ne pas être sans reproche sous ce rapport. Mais d'un autre côté, quand je vois comment les choses marchent ; quand je vois tant d'hommes religieux faire tous les jours de ces choses que les gens que Votre Grandeur qualifie d'antireligieux ne feraient jamais ; quand je me rappelle les nombreux dénis de justice dont Votre Grandeur n'a pas craint [d']assumer la responsabilité ; quand j'ai vu Votre Grandeur recourir à un subterfuge odieux pour sortir d'une position embarrassante vis-à-vis de moi, et refuser de remplir à mon égard ce qui était clairement [un] devoir pour Elle, celui de m'indiquer des torts qu'Elle me reproche si amèrement comme très graves ; quand j'ai entendu Votre Grandeur me reprocher de la fausseté de caractère sans avoir un seul fait à me citer au soutien de cette injurieuse assertion, quand enfin j'ai été forcé de regarder comme vrai et avéré le fait si extraordinaire que Votre Grandeur donne à son clergé des instructions secrètes différentes de ses instructions publiques, je suis bien forcé de me dire que l'on peut être très religieux en apparence et manquer cependant de la saine notion de devoir. D'un autre côté, je vois tous les jours des gens que Votre Grandeur qualifie d'antireligieux et qui sont incapables de manquer aux devoirs que les rapports moraux et sociaux leur imposent.

Je n'ai pas écrit une pareille lettre, Monseigneur, de gaieté de cœur. Je ne me cache pas qu'il est grave d'écrire comme je viens de le faire à un Évêque ; mais en mon âme et conscience, Monseigneur, je puis me rendre le témoignage que je n'ai pas d'autre but que de faire entendre à Votre Grandeur le langage de la vérité qu'Elle entend trop rarement de la part de son entourage laïque surtout ; et je crois sincèrement que ma lettre est beaucoup moins répréhensible, si elle l'est du tout dans la posi-

tion que Votre Grandeur m'a faite, que les injurieuses paroles qu'Elle m'adressait vendredi dernier.

J'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
De Votre Grandeur,
Le très humble et obéissant serviteur,

Montréal, 16 Novembre 1864

L.-A. Dessaulles

P.S. Je n'aurais pas attendu jusqu'à ce soir pour faire remettre la présente à Votre Grandeur si je n'avais pas été forcé d'aller passer la journée d'hier à *Saint-Hyacinthe* d'où je ne suis revenu que très tard le soir.

XVI

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Fanny Leman¹

Parmi les quelque 1 160 lettres de Dessaulles, quelques-unes révèlent davantage l'homme intime. Pour l'essentiel, ce sont des lettres écrites à des femmes : Zéphirine Thompson, son épouse, sa fille Caroline, née en 1852, Fanny Leman, sa cousine et belle-sœur. Nous ne connaissons pas les lettres de Dessaulles à Zéphirine avant leur mariage. La correspondance des époux est certes affectueuse, mais elle est surtout marquée par le quotidien. Les lettres à la jeune Caroline ont un ton plus léger.

L'exil sera manifestement un catalyseur. La justification de sa fuite à Zéphirine, à Caroline et à son gendre, Frédéric-Liguori Béique, a un caractère pathétique. Pendant les vingt années d'exil, Caroline écrira presque chaque semaine à son père, qui lui répondra aussi fidèlement ; sous des phrases à propos de vingt inventions et de trente projets avortés couve sans cesse une émotion incandescente.

Fanny Leman occupe une place à part dans la correspondance de Dessaulles. Fanny a vingt ans et Dessaulles en a quarante-six au début de leur correspondance, en 1864. Cinq ans plus tard, Fanny épousera le frère cadet de Louis-Antoine, Georges-Casimir. L'essentiel de cette correspondance, conservée au Musée McCord de Montréal, révèle un Dessaulles spontané et espiègle, jovial, capable d'abandon et de confiance. Il taquine la jeune Fanny à propos de ses « galants » et de ses « admirateurs » ou lui demande d'acheter pour lui un cosmétique qui noircit les cheveux gris. Tantôt il décrit les toilettes des dames à telle soirée ou, un jour de grand vent, « les bas sales, les bas nets, les bas troués » sous les crinolines ! Il peut longuement raconter qu'il a « valsé, polké, galopé » avec les enfants

1. Musée McCord, fonds Dessaulles, dossier 19, lettre du 9 septembre 1866.

chez tel parent ou qu'il court depuis deux jours pour un bazar de charité : « Je travaille pour le bon Dieu, mais le Diable a sa petite part ; il faut bien que tout le monde vive » (21 octobre 1864). Il aborde aussi avec Fanny la question du spiritisme et lui décrit des séances auxquelles il assiste. Il lui parle de ses polémiques avec l'abbé Raymond, avec M^{gr} Larocque de Saint-Hyacinthe, et compare son libéralisme à celui, modéré, de Charles Laberge ; il l'entretient du pouvoir temporel ou lui révèle « en secret » que les articles du Pays sur Fréchette ou ceux sur le bal chez le général Averell, sur la guerre d'Espagne ou sur l'intervention du clergé durant l'élection de 1867 sont de lui.

Après 1875, leur correspondance semble connaître une interruption de dix ans, mais elle reprend, abordant autant les mécomptes de l'inventeur et de l'homme d'affaires que ses sentiments au moment du décès de Zéphirine (1891). À deux occasions, en 1892 et en 1894, Fanny séjournera à Paris auprès de Dessaulles, qui y meurt en août 1895.

Montréal, Dimanche
9 septembre 1866.

Ma chère Fanny²,

J'ai appris à mon arrivée, que tu t'étais envolée du côté de la Petite Nation³ où il est difficile d'être sage. J'en sais quelque chose, il n'y a que là que je ne le suis pas.

2. Frances Louise [Fanny] Lemán (15 août 1844 – 7 décembre 1914). Émilie Mondelet, première femme de Georges-Casimir Dessaulles (1827-1930), frère cadet de Louis-Antoine, meurt en 1864. Au décès de sa femme, Georges-Casimir invite Agathe Honorine Papineau (1818-1882), veuve de Denis Sheppard Lemán, décédé en 1845, à venir prendre soin de ses enfants. Sa fille Fanny s'installe avec elle dans la maison de Georges-Casimir à Saint-Hyacinthe. Lorsqu'elle épouse Georges-Casimir, le 14 janvier 1869, Fanny a vingt-quatre ans ; sa mère habitera avec eux jusqu'en 1882. Fanny Lemán fut la belle-mère d'Henriette Dessaulles (1860-1946) – « Fadette » – née du premier mariage de Georges-Casimir Dessaulles (voir « Généalogie Papineau », p. 121, 160, 168 ; Henriette Dessaulles, *Journal*, édition critique par Jean-Louis Major, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1989, index).

3. Nom de la seigneurie de Louis-Joseph Papineau (1786-1871), aujourd'hui Montebello. Le grand-père de Fanny Lemán, Denis-Benjamin Papineau (1789-1854), fut, de 1817 à 1845, l'agent de la seigneurie (voir *DBC*, t. VIII, p. 753-754).

Depuis mon retour j'ai été effroyablement occupé ayant le terme de la session de quartier à conduire⁴. Je l'ai heureusement dépêché cette semaine ; ai fait condamner un respectable nombre de coquins, chose qui me fait toujours plaisir ; ai dit leurs vérités aux avocats qui les défendent, et c'est là un de mes plus grands bonheurs en ce monde ; enfin je suis presque content de moi. Je n'ai pas eu cette fois la *bénédiction* que j'ai reçue au terme dernier, d'une condamnée pour vol qui, en recevant sa sentence, nous dit en pleine cour : « Que le diable vous emporte tous en enfer ». Celle-là au moins était une femme de tête et de conviction.

Après cinq semaines exactement de séjour à New York dans une saison où presque tous mes amis en étaient absents, je ne suis pas fâché de me retrouver en famille⁵. Je vois que Caroline s'est beaucoup ennuyée car elle est plus assidue que jamais à côté de moi quelque chose que je fasse, et elle m'a presque usé à m'embrasser.

Ma réussite me paraît désormais certaine, car le spiritomètre a été jugé parfait à l'essai dans une distillerie, ce qui était la dernière épreuve qu'il eût à subir. On a dû nommer un des inspecteurs du revenu pour faire le rapport final qui, je pense, ne tardera pas beaucoup⁶.

J'ai pu voir aussi que la pompe de l'invention de Jay est réellement une chose nouvelle, dont on a besoin, qui va révolutionner complètement la construction des pompes à incendie et causer des changements importants dans celle des locomotives⁷.

4. Dessaulles fut greffier adjoint de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Montréal, du 19 décembre 1863 à son départ pour l'exil en août 1875.

5. Dessaulles, qui a voyagé aux États-Unis à plusieurs occasions depuis 1837, est fort bien documenté sur la république voisine, comme en témoignent ses six conférences sur l'annexion et ses six conférences sur la guerre de Sécession. À sa façon, sa vie illustre la trame continentale de la vie québécoise au XIX^e siècle.

6. Cette invention l'amène à quelques reprises aux États-Unis en 1865 et en 1866. Son partenaire dans l'affaire est un certain Cox. En 1869, il aura investi 4 979,57 dollars dans la promotion de cette invention (voir ANQM, archives judiciaires, Montreal, Peace Office, Letter Book, 8 juillet, 27 novembre 1865 et 10 juin 1866 ; Musée McCord, fonds Dessaulles, lettre de Dessaulles à Fanny Leman, 22 juillet 1866, dossier 19 ; ANQQ, fonds Dessaulles, lettre de Dessaulles à Dion, 12 avril 1869, Penn Letter Book, p. 30-33 ; lettre de Dessaulles à Cox, 14 avril 1869, *ibid.*, p. 33, verso).

7. Dessaulles est associé à Pierre Émard Jay depuis mars 1866. Le partenariat fait long feu : en octobre 1867, Jay est accusé du vol du modèle de la sonnerie

L'alarme Dion marche lentement ici, mais on l'a appréciée aux États-Unis et le comité central des assurances américaines y porte un très grand intérêt. Ici les agents d'assurances n'ont vu dans l'invention que le danger de faire diminuer les taux ; mais ceux des États-Unis, loin de voir là un danger, y trouvent un avantage considérable et disent qu'ils désirent depuis longtemps tomber sur quelque chose qui leur permettrait de réduire les taux. Ils ont fait cette semaine des expériences avec l'instrument⁸.

Il n'y avait rien de bien intéressant à New York à cette saison de l'année. Néanmoins les promenades dans le splendide parc central valaient la peine d'être vues et fréquentées. Les beaux équipages et les belles dames y pullulaient, le samedi surtout, quand l'orchestre jouait dans le pavillon de la grande pelouse.

J'y ai vu au moins trente mille personnes à la fois et des milliers de voitures. Les étangs étaient couverts de barques ou de gondoles couvertes qui animaient beaucoup la scène, et les grands cygnes se mêlant à tout cela donnaient beaucoup de pittoresque au coup d'œil. Le parc a deux milles et demi de long sur près de 3/4 de mille de largeur. Le terrain est très accidenté et on a tiré un merveilleux parti de ses ondulations. Il contient plusieurs étangs dont le plus grand a plus de 20 arpents en superficie, mais qui paraît en former plusieurs parce que ses différentes parties ne sont reliées que par d'étroits couloirs entre des rochers qui ouvrent inopinément de nouvelles perspectives.

N'était le déploiement des richesses artistiques dans les parcs de France, j'appellerais le parc central le plus beau qui existe mais, si cela est vrai quant à la nature, les autres l'emportent sous

d'alarme de Dion, mais, le jury ne pouvant faire l'unanimité, la cause est déboutée (*le Pays*, 3 octobre 1867). Il est possible que ce soit Dessaulles qui a signé du pseudonyme « Un qui a vu tout ce dont il parle », dans *le Pays* du 16 janvier 1868, l'article « Un inventeur qui butine sur nos confrères ». En 1869, il reconnaît avoir investi 1 452,68 dollars dans les « prétendues inventions » de Jay (voir Canada, *Statuts refondus*, 29-30 Victoria, chapitre 160 ; ANQQ, fonds Dessaulles, Dessaulles à Dion, 12 avril 1869, Penn Letter Book, p. 30-33).

8. On connaît mal ce Dion, inventeur prolifique mais mauvais administrateur, semble-t-il. Dessaulles sera associé avec lui pour une sonnerie d'alarme dans laquelle il aura investi 15 268,22 dollars en 1869. Pendant son exil, Dessaulles s'associera à nouveau avec lui (voir ANC, MG 29 D7, dossier D(1), feuillet publicitaire du 13 avril 1866 ; ANQQ, fonds Dessaulles, lettre de Dessaulles à Dion, 12 avril 1869, Penn Letter Book, p. 30-33 ; Y. Lamonde et S. Simard, *Inventaire chronologique...*, index à « Dion »).

ce rapport qu'ils sont littéralement peuplés de statues et d'objets d'art précieux.

J'ai fait plusieurs courses autour de New York, aux plages de bain et ailleurs. On y voit 2 à 300 individus, généralement un couple masculin et féminin, quelques-uns en costumes pittoresques, les autres en costumes grotesques, surtout les Allemands et encore plus les Allemandes qui sont en grand nombre à New York, au-delà de 150 000. Les Américaines tiennent au costume sévère et brun foncé, mais les Allemandes paraissent un peu affectionner le blanc ou les couleurs claires et les étoffes minces, ce qui produit nécessairement des effets pittoresques quand elles sortent de l'eau.

J'ai vu néanmoins une immense Américaine, car elle était plus grande que les hommes qui étaient là, à la seule exception de son mari, qui avait pris du blanc, mais parce que, paraît-il, tous les costumes de couleur étaient trop courts, et encore celui qu'elle finit par trouver lui allait-il au-dessus du genou, d'une blancheur de peau éblouissante. Elle passa au milieu des spectateurs en courant pour aller se jeter à la mer avec son mari qui lui tenait la main et était un homme d'au moins six pieds et demi. Ils furent obligés d'aller beaucoup plus loin que les autres, pour trouver la profondeur d'eau voulue. Ces plages de bain sont superbes. Le sable en est parfaitement blanc et pur ; pas une pierre qui puisse heurter le pied. Là où il est durci par l'eau (car là où il est sec on y enfonce par-dessus le pied), il est si solidifié qu'on y va en voiture et que les pieds du cheval et les roues y laissent à peine une empreinte. C'est une très belle chose que de voir les lames venir de cinquante pieds en écumant mouiller les pieds du cheval.

En allant à Rockaway⁹ en bateau, j'ai vu une magnifique chose, le fond de la mer comme à nu. Dans un endroit où un récif de sable blanc ne laissait guère qu'une profondeur d'eau de trente pieds, et vu l'exposition du soleil, à cette heure-là, neuf heures du matin, nous voyions parfaitement le fond tant l'eau est limpide en mer. On voyait des poissons gris, bruns, blancs, quelques-uns très grands, passer sous le navire comme des flèches et avec une grâce de mouvements incomparable. On voyait aussi

9. Rockaway fait partie des places d'eau aux environs de New York, avec Long Island, Flushing et Jamaica.

d'immenses coquilles nacrées, des homards, des crabes, quelques-uns de ceux-ci formant comme une étoile de quatre à cinq pieds de diamètre avec leurs immenses pattes régulièrement alignées en rayons. J'ai vu une étoile de mer monstre qui devait avoir au moins sept pieds de diamètre et qui paraissait sur le sable du fond, qui était pourtant blanc, d'une blancheur éclatante. Elle se trouvait fortement éclairée par le soleil. L'eau était si parfaitement limpide que quand on regardait perpendiculairement le long du navire, perdant complètement l'horizon de vue, la surface de l'eau disparaissait et le steamboat semblait nager dans l'atmosphère. En levant les yeux l'effet cessait de suite, mais en baissant la tête de nouveau, il reparaissait dans toute sa force. Je n'ai jamais rien vu d'aussi magique.

Je présente mes plus affectueux respects à ma bonne vieille tante¹⁰ et mes plus vives amitiés à tout le monde. Je t'embrasse comme si tu étais sage et bonne, choses dont je doute fort vu que tu es dans l'endroit où je ne le suis pas moi-même.

Tous ceux qui t'intéressent ici sont parfaitement bien. Marie-Louise Dauphin¹¹ se marie demain matin avec un architecte de St-Barthélemi. L'autre Marie-Louise¹² pourrait bien en faire autant bientôt.

Et crois-moi bien
Ton ami,

L. A. Dessaulles

10. Nous n'avons pu identifier cette personne.

11. Nous n'avons pu identifier cette personne.

12. Marie-Louise Laframboise (14 juillet 1852-26 mars 1913), fille de Rosalie Eugénie Dessaulles (sœur de Louis-Antoine et de Georges-Casimir) et de Maurice Laframboise (voir « Généalogie famille Papineau », p. 94).

XVII

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Zéphirine Thompson Dessaulles¹

Dessaulles a déjà fui aux États-Unis lorsqu'il écrit cette lettre à Zéphirine Thompson, qu'il a épousée le 4 février 1850. Amédée Papineau notait alors dans son Journal qu'il s'agissait d'un mariage « tout d'amoureux », car la mariée n'avait ni nom ni fortune. Ils eurent deux enfants dont un seul survivant, Caroline, née le 13 octobre 1852. Les Dessaulles habitaient rue Berri, à Montréal, depuis 1860.

La lettre est « une véritable confession » de Dessaulles, bien conscient du « mal légal » et du « mal social » qu'il fait aux siens.

Dimanche, 1^{er} Août [18]75

Ma chère et pauvre femme,

Je manquerais complètement de cœur et de vrai courage, si je ne t'adressais pas un dernier mot d'adieu et de demande de pardon, avant de m'en aller définitivement². Je t'ai laissée calme

1. ANQM, fonds Dessaulles, n° 113, lettre du 1^{er} août 1875. Cette lettre nous paraît être celle que Dessaulles a expédiée à son épouse. Une copie conservée au musée McCord semble être un brouillon : les « et » y sont écrits avec la ligature « & », la ponctuation y est moins soignée et les phrases commençant par « Mais peut-être... » du post-scriptum de la lettre y sont absentes.

2. Dessaulles a déjà écrit une lettre de départ à sa femme en date du 30 juillet. Les époux s'écriront mais ne se reverront plus. Quelques lettres de 1891 expriment l'attachement de Dessaulles à sa femme, qui meurt le 6 juillet 1891 (voir ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n° 775 ; pour les lettres de Dessaulles à Zéphirine dans ce fonds, voir Y. Lamonde et S. Simard, *Inventaire chronologique...*, p. xvi ; fonds Jacques Béique, collection privée, 1891 ; musée McCord, fonds Dessaulles, dossier 19, lettre de Dessaulles à Fanny Leman, 7 août 1891).

en apparence mais la mort dans l'âme. J'ai réussi à dominer le physique, à commander à l'émotion extérieure, mais je n'en étais pas moins déchiré. Je me reprochais de te tromper, de ne pas tout te dire, mais j'avais solennellement promis de ne pas t'instruire de mon départ. Voilà votre sort, vous autres pauvres femmes ! On vous perce le cœur sans vous prévenir, sans tenir compte du supplice que l'on vous impose, sans vous préparer au moins à l'affreux réveil que l'on vous destine. Tu étais la dernière personne à laquelle je devais faire une injustice du cœur, et il m'a fallu te la faire. Nous sommes toujours coupables envers vous par quelque côté. Le mal que je te fais, pauvre amie, n'est pas réparable, je le sais. Je ne t'en demande pas moins pardon du plus profond de mon cœur, et à ma pauvre Caroline aussi, dont j'ai terni la vie et assombri l'avenir ! Ah ! mon Dieu que je souffre, non pour moi qui le mérite, mais pour vous deux, pour ma pauvre sœur, mon pauvre frère, pour tous ceux enfin que j'aime, et dont j'ai si profondément froissé tous les sentiments de droiture et de dignité. Je vous ai fait bien du mal par mes mécomptes en affaires ; cela ne vous a pas empêchés de m'aimer toujours, et par une fatalité terrible de mon existence, j'ai fini par jeter la déconsidération sur ma famille ! Je ne songe pas à m'excuser, j'ai eu complètement tort de me laisser dominer par des mirages, des probabilités que je changeais en certitudes dans mon esprit. Hélas ! Mon Dieu, depuis cinq ans que je vis dans le désespoir, m'accrochant à tout pour faire quelque chose et tâcher de prévenir ma honte et la vôtre – j'entends celle que je vous ai imposée – marchant toujours de mécompte en mécompte, me voyant irrésistiblement descendre vers un gouffre et imaginant tous les moyens pour m'arrêter sur la fatale pente où je glissais³, il est clair que je ne jugeais pas ma situation sainement et ne voyais que la nécessité d'en sortir sans en comprendre en même temps l'impossibilité. Je vis sur un fil depuis cinq ans ; j'ai enduré des tortures morales sans nom, surtout le jour du mariage de ma pauvre Caroline⁴ ; obligé de faire bonne contenance à l'extérieur

3. Les mécomptes financiers de Dessaulles font suite à ses investissements dans des inventions (sonnerie d'alarme, spiritomètre) mais surtout dans un projet d'appropriation et de spéculation minières aux États-Unis. Pendant trois ans, il finance un partenaire installé à New York, à Londres puis à Paris qui s'emploie à acquérir et à tenter de vendre cette mine qui représenterait une affaire de dix millions (voir ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, correspondance entre Dessaulles et A.-N. Lamothe, décembre 1871- décembre 1874).

4. Le 15 avril 1875.

quand j'étais dévoré des plus terribles inquiétudes que jamais homme ait subies. Mais je voyais toujours, dans un avenir prochain la fin de mon long supplice, dans un succès qui fuyait toujours. Je méritais clairement qu'il ne vînt pas vu le moyen honteux au moyen duquel je prolongeais mon intolérable situation, mais cette idée ne m'est pas venue parce que n'ayant jamais eu en vue que de payer mes dettes ; croyant toujours toucher au moment de remercier mon pauvre frère en payant toutes les siennes, ayant le même projet pour ma pauvre sœur et son mari ; il me semblait que la légitimité du but et ma parfaite droiture d'intention sur ces choses devaient me faire trouver grâce ailleurs et m'empêcher de faillir finalement dans les efforts désespérés que je faisais pour assurer mon succès. Chose étrange peut-être pour vous tous, je n'en ai jamais douté un instant. Je me disais : « Je veux réparer le mal que j'ai fait, payer ceux que j'ai fait souffrir, rendre les miens riches si je le deviens, partager avec bonheur avec eux, pourquoi la Providence m'empêcherait-elle de réussir ?[»] Et puis je voulais voir ma pauvre Caroline riche et heureuse, je voulais réparer envers vous deux mes malheurs passés et vous rendre au moins l'aisance que des inimitiés politiques m'avaient fait perdre. Toutes ces considérations se pressaient dans mon esprit et m'obsédaient au point de m'empêcher de juger sainement des choses. Je puis dire hautement que dans l'énorme somme [de dettes] que j'ai le malheur de laisser derrière moi il n'y a pas eu un sou de dépensé pour une satisfaction illégitime, ou un plaisir condamnable. Je visais au succès pour réparer les malheurs passés, les torts involontaires envers autrui, préparer l'avenir de ma fille, mais j'étais au-dessus des ambitions sordides ou des besoins de l'inconduite.

Tu sais mieux que personne combien j'ai travaillé, combien peu de récréation je me donnai. Le fait est que je ne trouvais un peu de repos d'esprit que dans le travail, seule chose qui ne détournât ma pensée de ma terrible position.

Je sais bien que l'on peut me dire avec toute raison que tout cela ne justifie pas des actes honteux, la déconsidération jetée sur des innocents ; qu'il est bien facile de parler après coup et de chercher à colorer un peu ce qui est injustifiable ; que je suis inexcusable de ne pas avoir dès l'abord prévu l'insuccès par cela seul que le moyen employé était malhonnête et que l'intelligence la plus vulgaire ne doit pas s'égarer sur ces choses.

Sans doute je me suis beaucoup trop trompé et il me faut aujourd'hui en demander bien douloureusement pardon ; mais on se trompe si l'on croit que je cherche à farder aujourd'hui quoi que ce soit. Je fais ici une véritable confession de mes pensées et de mes fautes ; je la fais à celle qui y a droit avant tout autre ; mais puisque le mal légal est là et aussi le mal social pour ceux que j'aime, je demande seulement la liberté de montrer qu'il n'y avait pas chez moi motifs inavouables, but illégitime, corruption du cœur, et que dans mon âme et conscience, je ne songeais à rien autre chose qu'à payer mes dettes, racheter mon nom, et aider tous les miens quand je serais devenu riche. Tout ceci je puis le jurer sur la mémoire de ma bonne et sainte mère ; et après tout puisqu'il ne me reste plus en ce monde qu'à demander pardon, pourquoi ne me serait-il pas permis de montrer que par mes intentions du moins je n'en suis pas indigne ?

Au reste je sais bien que malgré le mal horrible que je te fais dans tous tes sentiments de femme consciencieuse et au-dessus de la faute puisque tu n'en as pas une à te reprocher jamais, je sais bien que ce n'est ni toi ni ma pauvre Caroline qui me refuserez le pardon dans votre cœur. Mais je fais un mal irréparable au mari de ma fille, à plusieurs membres de ma famille, à des hommes sérieusement attaqués dans leur fortune, qui me maudiront avec raison, et là est, après le terrible chagrin causé aux miens, le côté le plus poignant de ma situation. Je n'ai pas oublié les immenses services que Toussaint⁵ m'a rendus, son dévouement sans bornes à m'être utile, à m'aider de toutes manières. Il a été pour moi le meilleur frère. Ma triste position et mes espérances absurdes, si vous le voulez, de succès définitif, me forçaient de le tromper lui aussi sur les dangers effrayants que je courais. Je n'ai pas plus droit à son pardon qu'à celui des autres, mais loin de moi le sot orgueil de ne pas le lui demander dans toute la sincérité de mon cœur. Je lui renvoie deux reçus que j'ai trouvés dans mon portefeuille.

Mais il y a une pensée qui m'écrase par-dessus tout. Comment vas-tu supporter le plus grand malheur qui puisse te frapper, le déshonneur de ton mari, bien pire que sa mort pour une femme noble et pure comme toi ?

5. Peut-être Toussaint-Victor Papineau, frère de Louis-Joseph, né en 1798, ordonné prêtre en 1823 et décédé en 1869 (voir J.-L. Major dans Henriette Dessaulles, *Journal*, p. 78-79).

Hélas mon Dieu, si tu ne peux supporter cet horrible désastre quelle affreuse responsabilité sera la mienne devant Dieu et devant la famille ! devant ma pauvre Caroline surtout. Moi qui l'aime tant mon Dieu, et qui l'aime encore plus par la seule raison que je lui fais tant de mal, s'il faut qu'après lui avoir ôté son père...

Oui mon expiation est commencée, et sans m'en plaindre puisque je la mérite, je puis dire qu'elle est absolument terrible. Aux cinq années d'angoisses effrayantes que j'ai subies va succéder le désespoir permanent causé par l'idée du mal que je vous ai fait à tous. Tout ce que je demande à Dieu⁶ c'est que l'isolement affreux dans lequel je vais me trouver ne me fasse pas perdre l'énergie dont j'ai tant besoin pour supporter ma nouvelle situation. Ah, je sais ce que c'est que pleurer depuis que je vous ai tous quittés, méritant vos plus justes reproches. Je ressens bien terriblement l'amertume d'être seul, isolé dans le monde ; privé de famille et d'amis ; et de me voir obligé d'aller là où je ne puis espérer ni intérêt ni sympathie. J'accepte la rétribution puisque je la mérite, et je demande seulement à Dieu la force de la supporter. Je comprends qu'il y a plus de mérite à vivre ainsi qu'à se tuer⁷.

Et puis qui sait ? Peut-être le succès viendra-t-il enfin après l'expiation. Peut-être qu'épuré au malheur la Providence finira par me sourire. Soyez sûrs que quelque chose qui arrive, je travaillerai chaque minute de ma vie à ma réhabilitation.

Et la prière la plus fervente que j'adresse à Dieu c'est que vous ne succombiez ni l'une ni l'autre sous ce grand malheur afin que plus tard, si la Providence me favorise en vue de mon repentir et surtout de mon désir ardent de réparer le mal que j'ai fait,

6. Les appels et références à Dieu dans cette lettre ne contredisent pas les positions de l'anticlérical, de l'objecteur aux intrusions de l'Église dans les questions temporelles. Dessaulles croit à un Dieu, Être suprême, sans adhérer aux cultes que se donnent les religions. Au seuil de la mort, il s'en prendra à la doctrine selon laquelle un « homme vertueux hors du système [catholique] sera maudit » (voir *infra*, p. 308). En décrivant les croyances de Louis-Joseph Papineau, Dessaulles semble exposer ses propres positions (voir lettre de Dessaulles à Zéphirine Thompson Dessaulles, septembre 1871, ANQM, fonds Dessaulles, n° 29).

7. À la fin de son exil belge, Dessaulles songera à « en finir » (lettre de Dessaulles à Frédéric-Liguori Béique, 11 et 14 janvier 1878 ; lettre de Dessaulles à Auguste Papineau, 11 janvier 1878, fonds Jacques Béique, collection privée).

vous puissiez voir au moins cette réparation que je ferai avec tant de bonheur dès que je le pourrai. Je ne désespère pas encore de l'avenir parce que je vais travailler avec courage. J'ai déjà la certitude de ne pas manquer du nécessaire et j'ai des indications qui me permettent d'espérer quelques succès sérieux. Il y a bien des choses aux États-Unis qui peuvent se transplanter ailleurs et prospérer, et j'ai sérieusement étudié cela depuis deux jours. On ne pense pas à ces choses quand on voyage pour son plaisir, mais elles vous frappent quand une situation difficile vous force d'observer sérieusement ce que vous voyez.

Adieu donc, ma pauvre et chère Zéphirine. Ne te laisse pas trop abattre par cette horrible lacune dans ta vie de femme irréprochable. Tu as subi de dures épreuves. Je n'étais pas seul responsable de celle de 1860, où j'ai été écrasé par le gouvernement et le Grand-Tronc réunis⁸, mais je ne cherche pas à m'excuser pour celle-ci, la pire de toutes puisque mon déshonneur y est. Pardon encore une fois. Tâche de te conserver pour notre pauvre enfant qui aura peut-être bientôt besoin de toi, de ton amour et de tes soins de bonne mère comme il y en a peu.

Reporte sur elle l'amour que tu avais pour moi et aide-lui à me faire pardonner par son mari le mal que je lui fais. Et si vous ne m'en croyez pas indigne, donnez-moi quelquefois une pensée et un souvenir. Quant à moi, et surtout à cause de vous deux, je te jure que chaque minute de mon existence sera employée à préparer ma réhabilitation.

J'ai pris le portrait de ma pauvre Caroline mais je n'ai malheureusement pas pu emporter le tien que vous avez ôté de l'al-

8. Allusion à l'échec financier de Dessaulles, vers 1860. L'exploitation de carrières de pierre de taille et de pierre de chaux, près de Saint-Hyacinthe, avait nécessité l'organisation d'un train à lisses reliant la mine à Britania Mills, lieu de passage de la ligne du Atlantic and St. Lawrence Railway. En échange d'actions nominales offertes à Dessaulles, cette compagnie avait obtenu, vers 1848, un droit de passage sur la seigneurie. Mais à la fusion de cette compagnie avec la Compagnie du Grand Tronc, Dessaulles ne put obtenir, malgré un retentissant procès, en 1857, la reconnaissance de ces actions nominales, tout en subissant la concurrence du Grand Tronc. L'avocat de celui-ci était nul autre que George-Étienne Cartier, homme politique influent (voir Lucien C. Le François, « Britania Mills, village historique disparu », *Courier de Saint-Hyacinthe*, 8 et 15 juin 1977 ; ANQM, Cour supérieure, Louis-Antoine Dessaulles vs Grand Trunk Railway, 15 juillet 1857, n° 1731).

bum, ce qui m'a été un bien amer désappointement⁹. Au reste, j'ai la mémoire des figures comme celle du cœur ; il n'y a pas plus de danger que j'oublie tes traits que tes grandes qualités d'épouse et de mère. Ton image est autant gravée dans mon cœur que le souvenir des 25 ans de bonheur que je t'ai dus et qu'aucune autre femme n'eût pu faire plus complet. Adieu donc une dernière fois ! Que ce dernier baiser reste dans vos cœurs comme vos deux amours resteront éternellement gravés dans le mien.

Adieu & courage.

L A Dessaulles

J'ai laissé la clé de la maison pendue à la bibliothèque. J'ai laissé la clé au tiroir du milieu de mon bureau. Vous y trouverez mes assurances. Comme je sors des États-Unis, il y aura une prime additionnelle à payer. J'ai laissé dans mon tiroir de bureau à la cour, un billet de \$50 que M. Aubin me doit. Je ne l'ai jamais tourmenté tant qu'il a été dans la gêne, maintenant que je suis dans l'infortune et lui dans une certaine prospérité, j'espère qu'il te le paiera.

Je pense à l'hiver prochain. Aura-t-on soin des feux comme moi pour que le froid n'approche pas de vous ? Mais peut-être aussi que vous ne tiendrez pas maison. Tu sais, si vous vendez, que le ménage t'appartient. Doutre te donnera tous les renseignements voulus. Dans un des tiroirs de gauche de mon bureau tu trouveras deux numéros de gazette sur lesquels Doutre a écrit : « à conserver ». Ces deux n^{os} contiennent l'annonce de la vente du ménage qui a été racheté pour toi par des amis. Émery y était.

9. Deux ans avant sa mort, Dessaulles évoquera dans une lettre du 6 janvier 1893 à Fanny Leman sa « précieuse petite collection de portraits de famille » (musée McCord, fonds Dessaulles, dossier 19).

XVIII

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique¹

Après un séjour décevant de vingt-neuf mois en Belgique, Dessaulles, en accord avec sa fille Caroline et son gendre, décide de s'établir à Paris, où il arrive à la fin de février 1878.

Sa correspondance avec sa fille a été hebdomadaire, comme en témoignent des centaines de lettres. Le 25 avril 1878, elle lui apprend qu'elle a entrepris de copier sa correspondance. La nouvelle le bouleverse. Pour la dissuader de continuer cette besogne, il invoque le temps considérable qu'elle aura à y consacrer. Pourtant, son chagrin et son indignation secrète semblent bien avoir une autre origine : lui qui se cache depuis sa fuite à Philadelphie en 1875 et qui vit sous le pseudonyme de Damrémont (ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n^{os} 253, 265, 268) ne peut tolérer qu'on veuille aussi cacher ce qui lui reste d'essentiel : sa signature, son écriture.

Paris, 10 mai 1878

Ma chère enfant,

J' ai ce matin ta bonne et chère lettre du 25 Avril, pour laquelle je t'embrasse de tout mon cœur mais qui m'a mis dans un parfait désespoir. Comment ! tu as entrepris de copier mes correspondances ! Mais chère enfant, tu n'en finiras jamais. La chose est absurde. Pour 15 de mes feuillets si serrés tu en mettras trente

1. ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n^o 257.

et copier une seule correspondance est un ouvrage de deux jours ! Et pourquoi ? Est-ce que les protes de l'imprimerie du *Globe*, à Toronto, connaissent mon écriture ? En vérité si j'avais jamais pu prévoir pareille décision jamais je n'aurais écrit une ligne. Et j'en ai envoyé toutes les semaines ! Si tu les as toutes copiées c'est à se désespérer complètement. N'as-tu pas assez à faire avec ta maison et les enfants sans un aussi énorme ouvrage ? Tu n'imagineras jamais quel chagrin cette malheureuse détermination m'a causé. Si vous ne vouliez pas même que l'on vît mon écriture *là où personne ne la connaît*, il fallait donc me le dire de suite. Mais quant à t'imposer pareille tâche à l'avenir rien ne m'y décidera et j'aimerais mille fois mieux vivre de pain sec que de continuer à te savoir t'exténuer ainsi pour moi, et surtout sans aucune nécessité. J'ai écrit mercredi, envoyant la continuation des correspondances. J'écris de suite celle-ci dans l'espoir qu'elle arrivera presque aussi vite par les paquebots français que l'autre et qu'elle t'épargnera cette ingrate besogne que je te défends de tout l'amour que j'ai pour toi de continuer. Les larmes m'en viennent aux yeux quand je songe que tu t'es condamnée à pareil travail. Je veux que tu me dises honnêtement que tu l'as cessé ou jamais je n'écirai une ligne. Et ne va pas me tromper par amitié, par dévouement qui serait cette fois mal placé ; dis-moi la vérité, je t'en somme au nom de mon amour et du tien. Ou je n'écirai plus, ou tu ne copieras pas une ligne. Et franchement vous n'auriez pas dû me laisser écrire à pareille condition. Je proteste contre cette exagération d'amitié de ta part et tu me feras une peine considérable, la plus forte que je puisse ressentir après le malheur de la séparation, si tu ne me dis pas immédiatement que tu ne le feras plus, si malheureusement tu as continué jusqu'à la réception de celle-ci. Je ne puis pas t'exprimer dans quel état cela m'a mis ! Comme si vous n'en aviez pas déjà bien assez à supporter, surtout par rapport à moi. Si j'avais pu deviner pareille tâche penses-tu que j'eusse écrit une ligne ? Franchement la chose me fait mal et je ne serai tranquillisé que quand tu m'auras écrit qu'elle est abandonnée. Je me demande si je vais continuer ? D'un autre côté, si l'on a publié je puis difficilement arrêter².

2. Le *Globe* de Toronto a, en effet, commencé à publier des correspondances de Dessaulles. « Paris re-visited » a paru les 4, 19, 27 avril 1878 et ses articles sur l'Exposition universelle de Paris paraîtront à compter du 13 mai. Sur l'attribution de ces articles à Dessaulles, voir *ibid.*, n° 254.

J'espère que si vous aviez commis la faute de continuer le travail énorme qu'une correspondance par semaine t'imposait, celle-ci au moins y mettra fin ; cela je l'exige absolument et j'attends de toi que tu ne le feras plus et que tu me le diras franchement. Je suis désespéré de me figurer mon enfant si bonne pour moi à pareil ouvrage. Tu m'expliques que ton mari était trop occupé pour m'envoyer du sucre³. Faut-il donc que je le gronde aussi pour s'embarasser de pareille chose quand il est jusqu'au cou dans le trouble d'une élection ? Je vous ai pourtant dit bien souvent de ne pas vous détourner de quoi que ce soit pour moi, et quant à ce sucre, une semaine ou deux de plus ou de moins n'y fait absolument rien. Dites-moi une fois pour toutes, afin que je ne sois pas constamment inquiet du trouble que je puis vous donner, que vous ne vous occuperez de moi qu'à temps perdu, ne vous détournant jamais à cause de moi de quoi que ce soit qu'il faut faire. Et je le répète, plus de copie *sous aucune considération*. J'aime mieux tout souffrir que cela. À mercredi prochain.

Je t'aime, mais je t'en prie plus de copie, je suis déjà assez malheureux sans ajouter ce chagrin.

D[essaulles]

3. Après avoir observé le monde de la confiserie parisienne, Dessaulles mise cette fois sur un produit typiquement canadien, le sucre d'érable, pour refaire sa fortune. Il en demandera cinq cents livres à Béique et confiera même que « tout son espoir » réside dans le sucre d'érable (voir *ibid.*, n^{os} 259, 261, 264, 265, 267).

XIX

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique¹

Les textes des libéraux au sujet de la condition de la femme sont rares. On peut citer la conférence publique faite par Charles Mondelet à l'Institut canadien de Montréal, le 17 décembre 1847, intitulée « Sur la condition de la femme en Canada » (l'Avenir, 31 décembre 1847, 15 janvier 1848), qui ne témoignait pas toutefois de l'ouverture d'esprit dont fait preuve ici Dessaulles. Celui-ci s'intéresse d'ailleurs de plus en plus à cette question et en particulier au blocage institué par l'Église et par l'irrecevabilité du divorce. Ce sera le thème de son dernier ouvrage publié, les Erreurs de l'Église en droit naturel et canonique sur le mariage et le divorce (Paris, A. Pédone, 1894, 280 p.).

À propos de sa femme, qui s'avérait une maîtresse de maison accomplie, une mère et une épouse modèle, il écrit : « Qu'est-ce que j'aurais pu demander de plus ? Est-ce que j'avais songé à prendre une savante pour femme ? » Sa situation ne l'empêche toutefois pas de se préoccuper de la situation de droit (voir ANQM, fonds Dessaulles, n° 682 ; voir aussi les n°s 368, 680, 681, 683).

Paris, Mercredi 30 juillet 1879

Ma chère enfant,

J' en ai enfin fini avec mon éternel refrain du mauvais temps, il fait beau et très beau depuis cinq jours et le temps paraît être fixé car l'apparence du ciel n'est plus du tout la même. Il n'y

1. ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n° 320.

a plus un seul nuage au ciel de toute la journée. Cela montre bien que ce sont les courants électriques qui déterminent du plus ou du moins d'eau que l'atmosphère tient en suspension. Les théories sur le réchauffement et le refroidissement n'expliquent rien, et ne sont – je suis convaincu que cela se prouvera quand on aura fait les études voulues – que *les effets* de la direction des courants. Ces cinq jours de beau temps m'ont remis à neuf. L'abominable humidité constante qu'il faisait m'avait rendu passablement *raide* depuis quelques jours mais dès le premier jour de beau temps j'étais bien. Le beau temps est venu juste à temps pour la récolte, qui se fait 15 jours plus tard que d'habitude.

Je suis content que tu aies pu faire ce voyage de La Malbaie qui ne peut que te faire du bien ; et je demande à Dieu qu'il ne t'arrive pas d'accident. Mais je crois toujours que le climat de La Malbaie, comme de toutes les stations d'en bas, est un peu dur et que le va-et-vient constant de la marée empêche l'eau de se réchauffer suffisamment. Les marées existent bien en pleine mer, mais l'énorme masse d'eau se réchauffe et tient chaude celle qui borde la côte. Néanmoins je crois les stations du Nord meilleures que celles du Sud parce que le soleil frappant directement les côtes sa chaleur se concentre davantage à la surface de la terre. Mais je suis sûr qu'Éméliane² vous dira à son retour que Collingwood³ vaut beaucoup mieux que les stations d'en bas, car il est d'au moins cent lieues plus au sud que le bas du fleuve.

Ici les stations balnéaires ne faisaient absolument rien mais l'émigration hors de Paris est énorme depuis qu'il fait enfin beau. On le voit par le nombre de voitures chargées de bagages qui se dirigent vers les gares.

J'ai assisté lundi soir à une réunion où l'on devait s'occuper des droits des femmes et dont les femmes devaient faire les principaux frais. M^{lle} Auclert⁴, présidente de la *Société des droits des*

2. Nous n'avons pu identifier cette personne.

3. Lieu de villégiature sur la baie Georgienne, en Ontario.

4. Hubertine Auclert (1848-1914), suffragette française, auteur de l'ouvrage *le Suffrage des femmes*, proche du Parti socialiste qui l'invite à son congrès de Marseille en 1879. Elle fonde en 1881 *la Citoyenne*, premier organe des suffragettes. En 1907, elle propose une résolution en faveur de l'égalité des sexes et, en 1910, elle se présente aux élections avec une vingtaine de femmes : leurs candidatures sont refusées (voir G. Duby et M. Perrot, *Histoire des femmes. Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1992, t. IV, p. 90, 483, 514-516).

femmes, a lu un excellent essai sur l'infériorité dans laquelle on a toujours tenu la femme au point de vue intellectuel, et sur la part qu'elle devrait prendre au mouvement social. Elle réclamait surtout la haute éducation pour les femmes au lieu de celle, absolument insuffisante, que l'on croit toujours assez bonne pour elles. Mais hier même, à la tribune du Sénat, M. Chesnelong, un cléricail à tous crins, protestait hautement contre *ces idées subversives* et démontrait à tour de bras que la femme instruite était un fléau et ne pouvait jamais faire une bonne mère de famille. Ces bêtises sont acclamées ce matin par les journaux dévots. Les femmes doivent être ignorantes car *sans cela elles seraient plus indociles aux injonctions de l'Église*, ce qui revient à dire qu'elles n'écoutent l'Église que parce qu'elles ne savent rien ; singulière manière de faire l'éloge de l'Église et de sa supériorité sur les autres institutions. Voilà comme ils sont bêtes. Nous en sommes revenus au temps de Tertullien, au 2^e siècle, qui disait que *l'ignorance est bonne parce qu'elle engendre la piété*.

L'esprit est toujours resté le même ; et celui qu'ils appellent : « notre grand comte de Maistre », le plus intrépide sophiste des temps modernes, disait : « L'ignorance vaut mieux que la science parce que l'ignorance vient de Dieu et que la science vient de l'homme »⁵. Dire que l'ignorance vient de celui qui est la science infinie c'est déjà prodigieusement inepte ; mais on fait bien facilement voir la grossièreté du sophisme de ce grand catholique par la proposition suivante : « La fièvre vaut mieux que la quinine parce que la fièvre vient de Dieu pendant que la quinine vient de l'homme, qui l'a découverte. »

Ainsi donc, pour être selon le cœur des cléricaux, vous devez être ignorantes. *Heureuses les simples d'esprit !* Voilà contre quoi les femmes d'ici protestent, et elles demandent que sur le budget de l'instruction publique on prélève les fonds nécessaires pour fonder des écoles supérieures de femmes dans toutes les grandes villes et dans les chefs-lieux de canton. Elles disent que l'on ne doit pas plus leur chicaner l'éducation qu'aux hommes. On leur ferme presque toutes les carrières hors celle de l'aiguille, qui se trouve ainsi absolument encombrée, les laisse en partie crever de faim et on est constamment à se plaindre du nombre de femmes

5. Nous n'avons pu retracer la source de cette citation chez Joseph de Maistre.

vicieuses qui existent. Qu'on cesse de leur refuser de nombreux moyens de gagner leur vie et elles seront non seulement aussi respectables que les hommes, mais elles vaudront mieux qu'eux car il y a chez la femme une retenue qui n'existe jamais chez l'homme. Sur un nombre égal d'hommes et de femmes gagnant bien leur vie, qu'on dise où il y a le plus de conduite vicieuse. Ceci est absolument vrai : les femmes sont naturellement plus vertueuses que les hommes, et après tout sur celles qui tombent combien y en a-t-il qui sollicitent les hommes ? Cela décide la question. Qu'on ne leur ferme pas presque toutes les carrières ; qu'elles aient les mêmes facilités de gagner leur vie, et elles vaudront en règle générale mieux que les hommes. Mais le système semble organisé exprès pour les pousser au vice. Pour les mêmes ouvrages, que souvent elles font mieux parce qu'elles ont plus d'adresse manuelle, elles sont payées un grand tiers moins que les hommes. Pourquoi pas égalité de salaire à égalité d'intelligence et de produit ?

M^{me} Aubry⁶ a expliqué le programme de l'association et exposé les injustices de la loi envers la femme. Non seulement la femme ne peut administrer sa propre fortune sans toutes les autorisations imaginables ; mais même une fois séparée de corps, la loi exige encore que le mari consente à tout ce qu'elle veut faire. Cela conduit à des abus effrayants et un homme dont la femme a été obligée de se séparer pour mauvais traitements ou inconduite ne veut souvent consentir à rien sans se faire payer et continue ainsi à vivre aux dépens de sa femme. On cite des cas de ce genre absolument révoltants de cynisme et d'infamie. Et la chose est d'autant plus injustifiable en France que dans un nombre immense de cas ce sont les femmes qui conduisent réellement les affaires commerciales, administrent la fortune commune, tiennent les livres &c. &c. Ainsi dressées aux affaires il est absolument absurde de les soumettre à l'autorité du mari, surtout quand elles en sont séparées, car dans la grande majorité des cas la séparation est motivée par l'indignité de l'homme, et les affaires sont faites par la femme.

6. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette féministe ni dans l'ouvrage de Duby et Perrot, ni dans l'*Histoire du féminisme français* par Maïté Albistur et Daniel Armogathe (Paris, Des femmes, 1977, 2 vol.), ni dans les grands ouvrages biographiques français.

Naturellement il s'est agi du divorce que l'on réclame de préférence à la simple séparation de corps. Il est certain que la séparation de corps est une des plus fécondes sources d'immoralité en France. Dans des sociétés aussi encombrées que celle-ci la grande difficulté pour tout le monde est de vivre. Quand une séparation a eu lieu, chacun doit chercher de son côté des moyens d'existence, à moins de fortune acquise ce qui est le cas le plus rare. Comme les chances sont ordinairement meilleures à deux qu'à un, chacun des conjoints cherche une position et ne la trouve naturellement que dans une position irrégulière, donc dans une vie immorale. Le divorce régulariserait un nombre immense de situations irrégulières. On ose parler des enfants, mais ne vaudrait-il pas bien mieux pour eux voir celui de leurs parents auquel la loi en a laissé la garde vivre dans une position régulière ou dans le concubinage, ce qui est presque invariablement le cas ? Et les enfants qui surviennent de ces unions illicites et qui ne peuvent se régulariser, ne méritent-ils pas aussi un peu de protection ? Il y a des cas absolument criants, mais le prêtre est là qui n'entend jamais raison sur rien. Ainsi dernièrement une jeune fille est violée par un misérable qui est arrêté pour le fait. Il l'avait courtisée longtemps et elle l'aimait, mais voulait être sa femme. Le misérable eut recours à la force, mais une fois en prison fit semblant de se repentir et lui fit offrir de se marier avec elle avec force protestations de bonne conduite. Le mariage seul pouvait le sauver des travaux forcés, la loi le permettant pourvu que la fille y donnât son plein assentiment. Sur requête la Cour l'ordonna après interrogatoire de la jeune fille. Elle fut donc mariée en présence de la Cour puis par un prêtre et le gredin se trouva libre ; mais deux heures après il l'abandonna *en la remerciant* de l'avoir fait sortir de prison. Et il disparut. Eh bien voilà une jeune femme de 20 ans, très jolie, très laborieuse, toujours de conduite exemplaire, qui ne pourra jamais se marier du vivant de cet infâme. Peut-on dire que c'est Dieu qui veut cela ? Cela s'affirme sans doute mais ne se prouve pas. C'est le contraire qui se prouve et se démontre. L'Eglise a 14 ou 15 cas de nullité dont quelques-uns n'ont pas le sens commun, mais le cas que je viens de citer, qui serait si rationnel, n'en fait pas partie, et quelque injuste que cela soit *c'est Dieu qui le veut*, comme s'il pouvait vouloir une injustice évidente ! Certes ! il doit rire quelquefois de se voir mettre ainsi à toutes les sauces ecclésiastiques ! Ce qui est absolument certain c'est que Dieu ne saurait vouloir permettre ce qui est injuste, mais comme le prêtre n'a pas la notion de la justice, ce que tout son droit ca-

non démontre amplement, il donne comme imposées par Dieu des choses que Dieu réprouve certainement. Je pourrais citer dix cas tout aussi criants que celui-là quoique dissemblables. Et il y a en France plus que partout ailleurs un motif sérieux de refaire tout le système relatif au mariage. Il est dans les mœurs que c'est le père qui cherche un gendre, qui juge des qualités du futur mari. Quand il a fait son choix il est entendu que la jeune fille doit aimer cet homme, qu'elle n'a souvent jamais vu, qui peut être très mal élevé mais qui est choisi parce qu'il est riche. La voilà mariée avec un homme qu'elle n'aimait pas, mariée par obéissance, et ayant bien souvent au cœur une affection vraie qu'elle doit refouler au-dedans d'elle-même. Est-il bien étonnant que quelques femmes, qui se voient si souvent rebutées après deux ou trois mois de mariage, qui savent que leurs maris courent après les aventures et presque toujours entretiennent des femmes ; qui enfin ne trouvent pas d'affection dans leur intérieur et sont plutôt des ménagères que des épouses, se lassent de l'abandon et de l'indifférence de leurs maris, et acceptent une autre affection ? On a beau dire : « cela ne devrait pas être », il n'est pas possible que cela n'arrive pas. Il n'y a pas ici, avec les mœurs nationales, *une* femme coupable pour trente ou quarante hommes. Mais le mari qui s'est imposé au moyen du père, veut être aimé tout comme si l'amour avait existé avant le mariage, et tout en vivant librement et fréquentant les cafés-concerts et les femmes qui en font la vogue, exige la plus rigoureuse conduite de la part de sa femme qu'il *délaisse* ! Est-ce que *toutes* les femmes peuvent tenir à pareils rapports où tous les devoirs sont d'un côté et tous les droits de l'autre ?

Si cette jeune femme à qui l'Église refuse le mariage dorénavant finit par tomber dans le besoin et par céder aux mille et une tentations qui s'offrent dans une ville comme Paris, à qui la faute ? Il y a 99 chances sur 100 qu'elle resterait honnête si on lui permettait le mariage ; et il y en a peut-être 20 sur cent qu'elle succombera devant une situation nécessaire.

Ainsi la loi et les mœurs se réunissent pour rendre la position de la femme inférieure à celle de l'homme ; toutes les injustices sont pour elle et il faut qu'elle soit assez vertueuse et assez forte pour tout endurer, tout supporter, et ne jamais faillir ! J'ai dit à plusieurs Français : « Mais votre état social est réellement infâme ! Vous vendez souvent une jeune fille et vous êtes indignés si elle se révolte à l'idée d'être vendue, livrée à un homme qu'elle

n'aime pas ! Vous vous révoltez à l'idée qu'on violente votre cœur et vous violencez constamment celui de la femme ! Il faut tenir compte de vos affections et on ne doit tenir aucun compte des siennes ! Vous lui donnez l'exemple de l'inconduite et vous exigez qu'elle reste irréprochable ! N'est-ce pas là l'égoïsme le plus effréné qu'il soit possible de concevoir ? » Quelques-uns avouent, d'autres disent que le libertinage du mari a moins d'inconvénients que celui de la femme. Ceci est vrai *en fait* mais n'en reste pas moins absurde *en droit* puisqu'il y a parole échangée. Mais ce qu'il y a de plus odieux c'est qu'un homme dédaigne et délaisse sa femme pour d'autres, le lui fasse sentir et exige sa fidélité inviolable. Voilà ce que rien ne justifie. Il y en a pourtant un grand nombre qui restent fermes, mais il est impossible que quelques-unes ne succombent pas. J'ai demandé à un Français qui défendait son sexe : « Voyons ! dites-moi franchement ! Avez-vous beaucoup de cas où une femme bien élevée, aimée de son mari, lui ait été infidèle ? » « J'avoue, dit-il, que c'est excessivement rare. » « Alors, cela vous ôte le droit de vous plaindre des infidélités de vos femmes puisque c'est vous qui en êtes cause ! Un nombre considérable sont plus vertueuses que vous, et vous voulez que, malgré vos exemples, elles le soient *toutes* ! Vous demandez évidemment l'impossible ! Aimez vos femmes et vous verrez qu'elles n'iront pas chercher d'affections ailleurs. » « Logiquement, dit-il, vous avez raison ; mais dans la pratique *c'est difficile*. » Cela veut dire : « *Tout pour nous rien pour elles.* »

La comédie bonapartiste continue. Ces messieurs en sont à se faire des sommations d'huissiers pour faire publier des réponses. Ils ont cité un certain nombre de phrases de leur jeune prince⁷ qui ont fait voir sa parfaite nullité comme talent, et les *adroits* du parti insultent ceux qui ont commis la bétise. Je n'ai jamais vu pareille paire d'oreilles à un jeune homme. Ses photographies les montrent absolument immenses et c'est presque invariablement là une preuve de bêtise. Les quelques phrases que l'on a publiées montrent que l'esprit du pauvre jeune homme a été littéralement empoisonné d'idées absolutistes, et il se donne,

7. Eugène Louis Napoléon Bonaparte, dit le prince impérial (1856-1879), fils de Napoléon III, vit en Angleterre à compter de 1870, s'inscrit à l'école militaire de Woolwich (1872-1875) et meurt au Zoulouland alors qu'il est attaché à l'état-major de l'armée britannique (voir M. Mourre, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, p. 608).

dans ses petites élucubrations, comme *providentiellement destiné* à écraser la révolution et la république ! C'était forte tâche pour pareil innocent ! Il est allé chercher *la gloire* au pays des Zoulous, et y a trouvé une triste mort, due à sa propre incapacité. En plein pays ennemi, où l'on ne fait que la guerre de surprises dans laquelle les nègres sont très habiles, l'innocent fait desseller les chevaux, ce qui ne se fait jamais ! Aussi la surprise a été complète et il y est resté. Et les petites sentences prétentieuses et vides qui ont été publiées ne sont pas de nature à faire regretter *son intelligence*.

Adieu. Je vous embrasse tous avec fureur.

D.

XX

L'exposition d'électricité¹

Dessaulles s'intéresse aux inventions depuis 1864. Associé principalement à Charles Dion, inventeur fécond qui mériterait une étude, il a fait breveter quelques inventions (œuillets de chaussures, appareil à équilibrer les meules de moulin), en son nom ou au nom d'un associé belge, H. H. D'Abriageon. Cette passion, qui lui a causé bien des déboires, explique en partie ses mécomptes financiers. Son exil en Belgique et en France est une chasse perpétuelle aux idées, aux brevets, à la fabrication de prototypes et à leur mise en valeur.

De nouveau associé à Dion, il s'intéresse à l'électricité et a fortiori à l'« exposition » sur l'électricité. Les trois articles à ce sujet qu'il expédie à l'Événement font bien voir qu'il est au fait des défis et des obstacles (verre opaque, opération sous vide) qu'affrontent Edison et les inventeurs. Les travaux de Dion présentaient un intérêt certain pour le grand industriel Siemens (voir ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n^{os} 311, 313, 425, 427, 428, 430, 435-439, 442-462 ; Canadian Patent Office Record, octobre 1874, p. 109 et 119, brevet 3984 ; novembre 1874, p. 123 et 128, brevet 4026).

1. *L'Événement*, 4 octobre 1881. Correspondance datée du 20 septembre 1881. Le premier article sur l'exposition d'électricité paraît dans *L'Événement* du 29 septembre et le troisième le 5 octobre. Le texte est bien de Dessaulles, qui a offert cette correspondance à Hector Fabre, alors directeur de *L'Événement* (ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n^o 432).

Paris, 20 septembre.

M. Edison² expose toutes ses inventions dans deux grandes salles qui lui ont été allouées au coin sud-est de l'édifice, au premier étage. Ces deux salles sont éclairées avec sa lumière électrique. Le problème qu'il voulait résoudre et qu'il a résolu, présentait d'énormes difficultés. Premièrement, pour éclairer des appartements il fallait une lumière qui ne *fût pas aveuglante* comme celle dont on se sert pour éclairer les grands espaces, secondement il fallait pour cela répartir la même somme de lumière sur un certain nombre de points, ou de bougies séparées. Il fallait donc des conducteurs séparés pour chaque bougie et calculer la résistance des fils suivant leurs longueurs relatives. Puis pour avoir une lumière supportable à l'œil il fallait inventer un moyen nouveau de la produire. Après beaucoup d'essais toutes les difficultés furent surmontées et la lumière Edison était créée. M. Edison avait vu que la lumière au bout de deux bougies en contact était d'une puissance telle qu'il fallait de toute nécessité l'intercepter par des verres opaques. On perdait donc une quantité considérable d'effet utile, les verres opaques absorbant la moitié de la lumière donnée par les bougies. Le seul moyen de produire une lumière supportable à la vue était d'éviter l'incandescence. Mais il était impossible de l'éviter dans l'atmosphère ordinaire dont l'oxygène se combinant avec l'étincelle électrique détruit les matières les plus réfractaires. Il fallait donc opérer *dans le vide* pour éviter la combustion. M. Edison fit donc préparer de petits réservoirs en verre en forme de poire au fond desquels deux fils de platine sont fixés. Sur ces deux fils de platine on fixe deux filets très minces de bambou carbonisé qui sont repliés en forme de fer à cheval allongé, la face concave en bas. On produit le vide presque absolu dans la poire de verre au moyen de la pompe à mercure puis on ferme hermétiquement. Dix, vingt, cinquante poires sont fixées sur un lustre et dès que le courant électrique s'établit chaque filet de bambou devient lumineux, donnant une lumière dorée et douce qui ne fatigue aucunement la vue. Le vide

2. La carrière de Thomas Edison (1847-1931) s'amorce vers 1870. Il ouvre des laboratoires à Menlo Park en 1876 puis à West Orange, New Jersey (voir B. Finn, « Edison, Thomas », *Dictionary of Scientific Biography*, New York, Scribner, vol. 4, 1970, p. 283-284).

existant à l'intérieur de la poire, le filet de bambou ne se consume pas et peut servir pendant plusieurs mois. La lampe électrique Edison est donc la seule parfaite pour l'éclairage des appartements. La lampe Maxim³, un autre Américain, est incontestablement très belle aussi mais elle est plus compliquée dans son opération et exige une plus grande force. On a aussi la lampe Swan (Anglais), qui égale à peu près la lampe Edison, mais je crois qu'à tout prendre celle-ci réunit la plus grande somme d'avantages.

Un jeune Autrichien possède un très beau système de division de la lumière électrique, peut-être le meilleur et le moins compliqué de tous, mais il produit la lumière incandescente, propre aux grands espaces mais dont on ne saurait se servir pour l'éclairage des appartements sans une garde opaque. Mais sa lumière est d'une remarquable fixité.

Dans les salles Edison on assiste à des expériences de téléphone, de phonographe excessivement intéressantes. M. Graham Bell⁴ est l'inventeur du téléphone mais Edison y a introduit d'importantes modifications. Il y a plusieurs téléphones de différents inventeurs dans le palais et les visiteurs s'amuse à converser avec les gens placés dans les différentes parties de l'édifice. Un inventeur belge a un téléphone tellement sensible que parlant à voix presque basse à 25 pieds de la plaque l'interlocuteur placé à l'autre extrémité de l'édifice ne perd pas un mot de ce qu'il dit. Parlant près de la plaque à voix tellement basse que placé à côté de lui on n'entend rien de ce qu'il dit, il reçoit des réponses à tout ce qu'il demande.

Mais Edison a inventé le phonographe qui enregistre la parole et la rend telle qu'il l'a reçue. On peut appeler ceci la merveille des merveilles puisque des sons et des paroles emmagasinés sur une feuille d'étain enroulée sur un cylindre de cuivre en peuvent être retirés au bout d'un mois, ou d'un an, ou de dix ans, sans la moindre variation si rien n'a dérangé les traces faites sur la feuille d'étain. Dans l'état actuel de l'invention il faut forcer sa voix sur

3. Nous n'avons pu identifier les quelques inventeurs mineurs évoqués par Dessaulles : Maxim, Swan, Ader, Hughes.

4. Alexander Graham Bell (1847-1922), né en Écosse, s'installe au Canada en 1870 et obtient la citoyenneté américaine en 1882. Il fait breveter son téléphone le 10 mars 1876 (voir B. Finn, « Bell, Alexander Graham », *Dictionary of Scientific Biography*, vol. 1, p. 582-583).

le récepteur pour lui faire produire au moyen de son stylet les marques voulues sur la feuille d'étain, mais cette légère objection qui, au fond, n'est pas très sérieuse dans la pratique, sera bientôt écartée.

Edison expose aussi un photomètre (instrument pour mesurer l'intensité de la lumière et comparer les différentes lumières entre elles) d'une simplicité étonnante. Avec une simple tache d'huile sur une petite plaque de carton qui devient transparente à l'endroit de la tache et reste opaque partout ailleurs, on mesure avec la dernière précision l'intensité des diverses lumières.

Enfin Edison montre l'effet de sa plume électrique. Vous promenez un stylet métallique sur une feuille de papier. Ce stylet est mobile à l'intérieur du manche dans lequel un petit mécanisme mû par le courant électrique fait mouvoir rapidement le stylet qui perce la feuille de papier d'un nombre considérable de trous presque invisibles. Quand la feuille est finie, on la met entre une feuille de papier noirci et la feuille blanche qui doit recevoir ce que l'on a écrit. Alors en pressant les feuilles ensemble le noir de la feuille noircie passe à travers les trous et fait ressortir les lettres qui avaient été tracées par le stylet. On peut écrire ainsi plusieurs copies à la fois, le stylet perçant aussi facilement plusieurs feuilles de papier qu'une.

Ce qui attire le plus les visiteurs de l'exposition est le grand téléphone de Ader qui permet d'entendre du palais les représentations du Théâtre français, de l'Opéra et de l'Opéra comique, situés à peu près à un mille du palais. Dans chaque théâtre, en face des acteurs et dans une position analogue à celle du trou du souffleur, on a un transmetteur téléphonique qui reçoit la voix des acteurs. Des fils électriques la transmettent au palais où deux salles tendues de tapisseries épaisses pour amortir tous les sons du dehors ont été préparées au premier étage. Dans chaque pièce se trouvent un certain nombre de récepteurs. Un visiteur met les deux récepteurs sur ses oreilles et entend parfaitement tout ce qui se dit ou se chante dans les théâtres. L'empressement pour entrer dans ces salles est tel que la queue comprend souvent 2,000 personnes attendant leur tour, et des hommes de police veillent à ce que de nouveaux venus ne se fourrent pas subreptivement dans la queue. Au reste cela ne se voit presque jamais en France où la longue habitude que l'on a de faire queue empêche les gens trop pressés de chercher à prendre le tour des autres. La queue est chose fort respectée en France.

C'est déjà quelque chose que d'entendre des représentations théâtrales d'un mille de distance, mais le microphone inventé par Hughes bat cela de mille lieues. Au lieu de la voix des acteurs, mettez une mouche marchant sur le fond d'une boîte de papier mince reliée au récepteur par un fil électrique et vous entendez marcher la mouche comme si c'était un cheval marchant sur le pavé de la rue. Chaque pas est parfaitement distinct et vous croyez entendre une succession très rapide de petits coups de marteau sur une planchette. On a ainsi entendu marcher des mouches de plus de deux lieues ! Le fait est tellement étonnant que je supplie vos nombreux lecteurs de ne pas croire que je me moque d'eux. C'est un fait acquis et indiscutable.

XXI

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Fanny Leman¹

Après l'exposition sur l'électricité de 1881, poussé par des impératifs de survie, par le désir de se refaire une fortune et une réputation et, enfin, par la présence de Dion à Paris, Dessaulles retrouve sa pulsion de l'invention. Les deux inventeurs mènent plusieurs affaires de front : bobine électrique, accumulateur, batterie, phonographe, allume-cigare. Le succès, encore et toujours imminent, ne se concrétise pourtant pas et Dessaulles attribue ses « mécomptes » à son partenaire et aux Français, qui, comme les Belges en 1878, ne sont pas fiables en affaires.

Paris
Hôtel de la Côte d'Or, Rue
des Moulins, 24 septembre 1884.

Ma chère bonne Fanny,

Merci mille fois de ta bonne lettre. Je t'embrasse bien fort pour me l'avoir écrite car elle m'a réellement fait du bien au moral. Seul depuis neuf ans avec mes souvenirs d'un intérieur heureux comme il n'y en avait guère, les témoignages d'affection de ceux que j'aimais et que je continue d'aimer me vont au cœur et m'aident à supporter la terrible solitude où je vis. Pense à moi quelquefois *pour m'écrire* et non seulement pour me plaindre d'être séparé de tout ce que j'aime. Tu as absolument tort d'éprouver de la répugnance à écrire et tu mérites d'être un peu grondée

1. Musée McCord, Montréal, fonds Dessaulles, dossier 19.

pour ce sentiment de défiance de toi-même que tu n'as pas le droit d'exprimer. Quand on écrit une lettre comme celle-là, comme toutes celles que tu écris, on est inexcusable d'en priver ses amis, surtout ceux qui en ont besoin pour les aider à lutter contre l'isolement et l'ennui. Ma bonne Caroline m'a toujours écrit régulièrement chaque semaine et sans cet adoucissement à mon malheur je n'y aurais peut-être pas résisté ; mais un petit souvenir de toi de temps à autre m'aurait été bien plus précieux que tu ne parais le penser. Maintenant songe bien que je ne te gronde un peu qu'en t'aimant bien ; non pour te faire la moindre peine, mais pour tâcher d'obtenir quelque bonne petite récidive de temps à autre. Tu n'as pas d'idée du plaisir que tu me ferais. Si nous étions ensemble tu causerais bien un peu comme nous le faisons autrefois. Eh bien, cause en écrivant, où est la différence ? On ne s'enrhume pas à trop parler, et c'est déjà quelque chose.

Tu m'as fait un grand plaisir en me donnant des nouvelles de Madame Plamondon et de Madame Desmarteau². J'ai su déjà qu'elles voulaient bien s'intéresser à moi et je leur en suis reconnaissant. Ce sont deux bonnes et vraies amies de tout temps, deux bons cœurs que mon malheur a vivement affectés et qui seront heureux d'apprendre un succès que je crois avoir assuré cette semaine même après tant de difficultés et de mécomptes. Je me crois enfin sûr de deux transactions avantageuses et je vous en ferai part aussitôt qu'elles seront signées. Madame Plamondon ne perdra pas les cent louis que je lui devais et je trouverai bien moyen d'envoyer un petit souvenir à M^{me} Desmarteau. Donnez-leur mon meilleur souvenir.

Je vais maintenant te faire un peu l'historique de mes mécomptes depuis un an surtout. Vous devez ne rien comprendre à tant de retards après mes espérances annoncées de succès. Ils sont dus à deux causes : 1° la terrible incapacité de Dion³ en dehors du domaine de l'invention (mais gardez strictement ceci pour vous) ; 2° le manque d'esprit d'entreprise des Français, et surtout leur absence absolue de loyauté dans les affaires. Ils ne donnent leur parole que pour s'en moquer et retardent systématiquement une transaction pour vous égarer s'ils le peuvent.

2. Nous n'avons pu identifier ces deux personnes.

3. Dessaulles est associé à Charles Dion au moins depuis 1864, au moment où ils présentent au public montréalais un système d'alarme de leur invention.

Mesquins et petits dans les dépenses nécessaires, ce sont de vrais requins pour tout prendre. Dans ces vieilles sociétés-ci, où il est si difficile de se faire une position ; où on ne refait à peu près jamais celle que l'on a pu perdre ; où le trop-plein fait que des gens pleins de mérite et de talent végètent misérablement parce qu'ils ne peuvent trouver à se caser, l'égoïsme est enragé, brutal. On se dispute pour 5 francs et on s'égorge pour cent. Dans les transactions on est absolument inexorable et sous les dehors les plus aimables quelquefois et de jolies phrases bien tournées, bien complimenteuses, on s'arrange pour tout vous prendre si l'on peut et ne rien vous laisser. Ils y mettent quelquefois une *naïveté* qui fait rire tant on voit qu'ils ne comprennent rien autre chose que le *tout pour moi, rien pour vous*.

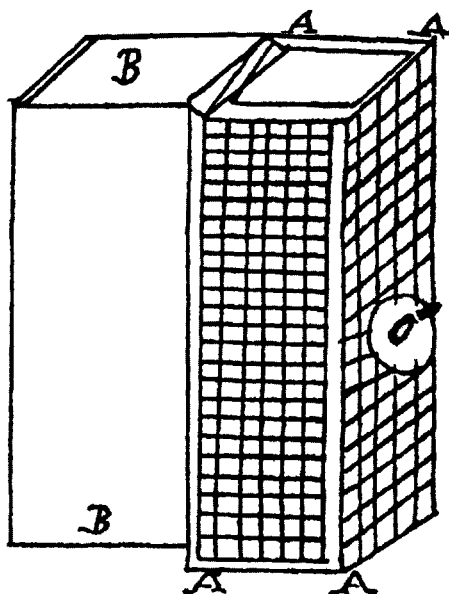
Nous avons fait de très belles démonstrations à l'exposition d'électricité de 1881⁴ et si Dion avait pu alors aller à celle de Londres de l'hiver suivant nous aurions fait de suite de grosses affaires. Malheureusement l'argent manquait et quand nous réussîmes à faire une transaction qui nous en procura un peu l'exposition tirait à sa fin. Mais au mois d'Août 82 une vente d'intérêt mit Dion à l'aise et je l'engageai à s'en aller à New York où il aurait fait de suite des transactions considérables. Il s'y refusa absolument et s'entêta à chercher ici, éparpillant son argent en recherches nouvelles et ne voyant pas que le temps approchait où il n'aurait plus rien. Nous passâmes un an dans des tentatives inutiles parce que nous n'avions rien de complètement fini, l'innocent entreprenant de nouvelles choses, bonnes sans doute, mais qui le mangeaient, au lieu d'en compléter une. Au mois d'Octobre dernier je réussis à nouer une négociation sérieuse en Angleterre, mais nous ne trouvions plus les prix que nous aurions eus au commencement. Néanmoins cette transaction nous aurait mis à l'abri du besoin et nous recevions aujourd'hui sans aucun doute une centaine de piastres par semaine. L'innocent refusa péremptoirement pour en pleurer trois mois plus tard. Depuis lors nous avons entamé plusieurs négociations et croyions en tenir une au mois de Janvier. Un nommé Carpentier, qui a acheté le grand établissement de Rumkhorff, l'inventeur de la bobine d'induction qui l'a rendu plusieurs fois millionnaire en dix ans, avait consenti à prendre la bobine de Dion et nous avions passé

4. Voir *supra*, p. 288-292.

un traité par lequel il s'engageait à faire une machine à fabriquer les hélices de Dion et à nous payer 5 000 francs au mois de Mars. Il prétendit pendant les deux mois travailler à cette machine mais la fin de Mars arrivée il ne fut plus possible de le trouver à son bureau, ni d'en obtenir la moindre réponse à nos lettres. Il a abandonné l'affaire, qu'il a dit à d'autres trouver excellente, plutôt que de déboursier 1 000 piastres. Voilà comme sont la plupart des Français. Ils laissent partir les meilleures inventions françaises pour l'étranger et quand elles ont réussi là, ils paient des sommes considérables pour ce qu'ils auraient pu avoir pour rien avec un peu moins de mesquinerie. Cette affaire manquée, nous avons renoué une autre négociation avec la maison Bonis qui manufacture des fils pour la télégraphie et les diverses applications de l'électricité. Après avoir fait notre proposition, le chef de la maison est parti pour la Belgique où elle avait une grosse créance à recouvrer. En arrivant à Anvers il apprend la faillite de la maison débitrice et nous télégraphie qu'il ne peut plus prendre l'affaire. Alors nous nous sommes adressés à un M. Fontaine, le propriétaire de la Machine Gramme. Lui au moins nous a dit de suite : « Votre affaire me convient mais à la condition expresse que je ne ferai pas un sou d'avances et que vous attendrez les profits qui seront sans aucun doute importants. Si vous trouvez quelqu'un qui vous donne du comptant ne le manquez pas. Si d'ici à trois mois vous n'en avez pas trouvé revenez et je vous donne ma parole que je pousse l'affaire comme elle doit l'être. » Cela ne fait aucun doute, mais nous avons continué de chercher car il nous faut de l'argent. Il y a un mois un M. Georgi a consenti à prendre l'affaire en admettant le principe d'une certaine somme comptant. Il nous a dit qu'il serait prêt au commencement d'Octobre à lancer la chose. Je la crois assurée là. Depuis ce temps on nous a trouvé un autre acheteur puissamment riche qui revient de la campagne cette semaine et veut nous voir. L'affaire de la bobine est sans aucun doute assurée car même si Georgi reculait Fontaine ne reculera certainement pas. Le troisième acheteur qui parle, lui, de l'accumulateur, a hérité de 20 millions il y a trois ans et son secrétaire nous a dit qu'il cherchait un accumulateur pour le lancer et qu'il croyait qu'il y avait grande chance de s'arranger avec lui ; et que, si l'affaire lui paraissait bonne il ne serait pas difficile d'en obtenir du comptant.

Mais pendant tout ce temps nous manquons quelquefois du nécessaire et il nous est venu une idée qui va je pense nous en

donner cette semaine même. Nous avons combiné une boîte d'allumettes avec une double boîte qui ferme par-dessus et qui permet d'allumer un cigare dehors au vent ou dans une voiture. En voici le dessin.



La boîte est représentée ouverte. Les allumettes sont dans le tiroir B qui est en métal plein. La boîte A est faite en toile métallique pour donner de l'air à l'allumette. Quand le fumeur veut allumer son cigare il tire en dehors le tiroir B et en sort une allumette qu'il frotte sur la toile métallique où elle prend feu. Il la plonge de suite dans la boîte A et la laisse tomber sur le fond qui est aussi en toile métallique pour donner de l'air. Alors il place son cigare dans le trou O et l'allume. Un M. Hennion prend les brevets partout et nous donne 2 000 francs comptant que nous devons toucher cette semaine. Je ne pense pas que ça manque. Nous allons ainsi pouvoir payer quelques petites dettes et avoir enfin de quoi vivre. Quand cette boîte est fermée elle prend très peu de place dans la poche. Je l'ai représentée de près de moitié trop large. Je pense donc que d'ici à peu de temps nous aurons

enfin du définitif et je vous l'écrirai de suite. Ces terribles retards ont été un bien vif sujet de chagrin pour moi car j'avais grande hâte de faire quelque chose pour pouvoir transmettre quelque argent à mon pauvre frère que j'ai fait bien souffrir. Il peut être sûr que personne ne sera servi avant lui. Ces affreux retards nous ont forcés de prendre ici des engagements qu'il faudra tenir avant toute remise là-bas mais ils ne sont pas considérables et une seule vente un peu avantageuse nous mettra à même de les satisfaire. Or nous avons plusieurs choses. Si Dion avait voulu en sacrifier une nous serions riches maintenant mais le cher garçon ne sait jamais se décider à temps pour le regretter au bout d'une semaine ou d'un mois. Quand il a un peu d'argent en poche il croit que ça ne finira jamais et quand il n'en a pas il dit encore qu'il ne faut pas trop sacrifier, et finalement il arrête tout par pure ineptie. Il ne voit pas plus loin que son nez.

Nous avons fait deux conventions dernièrement pour l'agence d'inventions importantes. Un M. Ducel a inventé un excellent accumulateur qui bat le nôtre pour la production de la force motrice mais lui reste inférieur pour l'éclairage. Mais les deux se complètent très bien l'un l'autre. Nous avons l'agence de l'accumulateur Ducel pour la France, la Belgique, l'Angleterre et les États-Unis. Nous avons la même chose pour une batterie primaire merveilleuse qu'un ami de Ducel a inventée. Une batterie *primaire* est celle qui produit *par elle-même* de l'électricité. Cette production se fait par la destruction d'un métal au moyen d'un acide. Ainsi mettez dans de l'eau contenant 1/10 mg d'acide sulfurique une plaque de zinc, l'acide dissout le métal et le résultat de cette dissolution est un courant électrique. La batterie *secondaire* est ce qu'on appelle un accumulateur. Elle est constituée de manière à recevoir de l'électricité et à la conserver emmagasinée. Et dès qu'on fournit à l'électricité une sortie au moyen d'un fil métallique elle en sort et produit un courant comme celui de la batterie primaire. Toutes les batteries primaires sont très coûteuses par suite de la destruction nécessaire d'un métal. Notre accumulateur (ou batterie secondaire) a l'avantage de reconstituer indéfiniment ses éléments et, par suite, est très économique, plus qu'aucun des autres accumulateurs.

Mais la batterie primaire de Ducel, ou plutôt de son ami – un chimiste de premier ordre – est la première qui soit peu coûteuse. Il a réussi à dissoudre des matières moins coûteuses que les métaux et obtient des résultats superbes. Il peut faire de grosses bat-

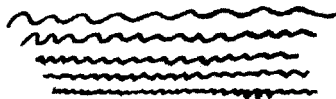
teries qui ne coûtent pas plus cher que les petites d'aujourd'hui et produisent dix fois plus de force.

Nous avons aussi fait un arrangement pour les États-Unis avec un M^r Tomasi, électricien, qui vient de trouver un perfectionnement important au téléphone. Il peut maintenant faire entendre la voix à 600 lieues. J'en entendu le tic tac de sa montre avec une résistance équivalente à un parcours de 600 lieues sur un fil. Tu me demanderas peut-être comment cela se fait. Le voici. Un fil électrique ordinaire de cinq millimètres de diamètre (ou deux lignes du pouce anglais) a une résistance au passage de l'électricité disons d'un *ohm* (l'unité de résistance) par quart de mille ou de 4 *ohms* pour un mille. Un fil moitié moindre donnera une résistance de seize *ohms* pour un mille, le carré de 4. Un autre fil moitié moindre encore, ou d'une demie ligne, produira une résistance équivalente au carré de seize ou 256 *ohms* pour un mille. Arrivons aux fils très fins et la résistance devient énorme. Sur une bobine de 6 pouces de long sur laquelle on aura enroulé 20 ou 30 rangées surperposées de fil de fer très fin isolé avec un fil de soie on peut créer une résistance équivalente à 200 lieues sur un fil télégraphique ordinaire. M^r Tomasi a des fils en circuit dans sa maison. Il place sa montre sur un plateau en communication avec ces fils. À l'autre bout de la maison est le récepteur près duquel on place l'oreille. Il a sous la main plusieurs bobines de résistance. En tournant une vis il fera passer le courant dans une seconde bobine et on a alors une résistance équivalente à 400 lieues. Une troisième produit une résistance de 600 lieues. Eh bien j'entendais le tic tac de sa montre, ce qui revient exactement à l'entendre de Montréal à la Nouvelle-Orléans. Ça n'est *pas trop mal* comme tu vois. Maintenant je crains que l'on ne fasse aussi bien que cela dans les États-Unis, et alors notre agence ne représenterait que zéro. Nous le saurons bientôt. De son côté Dion a trouvé un perfectionnement au phonographe – instrument pour emmagasiner la voix ou n'importe quel bruit, chant etc., etc. – qui va permettre de loger dans un cylindre approprié un morceau chanté à l'opéra, par exemple, par une artiste, et le cylindre rendra la voix exactement telle qu'il l'aura reçue. Avec un pareil instrument on pourra entendre dans tous les pays les principaux morceaux d'opéra tels qu'on les chante sur la scène. On pourra de même reproduire exactement le chant d'un oiseau ou reproduire le rugissement du lion ou du tigre pour faire plaisir aux femmes nerveuses. Aujourd'hui le phonographe d'Edison rend bien *des sons* mais la voix humaine est nasillarde à faire rire. Il y

avait là une grande idée mais Edison a mal fait son diaphragme qui ne vibre pas librement et ne peut rendre que des sons imparfaits. Pour rendre la voix humaine il faut reproduire les vibrations dans toute leur amplitude et Edison ne pouvait le faire avec un diaphragme sur le centre duquel il applique un ressort. Ce ressort arrête nécessairement les vibrations. Dion a arrangé le sien de manière à concentrer davantage les sons sur son centre qui n'est gêné par rien. Aussi il reproduit les vibrations sur papier, au moyen d'une plume ou stylet convenablement fixé, avec une beauté merveilleuse. Les sons graves donnent des vibrations comme celles-ci :



À mesure que les sons montent la gamme, ils deviennent plus aigus et les vibrations plus rapides :



Pour reproduire un son grave il y a 700 vibrations dans une seconde. Pour les sons élevés il y en a jusqu'à 1 500. Il n'y a pas à en douter, on les compte sur le papier. Il a fallu aussi abandonner la feuille d'étain d'Edison qui reçoit les impressions du stylet. Pour qu'il ne la perce pas il faut la faire épaisse et de là un autre obstacle à l'amplitude des vibrations qui ne peuvent y être incrustées qu'à moitié parce qu'elle est trop résistante. Dion se sert d'une matière plastique molle qui n'offre aucune résistance au stylet arrangé d'une certaine manière que je ne te dis pas parce que ma lettre peut se perdre et qu'ici est le grand secret de la reproduction des sons. Tu comprends que si je te parlais je ne craindrais pas de te le dire. Cet instrument a un grand avenir. Les professeurs de musique pourront faire entendre à leurs élèves les morceaux exécutés par les grands artistes avec toutes les modulations et le fini d'exécution qu'ils savent leur donner. Et les gens riches dans tous les pays ne seront pas fâchés de faire entendre les meilleurs morceaux d'opéra avec la voix réelle de l'artiste. Ceux qui ne peuvent pas venir voir l'artiste se feront venir sa voix. Si le cher Dion était allé à New York il y a deux ans tout cela serait réalisé aujourd'hui et il ferait un argent fou seulement à donner des séances de phonographie où tout le monde irait.

Vous avez maintenant *mon histoire* en gros depuis trois ans. Vous voyez les raisons de mon apparente inaction. Après s'être conduit très honorablement avec moi en me donnant une large part de ses inventions le pauvre garçon a réussi à tout nullifier par sa courte vue en affaires et par son insistance à ne vouloir rien sacrifier. Quand il avait 4 ou 5 moyens de faire de l'argent qu'est-ce que cela faisait d'en sacrifier un à moitié ? Il faut qu'il sacrifie beaucoup plus aujourd'hui qu'il ne l'aurait fait en commençant. Néanmoins avec les additions que nous avons à notre propre fonds d'inventions les chances d'avenir restent encore très belles. Mais nous avons malheureusement passé le temps où nous pourrions avoir de fortes sommes en comptant. Voilà ce qui est désastreux pour moi car c'était justement là ma plus grande nécessité. Je regarde comme à peu près certain que d'ici à quinze jours nous serons à l'aise et qu'un peu plus tard vous entendrez enfin parler de moi. Ce sera un beau jour pour moi, après tant de désespérants mécomptes, que celui où je pourrai enfin faire une remise à mon pauvre frère et à ma bonne sœur. Les autres viendront après.

Voilà l'hiver qui s'achemine lentement vers nous, bien plus lentement ici que chez vous, et ici il ne mérite pas le nom d'hiver. Depuis quatre ans nous n'avons pas vu de neige dans les rues et j'en ai vu tomber un peu *juste* trois fois. Sur les parties élevées comme les Ardennes, les bosses et les montagnes du Midi on a quatre ou cinq semaines de neige mais jamais assez pour faire abandonner la voiture à roues. Il y a quatre ans, de 79 à 80, nous avons eu un hiver *horrible* ici et qui aurait été une bénédiction au Canada pour sa douceur. On a eu un pied de neige pendant cinq semaines dans le Nord de la France et le froid est descendu à 15 degrés. Comme personne n'est préparé ici à s'en défendre on souffre beaucoup plus que chez nous. Et pour que les gens pussent se chauffer un peu on plaçait de longues bûches en fer de 7 à 8 pieds de long et 2 de profondeur pleines de coke sur les places publiques ou les grands trottoirs. Cela faisait un brasier considérable et la foule venait s'y réchauffer, des hommes de police veillant à ce que les gourmands de chaleur ne restassent pas trop longtemps en place. Comme les rues étaient souvent glacées et qu'on a la sotte habitude de ne mettre aux chevaux que des fers sans pinces ni crampons, en un mot absolument plats, qui deviennent de véritables patins sur la place, il fallait laisser les charges partout et les chevaux étaient toujours à terre. Plusieurs fois les omnibus ont dû suspendre leurs parcours.

Je ne puis pas beaucoup te parler des plaisirs de Paris dont je n'ai jamais eu ma part. Quand je le puis je vais à la bibliothèque où j'ai mes entrées à la grande salle de travail et j'étudie. Mais ici la promenade dans les rues principales est toujours un amusement car il y a toujours du nouveau et *du plus beau* à voir. Les vitrines des grands magasins sont des merveilles de richesse et de goût pour l'arrangement des marchandises. Dans les musées on trouve toujours quelque chose que l'on n'a pas encore vu. Le retour du bois de Boulogne de 5 à 6 heures du soir aux Champs-Élysées vous fait voir tous les beaux équipages et cela vaut vraiment la peine d'être vu surtout les jours de courses, amusement auquel les oisifs se livrent avec frénésie et qui sont une source incroyable de démoralisation pour cette population qui en a tant d'autres. Tout est superbe dans Paris mais quand on se met à étudier un peu son *envers* on y trouve des recoins affreux et navrants. La bienfaisance publique s'exerce sur une très large échelle mais les recoins du vice n'y ont aucun droit et les misères y sont horribles. Je n'aime ni les mœurs ni les habitudes françaises. La sincérité manque partout sous les belles phrases bien tournées que l'on vous adresse et on reçoit d'une manière très mesquine même chez les gens riches. Il faut suivre de près toutes les petites économies françaises pour comprendre les nécessités qui s'imposent dans ces vieilles sociétés-ci. La seule chose que je ne vois plus faire c'est de mettre dans sa poche le morceau de sucre que vous n'avez pas mis dans votre tasse de café. Jamais, comme en Angleterre ou aux États-Unis, ou chez nous, on ne vous apporte un sucrier avec la tasse de thé ou de café, *on s'exposerait trop*. On met sur une petite soucoupe 3 ou 4 morceaux de sucre plus ou moins gros suivant que l'on est dans un café en renom ou un café plus pauvre. Lors de mes premiers voyages on mettait invariablement dans sa poche le morceau de reste puisqu'on l'avait payé, mais on y a renoncé. Toutes les autres petites mesquineries sont encore pleines de vie.

Inutile de te parler du laisser-aller des mœurs françaises, les femmes comme toi n'éprouvant guère de plaisir à ces racontars. Vous le connaissez d'une manière générale et c'est tout ce qu'il faut. Sans doute il y a un nombre considérable ici de femmes irréprochables, mais celles qui ne le sont pas sont bien autrement nombreuses que chez nous. Comment en serait-il autrement ? Les hommes passent leur vie à corrompre les femmes mais pour entrer dans des rages terribles si *la leur* cède en quoi que ce soit. Et on vient d'en voir un très joli exemple. Deux amis intimes ont

deux très jolies femmes. À la fin de juillet chacun d'eux annonce à son ami qu'il part pour les eaux en compagnie d'une femme charmante, mais aucun des deux n'indique où il va. Or voilà que le lendemain les deux amis se trouvent face à face sur une plage de bains avec la femme de l'autre à son bras ! Tableau ! Mais au lieu de rire de l'aventure puisqu'ils étaient autant en faute l'un que l'autre, les voilà qui tombent à bras raccourcis l'un sur l'autre et se battent comme des chiens. La police arrive et emmène les deux hommes ; toute l'affaire se déroule devant le commissaire de police ; et voilà deux femmes perdues et deux innocents qui deviennent la risée universelle ! Peut-on être plus bête ?

J'embrasse mille fois la bonne Alice dont Emma m'a beaucoup parlé ; et Henriette et les enfants⁵. Amitiés à mon bon frère et mille baisers pour toi.

LAD

Je n'ai pas encore de nouvelles des chères petites voyageuses. Elles ont dû être plus longtemps en Angleterre qu'elles se l'étaient proposé. Voilà le 10^e jour de leur arrivée à Liverpool.

5. Il peut s'agir de la sœur et de la demi-sœur d'Henriette. Alice et Emma sont des filles de Georges-Casimir. Alice est du premier mariage, Emma, du second.

XXII

Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique¹

Tout est fini pour Dessaulles, après une fuite honteuse et dix-neuf ans de séparation des siens. Dans la dernière de quelques centaines de lettres à sa fille unique, le père, anticlérical, condamné par le Tribunal d'Inquisition de Rome et dont deux œuvres ont été mises à l'Index, aborde une question dont il pense qu'elle sera « pénible » pour sa fille.

Déiste comme son oncle Louis-Joseph Papineau, il ne pouvait croire sans comprendre. Pourtant, il ne peut récuser la question de l'après-vie. À quelques jours de la mort, il s'indigne toujours, il argumente encore autant contre les curés que contre saint Augustin. Il pense à son oncle Papineau, aux luttes de 1871 pour faire respecter sa mémoire, et envisage peut-être que ce sera aussi son destin. Il croit surtout à la sincérité, au salut possible hors de l'Église. Certaines autres lettres d'exil sont éclairantes sur les idées religieuses de Dessaulles (voir ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n° 280, 686, 714).

[1895]

Paris, 8 rue des Moulins

Ma chère enfant,

Voilà le grand départ qui arrive pour moi. Je vis depuis 19 ans dans le désespoir d'être séparé de ta bonne mère et de toi

1. ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles. La lettre n° 766 fut écrite entre la dernière missive à Caroline, datée du 17 mai 1895, et la mort de Dessaulles survenue le 4 août 1895. Elle a été publiée, avec quelques erreurs et une malencontreuse répétition de texte, par Harel Malouin : « Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895) », dans *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, p. 218-223.

et je meurs de même. J'ai souffert moralement à peu près tout ce qu'un homme peut souffrir en fait de chagrin profond et inguérissable. Mais le chagrin que je t'ai causé est pire encore et je t'en demande sincèrement pardon. J'ai eu des mécomptes horribles. Deux fois, au moins, et je pourrais dire trois, par la bêtise opiniâtre de Dion, j'ai perdu des affaires qui auraient assuré mon retour au Canada. Maintenant tout est fini pour moi et je n'ai plus qu'à vous demander pardon à tous des chagrins et des pertes que je vous ai causés. Un chagrin sans bornes pour moi est de n'avoir pu rembourser à ton excellent mari la somme considérable qu'il a dépensée pour m'aider. Il a agi envers moi avec une grandeur d'âme et une noblesse de sentiments que bien peu d'hommes possèdent.

Je ne puis faire autrement que de te parler d'une chose qui te sera pénible, mais après cinquante ans d'étude approfondie de ces questions, et après avoir lu les meilleurs ouvrages des controversistes catholiques, j'ai vu que leur système n'avait ni base historique ni base philosophique. Ils ne peuvent rendre compte de rien, ne peuvent rien expliquer, et la première vertu du chrétien est de croire sans comprendre. J'ai suivi les cours ecclésiastiques de la Sorbonne. Je voulais voir ce qu'on répondait aux constatations de la science moderne. Tout ce que ces professeurs disaient semble évident à celui qui n'entend qu'eux mais leurs réponses sont pitoyables aux yeux de celui qui connaît les faits généraux de la création *tels qu'ils sont*. Quelquefois les malheureux s'enfermaient dans leurs propres raisonnements d'une manière navrante. Mais quoique incapables de discuter un quart d'heure avec celui qui s'est mis au fait des origines ils n'en traitent pas moins *d'impie* celui qui veut des raisons et non de purs sophismes qui ne tiennent pas debout.

Je ne veux pas entrer en controverse avec toi, chère enfant, mais seulement te dire à quelles conclusions je suis arrivé après étude sérieuse des questions. Et ce que je leur pardonne le moins c'est de jeter le doute et le chagrin dans les cœurs sur la mort de celui qui meurt sans voir le prêtre. Ils font de l'intimidation là où ils devraient faire de la charité. Je me rappelle de l'infâme sermon du Sulpicien Giband² au sujet de la mort de notre grand

2. Voir les lettres de Dessaulles au curé Benjamin-Victor Rousselot, 12 et 18 octobre 1871, et à Louis-Honoré Fréchette, 12 novembre 1871, ANC, MG 29 D40, C-13987, p. 1301-1319, ou ANQM, fonds Louis-Antoine Dessaulles, n^{os} 31 et 32.

oncle Louis Joseph Papineau. La lettre que je leur ai écrite leur a fait honte et on a donné ordre de cesser les sermons. Le grand Vicaire Trudeau³, un autrement bon prêtre que Giband, regrettait profondément ce sermon. Qu'ont-ils à voir avec le *for intérieur* des gens ? Ils prétendent que chacun sera jugé après sa mort selon ses mérites. Eh bien qu'ils laissent donc faire le juge et qu'ils ne se mêlent donc pas de juger eux-mêmes ! Connaissent-ils tous les motifs déterminants des actes ou des opinions ? Jésus leur a dit : « Je ne suis pas venu pour juger. Il sera jugé par le Père céleste. » Quel droit ont-ils de se faire *juges* après cette parole ? Ta bonne mère, qui était pourtant bonne catholique, était indignée de ces jugements qu'elle appelait *téméraires*, et je l'ai souvent entendue dire : « Qu'ils les laissent donc s'arranger avec le bon Dieu ! » Voilà la religion bien entendue : ne pas se mêler de la conscience des autres, et ne pas parler *damnation* quand il ne devrait s'agir que de charité. Quand un homme est sincère dans ce qu'il croit et pense il est jugé selon sa sincérité d'opinion et non d'après l'opinion de ceux qui le damnent parce qu'il ne pense pas comme eux. Ces gens-là ne font jamais attention à une idée pourtant bien simple. S'ils veulent m'imposer leur opinion – depuis qu'ils ne peuvent plus me brûler – je me retire. Et s'ils veulent raisonner ils admettent mon droit de juger leurs doctrines. Dès qu'ils veulent convaincre ils soumettent forcément leurs raisonnements à ma libre appréciation. Ils ne peuvent pas sortir de là. S'ils étaient conséquents avec eux-mêmes, ils ont leur *saint Paul* qui [dit] expressément aux Thessaloniens⁴ : « Examinez bien tout et prenez ce qui est bon. » Tout homme a donc le droit d'examiner et de juger par lui-même. De quel droit vient-on nous refuser le droit d'examen après ce mot de *saint Paul* qui est obligatoire pour eux ? Qu'ils laissent donc tranquilles ceux qui sont sincères dans leurs opinions et qui ont étudié ce qu'ils *ne veulent pas étudier* : les faits généraux de la nature qui est bien

3. Dessaulles écrit « Trudeau » mais il s'agit bien d'Alexis-Frédéric Truteau (1808-1872), fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau. Ordonné prêtre en 1830, procureur, secrétaire de M^{sr} Lartigue puis grand vicaire de M^{sr} Bourget, il est, en l'absence de l'évêque, administrateur du diocèse au moment du procès Guibord. L'épouse de Dessaulles, Zéphirine Thompson, est la fille de John Thompson (1784-1874) et de Flavie Truteau (1801-1879), sœur d'Alexis-Frédéric (voir *DBC*, t. X, p. 753-754).

4. « N'êteignez pas l'Esprit, ne dépréciez pas les dons de prophétie ; mais vérifiez tout : tout ce qui est bon, retenez-le » (I *Thess.*, V, 19-21).

l'œuvre de Dieu et auxquels ils ne comprennent absolument rien ! Ne te tourmente donc pas sur mon sort à venir. Dieu ne peut juger que les intentions qu'il connaît et que les hommes qui le représentent – d'après eux-mêmes – ne peuvent pas connaître. Le clergé agit sans cesse d'après l'absurde raisonnement de saint Augustin au sujet du croyant et du non-orthodoxe. « Sans la foi, dit le grand sophiste, toutes les vertus sont inutiles. La vie tout entière de l'infidèle *est un péché*. Sa vertu est fausse. Ses mœurs, quoique pures, *sont mauvaises*. L'hérétique est essentiellement charnel et animal. Il est même difficile qu'il ne soit pas fornicateur et adultère, ivrogne, avare et empoisonneur. Toutes les vertus qui ne procèdent pas directement de la foi sont *péchés, vices et crimes*. Avec la foi au contraire quelques vertus, quoique mêlées d'imperfections et de faiblesses, conduisent à la vie éternelle. L'incrédule, quoique bienfaisant, juste, indulgent, tempérant, chaste, charitable ; et les vierges, les femmes et les veuves pudiques, mais infidèles, seront damnées. Point de justice sans la foi, sans le vrai culte du vrai Dieu. Fût-on un Fabricius, un Fabius, un Régulus, un Scipion, un Platon, un Pythagore, un Épaminondas, on n'est en fait qu'un *hypocrite et un imposteur*. Combien de gentils nourrissent ceux qui ont faim, vêtent ceux qui sont nus, reçoivent les voyageurs, visitent les malades, consolent les prisonniers ? Beaucoup font toutes les œuvres de miséricorde. Et cependant ils ne seront pas sauvés, ils ne seront pas élus. Ils seront perdus, anéantis⁵. »

Eh bien l'homme qui a pu loger dans aussi peu de lignes autant d'idées certainement fausses était un esprit essentiellement

5. Dessaulles est à nouveau tout entier dans les positions qu'il prête à saint Augustin sur le salut après la mort. Non seulement le voit-on toujours et encore recourir à l'érudition – ici religieuse – mais dans une ultime lettre, il réfère précisément à l'une des premières grandes polémiques du christianisme naissant. On comprend que Dessaulles s'en prenne à saint Augustin qui avait tenté de réfuter Pélage, tenant d'une doctrine qui avait toutes les chances de plaire au déiste et à l'anticlérical qu'il était. En effet, le pélagianisme affirmait que, puisque Dieu est dans la nature, le croyant pouvait se sauver par lui-même, par son mérite, sans la nécessité de la grâce ; ce qui simplifiait, du coup, la question des rapports entre la liberté et la grâce. Une telle position pouvait conforter Dessaulles, qui argumentait de la valeur intrinsèque d'une vie juste et de la possibilité d'un salut hors de l'Église. Voir « Premières polémiques contre Julien. *De nuptiis et concupiscentia. Contra duas epistulas pelagianorum* », *Œuvres de saint Augustin*, introduction, traduction et notes de F. J. Thonnard, E. Bleuzen et A. C. de Veer, Paris, Desclée de Brouwer, 1974, vol. 23 ; en particulier les pages 439-453, 783-784. Je remercie Benoît Lacroix, dominicain, de m'avoir fait bénéficier de sa familiarité avec l'œuvre de saint Augustin.

faux. Il ne savait faire de son Dieu qu'un être injuste. Un homme vertueux hors du système sera maudit et un homme gardant des imperfections dans le système sera sauvé. N'est-ce pas blasphémer Dieu que de le représenter comme un être injuste ? Pourquoi demander aux hommes d'être justes les uns envers les autres quand Dieu ne l'est pas vis-à-vis d'eux ? Pourquoi enfin être vertueux si on va au ciel avec des imperfections ? « Quelques vertus mêlées d'imperfections et de faiblesses », dit le grand sophiste !

Eh bien *saint* Justin avait dit tout le contraire. Et il y a cinq ans Léon XIII ne disait-il pas que ceux qui vivaient selon la morale mais hors du catholicisme avaient *l'état d'esprit chrétien* ? Il ne croit donc pas un mot des pitoyables sophismes de *saint* Augustin. *L'essentiel* est donc de vivre moralement. Pourquoi tant de prêtres ignorants disent-ils le contraire ? Au lieu d'attribuer tant d'injustices à Dieu : damner les hommes vertueux et bienfaisants en dehors du catholicisme, comment ces bons innocents ne sont-ils pas partis de la seule notion juste en l'espèce : que *Dieu ne peut commettre une injustice* ? Le vrai respect de Dieu, le simple bon sens, ne sont-ils pas là ? Les sophismes de *saint* Augustin et de nombre d'écrivains catholiques modernes sur l'inexorabilité de Dieu envers ceux qui ne sont pas catholiques ; leurs affirmations que Dieu donne sa grâce au criminel qui ne la mérite pas et la refuse à l'homme juste qui la mérite sont tout simplement des choses que ces esprits faussés ont ajoutées à la religion de Jésus qui ne demandait que la *bonne volonté* – c'est-à-dire la justice et la charité – pour être sauvé. Pour moi je crois que Dieu ne peut pas punir l'infidèle bienfaisant et sauver le catholique vicieux. Ceux qui affirment cette monstruosité le blasphèment inconsciemment. Et les 99/100^e du clergé en sont là !

Ayez donc la *foi intelligente*, la confiance que Dieu est nécessairement plus juste que ses prêtres qui lui attribuent *des crimes*, car c'est un crime de punir un innocent, ou un homme vertueux, parce qu'il n'est pas catholique. Est-ce que les milliers de protestants, ou de Russes, ou de Musulmans qui fondent des hôpitaux, des œuvres de bienfaisance pour les pauvres, des asiles pour les vieillards, ou les enfants abandonnés, seront punis de leurs œuvres au lieu d'en être récompensés ? Ces massacres de la justice ou de la vraie notion religieuse sont allés jusqu'à prétendre, à la suite de *saint* Augustin, le premier auteur de cette idée effroyablement fausse, que les enfants morts sans baptême allaient en enfer. Depuis, *saint* Pierre Chrysologue a inventé les limbes et *saint*

Thomas a adopté l'idée. Mais il est bien évident que l'enfant qui n'a pas pu pécher ne peut être coupable aux yeux de Dieu. Que les théologiens disent ce qu'ils voudront : « Sans la volonté il n'y a pas de péché. » Chrysostome leur a dit : « Prétendre que par le péché de l'un, l'autre devient coupable, quelle logique est-ce là ? » Et *saint Bernard* leur a dit : « Rien ne brûle en enfer que la volonté préméditée. » L'enfant naissant qui n'a pas de volonté ne peut donc pas être puni. « *Mais il a péché en Adam* », dit le sophiste *Augustin*. Mais Adam, le pécheur, est au paradis, nous dit-on. Dieu aurait donc sauvé le coupable et puni les innocents de son péché ? Cela ne tient pas debout car ce serait une injustice et il n'est pas capable d'en commettre une. Un homme en assassine un autre. Est-ce que l'on pend ses enfants après lui avoir fait grâce ? La justice humaine serait-elle donc supérieure à la justice divine ? Si *saint Augustin* a raison il faut soutenir l'énorme paradoxe. Mais, disent certains théologiens forcés dans leurs derniers retranchements : « La justice de Dieu n'est pas la même que la nôtre. » Eh bien voyons ! S'il y a vraiment deux justices c'est celle de Dieu qui devrait être la bonne. Eh bien non ! C'est la justice humaine qui pose en principe absolu que l'on ne doit jamais punir l'innocent pour le coupable, et c'est à la justice divine que les théologiens attribuent cette monstruosité ! *Blasphémateurs* donc, puisqu'ils attribuent une injustice, donc un crime, à Dieu ! Quelqu'un demandait au D^r Chalmers⁶, un homme d'un bon sens inflexible : « Que deviennent les enfants morts sans baptême ? » « Je n'en sais rien, répondit-il, mais je suis sûr d'une chose, c'est qu'on peut les confier sans crainte à Dieu ». Eh bien cela n'est-il pas bien autrement évident *per se* que les énormités que l'on nous débite sur la punition des enfants qui n'ont pu pécher ?

Idées erronées donc, et sophismes ineptes ! Il n'est pas plus vrai que Dieu damne le juste bienfaisant, à quelque culte qu'il appartienne, qu'il ne l'est qu'il damne l'enfant qui n'a pas péché. Ces prétentions sont évidemment déroatoires à sa justice, à sa bonté et ceux qui les soutiennent sont des esprits faussés par les sophismes de *saint Augustin*.

Voyez donc l'inepte contradiction. Dieu est la *justice infinie* et il punit l'innocent à la place du coupable ! Et tous ces blasphéma-

6. Thomas Chalmers (1780-1847), né en Écosse, théologien presbytérien, auteur d'ouvrages de philosophie et d'économie politique.

teurs inconscients du Dieu qu'ils prêchent traitent d'impies ceux qui ne veulent pas blasphémer avec eux !

Je vous en prie, tenez-vous donc dans le simple bon sens des choses, et ne croyez donc pas que ceux qui ne sont pas dans le catholicisme seront après leur mort traités [en] coupables. S'ils sont sincères comment Dieu peut-il les punir ? Je sais bien que l'Inquisition condamnait l'erreur sincère, mais c'est précisément pour cela qu'elle reste la plus infâme institution de l'histoire puisqu'elle ne condamnait que des *innocents*. Et qu'appelait-elle *l'erreur*, sincère ou coupable à ses yeux ? Ne pas croire au catholicisme que Pascal et nombre d'autres controversistes admettent être *indémontrable* par le *raisonnement*. Un prêtre instruit a été forcé de m'admettre cela il y a quatre ans. Mais un prêtre ignorant n'hésitera pas à affirmer que le raisonnement suffit à convaincre.

À propos des hommes qui, après 30 ou 50 ans d'étude, ont modifié leurs opinions religieuses, dites donc tout simplement comme le D^r Chalmers : « Confions-les sans crainte à Dieu. » Les hommes qui affirment que Dieu punit l'enfant innocent méritent-ils bien confiance quand ils affirment que Dieu punit la justice, la vertu, la bienfaisance, la charité, chez l'homme fait non orthodoxe ? Je ne prêche ici que le simple bon sens en religion et en morale et c'est toujours dans le bon sens qu'est la vérité.

Adieu
Ton père.

APPENDICES

I

Chronologie de la vie de Galilée¹

1543

Publication de *De revolutionibus orbium cælestium* de Copernic, qui substitue un schéma héliocentrique à une vision géocentrique, aristotélicienne de l'univers.

1564

15 janvier Naissance de Galileo Galilei à Pise.

1581-1589

Études à l'Université de Pise sous le professeur Ostilio Ricci.

1589-1592

Nomination par Ferdinand I^{er}, grand-duc de Toscane, à la chaire de mathématiques de l'Université de Pise.

1592-1610

Professeur de mathématiques à l'Université de Padoue.

1597

Galilée s'est déjà rallié à la théorie copernicienne.

1. Nous nous sommes largement inspiré de la chronologie et de l'article biographique de René Taton, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée. Aspects de sa vie et de son œuvre*, p. 19-47.

1604

Galilée observe une nouvelle étoile dans la constellation du Sagittaire, ce qui contredit la théorie aristotélicienne de l'inaltérabilité du monde céleste.

1609

Fabrication et utilisation d'une longue-vue.

1610

7 janvier Découverte, grâce à la lunette, de quatre nouveaux astres. Galilée en publie les résultats le 12 mars dans *Sidereus Nuncius* (*le Messager céleste*), qui conclut au copernicanisme.

Juin Nommé premier mathématicien et philosophe du grand-duc de Toscane à Florence.

1611

29 mars À Rome, accueil triomphal à l'Accademia dei Lincei, accueil nuancé des jésuites du Collegio romano qui rapportent au cardinal Robert Bellarmine les observations de Galilée.

Première attaque des péripatéticiens ou aristotéliciens (Lodovico delle Colombe).

1612

Discours sur les corps flottants.

2 novembre Le dominicain Niccolo Lorini condamne la doctrine du mouvement de la Terre autour du soleil.

1613

Décembre La grande-duchesse de Toscane, Christine de Lorraine, veuve de Ferdinand I^{er}, presse le dominicain Benetto Castelli de vérifier l'orthodoxie des positions de Galilée.

21 décembre *Lettre à Castelli*, dans laquelle Galilée affirme que l'Écriture doit s'interpréter selon l'expérience scientifique et non le contraire. Le débat à propos « des relations entre la cosmologie scientifique et la cosmologie de révélation » est ouvert.

1614

fin 1614 Le dominicain Tommaso Caccini attaque Galilée dans un sermon.

1615

7 février Le dominicain Lorini transmet à la Congrégation du Saint-Office une version falsifiée de la *Lettre à Castelli* de Galilée.

Avril Le cardinal Bellarmin condamne l'interprétation copernicienne du carme Foscarini et de Galilée.

Lettre à Madame Christine de Lorraine, Grande-Duchesse de Toscane, dans laquelle Galilée reprend les arguments présentés dans la *Lettre à Castelli*.

Galilée se rend à Rome pour défendre sa position.

1616

25 février Le Saint-Office condamne « les propositions selon lesquelles le soleil est immobile au centre du monde et la Terre mobile sur elle-même et autour du soleil ».

26 février Galilée est informé par le cardinal Bellarmin de cette décision qui l'oblige à ne pas enseigner ou défendre ses opinions.

3 mars Mise à l'Index de l'ouvrage de Copernic, *De revolutionibus orbium cœlestium* (1543).

1623

Galilée publie *Il Saggiatore* (*l'Essayeur*).

1632

Février *Dialogue sur les deux principaux systèmes du monde*, dans lequel Galilée prend parti, en italien, pour Copernic.

1^{er} octobre Galilée reçoit l'ordre de se présenter devant le Saint-Office.

1633

13 février Galilée arrive à Rome.

- 12 avril Début des interrogatoires.
- 16 juin Le pape Urbain VIII ordonne un interrogatoire (21 juin) avec menace de torture.
- 21 juin Galilée déclare, sous la contrainte, avoir renoncé à la théorie copernicienne depuis le décret du 25 février 1616.
- 22 juin Sentence de l'Inquisition contre l'hérésie de la doctrine copernicienne formulée dans le *Dialogue*. Sentence de prison à vie, commuée en résidence surveillée.

1638

Discorsi... (*Discours et démonstrations mathématiques sur deux nouvelles sciences...*) publiés à Leyde.

1642

- 8 janvier Décès de Galilée.

1822

L'Église catholique retire de l'Index l'ouvrage de Copernic, *De revolutionibus orbium cœlestium*, qui présente la théorie de l'héliocentrisme.

1992

- Octobre Réhabilitation de Galilée par Jean-Paul II.

II

[« Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique¹ »]

La première entrée de ce carnet alphabétique date de 1852 et la dernière de 1874. Il semble avoir été particulièrement enrichi lors de périodes électorales, et surtout lors de l'élection de 1867, qui devait consacrer le projet de Confédération canadienne, discuté depuis 1864. Dessaulles avait alors publié dans le Pays (17 septembre 1867 – 20 février 1868) les résultats d'une enquête sur l'intervention du clergé en politique, stigmatisant en particulier l'influence indue des curés des comtés de Bagot, de Rouville et de Saint-Hyacinthe. Il avait lui-même glané certains des renseignements rapportés, mais des informateurs partisans avaient répondu à l'appel lancé par le Pays pour qu'on lui fit connaître ces cas d'intervention cléricale.

Dessaulles évoquera ces méfaits du clergé lors de sa polémique avec le supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond (Courrier de Saint-Hyacinthe, 21 mai 1867) ; il en fera état dans une lettre au préfet de la Congrégation romaine de la Propagande, le cardinal Barnabo (ANQQ, fonds Dessaulles, 3 juin 1871), mais ces munitions lui serviront surtout dans la Grande Guerre ecclésiastique en 1873. Il dit alors avoir « un magasin » de faits (p. 29) sur les « faiblesses secrètes » et sur la « vie intime » du clergé (p. 44, 31) ; il y donne des exemples, tirés du carnet (p. 36), sur le « calibre moral » de certains prêtres, pour conclure : « J'ai en ma possession tant de faits de la plus terrible gravité au soutien de l'appréciation que je me permets de faire ici des prêtres politiques, que je ne crains pas de dire que l'on peut presque toujours hardiment conclure des sermons politiques violents aux mœurs douteuses de leurs auteurs. L'un est presque toujours le corollaire de l'autre » (p. 43).

1. [« Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique, 1852-1874 »], ANC, MG 24 B59 ; copie ANQQ, fonds Louis-Antoine Dessaulles. Il s'agit ici d'une sélection de pages dans les lettres « B » et « C ».

Les scandales de mœurs de membres du clergé (affaires Guihot et Bruneau) seront davantage exploités par les libéraux au temps de Fréchette. (Voir Louis Fréchette, Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada, p. 563-575, 733-738.)

Le père Baudry², Jésuite, recommande à une jeune femme de se faire catholique sans en rien dire à son mari, et lui dit qu'elle pourra, les jours maigres, prétexter des migraines pour faire maigre et qu'elle pourra prétexter du besoin d'exercice pour aller à la basse-messe le Dimanche – Mais ce serait mentir à mon mari – Ah, ces petits mensonges ne déplaisent pas à Dieu quand on les fait pour son service (M^{dme} I. Gowan).

[...]

M^r Billaudèle³ ayant donné l'absolution à quelques membres de l'Institut⁴, l'Évêque⁵ charge M^r Rousselot⁶ de le voir pour lui dire que la chose était défendue. M^r Billaudèle répond que ses confessions ne regardent que lui seul (1868, Novembre).

Le Cardinal Barnabo⁷ dit à Cartier⁸ et Ubalde Beaudry⁹ : « Il n'est pas très fort, votre saint Évêque » (1868, printemps).

2. Isidore Beaudry (1813-1884), ordonné en 1830, entre chez les Jésuites (1845-1849) ; prédicateur de retraites (1849-1865), professeur au collège Sainte-Marie de Montréal (1865-1882) (voir Jean-Baptiste-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, [t. I], *les Anciens*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910, p. 32).

3. Pierre-Louis Billaudèle (1796-1869), sulpicien français, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada (1846-1856), prédicateur (1856-1868) (voir *DBC*, t. IX, p. 54-56).

4. L'Institut canadien de Montréal.

5. M^{sr} Ignace Bourget.

6. Benjamin-Victor Rousselot (1823-1889), sulpicien français, curé de la paroisse Notre-Dame de Montréal (1866-1872). Immédiatement après le démembrement, il se rapprocha de M^{sr} Bourget. Il était curé de Notre-Dame au moment de l'affaire Guibord et du sermon du sulpicien Antoine Giband lors du décès de Louis-Joseph Papineau, sermon dont se plaignit Dessaulles (voir *DBC*, t. XI, p. 860-862).

7. Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome.

8. George-Étienne Cartier (1814-1873), avocat, homme politique, Premier ministre du Canada-Uni. Avocat des Sulpiciens, il fut l'adversaire politique des « Rouges ».

9. Joseph-Ubalde Beaudry (1816-1876), juriste, greffier adjoint de la Commission de codification des lois (1859), juge adjoint de la Cour supérieure (1868) (voir *DBC*, t. X, p. 39-40).

Un autre Cardinal, en Avril 69, le dit : *parvi ingenii et nulli criterii*¹⁰.

M^r T. L. Brassard¹¹, curé de Saint Paul, dit à Pierre Lassalle, fils, héritier depuis un mois seulement à l'élection de 62, qu'il peut aller voter. Son père portait le même nom. Jobin lui dit qu'il ne peut voter, que c'est le nom de son père et non le sien qui est sur la liste électorale. Lassalle va chez le curé qui lui dit qu'il peut faire serment et voter.

À la même élection, un nommé Pierre Vigneux se présente. Jobin, qui connaissait son contrat d'achat de sa propriété, lui dit qu'il ne peut voter, ne l'ayant pas possédée six mois. Vigneux va consulter le curé, et revient en prêtant serment.

M^r Boucher de Saint Hilaire¹², en 1868, refuse à M^{dme} Joly les sacrements parce qu'elle ne peut se résoudre à brûler *le Pays* avant que son mari ne le lise. Il dit à Joly qu'il a fait une mauvaise communion parce qu'il continue de recevoir *le Pays* après la retraite.

M^r Beaudry¹³, curé de Saint Louis (Mile end), veut forcer un imprimeur de chez Perrault de sortir parce qu'on y imprime ma lecture¹⁴ (Avril 70).

Le Cardinal Barnabo dit à Ryan¹⁵, (à propos de l'Évêque de Montréal) qu'il aime bien mieux les saints morts que vivants, car pendant leur vie, ce sont toujours les gens les plus impraticables possibles.

10. Traduction : Petite intelligence et aucun discernement. Voir L.-A. Dessaulles, *Dernière correspondance*, p. 18.

11. Thomas-Léandre Brassard (1805-1891), ordonné en 1830, curé à Saint-Paul-de-Joliette (1844-1876) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 79).

12. Charles Boucher (1832-?), ordonné en 1857, curé à Saint-Hilaire (1866-1873) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 73).

13. Cyrille Beaudry (1835-1904), clerc de Saint-Viateur, supérieur du Séminaire de Joliette (1864-1867), curé de l'Enfant-Jésus du Mile End (1867-1871), de nouveau supérieur du Séminaire de Joliette (1871-1882) et provincial du Canada (1880-1893) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, t. IV, 1928, p. 320).

14. C'est bien Perrault qui imprime l'*Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1869*, dans lequel figurent les conférences de Dessaulles sur l'affaire Guibord (29 décembre 1869) et sur l'Index (11 janvier 1870).

15. Nous n'avons pu identifier cette personne.

M^r Béland¹⁶, curé de Saint-Anaclet ? (Il est possible que ce soit le vicaire de Saint-Grégoire s'il n'est pas très jeune, ou si c'est un curé redevenu vicaire. Juin 71) a un enfant d'une pauvre fille, à Moisie, où il était en passant. Cet enfant est à Chester, sur la propriété de Viger.

M^r Bourgeau¹⁷, curé de la Pointe-Claire, reste toute une matinée dans une maison pour empêcher le médecin d'accoucher une femme en trépassant l'enfant. L'accouchement était impossible, et la femme en est morte. Elle avait déjà été sauvée trois fois en avançant l'accouchement. Le médecin lui dit que la mort de cette femme était son ouvrage.

[...]

M. Caisse¹⁸ curé de L'Épiphanie, monte sur un tréteau et discute contre les amis de M. Alexandre Archambault. Il donne un minot de blé sarrazin à un mendiant pour l'envoyer voter (1863).

M^r Crevier¹⁹, v[icaire] g[énéral], curé de Sainte-Marie, prend le prétexte d'une quête pour aller de maison en maison conseiller de voter pour Poulin. Il va voter le premier en disant : « C'est le commencement, espérons que la Providence fera le reste. » (1863)

Collège de Sainte-Thérèse. Les professeurs font écrire par les élèves, à leurs parents, qu'ils doivent voter contre le gouvernement. (1863).

En Octobre 63, M^r Caisse, curé de L'Épiphanie, lit la *Minerve* en chaire et la commente au long.

En Juin, aux élections générales il avait défendu les contracteurs d'Ottawa et le gouvernement à propos des bâtisses publiques.

16. Joseph-Octave Béland (1822-1900), ordonné en 1852, curé à Saint-Anaclet (1867-1871) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 40).

17. Florent Bourgeault (1828-1897), ordonné en 1851, curé à Pointe-Claire (1859-1877) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 73).

18. François-Xavier Caisse (1822-1881), ordonné en 1845, curé à L'Épiphanie (1854-1864) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 93).

19. Joseph-Édouard Crevier (1799-1881), ordonné en 1825, directeur (1825-1827) puis procureur (1827-1828) du Séminaire de Saint-Hyacinthe (1832-1852) et de Marieville (1852-1877) ; grand-vicaire du diocèse de Saint-Hyacinthe (1852-1881) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 139).

M^r Chevigny²⁰, curé de Mascouche, invite en chaire ses paroissiens d'aller lui demander comment ils doivent voter. 1863.

Collège de Saint-Hyacinthe. Tous les professeurs se placent du côté de M. Raymond²¹ à l'élection. Plusieurs vont à la Présentation entendre les discours. Étant chez un M^r Brossard, *pensionnaire*, M. Chiniquy²² se fait apporter des bouillons tous les soirs, dans sa chambre à coucher, partout où il était en prédication et caresse les servantes. Il confesse sur une chaise et colle sa joue sur celle de ses pénitentes. Il leur prend les mains et les flatte.

M^r Chemel²³, Jésuite, dit qu'il n'y a rien à reprendre dans ma brochure sur l'Institut, condamnée par l'*Annonce*²⁴.

Collège de Saint-Hyacinthe. Pédérastie entre les élèves. Sept ou huit sont surpris en cercle se touchant les uns les autres.

M^r Campion²⁵, en Juillet 67 dit en chaire que les citoyens ne doivent pas se former d'opinions politiques sans consulter leurs pasteurs.

M^r Crevier le vicaire général, Sainte-Marie, respecte les convictions des électeurs (67).

Un professeur du *Collège de Saint-Hyacinthe* : dit à Saint-Jacques²⁶ que les rouges ne sont pas des hommes de moralité. Celui-ci lui dit qu'il n'entend jamais rien dire contre eux, mais qu'il voit tous

20. Marie-Joseph-Édouard Chevigny (1819-1884), ordonné en 1846, curé à Mascouche (1851-1864) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 120).

21. Rémi Raymond, député conservateur de Saint-Hyacinthe (1863-?), frère de l'abbé Joseph-Sabin Raymond, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, avec qui Dessaulles aura une polémique retentissante en 1867-1868 (voir *DBC*, t. X, p. 471 ; t. XII, p. 784).

22. Charles Chiniquy (1809-1899), prêtre, célèbre prédicateur de « croisades de tempérance », passé au protestantisme (voir *DBC*, t. XII, p. 205-209).

23. Georges Chemel (1846-1922), entré chez les Jésuites en 1873, prononce ses vœux en 1888 ; rattaché à la province de Lyon (voir Ruffo Memdizabal, édit., *Catalogus defunctorum, ab 1814 ad 1970*, Rome, 1972, p. 289).

24. Voir *supra*, p. 260, n. 14.

25. Augustin-Siméon Campion (1811-1886), ordonné en 1831, est sulpicien et non jésuite ; il fut curé de la paroisse Sainte-Brigide (1867-1873) (voir J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, [t. I], p. 95).

26. Peut-être Romuald Saint-Jacques (voir Henriette Dessaulles, *Journal*, édité par J.-L. Major, p. 168).

les jours le D^r de Labruère²⁷ sortir de chez M^{dme} Southworth et qu'il continue malgré cela à faire des enfants à ses servantes qu'il accouche toujours chez lui du consentement de sa femme. « Ah bien, dit l'autre, vous ne pouvez pas espérer que personne ne fera jamais de faute. » – Mais, pourquoi, dit Saint Jacques, défendez-vous ceux qui font mal, et calomniez-vous ceux contre lesquels vous ne connaissez rien ? (L'homme avait nommé mon frère et moi).

Mr Côte²⁸, curé d'Ely (en 67) entretient des relations avec une femme dont le mari était ivrogne. Il grisait le mari et jouait aux dames avec la femme (M^{dme} Violetti).

27. Pierre-Claude Boucher de la Bruère (1808-1871), médecin, patriote ; sa pensée politique évolue vers le groupe des modérés après 1840 (voir *DBC*, t. X, p. 81-82).

28. Nous n'avons pu retrouver trace de ce prêtre.

BIBLIOGRAPHIE

A – *ÉCRITS DE LOUIS-ANTOINE DESSAULLES*

I *Manuscrits*

II *Livres et brochures*

III *Articles*

B – *ÉTUDES SUR LOUIS-ANTOINE DESSAULLES*

I *Thèses et mémoires*

II *Livres et parties de livres*

III *Articles*

C – *AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES*

I *Manuscrits*

II *Imprimés*

1. Livres et brochures

2. Articles

III *Études générales*

A – ÉCRITS DE LOUIS-ANTOINE DESSAULLES

I *Manuscripts**Archives nationales du Canada*

MG 24 B59 : fonds Louis-Antoine Dessaulles :

lettre à Robert Christie, 5 mars 1855 (copie) ; à P.-N. Pacaud, 29 septembre 1871 (copie) ; [« Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique », 1852-1874, 57 p.].

MG 24 L3 : collection Baby : vol. 22, p.13017, 13521-13524 ; vol. 23, p. 14327-14328 :

lettre à Lewis Thomas Drummond, 6 mai 1856 ; lettre à P.-E. Leclerc, 21 avril 1865.

MG 29 D27 : fonds Alphonse Lusignan :

Louis-Antoine Dessaulles et Charles-Jean-Baptiste Dion, feuillet publicitaire, 13 avril 1866 ; lettres à A. Lusignan, 16 juin, 14 juillet 1874 et janvier 1875.

MG 29 D40 : fonds Louis-Honoré Fréchette :

lettres au curé Benjamin-Victor Rousselot, 12 et 18 octobre 1871 ; à Fréchette, 12 novembre 1871.

Archives nationales du Québec, Centre de Québec

P0060 (Instrument de recherche 300173).

Fonds Louis-Antoine Dessaulles :

[« Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique », 1852-1874, 57 p.] (copie) ;

Penn Letter Book, [Copies de lettres sur les démêlés de l'Institut canadien de Montréal, certaines avec le chanoine Larmarche, rédacteur du *Nouveau monde*, dont les originaux se trouvent aux Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe ; correspondance avec quelques hommes d'affaires américains]. La plupart des originaux se trouvent aux Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal ou aux Archives de l'archevêché de Québec.

Fonds Papineau-Bourassa :

lettres de Louis-Antoine Dessaulles à Amédée Papineau, 5 mars et 9 avril 1839 ; Pétition à l'Assemblée du Bas-Canada, 7 décembre 1844 (avec d'autres) ; lettres à Amédée Papineau, 10 mars 1847 ; à Louis-Joseph Papineau, 24 juillet 1848 et 26 septembre 1854 ; à Godefroi Papineau, 5 février 1867 et 12 avril 1879.

Archives nationales du Québec, Centre de Montréal

Fonds Louis-Antoine Dessaulles :

environ 770 lettres, la plupart à sa fille Caroline Dessaulles-Béique, écrites durant la période d'exil en Belgique et en France ; correspondance avec A.-N. Lamothe, 1868-1871. Y. Lamonde et S. Simard, *Inventaire chronologique et analytique d'une correspondance de Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895)*, Québec, Archives nationales du Québec, 1978, xxiv, 80 p. [microforme]. Voir Y. Lamonde et É. Gubin, *Un Canadien français en Belgique au XIX^e siècle. Correspondance d'exil de L.-A. Dessaulles (1875-1878)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique/Koninklijke Academie van België (Commission royale d'histoire/Koninklijke Commissie voor Geschiedenis), 1991, lii, 190 p.) ;

Documents judiciaires : Cour du Banc du roi, juge S. Gale, 9 septembre 1835, cote CC1/179.

Bibliothèque de la Ville de Montréal (salle Gagnon)

C-8, n° 40127-40129 : collection Philéas-Gagnon :

lettres à Denis-Émery Papineau (29 septembre et 3 octobre 1839) ; à H. Bossange (13 octobre 1863) et à mademoiselle Taschereau (30 juillet et 13 août 1863) ;

fonds Institut canadien, [registre de copies de documents concernant les difficultés entre l'Institut et M^{gr} Bourget, la supplique à Rome d'octobre 1865 et l'échange de correspondance entre Gonzalve Doutre et M^{gr} Bourget ; certains de ces documents se retrouvent aux Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal, sous la cote 901.135, 1866] : supplique signée par Dessaulles et 17 autres membres, 10 octobre 1865, n° 1 ; mémoire de Dessaulles au cardinal Barnabo, 26 octobre 1865, n° 2 ; lettres à C. F. Papineau, 15 novembre 1864, n° 5 [rapport du Comité en relation avec M^{gr} Bourget] ; au cardinal Barnabo, 30 octobre 1865 (non numéroté) ; à Gonzalve Doutre, 1^{er} mai 1866, n° 19 ; à M^{gr} Baillargeon, [mai 1866], (non numéroté) ; à M^{gr} Baillargeon, 10 novembre 1866, n° 26 ; à M^{gr} Lafleche, 7 mai 1868, n° 32 ; au cardinal Barnabo, [fin mai 1868], n° 34.

Musée McCord

Fonds Dessaulles :

69 lettres dont 3 à Louis-Joseph Papineau, 1842-1870 ; 9 à Amédée Papineau, 1835-1857 ; 2 à Lactance Papineau, 1840-1842 ; 2 à M^{gr} Prince, 1857 ; 1 à son épouse Zéphirine Thompson, 1875 ; 6 à son frère Georges-Casimir Dessaulles, 1858-1894 ; 46 à sa belle-sœur, Fanny Leman, 1864-1895 ; documents relatifs à la famille, à la seigneurie et photographies.

Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe

AFG 6, 6,6 : lettre à M. Tétreau, 6 février 1839.

AFG 10, 21.1, 21 : lettre au chanoine G. Lamarche, 12 septembre 1869 ; une copie de la correspondance avec le chanoine Lamarche se trouve aux Archives nationales du Québec, Centre de Québec, fonds L.-A. Dessaulles, Penn Letter Book.

AFG 10, 22 : lettres au chanoine G. Lamarche, 12 septembre 1869 ; 23 : 19 septembre 1869 ; 24 : 26 septembre 1869 ; 25 J : 1^{er} octobre 1869 ; 25 K : 19 octobre 1869 ; 26 : 20 octobre 1869 ; 39 : 8 avril 1870 ; 40 : 11 avril 1870 ; 41 : 12 avril 1870 ; 46 : 19 mai 1870.

ASE 7, 13 : lettres à l'abbé I. Désaulniers, 28 avril 1837, 29 octobre 1845 ; lettres à l'abbé J.-Sabin Raymond, 17 mai 1853, 25 avril 1857, 24 novembre 1860.

Section A, série 12, dossier 26.3 : travaux d'écoliers (L'immortalité de l'âme, la philosophie).

Archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe

BSE 2, 2.4 : lettres à F. Girouard, 1^{er} et 17 décembre 1863, 21 janvier 1864.

BSE 2, 8 : plan de commutation [1850 ?].

Archives de la Ville de Saint-Hyacinthe

Procès-verbaux du Conseil (1849-1857).

Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe

XVII.C.37 : Cathédrale : lettre à M^{gr} Prince, 29 octobre 1847 ; au même, Mémoire sur les affaires de la Fabrique de St-Hyacinthe, [s.d.] ; lettre à J. O. Paré, 29 octobre 1847 ; Second rapport de la Commission des comptes de la Fabrique (avec A.-A. Papineau et T. Boutillier, 14 novembre 1847 ; lettres à J. O. Paré, 1^{er} novembre 1847 ; 3 novembre 1847 ; 23 novembre 1847 ; 29 novembre 1847 ; à M^{gr} Bourget, 19 avril 1848 ; 11 octobre 1848 ; 6 novembre 1848 ; 28 novembre 1848 ; à M^{gr} Joseph Larocque, 11 décembre 1863 ; 20 décembre 1863 ; 11 janvier 1864 ; 21 janvier 1864 ; 22 février 1864 ; 27 février 1864 ; 16 mars 1864 ; 5 avril 1864 ; 21 avril 1864 ; 5 mai 1864 ; 16 mai 1864.

Archives de la chancellerie de l'Archevêché de Montréal

901.135,862-9 : le rédacteur en chef du *Pays* à M^{gr} Bourget, 7 mars 1862 ; 862-12 : lettre au chanoine Paré, 2 mars 1862 ; 863-1 : lettres à M^{gr} Bourget, 9 février 1863 ; 863-3 : à M^{gr} Bourget, 6 avril 1863 ; 864-1 : à M^{gr} Bourget, 1^{er} février 1864 ; 864-3 : à

M^{sr} Bourget, 16 novembre 1864 ; 866-8 : à Gonzalve Doutre, 1^{er} mai 1866 ; 868-2 : à M^{sr} Laflèche, 7 mai 1868 ; 869-9 : à l'abbé Truteau, 20 septembre 1869 ; 869-12 : au Président et aux membres de l'Institut canadien, 23 septembre 1869 ; 869-13 : à l'abbé Truteau, 24 septembre 1869 ; 869-15 : à son Éminence le Cardinal Barnabo, 12 octobre 1869 (signée avec J. Doutre, G. Doutre et C.-F. Papineau) ; 872-3 : à M^{sr} Bourget, 15 décembre 1872 ; 872-4 : à M^{sr} Bourget, 31 juillet 1872 ; 873-2 : à M^{sr} Bourget, 6 juin 1873.

Archives de l'archevêché de Québec

Lettres à l'abbé C. Baillargeon, 26 octobre et 2 novembre 1870.

Collection Baby : lettres à L.-T. Drummond, 6 mai 1856 ; à P.-E. Leclerc, 21 avril 1865.

Archives du Séminaire de Trois-Rivières

Lettres à M. Guitté, 30 juillet et 4 août 1858 ; à M^{sr} Laflèche, 7 et 19 mai 1868 (copies d'originaux à l'évêché de Trois-Rivières).

Archives du Séminaire de Québec

Lettre à Jacques Viger, 5 août 1857.

Paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe

Registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures : 1818, folio 131, n^o B-23, 31 janvier (baptême de Louis-Antoine Dessaulles) ; 1850, folio 159, n^o M-12, 4 février (mariage de Louis-Antoine Dessaulles).

Centre de recherche Lionel-Groulx

Fonds Papineau :

huit volumes de lettres et de documents dactylographiés avec index des noms à la fin de chaque volume (1803-1871). Lettres à Louis-Joseph Papineau, 29 octobre 1839, 26 janvier 1840, 23 décembre 1842, 24 mars 1843, 11 octobre 1843, 26 décembre 1843, 26 mars 1844, 14 juin 1857, 12 septembre 1867 ; à Lactance Papineau, 22 février 1844, 3 septembre 1869, 27 octobre 1876 ; à Sir G.-É. Cartier, 26 janvier 1850.

Collections privées

Collection Jacques Béique, Verdun :

trente lettres expédiées (1847-1891) à son gendre Frédéric-Liguori Béique, à sa fille Caroline Dessaulles Béique et à sa femme Zéphirine Thompson ; huit documents divers dont un

passaport (1842) ; une centaine de billets, reçus, créances ; quelques documents parlementaires imprimés concernant principalement l'abolition du régime seigneurial.

Collection particulière :

copie de deux lettres : au curé Benjamin-Victor Rousselot, 12 octobre 1871, et à sa femme Zéphirine Thompson, 20 février 1891.

II Livres et brochures

Papineau et Nelson. Blanc et noir. ...et la lumière fut faite, Montréal, Presses de L'Avenir, 1848, 83 p. [ICMH, # 35065].

Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis, conférences publiques à l'Institut canadien de Montréal d'avril 1850 à mai 1851, préface de Joseph Doutre, Montréal, Pierre Gendron, 1851, 200 p. ; réimpression : New York, Johnson Reprint, 1968, xi, 200 p. ; voir aussi : « Première lecture sur l'annexion », *Études françaises*, vol. 9, n° 3, août 1973, p. 205-236 [ICMH, # 35066].

Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation, conférence publique à l'Institut canadien de Montréal le 14 mars 1856, Montréal, L'Avenir, Presses à vapeur De Montigny et C^{ie}, 1856, 50 p. [ICMH, # 34082].

À Messieurs les électeurs de la division de Rougemont, [s. l., s. édit., 1858], 66 p. [ICMH, # 34766] ; sous forme de placard : Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, BSE 3, 109.

« [Lettre à M^{sr} Ignace Bourget, 7 mars 1862] », *Littératures*, n° 3, 1989, p. 198-204.

Discours sur l'Institut Canadien, conférence publique à l'Institut canadien de Montréal le 23 décembre 1862, Montréal, Le Pays, 1863, 21 p. [ICMH, #23091].

La guerre américaine, ses origines et ses causes, conférences publiques à l'Institut canadien de Montréal de décembre 1864 à avril 1865, Montréal, Le Pays, 1865, 538 p. ; chaque conférence a aussi été publiée sous forme de brochure [ICMH, #34768].

« Discours d'inauguration », célébration du 22^e anniversaire et inauguration du nouvel édifice de l'Institut canadien le 17 décembre 1866, dans l'*Annuaire de l'Institut canadien pour 1866*, Montréal, Le Pays, 1866, p. 17-26 [ICMH, # 404].

À Sa Grandeur Monseigneur Charles Larocque, évêque de St-Hyacinthe, [s. l., s. édit.], 1^{er} août 1868, 8 p. [ICMH, # 2160] ; Archives de la Société historique de Saint-Hyacinthe, AS 2, 3.4.

« [Sur la tolérance] », conférence publique à l'Institut canadien de Montréal le 17 décembre 1868, dans l'*Annuaire de l'Institut*

- canadien pour 1868*, Montréal, Le Pays, 1868, p. 4-21 [ICMH, # 404].
- « Affaire Guibord », conférence publique à l'Institut canadien de Montréal le 29 décembre 1869, dans *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, Montréal, Perreault, 1869, p. 7-50 [ICMH, # 404].
- « L'Index », conférence publique à l'Institut canadien de Montréal le 11 janvier 1870, dans *l'Annuaire de l'Institut canadien pour 1869*, Montréal, Perreault, 1869, p. 51-136 [ICMH, # 404].
- La Cathédrale de Montréal*, [s. l., s. édit.], 12 octobre 1870, 17 p. (attribution à Dessaulles de cette brochure signée par « Par plusieurs citoyens de la partie Est de Montréal ») [ICMH, # 23659].
- Dernière correspondance entre S. E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles*, Montréal, Imprimerie de Alphonse Doutre et C^{ie}, 1871, 39 p. [ICMH, # 2972].
- La Grande guerre ecclésiastique. La Comédie infernale et les Noces d'or. La suprématie ecclésiastique sur l'ordre temporel*, Montréal, Alphonse Doutre, 1873, 130 p. [ICMH, # 23883].
- Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne. Suite à la Grande guerre ecclésiastique*, Montréal, typographie Alphonse Doutre, 1873, 32 p. [ICMH, # 23886].
- Examen critique de la soi-disant Réfutation de la « Grande guerre ecclésiastique » de l'Honorable L. A. Dessaulles, sans réhabilitation de celui-ci, par UN FAILLIBLE, qui n'a point lu l'ouvrage interdit, contre une légion d'infailibles*, Montréal, Société des écrivains de bon sens, septembre 1873, 40 p. [ICMH, # 23884].
- Au public éclairé. Quelques observations sur une averse d'injures à moi adressées par quelques savants défenseurs des bons principes*, [s. l., s. édit.], 27 août 1873, 3 p. [ICMH, # 2161].
- Les Erreurs de l'Église en droit naturel et canonique sur le mariage et le divorce*, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1894, 279 p. [ICMH, # 4279].

III Articles

1843

- UN PAROISSIEN, « Correspondance. Exposé des difficultés de la Fabrique de St-Hyacinthe, et justification de la conduite des paroissiens », *la Minerve*, 18 décembre 1843.

1844

- « Correspondance », *la Minerve*, 29 janvier 1844.

« Assemblée de St-Hyacinthe », *la Minerve*, 8 février 1844 [Dessaulles et D. G. Morison].

« Aux libres et indépendants électeurs de St-Hyacinthe », *la Minerve*, 19, 21, 24, 28 octobre 1844.

« Collège de St-Hyacinthe », *la Minerve*, 1^{er} août 1844.

« Pour *la Minerve* », *la Minerve*, 23 août 1844.

1847

« Éducation. Examen du Couvent de la Congrégation de St-Hyacinthe », *l'Avenir*, 9 septembre 1847.

ANTI-UNION, « M. le Directeur... », *l'Avenir*, 31 décembre 1847.

1848

ANTI-UNION, « L'Union », *l'Avenir*, 5 février 1848.

CAMPAGNARD, « Correspondances », *l'Avenir*, 29 février 1848 ; 8 mars 1848 ; 1^{er} avril 1848 ; 3 mai 1848 ; 10 mai 1848 ; 13 mai 1848 ; 27 mai 1848 ; 31 mai 1848 ; 7 juin 1848.

« Discours prononcé par L. A. Dessaulles, ecr. », *l'Avenir*, 1^{er} juillet 1848.

CAMPAGNARD, « Correspondances », *l'Avenir*, 5 juillet 1848.

« Exercices publics du Collège de St-Hyacinthe », *l'Avenir*, 26 juillet 1848.

TUQUE BLEUE, « Une scène d'intérieur ou relation d'une séance du comité chargé de surveiller la rédaction des lettres d'un célèbre D^r Guerrier », *l'Avenir*, 2 août 1848.

« M. le Directeur », *l'Avenir*, 23 août 1848.

ÉTOFFE DU PAYS, « Tribune du peuple. Le diable à quatre à propos d'une tuque-bleue », *l'Avenir*, 26 août 1848 (dialogue).

« Tribune du peuple », *l'Avenir*, 26 août 1848.

« Tribune du peuple », *l'Avenir*, 7 octobre 1848 ; repris dans *Papineau et Nelson*.

« Tribune du peuple », *l'Avenir*, 25 octobre 1848 ; repris dans *Papineau et Nelson*.

CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 18 novembre 1848.

1849

CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Quelques idées et quelques principes soumis à ceux qui nient les principes et n'ont point d'idées », *l'Avenir*, 17 janvier 1849.

- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Ignorances et inepties ministérielles. Honnêtetés politiques », *l'Avenir*, 7 février 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 24 février 1849.
- « Pouvoir temporel », *l'Avenir*, 14 mars 1849 [attribution].
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 22 mai 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 23 juin 1849.
- UN PAROISSIEN, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 21 juillet 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 20 septembre 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Entretiens de la campagne », *l'Avenir*, 16 octobre 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 27 octobre 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Entretiens de la campagne », *l'Avenir*, 6 novembre 1849.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Un ministère en pleurs », *l'Avenir*, 10 novembre 1849.
- « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 24 novembre 1849 (Dessaulles est l'un des signataires).
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 4 décembre 1849.
- M, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 20 décembre 1849 [attribution].

1850

- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 10 janvier 1850.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 12 janvier 1850.
- « À messieurs les membres du comité de l'association d'annexion de St. Athanase », *l'Avenir*, 12 février 1850.
- « Tribune du peuple. Destitution », *l'Avenir*, 6 avril 1850.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 13 avril 1850.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 20 avril 1850.
- CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 27 avril 1850.
- « De l'annexion du Canada aux États-Unis : considérations préliminaires. Lecture faite devant l'Institut canadien de Montréal », *l'Avenir*, 11 mai 1850 ; repris dans *Six lectures sur l'annexion*.
- « De l'annexion du Canada aux États-Unis : considérations préliminaires... », *l'Avenir*, 18 mai 1850 ; repris dans *Six lectures sur l'annexion*.

« Assemblée publique des Canadiens du comté de Clinton, État de New-York » (lettre), *l'Avenir* (Feuilleton extraordinaire), 9 juillet 1850.

« Assemblée publique des Canadiens du comté de Clinton, État de New-York » (lettre), *l'Avenir*, 12 juillet 1850.

« Extraits des registres du conseil de ville de St-Hyacinthe », *l'Avenir*, 13 septembre 1850.

CAMPAGNARD, « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 23 octobre 1850.

CAMPAGNARD, « Élections municipales de St-Hyacinthe », *l'Avenir*, 30 octobre 1850.

UN AMI DE L'ART DRAMATIQUE, « Tribune du peuple » (adresse), *l'Avenir*, 12 décembre 1850.

1851

« Tribune du peuple », *l'Avenir*, 4 janvier 1851.

« Construction d'église », *l'Avenir*, 2 et 25 juillet 1851.

CAMPAGNARD, « Tribune du peuple. Ce que coûte un gouvernement ambulante », *l'Avenir*, 10 octobre 1851.

1852

« Quels sont les vrais démocrates en Canada ? », *le Pays*, 15 janvier 1852 [attribution].

« Prospectus », *le Pays*, 15 janvier 1852 [attribution].

« [Quand on a...] », *le Pays*, 22 janvier 1852 [attribution].

« Une critique », *l'Avenir*, 23 et 26 février 1852.

« À M. N. Germain », *la Minerve*, 13 mai 1852.

CAMPAGNARD, « Mensonges et balourdises », *l'Avenir*, 15 juillet 1852.

« Inauguration du chemin de fer de Portland à Sherbrooke », *l'Avenir*, 15 septembre 1852.

1853

« Correspondances », *Courrier de St-Hyacinthe*, 26 avril 1853.

« Bénédiction du Collège de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1853.

« Aux citoyens de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 décembre 1853.

1854

- « Assemblée du Comité... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 juin 1854.
« Arrivée du Gouverneur-Général... », *le Pays*, 13 juin 1854.
[« Correspondance »], *la Minerve*, 28 septembre 1854.
« Correspondances », *le Pays*, 3 novembre 1854.

1855

- « Correspondances », *le Pays*, 23 juin 1855.
« Correspondances », *le Pays*, 27 juin 1855.
« Corporation de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 juillet 1855.

1856

- « Correspondance. Réponse à la critique sur l'essai de M. Dessaulles », *la Minerve*, 9 avril 1856.
« Correspondance », *la Minerve*, 19 avril 1856.
« À MM. les électeurs de la division de Rougemont », *le Pays*, 16 septembre 1856.
« À MM. les électeurs de la division de Rougemont », *l'Avenir*, 25 septembre 1856.
« À MM. les électeurs de la division de Rougemont », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 septembre 1856.
« À MM. les électeurs de la division de Rougemont », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 octobre 1856.
« L'annexion aux États-Unis », *l'Avenir*, 6 novembre 1856 (extraits).
« Lectures de M. Dessaulles sur l'annexion », *l'Avenir*, 11 novembre 1856 (extraits).

1857

- « Le Bill des Squatters », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 mai 1857.

1858

- « MM. les Rédacteurs », *le Pays*, 8 janvier 1858.
« MM. les Rédacteurs », *La Patrie*, 14 janvier 1858.
« Correspondances », *le Pays*, 16 janvier 1858.
« Affaire de Bagot », *le Pays*, 21 janvier 1858.

- « À messieurs les électeurs de la division de Rougemont », *le Pays*, 3, 6, 11, 13, 16, 18, 20 novembre 1858 ; repris en brochure.
- « Discours prononcé au banquet en faveur de l'administration Brown-Dorion le 4 novembre 1858 », *le Pays*, 9 novembre 1858.
- UN INNOCENT COMME EUX, « Les grosses finesses d'un Médecin Politique », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 décembre 1858 [attribution].

1859

- « Discours de l'Honorable L. A. Dessaulles », *le Pays*, 26 février 1859.
- « Discours de l'Honorable L. A. Dessaulles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} mars 1859.
- « Discours de l'Hon. L. A. Dessaulles au Conseil législatif », *le Pays*, 5 mai 1859.
- « Discours de l'Hon. L. A. Dessaulles au Conseil législatif », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 mai 1859.
- « Discours de l'Hon. L. A. Dessaulles au Conseil législatif », *le Pays*, 12 mai 1859.
- « Rapport du comité nommé à l'assemblée des membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada, tenue à Montréal, le 13 octobre courant », *le Pays*, 29 octobre 1859 (avec A.-A. Dorion, L. T. Drummond, T. D. McGee).

1861

- « Neuvième anniversaire de la fondation du *Pays* », *le Pays*, 15 janvier 1861 [attribution]. Les attributions, plus nombreuses de 1861 à 1864, s'expliquent par le fait que Dessaulles est alors rédacteur du *Pays* et auteur de plusieurs textes non signés.
- « L'absolutisme », *la Réforme*, 18 janvier 1861 (extraits du *Pays* du 15).
- « Nous serions réellement flattés de savoir... », *le Pays*, 19 janvier 1861 [attribution].
- « Le Grand Tronc », *le Pays*, 28 février 1861 [attribution].
- « La France, Rome et l'Italie », *le Pays*, 16 et 21 mars 1861 [attribution].
- « Les bâtisses du Parlement à Ottawa », *le Pays*, 21 mars 1861 [attribution].
- « Littérature canadienne. Les Soirées canadiennes », *le Pays*, 4 avril 1861 [attribution].

- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 6 avril 1861 [attribution].
- L.A.D....s, « Correspondances », *le Pays*, 18 avril 1861.
- « Notre nationalité », *la Réforme*, 23 avril 1861.
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 30 avril 1861 [attribution].
- « Inégalité de patronage », *la Réforme*, 7 mai 1861 ; repris dans *le Pays* du 14.
- « Le Conseil législatif devient persécuteur », *le Pays*, 11 mai 1861 [attribution].
- « Inégalité du patronage », *le Pays*, 14 mai 1861 [attribution].
- « *Le Pays* et le Conseil législatif », *le Pays*, 16 mai 1861 [attribution].
- « L'hon. L. A. Dessaulles et l'hon. L. S. Morin », *le Pays*, 18 mai 1861.
- « Le duel Dessaulles-Morin », *la Réforme*, 24 mai 1861 ; repris du *Pays* du 18.
- « Les élections », *le Pays*, 6 juin 1861 [attribution].
- « Dépenses publiques sans l'autorisation du Parlement », *le Pays*, 11 juin 1861 [attribution].
- « L'Union, la représentation et le grand parti national », *le Pays*, 24 août 1861 [attribution].
- « La *Minerve* qui se hazarde à mettre le nez à la fenêtre », *le Pays*, 12 et 14 septembre 1861 [attribution].
- « Un dernier mot », *le Pays*, 10 octobre 1861 [attribution].
- « Les calomnieurs », *le Pays*, 12 octobre 1861.
- « La *Minerve* », *le Pays*, 15 octobre 1861 [attribution].
- « Aux lecteurs du *Pays* », *le Pays*, 15 octobre 1861 [attribution].
- ETC, ETC, ETC, « Une impertinence », *le Pays*, 19 octobre 1861.
- « Une honnêteté », *le Pays*, 9 novembre 1861 [attribution].
- « Encore les marchands de religion », *le Pays*, 12 novembre 1861 [attribution].
- « De l'administration des États romains », *le Pays*, 14 novembre 1861 [attribution].
- « Un nouveau libelle », *le Pays*, 16 novembre 1861 [attribution].
- « Toujours les marchands de religion », *le Pays*, 16 novembre 1861 [attribution].
- « De l'administration des États romains. Justice et tribunaux », *le Pays*, 19 novembre 1861 [attribution].

- « M. Bibaud et le droit romain », *le Pays*, 23 novembre 1861 [attribution].
- « Nos adversaires sur la question du pouvoir temporel », *le Pays*, 26 novembre, 3, 7, 10, 14 décembre 1861 [attribution].
- « Une sommation de *la Minerve* », *le Pays*, 26 novembre 1861 [attribution].
- « Bon sens ministériel », *le Pays*, 30 novembre 1861 [attribution].
- « Les Canadiens-français ont-ils le droit d'exister ? », *le Pays*, 7, 10, 12 décembre 1861 [attribution].
- « Une séance à l'école de droit du professeur Bibaud », *le Pays*, 17 décembre 1861 [attribution].
- « La presse ministérielle est la même partout et toujours », *le Pays*, 21 décembre 1861 [attribution].
- « La *Minerve* qui abhorre les tours de Gascon », *le Pays*, 24 décembre 1861 [attribution].
- « 1861 », *le Pays*, 31 décembre 1861 [attribution].

1862

- « Le bataillon sacré », *le Pays*, 5 janvier 1862 [attribution].
- « Une lettre de M. de Montalembert », *le Pays*, 14 janvier 1862 [attribution].
- « Dix-septième anniversaire... » et « Rapport du Comité spécial », *le Pays*, 14 janvier 1862 (Dessaulles avec les signataires).
- « *L'Ordre* », *le Pays*, 18 janvier 1862 [attribution].
- « Comment la presse ministérielle justifie le gouvernement », *le Pays*, 23 janvier 1862 [attribution].
- « L'Institut-canadien », *le Pays*, 28 janvier 1862 [attribution].
- « De la falsification des comptes publics », *le Pays*, 30 janvier 1862 [attribution].
- « Qui sera orateur ? », *le Pays*, 30 janvier 1862 [attribution] ; repris dans *Journal de Saint-Hyacinthe*, 3 février 1862.
- « Comment les organes sont écrasants dans leurs réponses », *le Pays*, 3 février 1862 [attribution].
- « Une dernière croisade », *le Pays*, 6 février 1862 [attribution].
- « M. Bibaud », *le Pays*, 8 février 1862 [attribution].
- « Plus sensible pour lui-même que pour autrui », *le Pays*, 8 février 1862 [attribution].

- « La science des organes », *le Pays*, 11 février 1862 [attribution].
- « Institut-Canadien », *le Pays*, 20 février 1862 [attribution].
- « Aux détracteurs de l'Institut-Canadien, grands et petits », *le Pays*, 22 février, 1^{er}, 11, 13 mars 1862 (« Le rédacteur du *Pays* ») ; extraits repris dans *Études françaises*, vol. 9, n^o 3, août 1973, p. 197-204.
- « Affaires américaines », *le Pays*, 25 février 1862 [attribution].
- « Le Grand Tronc et ses voyageurs », *le Pays*, 27 février 1862 [attribution].
- « Un mot à certains calomniateurs », *le Pays*, 1^{er} mars 1862 [attribution].
- « Le libéralisme et la presse réactionnaire », *le Pays*, 15 mars 1862 [attribution].
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 27 mars 1862 [attribution].
- « Conseil législatif. Discours de l'Hon. L. A. Dessaulles », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 7 avril 1862.
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 11 avril 1862 [attribution].
- « Le torysme nous envahit », *le Pays*, 12 avril 1862 [attribution].
- « Le bill de milice », *le Pays*, 15 avril 1862 [attribution].
- « Que fera l'Angleterre ? », *le Pays*, 22 avril 1862 [attribution].
- « Intervention du clergé dans les élections », *le Pays*, 22 avril 1862 [attribution].
- « Le Rapport du comité du Conseil législatif », *le Pays*, 23 avril 1862 [attribution].
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 14 mai 1862 [attribution].
- « Programme ministériel », *le Pays*, 27 mai 1862 [attribution].
- « Correspondance parlementaire. Misères et sottises », *le Pays*, 30 mai 1862 [attribution].
- « Programme ministériel. Relation entre les deux provinces », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 2 juin 1862 [attribution].
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 10 juin 1862 [attribution].
- « La session », *le Pays*, 12, 14, 17 juin 1862 [attribution].
- « Le *Globe* », *le Pays*, 21 juin 1862 [attribution].

- « *Le Journal de Québec* », *le Pays*, 24 juin 1862 [attribution].
- « Ci suivent l'adresse de l'Institut-Canadien à l'hon. M. Dessaulles et la réponse de celui-ci », *le Pays*, 1^{er} juillet 1862.
- « Une petite inadvertance », *le Pays*, 2 juillet 1862 [attribution].
- « *Le Journal de Québec* », *le Pays*, 3 juillet 1862 [attribution].
- « La guerre américaine », *le Pays*, 8 juillet 1862 [attribution].
- « *Le Journal de Québec* », *le Pays*, 8 juillet 1862 [attribution].
- « La langue française au Greffe de la Paix », *le Pays*, 10 juillet 1862 [attribution].
- « Nous apprenons par le *Journal de Québec...* », *le Pays*, 12 juillet 1862 [attribution].
- « D'où viennent les injures ? », *le Pays*, 24 juillet 1862 [attribution].
- « Les journaux ministériels d'autrefois et ceux d'aujourd'hui », *le Pays*, 26 juillet 1862 [attribution].
- LE RÉDACTEUR, « Une visite à Ottawa », *le Pays*, 4, 6, 9, 11, 13, 16, 18, 20, 23, 30 septembre, 2, 4, 11 octobre 1862 .
- « On lit dans le *Journal de Québec...* », *le Pays*, 16 octobre 1862 [attribution].
- « Les égoûts du sous-sol de notre politique », *le Pays*, 22 novembre 1862 [attribution].
- « Les édifices d'Ottawa », *le Pays*, 29 novembre 1862 [attribution].
- « Une lettre de M. Brydges », *le Pays*, 2 décembre 1862 [attribution].
- « Personnel », *le Pays*, 6 décembre 1862.
- « M. Cauchon se décide enfin », *le Pays*, 13 décembre 1862 [attribution].
- « Les lumineuses trouvailles de M. Cauchon », *le Pays*, 18 décembre 1862 [attribution].
- « Encore M. Cauchon », *le Pays*, 23 décembre 1862 [attribution].
- « Discours sur l'Institut-Canadien... », *le Pays*, 27, 30 décembre 1862, 8 et 10 janvier 1863 ; repris en brochure.

1863

- « 1862-1863 », *le Pays*, 3 janvier 1863 [attribution].
- « Pour en finir avec M. Cauchon », *le Pays*, 10 janvier 1863 [attribution].
- « Une banque de crédit foncier », *le Pays*, 13, 15, 20, 22, 24, 27, 29, 31 janvier 1863 [attribution].

- « L'Institut-Canadien et M. Hector Fabre », *le Pays*, 15 janvier 1863 [attribution].
- « Un trait d'esprit qui n'est pas une primeur », *le Pays*, 17 janvier 1863 [attribution].
- « Une séance à l'Institut canadien-français », *le Pays*, 17 janvier 1863 [attribution].
- « Une fertile imagination », *le Pays*, 20 janvier 1863 [attribution].
- « On fait bonne contenance », *le Pays*, 5 février 1863 [attribution].
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 14, 19, 24 février et 13 mai 1863 [attribution].
- « Rapport de la Commission d'Ottawa », *le Pays*, 31 mars, 2, 7, 9, 16, 21, 23 avril 1863 [attribution].
- « Les élections », *le Pays*, 16 mai 1863 [attribution].
- « Sincérité du grand parti », *le Pays*, 19 mai 1863 [attribution].
- « Monseigneur de Montréal et les élections », *le Pays*, 19 mai 1863 [attribution].
- « Le programme ministériel », *le Pays*, 21 mai 1863 [attribution].
- « Assaut brutal sur la personne de l'hon. L. A. Dessaulles », *le Pays*, 11 juin 1863 [attribution].
- « La *Minerve* qui excuse le guet-à-pens », *le Pays*, 13 juin 1863 [attribution].
- « De mieux en mieux », *le Pays*, 18 juin 1863 [attribution].
- « Encore des mensonges », *le Pays*, 18 juin 1863 [attribution].
- « Le pire de tous, M. Cauchon », *le Pays*, 20 juin 1863 [attribution].
- « [Notice nécrologique du D^r Nelson] », *le Pays*, 20 juin 1863 [attribution].
- « Les amateurs en guet-à-pens », *le Pays*, 23 juin 1863 [attribution].
- « Comté de Joliette », *le Pays*, 26 juin 1863 [attribution].
- « Résultat des élections », *le Pays*, 1^{er} juillet 1863 [attribution].
- « Un véridique rédacteur », *le Pays*, 3 juillet 1863 [attribution].
- « Les évêques de France », *le Pays*, 7 juillet 1863 [attribution].
- « Faits divers », *le Pays*, 7 juillet 1863 [attribution].
- « Les enfants de Foote », *le Pays*, 8 juillet 1863 [attribution].
- « Faits divers. Le guet-à-pens contre M. Dessaulles », *le Pays*, 11 juillet 1863 [attribution].

- « Nous admettons volontiers... », *le Pays*, 14 juillet 1863 [attribution].
- « Où en est-on ? », *le Pays*, 14 juillet 1863 [attribution].
- « Nous publions ci-dessous la lettre... », *le Pays*, 14 juillet 1863 [attribution].
- « M. Cauchon », *le Pays*, 16 juillet 1863 [attribution].
- « La Gazette de Montréal. Un chapitre d'erreurs sinon pire encore », *le Pays*, 21 juillet 1863 [attribution].
- « La protection des assassins », *le Pays*, 21 juillet 1863 [attribution].
- « La Pologne », *le Pays*, 23 juillet 1863 [attribution].
- « Le Foote a plus d'enfants qu'on ne pensait », *le Pays*, 1^{er} août 1863 [attribution].
- « Le pillage et la vérité », *le Pays*, 8 août 1863 [attribution].
- « Justice à qui de droit », *le Pays*, 8 août 1863 [attribution].
- « La session », *le Pays*, 11 août 1863 [attribution].
- « M. Cyrille Boucher », *le Pays*, 11 août 1863 [attribution].
- « Cauchon et décence », *le Pays*, 11 août 1863 [attribution].
- « La clarté vs les nuages », *le Pays*, 13 août 1863 [attribution].
- « Le guet-à-pens devant la loi », *le Pays*, 13 août 1863 [attribution].
- « Correspondance parlementaire », *le Pays*, 18, 20, 22, 25, 27, 29 août, 3, 5, 10, 12, 15, 17, 19, 24, 26 septembre, 1^{er}, 3, 6, 8, 10, 13, 15, 17 octobre 1863 [attribution].
- « Correspondance particulière », *le Pays*, 29 septembre 1863 [attribution].
- « Toujours le même calomniateur », *le Pays*, 24 octobre 1863 [attribution].
- « Une déconvenue », *le Pays*, 27 octobre 1863 [attribution].
- « Les ennemis du pillage », *le Pays*, 29 octobre 1863 [attribution].
- « À quoi servaient les inspecteurs des prisons ? », *le Pays*, 5 novembre 1863 [attribution].
- « Le *Canadien* », *le Pays*, 5 novembre 1863 [attribution].
- « M. Dessaulles en face de ses calomniateurs », *le Pays*, 10, 12, 14, 17 novembre 1863 [attribution ; articles publiés par H. Malouin, dans *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, [1985], voir *infra*, p. 344].
- « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 novembre 1863.

- « Un logicien », *le Pays*, 19 novembre 1863 [attribution].
- « Forcé d'avouer », *le Pays*, 19 novembre 1863 [attribution].
- « Encore une croisade », *le Pays*, 21 novembre 1863 [attribution].
- « M. Dessaulles et la Corporation de St-Hyacinthe », *le Pays*, 21 novembre 1863 [attribution].
- « Une dernière croisade », *le Pays*, 24 novembre 1863 [attribution].
- « Un péché de colère », *le Pays*, 24 novembre 1863 [attribution].
- « L'Institut-Canadien-français et les mauvaises tendances du siècle », *le Pays*, 26 novembre 1863 [attribution].
- « Encore une croisade », *le Pays*, 28 novembre 1863 [attribution].
- « Le droit de la défense », *le Pays*, 28 novembre 1863 [attribution].
- « Un dernier mot », *le Pays*, 28 novembre 1863 [attribution].
- « Nos articles n'ont-ils aucune actualité ? », *le Pays*, 1^{er} décembre 1863 [attribution].
- « Le libéralisme vs le despotisme. Quelques faits offerts à l'appréciation de ceux qui n'aiment pas les idées », *le Pays*, 1^{er} décembre 1863 [attribution].
- « Nos tristes malentendus », *le Pays*, 3 décembre 1863 [attribution].
- « Conciliation et bon vouloir », *le Pays*, 3 décembre 1863 [attribution].
- « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 14 décembre 1863.
- « Une conscience timorée qui sert d'exemple », *le Pays*, 15 décembre 1863 [attribution].
- « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 24 décembre 1863 [annoncé le 21].
- L'EX-RÉDACTEUR DU PAYS, « Aux lecteurs du *Pays* », *le Pays*, 24 décembre 1863.
- « L'hon. M. Dessaulles et la *Minerve* », *le Pays*, 29 décembre 1863 [attribution].
- « M. Dessaulles », *le Défricheur*, 31 décembre 1863 [attribution ; reprend le texte du *Pays* du 24 décembre].

1864

- « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 11 janvier 1864.
- « Lettre de l'hon. L. A. Dessaulles », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 25 janvier 1864.

- « Procès de l'hon. L. A. Dessaulles contre M. Louis Taché », *le Pays*, 28 et 30 janvier 1864 (interrogatoire de Dessaulles).
- « Correspondances », *le Pays*, 30 avril 1864.

1865

- « La guerre américaine », *le Pays*, 14, 17, 19, 31 janvier, 2, 4, 7, 9, 11, 23, 25, 28 février, 2, 4, 7, 9, 14, 18, 21, 23, 28 mars, 4, 6, 8, 11, 13, 18, 20, 22 avril, 22, 25, 27, 29 juillet, 1^{er}, 3, 5, 8, 10, 12, 15, 19 août 1865 ; repris en volume sous le titre *la Guerre américaine, ses origines et ses causes*, Montréal, Le Pays, 1865, 538 p.
- « Monument des victimes de 1838 », *le Pays*, 20 juin 1865 (avec C. O. Perrault).
- « Le monument des victimes de 1837 et 1838 », *le Pays*, 29 juillet 1865 (avec C. O. Perrault).

1866

- « Discours d'inauguration par l'Hon. L. A. Dessaulles », *le Pays*, 22 décembre 1866 ; repris dans *l'Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1866*.

1867

- « Correspondance. Institut-Canadien », *le Pays*, 5 janvier 1867.
- « Tolérance », *le Pays*, 12 janvier 1867. Début de la polémique avec le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, l'abbé Joseph-Sabin Raymond. Nous donnons ici les dates des interventions de Dessaulles dans *le Pays* : 24, 26 janvier ; 2, 9, 16, 21, 23, 26, 28 février ; 5, 7, 12, 14, 16, 19 mars ; 9, 17, 23, 25, 30 avril ; 2, 7 mai ; 11, 13, 15, 19, 26, 28 juin ; 1, 2, 4, 6, 9 juillet. Le *Journal de Saint-Hyacinthe* publie aussi ces textes entre le 7 janvier et le 1^{er} août. Pour les articles de l'abbé Raymond, voir *infra*, p. 365.
- « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 janvier 1867.
- « Ô temps !! Ô hontes !! », *le Pays*, 27 mars 1867 [identifié dans une lettre à Fanny Dessaulles du 26 mars 1867].
- « Deux de nos amis... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 juillet 1867 (lettre à Honoré Mercier du 2 juillet).
- « Enquête [sur les élections] », *le Pays*, 17 septembre 1867 au 20 février 1868 (attribution ; les articles seront repris par le *Journal de Saint-Hyacinthe*).
- « Un effroyable chapitre de crimes », *le Pays*, 10 octobre 1867 (selon le *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 12).

« Discours au grand concert... », *l'Union nationale*, 28 octobre 1867 (lettre de Louis-Antoine Dessaulles).

« Erreur et malveillance », *le Pays*, 14 et 17 décembre 1867 [attribution].

1868

UN QUI A VU TOUT CE DONT IL PARLE, « Un inventeur qui butine sur nos confrères », *le Pays*, 16 janvier 1868 [attribution].

« Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 24 février 1868.

« L'évêché de St. Hyacinthe contre la famille Dessaulles », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 18, 22, 30 juin 1868.

« À Sa Grandeur M^{gr} Larocque », *le Pays*, 4 août 1868 ; d'abord publié dans le *Journal de Saint-Hyacinthe* du 3 août et repris en brochure.

« *La Minerve* rend service à sa manière à l'Évêque de St. Hyacinthe », *le Pays*, 3 et 6 octobre 1868.

« La Révolution espagnole », *le Pays*, 15 octobre 1868 [identifié dans une lettre du 13 octobre 1868 à Fanny Dessaulles].

« Discours sur la tolérance », *le Pays*, 18 et 21 décembre 1868 ; repris dans *l'Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868*.

1869

« Correspondance », *le Pays*, 30 janvier 1869.

« Nous avons reçu de M. Dessaulles... », *l'Ordre*, 16 septembre 1869.

« Depuis que l'Institut-Canadien s'est réuni... », *le Pays*, 18 septembre 1869 (deux lettres publiées dans *l'Ordre* du 16 septembre).

« M. Dessaulles nous fait parvenir... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 septembre 1869 (lettre datée du 20 septembre).

1870

« Affaire Guibord. Témoignage de L. A. Dessaulles », *le Pays*, 26, 29 et 31 janvier, 1^{er}, 2, 3 février 1870.

« Correspondance. J'ose croire... », *la Minerve*, 1^{er} février 1870.

« Affaire Guibord. Un très saint homme qui se venge d'une manière excessivement profane », *le Pays*, 3 février 1870.

« Correspondance », *le Pays*, 5 février 1870.

« Correspondance », *le Pays*, 10 mars 1870.

« Une lettre de Dessaulles », *le Nouveau monde*, 9 avril 1870.

« Une lettre de M. Dessaulles », *le Nouveau monde*, 14 avril 1870.

« La bonne foi et *le Nouveau monde* », *le Pays*, 18 avril 1870.

1872

« M. le Rédacteur », *L'Événement*, 18 janvier 1872.

« Correspondance », *L'Événement*, 22 janvier 1872.

« M. le Rédacteur », *L'Événement*, 5 février 1872 (trois dernières correspondances reprises dans A. Laperrière, *les Guêpes canadiennes*, 2^e série, Ottawa, A. Bureau, 1882, p. 146-162).

« Communication », *la Minerve*, 16 mars 1872.

1874

« M. M. P. Ryan », *le National*, 14 janvier 1874 [attribution].

« Les braillards éternels », *le National*, 16 janvier 1874 [attribution].

« Les braillards éternels et le programme du gouvernement », *le National*, 17, 18, 19, 20 janvier 1874 [attribution].

« Je reste complètement indifférent... », *le National*, 6 février 1874.

« Sur la question des insultes personnelles... », *le National*, 9 février 1874.

« Nous attestons avec plaisir...[Affaire Thibodeau] », *le National*, 11 février 1874 (IAD et autres signataires).

1878

« Paris re-visited », *The Globe* (Toronto), 4, 19, 27 avril, 11, 31 mai, 8 juillet 1878 [attribution]. (Pour les attributions des articles du *Globe*, voir Y. Lamonde et S. Simard, *Inventaire chronologique et analytique d'une correspondance de Louis-Antoine Dessaulles*, *op. cit.*, p. 14. n^o 254.)

« The Paris Exposition », *The Globe*, 3 mai 1878 (tiré du *New York World* et du *New York Tribune*) [attribution].

« Paris Exhibition », *The Globe*, 13 mai, 17 juillet 1878 [attribution].

« The Great Exposition », *The Globe*, 17 mai 1878 [attribution].

« The Great Exhibition », *The Globe*, 23 mai, 22 juillet 1878 [attribution].

« Paris in 1878 », *The Globe*, 8 et 14 juin, 30 juillet, 6, 12, 21, 30 août, 5, 9, 26, 30 septembre, 11, 19, 26, 31 octobre, 12, 20 novembre 1878 [attribution].

« The Paris Exposition », *The Globe*, 22 et 25 juin, 4 juillet 1878 [attribution].

« Canada at Paris. A French Opinion », *The Globe*, 27 août 1878 [attribution].

1879

« France. Correspondence of *the Witness* », *the Montreal Daily Witness*, 8, 22 février, 8 mars, 12 avril, 8, 23, 28 mai, 14, 28 juin, 12, 26 juillet, 9, 23 août, 6, 22 septembre, 9, 21 octobre, 20 novembre, 22 décembre 1879 [attribution ; voir Y. Lamonde et S. Simard, *op. cit.*, n° 287].

1880

Un de la gauche, « The Clerical Question in France », *The National Quarterly Review* (New York), vol. 6, n° 12, deuxième série, avril 1880, p. 253-280 [attribution ; voir Y. Lamonde et S. Simard, *op. cit.*, nos 294, 295, 303, 307, 318, 373].

1881

[Correspondance de Paris], « L'exposition d'électricité », *l'Événement*, 29 septembre, 4 et 5 octobre 1881 [attribution ; voir Y. Lamonde et S. Simard, *op. cit.*, n° 432].

1884

Paris-Canada, 11 janvier 1884-septembre 1895 : Dessaulles n'y signe aucun texte.

B – ÉTUDES SUR LOUIS-ANTOINE DESSAULLES

I Thèses et mémoires

BERNIER, François, « Étude analytique et critique de la controverse sur la question de la "fuite" de Papineau à Saint-Denis le 23 novembre 1837 », mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 1986, ii, 159 p.

BOURGOIN, Jeannette, « Louis-Antoine Dessaulles, écrivain », mémoire de maîtrise (Études françaises), Université de Montréal, 1975, vii, 203 p.

PRUVOST, Philippe, « La polémique L.-A. Dessaulles et J.-S. Raymond ou le libéralisme contre l'ultramontanisme », thèse de doctorat (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1988, 2 vol., 568 p.

II Livres et parties de livres

- LAMONDE, Yvan et BERNARD, Jean-Paul, « Dessaulles, Louis-Antoine », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, t. VII, p. 274-279.
- LAMONDE, Yvan, *Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895). Un seigneur libéral et anticlérical*, Montréal, Fides, 1994, 369 p.
- MALOUIN, Harel, « Le libéralisme de Louis-Antoine Dessaulles : une question », dans Marc Chabot et André Vidricaire, édit., *Objets pour la philosophie II*, Montréal, Éditions Albert St-Martin, 1985, p. 111-152.
- MALOUIN, Harel, « Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895) », dans Marc Chabot et al., *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, Montréal, Université du Québec, Département de philosophie (cahiers « Recherches et Théories », n° 29), 1985, p. 279-391.
- MALOUIN, Harel, « L. A. Dessaulles (1818-1895) », dans Danielle Leclerc et al., *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, Montréal, Université du Québec, Département de philosophie (cahiers « Recherches et théories », P. 3), 1988, p. 143-223.
- PARIZEAU, Gérard, *les Dessaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe. Chronique maskoutaine du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1976, 159 p.
- PRUVOST, Philippe, « La philosophie devant le libéralisme : sur une polémique », dans Marc Chabot et André Vidricaire, édit., *Objets pour la philosophie*, Québec, Les Éditions Pantoute, 1983, p. 209-226.
- SYLVAIN, Philippe, « La Grande Guerre ecclésiastique », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1978, t. I, p. 291-293.
- SYLVAIN, Philippe, « Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1978, t. I, p. 680-681.
- THÉRIO, Adrien, « Louis-Antoine Dessaulles : sous le signe de la liberté et de la justice », dans *L'Essai et la prose d'idées au Québec*, sous la direction de Paul Wyczynski, François Gallays et Sylvain Simard, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes, VI », 1985, p. 325-334.

III Articles

- BERTHIAUME, Pierre, « Les Rouges au XIX^e siècle : lecture des pamphlets de L.-A. Dessaulles », *Études littéraires*, vol. 2, n° 2, août 1978, p. 333-349.

FERRON, Jacques, « Dessaulles réhabilité », *le Magazine Maclean*, vol. 10, n° 5, mai 1970, p. 50-51.

MALOUIN, Harel, « Le libéralisme : 1848-1851 », *la Petite revue de philosophie*, vol. 8, automne 1986, p. 59-101.

PIETTE-SAMSON, Christine, « Louis-Antoine Dessaulles, journaliste libéral », *Recherches sociographiques*, vol. 10, 1969, p. 373-387.

SYLVAIN, Philippe, « Un disciple canadien de Lamennais : Louis-Antoine Dessaulles », *Cahiers des Dix*, vol. 34, 1969, p. 61-83.

C – AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES

I *Manuscrits*

Archives nationales du Canada

MG 24 B2 : fonds Papineau :

C-15789, 15790, 15791, 15794, 15795 ; p. 5232, 6039, 6062 : lettres de la famille Papineau à la famille de Jean et de Rosalie Dessaulles.

MG 24 B4 : papiers famille Young :

Vol. VII : certificat d'enregistrement de titres du 6 juillet 1847.

MG24 B40 : papiers George Brown :

C-1601, p. 360-363 : Luther Hamilton Holton à G. Brown, 28 octobre 1859.

MG 29 D27 : fonds Alphonse Lusignan :

N. Cyr à Louis-Antoine Dessaulles, 31 octobre 1863 ;

[?] Dufresne à Louis-Antoine Dessaulles, 11 octobre 1867.

MG 53 A91 : fonds Dessaulles-Schiller :

H-1124 : lettre du ministre de l'Intérieur à Louis-Antoine Dessaulles et à Schiller, 1875.

RG 4 B17 : poursuites judiciaires, 1798-1827 :

Vol. 41, dossiers 1,3 ; vol. 42, dossier 1 ; vol. 45, dossiers 1, 3, 4, 9 ; vol. 47, dossier 4 ; vol. 49, dossier 7 ; vol. 52, dossier 6 ; vol. 53, dossier 7 ; causes en justice impliquant Jean Dessaulles.

RG 4 C1 : correspondance du Secrétaire provincial, 1821-1867, vol. 1, dossier 279, n° 201 : pétition du Conseil municipal de Saint-Hyacinthe, 24 janvier 1849.

Fichier de la *Gazette de Québec* : « Dessaulles, Jean ».

Archives nationales du Québec, Centre de Montréal

Minutes de notaires :

N.-B. Doucet, 20 février 1816 ; Ovide Leblanc, 10 août 1846 ; (minutes incendiées, 1842-1870) ; Pierre Lamothe (1846-1854) ; J.-M. Mondelet fils (1794-1842) ; D. G. Morison (1832-1852) ; A.-A. Papineau (1836-1852) ; D.-E. Papineau (1844-1867) ; C.-F. Papineau (1848-1875).

Institut canadien de Montréal, Procès-verbaux (1855-1900).

Cour Supérieure de Montréal : index des causes, 1843-1853, 1854-1866 (M-6043) 1867-1875 (M-6044)

* : indique un dossier introuvable.

Demandeur	Défendeur	Dossier	Terme
Megorian	LAD	1878	2/1843
Mackay	LAD	1275	4/1843
Berthelot	LAD	379	6/1843
Megorian	LAD	1361	6/1843
Paterson	LAD	1933	6/1843
Anderson	LAD	2073	10/1843
Vallée <i>et al.</i>	LAD	2670	10/1843
Levey	LAD <i>et al.</i>	1033	2/1844
Donegani	LAD	228	9/1844
Donegani	LAD	658	9/1844
Vallée <i>et al.</i>	LAD	1980	5/1846
Gillespie <i>et al.</i>	LAD	1268	10/1846
Dorwin	LAD	645	1846
Dorwin	LAD	1405	1/1847
Banque du Peuple	LAD	2031	1/1847
Herbert	LAD	1949	1/1847
Drummond	LAD	188*	4/1847
Benjamin	LAD	511	4/1847
Moss <i>et al.</i>	LAD	1588	6/1847
Banque du Peuple	LAD	1289	1/1848

Debartzch	LAD	1187	1/1848
Montmarquet	LAD	162	4/1848
Montmarquet	LAD	1477	7/1848
LAD	Duvernay	1443*	1/1849
Massue	LAD	1573*	4/1849
Drummond	LAD	2238*	10/1849
Massue	LAD	1573	1850
Banque du Peuple	LAD	889	1852
LAD	Gingras	1464*	1852
LAD	Chicoine	1963*	1853
LAD	Gaucher	587	1855
LAD	Dupont	1662*	1855
LAD	Grand Trunk	1731	1857
LAD	Fallone	1621 no return	1857
Bank City	LAD	1387	1858
Banque du Peuple	LAD	852	1860
Bank Ontario	LAD <i>et al.</i>	1710 no return	1860
Brown	LAD <i>et al.</i>	2748*	1860
Higginson	LAD <i>et al.</i>	2677	1860
Springle	LAD <i>et al.</i>	2657	1860
Doherty	LAD <i>et al.</i>	492	1861
LAD	Duvernay	792	1861
Austin	LAD <i>et al.</i>	803	1861
Gale	LAD	1738	1861
Glennon	LAD	931	1861
Hagan	LAD <i>et al.</i>	889	1861
Jodoin	LAD <i>et al.</i>	614	1861
Mousseau	LAD <i>et al.</i>	898	1861
Malhiot	LAD <i>et al.</i>	852	1861
Masson	LAD <i>et al.</i>	513	1861
Springle	LAD	66	1861

Vincent	LAD	2015	1861
LAD	Delagrave	2235	1863
Austin	LAD	906	1864
Malhiot	LAD	852	1864
Voss <i>et al.</i>	LAD	907	1864
Taché	LAD	1046	1864
Glennon	LAD	1369*	1865
Jones	LAD <i>et al.</i>	137	1867
Bank Merchants	LAD	847	1870
LAD	Resther	1274*	1870
LAD	Larue	1353*	1871
Dufresne	LAD	728	1875

Archives judiciaires de Montréal

Peace Office, Letter Book (19 décembre 1863 – 2 septembre 1875).

Archives nationales du Québec, Centre de Québec

Fonds Jean Dessaulles (P1000) :

Geo. Allsopp à Jean Dessaulles, 20 janvier 1823.

Fonds Papineau-Bourassa :

Correspondance : article 13, #1120 : Julie Bruneau à Rosalie Papineau-Dessaulles, 1^{er} mars 1839 ; article 14, #1259 : L.-J. Papineau à Amédée Papineau, septembre 1843 ; #1260 : le même au même, 5 juillet 1844 ; article 16, #1605 : L.-J. Papineau à Rosalie Papineau-Dessaulles, 17 octobre 1811 ; Amédée Papineau à LAD, 20 août 1858 et 28 juillet 1862 ;

tableau synoptique de la liquidation et du partage de la succession de feu l'Honorable Jean Dessaulles, (1852), 4 f. ;

Amédée Papineau, *Journal d'un Fils de la liberté*, vol. 7, 28 mai 1849 au 30 octobre 1855 (copie dactylographiée) ;

Lactance Papineau, *Mémoires collégiaux...*, 4 novembre 1842 à mars 1843 ;

Circulaire, Association de défense des seigneurs, 27 janvier 1852 (imprimé).

Fonds du Secrétariat provincial :

E18 : article 54 : commissions d'avocats, 1830-1849 ;

E4 : article 763 : affaires seigneuriales ; M83 et M90 : lettres reçues.

Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal

Registre de la correspondance de M^{gr} Bourget : IV : 348-349, l'abbé Paré à Louis-Antoine Dessaulles, 6 novembre 1847 ; V : 34-35, M^{gr} Bourget à Louis-Antoine Dessaulles, 14 octobre 1848 ; XII : 328, l'abbé Paré à M^{gr} Bourget, 24 février 1862 ; XIII : 378-381, M^{gr} Bourget à M^{gr} Larocque, 2 février 1864 ; XIII : 398-400, M^{gr} Bourget à M^{gr} Larocque, 6 février 1864 ; XVII : 72, M^{gr} Bourget aux abbés Hicks et Désautels, 27 décembre 1867 ; XVIII : 346, l'abbé Truteau à Louis-Antoine Dessaulles, 23 septembre 1869 ; XVIII : 349, l'abbé Truteau à Louis-Antoine Dessaulles, 28 septembre 1869.

420.005,862-2 : l'abbé Truteau à M^{gr} Bourget, 30 mars 1862.

901.059 : M^{gr} Bourget au secrétaire de l'évêché, mai 1869.

Autres lettres de M^{gr} Bourget : 901.060, 870-1 : à l'abbé Truteau, 1^{er} janvier 1870 ; 870-2 : à l'abbé Truteau, 8 janvier 1870 ; 870-5 : à l'abbé Paré, 12 janvier 1870 ; 870-7 : à l'abbé Truteau, 5 février 1870 ; 870-12 : à l'abbé Truteau, 19 février 1870 ; 870-25 : à l'abbé Paré, 26 mars 1870 ; 870-35 : à l'abbé Truteau, 30 avril 1870 ; 870-37 : à l'abbé Paré, 7 mai 1870.

901.134, 857-1 : Catalogue de l'Institut canadien de Montréal, [1857].

901.135, [dossiers sur *le Pays* et l'Institut canadien] : 862-1 à 862-7 : sept lettres de M^{gr} Bourget au *Pays*, 12, 14, 16, 18, 20, 23, 24 février 1862 ; 862-8 : directeurs du *Pays* à M^{gr} Bourget, 4 mars 1862 ; 862-13 : l'abbé Paré à M. l'Éditeur, 6 mars 1862 ; 863-2 : « Observations sur une lettre de M. Dessaulles du 9 février, [c. 11 février 1863] ; 863-4 : M^{gr} Larocque à Louis-Antoine Dessaulles, 28 décembre 1863 ; 864-2 : M^{gr} Larocque à M^{gr} Bourget, 3 février 1864 ; 864-4 : C.-F. Papineau à M^{gr} Bourget, 13 mars 1864 ; 866-5 : Gonzalve Doutre à Louis-Antoine Dessaulles, 21 avril 1866 ; 869-3 : M^{gr} Désautels, Notes relatives aux plaintes..., 21 avril 1869 ; 869-4 : Mémoire de M^{gr} de Montréal sur l'Institut canadien, 27 avril 1869 ; 869-11 : l'abbé Truteau à Louis-Antoine Dessaulles, 22 septembre 1869 ; 869-17 : M^{gr} Bourget, Projet de circulaire concernant l'Institut canadien, [Rome], 18 octobre 1869 ; 869-20 : Résolutions de l'Institut canadien, [1869] ; 870-4 : réponse de l'évêque de Montréal au recours de quatre membres de l'Institut canadien, 27 mai 1870 ; 870-6 : opinion de l'évêque de Trois-Rivières sur l'Institut canadien de Montréal, 16 juin 1870.

901.157,862-1 : M^{gr} Bourget à l'abbé Truteau, 26 avril 1862.

Archives du Séminaire de Trois-Rivières

D. Daly à P. Boucher de La Bruère, 20 janvier 1848 ; F.-A. Bernier à P. Boucher de La Bruère, 24 novembre 1867 ; cardinal Barnabo

à Louis-Antoine Dessaulles, 26 mars 1868 ; cardinal Barnabo à M^{gr} Laflèche, 22 septembre 1870.

Bibliothèque de la Ville de Montréal (salle Gagnon)

Fonds Institut canadien, [registre de copies de documents concernant les démêlés entre l'Institut et M^{gr} Bourget et la supplique à Rome d'octobre 1865 ; certains documents se retrouvent aux archives de l'archevêché de Montréal, sous la cote 901.135, 1866] ;

lettres : Gonzalve Doutre à Louis-Antoine Dessaulles, 21 avril 1866, n^o 18 ; traduction de la lettre de S. E. le Cardinal Barnabo à l'Hon. M. Dessaulles, 26 juillet 1866, n^o 24 ; M^{gr} Laflèche à Louis-Antoine Dessaulles, 2 mai 1868, n^o 31 ; M^{gr} Laflèche à Louis-Antoine Dessaulles, 16 mai 1868, n^o 33.

Centre de recherche Lionel-Groulx

Fonds Papineau :

18 volumes de lettres et documents dactylographiés, index des noms à la fin de chaque volume, 1803-1871 ;

correspondance diverse entre Louis-Joseph Papineau et sa sœur Rosalie Papineau-Dessaulles, entre les membres de la famille Papineau.

Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe

AFG 3, 73 : 103 lettres contre Louis-Antoine Dessaulles en faveur de Joseph-Sabin Raymond, 1867.

AGF 6, 1 : « Chroniques » de l'abbé Tétreau, août 1853-mai 1854, 1867.

AFG 10, 12 : J.-S. Raymond au chanoine G. Lamarche, 10 décembre 1869.

AFG 10, 21.1, 25 1 : Chanoine G. Lamarche à Louis-Antoine Dessaulles, 28 septembre 1869 et 19 octobre 1869.

AFG 41, 1.64 : Chanoine Saint-Pierre : biographie de Jean Dessaulles, 23 p.

AFG 41, 1.69 : cession de F. Schmitt en faveur de Louis-Antoine Dessaulles, 10 juillet 1848.

ASE 2, 67 : Correspondance entre M^{gr} Lartigue, l'abbé Prince et Rosalie Papineau-Dessaulles, 1835.

ASE 12, 1.11 : résultats scolaires, 1824-1836.

Comptes des élèves, 1824-1837.

Archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe

BSE 2, 2.5 : Louis-Joseph Papineau à Rosalie Papineau Dessaulles, 1834.

BSE 13, 7 : Jules Morgan, *En marge du temps*, 1910, p. 301-380 (copie dactylographiée de l'acte de partage de la seigneurie du 14 mai 1852, minute 2982 du notaire D.-É. Papineau).

BSE 16, 10 : Gouverneur Aylmer à Jean Dessaulles, 9 novembre, 19 décembre 1831 (copies).

Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe

Registre des lettres :

I.4 : lettres de M^{gr} Joseph Larocque à Louis-Antoine Dessaulles : 275, 18 décembre 1863 ; 275-294, 28 décembre 1863 ; 297-298, 13 janvier 1864 ; 301-302, 25 janvier 1864 ; 330-336, 25 février 1864 ; 352-361, 22 mars 1864 ; 390-395, 13 avril 1864 ; 406-410, 28 avril 1864 ; 411-414, 7 mai 1864.

I.5 : 415-416, L.-Z. Moreau à Louis-Antoine Dessaulles, 26 mars 1868 ; 536-537, le même au même, 11 septembre 1868.

I.7 : 70-71, M^{gr} Ch. Larocque à Louis-Antoine Dessaulles, 31 mars 1875.

II.2 : M^{gr} Bourget à M^{gr} Joseph Larocque, 2 février 1864.

XVII.C.37 : G.-C. Dessaulles et autres à M^{gr} Joseph Larocque, 26 août 1867.

XVII.C.62 : paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, correspondance du curé Crevier, 1840-1847.

Archives judiciaires de Saint-Hyacinthe

Plumitif de la Cour supérieure :

I (1858-1861), #52, Louis-Antoine Dessaulles vs Alexandre Grisé, septembre 1860 ;

II (1861-1866), #551, Louis-Antoine Dessaulles vs Augustin Paradis, 24 octobre 1862 ; #607, Louis-Antoine Dessaulles vs Louis Taché, 17 février 1863-28 mars 1864 ;

III (1866-1875), #1199, 1200, 1201, famille Dessaulles vs Corporation épiscopale catholique romaine de Saint-Hyacinthe, 17 novembre 1868-11 mars 1869.

Registre de la Cour supérieure :

I (1858-1862), #52, Louis-Antoine Dessaulles vs Alexandre Grisé, octobre 1860 ;

II (1863-1865), #594, Louis-Antoine Dessaulles vs Euclide Roy, [s. d.] ; #607, Louis-Antoine Dessaulles vs Louis Taché, 27 février 1864 ; #121, Louis-Antoine Dessaulles vs A. Bonnetterre et F. Labonté, 27 février 1865 ;

III (1865-1869), #1199, 1200, 1201, famille Dessaulles vs Corporation épiscopale catholique romaine de Saint-Hyacinthe, 11 mars 1869.

Musée McCord

Documents relatifs à Jean Dessaulles, 1831-1832, dont son testament du 17 juin 1835 ; correspondance expédiée, 1818-1849, et reçue, 1811-1857, de Rosalie Papineau Dessaulles avec Jean Dessaulles, 1815-1824, de son frère Louis-Joseph Papineau, 1803-1857, de sa belle-sœur Julie Bruneau Papineau, 1837-1838, et d'autres membres de la famille Papineau.

Collections privées

Collection Jacques Béique, Verdun :

122 lettres (1840-1875) reçues par Dessaulles de Louis-Joseph, Denis-Émery et Denis-Benjamin Papineau, de T.-G. Coursolles, de son frère Georges-Casimir Dessaulles, de Denis-Benjamin Viger, de Côme-Séraphin Cherrier, de Guillaume Lévesque et de divers correspondants ; 10 lettres expédiées à Rosalie Papineau Dessaulles par diverses personnes ; 6 lettres de Caroline Dessaulles à sa mère ; 6 lettres à Zéphirine Thompson Dessaulles de parents.

Collection particulière :

16 lettres de Caroline Dessaulles-Béique à ses parents, 1874-1878 ; 9 lettres de Fanny Leman (madame Georges-Casimir Dessaulles) à Caroline, 1875-1910 ; 9 lettres de Joseph-Godefroi Papineau à Caroline, 1864-1875 ; 1 lettre de Louis-Honoré Fréchette à Caroline, [c.1873 ?] ; lettres de divers correspondants à Caroline, 1871-1939.

Papineau, Denis-Benjamin, « Samuel Papineau I (1670-1739) et Catherine Quevillon (1685-1781). Historique et Documents » [titre courant : « Généalogie famille Papineau »], dactylographie avec annotations manuscrites [...], [Québec, 1944], 280 f. ; copie ASHSH.

Paul A. Béique, Généalogie Dessaulles-Béique.

Préfecture de Paris

Cimetière parisien de Pantin, 164, av. Jean-Jaurès. Registre d'inhumation, #2331, 4 août 1895. Inhumation le 6. Concession perpétuelle 43, H3C 1895 du lot Division I, ligne 16, tombe 5.

II *Imprimés*1. *Livres et brochures*

Association des ouvriers de St.-Hyacinthe. Constitution et règlements, Montréal, Presses de l'Avenir, 1848, 20 p.

AUDUBON, John James, *Journal of John James Audubon made while Obtaining Subscriptions to his Birds of America, 1840-1843*, texte établi par Howard Corning, Cambridge, Business Historical Society, 1929, p. 135, 137-139.

BÉIQUE, Caroline, *Quatre-vingts ans de souvenirs. Histoire d'une famille*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1939, 287 p.

BIBAUD, Maximilien, *l'Honorable L. A. Dessaulles et le système judiciaire des États-Pontificaux*, Montréal, P. Cérat, 1862, 78 p. [ICMH, # 32740].

BUIES, Arthur, *Chroniques II*, édition critique par Francis Parmentier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1992, 502 p.

Cadastre abrégé de la seigneurie Dessaulles-propre possédée par l'Honorable Louis-Antoine Dessaulles, dans *Cadastre abrégé des seigneuries du district de Montréal*, Québec, Derbshire et Desbarats, 1863, t. II, n° 53, 52 p.

Canadian Patent Office Record, 1873-1886 ; le Bureau des brevets a publié une *List of Canadian Patents, 1824-1872*.

CARON, Ivanhoé, « Inventaire des documents relatifs aux événements de 1837 et 1838 aux archives de la province de Québec », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1925-1926, n°s 302, 896, 1540, 1557, 1573, 1574.

CARRIER, Maurice et VACHON, Monique, *Chansons politiques du Québec*, Montréal, Leméac, 1979, t. II, p. 137-140.

CHRISTIE, Robert, *A History of the Late Province of Lower Canada*, Montréal, Richard Worthington, t. IV, 1848, p. 530-532 ; t. VI, 1866, p. 445-460.

Club national démocratique. Les membres du [...], à leurs compatriotes, [Montréal, s. édit.], 1849, 36 p.

Conseil législatif du Bas-Canada, *Journal*, 1832-1835.

Conseil législatif du Canada-Est, *Journal*, 1856-1863.

Cour supérieure. Montréal, *Plaidoiries des avocats In Re Henriette Brown vs La Fabrique de Montréal. Refus de sépulture*, Montréal, Typographie Louis Perrault & C^{ie}, 1870, pagination multiple.

DAVID, Laurent-Olivier, *Au soir de la vie*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1924, p. 163.

Décisions des tribunaux du Bas-Canada, vol. 4 (1854), p. 142-145 ; vol. 8 (1864), p. 342.

Déclaration et constitution de l'Institut des Artisans de St. Hyacinthe, [s. l., s. édit., mai 1852], 16 p.

DESSAULLES, Henriette, *Journal*, édition critique par Jean-Louis Major, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1989, 669 p.

[GÉRIN-LAJOIE, Antoine], *Résumé impartial de la discussion Papineau-Nelson sur les événements de Saint-Denis en 1837*, Montréal, [sans édit.], 1848, 16 p. ; Montréal, Réédition-Québec, 1968.

[HUOT, Louis-Herménégilde], *le Rougisme en Canada. Ses idées religieuses, ses principes sociaux et ses tendances anticanadiennes*, Québec, Augustin Côté et C^{ie}, 1864, 79 p. ; repris dans les *Écrits du Canada français*, n° 34, 1972, p. 181-252.

Index librorum prohibitorum, Rome, *ex typis polyglottis vaticanis*, anno MCMXLVIII, p. 18 et 121.

Institut Canadien de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, Imprimerie du Courrier de Saint-Hyacinthe, 1854, 12 p.

LAMENNAIS, Félicité de, *Œuvres complètes*, Paris, P. D. Caillex et C^{ie}, 1836-1837, t. XII : *Affaires de Rome*, 401 p.

LAMONDE, Yvan et SIMARD, Sylvain, *Inventaire chronologique et analytique d'une correspondance de Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895)*, Québec, Archives nationales du Québec, 1978, xxiv, 80 p.

LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, p. 449-452.

Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents du diocèse de Montréal, Montréal, Chapleau frères, 1869, t. II-VIII.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Saint-Hyacinthe, Montréal, C. O. Beauchemin et fils, 1889, t. II et III.

MARMANDE, R. de, *le Cléricalisme au Canada*, Paris, Librairie critique Émile Nourry, 1911, p. 187-190.

MARMIER, Xavier, *Lettres d'Amérique*, Paris, Arthus Bertrand, [1851], t. I, p. 184-185.

MORGAN, H. J., *Bibliotheca Canadensis : or a Manual of Canadian Literature*, Ottawa, G. E. Desbarats, 1867, p. 104-105.

[OUELLET, Fernand], « Correspondance de Joseph Papineau, 1793-1840 », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1951-1952/1952-1953, p. 165-299.

- [OUELLET, Fernand], « Lettres de Louis-Joseph Papineau à sa femme », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1953-1955, p. 187-442 ; 1955-1957, p. 253-375.
- PAPINEAU, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté...*, Montréal, Réédition-Québec, t. I, 1972, 111 p. ; t. II, 1978, 196 p.
- Paris-Canada*, organe international des intérêts canadiens et français, 11 juin 1884-(dépouillé jusqu'en 1897).
- PELLETIER, Alexis (Luigi), *le Don Guichotte montréalais sur sa Rossinante ou M. Dessaulles et la Grande guerre ecclésiastique*, Montréal, Société des écrivains catholiques, 1873, 101 p. [ICMH, # 23881].
- PIQUEFORT, Jean (A.-B. Routhier), « Portraits et pastels littéraires », dans Auguste Laperrière, *les Guêpes canadiennes*, Ottawa, A. Bureau, 1881, vol. 1, p. 363-401.
- [PINSONEAULT, P.-A.], *Neuvième lettre à l'Hon. Dessaulles* par Binan, membre de la rédaction du « Franc-Parleur », Montréal, Société des écrivains catholiques, 1874, 36 p. [ICMH, # 36601].
- Province du Canada, *Lettres patentes* [partage de la seigneurie], 30 mars 1846, archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe, BSE 2, 34.9.
- Rédaction de La Minerve, *les Dissensions religieuses*, [Montréal, La Minerve, 1873], 9 p. (d'abord paru dans *la Minerve* du 21 juin 1873).
- RAYMOND, Joseph-Sabin, *Discours sur la tolérance*, Montréal, le Nouveau Monde, 1869, 24 p.
- Troisième rapport et délibérations du Comité spécial de l'Assemblée législative... sur la tenure seigneuriale*, Québec, Louis Perrault, 1851, 128 p.
- UN QUI SAIT, *À Campagnard, alias M. L.-A. Dessaulles*, 26 octobre 1851, archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe, BSE 3, 109.1.
- VALLÉE, Jacques (édit.), *Tocqueville au Bas-Canada*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 187 p.
- VIBERT, Paul-Théodore, *la Nouvelle-France catholique. Une page d'histoire contemporaine dans le Nouveau-Monde...*, Paris, Scheicher, 1908, 496 p.
- VILLENEUVE, Alphonse, *la Comédie infernale ou Conjuration libérale aux enfers par un illuminé*, Montréal, le Franc-Parleur, 1871, 532 p.
- WHITE, Ruth L., *Louis-Joseph Papineau et Lamennais. Le chef des Patriotes canadiens à Paris, 1839-1845, avec correspondance et documents inédits*, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, 643 p.

2. *Articles*

1835

ANONYME, « Note biographique sur feu l'Honorable Jean Dessaulles », *l'Écho du Pays*, 9 juillet 1835.

1844

CREVIER, É. (curé de Saint-Hyacinthe), « Correspondance », *la Minerve*, 4 janvier et 12 février 1844.

TURCOT, L. (vicaire de Saint-Hyacinthe), « Correspondance », *la Minerve*, 4 janvier 1844.

BLANCHARD, L. B., « Correspondance », *la Minerve*, 12 février 1844.

La Rédaction, « Élections », *la Minerve*, 4 novembre 1844.

1847

ANONYME, « Ouverture des travaux du chemin de fer de Saint-Hyacinthe », *la Minerve*, 24 mai 1847.

1848

UN DU COMITÉ, « Le comté de St-Maurice », *la Minerve*, 8 juin 1848.

UN QUI CONNAÎT, « Pour *la Minerve* », *la Minerve*, 12 juin 1848.

UN DU COMITÉ, « Comté de St-Maurice », *la Minerve*, 19 juin 1848.

1849

La Rédaction, « Pouvoir temporel du Pape », *Mélanges religieux*, 20 et 23 mars 1849.

La Rédaction, « Les principes de *l'Avenir* », *Mélanges religieux*, 27 mars, 3 et 10 avril 1849.

PINSONEAULT, Ad., prêtre, « Nouvelles gentillesces de *l'Avenir* », *Mélanges religieux*, 9, 19, 23 avril 1849.

CHINIQUEY, C., « M. le Directeur », *l'Avenir*, 18 avril 1849.

La Rédaction, « Nous attirons l'attention... », *l'Avenir*, 18 avril 1849.

CHINIQUEY, C., « Lettre de M. Chiniquy », *Mélanges religieux*, 20 avril, 18 et 29 mai, 19 juin 1849.

La Rédaction, « On lit dans les *Mélanges religieux*... », *l'Avenir*, 25 avril 1849.

La Rédaction, « M. Chiniquy... », *l'Avenir*, 15 mai 1849.

La Rédaction, « M. Chiniquy... », *l'Avenir*, 26 mai 1849.

- La Rédaction, « Encore de l'ignoble... », *l'Avenir*, 6 juin 1849.
- La Rédaction, « Nous avons reçu de M. Chiniquy... », *l'Avenir*, 16 juin 1849.
- UN DAMNÉ, « Pour *La Minerve*. Scènes d'enfer », *la Minerve*, 13, 17, 20, 24 septembre, 4 et 8 octobre 1849.
- UN DAMNÉ, « Scènes d'enfer II », *la Minerve*, 18, 22, 25, 29 octobre, 2, 22 novembre 1849.
- La Rédaction, « On lit dans un article... », *la Minerve*, 13 décembre 1849.
- La Rédaction, « Un procès par jurés », *la Minerve*, 20 décembre 1849.

1850

- La Rédaction, « Procès pour libelle. Dessaulles contre Duvernay », *l'Avenir*, 22, 27, 29 décembre 1849, 3, 5, 8, 15 janvier 1850.
- La Rédaction, « Banquet », *l'Avenir*, 29 décembre 1849.
- UN ABOLITIONNISTE [Pierre Blanchet], « Tenure seigneuriale », *l'Avenir*, 4 mai 1850.
- La Rédaction, « La tenure seigneuriale », *l'Avenir*, 4 mai 1850.
- Un abolitionniste [Pierre Blanchet], « Tribune du peuple », *l'Avenir*, 18 mai 1850.
- ANONYME, « Pour *La Minerve* », *la Minerve*, 24 octobre 1850.
- La Rédaction, « Tribunaux. Cour Supérieure », *l'Avenir*, 20 novembre et 18 décembre 1850.

1851

- La Rédaction, « Cour de Circuit », *l'Avenir*, 26 mars 1851.
- La Rédaction, « Tribunaux [sic]. Banc de la Reine », *l'Avenir*, 2 avril 1851.

1852

- Divers signataires, « À une assemblée... », *le Pays*, 22 avril 1852.
- La Rédaction, « [Le Pays] », *le Pays*, 29 avril 1852.

1853

- La Rédaction, « La ville de St. Hyacinthe et ses limites », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15, 22, 26 avril 1853.

COUILLARD DESPRÉS, E. R. L., « État des Recettes et dépenses du Conseil de Ville de St-Hyacinthe, pour l'année finissant le 31 mai 1853 », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 28 juin 1853.

La Rédaction, « Cathédrale de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 août 1853.

La Rédaction, « Le bill pour autoriser la Fabrique », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 août 1853.

1854

KERRIGAN, M., « Galileo and the Roman Inquisition », *The True Witness*, 12 mai 1854.

La Rédaction, « À une assemblée des citoyens de la ville », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 mai 1854.

La Rédaction, « Nous lisons dans le *Courrier de Saint Hyacinthe...* », *le Pays*, 1^{er} juillet 1854.

La Rédaction, « Élections du comté de Bagot », *le Pays*, 19 octobre 1854.

La Rédaction, « Comté de Bagot. Le rougisme en baisse », *la Minerve*, 21 octobre 1854.

PILON, Jos., « Correspondances. Comté de Bagot », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 octobre 1854.

PILON, Jos., « Correspondances. Comté de Bagot », *le Pays*, 31 octobre 1854.

Curé ARCHAMBAULT, « M. l'Éditeur », *la Minerve*, 7 novembre 1854.

1856

LETONDAL, P., « Critique de la lecture de M. Dessaulles prononcée devant l'Institut-Canadien, le 14 mars 1856 », *la Minerve*, 2 avril 1856.

Cardinal WISEMAN, « Analyse... », *la Minerve*, 12 avril 1856.

UN ANCIEN ÉLÈVE DES JÉSUITES, « Correspondance. Galilée et l'Inquisition », *la Minerve*, 30 avril 1856.

La Rédaction, « Assemblée publique », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 30 décembre 1856.

1857

La Rédaction, « L'hon. L. A. Dessaulles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 avril 1857.

La Rédaction, « Le Bill des squatters », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 mai 1857.

La Rédaction, « Nécrologie », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 7 août 1857.

La Rédaction, « Funérailles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 août 1857.

La Rédaction, « Comté de Bagot », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 décembre 1857.

DESORTIES, « Correspondance », *la Patrie*, 31 décembre 1857.

1858

La Rédaction, « Élection de Bagot », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 janvier 1858.

PLUSIEURS ÉLECTEURS, « Affaire de Bagot », *le Pays*, 28 janvier 1858.

La Rédaction, « Lecture de l'Hon. L. A. Dessaulles », *le Pays*, 25 février 1858.

BOUCHER, Cyrille, « L'hon. L. A. Dessaulles », *la Patrie*, 27 février 1858.

BOUCHER, Cyrille, « L'hon. L. A. Dessaulles », *Courrier du Canada*, 1^{er} mars 1858.

La Rédaction, « Le banquet du 4 novembre à Montréal », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 12 novembre 1858.

UN ÉLECTEUR DE ROUGEMONT, « L'Honorable L. A. Dessaulles à la dernière extrémité », *la Minerve*, 24 décembre 1858.

1859

La Rédaction, « Débats parlementaires. Conseil législatif », *le Pays*, 5, 8, 12, 19, 22 février 1859.

La Rédaction, « Le discours de l'Hon. M. Dessaulles », *le Pays*, 3 mars 1859 (extraits tirés du *Courrier de Saint-Hyacinthe*).

La Rédaction, « Parlement Provincial. Conseil législatif », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 mars 1859.

La Rédaction, « Par le télégraphe. Parlement provincial. Conseil législatif », *le Pays*, 21 avril 1859.

1861

La Rédaction, « L'hon. M. Dessaulles et le Sol. Gén. Morin », *le Pays*, 16 mai 1861.

La Rédaction, « Élection de Montarville », *le Pays*, 28 mai 1861.

La Rédaction, « Division de Montarville », *le Pays*, 1^{er} juin 1861.

La Rédaction, « Élection de Montarville », *le Pays*, 11 juin 1861.

La Rédaction, « Élection de Montarville », *le Pays*, 15 juin 1861.

JEAN-BAPTISTE [Louis Taché], « Monsieur le Rédacteur », *la Minerve*, 5 octobre 1861.

La Rédaction, « Une infamie », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 10 octobre 1861 ; repris dans *le Pays* du 12.

La Rédaction, « Pour la centième fois... », *la Minerve*, 12 octobre 1861.

La Rédaction, « Une question au Rédacteur du *Pays* », *la Minerve*, 17 octobre 1861.

UN ACTEUR, « Correspondances », *le Pays*, 19 octobre 1861.

La Rédaction, « La calomnie de *La Minerve*... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 6 novembre 1861.

La Rédaction, « Procédés du Conseil de Ville », *le Pays*, 12 novembre 1861.

La Rédaction, « *Le Pays* nous accuse... », *la Minerve*, 14 novembre 1861.

UN CATHOLIQUE, « M. le Rédacteur », *la Minerve*, 14 novembre 1861.

La Rédaction, « Le Conseil de Ville... », *la Minerve*, 14 novembre 1861.

La Rédaction, « *Le Pays* nous accuse... », *la Minerve*, 14 novembre 1861.

UN CATHOLIQUE, « M. le Rédacteur », *la Minerve*, 14 novembre 1861.

La Rédaction, « Un nouveau libelle », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 18 novembre 1861.

La Rédaction, « M. Dessaulles ayant été... », *la Minerve*, 26 novembre 1861.

1862

[« Lettre de Montalembert »], *l'Ordre*, 7 janvier 1862.

La Rédaction, « Nous répondrons... », *l'Ordre*, 20 janvier 1862.

UN MEMBRE DE L'INSTITUT-CANADIEN, « Correspondance. L'Institut-Canadien et *l'Ordre* », *le Pays*, 28 janvier 1862.

La Rédaction, « Nous ne voudrions pas... », *l'Ordre*, 3, 5, 7, 12 février 1862.

La Rédaction, « *Le Pays* nous invite... », *la Minerve*, 6 février 1862.

UN AMI DU PAYS, « L'Institut Canadien. Les détracteurs... », *le Pays*, 15 février 1862.

UN MEMBRE DE L'INSTITUT-CANADIEN, « L'Institut-canadien et l'Ordre », *le Pays*, 27 février 1862.

La Rédaction, « L'Hon. Dessaulles adressa la parole... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} septembre 1862.

UN HOMME QUI SE NOMMERA AVEC PLAISIR..., « Correspondance », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 6 octobre 1862.

1863

FABRE, Hector, « Correspondance », *le Pays*, 13 janvier 1863.

DAVID, L.-O., « Correspondance », *le Pays*, 22 janvier 1863.

La Rédaction, « Un homme à la portion congrue », *la Minerve*, 22 janvier 1863.

FAIR-PLAY, « Correspondance. Révélation-Delisle », *le Pays*, 31 janvier 1863.

BOUCHER, Cyrille, « Correspondance. M. Cyrille Boucher », *la Minerve*, 18 août 1863.

La Rédaction, « Comté de St-Hyacinthe. Nominations », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 septembre 1863.

La Rédaction, « Qu'entend-on par religion dans le parti de M. A. Papineau ? », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 septembre 1863.

La Rédaction, « *Le Pays* et le *Journal de Saint-Hyacinthe* », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 6 octobre 1863.

La Rédaction, « M. Dessaulles... », *la Minerve*, 10 octobre 1863.

La Rédaction, « Encore l'insulteur public », *la Minerve*, 13 octobre 1863.

La Rédaction, « L'hon. M. Dessaulles », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 26 octobre 1863.

La Rédaction, « M. Cyrille Boucher... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 octobre 1863.

La Rédaction, « M. Taché encore une fois », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 29 octobre 1863.

La Rédaction, « M. Cyrille Boucher », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 octobre 1863.

La Rédaction, « La calomnie dévoilée », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 9 novembre 1863.

La Rédaction, « Mensonge et vérité », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 9 novembre 1863.

La Rédaction, « MM. Boucher et Dessaulles se sont rencontrés... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 novembre 1863.

- La Rédaction, « M. L. A. Dessaulles à St-Hyacinthe », *la Minerve*, 12 novembre 1863.
- La Rédaction, « Les libéraux de St-Hyacinthe aux prises avec la liberté de presse », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 13 novembre 1863.
- La Rédaction, « Depuis plusieurs années... », *l'Ordre*, 13 novembre 1863.
- La Rédaction, « Le dernier coup porté... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 16 novembre 1863.
- La Rédaction, « Assemblée à St-Hyacinthe », *l'Ordre*, 16 novembre 1863.
- La Rédaction, « Assemblée des habitants de la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 17 novembre 1863.
- La Rédaction, « Triomphe définitif de M. Dessaulles dans St-Hyacinthe », *le Pays*, 17 novembre 1863.
- La Rédaction, « Une rétractation », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 19 novembre 1863.
- La Rédaction, « Nous trouvons les remarques... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 20 novembre 1863.
- La Rédaction, « Le Journal ne profite... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 novembre 1863.
- TACHÉ, Louis, « Correspondances. M. Dessaulles et ses calomnieux », *la Minerve*, 26 novembre 1863 (repris dans *Courrier de Saint-Hyacinthe* du 1^{er} décembre).
- La Rédaction, « Nous croyons... », *l'Ordre*, 27 novembre 1863.
- La Rédaction, « Revue des journaux », *la Minerve*, 28 novembre 1863.
- FABRE, Hector, « *Le Pays* publie... », *le Canadien*, 30 novembre 1863.
- La Rédaction, « Dans son article de samedi... », *l'Ordre*, 30 novembre 1863.
- La Rédaction, « Le document... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 30 novembre 1863.
- UN CATHOLIQUE CANADIEN, « Nos tristes malentendus », *Courrier du Canada*, 30 novembre, 7 et 11 décembre 1863.
- La Rédaction, « M. Dessaulles est condamné... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1^{er} décembre 1863 (reprend le texte de *l'Ordre* du 27 novembre).
- La Rédaction, « *Le Franco-Canadien*... », *l'Ordre*, 4 décembre 1863.

- ANONYME, « Le Progrès ou observations des fragments d'une lecture de M. Dessaulles publiés dans *le Pays* », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 et 15 décembre 1863.
- La Rédaction, « Réponse de M. Taché », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 décembre 1863.
- La Rédaction, « Le 21 novembre dernier... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 10 décembre 1863.
- La Rédaction, « Louis Taché, Esq.... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 10 décembre 1863.
- La Rédaction, « M. Dessaulles et la lecture sur le Progrès », *la Minerve*, 10 décembre 1863.
- La Rédaction, « Destitutions importantes », *le Pays*, 15 décembre 1863.
- La Rédaction, « Nous lisons dans *le Pays*... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 15 décembre 1863.
- La Rédaction, « Mouvement d'indignation... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 15 décembre 1863.
- La Rédaction, « Un peu drôle... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 17 décembre 1863.
- La Rédaction, « M. Dessaulles... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 décembre 1863.
- La Rédaction, « M. Taché nous communique... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 décembre 1863.
- La Rédaction, « Encore M. Ls Taché », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 décembre 1863.
- La Rédaction, « La destitution... », *la Minerve*, 22 décembre 1863.
- La Rédaction, « Nous pouvons annoncer... », *l'Ordre*, 24 décembre 1863.
- BOUCHER, Cyrille, « Où est le calomniateur ? », *la Minerve*, 24 décembre 1863.
- La Rédaction, « Banquet... », *le Pays*, 26 décembre 1863.
- La Rédaction, « Je certifie... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 30 décembre 1863.
- TACHÉ, Louis, « Correspondances », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1863.
- CRIC-CRAC, « Vous me demandez... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1863.
- RAYMOND, Joseph-Sabin, « Séminaire de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1863.

TACHÉ, Louis, « Correspondances », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1863.

La Rédaction, « La démocratie avait laissé voir... », *la Minerve*, 31 décembre 1863.

La Rédaction, « En opérant sa chute... », *la Minerve*, 31 décembre 1863.

RAYMOND, Joseph-Sabin, « Monsieur le Supérieur... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 31 décembre 1863.

1864

DAOUST, Charles, « Aux lecteurs du *Pays* », *le Pays*, 12 janvier 1864.

La Rédaction, « L'Hon. L. A. Dessaulles vs Ls Taché ! », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 14 janvier 1864.

La Rédaction, « Le calomniateur enfin confondu », *le Pays*, 19 janvier 1864.

RAYMOND, Joseph-Sabin, « Séminaire de St. Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 19 janvier.

La Rédaction, « Un M. François Girouard... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 28 janvier 1864.

RAYMOND, Joseph-Sabin « Séminaire de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 février 1864.

La Rédaction, « La commission d'enquête... », *le Pays*, 11 février 1864.

La Rédaction, « Audience de lundi... », *le Pays*, 29 mars 1864.

La Rédaction, « La prétendue conspiration du Greffe de la Paix », *le Pays*, 30 avril 1864.

1865

La Rédaction, « Dessaulles vs Duvernay », *le Pays*, 19 janvier 1865.

1866

La Rédaction, « L'Institut canadien de Montréal fête... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 décembre 1867.

La Rédaction, « Après la longue lettre... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 27 décembre 1866.

XXX, « Correspondance », *l'Ordre*, 31 décembre 1866.

1867

RAYMOND, Joseph-Sabin, « Nous recevons de Monsieur le Supérieur... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 26 janvier. [Début de la polémique avec L.-A. Dessaulles. Nous donnons ici les dates des interventions de J.-S. Raymond dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* : 5, 9, 12, 16, 28 février ; 9, 12, 16, 19, 24, 30 mars ; 2, 6, 9, 13 avril ; 18, 21, 23, 28 mai ; 1^{er}, 4, 6, 8, 13, 15, 18, 22 juin. Ces textes ont été reproduits dans *la Minerve* entre le 29 janvier et le 4 juillet et dans le *Journal de Trois-Rivières* entre le 29 janvier et le 19 juillet].

LUSIGNAN, Alphonse, « C'est à regret... », *le Pays*, 14 mars 1867.

La Rédaction, « L'hon. M. Dessaulles... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 16 mars 1867.

La Rédaction, « Notre confrère de l'Ordre », *le Pays*, 27 avril 1867.

La Rédaction, « Deux de nos amis... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 18 juillet 1867.

La Rédaction, « Démolition de la brochure rouge », *la Minerve*, 30 juillet 1867.

La Rédaction, « Les Rouges repoussant la Confédération », *la Minerve*, 15 août 1867.

La Rédaction, « Rougisme et cynisme », *la Minerve*, 10 et 13 août 1867.

La Rédaction, « Nos Seigneurs les Évêques... », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 13, 16, 19 et 23 septembre 1867.

La Rédaction, « Pierre Émard Jay », *le Pays*, 3 octobre 1867.

La Rédaction, « Un effroyable chapitre de crimes », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 10 octobre 1867.

La Rédaction, « L'Hon. M. Dessaulles », *le Pays*, 19 octobre 1867.

La Rédaction, « Institut-Canadien de St. Hyacinthe », *Journal de Saint-Hyacinthe*, 21 octobre 1867.

La Rédaction, « Notre confrère... », *le Pays*, 24 et 26 octobre 1867.

1868

La Rédaction, « Pour l'information... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 février 1868.

La Rédaction, « M. Dessaulles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 25 février 1868.

La Rédaction, « Institut canadien de St-Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 juin 1868.

- La Rédaction, « L'Évêché de St-Hyacinthe et la famille Dessaulles », *le Pays*, 7 juillet 1868.
- La Rédaction, « L'Évêché de St-Hyacinthe et M. L. A. Dessaulles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 juillet 1868.
- La Rédaction, « Le sentiment religieux de M. Dessaulles », *la Minerve*, 25 juillet 1868.
- La Rédaction, « L'Évêché de St-Hyacinthe et M. L. A. Dessaulles », *le Pays*, 1^{er} août 1868.
- La Rédaction, « Grande nouvelle dans le monde religieux », *la Minerve*, 6 août 1868.
- La Rédaction, « L'Institut-canadien de cette ville... », *le Nouveau monde*, 18 décembre 1868.
- La Rédaction, « Institut canadien de St-Hyacinthe », *le Pays*, 23 décembre 1868.
- La Rédaction, « M. Dessaulles et l'Institut-Canadien de St. Hyacinthe », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 décembre 1868.
- La Rédaction, « Nous lisons... », *le Nouveau monde*, 23 décembre 1868.
- La Rédaction, « La lecture de M. Dessaulles », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 24 et 29 décembre 1868.
- La Rédaction, « *Le Witness* de samedi... », *le Nouveau monde*, 28 décembre 1868.

1869

- La Rédaction, « C'est ce soir... », *le Nouveau monde*, 9 septembre 1869.
- La Rédaction, « Bulletin du jour », *le Nouveau monde*, 10 septembre 1869.
- La Rédaction, « Nous recevons de l'hon. M. Dessaulles... », *le Nouveau monde*, 14 septembre 1869.
- La Rédaction, « La séance que va tenir... », *le Nouveau monde*, 23 septembre 1869.
- La Rédaction, « Nos lecteurs... », *le Nouveau monde*, 24 septembre 1869.
- La Rédaction, « Hier soir... », *le Nouveau monde*, 24 septembre 1869.
- La Rédaction, « Que l'Institut-Canadien... », *le Nouveau monde*, 27 septembre 1869.
- La Rédaction, « À la demande de M. Dessaulles... », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 octobre 1869.

La Rédaction, « Pendant que cent jeunes... », *le Nouveau monde*, 4 octobre 1869.

La Rédaction, « Nous croyons avoir démontré... », *le Nouveau monde*, 5 octobre 1869.

La Rédaction, « Le *Herald* de ce matin... », *le Nouveau monde*, 6 octobre 1869.

1870

La Rédaction, « Affaire Guibord », *la Minerve*, 27 janvier, 5 et 15 février 1870.

TRUDEL, F.-X.A., « Correspondance », *la Minerve*, 29 janvier, 3 et 8 février 1870.

La Rédaction, « Affaire Guibord », *le Pays*, 9 février 1870.

La Rédaction, « *La Minerve* de samedi matin... », *le Pays*, 14 février 1870.

La Rédaction, « La bonne foi de M. Dessaulles », *le Nouveau monde*, 7 mai 1870.

1871

La Rédaction, « Chronique », *la Minerve*, 12 avril 1871.

La Rédaction, « Fusion des sociétés littéraires de Montréal », *le Pays*, 22 et 26 avril 1871.

La Rédaction, « L'Hon. L. J. P. Papineau », *le Pays*, 26 septembre 1871.

1872

ROUTHIER, Adolphe-Basile, « Lettres et fragments XIII », *le Nouveau monde*, 29 janvier 1872.

ROUTHIER, Adolphe-Basile, « M. Dessaulles », *le Nouveau monde*, 12 février 1872.

La Rédaction, « Actualités », *la Minerve*, 16 mars 1872.

1873

LUIGI (pseudonyme d'Alexis Pelletier), « Encore à propos de M. Dessaulles », *le Franc-parleur*, 1^{er} et 3 mars 1873.

BOURGET, M^{gr} Ignace, « Une lettre de l'Évêque de Montréal », *le Nouveau monde*, 5 juin 1873.

LUIGI, « À l'Honorable L. A. Dessaulles », *le Franc-parleur*, 22, 25, 29 juillet, 1^{er}, 5, 8 août 1873.

LUIGI, « M. Dessaulles pose en victime !! », *le Franc-parleur*, 19 septembre 1873.

LUIGI, « Errata », *le Franc-parleur*, 19 septembre 1873.

Jean Piquefort [A.-B. Routhier], « Portraits et pastels littéraires. M. L. A. Dessaulles », *le Franc-parleur*, 26, 29 août et 2, 5 septembre 1873 ; repris dans A. Laperrière, *les Guêpes canadiennes*, t. II, p. 363-401].

LUIGI, « L'examen critique d'un faillible », *le Franc-parleur*, 10 octobre 1873.

BINAN [P.-A. Pinsoneault]], « À l'honorable L. A. Dessaulles, [12 lettres] », *le Franc-parleur*, 17, 21, 24, 28, 31 octobre, 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28 novembre, 2, 11, 16, 19, 24, 31 décembre 1873 ; 13, 16, 23, 27 janvier, 6, 13, février, 3, 13, 20, 31 mars, 3, 10 avril, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 30 septembre, 2, 6, 13, 26 octobre 1874 [seule la neuvième lettre fut, à notre connaissance, publiée en brochure].

1874

La Rédaction, « M. Dessaulles », *la Minerve*, 7 février 1874.

La Rédaction, « Les paris », *la Minerve*, 10 février 1874.

La Rédaction, « Argument puéril », *la Minerve*, 26 février 1874.

La Rédaction, « Histoire de la littérature canadienne par M. Edmond Lareau », *Courier de Saint-Hyacinthe*, 29 février 1874.

From Correspondent of Montreal, « Church against State », *New York World*, 29 juillet 1874.

From Correspondent of Montreal « The French in Canada », *New York World*, 31 juillet 1874.

From Correspondent of Montreal, « Church and State in Canada », *New York World*, 18 août 1874.

From Correspondent of Montreal, « The Church in Canada », *New York World*, 25 août 1874.

TARTE, Israël, « Les tendances libérales. Les Rouges sont aussi dangereux qu'autrefois », *le Canadien*, 28, 30 novembre, 1^{er}, 2, 3, 5, 15, 16, 17, 18, 19 décembre 1874.

1875

La Rédaction, « *Le Bien public* a pris soin... », *le Courier de Saint-Hyacinthe*, 25 mai 1875.

La Rédaction, « Choses et autres », *le National*, 28 et 30 juillet 1875.

La Rédaction, « À travers la ville », *le National*, 16 avril 1875.

- La Rédaction, « Choses et autres », *le National*, 28 et 30 juillet 1875.
- La Rédaction, « The Dessaulles Defalcation. Further Particulars », *The Evening Star*, 2 août 1875.
- La Rédaction, « Absconding of an Official. \$80,000.00 to \$90,000.00 in Debt », *The Evening Star*, 2 août 1875.
- La Rédaction, « Service Charge against a Prominent Public Official », *The Evening Star*, 3 août 1875.
- La Rédaction, « Heavy Defalcations », *The Gazette* (Montréal), 3 août 1875.
- La Rédaction, « Faits divers », *l'Événement*, 3 août 1875.
- La Rédaction, « The Dessaulles Case », *The Gazette*, 4 août 1875.
- La Rédaction, « Affaire Dessaulles », *l'Événement*, 4 août 1875.
- La Rédaction, « Est-ce juste ? », *le Franc-parleur*, 6 août 1875.
- La Rédaction, « L'hon. L. A. Dessaulles », *le Journal des Trois-Rivières*, 9 août 1875.
- La Rédaction, « Nouvelle affirmation », *la Minerve*, 10 août 1875.
- La Rédaction, « L'accusé et ses juges », *la Minerve*, 21 août 1875.
- La Rédaction, « Triomphe de la persécution », *la Minerve*, 18 novembre 1875.
- La Rédaction, « Triangle de la pesanteur », *la Minerve*, 18 novembre 1875.
- La Rédaction, « La fin de la comédie », *la Minerve*, 26 novembre 1875.

1884

- La Rédaction, *Paris-Canada* : rien sur Dessaulles entre 1884 et 1896.

1895

- La Rédaction, « Est-ce juste ? », *le Franc-parleur*, 6 août 1895.
- La Rédaction, « Feu Louis Dessaulles », *la Patrie*, 6 août 1895.
- SILVIO, « La quinzaine », *le Passe-Temps*, vol. 1, n° 4, 17 août 1895, p. 210.
- ANONYME, « Louis-A. Dessaulles », *le Réveil*, vol. 2, n° 50, 17 août 1895, p. 388-389.

III Études générales

- ANDRÈS, Bernard, « Essai de typologie du discours polémique », *Voix et images*, vol. 1, n° 3, avril 1976, p. 417-431.

- ANGENOT, Marc, *la Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982, 425 p.
- AUDET, Francis-J., « Commission d'avocats de la Province de Québec, 1765-1849 », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 39, n° 10, octobre 1933, p. 577-596.
- AUDET, Francis-J., « Pierre-Dominique Debartzch, 1782-1846 », *Revue trimestrielle canadienne*, vol. 27, mars – septembre 1941, p. 179-200.
- ARCHAMBAULT, J.-O.-B., *Monographie de la paroisse de Sainte-Rosalie, Saint-Hyacinthe*, Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, 1939, 175 p.
- BEAULIEU, André et HAMELIN, Jean, *la Presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, 5 vol.
- BERNARD, Jean-Paul, « La pensée des journalistes libéraux de St-Hyacinthe (1853-1864) », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1958, v, 94 p.
- BERNARD, Jean-Paul, *les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, 394 p.
- BERNARD, Jean-Paul, « Boutillier, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, t. IX, p. 80-81.
- BERNARD, Jean-Paul, « Les fonctions intellectuelles de St-Hyacinthe à la veille de la Confédération », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 47, 1980, p. 5-18.
- BERNARD, Jean-Paul, *les Rébellions de 1837 et de 1838*, Montréal, Boréal Express, 1983, 349 p.
- BERNARD, Jean-Paul, « Les idéologies québécoises et américaines au XIX^e siècle », dans Claude Savary (édit.), *les Rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 41-62.
- BERNARD, Jean-Paul, « Dessaulles, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, t. VI, p. 226-227.
- CARELESS, J. M. S., « Mid-Victorian Liberalism in Central Canadian Newspapers, 1850-1867 », *Canadian Historical Review*, vol. 31, n° 3, septembre 1950, p. 221-236.
- CARON, Ivanhoé, « Une société secrète dans le Bas-Canada en 1838 : l'Association des Frères Chasseurs », *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. 20, 3^e série, section I, 1926, p. 17-34.
- CARON, Ivanhoé, « Les événements de 1837-1838. Inventaire de documents relatifs aux événements de 1837-1838 aux Archives de

- la Province de Québec », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec (1925-1926)*, p. 145-329.
- Catholicisme. *Hier, aujourd'hui, demain*, G. Jacquemet (dir.), Paris, Letouzey et Âné, 1949-, 12 vol. parus (1992).
- CHAPAIS, Thomas, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Librairie Garneau, 1932, t. V et VI.
- CHARLAND, Thomas, « Un gaumiste canadien : l'abbé Alexis Pellerier », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 1, n° 2, septembre 1947, p. 195-236.
- CHOQUETTE, M^{gr} C.-P., *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Montréal, imprimerie de l'Institution des sourds-muets, 1911, t. I, 538 p. ; 1912, t. II, 402 p.
- CHOQUETTE, C.-P., *Histoire de la ville de St-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930, vii, 545 p.
- CLARK, Lovell C., *The Guibord Affair*, Toronto, Montréal, Holt, Rinehart and Winston of Canada, 1971, xvi, 126 p.
- CLAVELIN, Maurice et al., *Galilée. Aspects de sa vie et de son œuvre*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, x, 384 p.
- CODERRE, Mario, *Histoire de Saint-Dominique*, [s. l., s. édit.], 1983, 428 p.
- CORDEAU, Pierre, *Histoire de Sainte-Rosalie, 1832-1982*, [s. l., s. édit.], 1982, 378 p.
- DEROME, Robert, BOURASSA, Paul, CHAGNON, Joanne, *Dulongpré. De plus près*, Montréal, Musée McCord, 1988, 99 p.
- DESSUREAULT, Christian, « Les fondements de la hiérarchie sociale au sein de la paysannerie : le cas de Saint-Hyacinthe, 1760-1815 », thèse de doctorat, Université de Montréal, 1985, xv, 564 p.
- DESSUREAULT, Christian, « Crise ou modernisation ? La société mackinacquoise durant le premier tiers du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 3, 1989, p. 359-387.
- Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey et Âné, 1903-, 30 t. en 15 vol.
- DION, Jean-Noël, *Histoire de Saint-Simon*, Saint-Simon, Corporation de Saint-Simon, 1982, 251 p.
- DOTY, C. Stewart, « The Appeal of Boulanger and Boulangism to North Americans, 1881-1889 », *Quebec Studies*, vol. 3, 1985 : 113-125.
- EID, Nadia F., *le Clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 318 p.

- FAHMY-EID, Nadia, « Les ultramontains et le Programme catholique », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *les Ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 161-181.
- FRÉCHETTE, Louis, *Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada*, édition critique par Jacques Blais, avec la collaboration de Guy Champagne et Luc Bouvier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1993, 1331 p.
- GAGNON, Antonine, « Alexis Pelletier, collaborateur au *Franc-parleur* (1872-1877) », dans Nive Voisine et Jean Hamelin (dir.), *les Ultramontains canadiens-français*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 183-204.
- GARAND, Dominique, *la Griffes du polémique. Le conflit entre les régionalistes et les exotiques*, Montréal, L'Hexagone, 1989, 235 p.
- GORE, Keith, *L'idée de progrès dans la pensée de Renan*, Paris, Nizet, 1970, 315 p.
- LA GARDE, Roger de, « *Le Pays* (1852-1872) : son histoire et son idéologie », thèse de doctorat, Université Laval, 1978, v, 561 p.
- LAMENNAIS, Félicité de, *Correspondance*, éditée par Louis Le Guillou, Paris, Armand Colin, 1971, 9 t. parus.
- LAMONDE, Yvan, « Lesieur-Désaulniers, Isaac », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, t. IX, p. 512-518.
- LAMONDE, Yvan, *les Bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-20^e siècles)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, 139 p.
- LAMONDE, Yvan, *la Philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, 312 p.
- LAMONDE, Yvan, « Raymond, Joseph-Sabin », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, t. XI, p. 803-805.
- LAMONDE, Yvan, « La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal (1852-1876) : pour une analyse multidimensionnelle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 3, 1988, p. 335-351.
- LAMONDE, Yvan et NOLIN, Pierre, « Des documents cruciaux du débat libéral-ultramontain : les lettres (1862) de M^{gr} Bourget au journal *Le Pays* », *Littératures*, n° 3, 1989, p. 115-204.
- LAMONDE, Yvan, *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal (1845-1871)*, Montréal, Boréal, 1991, 176 p.

- LAMONDE, Yvan, « L'association culturelle au Québec au XIX^e siècle : méthode d'enquête et premiers résultats », dans *Territoires de la culture québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 149-179.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Brevets de cléricature des avocats de Montréal au deuxième quart du XIX^e siècle », *Revue du barreau*, 1954, p. 308-316.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Tableau alphabétique des avocats de la Province de Québec, 1765-1849 », *Revue du barreau*, 1957, p. 285-292.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « La famille Lamothe de Montréal », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 12, n^o 2, février 1961, p. 55-60.
- LEFRANÇOIS, Lucien, « Britania Mills, village historique disparu », *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 8 et 15 juin 1977.
- LEMIEUX, Lucien, « Monseigneur Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, et la Confédération », *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 34, 1967, p. 55-61.
- LO CHIATTO, Franco et MARCONI, Sergio, *Galilée entre le pouvoir et le savoir*, Aix-en-Provence, Éditions Alinéa, 1988, 296 p.
- MAURAUULT, Olivier, *le Collège de Montréal, 1767-1967*, Montréal, [s. édit.], deuxième édition revue et mise à jour par Antonio Dansereau, 1967, 571 p.
- MAYEUR, Jean-Marie, *les Débuts de la Troisième République, 1871-1898*, Paris, Le Seuil, 1973, 254 p.
- MICHAUD, Colette, « Les censitaires et le régime seigneurial canadien (1791-1854). Études des requêtes anti-seigneuriales », thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1982, 324 p.
- « Mise en scène et vulgarisation : l'Exposition universelle de 1889 (en collaboration) », *le Mouvement social*, n^o 149, octobre – décembre 1989, 128 p.
- MONET, Jacques, *la Première Révolution tranquille. Le nationalisme canadien-français (1837-1850)*, traduction de Richard Bastien, Montréal, Fides, 1981, 504 p.
- MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1986, 8 vol. (pagination continue).
- New Catholic Encyclopedia*, New York, McGraw-Hill, 1967, 15 vol.
- NISH, Elizabeth, « Mondelet, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, t. X, p. 577-579.

- ORY, Pascal, *les Expositions universelles de Paris*, Paris, Éditions Ramesay, 1982, 157 p.
- ORY, Pascal, *l'Exposition universelle* (1889), Bruxelles, Éditions Complexe, 1989, 153 p.
- PERIN, Roberto, « Clercs et politiques au Québec, 1865-1876 », *Revue de l'Université d'Ottawa/University of Ottawa Quarterly*, vol. 50, n° 2, 1980, p.168-190.
- POULIOT, Léon, *M^{gr} Bourget et son temps*, t. IV : *Affrontement avec l'Institut Canadien (1858-1870)*, Montréal, Fides, 1976, 160 p.
- POUTHAS, Charles, *Démocraties et capitalisme (1848-1860)*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, 648 p.
- PROCHASSON, Christophe, *les Années électriques, 1880-1910*, Paris, Éditions de la Découverte, 1991, 488 p.
- RABCEWICK ZUBROWSKI, Ludwik Kos, « Debartzch, Pierre-Dominique », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988, t. VII, p. 254-256.
- ROY, Gabriel, *Um Senhorio rural canadense. Saint-Hyacinthe*, thèse de doctorat, Université de Sao Paulo, 1971, 460 p. [archives de la Société d'histoire de Saint-Hyacinthe, BSE 2, 33.1].
- RUDIN, Ronald, *St. Hyacinthe and the Development of a Regional Economy (1840-1895)*, Toronto, York University, Department of Geography (« Discussion Papers », #15), 1977, 25 p.
- SAMUEL, Rodrigue, « L'image de la révolution française de 1848 dans la presse du Canada français », mémoire de maîtrise, Université Laval, 1978, xxi, 159 p.
- SANTILLANA, Giorgio de, *le Procès de Galilée*, Paris, Club du meilleur livre, 1955, 458 p.
- SENIOR, Elinor Kyte, *Redcoats and Patriots. The Rebellions in Lower Canada, 1837-1838*, Ottawa, Canadian War Museum, 1985, 218 p.
- SYLVAIN, Philippe, « Quand les tables dansaient et parlaient : les débuts du spiritisme au dix-neuvième siècle », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, t. I, section I, 1963, p. 221-236.
- SYLVAIN, Philippe, « La visite du prince Napoléon au Canada (1861) », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, t. II, section I, 1964, p. 105-126.
- SYLVAIN, Philippe, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 3, septembre-décembre 1967, p. 275-297 ; repris dans Jean-Paul Bernard, *les Idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p.127-149.

- SYLVAIN, Philippe, « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français : affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865) », dans W. L. Morton, édit., *The Shield of Achilles/Le bouclier d'Achille*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, p. 111-138, 220-255.
- SYLVAIN, Philippe, « Cyrille Boucher (1834-1865), disciple de Louis Veuillot », *Cahiers des Dix*, vol. 37, 1972, p. 295-317.
- SYLVAIN, Philippe, « Truteau, Alexis-Frédéric », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, t. X, p. 753-755.
- SYLVAIN, Philippe, « Boucher, Cyrille », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, t. IX, p. 69-72.
- SYLVAIN, Philippe, « Bourget, Ignace », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, t. XI, p. 103-115.
- SYLVAIN, Philippe et VOISINE, Nive, *Histoire du catholicisme québécois*, Montréal, Boréal, 1991, vol. 2, t. II (« Réveil et consolidation », 1840-1896), 507 p.
- TATON, René, « Galilée (1564-1642) », dans M. Clavelin *et al.*, *Galilée, aspects de sa vie et de son œuvre*, Paris, Presses universitaires de France, 1968, p. 19-47.
- TRÉPANIÉ, Léon, « Guillaume Lamothe (1824-1911) », *Cahiers des Dix*, vol. 29, 1964, p. 143-158.
- TURCOTTE, Gustave, *le Conseil législatif de Québec, 1774-1933*, Beauceville, L'Éclaireur, 1933, 324 p.
- UNDERHILL, Frank H., « Some Aspects of Upper Canadian Radical Opinion in the Decade before Confederation » (1927) ; « Political Ideas of Upper Canada Reformers, 1867-1878 » (1942) ; « Some Reflections on the Liberal Tradition in Canada » (1946), dans *In Search of Canadian Liberalism*, Toronto, Macmillan Company of Canada, 1960, p. 43-67, 68-84, 3-20.
- VOYER, Louise, *Saint-Hyacinthe. De la seigneurie à la ville québécoise*, Montréal, Libre Expression, 1980, 121 p.

Page laissée blanche

INDEX ONOMASTIQUE

Cet index comprend les noms propres de personnes qui figurent dans les écrits de Louis-Antoine Dessaulles, y compris l'Appendice II, à l'exclusion des notes et des autres parties de l'ouvrage.

- ADAM : 309.
ADER : 291.
ALONZI, Luigi (dit Chiavone) : 193-194.
ANTONELLI, cardinal : 259.
ARAGO, François : 152, 163-165, 175, 177, 179.
ARCHAMBAULT, Alexandre : 318.
ARCHIMÈDE : 137-138.
ARISTOTE : 139, 141, 146, 159.
ASCOLI, cardinal d' : 163.
ASTUNICA : voir ZUNIGA, Diego de.
AUBIN, M. : 276.
AUBRY, M^{me} : 283.
AUCLERT, Hubertine : 281.
AUGUSTIN (saint) : 217, 307-309.
AVILA, Jean d' : 173.

BACON, Roger : 216.
BAGOT, sir Charles : 195.
BALDWIN, Robert : 89-90.
BARBERINI (voir URBAIN VIII).
BARNABO, cardinal : 316-317.
BEAUDRY, Cyrille : 317.
BEAUDRY, Isidore : 316.
BEAUDRY, Ubald : 316.
BÉLAND, Joseph-Octave : 318.
BELL, Alexander Graham : 290.

BELLARMIN, Robert : 146, 151, 153-154, 159.
BENEDETTI, Giovanni Battista : 139.
BENOÎT XIV : 117, 183.
BENTIVOGLIO, cardinal : 163.
BERGIER, Nicolas-Sylvestre : 105, 183.
BERNARD (saint) : 309.
BILLAUDELE, Pierre-Louis : 316.
BOHORQUES, Jeanne : 173.
BORGÈS : 194.
BOSSUET, Jacques Bénigne : 73, 217.
BOUCHER, Charles : 317.
BOULTON, William Henry : 80.
BOURGEAULT, Florent : 318.
BOURGET, Ignace : 251.
BOURGOGNE, Marie de : 173.
BOUTILLIER, Thomas : 253.
BRASSARD, Louis-Moïse : 316.
BRASSARD, Thomas-Léandre : 317.
BROSSARD : 319.
BRUÈRE, Pierre-Claude Boucher de la : 320.
BRUNO, Giordano : 173.

CACCINI, Tommaso : 149.
CAISSE, François-Xavier : 318.
CALVIN, Jean : 159.
CAMPANELLA : 172.

- CAMPIOLI, Giovanni : 149.
 CAMPION, Augustin-Siméon : 319.
 CAPRA, Balthazar : 141-142.
 CARPENTIER : 295.
 CARRANZA, Barthélemy : 173.
 CARTIER, Georges-Étienne : 316.
 CASTELLI, Benetto : 148-149.
 CAZALLA : 173.
 CENTENO, Pierre : 173.
 CESI, Federico : 151.
 CHALMERS, Thomas : 309-310.
 CHARLES X : 99.
 CHARLES : 155.
 CHATEAUBRIAND, François René, vicomte de : 113, 230.
 CHEMEL, Georges : 319.
 CHESNELONG : 282.
 CHEVIGNY, Marie-Joseph-Édouard : 319.
 CHIAVONE (voir ALONZI, Luigi).
 CHINIQUY, Charles : 103-111, 319.
 CHRYSOSTÔME (saint) : 309.
 CICÉRON : 216.
 CLAVIUS, Christophe : 146.
 COCCO, M^{lle} : 193.
 COLOMB, Christophe : 216.
 COPERNIC, Nicolas : 144, 148, 150-151, 153-154, 156-159, 165, 182-184, 216.
 CÔTÉ : 320.
 COUSIN, Victor : 211, 230.
 CRÉMONE : 163.
 CREVIER, Joseph-Édouard : 318-319.
 CUESTA, André : 173.
 CUVIER, Georges : 216.

 DAUPHIN, Marie-Louise : 269.
 DE BONALD, Louis : 107.
 DE BOURGOGNE, Marie : 173.
 DE CRÉMONE, cardinal : 163.
 DE GRENADE, Louis : 173.
 DELAMBRE, Jean-Baptiste : 163, 167.
 DE LAS CASAS, Barthélemy : 173.
 DEL MONTE, Francesco Maria : 141.
 DEL MONTE, Guidobaldo : 138, 141.
 DE MAISTRE, Joseph : 106, 166, 179, 282.
 DÉMOSTHÈNE : 216.

 DE SAINT-ONUPHRE, cardinal : 163.
 DESAULNIERS, Isaac : 77.
 DESCARTES, René : 216.
 DESMARTEAUX, M^{me} : 294.
 DESSAULLES, Alice : 303.
 DESSAULLES, Caroline : 266, 271, 272-275, 294.
 DESSAULLES, Emma : 303.
 DESSAULLES, Henriette : 303.
 DESSAULLES, Zéphirine : 275.
 DE VAROSPI, cardinal : 163.
 DIODATI, Élia : 176, 181.
 DION, Charles : 267, 294-296, 298-300, 305.
 DOLET, Étienne : 172.
 DOMAT, Jean : 217.
 DOMINIS, Marc-Antoine : 173.
 DOUTRE, Joseph : 276.
 DUBOURG, Anne : 172.
 DUCEL : 298.
 DULAURE, Jacques-Antoine : 230.
 DURHAM, John George Lambton (1^{er} comte de) : 85, 92.
 DUSCHESNEAU : 126.

 EDISON, Thomas : 289-291, 299-300.
 ELGIN, Lord : 195.
 ÉLIZABETH I^{re} : 74.
 EPAMINONDAS : 307.
 EUCLIDE : 138.

 FABIUS : 307.
 FABRE, Hector : 243-245.
 FABRICIUS, Giovanni : 143, 307.
 FELLER, François-Xavier : 175.
 FÉNELON, François de Salignac de la Mothe : 73, 217.
 FLEURY, Claude : 117.
 FONTAINE, M. : 296.
 FOSCARINI, Paolo Antonio : 149, 153, 159, 184.
 FRANÇOIS II : 192, 194.
 FRANÇOIS-MADELEINE, Tête-de-fer, frère : 153.
 FRANKLIN, Benjamin : 216.
 FRONTENAC, Louis de Buade, comte de : 126.

- GAGARINE, prince : 76.
 GALILÉE : 135-144, 146-179, 182-183, 213, 216.
 GALILEI, Vincent : 163.
 GEORGI, M. : 296.
 GIBAUD, Antoine : 305-306.
 GINETTI, cardinal : 163.
 GONZALEZ : 173.
 GOWAN, I, M^{me} : 316.
 GRAMONT, duc de : 259.
 GRAND-DUC DE TOSCANE : 140, 144, 145, 147, 151, 154-156, 160, 167, 182.
 GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE : 150.
 GRASSI, père : 155.
 GRÉGOIRE XVI : 68, 75, 98.
 GUICCIARDINI : 154.
 GUTENBERG : 216.
 GYPSIUS, cardinal : 163.
 HEAD, Sir Edmund : 195.
 HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich : 230.
 HENNION : 297.
 HENRI IV : 241.
 HUGHES : 292.
 HUGO, Victor : 231.
 HUYGENS, Christian : 137.
 JAY, Pierre Énard : 266.
 JEAN DE DIEU (saint) : 173.
 JEAN DE LA CROIX (saint) : 173.
 JEAN DE RIBERA (saint) : 173.
 JÉRÔME DE PRAGUE : 172.
 JOBIN : 317.
 JOLY, M^{me} : 317.
 JOSEPH CALAZANZ (saint) : 173.
 JOSUÉ : 161.
 JOUFFROY, Théodore : 211, 230.
 JUSTIN (saint) : 308.
 KEPLER, Johannes : 159, 182-184, 216.
 LACORDAIRE, Henri : 114.
 LA FONTAINE, Louis-Hippolyte : 89-90.
 LAFRAMBOISE, Marie-Louise : 269.
 LAGRANGE, Joseph-Louis : 139, 176.
 LAMARTINE, Alphonse de : 216, 230.
 LAMENNAIS, Félicité de : 68, 70, 74-76, 230.
 LANCIO, père : 161.
 LAPLACE, Pierre Simon de : 216.
 LASSALLE, Pierre : 317.
 LECLERC, Pierre : 172.
 LEIBNIZ, Gottfried Wilhelm : 216.
 LEMAN, Frances Louise [Fanny] : 265, 293.
 LÉON XII : 75.
 LÉON XIII : 308.
 LIBRI, Guillaume : 141, 168, 177.
 LIGUORI, Alphonse de : 105.
 LOCKE, John : 230.
 LORRAINE, Christine de (grande duchesse de Toscane) : 150.
 LOSADA : 173.
 LOUIS XII : 241.
 LOUIS XIV : 72.
 LOUIS DE LÉON : 173.
 LOUIS-PHILIPPE : 99.
 LUTHER, Martin : 159.
 MALEBRANCHE, Nicolas : 217.
 MARAFFI, Luigi : 149.
 MAXIM : 290.
 MÉDICIS, Côme de : 140.
 MÉDICIS, Francesco Maria de (grand duc de Toscane) : 138.
 MÉDICIS, Jean de : 140-141.
 METCALFE, Lord : 195.
 MICANZIO, Fulgenzio : 181.
 MICHEL ANGE : 135.
 MILLER : 230.
 MIRABEAU, Honoré Gabriel Riquetti, comte de : 230.
 MONTALEMBERT, Charles, comte de : 187, 241.
 MONTANUS : 173.
 MORENUS : 117.
 MORSE, Samuel : 216.
 MOYSE : 210.
 NAPOLÉON : 163.
 NAPOLÉON, prince : 232, 234, 286.

- NELLI, sénateur : 168, 175, 180.
 NEWTON, Isaac : 180, 184, 216.
 NICCOLINI, Francesco : 160, 167, 173-174.
 O'CONNELL, Daniel : 71.
 OLIVA : 173.
 ORSINI, cardinal : 152.
 PACCA, Bartolomeo : 68.
 PALEARIUS : 173.
 PALLAVICINI : 173.
 PAPINEAU, Casimir-Fidèle : 257.
 PAPINEAU, Denis-Éméry : 67, 276.
 PAPINEAU, Louis-Joseph : 94, 306.
 PAPINEAU, Toussaint-Victor : 273.
 PARISIS, Pierre-Louis : 249.
 PASCAL : 310.
 PAUL V (Camille Borghese) : 152, 154-155.
 PAUL (saint) : 193, 306.
 PELLETAN, Eugène : 213.
 PERRAULT : 317.
 PICCOLOMINI, archevêque : 175.
 PIE VII : 184.
 PIERRE CHRYSOLOGUE (saint) : 308.
 PILA, M^{gr} : 260.
 PINSONEAULT, Pierre-Adolphe : 107, 113.
 PLAMONDON, M^{me} : 294.
 PLATON : 216, 307.
 POTHIER, Robert-Joseph : 216.
 POTTER, Louis-Joseph-Antoine de : 230.
 POULIN : 318.
 PRINCE, Jean-Charles : 253.
 PTOLÉMÉE : 157.
 PYTHAGORE : 216, 307.
 RAYMOND, Rémi : 319.
 RÉGULUS : 307.
 RICCI, Osilio : 137.
 ROBESPIERRE, Maximilien Marie Isidore de : 74.
 RODOLPHE II de Habsbourg : 144.
 ROUSSELOT, Benjamin-Victor : 316.
 ROXAS, Dominique de : 173.
 ROYER-COLLARD, Pierre-Paul : 211.
 RYAN : 317.
 SAGREDO : 157.
 SAINTE-CÉCILE, cardinal de : 153.
 SAINTE-JACQUES, Romuald : 319-320.
 SALVIATI : 157.
 SARPI : 173.
 SAVONAROLE : 172.
 SCIPION : 307.
 SÉNÈQUE : 216.
 SIMON, Jules : 230.
 SIMPLICIUS : 157.
 SOCRATE : 216.
 SOUTHWORTH M^{me} : 320.
 STEPHENSON, John : 216.
 STEWART, Dugald : 211.
 STUNICA (voir ZUNIGA, Diego de).
 SUAREZ, Francisco : 105, 217.
 SWAN : 290.
 SYDENHAM, Charles Edward Poulett Thompson, 1^{er} baron : 85.
 TALON, Jean : 126.
 THOMAS D'AQUIN (saint) : 209, 217.
 THOMAS (saint) : 309.
 THÉRÈSE (sainte) : 173.
 TOCQUEVILLE, Alexis de : 129.
 TOMASI : 299.
 TRÉPASSÉ (pseud. de Joseph-Guillaume Barthe) : 116.
 TRUTEAU, Alexis-Frédéric : 306.
 URBAIN VIII : 155-156, 160, 167.
 VANINI : 172.
 VAROSPI : 163.
 VEUILLOT, Louis : 217.
 VIGER : 318.
 VIGNEUX, Pierre : 317.
 VIOLETTI, M^{me} : 320.
 VIVIANI, Vincenzo : 179-180.
 VOLTA, Alexandre : 216.
 VOLTAIRE : 116.
 WILKES, Charles : 196.
 ZUNIGA, Diego de : 153, 159, 184.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Note sur l'établissement du texte	37
Chronologie	41
Sigles et abréviations	63
Écrits de Louis-Antoine Dessaulles	
I Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Denis-Émery Papineau (29 septembre et 3 octobre 1839)	67
II Aux libres et indépendants électeurs de Saint-Hyacinthe	78
III Le rappel de l'Union	83
IV L'Union	88
V Pouvoir temporel du Pape	95
VI Réplique à Chiniquy	103
VII La lutte entre le libéralisme et le despotisme	115
VIII Droits seigneuriaux	118
IX Prospectus du <i>Pays</i>	128
X Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation	134
XI 1861	185
XII Discours sur l'Institut canadien	197
XIII Nos articles n'ont-ils aucune actualité ?	236
XIV Conciliation et bon vouloir	243

XV À Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal	251
XVI Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Fanny Lemán (9 septembre 1866)	264
XVII Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Zéphirine Thompson Dessaulles (1 ^{er} août 1875)	270
XVIII Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique (10 mai 1878)	277
XIX Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique (30 juillet 1879)	280
XX L'exposition d'électricité.....	288
XXI Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Fanny Lemán (24 septembre 1884).....	293
XXII Lettre de Louis-Antoine Dessaulles à Caroline Dessaulles Béique (1895)	304
Appendices	
I Chronologie de la vie de Galilée.....	311
II « Carnet de notes sur des comportements de membres du clergé catholique »	315
Bibliographie.....	321
Index onomastique.....	377



Le papier utilisé pour cette publication satisfait aux exigences minimales contenues dans la norme American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1992.

Achevé d'imprimer
en octobre 1994 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, (Québec).